



Vendredi 18 mars 2022

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10

FÉVRIER 2022

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - 2 avenants à conventions triennales.....	40
Vœu déposé par les groupes Changer Paris, Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen, "Indépendants et Progressistes", "Génération.s" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage de la Ville de Paris à Raphaël Esrail.	3	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit des locataires et aux compétences du Service technique de l'habitat.....	40
Salutations.	9	Suspension et reprise de la séance.	43
Suspension et reprise de la séance.....	9	2022 DLH 11 - Évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation. - Subvention à l'APUR de 72.000 euros (première année) et convention triennale 2022-2024.	43
Condoléances.....	10	2022 DLH 32 - Réalisation au 56-58, rue Erlanger / 90, boulevard Exelmans (16e) par "Paris Habitat OPH" d'un ensemble immobilier (école, logements, résidence sociale, crèche).	47
Adoption de comptes rendus.	10	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58, rue Erlanger (16e).....	47
Conseil des Générations Futures : rapport de la Commission Emplois et Métiers. - Rapport de la Commission Ville verte.....	11	2022 DLH 33 - Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par "HSF".....	49
Compte rendu de la 5e Commission.....	23	2022 DLH 41 - Location de l'immeuble 203 bis, rue Ordener (18e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.....	51
2022 DCPA 4 - Collège Georges Clémenceau (18e). - Extension de locaux et amélioration de l'accessibilité du collège. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives.....	24	2022 DLH 43 - Location de l'immeuble 42, avenue Parmentier (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique... ..	51
2022 DCPA 6 - Crèche Salneuve (17e). - Restructuration d'un centre de P.M.I. et d'un C.M.P. en une crèche multi-accueil. - Objectifs, programme des travaux. - Autorisations administratives.	25	2022 DLH 55 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Plus Loin" pour la mise à disposition de locaux 136 boulevard Davout (20e).....	52
2022 DCPA 7 - Restructuration partielle de la piscine, 19, rue de Pontoise (5e).....	26	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la R.I.V.P.....	53
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des bancs parisiens.	28	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la hausse tarifaire du gaz suite à la rupture de contrat entre la société "E-Pango" et la R.I.V.P.....	53
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux bardages de chantier du petit Pont du côté du 5e.....	29	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences R.I.V.P.	53
2022 DDCT 2 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.	31	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15.000 locataires du parc social de la R.I.V.P.	53
2022 DDCT 10 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (163.200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe).....	34	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires R.I.V.P.....	53
2022 DLH 1 - Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par R.A.T.P. Habitat.....	37	Vœu déposé par l'Exécutif.	53
2022 DLH 5 - Location de l'immeuble 29, rue Claude-Terrasse (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	38	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préemption par la Ville de l'Oasis verte du 95, rue Picpus.....	57
2022 DLH 8 - Location de l'immeuble 28, rue Fizeau (15e) à Elodie-SIEMP. - Bail emphytéotique.....	39	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité des immeubles.....	60
2022 DLH 29 - Location de l'immeuble 24, rue Gerbert (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.	39	2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation.....	60
2022 DLH 9 - Subventions (651.000 euros) à 5 associations participant à l'information des			

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion événementielle du Champ de Mars.....	60
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la transformation écologique de l'espace public dans les quartiers populaires.	60
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration du nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars.	60
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une instance de gouvernance pour le suivi du projet "Site Tour Eiffel".	60
Rappel au règlement.....	64
Suspension et reprise de la séance.	64
2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation. (Suite).	64
Suspension et reprise de la séance.	73
2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation. (Suite).	73
2022 DU 26 - "Ecommoy" (72). - Cession de la propriété 6, rue du Général-Leclerc.....	74
2022 DU 28 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F.	76
2022 DU 31 - Porte de Montreuil (20e). - Acquisition du volume devant accueillir le marché aux Pucés reconstitué et prorogation du délai de désaffectation de l'emprise E2a.....	77
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à différentes dispositions du projet.	78
2022 DU 34 - Acquisition auprès de "Paris Habitat-OPH" d'un volume correspondant à un équipement petite enfance 3-5, rue Préault (19e). - Signature d'une promesse d'acquisition.	82
2022 DU 35 - Avenant n° 3 à la convention de transfert dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle/International dans Paris Nord-Est (18e).	84
2022 SG 3 - Signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'investissement métropolitain [Piscine Didot (14e), et Piscine La Plaine (15e)].....	86
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au déploiement des dark stores à Paris.....	87
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation de l'immeuble Tati Barbès.	88
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER Eole.	90
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité dans le parc de Bercy et au déplacement de la gare routière.	91
Vœu déposé par l'Exécutif.	91

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la représentation dans la Commission de régulation de l'espace public.	92
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une Commission des Mobiliers et Équipements de l'Espace public.....	93
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande d'autorisation de construire sur le site du Couvent Reille (14e).....	95
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement des antennes de délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement.	97
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des espaces verts, au renforcement de la protection du commerce et de l'artisanat dans le prochain P.L.U.	100
Compte rendu de la 6e Commission.....	101
2022 DDCT 14 - Subvention à une association au titre de la lutte contre la traite des êtres humains et de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.	102
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution au sein de l'industrie pornographique. ...	102
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès aux vacances d'hiver pour les enfants, les jeunes et les familles parisiennes.....	106
Vœu déposé par l'Exécutif.	106
2022 DASCO 1 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (7.451 euros), subventions d'équipement (1.935.260 euros) et subventions pour travaux (76.884 euros).	107
2022 DASCO 3 - Caisse des écoles (5e). - Subvention d'investissement (531.529,68 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Raymond-Queneau.....	107
2022 DASCO 5 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023.	108
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux critères de définition des périmètres scolaires.	108
Suspension et reprise de la séance.	118
2022 SG 25 - Création de l'entente Axe Seine. - Approbation de la convention constitutive.	118
2022 DTEC 4 - Création de la SEM Axe Seine Énergie.	118
Rappel au règlement.....	118
2022 SG 25 - Création de l'entente Axe Seine. - Approbation de la convention constitutive.	119
2022 DTEC 4 - Création de la SEM Axe Seine Énergie. (Suite).....	119
2022 DASCO 6 - Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023.	137
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux critères de définition des périmètres scolaires des collèges.....	137
2022 DFPE 30 - Subventions (754.023,67 euros), avec conventions pluriannuelles d'objectifs, à 14	

associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes.....	143
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Ecologiste de Paris relatif aux travaux de sécurité des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne.....	144
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif parisien complémentaire de décharge de service d'enseignement.....	146
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la carte scolaire parisienne.....	147
Information aux membres du Conseil.....	148
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information dans les écoles concernant les temps périscolaires.....	148
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme d'Affelnet et à l'abandon de l'I.P.S.....	149
2022 DFPE 17 - Subventions (313.717 euros), avec conventions, à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.....	151
2022 DFPE 18 - Subvention (1.122.003 euros) et convention avec l'association "Envoludia" (93) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 21 bis, rue Etex (18e).....	152
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux horaires d'ouverture des crèches.....	153
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Paris en commun et "Génération.s" relatif à la gratuité de l'enseignement supérieur et à la lutte contre la précarité étudiante.....	154
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux droits d'inscription des étudiants à l'université.....	154
Vœu déposé par l'Exécutif.....	154
Compte rendu de la 7e Commission.....	156
2022 DGRI 6 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e).....	157
Observation sur le déroulement de la séance.....	160
2022 DGRI 27 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Handicap International" pour la réalisation à Paris d'une fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20e arrondissement.....	161
Vœu du Conseil parisien des Européens présenté par l'Exécutif.....	163
2022 SG 2 - Approbation de l'octroi d'une subvention (600.000 euros) par l'A.N.S. en vue de participer à la construction de deux gymnases au sein de l'Aréna Porte de la Chapelle (18e).....	164
Dépôt de questions d'actualité.....	166
Information aux membres du Conseil de Paris.....	166
Suspension et reprise de la séance.....	167
Examen des questions d'actualité.....	167
I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la situation du commerce à Paris.....	167

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la politique des pouvoirs publics face au trafic et à la consommation de "crack" à Paris.....	168
III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la dépendance à Paris.....	172
Rappel au règlement.....	174
III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la dépendance à Paris. (Suite).....	174
IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux Zones à faibles émissions (Z.F.E.).....	175
V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la dégradation de l'offre Vélib'.....	177
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris concernant "Paris, l'Europe et la présidence française de l'U.E.".....	179
VII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au sans-abrisme et à l'édition 2022 de la Nuit de la solidarité.....	181
VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la bientraitance de nos aînés à Paris.....	183
2022 MDE 1 - Renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D. à Paris.....	185
Suspension et reprise de la séance.....	185
2022 MDE 1 - Renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D. à Paris (suite).....	185
2022 SG 6 - Convention-cadre "matrice des responsabilités des J.O.P. 2024".....	196
2022 SG 9 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation commerciale de l'Aréna située Porte de la Chapelle (18e).....	206
2022 SG 7 - Actualisation de la maquette financière des J.O.P. 2024. - Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la "Solideo".....	210
2022 SG 13 - Transformations Olympiques. - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'E.P.T. "Est Ensemble" pour valoriser la promenade des Hauteurs.....	215
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "5.000 terrains de sport".....	216
2022 DDCT 22 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 27, rue Piat (20e).....	218
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'implication du conseil de quartier dans les démarches de concertation.....	221
Compte rendu de la 8e Commission.....	223

2022 DPE 2 - Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet.....	224
2022 DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.	227
2022 DTEC 1 - Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la loi d'orientation des mobilités.....	229
2022 DTEC 3 - Convention spécifique entre la Ville de Paris, "Bloomberg Philanthropies" et Airparif relative au partenariat pour l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et la sensibilisation à Paris.	234
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fontaine Wallace murale (5e).	237
2022 DEVE 3 - Autorisation donnée à l'I.R.I.S. d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis, rue Mercœur, à travers le square Jean-Allemane (11e).	238
Compte rendu de la 1ère Commission.....	239
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux horaires d'ouverture des squares et jardins parisiens pendant l'hiver.....	239
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.	239
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au mouvement social dans l'entreprise "Arc-En-Ciel".....	240
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au remplacement de la garantie Jeunes par le Contrat d'engagement Jeune.	241
2022 DRH 1 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'EAPS spécialité activités aquatiques et natation.	243
2022 DRH 24 - Modification de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels sur certains emplois des catégories B et C.	243
Suspension et reprise de la séance.	245
2022 DRH 28 - Communication relative à la protection sociale complémentaire.	245
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la protection sociale complémentaire.....	245
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé publique.....	249
2022 DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant "Fluctuat Nec Mergitur", situé place de la République (Centre, 10e, 11e).	250
2022 DAE 19 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte rendu annuel d'activité.	253
2022 DAE 22 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil. - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.	255

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à plusieurs dispositions de la D.S.P.	255
Vœu déposé par l'Exécutif.	255
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction des chauffages des terrasses.....	259
Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Paris en commun, Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la fermeture de la librairie du MK2 quai de Loire.	260
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien envers les commerces alimentaires.....	262
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'attribution des subventions pour les illuminations des fêtes de fin d'année.	263
2022 DFA 13 - Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé "Laurent", situé 41, avenue Gabriel (8e).	266
2022 SG 23 - Rapport C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris "Situation financière".....	267
Compte rendu de la 2e Commission.....	284
2022 DAC 482 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone de Beauvoir au 11, rue de la Bûcherie (5e).	285
2022 DEVE 6 - Dénomination "allée Louise Abbéma" attribuée à l'allée sud du square Sarah-Bernhardt situé 2, rue de Buzenval (20e).	288
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination de la rue "Camille Crespin du Gast".....	290
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Pierre Schoendoerffer.....	291
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une dénomination en hommage à Malek Chebel.....	292
2022 DAC 1 - Approbation de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Centquatre (19e).	293
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au cinéma "La Clef".	296
Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au cinéma "La Clef".	296
Vœu déposé par l'Exécutif.	296
Suspension et reprise de la séance.	300
2022 DVD 1 - Parcs de stationnement Odéon et André Honnorat (6e). - Avenants aux conventions de concession.....	300
2022 DVD 6 - Plan vélo 2021-2026. - Aménagement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine Est. - Convention avec la R.I.F. au titre du Plan régional Vélo et du Réseau Express régional Vélo.	300
2022 DVD 7 - Plan vélo 2021-2026. - Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan vélo métropolitain.....	303

2022 DVD 9 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.	305
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'amélioration de la qualité de service de Vélib' Métropole.....	306
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'approvisionnement des stations Vélib'.....	306
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements des Vélib'.	308
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'avenir du service Vélib'.	308
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement de la Zone à faibles émissions (Z.F.E.).	310
Vœu déposé par l'Exécutif.....	310
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réflexion sur les modalités de stationnement en surface des résidents parisiens.	312
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux véhicules utilisés par les fourrières parisiennes pour l'enlèvement des véhicules.....	314
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au platelage du pont des Arts.....	316
2022 PP 11 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Fondation Hôpital des gardiens de la paix portant sur l'organisation et le financement de la Salca pour la période 2022-2025.....	317
2022 PP 24 - Avenant et convention relatifs à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et à la mise à disposition de locaux au profit de la B.S.P.P.....	318
Compte rendu de la 4e Commission.....	319
2022 DASES 10 - Actions d'aide alimentaire (306.500 euros) à destination des personnes en situation de précarité. - Conventions et avenants.....	320
2022 DASES 25 - Subvention d'investissement (379.500 euros) et convention avec l'association "Les Restaurants du cœur - Relais du cœur de Paris" pour le site de distribution alimentaire de la Porte de la Villette.....	323
2022 DASES 24 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" pour son programme HUA ! d'innovation au service du handicap.....	324
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'E.H.P.A.D. privés sur le territoire parisien.....	328
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'accueil des résidents d'E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., et à l'aide au vieillissement à domicile.	328
Vœu déposé par l'Exécutif.....	328
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution pour les entrées en résidence seniors du C.A.S.-V.P.	330

2022 DDCT 3 - Subventions (33.500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.	331
2022 DGRI 28 - Subvention (5.000 euros). - Soutien à "Solidarité Internationale LGBTQI" (S.I.L.) pour son appui aux droits des personnes LGBTI au Cameroun.....	335
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au renforcement de la politique de prévention par le sport pour les personnes fragiles.....	337
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du "crack".	339
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déplacement des personnes consommant du "crack" vers la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).....	340
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.....	340
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation de capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges.	341
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges parisiens.	343
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tests salivaires au sein des établissements scolaires parisiens.	344
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	345
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	346
Clôture de la séance.	346
Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.	346
QE 2022-01 - Question de Mme Véronique BALDINI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la différence de contenus entre les informations sur la qualité de l'air présentées par les applications météo des smartphones et celles d'AirParif publiées sur le site de la Ville de Paris.....	346
Votes spécifiés.	348
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	348
Comptes rendus des Commissions.	352
Tableau récapitulatif des absences. - Année 2021.	361
Listes des membres présents.	370
Annexe n° 1 - Interventions de 4 citoyens.....	376
Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 23.....	380
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	384
Tableau des votes des groupes politiques.....	389

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Vœu déposé par les groupes Changer Paris, Paris en commun, Ecologiste de Paris, Communiste et Citoyen, "Indépendants et Progressistes", "Génération.s" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un hommage de la Ville de Paris à Raphaël Esrail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, à celles et ceux qui sont ici en présentiel, et à ceux qui nous suivent aussi en vidéo puisque nous sommes encore dans le respect des consignes de sécurité pour cette crise sanitaire, je voudrais vous remercier d'être présents ce matin, d'être présents aux côtés d'Esther SENOT.

Chère Esther, vous savez l'admiration, l'affection que nous avons pour vous ici.

Je veux aussi saluer Damien DUQUESNE, le petit-fils de Raphaël Esrail.

Saluer le président de l'"Union des déportés d'Auschwitz", cher Victor PERAHIA.

Il vous revient à présent de porter cette association qui nous est si chère, et de porter la mémoire et le témoignage, ce que vous avez fait vous aussi toute votre vie, comme Esther, comme Ginette KOLINKA, et bien d'autres.

Je voudrais aussi remercier et saluer Isabelle ERNOT d'être ici présente pour cet hommage à Raphaël Esrail.

J'ai tenu à ce que nous débutions ce Conseil par cet hommage, parce que Raphaël Esrail aura marqué nos vies et aura marqué aussi cette ville par l'engagement qui a été le sien. C'est vrai que nous avons coutume, ici, d'apporter notre soutien aux familles des anciens élus de Paris, des anciens Conseillers de Paris. Raphaël Esrail n'était pas un ancien élu de Paris, mais, pour nous, il était, de fait, l' élu de cette ville qui portait aussi cette mémoire des rescapés de la Shoah.

"Les rescapés d'Auschwitz ne sont plus qu'une poignée. Il vous appartiendra de faire vivre ou non notre souvenir, de rapporter nos paroles, le nom de nos camarades disparus". Tels sont les mots de Simone Veil, qui, en 2010 déjà, nous alertait sur notre responsabilité face à la disparition des derniers rescapés de la Shoah.

Le 22 janvier 2022, Raphaël Esrail, l'un d'entre eux, nous quittait à l'âge de 96 ans. Si j'ai souhaité ouvrir ce Conseil par cet hommage solennel en son honneur, c'était d'abord pour nous rappeler collectivement à notre responsabilité en tant qu'élus. Quelques jours seulement après le soixante-dix-septième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau et l'année du quatre-vingtième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', il nous revient plus que jamais de perpétuer la mémoire des rescapés qui, inlassablement, témoignent, ont témoigné, pour éviter que la vérité ne se perde et ne s'efface. Aujourd'hui, nous leur devons d'être à la hauteur, à la hauteur de leur combat, de leur courage et de leur parcours de vie.

La vie de Raphaël Esrail se confondait avec l'histoire de la résistance et de la déportation, entre la mort et le désir irrépensible de vivre. Il était né en Turquie en mai 1925. Raphaël avait grandi à Lyon, dans le quartier de la Croix-Rousse. Très jeune, il s'est engagé auprès des éclaireurs israélites de France, pour aider les juifs étrangers venus en France chercher un refuge face à la montée du nazisme et à tous ces pogroms. En 1943, il est élève ingénieur à l'Ecole centrale de Lyon et il entre dans la résistance en confectionnant des faux papiers. Sous une fausse identité, celle de Raoul Paul Cabanel, il invente dès lors des vies pour en sauver d'autres.

Le 8 janvier 1944, alors qu'il se rend à son officine de faux papiers, il est arrêté par la milice, avant d'être torturé. Il est ensuite transféré à Drancy, où il fait la connaissance de Liliane, arrêtée avec ses deux jeunes frères. Il tombe immédiatement amoureux d'elle. Après s'être promis un baiser à la fin de la guerre, ils sont finalement déportés et séparés. Alors qu'il est assigné aux travaux forcés à Auschwitz, elle est déportée à Birkenau. A Auschwitz, Raphaël survit onze mois en enfer. Assailli par le froid, la faim, la maladie, il se rattache à l'idée de revoir celle qu'il aime. Réussissant à établir des contacts au sein du camp au prix de risques inouïs, il parvient à faire rapatrier Liliane à l'usine Krupp pour laquelle il travaille et où les conditions de vie lui permettront de survivre.

Après l'évacuation du camp d'Auschwitz, Raphaël puise dans ses dernières forces pour survivre aux marches de la mort. Tentant le tout pour le tout, il saute d'un train de la mort en marche, avant d'être repéré puis promis à la pendoison, une fois encore. Pourtant, il en réchappe. De retour en France, Raphaël rejoint Lyon, puis Biarritz, pour partir à la recherche de Liliane, qu'il retrouvera, avant de l'épouser en janvier 1948.

Puis, la vie suit son cours, en décalage avec celle du reste de la société, qui reste aveugle et sourde à la souffrance et aux traumatismes des rescapés. Comme bon nombre de leurs camarades, Raphaël et Liliane ne parlent pas et effacent la trace de leur matricule. Mais ce silence prendra fin en octobre 1978, le jour où Raphaël découvre avec effroi les mots de Louis Darquier de Pellepoix, ancien commissaire aux questions juives de Vichy. Dans les pages d'un grand hebdomadaire, il disait : "A Auschwitz, on n'a gazé que les poux". Pressentant que les ombres fascistes planent à nouveau sur la France, il décide de sortir du silence pour rétablir la vérité et dire ce que des êtres humains ont infligé aux autres êtres humains.

En 1986, Raphaël Esrail devient secrétaire général de l'"Amicale d'Auschwitz", qui deviendra en 2004 l'"Union des déportés d'Auschwitz", dont il accédera à la présidence quelques années plus tard.

Dès lors et jusqu'à la fin de sa vie, Raphaël racontera son expérience, en plaçant l'éducation au cœur de son engagement. Devant les classes ou lors de voyages vers les camps, il racontera aux élèves, aux professeurs, à celles et ceux qui veulent connaître leur histoire, ce qu'ils ont traversé et subi avec ses camarades de camp. Avec intelligence et une foi inébranlable dans la jeunesse, il mettra toute son énergie à transmettre son savoir jusqu'à cet automne, où, familiarisé avec les nouvelles technologies, il a tenu à s'adresser à des élèves à distance.

Je me souviens qu'il avait longtemps gardé en mémoire cette phrase d'un lycéen, qui, à la suite de son intervention, lui avait dit : "Avec vous, l'histoire entre dans la classe". Avec vous, Esther, avec vous, Victor, avec Ginette et quelques autres, c'est aussi l'histoire qui entre ce matin dans notre hémicycle.

Aujourd'hui, vous voilà, nous voilà dépositaires de cette histoire qui nous engage et qui est la nôtre. Nous appartenons, nous, ici, à cette génération qui a connu et rencontré les rescapés de la Shoah, vous, qui êtes les seuls témoins vivants de cette histoire. Nombreux ici sont ceux qui connaissaient Raphaël. C'était une personnalité à part. Il portait en lui la conviction profonde et farouche que la vie devait toujours l'emporter sur la mort.

J'ai visité avec lui le camp d'Auschwitz-Birkenau. Je l'ai accompagné régulièrement. Année après année, il tentait de nous faire comprendre l'horreur de ce qu'il avait pu vivre avec ses camarades. Ces traitements niant toute appartenance à l'humanité, il insistait toujours sur le sort des femmes. Avec ses camarades, il a veillé à témoigner, à respecter le récit de la réalité, notamment lorsqu'il s'est agi de former les guides polonais, qui, après le relais des derniers rescapés, prennent, eux, le relais de l'explication des camps.

Il ne voulait pas que l'histoire, dont il avait été la victime, le témoin, l'acteur, ne soit falsifiée. Il voulait que nous soyons vigilants, combattifs face aux falsificateurs, aux négationnistes, aux fascistes sous leurs nouveaux habits qui, aujourd'hui, ont un micro ouvert, sans aucune limite, pas même celle de la loi. Nous lui devons ce combat et cette intransigeance. Nous lui devons de ne rien céder pour faire vivre la démocratie, et donc, la paix. Il était une source d'inspiration, une force de la nature, ne laissant jamais personne indifférent. Il avait fait de l'espérance le moteur de sa vie, jusqu'à lui attribuer le titre de son autobiographie : "L'espérance d'un baiser".

Il était aussi un ami personnel, de cœur, et je veux le saluer ce matin avec tendresse et avec respect. Un ami généreux, fidèle, dont le sourire qui se lisait jusque dans ses yeux nous manquera, me manquera.

Chers collègues, je voudrais, à l'occasion de cet hommage, soumettre aussi ce vœu pour rendre hommage à ce héros de la résistance, témoin inlassable de l'horreur nazie. Je souhaite que Paris lui dise sa reconnaissance et sa gratitude en inscrivant son nom dans nos rues, aux côtés des autres combattants de la liberté. Paris doit poursuivre ce combat qui fait sa grandeur, contre l'oubli et pour la mémoire, contre la haine et pour l'humanité.

En fidélité avec les valeurs de notre Assemblée et de notre Ville, j'appelle solennellement tous les membres à apporter leur soutien à ce projet et à avoir, en cet instant, une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je vais donner la parole aux orateurs des différents groupes pour rendre cet hommage à notre ami Raphaël Esrail.

Premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Raphaël Esrail nous a quittés le 22 janvier dernier, à l'âge de 96 ans. Né en Turquie dans une famille juive, venu dès l'enfance en France, à Lyon tout d'abord. Résistant, déporté, survivant des marches de la mort, il deviendra secrétaire général de l'"Amicale d'Auschwitz", puis président de l'"Union des déportés d'Auschwitz", où il a poursuivi inlassablement la mission de savoir et de résilience que les survivants se sont donnée.

Raphaël Esrail n'aura cessé d'être un narrateur de l'inénarrable jusqu'au dernier jour de sa vie. Il écrivait, dans son ouvrage "L'espérance d'un baiser" : "La mémoire, il faut l'assumer, ce lourd héritage, le supporter".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Président.

Est-ce que nos collègues qui viennent d'arriver peuvent avoir du respect pour la parole du président Rémi FÉRAUD ? Merci.

M. Rémi FÉRAUD. - "La première pierre de la mémoire est le souvenir des êtres aimés et le sentiment d'un devoir envers eux. Cette notion de devoir nous est propre, à nous, survivants. Elle est comme en expansion. Très rapidement, elle fait place à un devoir élargi aux frères humains, à l'humanité entière : dire, prévenir, informer. A la fin de la guerre, nous étions anéantis. Pourtant, nous avons décidé que notre avenir ne passerait pas par le ressentiment, la haine, la vengeance, mais par la reconstruction d'un lien d'humanité avec les autres, avec tous les autres. Il n'était pas question d'oublier. Cela n'était de toute façon pas possible, à moins de perdre la raison. Il était seulement question de vivre. Nous avons choisi de tendre la main pour recevoir à nouveau. L'humanité ne pouvait être que là. Nous le savions, nous qui avons côtoyé ce qu'il y a de plus sombre et de plus terrible en l'homme".

Raphaël Esrail aura donc été un témoin infatigable de ce qu'il aura vu et vécu, de la barbarie, de la cruauté, mais aussi de la fraternité, de l'entraide, de la résilience, de la résistance, de la dignité humaine. C'est sans relâche qu'il fera vivre le devoir de mémoire en remettant toujours l'ouvrage sur le métier, pour que tout le monde sache et que nul ne puisse oublier ou falsifier. Ce devoir de mémoire deviendra le fil conducteur de sa vie. C'est dans les écoles, par des visites scolaires, par des échanges avec les élèves et les enseignants, parce que, comme il le disait : "Le meilleur moyen pour arriver à lutter contre toutes les organisations racistes, élitistes et antidémocratiques, reste l'école", mais aussi dans l'écriture que Raphaël Esrail mènera alors son combat.

Je pensais, comme beaucoup d'entre vous, à lui, il y a quelques jours, lorsque je participais aux commémorations de la Shoah dans une école du 10e arrondissement.

Aujourd'hui plus que jamais, dans le contexte que nous connaissons, au moment où resurgissent des discours de haine, mais aussi de négationnisme, de racisme, d'antisémitisme, face à la montée des extrémistes identitaires, l'action et la parole de Raphaël Esrail doivent résonner encore plus, et c'est notre devoir. Son discours nous rappelle combien il est essentiel de nous souvenir, mais aussi de promouvoir, de transmettre les valeurs universelles, les fondements de notre République, les valeurs d'humanité, de dignité, d'égalité, de liberté et de fraternité.

Oui, nous aussi, nous devons mettre notre énergie dans la transmission, dans l'éducation, pour que personne n'oublie ou ne travestisse le passé et l'histoire, et pour préparer un avenir conforme aux valeurs que nous a transmises Raphaël Esrail avec tant d'autres. Je pense que c'est ce message que nous avons tous à l'esprit ce matin en lui rendant hommage. C'est ce message et cet exemple qui doivent continuer à guider nos actions, individuelles mais aussi collectives, chaque jour.

C'est pourquoi notre groupe sera fier et reconnaissant à notre Assemblée de voter le principe d'une dénomination dans l'espace public parisien, pour que la mémoire de Raphaël Esrail, un "mensch" comme on dit en yiddish, soit à jamais vivante dans notre ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, chers collègues, il y a des parcours d'hommes et de femmes, des histoires de vie exceptionnelles. Celle de Raphaël Esrail en fait sans aucun doute partie.

Il est très émouvant de lui rendre hommage ce matin, de faire entendre les mots qu'il nous a toujours demandé d'utiliser. Les mots dont il s'est saisi quand Louis Darquier de Pellepoix a prétendu que "seuls les poux ont été gazés à Auschwitz". Les mots contre le négationnisme. Les mots pour témoigner de la Shoah. Les mots pour essayer de nous faire réaliser cette tragédie à nous qui ne l'avons pas vécue, qui nous interrogeons sur la part noire de l'âme humaine qui a permis l'extermination d'hommes, de femmes, d'enfants, parce que nés juifs.

Inlassablement, Raphaël Esrail a raconté. Raconté le choix de la résistance à Lyon, en parallèle d'une vie étudiante brillante. Raconté l'arrestation, la peur, la déportation, et là, au milieu de l'horreur, la rencontre avec une âme sœur, avec Liliane Badour. Raconté l'espérance du baiser promis, comme une lumière dans les ténèbres. Raconté les transferts de camp en camp, les marches de la mort. Toujours les mots qui permettent de tenir, cette fois-ci ceux de Victor Hugo : "Il neigeait, il neigeait toujours. La froide bise sifflait sur le verglas dans des lieux inconnus. On n'avait pas de pain et on a les pieds nus".

A sa famille, à toutes celles et ceux qui ont été marqués par ces témoignages, à toutes celles et ceux qui ont œuvré à ses côtés à l'"Union des déportés d'Auschwitz", nous partageons votre peine. Nous continuerons à faire résonner les mots si justes et si puissants de Raphaël Esrail.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, avec la disparition de Raphaël Esrail, c'est l'un des derniers grands témoins de la résistance et du génocide des juifs d'Europe qui vient de nous quitter, et auquel nous rendons hommage aujourd'hui au sein de cette Assemblée.

Arrêté par la milice fasciste du parti populaire français en janvier 1944 du fait de son activité de résistant, il est emmené au siège de la Gestapo à Lyon, torturé, puis transféré au camp d'internement de Drancy, avant d'être déporté au camp d'Auschwitz-Birkenau parce que juif. Libéré du camp de Dachau le 1er mai 1945 par l'armée américaine, après une terrible marche vers la mort dont il faillit ne pas survivre, Raphaël Esrail fait partie des 75.721 juifs et juives déportés de France avec la complicité du régime de Vichy. Seules 2.566 personnes ont survécu à l'enfer de l'univers concentrationnaire nazi, à cette expérience de déshumanisation et d'anéantissement total qui est née au cœur d'une société européenne rongée par le poison de l'antisémitisme, du racisme et de la haine de l'autre.

Au retour des camps, à l'instar de nombreux déportés, Raphaël Esrail a dans un premier temps cherché à couper avec le passé des camps. La reconstruction fut douloureuse pour lui et pour son épouse, Liliane, qu'il avait rencontrée à Drancy et dont les petits frères avaient été gazés à leur arrivée au camp d'Auschwitz-Birkenau. Car il ne suffisait pas d'avoir survécu aux camps pour en être libéré et pouvoir faire le récit de l'indicible, surtout à une époque où la société française refusait d'entendre le récit des déportés juifs. Ainsi, comme de nombreux survivants et survivantes de la Shoah, Raphaël Esrail a vécu plusieurs décennies enfermé dans un silence pesant, et dans la mémoire quotidienne et insoutenable des souffrances qu'il avait vécues.

Ce n'est qu'en 1978, quand la presse française commence à publier des thèses négationnistes et révisionnistes niant la réalité du génocide des juifs d'Europe et la responsabilité de l'Etat français, qu'il décide de briser cette chape de silence pour témoigner. A l'"Union des déportés d'Auschwitz", dont il prend la présidence en 2008, Raphaël Esrail a poursuivi inlassablement et avec détermination ce travail nécessaire et essentiel de transmission du savoir et de la mémoire de la Shoah. Il comprend immédiatement que ce combat doit s'appuyer sur les enseignements, ainsi de permettre à l'histoire d'entrer de plain-pied dans les classes.

"Comment peut-on comprendre et faire comprendre que l'extermination d'un peuple entier ait pu ainsi être décidée, planifiée, puis mise en œuvre ? C'est cette inhumaine humanité, cet impensable pourtant pensé, que nos témoignages permettent d'approcher. Que disent-ils ? Que nous sommes revenus d'un autre monde possible construit sur le triptyque nazi race/hiérarchie/dictature, dont l'énergie était la négation, la violence, et la mort", écrivait-il dans son autobiographie en 2017.

En 2022, alors que les discours et les actes antisémites rongent de nouveau la société française, que le racisme, la xénophobie et la haine de l'autre s'expriment ouvertement et quotidiennement dans les médias et sur les réseaux sociaux, qu'un candidat à l'élection présidentielle tient ouvertement des propos révisionnistes sur la responsabilité de Pétain et du régime de Vichy dans les déportations et l'extermination de dizaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes juifs, il nous incombe de poursuivre le combat de Raphaël Esrail et des survivants de la Shoah afin de lutter contre les crispations identitaires, les divisions et les discours de haine raciale.

Plus que jamais, nous devons sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux causes de ce génocide. Il y a près d'un siècle, l'antisémitisme, la haine, le rejet des étrangers, l'abandon des droits humains, conduisirent la France et l'Europe dans un cercle infernal de violence, de crimes contre l'humanité et de meurtres de masse. Des millions d'enfants, de femmes et d'hommes furent anéantis avec une sauvagerie et une cruauté inouïes.

Aujourd'hui, le spectre de la haine raciale et des xénophobes menace de nouveau les valeurs humanistes de la civilisation européenne. Or, si nous voulons construire un avenir commun fondé sur le respect de la dignité humaine, de la liberté et de la justice sociale, nous devons non seulement tirer toutes les leçons de cette période afin de ne pas répéter les crimes du passé, mais surtout, agir avec détermination pour faire respecter les droits humains de toutes et de tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

"Infatigable témoin, président visionnaire, personnalité hors du commun, Raphaël Esrail n'est plus, mais son œuvre demeure et restera vivante. Sa présence nous entoure de sa bienveillance et de son intelligence. Elle nous commande d'agir en suivant ses traces". Ainsi s'exprimait l'"Union des déportés d'Auschwitz" alors que cet homme exceptionnel venait de nous quitter.

Ce matin, notre séance, courte dans sa durée mais intense en termes de respect et d'émotion, vise à rendre hommage à cette personnalité qui, en 1943, au plus fort de la Seconde Guerre mondiale, avait tout juste 18 ans quand il s'engageait dans la résistance en France.

Madame la Maire, votre intervention a rappelé l'essentiel du parcours extraordinaire de ce témoin, qui a certes connu l'horreur, si jeune, mais qui s'est engagé, si jeune aussi, pour combattre la barbarie du nazisme et de l'antisémitisme. Il avait le sens de l'engagement, mais aussi de l'espérance, ces vertus majeures qu'il nous faut sans cesse rappeler, peut-être plus encore dans ces temps incertains que nous vivons actuellement.

Lui qui s'interrogeait comme des milliers, comme des millions d'autres déportés : où est-on ? Que vont-ils faire de nous ? Où sont les autres ? Lui qui écrivait que dans cet univers de négation, la force de l'espérance était sa source de survie. Vivre en témoignant, vivre en survivant, transmettre en agissant.

Comme il le racontait au détour d'une "interview" en 2013 : "L'histoire nous habite tous, qui que nous soyons. Si je témoigne, c'est parce que nous ne souhaitons pas que de tels événements se produisent de nouveau. J'aspire à ce que de nouvelles générations réfléchissent à ce qui s'est passé, qu'elles se demandent pourquoi et comment cela a pu être possible. Je souhaite les instruire pour qu'elles puissent ensuite juger par elles-mêmes des idéologies comme le totalitarisme ou le fascisme", disait-il.

Commandeur de la Légion d'Honneur, Raphaël Esrail a connu tous les honneurs, de Paris comme de la République française. Mais il recevait sans doute son meilleur hommage - vous l'avez rappelé, Madame la Maire - de la part d'un jeune élève dans un lycée du Sud-Ouest, qui lui disait : "Monsieur, avec vous, l'histoire entre dans la classe". Peu d'hommes et de femmes ont eu une telle force du récit de déportation raconté avec justesse, et très peu d'entre eux ont reçu un tel hommage.

Raphaël Esrail était un acteur incontournable du devoir de mémoire en France durant ces dernières décennies. Sa mort nous oblige et nous mobilise pour poursuivre sans relâche ce travail de mémoire et de transmission, si essentiel à l'éveil des consciences des citoyens actuels et futurs. Peu d'hommes et de femmes ont eu une telle force de témoignage, de l'engagement, mais aussi de l'espérance, de l'amour de l'humanité. Il est légitime que notre Ville décide dès aujourd'hui, à travers le vœu déposé de manière unanime sur tous les bancs de cette Assemblée, qu'un lieu parisien soit nommé en sa mémoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Le 22 janvier dernier, à Lannion, Raphaël Esrail nous quittait à l'âge de 96 ans, au terme d'une vie marquée par l'espérance, la souffrance et l'engagement. Au nom du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, je tiens à adresser mes sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses compagnons de combat, et notamment à ses camarades de l'"U.D.A".

Arrivé en France à l'âge d'un an avec ses parents en provenance de Turquie, il mène une enfance insouciante jusqu'à ce que la Seconde Guerre mondiale ne bouleverse sa vie.

A 19 ans, il suit de brillantes études d'ingénieur à l'Ecole centrale de Lyon, tout en participant à la résistance en fabriquant de faux papiers pour préserver la vie de ses camarades de combat. Dénoncé, il sera déporté à Drancy, où son chemin croise celui d'une jeune femme, Liliane, dont le souvenir l'aidera à surmonter l'insurmontable à Auschwitz, puis à Dachau. Après avoir résisté aux humiliations, à la haine, aux coups, aux marches de la mort, il est libéré par les forces américaines en avril 1945. Il rentre en France et il retrouve Liliane.

Après ses études, il rejoint Gaz de France et tente de tourner la page, jusqu'à ce que le poison du révisionnisme ne lui enjoigne de reprendre le combat : celui de témoigner pour faire vivre la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie à cause de l'entreprise de destruction de l'humanité conçue par les nazis. Il écrira bien plus tard, dans "L'espérance d'un baiser" : "Les survivants n'ont pas de haine. Ils témoignent de ce que fut Drancy, de ce que fut la Shoah, dans l'intention surtout de prévenir le racisme et l'antisémitisme".

Secrétaire général puis président de l'"Union des déportés d'Auschwitz", infatigable passeur de mémoire, il s'attache au recueil, à la connaissance et à la transmission du crime ultime afin de prévenir sa survenance à nouveau. Sa parole, d'une rare humanité malgré l'horreur vécue, nous manque déjà, tandis qu'il repose désormais auprès de son épouse Liliane à Biarritz.

Alors que l'actualité est marquée par la persistance voire le regain d'un antisémitisme dans notre société, mais également par le révisionnisme qui désormais s'affiche sans complexe, la poursuite et même le renforcement de l'œuvre de Raphaël Esrail est une impérieuse nécessité. Il considérait que le devoir de mémoire devait être au cœur de la transmission et de l'école afin que les jeunes générations n'oublient jamais que l'inhumanité reste toujours à nos portes. Raphaël Esrail n'est plus, mais son œuvre doit lui survivre. C'est une exigence. Prévenir et informer pour que ce passé ne soit jamais reconduit dans aucun présent. Certaines voix s'éteignent, mais le combat de la mémoire, lui, doit renaître.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GATEL.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, un flambeau de la mémoire de la Shoah et de la résistance, un rescapé au parcours extraordinaire nous a quittés le 22 janvier dernier. Traversant la violence concentrationnaire et son déni d'humanité, Raphaël Esrail est devenu un infatigable passeur de mémoire. Son engagement et sa vie constituent à plusieurs égards un témoignage puissant en faveur de l'espoir,

de l'amour, de l'entraide et de la dignité humaine. Sa famille, venue de Turquie et installée à Lyon en 1926 lorsque Raphaël n'a qu'un an, descend d'une communauté de juifs expulsés d'Espagne au XVI^e siècle. Elle représente ainsi, à elle seule, un résumé de la tragédie qui a frappé le peuple juif. Une tragédie récurrente à travers les siècles et qui n'appartient pas seulement au passé.

Devenu scout au sein de la troupe des éclaireurs israélites de France, Raphaël est, dès l'adolescence, confronté aux heures graves. A partir de 1938, il voit affluer de jeunes réfugiés fuyant les assauts du nazisme en Europe centrale, qui trouvent et pensent trouver en France un asile durable. Il a tout juste 18 ans lorsqu'il entre dans la résistance en 1943. Elève ingénieur à l'Ecole centrale de Lyon, au grand jour, il sauve des vies comme faussaire, dans l'ombre. Démasqué en janvier 1944 par la milice et l'officine lyonnaise de la Gestapo, déporté à Drancy, Raphaël reste 11 mois au camp de concentration.

Ce qui a toujours frappé celles et ceux qui ont eu le privilège de le connaître, c'est qu'il se considérait comme un miraculé. Il a échappé à la chambre à gaz et à une exécution après une évasion manquée. Il survit aux marches et aux trains de la mort. Enfin, il trouve et retrouve la liberté à quelques jours de ses 20 ans.

Dans ses épreuves, deux circonstances lui donnent la force de survivre. Tout d'abord, une chance morale. "Avoir été résistant m'a aidé à titre personnel. J'avais une chance morale. Je savais pourquoi j'étais là. Ceux qui étaient pris uniquement parce qu'ils étaient juifs, pratiquants ou non, agnostiques ou athées, ne pouvaient pas comprendre". C'est l'espérance d'un baiser, ensuite, qui lui permet de tenir et décidera de son destin à la sortie des camps : Liliane Badour, sa lumière au bout du tunnel. Ainsi rend-il hommage à cette espérance décisive et en fait-il le titre de ses mémoires publiés en 2017.

Ayant cherché pendant plusieurs années à effacer l'horreur des camps, il décide de poursuivre l'œuvre mémorielle à l'aube des années 1980 lorsqu'il découvre les relents du négationnisme. Il se dévouera avec constance à la sensibilisation des jeunes générations, au sein de l'"Amicale d'Auschwitz", puis de l'"Union des déportés d'Auschwitz". "Avoir échappé à cette entreprise génocidaire a créé une obligation fondamentale" : transmettre et préparer la suite quand les témoins, les survivants de ce crime sans nom manqueront. C'est la vocation de "Shoah, mémoire demain", qu'il m'a fait découvrir dans le 17^e arrondissement, qui recense plus de 8 heures de témoignages de déportés, rescapés d'Auschwitz-Birkenau, mais propose aussi de contextualiser leurs récits à l'aide de cartes, de documents historiques, de reproductions en images de synthèse de camps, mais aussi de tous ses éléments constitutifs, y compris les fours crématoires et les chambres à gaz. Un outil pédagogique unique, indispensable, qui met le virtuel au service de l'histoire et de son atrocité, et permet à tous de prendre réellement conscience du dispositif d'extermination créé par les nazis, face à la tentation trop prégnante, trop actuelle du révisionnisme et du négationnisme. Son combat et l'engagement de sa vie sont un symbole de liberté, d'égalité et de fraternité.

Au nom des valeurs de Paris, au nom de la République française, il nous incombe désormais collectivement de rendre hommage à l'homme et de perpétuer son œuvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire du 17^e arrondissement.

Dernier orateur, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, au nom des élus communistes, je souhaite m'associer pleinement à cet hommage qui est rendu à Raphaël Esrail, au résistant, au déporté, au passeur de mémoire. Quand on est le dernier intervenant et que beaucoup de choses ont déjà été dites par vous, Madame la Maire, et par mes collègues, inutile de reprendre toute sa biographie, toute son histoire, mais permettez-moi d'insister, dans ce moment important et solennel, sur des aspects qui me paraissent très importants.

Rappeler tout d'abord que, suite à son entrée en résistance, Raphaël Esrail a été torturé par la Gestapo, dirigée par Francis André pour le compte de Klaus Barbie. Cela nous rappelle tout le procès qu'il y a eu autour de Klaus Barbie, qui a été un premier dénouement face à ce que certains d'entre vous ont évoqué - le négationnisme, le révisionnisme - que l'on vit aujourd'hui encore puisque certains réécrivent l'histoire de Vichy. Oui, le régime de Vichy a envoyé les juifs dans les camps de concentration. Oui, le régime de Vichy a été collaborationniste et a été l'un des acteurs principaux de la Shoah.

Rappeler évidemment que, derrière le négationnisme, il y a la souffrance de beaucoup d'êtres humains, souffrance morale et physique, qui a conduit des personnes comme Raphaël Esrail à prendre le chemin de la mémoire, à raconter leur propre martyre, mais pas pour eux. Comme il le dit : "Pour le devoir de mémoire, celle glorieuse des résistants et celle douloureuse des juifs".

Rappeler aussi, comme il dit, que seules les actions éducatives et pédagogiques sont des éléments importants pour faire face au négationnisme. Raphaël Esrail a été un acteur essentiel du recueil de la mémoire, de sa mise en valeur pédagogique, de sa transmission. Il faut investir dans l'éducation par la connaissance qui est la seule à pouvoir repousser les extrêmes, qu'il a affrontés pendant la guerre.

Raphaël Esrail est décédé à quelques jours de la commémoration de la libération d'Auschwitz par l'armée soviétique. Cette journée du 27 janvier qui est devenue la Journée internationale de la mémoire des victimes de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité.

J'ai un souvenir personnel, Madame la Maire, que nous partageons. Il y a quelques années, je participais à vos côtés à la délégation conduite par Éric de ROTHCHILD, président du mémorial de la Shoah, avec plusieurs élus parisiens qui se rendaient à Auschwitz pour la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la libération des camps. Nos gorges se serrent, les larmes perlent, le silence s'installe lorsque l'on repense au moment où nous avons franchi le sinistre portail. Dans ce camp, plus d'un million de femmes, d'hommes, d'enfants, de vieillards ont été exterminés. 90 % d'entre eux ont été tués parce que juifs.

La création de ces camps répond à l'idéologie nazie. Quand j'entends aujourd'hui certains s'échanger des mots : "Ils ne sont pas dans mon camp, mais dans le camp de l'adversaire", on ne peut pas banaliser cela. L'idéologie nazie prône l'extermination de celles et ceux qu'Hitler considérait comme "des nocifs et dangereux" : les juifs, les communistes, les résistants, les militants politiques, les Tsiganes, les prostitués, les homosexuels, les handicapés et les témoins de Jéhovah.

Il faut dire et redire chaque année notre émotion face à l'indicible. Nous pouvons être fiers du travail engagé par Paris, où de nombreuses initiatives ont été et sont encore prises. Evidemment, je soutiens toutes les actions entreprises par Laurence PATRICE. Nous pouvons être fiers de rendre hommage à celles et ceux qui ont connu l'enfer, comme ce fut le cas dernièrement avec la nomination du gymnase Victor-Young-Perez. A chaque fois qu'une plaque est apposée à Paris en hommage à un résistant, une résistante ou un déporté, nous faisons œuvre de mémoire et d'éducation. Nous avons donné le nom d'Alfred Nakache à une piscine, celui d'Hélène Berr à une bibliothèque. Cela a beaucoup plus de sens que de favoriser le "naming".

Le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme nauséabond, qui reviennent sur le devant de la scène, sont des mots dont il est difficile de se débarrasser. Le bouc émissaire est bien pratique en période de crise. Il permet de ne pas dénoncer les vraies responsables : les causes économiques et sociales.

La génération de celles et ceux qui ont vécu cette ignominie disparaît peu à peu. Nous avons maintenant, nous, la responsabilité et le devoir de continuer à dire, à raconter, à expliquer pour que la mémoire ne s'éteigne pas. Continuons à construire un monde de paix par l'éducation, où le racisme, l'antisémitisme et le négationnisme seront bannis. Luttons sans relâche et n'ayons aucune complaisance face aux actes et aux propos racistes et antisémites de certains.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je vais mettre à présent aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 1 de l'Exécutif et de l'ensemble des groupes de cette Assemblée, pour inscrire le nom de Raphaël Esrail dans les rues de Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce vœu est donc adopté à l'unanimité. (2022, V. 1).

Je vous en remercie.

Salutations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi à nouveau, mes chers collègues, de saluer la présence et d'adresser toute notre affection à Damien DUQUESNE, le petit-fils de Raphaël Esrail ici présent, à Isabelle ERNOT.

Je vous demande d'applaudir, comme il se doit, Esther SENOT et Victor PERAHIA.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Mes chers collègues, je suspends la séance une minute, le temps de pouvoir raccompagner nos invités. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante-huit minutes, est reprise à neuf heures cinquante-et-une minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de reprendre vos places, de fermer les portes du Conseil.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, c'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de M. Aimé Delarue, ancien Conseiller de Paris. Sa disparition est survenue le 13 avril 2021.

Dès ses plus jeunes années, Aimé Delarue a voulu s'engager en politique. En 1952, à 24 ans, il adhère alors au parti communiste. Par la suite, il devient membre du Comité fédéral en 1964, et secrétaire du 11e arrondissement en 1970. Très attaché au 11e arrondissement, dans lequel il milite, il se présente sur la liste de la "Gauche unie pour Paris", dirigée alors par Henri Fiszbin, et récolte la confiance des habitantes et des habitants qui le portent au Conseil de Paris en 1977.

L'engagement d'Aimé Delarue sera marqué par trois combats. D'abord, l'éducation, en militant dans des associations de parents d'élèves. Ensuite, le logement, en participant aux actions des associations de locataires et en étant membre du "Comité pour le logement social". Enfin, le sport, en appartenant à la "Fédération sportive et gymnique du travail".

Aimé Delarue laissera le souvenir d'un homme particulièrement fidèle à ses convictions politiques. De 1952 à 2021, il renouvellera ainsi sans discontinuer ses cartes au parti communiste et à la C.G.T.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre assemblée. Je les exprime aussi vis-à-vis de ses camarades qui l'ont accompagné et que lui-même avait fidèlement accompagnés.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais tout d'abord, au nom des élus communistes, adresser un message de soutien et de condoléances à son fils et à sa famille, et dire que, pour nous, cet hommage est important puisque Aimé Delarue est décédé dans cette période d'épidémie de la Covid, comme bon nombre de nos concitoyens.

Je voudrais rappeler qu'Aimé est né en 1927 dans l'Eure, dans une famille nombreuse et très pauvre. Ses parents étaient agriculteurs et, très vite, après la guerre, il est devenu ouvrier du bâtiment, peintre en bâtiment, rue Louis-Blanc, dans le 10e arrondissement. Il s'est engagé au parti communiste, à la C.G.T., et il est devenu Conseiller de Paris.

C'est pour nous l'occasion de rappeler la présence des ouvriers et des ouvrières dans nos hémicycles, et ne pas oublier que c'est une partie de la population qui, aujourd'hui, est trop souvent peu représentée dans nos institutions. Aucun autre parti n'a fait de la formation et de la promotion des ouvriers l'une de ses fonctions, l'une de ses responsabilités. Aimé était l'un d'eux. C'est aux côtés des camarades du 11e arrondissement, dont il était secrétaire de section, qu'il fut élu Conseiller de Paris.

Je voudrais dire aussi que, pour Aimé Delarue, c'était très important de mener ces combats, qui sont aujourd'hui chers au groupe Communiste et Citoyen - et vous l'avez évoqué, Madame la Maire : les questions de logement, à l'époque où Paris avait beaucoup d'habitats indignes ; les questions d'éducation, et notamment le rôle des parents d'élèves dans les écoles de notre capitale. Je sais que l'on en parlera tout à l'heure puisqu'il est question de parler de sectorisation. C'est vrai qu'à cette époque, Aimé Delarue intervenait beaucoup sur ces questions-là. Et, évidemment, le sport. Vous avez évoqué la "Fédération sportive et gymnique du travail". Vous savez mon attachement à cette fédération et mon attachement familial à cette fédération. C'est aussi un lieu d'émancipation, un lieu de conquête du monde ouvrier pour le corps, pour les loisirs et pour le temps libre.

Pour toutes ces raisons, nous sommes très heureux d'honorer aujourd'hui la mémoire d'Aimé Delarue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, les comptes rendus sommaires de la séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 et de la séance exceptionnelle du lundi 17 janvier 2022 ont été affichés.

Les comptes rendus intégraux de la séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 et des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ont été publiés au Bulletin officiel des débats de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous en remercie.

Conseil des Générations Futures : rapport de la Commission Emplois et Métiers. - Rapport de la Commission Ville verte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entrons dans le vif de notre Conseil de Paris, avec l'organisation d'un débat du Conseil des Générations futures. La conférence d'organisation a convenu de l'organisation de ce débat. Je vais sans plus tarder donner la parole aux différents représentants du Conseil des générations futures, qui sont à distance.

Delphine GOATER, qui est rapporteur de la Commission Emploi et Métiers de demain de ce Conseil des Générations futures. Puis, Jacqueline PENEZ, qui est aussi rapporteur de la Commission Ville verte et ouverte du Conseil. Ensuite, Valérie CATHELY et Nicolas GRENIER.

Je vais donc, avant de leur donner la parole, introduire le débat de la façon suivante.

Mesdames et Messieurs, je suis heureuse d'inviter ce matin les représentants du Conseil des Générations futures à nous rejoindre pour nous présenter le fruit de leurs travaux autour de deux enjeux essentiels pour l'avenir de Paris : la ville verte et ouverte, d'une part, et l'emploi et les métiers, d'autre part. Deux sujets qui, évidemment, nous tiennent à cœur et sont essentiels dans l'évolution de Paris.

Au nom de l'ensemble des Conseillères et des Conseillers de Paris, et de tout l'Exécutif, j'aimerais avant tout saluer votre mobilisation, la mobilisation de ce Conseil des générations futures parce que, depuis plus de deux ans, malgré un contexte de pandémie qui a contraint à repenser vos manières de travailler ensemble, vous avez continué à réfléchir, à échanger, à débattre pour éclairer notre action publique, puisque c'est l'objet de ce Conseil des générations futures. Votre force, c'est de penser le temps long, ce qui n'est pas toujours possible pour les politiques qui doivent, et penser le temps long, et agir dans du temps court. Depuis sa création en 2016, ce Conseil des générations futures a montré sa capacité à prendre du recul, à s'extirper de l'actualité et de l'agenda quotidien pour penser la vie des Parisiennes et des Parisiens et de leurs enfants, dans ce monde qui se construit sous nos yeux et dans le monde qui vient.

Vous avez d'ailleurs choisi de vous projeter en 2030 pour la rédaction de vos rapports. En fait, vous avez raison. La communauté scientifique ne cesse de le rappeler : la décennie 2020-2030 est cruciale pour le climat et l'avenir des générations futures. Or, nous sommes déjà en 2022. Il nous reste donc 8 ans pour redoubler d'efforts.

En lisant vos travaux, je me réjouis de voir que nous partageons la même conviction sur le chemin à prendre d'ici 2030. Les questions sociales et les questions écologiques devront être traitées ensemble. C'est la philosophie de l'action menée à Paris. Oui, nous nous adaptons et nous transformons nos modes de consommer, de travailler, de produire, mais sans laisser personne au bord du chemin. C'est ce que nous faisons en menant différents chantiers en parallèle : la plantation de 170.000 arbres d'ici 2026, la multiplication des cours Oasis et des rues aux écoles, la rénovation énergétique de 5.000 logements par an, le développement des énergies renouvelables, la gratuité des transports publics et du Vélib' pour les plus jeunes et pour les anciens, ou encore l'accès à une alimentation de qualité et peu chère.

Les propositions que vous formulez de votre côté pour une ville verte et ouverte s'inscrivent donc pleinement dans la stratégie que nous adoptons. D'abord, pour adapter notre ville aux effets du réchauffement climatique, nous continuerons, comme vous le proposez, à lutter contre les îlots de chaleur et à transformer la gestion des eaux pluviales. Avec la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, la question climatique sera au cœur de toutes les règles de construction et d'organisation de notre territoire parisien.

Ensuite, comme vous, nous pensons qu'il convient de déployer nos actions à l'échelle métropolitaine et de coopérer avec les territoires voisins, notamment pour lutter contre la pollution de l'air qui, elle, ne connaît pas de frontières. C'est ce que nous faisons, notamment dans le cadre de la zone à faibles émissions, qui est devenue métropolitaine.

Enfin, vous nous invitez à mieux protéger la biodiversité, notamment ce que l'on appelle "les corridors de biodiversité". Là encore, nous allons dans ce sens, avec de nouveaux efforts au cœur de la petite ceinture, mais aussi avec l'enrichissement des trames vertes, bleues - je pense bien sûr à la Seine, à nos canaux - l'enrichissement de la trame nocturne, avec un nouveau marché de l'éclairage public très ambitieux en la matière.

Ensuite, j'aimerais revenir sur votre deuxième rapport, celui de l'emploi. Là encore, nous partageons le constat. N'oublier personne au bord du chemin, c'est repenser la place de celles et ceux qui exercent des professions, que vous appelez "à haute valeur sociétale", "à haute utilité sociale", ce que la crise du Covid a mis en lumière.

C'est aussi penser les métiers de demain. C'est pourquoi nous avons mis l'innovation au cœur de nos politiques en matière d'emploi. Nous avons ainsi fait le choix d'investir massivement dans des secteurs d'avenir, de renforcer les services publics liés à l'emploi grâce au numérique, et d'accompagner les secteurs de la transition écologique et de l'économie circulaire, en promouvant notamment le "Fabriqué à Paris" pour répondre aux aspirations des Parisiennes et des Parisiens.

L'Académie du Climat, qui a ouvert ses portes en septembre dernier dans les anciens locaux de la mairie du 4^e arrondissement, participe également à cette révolution des emplois auprès des jeunes notamment. D'abord, en leur apportant l'information, celle dont ils ont besoin, mais aussi en assurant la promotion d'emplois clés de la transition écologique. Je pense, par exemple, à tout ce secteur que nous soutenons de l'écorénovation et dont nous aurons de plus en plus besoin.

Les propositions que vous formulez en tant que Conseil des générations futures s'inscrivent pleinement dans la transition sociale et écologique engagée par notre Ville depuis plus de 10 ans. C'est pourquoi je demanderai à deux de mes adjoints d'assurer leur suivi. Pour aller plus loin dans nos échanges, j'ai demandé à mon adjointe, Anouch TORANIAN, chargée des questions de démocratie locale et de participation citoyenne, d'assurer le suivi des propositions issues des travaux de votre Conseil. C'est le sens, par exemple, du cycle de travail qui va être engagé entre la Commission civisme et mes adjoints.

S'agissant plus précisément des rapports que vous présentez aujourd'hui, je souhaite aussi que vos réflexions puissent pleinement nourrir la révision du "Plan Climat", piloté par mon adjoint Dan LERT, révision qui va prochainement s'ouvrir. Ce "Plan Climat Air Energie", nous l'avons bâti après la COP21. D'ailleurs, sous l'influence bienveillante de Jean JOUZEL, dont nous avons vu hier, cher Dan LERT, le très beau documentaire qui nous inspirera. Nous allons bien sûr assurer, avec ce "Plan Climat Air Energie", la mise en œuvre concrète et locale de l'Accord de Paris, comme nous le faisons notamment depuis 2015.

Ce plan dessine notre trajectoire vers la neutralité carbone, avec une feuille de route à 2030 dans tous les domaines, parce que nous sommes convaincus que pour assurer la bonne mise en œuvre des politiques publiques, les premiers concernés - les habitants - doivent être pris en compte dans leur élaboration. Je veux que cette révision du "Plan Climat" puisse s'accompagner d'une très large mobilisation de la part des habitants et de l'ensemble des forces vives. C'est la raison pour laquelle je souhaite que vous contribuiez à cette réflexion afin d'apporter vos expertises et vos connaissances.

Mesdames et Messieurs, je crois profondément aux besoins de penser et de construire ensemble les politiques publiques pour toujours partir des réalités de la vie. Nous continuerons avec cette méthode consistant à faire dialoguer les citoyens, les corps intermédiaires, les experts, l'administration parisienne et les élus, à prendre en compte toutes ces expressions citoyennes, parce que nous ne convoquons pas les expressions citoyennes pour les laisser de côté ou ranger leurs rapports sur une étagère. Pour nous, c'est une condition essentielle pour mieux préparer la capitale face aux défis du siècle et placer, bien sûr, le bien-être de ses habitantes et de ses habitants au cœur de notre action publique.

Je vous remercie pour votre attention et donne tout de suite la parole à Delphine GOATER.

Je rappelle que Mme Delphine GOATER est rapporteure de la Commission Emploi et Métiers de demain de notre Conseil des Génération Futures. Vous avez la parole et vous êtes à distance.

Je crois que votre micro n'est pas branché, Madame GOATER.

Peut-être en attendant que le problème technique soit résolu, est-ce que Jacqueline PENEZ est présente ? Etes-vous en ligne avec nous ? Pouvez-vous brancher votre micro ?

Le micro n'est pas branché, Madame PENEZ.

Nous avons un problème. Je demande aux équipes techniques de la Ville de bien vouloir le régler. Ce serait mieux que je ne le fasse pas en direct.

Est-ce que Valérie CATHELY, pour la Commission ville verte et ouverte, est en lien, ou est-ce le même problème technique ? Qu'elle soit là, c'est très bien, mais qu'on l'entende, c'est mieux.

Nous allons essayer de résoudre ce problème technique.

En attendant, je vais donner la parole à Mme Nathalie MAQUOI, la première oratrice, pour le groupe "Génération.s".

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Nous allons essayer de résoudre rapidement ce problème technique, s'il vous plaît. Merci.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je précise que nous avons eu les documents avant, donc je les ai lus.

Comment faire de Paris une ville verte et ouverte ? Un immense merci aux 36 membres de votre Conseil des générations futures qui ont travaillé pendant deux ans sur cette question majeure et nous offrent ce matin la possibilité d'en débattre.

2030, c'est demain. Si nous voulons être à la hauteur de cet enjeu, nos politiques publiques doivent être réinterrogées et converger vers ce but commun. Les cinq enjeux que vous avez identifiés pour une ville verte et ouverte ont été confirmés par la crise sanitaire que nous traversons depuis deux ans. Chaque année est plus chaude

que la précédente, et nous savons que la canicule est l'un des risques majeurs pour Paris auquel nous devons nous adapter.

Parmi les propositions, les élus de "Génération.s" souhaitent appuyer la préservation de la petite ceinture comme corridor écologique, lieu de promenade gratuite, avec des espaces laissés en friche, ainsi que la transition écologique et énergétique des bâtiments, pour laquelle nous déposons régulièrement des vœux et des amendements budgétaires. Nous relevons avec intérêt votre suggestion de quartier Oasis expérimental et aimerions avoir un peu plus de détails sur son contenu.

La crise sanitaire nous a montré l'importance des liens qui permettent de "faire ville ensemble", c'est-à-dire ne pas simplement vivre côte à côte en se croisant à peine dans l'espace public, mais exercer une part de notre citoyenneté qui fonde l'urbanité. C'est pourquoi nous portons aussi un soutien aux associations indispensables au tissage de liens. Nous aimerions aller vers un modèle de conventionnement plutôt que d'appel à projets. Parmi les formes d'habitat, nous avons aimé la référence au béguinage, qui nous semble être effectivement une façon d'habiter à remettre au goût du jour.

Nous partageons l'enjeu que vous pointez : associer les jeunes à la gouvernance de la transition écologique par la proposition de 17 jeunes vigies de la transition écologique. 17 jeunes issus de chaque arrondissement de Paris, rémunérés dans le cadre d'une année de césure pour analyser les projets de la Ville au regard du "Plan Climat", en lien avec l'Académie du Climat. Nous aimerions que l'Exécutif s'empare de cette question et nous propose au prochain Conseil un projet de délibération dans ce sens.

Une ville verte et ouverte suppose aussi d'aller vers un modèle économique compatible avec le défi climatique. Mélody TONOLLI reviendra sur vos propositions concernant l'emploi un peu plus tard dans le débat. En dehors de ce rendez-vous annuel en Conseil de Paris, nous sommes - nous, les élus de "Génération.s" - à votre disposition pour tout échange que vous jugerez nécessaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de quatre citoyens : Mmes Delphine GOATER, Jacqueline PENEZ, M. Nicolas GRENIER et Mme Valérie CATHELY. Interventions qui figurent en annexe n° 1).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant reprendre nos discussions.

Je remercie Nathalie MAQUOI d'avoir accepté de parler tout à l'heure, mais elle avait lu vos propositions, bien sûr.

Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers amis du Conseil des Générations futures, tout d'abord, je tenais à vous remercier de la qualité de ce rapport et de ses conclusions. Vous abordez deux préoccupations prioritaires et encore plus essentielles pour les jeunes générations, avec beaucoup de responsabilité, de sérieux et de pragmatisme.

J'aborderai, pour ma part, le chapitre "Repenser l'emploi et les métiers à Paris à l'horizon 2030" et laisserai à ma collègue, Maud GATEL, le soin d'intervenir sur la ville durable.

Oui, il faut repenser l'emploi, il faut le dépoussiérer, le réinventer, car un jeune qui entre aujourd'hui sur le marché du travail changera entre 5 et 13 fois d'emploi - je dis bien "d'emploi" - au cours de sa carrière, et il restera à un même poste environ 5 ans. Mais on ne peut pas parler emploi sans parler formation. Formation initiale, bien évidemment, mais formation tout au long de la vie, car nous voyons bien qu'aujourd'hui, il faut beaucoup d'agilité et d'adaptation pour réussir sur le marché du travail. C'est accepter d'aller vers des formations qui préparent aux métiers de demain "ultratech", mais c'est aussi aller vers des emplois qui demandent beaucoup d'humain, qui est irremplaçable. Je pense en particulier aux métiers d'aide à la personne.

Repenser l'emploi des jeunes à l'horizon 2030, c'est également accepter de se dire que l'on n'aura pas forcément un emploi linéaire, mais que l'on passera nécessairement par la case entrepreneur, C.D.I., sans emploi, pour revenir après vers un C.D.I. ou un C.D.D. Bref, il faudra beaucoup de disponibilités physiques et intellectuelles dans un monde qui s'ouvre et bouge chaque jour.

Penser l'emploi de demain pour un jeune, c'est mettre du sens dans sa vie et dans ce qu'il veut faire. C'est revenir à des métiers plus manuels, plus altruistes, plus au service de la planète dans un monde hyperconnecté. Bref, c'est avoir le sentiment de savoir que l'on sert vraiment à quelque chose. Vos propositions vont totalement dans ce sens. Métiers du recyclage, de réparation, d'aide à la personne, du circuit court, et les métiers d'art.

J'aimerais m'arrêter en particulier sur les métiers d'art, car la spécificité de Paris est assurément un savoir-faire artisanal et artistique exceptionnel. Je pense aux écoles Boulle, Estienne, E.N.S.B.A., et bien d'autres encore. Toutes ces écoles qui transmettent une excellence parisienne, qui rayonnent dans le monde entier. De la plumasserie à l'orfèvrerie, à la joaillerie, aux métiers de la mode et du design, c'est tout un univers d'exigence qui s'ouvre à ceux qui le souhaitent. Notre Ville porte la responsabilité de faire connaître ces écoles, de les aider en organisant par exemple des salons internationaux, de transmettre cet héritage auprès des plus jeunes.

La Région Ile-de-France l'a bien compris puisqu'elle a créé le Campus des métiers d'art et du design. Car, au-delà de cette spécificité très française et très parisienne, dont nous devons être fiers, c'est une économie culturelle extrêmement riche qui crée des emplois et est une source de retombées financières importantes pour notre ville. Oui, la Ville de Paris doit encourager tous ces métiers d'art en amont comme en aval.

Alors, bravo pour votre travail, pour ces thématiques qui vont très certainement provoquer des vocations dans les emplois de demain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Nathalie LAVILLE, pour le groupe Paris en commun, vous êtes à distance.

Allez-y, je vous en prie.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci.

Le Conseil des Générations futures est un lieu de débat qui est assez inédit, qui permet de penser le Paris de demain sur la base d'un travail de réflexion et d'enquête au long cours. Avec ce Conseil, la Maire a voulu faire émerger une culture commune de la participation des habitantes et des habitants, ainsi que des mécanismes qui permettent leur collaboration toujours plus étroite à la prise des décisions. Tous les collèges qui le composent, avec des entrepreneurs, des salariés, des personnes issues du mouvement associatif, des représentants des services publics ou encore de la démocratie locale, se sont pleinement engagés pour nourrir notre réflexion sur les questions des mutations économiques, sociales et environnementales à Paris. Les rapports que vous venez de nous présenter en témoignent.

Le Conseil des Générations futures n'est pas une instance supplémentaire, mais vraiment un outil de réflexion collective dont les avis ont vocation à éclairer nos décisions publiques et à simplifier leur mise en œuvre. Depuis des mois, ce Conseil auditionne, enquête, réfléchit, synthétise pour parvenir à des conclusions qui mettent en avant des propositions audacieuses, pertinentes.

Je voudrais saluer la qualité de leur travail, et puis, soulever l'indépendance de leur réflexion. Nous, élus de terrain, nous savons à quel point il est parfois difficile de mettre en œuvre ce que nous pensons être bon pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Je ne donnerai qu'un exemple, celui de l'arrondissement où je suis élue, le 13^e arrondissement, où cela fait des mois voire des années que l'on travaille sur un projet "Parisculteurs" d'agriculture urbaine sur le toit d'une école. Le projet est passionnant. Il va dans le sens d'une ville verte et solidaire, mais les contraintes techniques et administratives compliquent et ralentissent sa mise en œuvre.

Travailler à lever les contraintes, cela peut parfois nous faire perdre de vue les objectifs à atteindre. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir une instance indépendante et compétente sur laquelle nous, qui avons les mains dans le cambouis - en l'occurrence, les mains dans la terre - nous pouvons nous adosser et sur laquelle nous pouvons compter pour continuer à avoir une vision sur le long terme.

Les questions d'emploi, de vieillissement de la population, de résilience et d'adaptation au changement climatique, sont, vous le savez, au cœur de nos priorités et absolument essentielles pour porter la ville de demain. Je suis certaine que votre travail d'analyse sera très utile à notre Assemblée dans l'élaboration des futures politiques publiques.

J'en profite pour souligner que certaines des propositions que vous avez formulées ces derniers mois sont aujourd'hui en cours d'étude par nos services, à l'image de la création du Code de la rue que vous aviez suggéré à la Ville.

A quoi va ressembler notre ville dans 10 ans ? Comment faire en sorte que chacune et chacun s'y sentent bien, y vivent heureux et en bonne santé ? Ce sont des questions qui ne peuvent pas faire l'économie d'une expertise, et auxquelles chaque Parisienne et chaque Parisien peut à son niveau contribuer. Ces questions stratégiques nécessitent des solutions ingénieuses et originales, à l'image des propositions que vous nous avez faites à nouveau aujourd'hui.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, chères Générations futures, chers collègues, je vais vous parler des difficultés d'accès à l'emploi, des jeunes sans diplôme 4 fois plus victimes du chômage que les jeunes diplômés. Malgré les milliards d'euros déversés chaque année dans une multitude de dispositifs, la France reste clairement un mauvais élève, avec ses 120.000 jeunes qui décrochent chaque année. Un million de jeunes entre 16 ans et 25 ans n'ont aucun emploi et ne sont ni en train d'étudier, ni en train de se former. Ce sont les N.E.E.T. Ce sont presque 30 % des jeunes ayant terminé leurs études. La moitié d'entre eux le sont depuis plus d'un an. Leur insertion professionnelle sera très difficile. Cette précarité et l'absence de perspectives débouchent sur des parcours de rupture identitaire et sociale, dramatiques pour tous. L'Institut Montaigne et Fipeco ont comparé notre politique avec celle des pays qui obtiennent de bien meilleurs résultats dans la lutte pour la réinsertion des jeunes décrocheurs.

Dans la note de décembre 2021, la Cour des comptes aboutit aux mêmes conclusions. Elle y dénonce l'éparpillement des dispositifs mal ciblés et redondants : D.G.E.F.P., les DREETS avec Pôle Emploi, les parcours PACEA des missions locales, et j'en passe. Elle juge cette complexité coûteuse et inefficace. Elle rappelle que nombre de décrocheurs restent hors d'atteinte de l'ensemble de ces dispositifs.

Première recommandation : faire sauter les cloisons entre l'école et l'entreprise. Le succès croissant de l'alternance confirme l'importance de ce point. Les enseignants devraient être incités à faire des stages en entreprise, par exemple. Les professeurs associés à temps partiel pourraient offrir aux élèves une connaissance précoce de l'entreprise et des réalités du marché du travail.

La Cour des comptes préconise de simplifier les parcours des jeunes. Voilà pourquoi nous reprenons sa proposition d'instaurer un guichet unique placé sous l'autorité de la collectivité territoriale la plus proche de l'écosystème local : la Ville de Paris. Des référents formés aux problématiques du premier emploi auraient ainsi la compétence et l'autorité pour travailler avec les établissements scolaires auprès des jeunes encore scolarisés. Ils pourraient coordonner tous les dispositifs d'aide aux décrocheurs afin de les mener à un emploi stable, qui est l'objectif premier. Ils pourraient les accompagner judicieusement vers des associations d'insertion, qui devront être évaluées régulièrement, vers des formations, pilotées par le secteur privé qui connaît mieux ses propres besoins, vers les offres d'emploi, vers les événements de "job dating". Ces référents spécialisés sans discontinuité auraient alors la capacité d'intensifier aussi leur soutien au moment le plus judicieux, en vue d'apporter une aide décisive aux jeunes les plus éloignés de l'emploi.

C'est en proposant un parcours bien coordonné, sans coutures, continu, que nous atteindrons les performances des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Danemark, dans la lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi des moins qualifiés.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il est rassurant et enthousiasmant de voir combien le Conseil des Générations futures, instance créée par la Mairie de Paris en 2019, s'inscrit dans la droite ligne des combats portés par le groupe Ecologiste de Paris et plus largement par les écologistes, alors même qu'il en est tout à fait indépendant, bien sûr. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir à quel point les citoyennes et les citoyens ont à cœur et annoncent dans leurs priorités les sujets essentiels pour la ville verte de demain. A leurs côtés, nous sommes engagés pour répondre aux aspirations de la génération climat, pour mettre en œuvre des politiques publiques de la transition écologique et solidaire, et sommes soucieux de garantir à toutes et à tous des conditions d'existence favorables au développement de la vie bonne.

Cette semaine encore, 1.400 scientifiques exhortaient les candidates et les candidats à l'élection présidentielle à l'action, pour faire face aux bouleversements en cours et à venir qui concernent le climat, l'océan, la biodiversité ou les pollutions. Dans cette Assemblée aussi, nous devons être vigilants pour garder en permanence ces urgences comme boussole.

Ainsi, les cinq axes identifiés par le Conseil des Générations futures couvrent les principaux enjeux d'une transition écologique et solidaire réussie. En premier lieu, face à l'urgence climatique, apparaît la nécessité d'adapter la ville à l'inéluctable augmentation des températures. En effet, dans le rapport sur la ville verte, les citoyennes et citoyens du Conseil des générations futures ont d'ores et déjà identifié les effets délétères d'une augmentation des températures, déjà bien perceptibles sur la vie en ville, et ils ont mis ce sujet au premier rang de leurs préoccupations.

Tous les rapports l'indiquent : le dérèglement du climat est déjà là, et nous devons nous préparer et préparer notre ville à des épisodes climatiques extrêmes. Les canicules, bien sûr, qui devraient se multiplier, mais pas seulement. Le groupe Ecologiste de Paris, bien évidemment engagé sur cette question, porte d'ailleurs à ce Conseil un vœu pour que toutes les sociétés d'économie mixte de la Ville se dotent d'un plan d'action pour faire face aux fortes chaleurs que nous allons connaître.

Puis, les citoyennes et les citoyens ont mis en lumière des aspects structurels de la transition écologique, dont l'emploi, la rénovation énergétique des bâtiments ou encore la mobilité, démontrant une fois de plus que l'écologie ne saurait se limiter à des "mesurettes" superficielles de personnes bien nourries, mais s'attachent au contraire à repenser les fondements de ce qui fait notre société.

Enfin, le rapport fait la part belle à la nécessaire coalition des intérêts d'une ville à la fois écologique et inclusive. Il est dit ici, une fois pour toutes, que la transition écologique ne peut se faire aux dépens des catégories sociales les moins favorisées. Quand je parle d'inclusion, c'est au sens générique. Construire une ville inclusive, c'est construire une ville en pensant d'abord aux besoins des classes populaires, mais aussi des jeunes, des personnes atteintes de handicap, des personnes âgées et des femmes, soit un très grand nombre de Parisiennes et de Parisiens pour lesquels la création d'espaces verts, de lieux de rencontre et d'entraide, d'habitats adaptés, représente un bond qualitatif de taille dans la vie quotidienne.

Parmi ces combats, je prendrai quelques exemples qui tiennent particulièrement à cœur aux élus du groupe Ecologiste de Paris. La réappropriation de la Petite ceinture en tant que véritable trame verte, corridor de biodiversité, valorisée pour ses fonctions écologiques comme pour le rôle d'agrément qu'elle remplit dans un espace minéral saturé. A ce titre, le groupe Ecologiste de Paris ne peut aller que dans le sens des initiatives visant à en découvrir les tronçons, à plus forte raison dans les quartiers populaires comme autour de "La Ferme du Rail", dans le 19e arrondissement, où cela apporte de véritables espaces de promenade et de respiration.

J'en profite pour saluer toutes les associations, collectifs d'habitants, mobilisés pour que notre Petite ceinture tant enviée soit rapidement et entièrement rouverte, et rendue accessible à toutes et à tous.

De la même façon, la conservation et la création d'espaces végétalisés de pleine terre permettant de contenir les pics de chaleur et d'aller à l'encontre de l'imperméabilisation, sont l'un de nos terrains privilégiés. Depuis leur entrée au Conseil de Paris, les écologistes se positionnent dans chaque projet d'aménagement pour le maintien de la moindre parcelle d'espace vert de pleine terre. J'ai donc été particulièrement sensible à vos recommandations en matière de préservation de pleine terre sur chaque parcelle. J'espère que notre Conseil suivra vos demandes de 30 % à 50 % de pleine terre sur toutes les parcelles sur lesquelles la Ville a des projets, et le traduira dans le Plan Local d'Urbanisme révisé qui se veut bioclimatique, sur lequel nous travaillons actuellement, et que cela sera pris en compte dans l'ensemble des projets portés par notre Municipalité.

Comme le Conseil des Générations futures, nous pensons que la ville verte ne pourra passer que par une compréhension profonde de l'évolution des modes d'exister et de pratiquer la ville. Ainsi, face aux aspirations des jeunes générations mais aussi des évolutions de l'emploi, une réflexion sur la place des bureaux dans le parc bâti s'impose. Tant de mètres carrés sont encore aujourd'hui dévolus à des formes classiques et inamovibles de bureaux, souvent pour des raisons techniques. Ce sont autant de mètres carrés perdus pour d'autres usages, plus souples ou plus inclusifs : lieux d'hébergement, tiers lieux flexibles ou espaces d'habitation.

Enfin, d'autres sujets, comme la rénovation thermique des bâtiments ou la commande publique, traduisent la nécessité d'un véritable changement d'échelle dans la manière d'appréhender la ville de demain. Nous sommes à l'œuvre sur les deux terrains. En décembre, les écologistes ont obtenu une augmentation budgétaire sur le projet "Eco-rénovons Paris", un programme de la Ville de Paris qui vise à encourager et accompagner la rénovation énergétique des copropriétés, afin de réduire leur impact environnemental et lutter contre la précarité énergétique.

Ce n'est qu'une étape, car nous devons avoir toujours plus d'ambition en la matière. L'accent mis dans le rapport sur la responsabilité et la marge de manœuvre des bailleurs sociaux dans ces rénovations ou des fournisseurs dans la commande publique - que nous appelons de nos vœux - permet de voir les choses en grand. Nous devons effectivement utiliser tous les leviers qui permettent d'engager et d'accélérer les transitions.

J'ai également lu attentivement votre rapport sur l'emploi. Je l'ai trouvé très complémentaire des préconisations pour une ville verte. On y trouve, en effet, une réflexion sur la ville de demain, et ce futur-là du Paris devra être...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Madame Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Pour finir, je veux exprimer ma volonté...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut conclure.

Mme Fatoumata KONÉ. - Oui, je conclus.

Je veux exprimer la volonté de mon groupe que les propositions exposées dans vos deux rapports puissent enrichir les travaux de l'ensemble des élus du Conseil et assurer notre politique municipale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens, tout d'abord, moi aussi, au nom du groupe Communiste et Citoyen, à vous saluer ainsi que tous les membres du Conseil des Générations futures et

vous féliciter pour la richesse du travail qui nous est présenté. Les rapports rendus par les deux commissions ont été travaillés pendant la crise sanitaire et questionnent l'après, en intégrant les conséquences de cette crise, comme la baisse du pouvoir d'achat ou encore les changements d'usage de consommation liés au confinement. Les évolutions que nous connaissons, tant du point de vue social qu'environnemental, montrent que les plus précaires sont les premiers à souffrir des changements qui s'opèrent. Si l'on ne fait rien, il est à craindre que le creusement des inégalités ne s'accroisse encore davantage. La crise, qu'elle soit sociale ou environnementale, touche les plus précaires plus durement et en premier.

Par ailleurs, pendant le confinement, nous avons vu la sédentarité imposée pour certains, avec des conditions de travail à distance qui étaient différentes selon les foyers, et l'obligation du présentiel pour d'autres, dans de nombreux métiers qui étaient jusque-là assez déconsidérés et se sont avérés essentiels, les fameux "premiers de corvée". Et puis, les plateformes numériques de travail se sont multipliées, en affichant la volonté de subvenir toujours plus, toujours plus vite à des besoins de consommation que l'on devrait très sérieusement questionner, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'ils s'opèrent au détriment de la santé et de la sécurité des livreurs qui travaillent pour des revenus indécents, sans protection sociale, sans droit du travail, des soi-disant entrepreneurs réellement exploités par ces plateformes.

Vous faites plusieurs constats. D'abord, celui du dérèglement climatique, qui doit nous amener à changer nos modes de consommation et de production. Puis, celui qu'il est de plus en plus difficile de vivre à Paris et que l'emploi est la clef. Le rapport souligne ainsi le manque de formation, alors que le taux de chômage à Paris reste élevé et que les besoins d'insertion ne cessent d'augmenter. Bien que les thématiques travaillées soient différentes, finalement, les problématiques abordées se regroupent de cette façon. Je peux prendre l'exemple de l'obsolescence programmée. On sait tous que c'est une aberration pour l'environnement, qui, en plus, renforce le poids de la grande distribution et crée une dépendance des foyers parisiens. Alors, et vous le soulignez, dans l'optique d'une production plus raisonnée favorisant les usages de consommation dans le temps long, il faut favoriser la création de ces nouveaux métiers liés à la réparation, qui contribuent ainsi à renforcer la logique du réemploi et celle du recyclage.

Votre travail questionne les élus que nous sommes pour définir quelle politique publique, et d'ailleurs, plus largement, quelles mesures il serait judicieux de prendre pour que Paris reste une ville verte et ouverte, une ville active, capitale de la mode et des métiers de l'art, riche de son histoire, qui favorise l'artisanat et développe les commerces de proximité. Une ville, finalement, accessible à toutes et à tous.

Pour ce faire, comme je l'ai dit plus tôt, il est clair qu'avoir un travail, c'est essentiel pour disposer des moyens de vivre à Paris. D'où l'importance de mettre en place des politiques d'insertion pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver un emploi, mais aussi de la sociabilité et un niveau de vie décent. Vous savez comme notre groupe est attaché au fait que le travail doit permettre de vivre décemment.

Vous préconisez aussi de donner plus de visibilité aux métiers de service, et vous avez plus que raison. Les besoins en accompagnement face à la perte d'autonomie sont criants. Le scandale Orpée le démontre très bien : développer l'accompagnement est absolument primordial, surtout quand on sait qu'à Paris, une personne sur 5 a plus de 65 ans. Et puisque les systèmes de labellisation s'avèrent incitatifs et constituent un levier pour la généralisation des pratiques vertueuses, pourquoi ne pas labelliser, comme vous le proposez, les métiers qui contribuent à la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens ?

Vous le rappelez par ailleurs : ces métiers méconnus sont très importants et vont recueillir des compétences relationnelles, opérationnelles et techniques. Je pense à des métiers du soin, du maintien à domicile, mais aussi à celui de réparateur d'électroménager. Là encore, nous partageons votre avis. Ces métiers ont du sens. Ils sont indispensables à la cohésion sociale.

Vous attirez aussi notre attention sur le manque de visibilité de l'artisanat et du savoir-faire parisien, qui profite autant aux habitantes et aux habitants qu'aux touristes. Notre groupe, justement, est à l'initiative du label "Fabriqué à Paris", comme l'a rappelé Mme la Maire. Il se soucie de pouvoir donner aux Parisiens les moyens de consommer localement, tout en valorisant le travail des artisans. C'est dans cette même logique que nous avons porté le projet de création d'une plateforme "Acheté à Paris" pour permettre de répondre à celles et ceux qui souhaiteraient acheter localement, rapidement, mais de manière éthique et responsable, en privilégiant les petits commerces plutôt que les gros hangars d'Amazon.

Au regard de ce que vivent les Parisiennes et les Parisiens en matière de dégradation de la qualité de l'air, vous avez eu raison de nous alerter sur la nécessité de créer des îlots de fraîcheur et de préserver la biodiversité. Vous proposez, en ce sens - on en a parlé beaucoup jusqu'ici - de faire de la petite ceinture un véritable corridor écologique. Pourquoi pas, mais veillons à ce que l'utilité logistique et la vocation ferroviaire de la petite ceinture soient impérativement conservées. Quand on sait que 90 % des marchandises qui arrivent à Paris arrivent par les routes et que seulement 3 % arrivent par le rail, il semble impératif de ne pas nous couper de ce type d'infrastructure. L'activité de fret sur cet espace doit permettre de répondre aux enjeux des Parisiens, qui sont, par exemple, la saturation des transports et la pollution.

Votre préconisation qui consiste à valoriser les circuits courts, notamment dans l'approvisionnement de marchandises, va précisément dans le sens de mes propos. La petite ceinture est l'une des réponses, à notre sens, et il faut maintenir la réversibilité de son usage.

Pour terminer sur cette dimension environnementale, vous soulignez l'effort de la Ville qui accompagne les acteurs de l'agriculture urbaine. C'est une très bonne chose quand on connaît les freins que rencontrent les structures qui développent le maraîchage en ville.

S'agissant de la commande publique, vous le mentionnez : elle est l'un des leviers essentiels que possède la Ville pour relocaliser la production. Dans le nouveau schéma parisien de la commande publique responsable, que l'on a voté au dernier Conseil, les objectifs de la Ville de Paris sur l'axe environnemental étaient clairement définis. Nous avons porté des amendements relatifs aux clauses sociales, d'ailleurs dans une conception très large de ces dernières. Désormais, dans le cadre de la livraison, la Ville ne pourra plus contracter qu'avec des entreprises qui ont exclusivement recours à des contrats de travail. C'est une très belle avancée pour la lutte contre la précarité et l'"ubérisation" de notre société.

Enfin, je souhaiterais vous dire que votre proposition de créer un comité de jeunes vigies de la transition écologique à Paris est très intéressante. Les jeunes sont de plus en plus nombreux à s'engager, mais il faut leur donner les moyens de s'exprimer et surtout, de les entendre. On veillera à ce que ce collectif soit représentatif de la diversité des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Mesdames et Messieurs les membres...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOMES.

Mme Barbara GOMES. - ... du Conseil des Générations futures, merci beaucoup pour tout ce travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GOMES.

Danielle SIMONNET n'est pas là.

La parole est donc à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans la continuité du rapport "Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à horizon 2030", sur lequel a réagi Nathalie MAQUOI pour le groupe des élus de "Génération.s", vous, membres du Conseil des Générations futures, nous livrez ici un second rapport particulièrement riche d'analyses et de propositions sur ce que nous pourrions mettre en place à Paris pour répondre en matière d'emploi aux enjeux écologiques et économiques auxquels nous sommes confrontés.

Le monde du travail est en constante évolution. La Commission emploi, qui s'est créée au sein du Conseil des Générations futures en décembre 2019, l'a expérimenté en démarrant ses travaux en vue de ce rapport avant la crise sanitaire. Le Covid 19 et le confinement ont accéléré un certain nombre de mutations du travail, notamment la transition vers le télétravail, mais ils ont aussi mis en lumière les précarités avec les "premiers de corvée". Ce rapport, "Repenser l'emploi et les métiers à Paris à l'horizon 2030", nous offre l'opportunité de prévenir ou d'accompagner les changements qui toucheront les emplois à Paris d'ici quelques années, dans un contexte d'automatisation du travail et de vieillissement des populations, en partant de façon très pertinente de données, tel que l'analyse des modes de consommation ou des critères de choix des consommateurs et consommatrices.

Ce rapport nous offre également l'opportunité d'impulser la direction que nous souhaitons prendre pour accompagner la création de nouveaux emplois à Paris. Ils doivent s'inscrire dans un modèle économique incluant conditions de travail dignes, justice sociale et transition énergétique. Ce sont des objectifs que nous pouvons atteindre en nous appuyant sur l'évolution des comportements pour une consommation plus vertueuse. Nombre de personnes, notamment à Paris, souhaitent aujourd'hui avoir recours à des offres plus individualisées et plus orientées vers l'accès à des services, plutôt que d'être dans la possession de biens. Il y a aussi une aspiration croissante pour un mode de consommation plus éthique, en particulier de produits fabriqués localement et/ou de façon durable. Réparer ou reconditionner pour ainsi refuser l'obsolescence programmée et contribuer à la protection de l'environnement.

Ce changement de paradigme, s'il doit se mesurer à un niveau global, peut favoriser le territoire parisien, nous permettant, comme le souligne le rapport, de donner naissance à d'autres formes de production, à un développement de l'artisanat, du "Fabriqué à Paris", mais aussi à des services, comme les métiers de la réparation de l'électroménager, de l'informatique et de la connectique, les métiers de la conception et de la réparation d'objets pour les fabricants et le grand public, et enfin, les métiers de l'aide à la personne.

La Ville de Paris soutient l'activité productive pour favoriser le maintien de l'artisanat et de l'industrie sur son territoire, et pour développer de nouvelles filières innovantes, tout particulièrement au service de la transition écologique et sociale. Ainsi, l'association "Ensemble Paris Emploi Compétences", l'EPEC, soutenue par la Ville de Paris dans sa politique en direction des publics les plus éloignés de l'emploi et des petites et moyennes entreprises,

a créé l'Ecole des métiers du vélo de Paris, pour rendre accessible ces nouveaux emplois au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens.

Cette question de l'emploi lié aux activités de réparation et de fabrication est pleinement d'actualité. Des actions visant à favoriser leur ancrage local et à renforcer l'ouverture d'espaces permettant leur déploiement dans nos quartiers, pourraient être encore davantage favorisées et développées. Faire une place dans la ville aux activités de fabrication et de réparation peut contribuer à la construction d'une ville plus mixte, animée et économe d'espaces et de ressources. Certains points du règlement du Plan Local d'Urbanisme parisien pourraient ainsi évoluer en ce sens.

Parmi les propositions présentées dans ce rapport, trois nous ont particulièrement intéressés et ont attiré notre attention : la création d'une maison parisienne des métiers de demain ; l'extension de la labellisation "Fabriqué à Paris" avec trois autres labels, "Réparé à Paris", "Recyclé à Paris" et "Surcyclé à Paris" ; l'enrichissement du catalogue de formations pour adultes, qui est indispensable pour aller dans cette direction.

Qu'il s'agisse de la transition écologique, liée à la nécessaire adaptation à la dégradation des conditions climatiques, ou de l'évolution de l'emploi liée à la crise sanitaire et aux confinements successifs, mais aussi de l'acquisition de pratiques respectueuses des personnes comme de notre environnement, nous voyons bien que c'est en profondeur que nous devons repenser notre mode de vivre et de travailler à Paris à l'horizon 2030.

Toutes les propositions émises par le Conseil des Générations futures vont dans le bon sens et rejoignent la trajectoire qui est celle de notre majorité, sur la base du projet pour lequel nous avons été élus en 2020. Nous souhaitons que la Ville de Paris s'en empare pleinement pour construire ses politiques durables qui permettent au mieux de préparer l'avenir et d'accompagner celles des mutations les plus vertueuses et désirables.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, pour 3 minutes 40.

Mme Maud GATEL. - Pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais m'associer aux immenses remerciements adressés au Conseil des Générations futures pour son travail absolument remarquable, qui illustre combien il reste à faire pour faire de Paris une ville durable, tant en matière de transition écologique et énergétique, de rafraîchissement de la ville, ou encore de rénovation du bâti.

Car, comme l'écrit le Conseil des Générations futures, les efforts réalisés en la matière restent insuffisants, notamment en ce qui concerne la végétalisation de pleine terre. Le Conseil des générations futures fait également part de ses critiques, que nous partageons entièrement, sur la politique de la ville en matière de densification, et demande que la Ville arrête de détruire les espaces verts et de respiration existants, tout en insistant sur la nécessité de les entretenir.

Pour faire de Paris une ville verte et ouverte d'ici 2030, le Conseil des Générations futures propose de répondre à cinq enjeux : adapter la ville à l'augmentation des températures, faire de Paris une ville mixte et accueillante, concilier les objectifs écologiques et l'emploi, associer la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique, et faciliter les mobilités de tous dans le respect des exigences écologiques.

Pour répondre à la nécessité d'accélérer l'adaptation de la ville, le Conseil des Générations Futures fait un certain nombre de propositions. Il en est ainsi de la sanctuarisation de la petite ceinture, de l'imposition de quotas d'espaces verts dans les nouveaux projets d'urbanisme, de renforcement de l'accès aux points d'eau, ou encore de la multiplication des cours Oasis. Autant de propositions auxquelles nous nous associons.

Sur le plan énergétique, le Conseil des générations futures invite à une accélération de la rénovation énergétique des logements sociaux. Rappelons qu'en 12 ans, seul un cinquième des logements sociaux de la Ville a été rénové.

Quant aux sujets liés à la mobilité, le Conseil des générations futures alerte sur la situation des plus fragiles, les grands oubliés des politiques de déplacement à Paris, en mettant l'accent sur les incohérences des aménagements, le manque de continuité entre les voies cyclables, et en demandant la mise en place d'un schéma de circulation globale, le renforcement de la verbalisation pour lutter contre les comportements dangereux, et l'amélioration de l'accessibilité pour tous.

Nous saluons aussi l'accent mis sur la dimension inclusive des propositions : la proposition de bancs dans l'espace public et sur la Petite ceinture, par exemple, ou encore l'accroissement de nouveaux modes d'habitat, notamment en saisissant les opportunités offertes par la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2021 à travers l'aide à la vie partagée.

Un travail de qualité qui pointe l'insuffisance de la politique telle qu'elle est actuellement menée afin de faire face aux défis climatiques. Il nous faut accélérer. C'est indispensable pour faire de Paris une ville durable et relever les défis qui sont devant nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vois que Mme SIMONNET est revenue.

Madame SIMONNET, vous avez droit à une minute. Vous souhaitez la prendre ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais d'abord saluer le travail qui a été fourni. N'ayant qu'une minute, je voudrais surtout m'attacher à la question des métiers du lien.

Vous souhaitez mettre en place un label des métiers du lien par lequel la Ville s'engagerait dans ses financements, qu'il s'agisse, par exemple, pour les aides à domicile, d'associations ou d'entreprises privées, de bien garantir aussi du bon traitement des femmes, parce que ce sont des métiers majoritairement exercés par des femmes. Or, on sait aujourd'hui que ce sont des métiers aux emplois du temps hachés, sous-payés, et pour certaines d'entre elles, "ubérisées".

Je trouve que vous avez amplement raison d'interpeller la Ville sur cet engagement à prendre. Le problème, c'est qu'en retour, je n'ai plus aucune confiance dans la Ville. Pourquoi ? Parce que cette majorité municipale dirige depuis 20 ans. Si l'on prend un autre métier extrêmement important, celui des cantinières : 20 ans après, les cantinières, qui nourrissent et servent nos enfants à la cantine, n'ont pas de quoi nourrir les leurs. Parce qu'elles sont payées 530 euros ou 700 euros par mois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il est temps, et je vous invite à regarder le film "Debout les femmes" de François RUFFIN pour qu'enfin les choses changent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole. Merci.

Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, vous avez la parole, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, en installant le Conseil des Générations futures il y a tout juste 6 ans, vous parliez du Conseil des Générations futures comme d'une "chambre des inventions des Parisiennes et des Parisiens". Effectivement, une chambre, un espace où l'on peut dormir, où l'on peut rêver aussi, donner libre cours à ses envies, à ses inventions, à ses désirs. On a besoin de cela en politique. Chers membres du Conseil des Générations futures, c'est ce que vous nous apportez. Pour cela, vous devez être remerciés.

Avec votre responsabilité et votre représentativité, chers membres, votre représentativité vient en complément de la nôtre - elle n'est pas la même - notre représentativité d'élus. On a souvent parlé dans ce Conseil de démocratie continue. Je crois que vous incarnez cette démocratie continue dans notre enceinte parisienne. Avec les citoyennes et les citoyens de vos commissions, de toutes les générations, on a des habitantes et des habitants. On a aussi des représentantes et des représentants des corps intermédiaires, qui sont si souvent méprisés et parfois maltraités au plan national. Je pense qu'au plan local, on a l'occasion, notamment avec ce Conseil des générations futures, de travailler de manière concrète avec les corps intermédiaires, de les respecter, d'avoir un dialogue et de voir quelles propositions concrètes ils sont en capacité d'apporter. Je pense qu'avec ces cinquième et sixième rapports du Conseil des générations futures, c'est ce que l'on voit.

C'est donc avec notre vision, pour le groupe Paris en commun et la majorité, singulièrement participative. C'est ce qu'a voulu la Maire en créant cet espace de concertation qui fournit un travail d'expertise, avec des propositions vraiment construites. Je crois qu'on l'a vu dans ce qui a été exposé, non seulement sur une expertise forte, mais également une dimension véritablement locale - j'y reviendrai dans un instant - sur tous ces sujets urbains structurants pour l'avenir de la capitale.

Vous avez déjà eu l'occasion de nous faire part de vos constats, de vos propositions sur un certain nombre de thèmes. On a eu la jeunesse, l'économie du partage, le civisme. Sur ce dernier thème, le civisme, vous proposiez notamment de lancer une campagne de communication positive sur Paris et ceux qui y vivent ou y travaillent. On voit combien c'est éloigné des campagnes que l'on voit parfois sur les réseaux sociaux, avec le soutien de certaines et de certains d'entre nous sur nos bancs.

Mais je reviens à nos sujets du jour, puisqu'il s'agit de l'emploi et de la transition écologique. Ces sujets sont un paradoxe, parce qu'il faut à la fois agir tout de suite et penser le long terme. C'est la raison pour laquelle vos réflexions nous sont très précieuses. J'ai notamment été très intéressé par le rapport sur l'emploi. Dans votre présentation, je retiens les deux labels parisiens qui viennent en complément de ce qui existe déjà sur "Fabriqué à Paris". Vous parlez du service à la personne, de la réparation et du recyclage. Ce sont des thèmes sur lesquels les labels parisiens pourraient être complétés. Vous avez également fait cette proposition de "coworking" artisanaux, qui

vient en complément de ce label réparation et recyclage. Il y a un véritable lien entre les deux. C'est cette vision locale, cette dimension des propositions qui sont certes intéressantes, mais surtout qui font sens à l'échelle parisienne.

Vous pouvez compter sur notre groupe Paris en commun...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il a 4 minutes. Il est à 3 minutes 20 et on l'a interrompu.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je vais terminer en disant - sans interruption, en plus à mauvais escient - que vous pouvez compter, chers membres du Conseil des Générations futures, sur notre soutien, sur notre implication et sur ma contribution pour porter les propositions que vous avez formulées dans cette enceinte. Je n'ai pas commencé par-là, mais je terminerai par-là : avec tous mes remerciements et toute ma gratitude pour votre travail.

J'en ai terminé. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et en avance sur votre temps de parole.

Je suis très soucieuse des temps de parole, cher Monsieur.

Dernière oratrice, Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

4 minutes 10.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais avant tout féliciter les Conseillères et les Conseillers ayant participé aux travaux de la Commission ville verte. Cet engagement reflète leur intérêt pour la vie de la cité et leur implication dans les mutations urbaines en matière d'écologie. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Madame la Maire, les auteurs de ce rapport avaient l'espoir d'apporter des évolutions durables, voire d'infléchir la politique de la Ville. Or, la touche de l'encadrement par vos équipes ressort en filigrane. Comme trop souvent dans ce type d'instance, je ne vais pas aller jusqu'à dire "vous influencez" - ce serait une offense au libre arbitre des Conseillers - mais vous instillez un certain état d'esprit, si je puis dire. C'est regrettable.

Ce rapport présente des solutions pour la plupart déjà vues, alors que leur concrétisation est encore attendue. D'un conseil citoyen à un autre, selon ce mode de démocratie participative dénaturée qui caractérise votre gouvernance, les mêmes propositions reviennent. Deux exemples pour étayer ce constat.

Le premier : proposition sur l'augmentation des surfaces d'espaces verts. Elle représente fidèlement la distorsion dont l'Exécutif est coutumier, à savoir annoncer du vert partout, tout en bétonnant à tout va. Au final, les seuls qui soient vert de rage sont les Parisiens trompés par vos promesses.

Entre 2005 et 2020, 3 millions de mètres carrés supplémentaires ont été construits à Paris grâce à 160.000 autorisations délivrées par la Direction de l'urbanisme. Et la densification de la capitale se poursuit : Bercy-Charenton dans le 12^e arrondissement, la Tour Triangle dans le 15^e arrondissement, Erlanger dans le 16^e arrondissement, ou encore Bruneseau dans ce 13^e arrondissement qui m'est cher.

Les Parisiens ne disposent que d'un peu plus de 3 mètres carrés d'espace vert public par habitant hors bois, soit bien en deçà des 10 mètres carrés préconisés par l'O.M.S. et bien moins que dans d'autres mégapoles européennes. Les coûteux arbres en pot, qui sont une aberration horticole, symbolisent la gabegie écolo-démagogique que vous cultivez. La végétalisation du bâti reste peu convaincante et souvent mal conçue ou entretenue. C'est l'APUR qui le dit. En résumé, 100 % communication, 0 concrétisation, toujours plus de densification.

Second exemple : l'amélioration du plan de circulation de Paris. Comme s'il en existait un. Notre groupe le réclame depuis des années. Aurait-il le défaut de mettre en lumière le dogmatisme de votre politique antivoiture ? Le tracé anarchique des "coronapistes" a scarifié Paris. La fermeture des voies sur berges sans renforcement des transports en commun déporte le trafic en périphérie. Tout cela se traduit par des concerts de klaxons et d'invectives, là où vous annonciez en octobre dernier un grand plan pour lutter contre le bruit. Belle conception d'une ville apaisée.

Mais foin des ratages. Je voudrais maintenant insister sur un point important, abordé dans la proposition 6 sur les métiers de la transition écologique. Il s'agit de la formation. En effet, une fois ces métiers identifiés, il faudra définir les compétences requises afin de mettre en place les formations nécessaires. La commission demande avec justesse d'associer les organismes de formation à la création de la bourse de l'emploi. Espérons que cette proposition sera adoptée et mise en œuvre.

Pour conclure, Madame la Maire, vous avez beau souffler vos idées aux Conseillers, leur bon sens ressort heureusement dans ce rapport. Alors, s'il vous plaît, n'écoutez pas que ce que vous voulez entendre dans ce type de consultation, mais bien ce que vous disent les citoyens et ce qu'expriment les élus de l'opposition qui ont vraiment, eux, Paris très à cœur.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Nous en avons terminé avec ce débat et les présentations des positions des groupes.

Je donne la parole à Mme Anouch TORANIAN, puis à M. Dan LERT, pour répondre. Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil des Générations futures, merci, tout d'abord, au coprésident du Conseil des Générations futures, aux rapporteurs et, à travers vous, merci à l'ensemble des membres du Conseil des Générations futures pour la qualité de vos travaux et votre engagement sans faille. Comme vos rapports le démontrent, la crise sanitaire n'a pas eu raison de votre motivation, ce qui démontre l'engagement des Parisiens pour leur ville.

Le fruit de vos travaux est une preuve supplémentaire de la pertinence de renforcer la démocratie continue à Paris, et l'importance de nous appuyer sur votre expertise du quotidien et sur votre créativité. Le Conseil des Générations futures, singulier par sa composition et son objectif, nous inspire, nous pousse à réfléchir au long terme et nourrit notre action municipale.

Avant de céder la parole à Dan LERT pour évoquer le rapport sur "Paris ville verte", quelques mots sur celui portant sur l'emploi. Merci à Afaf GABELOTAUD, adjointe chargée notamment de l'emploi, qui a d'ores et déjà prévu de vous recevoir. Votre rapport insiste sur l'importance de faire connaître et valoriser les métiers de demain. C'est un enjeu majeur de transition écologique et sociale sur lequel nous nous rejoignons. C'est ce à quoi nous nous attelons, notamment par l'Académie du Climat ou par l'appel à projets "Paris fabrique" en soutien à l'économie circulaire.

Vous mentionnez aussi l'importance des métiers à domicile, notamment du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Là encore, et c'est très positif, votre proposition fait écho à certaines de nos actions, tel que "Paris Emploi à domicile" qui développe des formations sur les métiers des services à la personne et l'autonomie. Nos ambitions sont communes. A n'en pas douter, votre rapport va enrichir la réflexion de la Ville de Paris en la matière. Le rendez-vous avec Afaf GABELOTAUD sera particulièrement éclairant en ce sens.

Pour conclure, je tenais à vous rappeler notre engagement à vos côtés afin que le Conseil des Générations futures soit apprécié à sa juste valeur. C'est le sens des premières actions mises en œuvre depuis le début du mandat pour renforcer le lien entre le Conseil des générations futures et les élus parisiens, pour renforcer le lien avec les autres instances, comme l'Assemblée citoyenne de Paris qui vient d'être créée, et enfin, pour promouvoir et valoriser constamment la qualité de vos travaux.

Je vous remercie à nouveau pour l'ensemble du travail produit et laisse à présent la parole à mon collègue, Dan LERT. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Dan LERT, vous avez la parole.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers membres du Conseil des Générations futures, chers collègues, je souhaiterais d'abord m'associer aux félicitations et aux remerciements exprimés par la Maire de Paris, les Conseillers de Paris et par ma collègue, Anouch TORANIAN, pour le travail de qualité du Conseil.

Le rapport que vous avez présenté est remarquable. Les 11 propositions exprimées nous seront précieuses dans la mise en œuvre de nos politiques de lutte contre le changement climatique et dans l'accélération de nos politiques de transition écologique à Paris.

Je souhaite d'abord saluer le choix que vous avez fait de mettre au cœur du rapport l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. C'est un enjeu fondamental. En septembre dernier, la Ville de Paris a publié les conclusions d'une grande étude sur les conséquences futures du changement climatique à Paris. Grâce à cette étude, nous savons précisément et clairement ce qui nous attend à Paris : des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, des nuits tropicales multipliées par 3 d'ici 2030, des pluies torrentielles, des crues, des vagues de sécheresse. Un pic de chaleur à plus de 50 degrés Celsius n'est plus exclu à Paris. Le dérèglement climatique s'accélère à Paris. Il est là. La mobilisation générale de la Ville sur la question de l'adaptation au changement climatique est essentielle pour transformer Paris, qui a été pensée comme une ville du Nord, afin de l'adapter au climat d'une ville du Sud. Le climat à Paris ressemblera, d'ici 2050, à celui d'une ville comme Séville.

Face à ce constat, vous proposez d'augmenter fortement les surfaces d'espaces verts dans la ville. Vous avez raison, la nature en ville est notre meilleure arme pour la rafraîchir et diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain. C'est tout l'enjeu de la révision du P.L.U. bioclimatique porté par le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, et du "Plan de végétalisation" et du "Plan Arbres" portés par mon collègue, Christophe NAJDOVSKI. C'est aussi le sens du "Plan Paris Frais", qui nous amènera à déployer plus de fontaines brumisantes dans l'espace public et de nouveaux dispositifs, tels que les ombrières dans les rues de Paris.

Vous insistez aussi sur l'enjeu de transformation énergétique et écologique des bâtiments, en proposant d'accélérer fortement le rythme de rénovation des bâtiments. Là aussi, vous avez raison. C'est d'ailleurs l'objectif du "Plan Climat" adopté à l'unanimité par cette Assemblée en 2018, qui prévoit la rénovation de tous les bâtiments parisiens d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, le rythme des rénovations énergétiques dans le parc privé doit être

accélééré d'ici 2030. C'est l'enjeu du programme "Eco-rénovons Paris 2" qui doit nous permettre de rester sur cette trajectoire et sera lancé dans les prochaines semaines. La rénovation énergétique, l'isolation des logements est un outil indispensable pour lutter contre la précarité énergétique dans un contexte de flambée des prix de l'énergie. Nous avançons à un bon rythme dans le parc social de la Ville de Paris, avec une exigence toujours plus forte en termes d'ambition environnementale.

Je n'ai malheureusement pas le temps d'entrer dans les détails de chacune des 11 propositions. Comme l'a indiqué la Maire de Paris, sachez qu'avec Anouch TORANIAN, nous étudierons toutes ces propositions avec la plus grande attention, avec l'ensemble des services de la Ville concernés, l'ensemble de l'Exécutif parisien, et qu'elles nourriront la révision du "Plan Climat" qui va s'ouvrir dans les prochaines semaines. Je serai heureux de continuer à travailler avec vous dans ce cadre, notamment sur la proposition d'un comité de 17 jeunes vigies de la transition écologique à Paris.

Au nom de la Ville de Paris, encore une fois merci, et bravo pour votre travail remarquable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos réponses, chers Anouch TORANIAN et Dan LERT. Merci pour vos interventions. Et puis, merci au Conseil des Générations Futures.

Oui, ce Conseil nous éclaire, nous permet d'anticiper et de nous projeter sur du temps long. Ce temps long et cette projection, partant de citoyennes et de citoyens qui, par ailleurs, s'impliquent dans la vie parisienne, sont absolument indispensables. C'est aussi notre façon de faire vivre à Paris cette association permanente des Parisiennes et des Parisiens, avec tout ce qui existe, non seulement autour du budget participatif, mais aussi avec l'assemblée citoyenne que nous avons mise en place, qui sont autant de façons utiles de garder ce lien. Un lien dans le travail, un lien dans la proposition, avec les Parisiennes et les Parisiens qui sont très attachés à leur ville, comme nous le sommes. Nous qui sommes là, avec cette majorité que je remercie, pour conduire, justement, ces transformations qui doivent nous permettre de vivre mieux dès aujourd'hui, mais évidemment de penser le futur et 2030, cette date de 2030, qui est la date de l'irréversibilité, qui ne peut pas nous échapper. Pour nous qui sommes en responsabilité aujourd'hui, c'est un devoir absolu vis-à-vis des générations futures que d'agir aujourd'hui et de préparer demain.

Je vous remercie infiniment.

On peut applaudir ce débat.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, passer à la 5e Commission.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 5e Commission s'est très bien déroulée, comme à son habitude. J'aimerais remercier tous ses membres et les adjoints et adjointes concernés.

Sur le logement, il y a eu quelques débats, projets de délibération signalés. Plusieurs importants sur la préemption d'immeubles entiers dans des quartiers très différents, du 18e arrondissement au 16e arrondissement, qui démontrent l'effort financier de la Ville en faveur du logement social et de la préemption.

Il y a aussi un projet de délibération. Je pense que nous aurons un débat sur l'école Erlanger. Vous savez, cet îlot qui doit recueillir des logements sociaux. On a eu plusieurs débats. Il semble qu'aujourd'hui, on arrive à un projet équilibré.

On a également évoqué la rupture unilatérale par l'énergéticien de la R.I.V.P., qui n'a pas voulu assumer l'augmentation du prix de l'énergie et demande maintenant à ceux qui vivent dans les logements sociaux de le faire à sa place. C'est inadmissible, évidemment. Je pense qu'il y aura l'unanimité du Conseil dans ce sens, notamment à travers des vœux unanimes.

Sur l'urbanisme, avec Emmanuel GRÉGOIRE, une bonne nouvelle. Le conseil de l'immobilier, que beaucoup réclament depuis longtemps, qui va permettre de mieux comprendre les cessions du patrimoine de la Ville, va être ouvert incessamment. Je tiens à remercier Léa VASA, qui en a fait plusieurs fois la demande au Conseil de Paris.

Il y aura certainement des débats importants sur le gros projet de délibération de la Tour Eiffel, avec beaucoup de vœux rattachés.

Il y a eu aussi un débat intéressant sur le pacte de l'esthétisme et la Commission des mobiliers et équipements de l'espace public, son rôle et sa composition.

Enfin, sur les politiques de la ville, d'Anne-Claire BOUX, il y a eu la présentation aux membres de la Commission du rapport sur la promesse républicaine. Rapport qui a été demandé par la Maire et a été rendu par Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Des questions très importantes pour lutter contre les

discriminations et les inégalités territoriales. Je retiens une mesure en faveur des quartiers populaires : comment faire en sorte que les habitants puissent utiliser au maximum les droits auxquels ils peuvent prétendre, non seulement les droits juridiques, mais aussi les droits sociaux, financiers, etc.

Enfin, sur la santé environnementale, on le sait, ce sont souvent les quartiers populaires qui sont les plus touchés. Une mesure importante, c'est celle d'une étude santé avant chaque projet urbain. Nous pouvons l'appliquer dès à présent. Je n'en doute pas, ce sera inscrit dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, président MEUNIER.

2022 DCPA 4 - Collège Georges Clémenceau (18e). - Extension de locaux et amélioration de l'accessibilité du collège. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner maintenant le projet de délibération DCPA 4 concernant le collège Georges-Clémenceau, dans le 18e arrondissement. - Extension de locaux et amélioration de l'accessibilité du collège. - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation. - Autorisations administratives.

Je pense qu'il serait bien que les conversations individuelles baissent d'un ton pour qu'il n'y ait pas ce brouhaha qui, à la longue, peut être fatigant.

La parole est à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, qui porte sur l'extension de locaux et l'amélioration de l'accessibilité du collège Georges-Clémenceau situé dans le quartier populaire de la Goutte-d'Or, paraît à première vue technique. Il est en réalité éminemment pédagogique et peut être l'exemple type qui démontre l'impact de l'action d'une collectivité locale sur la réussite des élèves. Ces travaux, d'un coût global de 4 millions d'euros, vont permettre d'abord une meilleure accessibilité à l'établissement scolaire pour les professionnels, les élèves porteurs de handicap et leur famille. Ils vont ensuite permettre la mise en place de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des élèves et de leur famille, qui étaient freinés par le manque de locaux.

La première opération, livrée en septembre 2024, prévoit l'extension d'environ 40 mètres carrés de 2 salles existantes afin d'accueillir les laboratoires d'une salle de science et d'une salle de technologie, et de transformer deux demi-salles en salle de cours. Elle permettra ainsi de donner plus de souplesse dans l'élaboration de l'emploi du temps et de garantir un meilleur emploi du temps pour les élèves. On sait combien de bons rythmes scolaires sont facteurs de réussite pour les élèves. Elle permettra aussi de meilleures conditions de travail pour les professeurs.

La seconde opération porte sur l'écoconstruction d'un bâtiment de 280 mètres carrés de surface de plancher, notamment avec la création d'une réservation pour un ascenseur. Ce bâtiment fera l'objet d'une construction décarbonée, de préférence en bois et avec toiture biosolaire. La livraison de cette partie est prévue pour le mois de septembre 2025.

Ce projet de délibération est pour moi l'occasion de saluer le travail et l'implication de la principale du collège et de toute son équipe, au service du bien-être et de la réussite des collégiens. C'est aussi l'opportunité pour nous de nous féliciter collectivement pour la labellisation en cité éducative de trois de nos réseaux d'éducation prioritaire situés en quartier "politique de la ville" à Paris, dans le 18e arrondissement, dont le collège Georges-Clémenceau a été, avec sa principale, Mme DELANDRE, chef de file.

Cette labellisation est le fruit d'un travail collectif de longue haleine que nous menons, ma collègue Carine ROLLAND et moi-même, depuis plus de trois ans auprès d'Éric LEJOINDRE, avec Patrick BLOCHE et Anne-Claire BOUX, dont je salue plus particulièrement les capacités de négociation, en lien avec tous les partenaires éducatifs - Rectorat de Paris, Préfecture de Région, A.R.S., collège, circonscription du premier degré - soutenus en cela par la "Ligue de l'enseignement", qui a fourni un travail formidable et que je salue également.

Cette labellisation nous permet déjà de mettre tous les partenaires éducatifs de nos territoires Q.P.V autour de la table pour coordonner nos actions et avancer ensemble. Ainsi, le collège Georges-Clémenceau rentre dans une nouvelle ère, avec ses nouveaux bâtiments qui vont permettre de mettre en place davantage de dispositifs au service des élèves, et, avec toutes ces actions coordonnées sur les questions de santé, de l'accès au numérique, des valeurs en lien avec la citoyenneté, qui, je l'espère, vont nous permettre d'améliorer rapidement les résultats des élèves de ce quartier, qui le méritent tant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maya AKKARI, pour cette excellente intervention. Effectivement, très bonne nouvelle que cette labellisation d'une cité éducative dans le 18^e arrondissement, ainsi que dans le 14^e arrondissement avec la cité scolaire François-Villon.

Je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Je vous remercie autant que Patrick BLOCHE pour cette excellente intervention qui met en lumière les interventions de la Ville de Paris en faveur de nos équipements publics. Nous avons eu l'occasion, en novembre dernier, de présenter le bilan de toutes nos grandes opérations. Celle-ci fera désormais partie du bilan annuel de ces grandes opérations, qui sera présenté au Conseil de Paris dans toutes les Commissions. Elle illustre parfaitement - vous l'avez souligné à juste titre et très bien - les nombreuses priorités que nous portons, en particulier l'investissement en faveur des quartiers populaires, en l'espèce le quartier de la Goutte-d'Or dans le 18^e arrondissement, de l'accessibilité, portée par mon collègue Jacques GALVANI, ainsi que les quartiers populaires, portée par ma collègue Anne-Claire BOUX, de l'amélioration de l'usage et de l'accueil de la jeunesse, ainsi que l'architecture bioclimatique et l'écoconstruction avec l'usage de matériaux écologiques et d'énergies renouvelables, portée par Dan LERT.

Voilà une très belle opération, je dirais même emblématique de la façon dont nous construisons pour nos équipements publics à Paris.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Chers collègues, baissez d'un ton, si j'ose dire, parce qu'il y a vraiment un bruit. Pour les oratrices et orateurs, c'est vraiment désagréable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DCPA 4).

2022 DCPA 6 - Crèche Salneuve (17e). - Restructuration d'un centre de P.M.I. et d'un C.M.P. en une crèche multi-accueil. - Objectifs, programme des travaux. - Autorisations administratives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DCPA 6. Il s'agit de la crèche Salneuve, dans le 17^e arrondissement - Restructuration d'un centre de PMI et d'un CMP en une crèche multi-accueil - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives.

La parole est, en Webex, à Mme Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe une forte demande de places en crèche à Paris, notamment dans le 17^e arrondissement, un arrondissement encore très familial. C'est pourquoi nous nous félicitons de la restructuration d'un centre de protection maternelle et infantile et d'un centre médico-psychologique, en vue de la création d'une crèche multi-accueil de 44 places au 18, rue Salneuve, pour une ouverture au public au troisième trimestre 2025 dans notre arrondissement. D'autant plus que ce projet de restructuration et d'amélioration du bâti offrira des espaces d'accueil de qualité pour les enfants et pour le personnel.

Au-delà des félicitations, nous sommes surtout rassurés que ce projet voie le jour. En effet, le manque de moyens financiers, d'abord révélé par le renoncement de la Maire de Paris à faire un programme d'investissement de la mandature, puis confirmé par la note récente envoyée par la Direction des Finances et des Achats indiquant qu'une partie de son budget d'investissement serait grevée de 5 % à 10 %, nous faisait craindre les retards que pourraient prendre différents projets, dont celui de la crèche Salneuve. Nous ne pouvons pas nous permettre que ces projets de créations de crèches prennent davantage de retard, alors que les familles parisiennes ont besoin de ces équipements d'accueil. Retarder ces projets, c'est prendre le risque que ces familles continuent de quitter la capitale. D'ailleurs, c'est à ce jour le seul projet de création d'un établissement d'accueil de la petite enfance dans le 17^e arrondissement.

Nous approuvons donc cette opération qui améliorera l'offre en places de crèche au regard de la pénurie dans ce secteur. De plus, le maire du 17^e arrondissement pourra attribuer l'intégralité des places de crèche dans un quartier extrêmement déficitaire par ailleurs. Néanmoins, il convient de continuer les efforts pour préserver la qualité d'accueil de nos enfants et du personnel dans les crèches.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

M. Jacques BAUDRIER a la parole, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame LUBIN-NOËL, pour votre intervention.

Cela me donne l'occasion d'évoquer ce beau projet qui est actuellement au stade de la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre. La commission de sélection s'est déroulée la semaine dernière en présence de la mairie du 17^e arrondissement. Cela s'est d'ailleurs très bien passé. Nous connaissons l'équipe d'architectes lauréate qui sera désignée en C.A.O. fin février. La crèche Salneuve fait partie de la liste des établissements publics à rénover durant la mandature. Cette liste des établissements prioritaires est élaborée selon trois critères : vétusté des bâtiments, fonctionnalité et dépense énergétique. C'est une rénovation complexe, mais elle permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants du 17^e arrondissement. Quant à la cour, elle sera aménagée comme une cour Oasis et végétalisée, comme nous avons pris l'habitude de le faire pour chaque projet de ce type.

Vous avez évoqué la question de la création de places en crèche dans le 17^e arrondissement comme à Paris, un sujet qui est travaillé par mes collègues Patrick BLOCHE et Céline HERVIEU. Je tiens à vous dire qu'en tant qu'adjoint aux bâtiments publics, et donc, animateur du comité de lancement des études, nous travaillons sur d'autres projets. Il y a d'autres structures qui vont créer des places supplémentaires, avec l'aide de la Ville de Paris, pour accueillir des enfants dans le 17^e arrondissement. C'est le cas des établissements Pouchet, avec 31 places supplémentaires, et Roussel, avec 9 places en extension.

Comme vous le savez, dans le 17^e arrondissement particulièrement, comme dans beaucoup d'autres arrondissements de Paris, le foncier est extrêmement rare et les opportunités pour créer des nouveaux équipements sont complexes à trouver. C'est le cas dans le 17^e arrondissement. Ne doutez pas du volontarisme de notre équipe municipale pour la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je confirme le comité de sélection de la semaine dernière pour y avoir pris part. Le projet avance bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DCPA 6).

2022 DCPA 7 - Restructuration partielle de la piscine, 19, rue de Pontoise (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DCPA 7. Il s'agit de la restructuration partielle de la piscine 19, rue de Pontoise, dans le 5^e arrondissement.

La parole est à la maire du 5^e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Madame la Maire, c'est à vous. Votre micro semble allumé.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Oui. Bonjour, Monsieur le Maire.

Effectivement, après un très, très long périple, nous allons enfin voter un projet de délibération qui porte restructuration de la piscine Pontoise. Nous allons le faire avec 3 ans de retard. Il est vrai que cet équipement ne concerne jamais que 250.000 usagers. Nous le faisons avec 3 ans de retard et sans que la promesse initiale faite par l'Exécutif municipal, à savoir maintenir le fonctionnement des surfaces de "squash" et de "fitness", n'ait été tenue.

Je vous rends grâce, Monsieur RABADAN, d'avoir bien voulu suivre le vœu que j'avais déposé en 2020 à mon Conseil d'arrondissement, puis redéposé ici au Conseil de Paris, pour obtenir le lancement en urgence d'une étude de structure du bassin. Figurez-vous que l'on avait imaginé faire les travaux de cette magnifique piscine en se contentant de refaire la merveilleuse verrière. Je rappelle que la piscine Pontoise est l'une des quatre construites par Lucien Pollet, avec les piscines Molitor, de la Jonquière et Pailleron, et qu'elle est inscrite dans sa totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

En décembre 2016, un comité de lancement des études de la Ville de Paris a validé le principe d'une rénovation de la seule toiture, avec des installations techniques associées et une étude de mise en accessibilité. Puis, coup de tonnerre en février 2017 : une inspection est lancée et une première alerte sur une fissure impose une fermeture immédiate de la piscine au public pendant plusieurs semaines. Puis, il y a une première consultation de maîtrise d'œuvre, avec un marché qui a été résilié en 2017. Fin 2018, une décision administrative de fermeture de la piscine, alors que nous disions depuis des années que l'on devait restructurer cette piscine et ne pas se contenter de refaire uniquement la verrière. L'aggravation des désordres et l'accroissement du risque, notamment en période

hivernale, ne permettaient plus d'envisager la poursuite de l'exploitation. En 2018, il y aura une deuxième consultation, à nouveau sans suite. Enfin, en octobre 2018, une troisième consultation, c'est la bonne. Le maître d'œuvre retenu est un architecte du patrimoine.

Aujourd'hui, nous votons des travaux de restructuration, qui, d'ailleurs, fort heureusement, ont déjà démarré et ne vont pas concerner uniquement le bassin.

Je voudrais quand même profiter de ce temps de parole pour alerter notre Assemblée et l'Exécutif sur le sous-investissement dans les équipements aquatiques de la Ville. Cette restructuration retardée est à l'image d'un sous-investissement dans les équipements aquatiques de la Ville, d'autant plus préoccupant qu'en 2024, il y a les Jeux Olympiques.

Dans le 5e arrondissement, nous avons 3 piscines. La piscine Pontoise, qui est à l'arrêt depuis 2018. La piscine de l'Ecole polytechnique, qui fonctionne à nouveau après plusieurs mises à l'arrêt et réparations d'urgence depuis le début du précédent mandat. On nous promet qu'enfin, on va signer un nouvel accord avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui est propriétaire de cette piscine, pour envisager des travaux qui seraient adaptés. On va attendre sans doute un drame, c'est-à-dire le fait qu'il y ait des fissures et que l'on ne puisse plus fonctionner, pour peut-être envisager enfin de signer cette convention.

Enfin, la piscine Jean-Taris, c'est devenu l'arlésienne. Quelques chiffres qui font peur. Pour la seule année 2021, 82 fermetures d'une heure à un jour. Vous m'entendez bien : 82 fermetures d'une heure à un jour. 12 fermetures pour grève. 42 fermetures pour des interventions ponctuelles ou des travaux. 28 fermetures pour vidange. En général, les usagers ne sont pas prévenus.

Donc, merci, même si c'est tard, pour cette restructuration. Monsieur l'adjoint, je ne vous fais pas de procès en sorcellerie. Je sais que vous êtes investi sur le sujet. Mais, de grâce, poussez l'Exécutif à mettre un peu la main à la poche pour ces équipements aquatiques qui sont destinés à tous les Parisiens, quel que soit leur revenu. Je vous demande une réunion en urgence sur ces sujets et sur le plan d'investissement de la mandature dans ces équipements, en tout cas pour ce qui concerne le 5e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est maintenant à Mme Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite intervenir sur la piscine Pontoise, qui, comme vous le savez, est un joyau - nous l'avons déjà dit dans cette Assemblée et la Ville de Paris l'a également écrit sur son site - un joyau de l'Art déco, construite en 1934 par l'architecte Lucien Pollet. Je ne redis pas tout ce qui vient d'être dit. La piscine dans son ensemble est inscrite à l'inventaire, mais sa verrière est classée au titre des Monuments historiques. Ce classement a été réalisé en 1998 sous la mandature de M. TIBERI.

La piscine, on l'a dit, a besoin d'une rénovation importante. Or, la verrière a été entièrement déposée. Il ne reste plus trace des anciennes fermes et de la silhouette de la verrière d'origine. Elle est remplacée par une nouvelle verrière montée sur des fermes métalliques différentes, plus hautes, plus minces, rehaussant la hauteur du bâtiment d'environ 1,50 mètre. Les notions de rareté, d'authenticité et d'intégrité du bâtiment, qui sont les marqueurs d'une construction inscrite aux monuments historiques, sont bafouées.

Par définition, la protection au titre des Monuments historiques n'est pas un label, mais une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Le patrimoine, y compris celui du XXe siècle même s'il nous est proche, mérite toute l'attention de la Ville de Paris, qui doit être exemplaire dans la protection des joyaux dont elle a la garde sur son territoire. Les travaux de rénovation, aussi nécessaires soient-ils, ne consistent pas à détruire, comme cela a été fait pour cette verrière, mais à restaurer l'existant.

Je n'ose imaginer, à l'heure où la révision du P.L.U. occupe la Ville, ce qu'il peut advenir de la rénovation d'autres bâtiments classés ou inscrits au titre des Monuments historiques. La richesse de Paris, c'est son patrimoine. Quand finirez-vous par en prendre conscience ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne BIRABEN.

La parole est à M. Jacques BAUDRIER, pour répondre aux oratrices.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Florence BERTHOUT, Madame BIRABEN, pour vos interventions qui nous permettent d'évoquer le grand investissement de la Ville de Paris pour ce joyau - vous l'avez très bien qualifié - qu'est la piscine Pontoise. Ces travaux sont une priorité de ce mandat, que nous portons avec Pierre RABADAN ainsi qu'avec la Direction de la Jeunesse et des Sports et la Direction des Constructions publiques et d'Architecture, qui sont très impliquées sur ce dossier emblématique.

Nous avons eu, Madame BERTHOUT, de très nombreux échanges sur ce sujet, et avec Pierre RABADAN, en particulier suite à la découverte, durant les travaux sur la verrière, de problèmes de structure du bassin et des plages. Dans le cadre d'un groupe de travail, nous avons travaillé ensemble pour élaborer un plan d'action concerté, afin d'élargir le programme des travaux nécessaires pour une réouverture de la piscine dans de bonnes conditions. Il s'agit d'une augmentation des budgets, des investissements réalisés pour ce chantier, qui, rappelons-le, va engager 14,50 millions d'euros.

Malheureusement, pour des considérations techniques, nous n'avons pas pu programmer les interventions sur le bassin en même temps que sur celles de la verrière, car le bassin doit accueillir les échafaudages. Nous n'avons donc pas perdu de temps supplémentaire, car nous avons réalisé toutes les études nécessaires.

D'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la DCPA qui travaillent sur ce dossier ainsi que l'agence d'architecture de Pierre MARCHAND, qui ont trouvé des solutions habiles et intelligentes pour respecter le monument historique typique Art déco, ainsi que les calendriers opérationnels.

Madame BIRABEN, comme je vous l'ai déjà indiqué, ce projet respecte le patrimoine, et tous les plans ont été validés par la DRAC et les "Architectes des Bâtiments de France", car nous devons obtenir de façon légale des avis conformes sur un site classé, comme vous l'avez souligné à juste titre.

Nous profitons de cette période de travaux pour réaliser dans le même calendrier toute une série de travaux d'amélioration de l'accueil du public, avec la remise aux normes techniques et l'amélioration thermique du bâti, avec 20 % d'économies d'énergie et avec une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. De fait, je tiens à souligner qu'il y a beaucoup d'autres grands chantiers qui sont validés dans cette mandature pour rénover des piscines, en particulier dans le cadre des contraintes de la performance énergétique des piscines, comme le très beau chantier en cours de la piscine Mathis.

Pour cette opération, qui coûte 14,50 millions d'euros, la livraison est programmée au second semestre 2023.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DCPA 7).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entretien des bancs parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

C'est tout d'abord le vœu référencé n° 2 relatif à l'entretien des bancs parisiens.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

Non ? Il était noté "Philippe GOUJON".

Mais je donne bien volontiers la parole à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Allez-y, c'est à vous, chère collègue.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de nombreux Parisiens se sont légitimement émus de l'évolution du mobilier urbain. Vos annonces, comme vos mesures récentes, nous portent à croire que ces revendications ont été, en partie du moins, entendues. Le retrait des assises, tel que les bancs "mikado" et les sièges "champignon", était une mesure indispensable pour commencer à retrouver une certaine harmonie du mobilier dans l'espace public. Une mesure qui témoigne de l'impact des bancs et autres assises sur l'esthétique globale de Paris, et de la place essentielle qu'ils occupent dans l'esprit de ses habitants.

Le présent vœu vise justement à obtenir une garantie sur la préservation et la mise en valeur de ces éléments de mobilier urbain, si chers aux Parisiens. En effet, un grand nombre de bancs Davioud est dégradé, que ce soit en raison de "tag", d'éléments manquants, d'une peinture écaillée ou d'une couleur inappropriée. Ce délabrement regrettable l'est d'autant plus que ces bancs sont généralement situés dans les aires historiques de la capitale, transformées et embellies à l'époque haussmannienne.

Le groupe Changer Paris vous demande donc de procéder sans plus attendre à la remise en état d'origine des bancs patrimoniaux parisiens, ainsi qu'à la mise en place d'un dispositif de veille permettant d'intervenir plus vite sur les dégradations légères.

Nous vous appelons aussi à préserver l'ensemble des bancs Davioud, en accord avec votre engagement pris dans le cadre de votre présentation du "manifeste pour une esthétique parisienne" de recenser et de protéger l'ensemble du mobilier Second Empire.

Enfin, je tiens à souligner notre état d'esprit constructif afin que ce vœu ne soit pas mal interprété comme une volonté de figer la ville. Je précise que si l'actuel emplacement de certains bancs devenait inopportun, pour des raisons de mobilité par exemple, nous serions naturellement favorables, après concertation, à leur déplacement dans un endroit plus approprié.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Désolé d'avoir donné la parole à Philippe GOUJON. C'est ce qui était noté sur mon document.

M. Jacques BAUDRIER a la parole, et lui seul, pour répondre.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ, pour votre vœu, qui me permet aujourd'hui de vous présenter un bilan des actions réalisées ainsi que les perspectives de remise en état des bancs parisiens. C'est un dossier que je suis en tant qu'élue en charge des chantiers, mais qui est bien sûr suivi également par nombre de mes collègues, dont Emmanuel GRÉGOIRE, que vous avez cité pour le manifeste, David BELLIARD, adjoint à la voirie, Colombe BROSSEL, adjointe à la propreté, et Karen TAÏEB, adjointe au patrimoine.

En 2021, nous avons augmenté le budget de dégraffitage. Vous avez évoqué à juste titre les problèmes de "tag", de 2,80 millions d'euros, soit 6,80 millions d'euros au total. La Direction de la Propreté et ses prestataires ont reçu pour consigne de procéder, outre le déstickage et le dégraffitage classiques, à la remise en peinture des mobiliers dégradés. Ces remises en peinture de bancs sont effectuées de manière territoriale, notamment lors d'opérations "24 heures de la propreté" ou "reset d'un quartier" à la main des mairies d'arrondissement. Elles permettent un traitement dans son ensemble d'un tronçon de rue, à la fois propreté au sol, sur les murs et les mobiliers.

A ces dispositifs de remise en peinture et de dégraffitage, sur lesquels ma collègue Colombe BROSSEL s'exprime très régulièrement dans notre Assemblée, s'ajoutent les reprises en atelier par les services de la Section de maintenance de l'espace public, qui appartient à la Direction de la Voirie et des Déplacements, pour les bancs qui le nécessitent. En 2021, 550 bancs ont été traités en remise en peinture et dégraffitage, et environ 800 bancs ont fait l'objet de réfections partielles ou complètes en atelier. Les interventions sur les bancs ont globalement été doublées par rapport aux années précédentes.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les efforts vont être encore largement amplifiés. Ainsi, au-delà des reprises en atelier et des opérations territorialisées, qui seront augmentées et mises entièrement dans les mains des mairies d'arrondissement, une intervention "coup de propre" sera programmée une fois chaque année sur l'ensemble des mobiliers urbains de Paris, avec les bancs en premier lieu. Ce dispositif sera possible grâce au nouveau marché de dégraffitage, lancé en septembre prochain.

Compte tenu de ces éléments très positifs et en phase avec votre vœu constructif, je vous propose de bien vouloir le retirer. Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Compte tenu des éléments de réponse apportés par Jacques BAUDRIER au nom de l'Exécutif, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vais attendre de voir ce qui arrivera dans les prochains mois, et je maintiens mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux bardages de chantier du petit Pont du côté du 5e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 3 relatif à l'ornement des bardages de chantier du Petit-Pont-Cardinal-Lustiger du côté du 5e arrondissement.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le présenter.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reprends. Il s'agit d'un petit pont. Ce petit pont qui enjambe la Seine, qui part des quais du 5e arrondissement tout au bout de la rue Lagrange et aboutit juste devant le parvis de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est bloqué. Vous savez que ce sont les travaux pour Notre-Dame qui contraignent ce pont. Or, ce petit pont est un carrefour, à la fois du temps, de l'espace et de l'esthétisme. Pourquoi ? Parce qu'il y a la trouée de la Seine, parce qu'il est bordé de monuments, parce qu'il y a les quais de la Seine, parce qu'il y a la présence des bouquinistes, qui en font aussi un espace culturel. Or, il est bloqué par un bardage métallique surmonté de grilles. C'est très moche et cela nécessite certainement une décoration.

De l'autre côté de Notre-Dame, rue du Cloître-Notre-Dame, il y a des bardages en bois qui sont embellis et agrémentés de photographies, d'une exposition de photographies, où s'arrêtent les Parisiens et les touristes. Or, du côté du 5e arrondissement, du côté des quais, nous avons besoin d'un embellissement. Nous vous demandons de couvrir ces bardages, soit par un panneau, soit par des photographies, mais de nous permettre d'avoir une vue nettement plus belle et esthétique à ce carrefour, qui le nécessite.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN, pour la présentation de ce vœu.

Je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, qui s'occupe du Petit-Pont-Cardinal-Lustiger côté 5e arrondissement, comme côté 4e arrondissement, j'imagine.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - S'occupe surtout des chantiers, et donc, du Petit-Pont-Cardinal-Lustiger qui est un chantier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame BIRABEN, pour votre vœu, qui me permet, en suggérant l'installation d'expositions temporaires sur les barrières du chantier Notre-Dame, de souligner l'importance de la bonne intégration des emprises de chantier dans la ville. La qualité des emprises de chantier est une condition importante pour l'acceptation par les usagers. Nous l'avons d'ailleurs évoqué lors du dernier comité de coordination des chantiers avec l'ensemble des opérateurs de la Ville.

D'une manière générale, la Ville de Paris travaille avec ses partenaires sur la mise en place de palissades qualitatives sur les chantiers d'une certaine ampleur, avec des affichages, de l'information, des expositions de l'histoire des sites, par exemple. Nous l'avons mis en place sur de grands projets comme les Halles et la Tour Eiffel, et l'avons exigé auprès d'un opérateur privé comme La Samaritaine.

S'agissant des demandes de votre vœu, je tiens à vous préciser que le chantier ne dépend pas directement de la Ville de Paris, comme vous le suggérez, mais de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame. Nous ne pouvons donc pas agir directement. Toutefois, la "Mission Grands Projets" au Secrétariat général de la Ville de Paris, qui suit le projet Notre-Dame, a actuellement des échanges avec cet établissement public précisément sur le secteur du Petit-Pont-Cardinal-Lustiger que vous évoquez. Il est ainsi envisagé de le rouvrir à l'horizon de l'été 2022. Une nouvelle emprise sera ainsi proposée. Le sujet de l'usage des palissades comme espaces de communication et d'exposition fait partie de ces échanges, comme vous le suggérez. Je ne manquerai pas de vous informer des conclusions de cette discussion qui, nous l'espérons, ira dans le sens que vous suggérez et que nous soutenons.

Compte tenu de ces éléments positifs qui vont dans le sens d'une réponse positive à votre vœu, je vous propose de le retirer. Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BAUDRIER.

J'interroge Anne BIRABEN. Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Anne BIRABEN. - Je vais venir tout de suite vous voir pour continuer la discussion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, vous le retirez et vous allez voir Jacques BAUDRIER tout de suite pour continuer la discussion ?

Mme Anne BIRABEN. - Exactement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très, très bien.

Je ne suspends pas la séance pour autant, rassurez-moi ?

Donc, le vœu n° 3 est retiré.

2022 DDCT 2 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 2. Il s'agit de soutenir et de sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est d'abord à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce projet de délibération, je vous invite - je l'espère, à l'unanimité - à soutenir et à sécuriser, à hauteur de 821.300 euros, 42 associations qui interviennent dans les quartiers populaires. Ce projet de délibération est pour nous l'occasion de saluer le travail effectué par ces associations sur le terrain, mais aussi le travail de toutes les directions de la Ville de Paris.

Les conventions pluriannuelles d'objectif ont été initiées sous l'ancien mandat par Colombe BROSSEL, puis amplifiées sous ce mandat par ma collègue Anne-Claire BOUX, ici présente. Elles permettent de sécuriser le financement des associations, de les rassurer également et de leur donner du temps pour du travail, car ces conventions sont triennales. Ainsi, les associations ne sont pas obligées, chaque année, de déposer des projets, de passer du temps sur ce travail administratif et chronophage. Ces conventions nous permettent également de faire un travail plus approfondi avec ces associations, un travail sur leur bilan et sur leurs perspectives. Ce travail associe aussi bien souvent les délégués du Préfet et tous les partenaires de l'Etat. Ce n'est pas forcément une action que je qualifierais de "bling-bling", mais c'est vraiment une action de travail en profondeur, de travail sérieux, qui nous permet, dans notre action, d'être au plus près des besoins des habitants et de faire le point très régulièrement sur ce travail.

Je vous invite donc à voter - je l'espère, à l'unanimité - pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération me permet de saluer le travail des associations qui agissent avec conviction et créativité dans les quartiers "politique de la ville". Dans le 20e arrondissement, de Belleville-Amandiers aux portes qui font l'objet de travaux d'aménagement importants dans cette mandature, elles interviennent auprès des habitantes et des habitants, des enfants, des jeunes et des moins jeunes, avec lesquels elles mènent des projets essentiels dont l'ambition est le plus souvent de favoriser les rapprochements entre les familles et les établissements scolaires ou les administrations, d'accompagner l'accueil et l'intégration des populations migrantes, notamment par l'apprentissage de la langue et de la culture française, de susciter les échanges intergénérationnels en apportant un soin particulier à nos aînés en perte d'autonomie. Toutes ces actions, où les événements artistiques et culturels prennent une place prépondérante, pour rapprocher et établir le dialogue essentiel à ce vivre ensemble auquel nous aspirons toutes et tous.

Vous l'aurez compris, notre 20e arrondissement est riche de sa diversité et de ses solidarités, et je me dois ici de développer l'un des axes qui me tient particulièrement à cœur, l'un des axes majeurs portés par nombre d'associations : l'insertion par l'emploi. La "Maison des Fougères" est née d'un projet réunissant plusieurs associations du quartier des Fougères, quartier à forte identité qui se sent souvent délaissé, notamment en raison d'un nombre important de personnes en situation de vulnérabilité. C'est sans surprise que le maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, et sa majorité ont choisi le quartier des Fougères pour mener un projet "territoires zéro chômeur". Comme vous le savez, "territoires zéro chômeur" est animé par un chef de projet et se construit autour d'un comité de pilotage associant les personnes concernées et les partenaires, dont Pôle Emploi, la Mission Locale, l'EPEC, et d'autres encore, afin d'identifier et de fédérer les acteurs locaux pour développer des projets créateurs d'emplois.

La "Maison des Fougères", lieu d'accueil, d'information et de convivialité pour les habitants, est devenue tout naturellement le point d'appui du comité de pilotage, le réservoir de volontaires générateurs de projets qui nous permettra de mener notre candidature à terme prochainement, répondant ainsi aux engagements de notre majorité pour les Parisiens et les Parisiennes les plus vulnérables.

Vous l'aurez compris, je vous appelle à voter à l'unanimité pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne maintenant la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, en Webex.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les associations qui sont ici subventionnées permettent de créer du lien social, en particulier dans les quartiers populaires. Leur action est essentielle puisqu'elles permettent de faire de Paris une ville où les rapports entre les Parisiennes et les Parisiens sont agréables, les liens meilleurs. Beaucoup de ces associations, pour leurs actions, n'ont besoin que de subventions relativement basses à l'échelle de la Ville, ce qui nous montre qu'avec peu d'argent, on arrive à faire des actions extrêmement fonctionnelles et de très bonne qualité qui permettent, par exemple, une meilleure intégration, d'apprendre la langue, de mieux vivre. Je pense à "Laghouat", avec ses cours de français, son accompagnement à la scolarité, mais aussi la domiciliation administrative qui est une condition essentielle de l'accès aux droits.

Je pense que ces conventions pluriannuelles d'objectifs vont permettre un travail plus serein pour ces associations, parce que l'on sait que quand on n'est pas sans arrêt en train de chercher à avoir de nouveau des contributions financières pour l'année suivante, quand on est sécurisé dans son action, on va vers un travail qui est de plus long terme, où les acteurs et les actrices peuvent vraiment travailler sur ce qui est leur travail de base, qui n'est pas de chercher des subventions mais bel et bien d'accompagner des personnes, notamment dans les quartiers populaires. C'est une action dans les quartiers populaires qui est très intéressante, car c'est là où l'on en a le plus besoin.

J'aimerais aussi avoir un mot sur l'"ACORT", qui fait un travail d'éducation populaire, d'accès aux droits et également de soutien à la parentalité de grande qualité. J'espère qu'aujourd'hui, nous n'entendrons pas de remarques particulières sur cette association qui, je le rappelle, a déjà subi des messages de haine. Dans la période actuelle, tout message qui permettrait d'appuyer des messages critiques et de haine, comme a pu se prendre cette association, me semblerait particulièrement malvenu quand on sait ce qui est dit dans la campagne présidentielle par certains candidats qui, malheureusement, mènent le débat public vers quelque chose de relativement effrayant. Mais je suppose que mes collègues auront la lucidité de ne pas aller sur ce sujet.

Bref, en général, je salue ces associations, le travail de fond de la Ville de Paris pour les quartiers populaires et j'appelle évidemment à voter pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole maintenant à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il m'est arrivé, en juillet 2021, d'attirer votre attention sur l'"Accueil Laghouat" de personnes - les intervenants précédents en ont parlé - et je regrette que, malheureusement, les débats que nous avons dans cet hémicycle restent en général lettre morte. Je souhaite vous interroger aujourd'hui, après avoir signalé l'"Accueil Laghouat" en juillet 2021 - quelles actions avez-vous menées ?-, pour que vous puissiez répondre à une partie, certes minoritaire dans cet hémicycle, mais qui va quand même rester vigilante sur vos actions et sur les financements associatifs.

J'avais attiré votre attention en juillet 2021 sur l'"Accueil Laghouat", ne remettant pas en cause - Jean-Luc ROMERO-MICHEL peut en témoigner s'il en a la mémoire - les cours de français et d'alphabétisation que propose cette association, en dépit de la stigmatisation que vous faites peser sur les quartiers populaires, comme cela a été le cas au cours des précédentes interventions. J'avais attiré votre attention sur cette association puisque sa production, dont nous n'avons plus aucune nouvelle aujourd'hui et que vous ne surveillez toujours pas en dépit de mes propos, était plus que contestable. En l'occurrence, il était demandé que toute personne immigrée puisse bénéficier dans des délais très courts de logement, de santé, de travail, d'aide sociale. Il était fait un appel à la régularisation intégrale des sans-papiers, il était évoqué le droit de vote pour chacun dans n'importe quel pays où il vit, et, évidemment, il était évoqué des salaires qui devaient être égaux pour tout le monde.

J'avais déjà dit en juillet 2021, et encore je ne m'étais pas trompé, que la faiblesse de vos idées politiques dans l'opinion vous avait amené à financer des associations pour pouvoir les faire porter. On arrive au mois de février et vos idées politiques dans l'opinion sont encore plus faibles que jamais. Les sondages le démontrent allègrement. En conséquence de quoi, je souhaite savoir si vous avez vu le directeur de cette association, si vous avez souhaité nous proposer de l'auditionner en commission, si vous avez vérifié que la charte des engagements réciproques avait été signée par cette association.

Quand un élu accepte de passer du temps à travailler sur la masse des projets de délibération qui nous sont envoyés à chaque Conseil de Paris et à déceler des choses sur lesquelles on peut ne pas être d'accord, puisque toute la litanie produite par l'"Accueil Laghouat", pour nous, va à l'encontre des principes républicains. On sait que vous êtes très conciliants avec l'effritement des valeurs républicaines, et ceci en est l'illustration. Je souhaite que l'on ne considère pas que les efforts qui sont faits par certaines personnes qui souhaitent s'intégrer en France, ne soient pas mis à niveau, ne soient pas égaux avec celles qui ne souhaitent pas s'intégrer. C'est un point très fort. Nous y sommes vigilants.

En conséquence de quoi, je vous demanderai immédiatement de retirer l'article 1 de ce projet de délibération, de procéder à ce que nous vous avons demandé depuis le mois de juillet 2021 : auditionner le directeur, connaître

les productions actuelles de cette association. A ce moment-là, nous reviendrons sur notre vote. Mais, en l'état, évidemment, je vous demande un vote dissocié sur l'article 1, et nous voterons contre. Par ailleurs, mes collègues et amis du 17^e arrondissement me demandent un vote dissocié sur l'article 25, et ce sera donc une abstention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Il est bien noté une demande - elle est de droit - de vote dissocié sur les articles 1 et 25 de ce projet de délibération.

La parole est à Mme Anne-Claire BOUX, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais d'abord vous remercier, notamment la partie gauche de l'hémicycle, pour vos interventions et le soutien que vous apportez à ces associations. Dans le cadre de ma délégation, je constate tous les jours le rôle essentiel que jouent ces associations dans les quartiers populaires. Elles œuvrent en particulier, et vous l'avez rappelé à juste titre, à l'égalité des droits et à la mixité sociale, et participent à la création d'un lien social fort et à la création du vivre ensemble, comme l'a souligné ma collègue Geneviève GARRIGOS.

Vous avez aussi, mes chers collègues - Maya AKKARI et Nour DURAND-RAUCHER - souligné l'impact à long terme que doivent avoir ces associations pour permettre d'améliorer durablement le cadre de vie du quotidien des habitantes et des habitants des quartiers populaires. Il est donc nécessaire de leur assurer de la visibilité sur leurs projets. Sans cela, il leur est impossible d'inscrire leurs actions dans la durée. C'est bien pour cela que nous mettons en place ces conventions pluriannuelles d'objectifs, qui répondent à cette volonté, qui permettent aux associations d'inscrire leurs actions sur trois ans.

Ce n'est pas parce que nous faisons des conventions pluriannuelles d'objectifs sur trois ans que nous n'assurons aucun suivi. Chaque association - et j'ai l'occasion de le rappeler à chaque fois que nous avons un échange, Monsieur Rudolph GRANIER - rend un bilan annuel. Chaque année, vous êtes amené à revalider ces subventions malgré la convention pluriannuelle d'objectifs. A la fin de ces trois ans, un comité de pilotage est mené en présence des élus "politique d'arrondissement" de la Ville, dont je salue le travail de proximité au jour le jour. Ces associations sont donc suivies. En 2021, ce sont plus de 1 million d'euros de crédits du service de la "politique de la ville" qui ont permis de financer 158 conventions pluriannuelles d'objectifs pour ces associations, dans l'ensemble des quartiers populaires parisiens.

Par ce projet de délibération, nous vous proposons de soutenir aujourd'hui 42 associations pour la réalisation de 120 actions dans les quartiers populaires, notamment en faveur de l'égalité des droits, de l'intégration - comme cela a été souligné à plusieurs reprises - de l'autonomie, de l'éducation et de l'emploi, comme l'a souligné Geneviève GARRIGOS.

Je tiens aussi à souligner notre action conjointe avec vous, mon cher collègue Patrick BLOCHE, sur la question des cités éducatives. Cela a été évoqué précédemment par Maya AKKARI et vous-même. C'est une belle réussite aujourd'hui que d'avoir réussi à faire labelliser ces deux nouvelles cités éducatives dans le 14^e arrondissement et dans le 18^e arrondissement, qui viennent compléter celles du 19^e arrondissement et du 20^e arrondissement, qui ont fait leurs preuves. Cela montre bien que lorsque l'on donne les clés aux associations, on construit des projets qui répondent aux besoins des habitantes et des habitants. Car ces cités éducatives, ce ne sont pas des dispositifs descendants. Ce sont des dispositifs construits par les acteurs de ces quartiers populaires, qui se mettent en réseau et construisent ces actions qui sont essentielles pour l'éducation, pour que chacun et chacune puisse s'émanciper.

Pour revenir à votre intervention, Monsieur Rudolph GRANIER, je déplore le fait que vous critiquiez à répétition ces associations au lieu de saluer leur travail essentiel. Pour ce qui concerne l'"Accueil Laghouat", nous avons déjà eu l'occasion d'échanger et à chaque fois de vous rappeler que la liberté d'expression des associations est essentielle pour faire vivre notre démocratie, et que nous soutenons l'"Accueil Laghouat" sur les projets qu'il réalise. Ces projets, vous les connaissez : la domiciliation des personnes sans-abri pour leur permettre l'accès aux droits essentiels, l'apprentissage du français, des permanences d'écrivains publics. C'est bien pour ces actions que nous soutenons l'"Accueil Laghouat". Je vous invite à venir les rencontrer si vous le souhaitez, puisque depuis...

Si vous me permettez de finir. Je ne vous ai pas coupé.

Je vous invite à venir les rencontrer. D'ailleurs, c'est bizarre parce que vous n'intervenez qu'en Conseil de Paris. Jamais, en dehors du Conseil de Paris, je ne reçois la moindre sollicitation. Mais, par contre, pour faire le spectacle en Conseil de Paris, il n'y a pas de souci.

Pour conclure, nous soutenons en effet l'"Accueil Laghouat" puisqu'il s'inscrit dans les orientations de la Ville, qui ne fait pas de distinction selon les papiers des personnes et s'inscrit dans une logique d'inconditionnalité. Avec mon collègue Ian BROSSAT, la Ville porte une logique d'accompagnement et d'hébergement volontariste pour lutter contre le "sans-abrisme" des personnes exilées. Cet accompagnement est global. La halte humanitaire située dans les locaux de la mairie du 1^{er} arrondissement en témoigne. Nous finançons également de nombreuses actions visant l'autonomie des personnes, notamment par l'apprentissage du français, en lien avec mon collègue Jean-Luc

ROMERO-MICHEL. Plus largement, la Ville est membre de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, association créée par le parlementaire européen Damien CARÊME, que je tiens à saluer ici.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je conclus.

En cette période troublée, marquée par la dégradation des conditions d'accueil, la stigmatisation croissante des personnes d'origine étrangère, la banalisation médiatique du discours raciste et xénophobe, notamment à l'encontre des quartiers populaires, l'action de ces associations est plus que nécessaire pour une République unie, solidaire et fraternelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote, avec une demande de vote dissocié.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'article 1, qui concerne la subvention à l'association "Accueil Laghouat", du projet de délibération DDCT 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'article 25, qui concerne l'association "Extramuros", du projet de délibération DDCT 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 25 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 2 dans son ensemble.

Qui est pour ?

Contre ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 2).

2022 DDCT 10 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (163.200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 10 : Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (163.200 euros) à 54 associations pour le financement de 55 projets dans les quartiers populaires. Il s'agit de la première enveloppe.

La parole est à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la construction et le maintien du lien social sont au cœur de nos missions d'élus. C'est vrai pour tout le territoire parisien, mais probablement encore plus dans les quartiers populaires. Pour cela, nous nous appuyons sur les associations de proximité. Paris concentre beaucoup de richesses. Cela, nous le savons tous. Notre ville est aussi celle des contrastes. Les élus des arrondissements populaires, dont je fais partie, le savent : pour lutter contre les inégalités territoriales, il faut des moyens. C'est bien dans cet esprit que le contrat de ville parisien s'inscrit. Il est le fruit d'une synergie entre la Ville de Paris, la C.D.C., les bailleurs, l'A.R.S., la Préfecture de police, Pôle Emploi.

La liste n'est pas exhaustive, mais, vous l'aurez compris, l'idée est bien de réduire les inégalités territoriales dans toutes leurs dimensions : économiques, avec l'accès à l'emploi ; sociales et culturelles, en développant des activités à destination des plus jeunes et plus largement des familles ; proposer des actions de soutien à la parentalité et des actions de prévention de la délinquance pour plus de sécurité pour tous.

Au-delà de la réduction des inégalités, cette première enveloppe vient financer 56 projets répartis dans les quartiers populaires parisiens. Cette enveloppe va soutenir concrètement des acteurs qui contribuent au quotidien au lien social et au vivre ensemble. Ces associations, financées dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, font vivre pour certaines des lieux de vie, des lieux où les habitants des quartiers, parfois enclavés en raison de leur architecture ou de leur localisation, peuvent se retrouver autour de projets ou tout simplement pour vivre des

moments de convivialité. Ces espaces sont indispensables pour nos quartiers et nous nous devons de leur donner les moyens de fonctionner.

Toutes les associations mériteraient d'être citées, tant leur travail sur nos territoires est précieux. Ce matin, j'aimerais en évoquer deux qui interviennent dans le 13^e arrondissement. Tout d'abord, "Culture et Bibliothèques pour Tous". Comme son nom l'indique, c'est une structure qui travaille principalement autour du livre et de la lecture. C'est un acteur de proximité qui aide les parents, et rapproche des livres et des bibliothèques les publics qui en sont encore trop éloignés dans les quartiers populaires.

La deuxième structure, c'est le "Deuxième Groupe d'Intervention", qui anime, quant à lui, un espace de vie sociale dans le quartier Amiral-Mouchez. Cet espace s'appelle "L'Escalier". C'est un lieu de rencontre des différentes générations. Il y a toujours quelqu'un qui est là pour accueillir. Il y a des développements de partenariats avec d'autres associations locales. C'est une structure - et c'est important de le souligner - par et pour les habitantes et les habitants du quartier. En effet, ce sont bien les habitantes et les habitants qui gèrent le lieu et prennent aussi des responsabilités associatives. C'est important parce que cela permet d'accompagner celles et ceux qui ne se sentent pas légitimes pour le faire. Il y a aussi, bien sûr, des activités parents enfants, des ateliers scientifiques, du soutien scolaire et de l'expression par le chant et le théâtre, avec l'objectif de réduire les inégalités entre les filles et les garçons.

Vous l'aurez compris, ces associations sont indispensables pour nos quartiers populaires. Je me réjouis que leurs projets soient soutenus encore et toujours malgré le contexte budgétaire tendu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

Je donne la parole à Mme Alice COFFIN, en Webex, dont on me dit qu'elle est connectée.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à toutes et tous d'avance, chers collègues, pour votre attention. Je vais vous parler, pendant les quelques minutes qui viennent, de football, de féminisme et de l'engagement des femmes parisiennes, plus particulièrement du talent sur le terrain social des joueuses du "Football Club Paris 20", et, sur le terrain politique, de l'équipe et syndicat des "Hijabeuses". J'y viens dans un instant.

Pour commencer, un aperçu général de ce projet de délibération. Il est de ceux qui donnent la joie, car il met en lumière, en ces temps politiques particulièrement troublés, le travail quotidien de 54 associations qui s'acharnent chaque jour contre les déterminismes sociaux et les imaginaires discriminants. C'est le contrat de ville qui nous permet de les soutenir. Je veux saluer ici le travail exemplaire d'Anne-Claire BOUX, adjointe en charge de la politique de la ville, pour que les objectifs de réduction des inégalités sociales et territoriales de ce contrat se réalisent.

Je voudrais m'attarder sur l'une de ces structures, le "Football Club Paris 20". Depuis plusieurs années, ce club - dans le sillage et grâce à l'incroyable travail de sa fondatrice, Sonia SBITLI - œuvre au sein des portes du 20^e arrondissement, quartier classé prioritaire de la ville, à ce que des adolescents puissent jouer au football. Ces jeunes joueuses, qui viennent pour un certain nombre de Python-Duvernois, dont nous avons souvent eu l'occasion de parler dans cette enceinte, savent qu'elles peuvent compter sur le "Football Club Paris 20" pour les accueillir gratuitement chaque mardi soir, et ce, en solidarité avec d'autres clubs qui militent contre les discriminations sexistes, lesbophobes ou transphobes, comme "Les Dégommeuses" ou "Arc-en-Ciel".

Parmi les joueuses du "Football Club Paris 20", il y a quelque temps, l'une a envoyé un message à Sonia SBITLI, avec une question : est-ce que tu m'acceptes toujours si je joue avec le voile ? La réponse a évidemment été oui. Quand je dis "évidemment", c'est parce que, pour peu que l'on soit doté d'un minimum de cœur, d'une réelle volonté de faire en sorte que les femmes puissent jouer au football, bénéficient de l'émancipation révolutionnaire à l'échelle d'une vie de fille, de femme - et j'en sais quelque chose - de pouvoir porter le maillot, pour peu que, contrairement à la "Fédération française de football", on respecte le principe de laïcité qui ne prévoit pas d'interdire à des joueuses, donc des usagères, de porter le voile sur un terrain, on répond : "Oui, je t'accepte, bien sûr, je t'accepte", et l'on est ému par l'angoisse d'exclusion ressentie par cette joueuse.

Ce mercredi, demain, à l'Assemblée nationale, un amendement doit décider si oui ou non cette interdiction du voile sur les terrains sportifs sera avalisée par la loi et interdite par l'ensemble des fédérations sportives. Un amendement dans ce sens a déjà été bloqué il y a quelques jours au Sénat grâce à la mobilisation des "Hijabeuses", ce syndicat de joueuses, de femmes musulmanes ou pas, portant le voile ou pas, soutenues par de nombreuses personnalités, journalistes sportives, et par d'autres clubs engagés dans la lutte contre les discriminations, comme "Les Dégommeuses". Allez regarder les mobilisations des "Hijabeuses", allez écouter leurs chants, découvrir leurs slogans : "Avec ou sans voile, quand on tire, c'est dans la lucarne".

Face à cela, des politiques froids, campés sur des visions complètement hors sol ou hors terrain, en l'occurrence, et surtout, encore une fois, campés sur des positions contraires à ce que prévoit la laïcité, expliquent, comme Bruno RETAILLEAU, président du groupe LR au Sénat, que le football est un terrain privilégié de l'entrisme pour l'islamisme. Mais quel rapport ? De quoi parle-t-on ? Ces femmes sont engagées aux côtés de militantes

lesbiennes qui se sont battues pour la P.M.A., pour les droits des "trans". J'ai un gros doute sur la conformité des engagements de toutes ces joueuses, avec les diktats patriarcaux des extrémistes religieux. Le boulot contre les extrémismes religieux, contre l'oppression des femmes, ce sont ces joueuses qui le mènent. En général, la formule à laquelle on a le droit, c'est : "Et les femmes afghanes, vous y pensez ?" Précisément, oui. Beaucoup de personnes qui participent à cette mobilisation ne font pas que penser, elles agissent, puisque ce sont aussi des structures comme "Les Dégommeuses" qui s'occupent d'accueillir des lesbiennes, des "trans" exilés pourchassés, qui font le travail que cette république ne fait pas assez.

Comme le constatait le magazine "So Foot", ce sont bien évidemment les femmes musulmanes qui sont ciblées. Je cite : "Le voile d'une joueuse choque infiniment plus que le signe de croix à chaque début de match de 100 hommes. Une fois de plus, le foot sert à faire de la politique sans l'assumer et sans jamais demander ou tenir compte de la réalité du terrain". Les fédérations sportives, au lieu d'interdire et de terroriser des femmes qui viennent jouer au football, feraient mieux de s'occuper de la nécessaire parité de leurs instances, de la mobilisation, et je pense particulièrement à la "Fédération française de football", contre les violences sexistes et sexuelles. La "Fédération française de football" ferait mieux de lutter contre la lesbophobie, voire ne pas la pratiquer elle-même.

Vous savez, si je trouve cela aussi terrible que l'on en soit à mener ces combats-là, c'est parce que, moi aussi, j'ai connu les angoisses de ce que c'était que d'assumer de jouer au football en tant que fille, d'assumer de jouer au football en tant que fille aux cheveux courts, les insultes, les moqueries que l'on sait que l'on va prendre. Jouer au football est encore un acte profondément féministe pour les femmes. Je connais aussi la libération et la force que cela donne quand on peut le faire. D'ailleurs, je convie toutes celles et ceux qui nous écoutent à venir écouter demain, à 16 heures 30, à l'esplanade des Invalides, pour appuyer la mobilisation contre cet amendement. En tant qu'ancienne libéro, je serai ravi de tenter de contrer toutes les attaques.

Merci donc à toutes les structures comprises dans ce projet de délibération pour leur travail. Merci en particulier à Anne-Claire BOUX d'avoir fait de l'égalité femmes/hommes une thématique centrale des projets financés dans les quartiers populaires. Merci, et vive le football pour toutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Je donne évidemment la parole à Mme Anne-Claire BOUX, pour répondre aux deux oratrices.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci, chères Johanne KOUASSI et Alice COFFIN, pour vos interventions. Ce projet de délibération vient financer des actions portées par des associations de proximité, des collectifs d'habitantes et d'habitants vivant dans les quartiers populaires, sur l'ensemble des trois axes du contrat de ville : habiter, grandir et travailler. Par ces actions, et cela a été souligné par mes collègues, nous avons à cœur de renforcer l'égalité pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales, pour lutter contre les discriminations que subissent les habitantes et les habitants des quartiers populaires. Pour cela, nous vous proposons, par ce projet de délibération, d'accorder votre soutien à 56 projets orientés, comme l'a souligné ma collègue Alice COFFIN, sur l'émancipation, en particulier des jeunes et des femmes, sur la capacité d'agir sur son propre destin, de choisir son orientation, de choisir son métier et de ne pas être assigné à résidence.

Je tiens à appuyer l'intervention de ma collègue, Alice COFFIN, qui souligne l'important travail mené également pour l'égalité femmes/hommes. En effet, par ce projet de délibération, nous avons souhaité soutenir les projets visant à lutter contre l'isolement des femmes, à accompagner les familles monoparentales pour lutter contre la précarité dont elles souffrent et plus encore pour les accompagner vers l'emploi, pour retrouver du lien social, mais aussi des projets renforçant leur capacité à agir. Je pense notamment aux collectifs de mamans qui s'engagent pour lutter contre les rixes au quotidien.

Oui, la culture - vous l'avez souligné, ma chère collègue, Johanne KOUASSI - et le sport sont des vecteurs d'égalité et d'émancipation, et nous travaillons à développer un maximum de projets dans les quartiers populaires, avec mon collègue Pierre RABADAN, pour que le sport soit ce vecteur d'émancipation pour toutes et tous, en particulier pour les jeunes femmes. Dans le sport, on porte toutes et tous le même maillot. C'est bien le seul endroit dans cette société où les différences s'effacent au profit du collectif et de la fraternité. Dans le climat actuel d'incitation à la haine et à la division, alimenté par l'extrême droite et la droite extrême, je serai heureuse que la France ressemble un peu plus à une équipe de football.

Je tiens également à m'associer aux remerciements pour les actions menées par le "Football Club Paris 20", qui permet à des adolescentes des portes du 20e arrondissement de pouvoir faire du football. Je tiens à remercier toutes ces associations, tous ces clubs, comme "Les Dégommeuses", "Arc-en-Ciel", qui se battent pour les droits LGBTQIA+, qui ne cèdent pas aux sirènes de celles et ceux qui veulent détourner les fondements de notre société : la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la laïcité.

La loi de 1905, c'est la séparation de l'Etat et de l'Eglise. La loi de 1905 assure la neutralité de l'Etat et de ses fonctionnaires. Mais elle garantit également la liberté d'exercer son culte dans la sphère privée. L'amendement porté par les Républicains au Sénat, visant particulièrement le port du voile, va à l'encontre des principes de la loi de 1905 qui visent aussi, d'ailleurs, à lutter contre les pressions qui peuvent être exercées sur chacun et chacune. Le port du

voile n'est pas synonyme de radicalisation. Nous devrions nous attacher à lutter contre les extrémistes religieux plutôt que d'exclure des jeunes femmes qui demandent simplement de pouvoir jouer au football, de s'émanciper.

Je rejoins donc, à titre personnel, ma collègue Alice COFFIN et le soutien aux "Hijabeuses" qui demandent le droit de pouvoir pratiquer un sport.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix...

Si l'on pouvait retrouver un peu de silence, ce serait une bonne chose.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 10).

2022 DLH 1 - Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par R.A.T.P. Habitat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers concernant la délégation de Ian BROSSAT, avec le projet de délibération DLH 1 : Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par R.A.T.P. Habitat.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, nous voilà à nouveau confrontés à un sujet de densification dans le 13^e arrondissement. Encore lui. Alors que nous avons fait tomber le projet de tour Bruneseau lors du Conseil de Paris d'octobre dernier, nous espérons que les verts réitéreront leurs engagements écologistes en votant contre ici aussi.

La transformation de ces anciens ateliers de maintenance de la R.A.T.P., dont un immeuble de trois étages rasé pour laisser place à un immeuble deux fois plus élevé, aurait pu être l'occasion ici de montrer nos volontés collectives, communes de préserver la qualité de vie dans la capitale. Or, une fois de plus, on densifie une parcelle avec un projet immobilier qui s'intègre très mal aux autres immeubles haussmanniens du quartier environnant la rue Abel-Hovelacque. Quitte à densifier, ne pouvions-nous pas proposer une esthétique plus classique, plus respectueuse du patrimoine parisien ? Le 13^e arrondissement se retrouve encore victime des expérimentations et des errances de l'architecture dite "moderne". Est-ce là toute l'ambition que vous avez pour la création de logements sociaux ? Des immeubles sans style, standardisés, qui ressemblent davantage à un gigantesque parking en béton ?

Mais, évidemment, je m'oppose aussi à la programmation : 15 P.L.A.I., 22 P.L.U.S., un programme très déséquilibré dans un arrondissement qui compte déjà, on le sait, plus de 40 % de logements sociaux. C'est cela votre conception de la mixité sociale et urbaine ? Vous allez nous dire que ces terrains ne nous appartiennent pas, que c'est la R.A.T.P. qui décide. Mais qui attribue le permis de construire ? C'est vous. C'est vous les principaux responsables de la destruction du patrimoine parisien. C'est vous les principaux responsables de la dégradation de la qualité de vie à Paris.

Vous l'aurez compris, le groupe Changer Paris restera cohérent et, à l'instar des projets dépassés des tours Bruneseau ou de la surdensification d'Austerlitz, nous voterons contre ce projet de délibération de densification et de dévalorisation du patrimoine parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande vraiment...

Je n'ai pas dit que c'était vous, là. En plus, je ne regardais pas dans votre direction. Mais si vous voulez que je regarde dans votre direction, n'hésitez pas à me le signaler.

Je vous demande vraiment, chers collègues, il y a un brouhaha continu. Si vous voulez continuer vos conversations individuelles, vraiment, baissez d'un ton.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Jean-Baptiste OLIVIER d'évoquer ce projet. En réalité, c'est un projet de délibération on ne peut plus technique puisqu'il s'agit simplement de renouveler les garanties d'emprunt accordées par la Ville à R.A.T.P. Habitat dans le cadre de cette opération menée dans le 13^e arrondissement. Nous sommes ici entre les Gobelins et la place d'Italie. Cette opération prévoit la transformation de ce site R.A.T.P. en 52 logements sociaux, tout à fait équilibrés d'ailleurs, conformément aux objectifs du P.L.H., puisqu'il y a 15 P.L.A.I., très sociaux, 22 P.L.U.S., logements

sociaux classiques, et 15 P.L.S., logements sociaux destinés aux classes moyennes. Nous respectons donc pleinement le principe de mixité sociale sur une opération de transformation importante pour le 13e arrondissement.

Je salue son maire, Jérôme COUMET, qui nous accompagne de part en part sur cette opération. Je vous demande de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 1).

2022 DLH 5 - Location de l'immeuble 29, rue Claude-Terrasse (16e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 5 relatif à la location de l'immeuble 29, rue Claude-Terrasse, dans le 16e arrondissement, à la R.I.V.P. Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est au Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération, qui est la préemption d'un immeuble dans le 16e arrondissement mais qui rejoint beaucoup de projets de délibération de préemption de ce Conseil pour plusieurs dizaines de millions d'euros, pour faire l'éloge de cet outil. Je remercie Ian BROSSAT de le mettre en œuvre aussi régulièrement. Pourquoi ? Parce que cela permet - on le répète, mais c'est bien de le répéter - à des gens qui n'ont pas les moyens de se loger dans le privé, et donc pas les moyens de se loger à Paris, d'être logés, en l'occurrence dans le 16e arrondissement, c'est-à-dire dans un bel arrondissement, avec des espaces verts, des beaux magasins. Cela permet de créer la mixité sociale, et l'on est ravi.

Cela a aussi un rôle économique. On n'y pense pas souvent, mais c'est une véritable arme économique pour lutter contre la spéculation. Je dirais que c'est même l'arme principale. A Paris, vous le savez tous, le prix de l'immobilier augmente. C'est plus 40 %, ces 6 dernières années. Quand vous préemptez, vous sortez cet immeuble de la logique de la spéculation, et donc, vous maintenez un peu - pas suffisamment - le prix de l'immobilier, et c'est une bonne chose. Enfin, la préemption, c'est un outil écologique, parce que, ce que l'on préempte, on ne le construit pas sur des surfaces libres, des espaces verts, etc. Voilà pourquoi, nous, les écologistes, nous défendrons toujours cet outil.

Nous arrivons à articuler nos 2 objectifs, qui sont, tout d'abord, de loger les gens. Je vous rappelle que nous voulons 30 % de logements sociaux en 2030. Et aussi, de préserver la pleine terre et les espaces libres pour faire une ville de respiration. Vous voyez que, pour ces 2 objectifs qui peuvent paraître difficiles à concilier, il y a un outil qui permet de les articuler, c'est la préemption. Malheureusement, je le répète à longueur de Conseils et nous, écologistes, l'avons répété pendant le budget : nous ne sommes pas suffisamment dotés financièrement pour préempter comme on devrait le faire pour atteindre nos objectifs sociaux et écologiques.

C'est pourquoi, à chaque budget, nous déposons des amendements pour doubler, tripler dans le meilleur des cas, le compte foncier, qui est aujourd'hui à 150 millions d'euros. Je rappelle que 150 millions d'euros, ce sont 500 appartements par an. Ce n'est pas grand-chose. Ce n'est clairement pas suffisant par rapport à nos objectifs. Vraiment, je refais l'appel, et je le referai aussi longtemps qu'il faudra à la majorité : si l'on veut lutter contre la spéculation, si l'on veut arrêter d'artificialiser les sols, si l'on veut faire appel au bioclimatique, il va falloir mettre des sous pour préempter.

Dans le plan d'investissement de la mandature, que l'on attend toujours d'ailleurs, je pense qu'il serait démocratiquement sain que l'on puisse savoir, les prochaines années, combien l'on va mettre dans l'outil de la préemption et comment on va le financer, avec quels investissements, avec quelles ressources d'investissement on va pouvoir le financer. Encore une fois, on va voter, mais avec les 4 mains, ce projet de délibération et les suivants qui concernent la préemption. Je refais cet appel, interrogeons-nous : comment fait-on pour augmenter les leviers de la Ville pour la préemption ?

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En plein accord avec ce que vient de dire Émile MEUNIER. En l'occurrence, il s'agit de la préemption du 29, rue Claude-Terrasse, dans le 16^e arrondissement. Ce seront donc 10 nouveaux logements sociaux dans cet arrondissement, qui demeure déficitaire malgré tous les efforts accomplis depuis une vingtaine d'années. Donc, un beau projet. Dans quelques années, parce qu'il va quand même falloir quelques travaux, 10 logements sociaux dans le 16^e arrondissement, à quelques encablures de la porte de Saint-Cloud.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 5).

2022 DLH 8 - Location de l'immeuble 28, rue Fizeau (15e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

2022 DLH 29 - Location de l'immeuble 24, rue Gerbert (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 8 relatif à la location de l'immeuble 28, rue Fizeau, dans le 15^e arrondissement, à Elogie-SIEMP. Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, j'interviendrai de façon groupée sur les projets de délibération DLH 8 et DLH 29.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mes chers collègues, après la dizaine de projets de délibération portant sur la création de logements sociaux dans le 15^e arrondissement, que nous avons examinés en décembre et que nous avons d'ailleurs votés pour la plupart, vous nous soumettez aujourd'hui 2 nouvelles préemptions d'immeubles situées, pour l'une, au 28, rue Fizeau, pour l'autre, au 24, rue Gerbert, avec, bien évidemment à la clef, une nouvelle captation de près de 5 millions d'euros de loyers capitalisés. Outre le principe, que nous dénonçons Conseil après Conseil, ces préemptions sont réalisées sans communication des études préalables conduites par la DLH pour justifier de ces opérations, sans tenir compte de l'avis émis par le maire du 15^e arrondissement et sans la moindre concertation sur les catégories de logements prévus.

Si nous sommes opposés à ces deux préemptions, mon intervention portera plus particulièrement sur celle du 28, rue Fizeau. Il s'agit là d'un ensemble de petits bâtiments regroupés sur une emprise de 200 mètres carrés, sur laquelle un promoteur avait programmé dès 2019 une opération de démolition reconstruction. Opération pour laquelle nous avons cependant regretté la densification et demandé qu'une concertation préalable soit engagée avec les riverains. Ce qui fut fait. En juin 2020, le permis de construire a donc été délivré par la Direction de l'urbanisme pour la construction d'un bâtiment de 14 logements, dont la programmation en démembrement a été validée le 23 avril 2021 par M. BROSSAT.

Or, le 3 novembre 2021, vous avez, Monsieur le Maire, subitement décidé de préempter cet immeuble, soit 17 mois après l'obtention du permis que vos propres services ont accordé. Devant cette situation invraisemblable, Philippe GOUJON a saisi la Maire de Paris pour dénoncer cette méthode. Le promoteur, qui a engagé des sommes conséquentes sur cette opération, a interpellé vos adjoints il y a plus de trois mois, sans pour autant recevoir la moindre réponse à ce jour.

Mes chers collègues, comment est-il concevable que l'Exécutif préempte ce terrain du 28, rue Fizeau alors que ce même Exécutif a délivré à un opérateur privé toutes les autorisations nécessaires pour réaliser sur ce même terrain une opération de construction de logements ? A l'occasion de récents échanges avec le promoteur ainsi spolié, nous avons incidemment appris que la Mairie de Paris, désormais propriétaire du site, a étudié 3 options portant sur le devenir de cette parcelle. Etudes de faisabilité qui, bien évidemment, ne nous ont pas été communiquées, la Ville se dispensant ainsi d'appliquer à elle-même en matière d'information ce qu'elle entend exiger des porteurs de projets.

Au vu de cette situation ahurissante dans laquelle l'Exécutif s'est enfoncé, nous attendons que la Maire de Paris indemnise l'acquéreur évincé pour les frais engagés sur cette opération, réhabilite le bâti existant, limite la densification de la parcelle, et enfin, crée sur ce site des logements à destination des classes moyennes, comme cela était initialement prévu, avec des P.L.S. et des logements intermédiaires, ce qui permettrait de rééquilibrer ce secteur Castagnary où des centaines de logements très sociaux ont été livrées au cours de ces dernières années.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour répondre à la fois sur les projets de délibération DLH 8 et DLH 29.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vraiment merci à Claire de CLERMONT-TONNERRE d'attirer notre attention sur ces 2 préemptions, et tout particulièrement sur celle du 28, rue Fizeau. Je vais vous dire : j'assume à 100 % cette préemption pour une raison assez simple. C'est que le projet était un projet de logements de 795 mètres carrés. S'il y a des promoteurs qui nous écoutent, je m'adresse à eux et je leur dis que, franchement, faire des projets de 795 mètres carrés exprès pour passer sous la barre des 800 mètres carrés à partir desquels il y a l'obligation de faire 30 % de logements sociaux, ce n'est plus la peine de venir nous voir avec des projets pareils. Parce que c'est trop facile de passer sous la barre pour éviter de faire du logement social. Si cela a été fait, ce n'était pas bien fait. En tout cas, la consigne qui a été donnée à la Direction de l'urbanisme, c'est de ne plus accorder de permis de construire sur des projets qui font exprès de passer sous la barre des 800 mètres carrés pour échapper à l'obligation sociale. C'est fini. Terminé !

Et donc, effectivement, nous avons préempté. Et d'ailleurs, vous devriez être satisfaits puisque ce sera un projet en 100 % P.L.S., c'est-à-dire du logement social à destination des classes moyennes. Et donc, j'entends bien que vous nous fassiez pleurer sur le sort du promoteur. Je vous le dis sincèrement : ma compassion est énorme. Mais, enfin, vis-à-vis des promoteurs parisiens, que je connais bien et que je respecte d'ailleurs, je n'ai pas le sentiment qu'ils soient complètement à la rue. C'est le cas de le dire. Je pense que, pour eux, les choses se passent relativement bien. Et d'ailleurs, heureusement que nous produisons du logement, parce que c'est ce qui nous permet aussi qu'ils puissent se développer, mais pas à n'importe quelles conditions. En l'occurrence, nous avons posé nos conditions. Nos conditions, c'est qu'il y ait une part de logement social sur tous les projets de logements à Paris, parce que c'est notre conception de la mixité sociale.

Je vous invite donc à voter ces deux projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 8).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 29).

2022 DLH 9 - Subventions (651.000 euros) à 5 associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - 2 avenants à conventions triennales.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au droit des locataires et aux compétences du Service technique de l'habitat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 9, auquel est rattaché le vœu référencé n° 4. Il s'agit de l'attribution de subventions à 5 associations participant à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur le logement et l'habitat, et améliorant l'accès aux droits - 2 avenants à conventions triennales.

La parole est à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, pour rappeler notre soutien à l'activité de ces associations qui font vraiment un travail fondamental dans l'accompagnement des particuliers dans leur accès aux droits. L'un des plus gros soutiens va à l'"ADIL", qui produit des études et baromètres toujours intéressants dont on ne saurait que trop vous conseiller la lecture. Ils ont un baromètre sur les impayés qui avait montré une hausse vraiment inquiétante en 2020 et en 2021. Heureusement, le nombre de consultations pour les impayés commence à revenir à un niveau à peu près habituel. Ils notent quand même de nouveaux profils, notamment avec tous les professionnels de la restauration - évidemment, on connaît la situation qui est la leur - qui tombent dans la précarité et ne s'estiment pas éligibles, ou légitimes, à bénéficier des aides qui sont leurs droits tout simplement. Vraiment une attention particulière pour ces nouveaux publics qui tombent dans la précarité.

Et puis, une augmentation du nombre de personnes DALO, et toujours pas assez de personnes DALO que l'on arrive à effectivement reloger - à peine plus de la moitié, selon ces chiffres. Nous pouvons déplorer - nous nous sommes exprimés à ce sujet - qu'au plus fort de la crise, nous avons demandé à l'"ADIL" de faire plus avec moins d'argent, puisque la subvention de la Ville avait été considérablement réduite. Mais, aujourd'hui, c'est la nouvelle feuille de route qui est en route sur la base de cette nouvelle subvention. Il faudra voir comment ils arrivent à se débrouiller.

On nous avait aussi promis, un peu en compensation en tout cas, la création d'une maison du logement ou de l'habitat. Donc, une question qui devient un marronnier : où en est-on de ce projet, cher Ian BROSSAT ?

Finalement, s'il me reste un peu de temps, je voulais simplement répondre, parce que, tout à l'heure, dans les interventions, on entendait sur les bancs de la droite des exclamations quand on évoquait l'augmentation des prix de l'habitat à Paris. Et à cause de qui ? Mais, franchement, vous vous foutez de la gueule de qui ? Je suis désolée, cela commence à être énervant, ce genre de propos. Dans les arrondissements qui sont gérés par la droite, les prix au mètre carré, c'est le double de ce qui se passe à Paris. Le nombre de logements sociaux, c'est un rapport de 1 à 10. Ce n'est donc pas la politique du logement social qui crée la cherté des logements et des prix à la vente à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, qui va en profiter pour présenter son vœu n° 4.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est important. On accorde des subventions à 5 associations qui participent à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur le logement et l'habitat, et améliorent l'accès aux droits. Il s'agit de l'"ADIL", de la "C.L.C.V. Paris", de la "C.N.L. 75" et du "S.L.C.", et leur action est extrêmement fondamentale, notamment pour prévenir des situations d'expulsion locative, pour défendre les droits des locataires contre le logement insalubre, ou encore pour les assister dans le travail du contrôle des charges et de bien d'autres domaines encore.

Je souhaiterais, bien sûr, soutenir ce projet de délibération et en profiter pour présenter mon vœu qui souhaite attirer l'attention sur les problématiques d'insalubrité. Vous savez que quand un appartement est insalubre, qu'il s'agisse d'un appartement public ou privé, en tous les cas quand le locataire estime qu'il est face à une insalubrité, un non-respect du droit d'usage du locataire, il peut saisir le Service Technique de l'Habitat, le S.T.H. D'ailleurs, je tiens à saluer le travail du S.T.H. qui, en moins de trois mois, répond aux sollicitations pour venir sur place dans le logement, faire son propre constat et son rapport.

Néanmoins, la difficulté, c'est que j'ai l'impression, en tout cas c'est la question que je pose à travers ce vœu : est-ce que le Service Technique de l'Habitat transmet automatiquement son rapport aux locataires ? Car j'ai des témoignages de locataires qui n'ont en fait qu'un courrier résumant. Or, il me semble qu'il serait nécessaire que le Service Technique de l'Habitat renvoie toujours systématiquement le rapport au locataire. Aussi, j'estime que les rapports du Service Technique de l'Habitat sur des problématiques d'insalubrité devraient être systématiquement transmis également au maire d'arrondissement, y compris quand le maire d'arrondissement n'est pas à l'initiative de la demande d'audit du Service Technique de l'Habitat.

Ensuite, vous savez que lorsque le Service Technique de l'Habitat fait son rapport, il peut donc envoyer un courrier au propriétaire, bailleur privé ou bailleur public, pour faire état des travaux qu'il faudrait effectuer. Ici, l'aération est défailante. Là, des problèmes d'infiltration d'eau demanderaient tel ou tel type de travaux. Quelle est la suite ? Si le locataire ne relance pas, il peut très bien n'avoir aucune suite. Or, beaucoup de locataires sont totalement démunis, alors que ce sont leurs droits qui sont totalement bafoués.

A travers ce vœu, je propose que la Direction du Logement et de l'Habitat puisse envisager les modalités d'accompagnement des mairies d'arrondissement qui souhaiteraient créer des commissions de suivi des signalements du Service Technique de l'Habitat. En clair, plus on mettra de démocratie, plus on mettra de liens, plus on respectera les droits des locataires. Plus on mettra du collectif, plus ils seront respectés. Imaginez au moins ne serait-ce que deux réunions par an pour faire l'état des lieux de tous les rapports du Service Technique de l'Habitat. Quels sont les propriétaires publics et privés qui ont répondu et réagi ? Où en est-on ? Avant que la Préfecture ne puisse s'en saisir pour exiger et, à ce moment-là, poursuivre pénalement.

Je voudrais insister sur le fait que les maires d'arrondissement ont une responsabilité importante. Ils sont aussi là pour faire la police du logement salubre. Ils ont donc une responsabilité importante. Dans l'esprit du grand big-bang de la proximité que vous nous avez vendu lors de Conseils précédents, il serait de bon ton que cela puisse aller dans le sens des droits des locataires, pour que les locataires puissent être mieux défendus dans le cadre de ces commissions auprès des mairies d'arrondissement.

Voilà la démarche que je souhaiterais engager au nom de nombreux locataires que j'ai pu rencontrer dans le logement privé, mais aussi chez les bailleurs publics, et qui peuvent attester qu'ils subissent des moisissures, des chauffages défailants, des systèmes d'aération défailants. Et quand ils écrivent au Service Technique de l'Habitat et

que celui-ci vient, constate et confirme qu'il y a un problème d'insalubrité, que les propriétaires soient privés, mais c'est aussi le cas des bailleurs publics "Paris Habitat" et R.I.V.P., il n'y a pas de systématicité des travaux engagés. Il y a le sentiment que les élus ne suivent pas et sont aux abonnés absents. Les locataires se sentent abandonnés.

Je souhaiterais que cette proposition, qui ne fait pas contrainte aux arrondissements puisqu'il s'agit vraiment de voir si les arrondissements sont volontaires, puisse être épaulée par l'administration. Je le répète : le Service Technique de l'Habitat fait un travail essentiel à ce niveau. Que l'on puisse avancer sur ces questions d'insalubrité.

Pour terminer - je n'en ai plus le temps, hélas - les problèmes de vétusté dans le logement social mériteraient bien plus de suivi et d'implication de l'ensemble des élus de tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, à la fois sur le projet de délibération DLH 9 et sur le vœu n° 4.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, bien sûr.

Ce sont, en réalité, des subventions à cinq associations qui participent à l'information des Parisiens sur le logement, des associations de locataires que l'on connaît bien, mais aussi l'"ADIL". Je voudrais vraiment saluer le travail de son président, Gauthier CARON-THIBAUT, et de l'ensemble de l'équipe. Une belle association, l'"ADIL", qui œuvre pour l'information et l'accès aux droits des Parisiennes et des Parisiens en matière de logement.

A l'"ADIL", s'ajoutent trois associations de locataires : la "C.N.L.", la "C.L.C.V." et le "S.L.C.", ainsi que l'"OLAP" qui nous aide dans la mise en place de l'encadrement des loyers à Paris. Cinq associations qui méritent d'être soutenues. Il est donc important que nous puissions les subventionner par le biais de ce projet de délibération.

Un mot sur la maison du logement, dont Léa VASA a parlé. C'est toujours un projet sur lequel nous travaillons. Nous avons un local et nous avons bien l'intention de l'ouvrir. L'objet de la maison du logement, c'est effectivement d'aider les Parisiens dans leur difficulté d'accès au logement, notamment ceux qui habitent dans le parc privé, ceux qui ont besoin de faire respecter l'encadrement des loyers. D'ailleurs, vous avez vu que l'encadrement des loyers pourra désormais être contrôlé par les agents de la Ville. Cela fera tout à fait sens de l'ouvrir à ce moment-là, pourquoi pas au mois de septembre prochain.

Concernant les questions posées par Danielle SIMONNET, j'entends bien vos préoccupations sur la question de l'insalubrité et je les partage : la nécessité d'une meilleure information, d'une implication plus forte des mairies d'arrondissement. Simplement, je ne peux pas voter pour votre vœu pour une raison juridique, puisque les documents issus des procédures portées par le Service Technique de l'Habitat sont soumis au respect des règles de la commission d'accès aux documents administratifs, et la transmission de documents est extrêmement encadrée. Il serait donc illégal de systématiser des transmissions, comme vous le demandez. Néanmoins, j'entends bien votre préoccupation et, malgré ces contraintes juridiques, je suis tout à fait disposé à ce que l'on regarde comment on peut avancer. C'est donc un vote qui n'est pas favorable, mais cela n'est pas une divergence de fond qui nous oppose. Et donc, travaillons-y ensemble pour avancer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que vous maintenez votre vœu, Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - L'argument juridique ne tient pas. Il est normal que les locataires et les maires d'arrondissement aient accès aux rapports.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu est maintenu. Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 9).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, je suspends la séance, qui reprendra à 14 heures 45.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Laurence PATRICE, adjointe).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

2022 DLH 11 - Évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation. - Subvention à l'APUR de 72.000 euros (première année) et convention triennale 2022-2024.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 11 relatif à l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation, subvention à l'APUR de 72.000 euros, première année, et convention triennale 2022-2024.

La parole est à M. Pierre CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci beaucoup.

Ecoutez, nous voulions, centristes et progressistes, dire un mot, j'espère - comment dire - le plus pondéré possible sur la question du plafonnement des loyers. C'est un peu ambitieux comme prologue mais, au fond, c'est un sujet qui a beaucoup souffert de l'hyperpolitisation et il me semble qu'avec le recul, on peut constater que ce procédé du plafonnement des loyers n'est ni tout à fait de droite, ni tout à fait de gauche. On l'applique aux Etats-Unis depuis de nombreuses années. Avant que la plupart d'entre nous soient nés, l'Etat de New York l'appliquait à Manhattan, c'était en 1947. On l'applique dans la capitale probablement la plus libérale d'Europe, Dublin en Irlande. On l'applique aussi à Paris qui est une mairie socialiste, comme chacun sait. Vouloir aborder la question du plafonnement des loyers avec ce qu'un grand écrivain latino-américain appelait "l'hémiplogie", l'esprit de droite, l'esprit de gauche, ce n'est pas la bonne manière.

Il est évident qu'avec l'accentuation des inégalités nationales, les difficultés de pouvoir d'achat des habitants, il y a un sujet qui est : comment est-ce qu'on fait pour que les Parisiens puissent continuer de vivre dans leur ville quand ils ont de faibles revenus ? Cela, ça ne fait pas de doute. Après, l'autre question, c'est : est-ce que le plafonnement des loyers est la meilleure manière d'aider les choses ? En France, Nicolas SARKOZY, Marine LE PEN, François HOLLANDE, François BAYROU, même Nicolas DUPONT-AIGNAN, tout le monde est pour le plafonnement des loyers. Il y a donc un consensus.

Et je n'ai pas cité MÉLENCHON, c'est juste. Il faut citer aussi Jean-Luc MÉLENCHON, je suis d'accord, il faut être républicain dans l'analyse.

La vraie question que je voudrais poser, et c'est ce sur quoi je prends la parole aujourd'hui, c'est : est-ce qu'il ne faut pas étudier et faire un premier bilan de cette politique de plafonnement des loyers ? Parce qu'il est là, le plafonnement des loyers. Il ne s'agit pas d'en revendiquer l'instauration, il s'agit peut-être d'en mesurer les effets réels.

Au fond, la vraie question, c'est : est-ce que le plafonnement des loyers a entraîné, oui ou non, une calcification, voire une augmentation des logements vacants ? C'est la première question. Il faudrait mesurer l'éventuel effet d'incitation sur certains propriétaires qui se disent : quitte à louer un logement à un trop faible loyer, je préfère soit le vendre, soit l'occuper à titre gratuit, moi, ma famille, mes amis. Premier élément.

Deuxièmement, est-ce que le plafonnement des loyers a aussi un effet dissuasif sur les propriétaires au moment d'entretenir l'immeuble ? Je m'explique. Puisque je ne pourrai pas augmenter le loyer, pourquoi augmenter mes charges de propriétaire cette année en faisant des travaux de rénovation, en faisant la toiture, en changeant l'ascenseur, en refaisant l'escalier, puisque je ne pourrai pas récupérer mon surcoût l'année suivante, dans une augmentation même marginale du loyer ?

Troisièmement, au moment de la construction, les promoteurs immobiliers ne sont-ils pas incités, par le plafonnement des loyers, à construire moins cher ? Vous voyez où je veux en venir. Il y a deux effets pervers qu'il faudrait étudier de façon objective, encore une fois sans esprit partisan. Est-ce que le plafonnement des loyers a un effet sur la quantité ? Est-ce que le plafonnement des loyers a un effet sur la qualité ? En effet, la vraie problématique autour de la question du plafonnement des loyers, c'est, me semble-t-il : y a-t-il un écart entre l'équilibre économique réel du marché et le barème préfectoral ?

Voilà la question que je pose, qui n'est pas, encore une fois, une question partisane, mais qui mériterait une étude mesurée, quantitative la plus objective possible pour que, le cas échéant, nous réfléchissions, à l'avenir, à mieux moduler les barèmes de plafonnement des loyers et à accompagner peut-être les délégations qui seraient données par la Préfecture à la Mairie de Paris au moment où il s'agit, et pourquoi pas, de sanctionner les fraudeurs. Car bien entendu, comme toujours et pour toute loi, s'il y a une loi et qu'il y a fraude, il faut poursuivre et sanctionner.

Voilà ce que je voulais dire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Je donne maintenant la parole à M. Vincent BALADI, du groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, le plafonnement des loyers, comme la politique de logement de la Ville de Paris, est une bonne idée sur le papier, mais une fausse bonne idée dans la vie réelle et dans son implication à Paris intra-muros.

Je voulais juste vous faire part de quelques éléments que l'on voit dans nos arrondissements, notamment par rapport au plafonnement des loyers qui existe uniquement à Paris et depuis récemment dans les communes limitrophes d'Est Ensemble dont Montreuil, mais il y a trop peu de communes, ce qui fait qu'il y a une spéculation immobilière dans les autres arrondissements, enfin dans les autres villes, je dirais, limitrophes à Paris, comme Boulogne ou Issy-les-Moulineaux. On n'est pas du tout sur l'augmentation, comme l'a dit mon collègue, de 40 % ces dernières années à Paris, on est plutôt sur une stabilisation, en tout cas des prix de notaire, non pas des prix indiqués sur le marché mais des prix réels sur Paris, alors qu'en banlieue, cela explose, avec notamment des Parisiens qui quittent Paris.

Je voulais aussi vous faire part de la nécessité de rénovation énergétique des logements. Quand on rénove - c'est très important, je pense, ici, pour toute cette salle - énergétiquement des logements, on isole, et quand on isole, on perd des mètres carrés. Ainsi, concrètement, si on reste sur un plafonnement des loyers par mètre carré, historique, du coup, fatalement, on aura un souci au niveau des mètres carrés que l'on perd, et les mètres carrés que l'on perd seront plafonnés alors que, pourtant, le logement sera beaucoup plus écoresponsable. C'est aussi un sujet.

De plus, cela favorise fatalement la concentration de quelques propriétaires immobiliers contre les particuliers qui se retrouvent face à plusieurs normes que nous imposent le Gouvernement mais aussi la Ville de Paris. C'est un peu dommage.

Enfin, il n'y a aucune régulation concrète, car vous avez certains sites privés comme publics qui appliquent, de toute façon, les loyers qu'ils veulent. C'est donc bien dommage.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris, qui doit être en Webex.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire. Vous m'entendez ? Oui.

Je veux effectivement dire que le plafonnement des loyers, l'encadrement des loyers n'est pas du tout une mesure parfaite. Par contre, la réalité que nous avons dans notre ville, c'est qu'il y a toujours moins de mixité et plus de difficultés d'y vivre pour les catégories populaires ; des personnes ont du mal à se loger et, malheureusement d'ailleurs, pas qu'à Paris. Et l'encadrement des loyers est un des moyens pour éviter l'éternelle concentration bourgeoise à Paris et dans les centres-villes des grandes métropoles.

Là, nous parlons d'un projet de délibération par lequel nous allons suivre ce qu'il se passe avec une étude qui va continuer dans les années qui viennent. Nous aurons donc des réponses à certaines des questions que se posent mes collègues, et s'il faut modifier légèrement la manière dont cela marche, bien sûr, faisons-le. Mais que cela ne diminue pas l'encadrement des loyers. Au contraire, il faut se donner les moyens de mieux les encadrer. Nous avons vu que 62 % des locations de studios à Paris ne respectent pas l'encadrement des loyers. C'est impossible, car on empêche des Parisiennes et des Parisiens de se loger, de rester à Paris ou des gens de venir y vivre.

Par conséquent, nous, Ecologistes, nous demandons des campagnes d'information, car beaucoup de Parisiennes et de Parisiens ne sont toujours pas au courant de l'existence même de l'encadrement des loyers. Nous demandons à accompagner les locataires pour qu'ils puissent faire des recours et nous demandons qu'il y ait plus de contrôles. En effet, c'est très bien que la Ville puisse contrôler, mais avons-nous les moyens de le faire suffisamment ?

En tout cas, nous soutenons évidemment ce projet de délibération et nous soutenons l'encadrement des loyers qui, je le rappelle, n'est qu'un moyen parmi d'autres de faire de la mixité sociale à Paris.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Mes chers collègues, le débat sur l'encadrement des loyers est un débat de fond extrêmement important, car la question qui est posée, c'est la suivante : est-ce que le droit au logement doit l'emporter sur le droit de spéculer sur le logement ? Et ce n'est un sujet récent. Quelque part, c'est un sujet qui remonte à la Révolution française, la grande Révolution de 1789. Est-ce que, à un moment donné, la propriété ne doit pas être également limitée pour garantir l'effectivité des droits ? C'était le débat que posait notamment Robespierre quand il voulait limiter la question de la propriété.

C'est donc une question de fond. Aujourd'hui, l'encadrement des loyers est une nécessité absolue quand vous voyez la spéculation qui fait rage dans les grandes métropoles et notamment à Paris.

Mais l'encadrement des loyers, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, il faut regarder la réalité en face cet encadrement des loyers dysfonctionne et bon nombre de propriétaires sont hors la loi. Que nous révèle l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne quand il souligne que seulement 73,5 % des logements observés respectent les loyers en 2020 ? Cela veut dire que tous les autres, plus d'un quart, violent la loi. Et pour les studios de moins de 20 mètres carrés, c'est seulement 62 % qui la respectent. Pour les studios de plus de 20 mètres carrés, c'est seulement 19 % qui la respectent. D'ailleurs, la Fondation Abbé-Pierre a révélé que 35 % des annonces de logement n'étaient pas conformes d'août 2020 à août 2021, puisqu'elles étaient au-dessus, de 20 %, du loyer médian, ce qui représente un dépassement de 196 euros par mois en moyenne, soit 2.000 euros par an. C'est donc du vol. Voilà, des propriétaires violent la loi et volent les locataires.

Il faut, par ailleurs, un encadrement des loyers qui soit repensé pour permettre un encadrement des loyers à la baisse dans les grandes villes ou métropoles. Sur Paris, il ne faut pas simplement s'arrêter au loyer médian et permettre plus 20 ou moins 20. Il faudrait, dans une ville comme Paris, encadrer à la baisse pour que les loyers baissent de 20 % par rapport à la situation actuelle.

Prenez des petites annonces au hasard ; je me suis amusée hier à en chercher. Allez, un 9 mètres carrés, logement dit étudiant dans le 7e : 550 euros par mois. Cela veut dire quoi ? Que c'est 43,34 % du SMIC. Vous imaginez le taux d'effort. Mais prenez le public auquel cette chambre de 9 mètres carrés est normalement dédiée, c'est-à-dire un étudiant. Mettez cet étudiant à l'échelon 7, l'échelon maximum de la bourse, imaginez qu'il perçoive l'A.P.L. et qu'il puisse toucher entre 750 et 800 euros. Eh bien, cela représente 70 % de ses revenus. C'est un taux d'effort absolument insupportable. On ne parle même plus de reste à vivre, mais de reste à survivre. Prenez une autre annonce : 50 mètres carrés, un logement familial, 3 pièces. Vous imaginez donc une famille avec deux enfants, et, évidemment, chaque enfant n'a pas sa propre chambre. 1.500 euros, 118 % du Smic, soit 1,2 SMIC.

On veut que Paris soit habité par qui ? Souvenez-vous, pendant le confinement, tout le monde a rendu hommage aux premiers de corvée, à ceux qui permettaient de faire tourner la ville et le pays. Ont-ils les moyens de vivre à Paris ? Vous savez pertinemment que non. Même avec le logement social, les loyers sont trop élevés. Y compris dans le logement social.

Il y a donc une nécessité absolue de renforcer l'information auprès des locataires et des propriétaires sur les risques encourus en cas de non-respect et sur les recours pour signaler les abus. Tant que c'est aux locataires de faire ces recours, avec aussi peu d'informations de la Ville... Moi, je n'ai pas vu une seule campagne d'information de la Ville sur la façon dont les citoyens devaient se "dépatouiller" pour faire respecter leurs droits. Mais même dans ce cas, vous savez pertinemment qu'un locataire qui a enfin trouvé un loyer, il n'a pas envie de rentrer en guerre avec son propriétaire. C'est très compliqué, cette affaire. Il faut donc inverser la situation et prendre l'exemple de ce qui a pu se passer à Berlin, même si, hélas, cela a été cassé. A Berlin, c'était la collectivité qui se battait pour faire respecter la loi.

On en arrive donc au point final. Enfin, il va y avoir la possibilité que les collectivités se voient déléguer des attributions préfectorales pour sanctionner les propriétaires, quand la loi sera promulguée, mais il faudrait une véritable police du logement. C'est bien plus prioritaire que la police municipale que vous avez créée, qui, elle, ne va pas changer énormément la situation. Une vraie police du logement pour faire respecter les droits des locataires, notamment contre l'abus et le vol de ces propriétaires privés contre leurs droits.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Lamia EL AARAJE, pour le groupe PEC.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous analysons un projet de délibération extrêmement important, structurant qui va nous permettre de faire le point sur un outil de politique publique qui a été mis en place par la Ville il y a maintenant 3 ans et de subventionner l'APUR pour que cette institution puisse dresser un bilan exhaustif de cette expérimentation. Il s'agit de l'encadrement des loyers, qui est un mécanisme, comme cela a été évoqué précédemment, qui vise à fixer un prix maximum au mètre carré pour un propriétaire qui souhaite louer son logement. Depuis 2019, la grande majorité des loyers parisiens respectent cet encadrement et on assiste même depuis maintenant un an à une baisse des loyers à Paris de l'ordre de 4 %. Cette baisse est encore trop faible au vu des enjeux du logement dans notre ville, mais c'est le résultat direct d'une politique publique...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un petit peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Lamia EL AARAJE. - D'une politique publique engagée et volontariste menée par Ian BROSSAT et par nos adjoints d'arrondissement, qui font un travail important pour permettre aux classes populaires et moyennes de se loger à Paris.

Cet encadrement des loyers permis par la loi Alur puis Elan n'est pas encore respecté par tous les propriétaires, dont certains appliquent des loyers beaucoup trop élevés qui ne respectent pas la législation en vigueur. Cela concerne principalement, cela a été évoqué, les locations de petites surfaces, en général louées par les travailleurs les plus précaires ou des jeunes, étudiants ou non, qui doivent faire face à ces abus de la part de ces propriétaires. Ce non-respect de l'encadrement des loyers a un impact massif sur le budget des ménages. L'étude de l'O.C.D.E. qui est parue l'an dernier montre ainsi que la part du budget consacré au logement des 20 % de Français ayant les revenus les plus faibles était de l'ordre de 40 %, soit l'un des taux les plus élevés parmi les pays développés recensés dans l'étude. L'étude que nous commandons ici à l'APUR permettra d'affiner ces chiffres sur le territoire parisien et c'est un enjeu majeur pour nous.

Au-delà de la seule évaluation du dispositif dont on connaît déjà certaines failles, il convient donc de continuer à agir pour continuer de l'améliorer dans le but que cette baisse du montant des loyers à Paris se pérennise et s'accroisse après la période de crise sanitaire que nous connaissons.

Lors des débats récents à l'Assemblée nationale autour du projet de loi 3DS, des amendements ont permis des améliorations notoires, qui devraient permettre notamment aux collectivités de récupérer le pouvoir de sanction initialement dévolu aux préfetures de région, qui ne l'utilisaient pas assez et c'est un euphémisme. Ainsi, et pour rappel, sur la seule année 2021, seules 5 amendes ont été prononcées par le Préfet en Ile-de-France, d'un montant de 1.500 euros maximums quand le plafond de la loi fixait cette amende à près de 5.000 euros. Il y a donc un axe d'amélioration qui nous permettra de bonifier ce dispositif. A l'époque, j'avais regretté que ce transfert de compétence ne fasse pas l'objet, comme trop souvent avec le Gouvernement actuel, d'un mécanisme de compensation financier, comme cela doit être le cas en vertu de la logique de décentralisation au sein de notre République. Ainsi, on va récupérer une compétence, et cela équivaut évidemment à une dépense supplémentaire, qui est certes nécessaire pour la Ville mais qui devrait logiquement faire l'objet d'une compensation. Je crois que ce sera l'objet, l'enjeu de prochaines discussions avec le Gouvernement ou le prochain Gouvernement.

Par ailleurs, la publication d'un prochain décret pour forcer les agences et bientôt les particuliers à publier sur leurs annonces le montant maximum fixé par l'encadrement des loyers va également dans le bon sens et permettra à chacun de se rendre compte de ce à quoi il a le droit et de faire valoir ses droits, l'idée étant que nous puissions favoriser ainsi l'information et donc, derrière, le recours au droit auprès de la Préfecture de région ou auprès de la Ville qui récupère donc cette compétence.

Le bilan ici dressé, il s'agit de le confirmer et de l'affiner par cette étude de l'APUR qui va être permise par le projet de délibération que nous nous apprêtons à voter. Nous pourrons alors analyser les effets concrets de cette expérimentation dont nous célébrerons bientôt les 3 ans. Il est primordial de vérifier l'impact concret de nos politiques publiques sur la vie des Parisiennes et des Parisiens et de pouvoir ajuster, affiner, corriger le tir si nécessaire ou continuer dans le même sens. Cela fait partie de notre vision politique.

Pour conclure, je vous encourage évidemment à voter ce projet de délibération qui va nous permettre de nous rendre compte du chemin accompli depuis 3 ans autour de l'encadrement des loyers pour permettre à chaque Parisien de se loger dignement, et nous continuerons à agir en ce sens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

Si vous pouviez cesser vos conversations particulières dans l'hémicycle, ce serait "super" bien.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à tous les intervenants qui ont évoqué l'encadrement des loyers.

Je dois dire que je suis très heureux de voir que sur une question comme celle-là, qui a quand même été l'objet, parfois, de débats très houleux, de débats très idéologiques, le pragmatisme aujourd'hui fait que tout le monde reconnaît la nécessité d'encadrer les loyers et donc d'intervenir par ce biais sur le marché immobilier.

Pourquoi encadrer les loyers ? Pour une raison assez simple, qui est que les loyers dans le secteur privé sont trop chers, ce qui fait que beaucoup de gens qui ont des petits revenus, qui ont parfois des revenus moyens n'ont pas la possibilité de vivre à Paris. Ou alors, lorsqu'ils vivent à Paris, ils doivent subir des taux d'effort trop importants et consacrer une part trop importante de leurs revenus au paiement de leurs loyers.

Ainsi, pendant plusieurs années, y compris d'ailleurs lorsque Bertrand DELANOË était encore maire, nous nous sommes battus pour que l'Etat nous donne la possibilité d'encadrer les loyers. Et c'est d'autant plus important que Paris est, aux deux tiers quasiment, une ville composée de locataires. Encadrer les loyers, c'est donc s'adresser à cette grande majorité de Parisiens qui sont des locataires et qui veulent avoir des loyers un peu moins chers.

Nous nous sommes battus pour cela. D'abord, en obtenant le vote de la loi Alur et, ensuite, en obtenant dans la loi Elan que les villes qui le souhaitent aient la possibilité de mettre en place cet encadrement des loyers. D'ailleurs,

ce que je note, c'est que malgré ces insuffisances, qui sont réelles, cette loi produit des résultats, puisque son application progresse dans la Capitale, comme en témoignent les différentes enquêtes sur ce sujet. En 2018, nous n'avions que 48 % d'annonces conformes aux valeurs de référence, tandis qu'aujourd'hui, ce chiffre atteint 65 %. Il y a donc plus de propriétaires qui respectent l'encadrement des loyers.

Pour autant, nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait encore un tiers des propriétaires qui ne respectent pas la loi. La loi, elle n'est pas en option et elle a vocation à être respectée. Pour ce faire, il nous faut agir sur un levier : il nous faut des contrôles et il nous faut des sanctions lorsque des propriétaires ne respectent pas l'encadrement des loyers. C'est pour cela que nous nous sommes battus à l'Assemblée nationale, et je voudrais remercier très chaleureusement Lamia EL AARAJE qui a mené ce combat à l'Assemblée, et que nous avons obtenu la possibilité, dans le cadre de la loi 3DS, que les villes effectuent elles-mêmes les contrôles. C'est essentiel ! Parce qu'une loi sans contrôles et sans sanctions, c'est un peu comme une limitation de vitesse sur l'autoroute sans radars, cela ne peut pas fonctionner. On a donc besoin de contrôles et on a besoin de sanctions. Pas pour le plaisir de sanctionner mais pour le plaisir de voir la loi respectée et les locataires arrêter de subir les abus qu'ils subissent aujourd'hui.

La loi ayant été votée, nous allons constituer... Danielle SIMONNET a parlé d'une police du logement et c'est exactement ce sur quoi nous travaillons. Ce sont des agents de la Ville de Paris qui seront chargés d'effectuer ces contrôles et de faire en sorte que les propriétaires respectent la loi, respectent l'encadrement des loyers. Dans ce cadre-là, l'évaluation qui va être effectuée, celle pour laquelle nous votons ce projet de délibération, ce travail étant confié à l'APUR, va nous permettre de travailler de manière plus efficace et plus informée.

Je vous invite donc à voter ce beau projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 11).

2022 DLH 32 - Réalisation au 56-58, rue Erlanger / 90, boulevard Exelmans (16e) par "Paris Habitat OPH" d'un ensemble immobilier (école, logements, résidence sociale, crèche).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58, rue Erlanger (16e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DLH 32 et le vœu référencé n° 5 qui s'y rattache.

DLH 32, réalisation au 56-58 rue Erlanger, 90 boulevard Exelmans, dans le 16e, par "Paris Habitat OPH" d'un ensemble immobilier, école, logements, résidence sociale, crèche.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est un projet qui a beaucoup fait parler, qui a fait couler beaucoup d'encre mais sur lequel je pense qu'on peut se réjouir, puisqu'on arrive à sa conclusion, qui est une belle conclusion. Vous le savez, c'est la parcelle où il y avait une école, un projet de logement social et il y avait aussi une question d'espace vert, et dans le nouveau projet, on arrive à dédensifier, on passe de 9.300 à 7.700 mètres carrés. La cour, qui était un vrai sujet car elle était complètement enclavée dans une sorte de château fort, est finalement désenclavée et reliée à l'espace vert, si bien que des enfants vont pouvoir profiter de la respiration de la nature. Il y a un doublement de cet espace vert. Enfin, la surface commerciale qui était prévue au rez-de-chaussée va être remplacée par un local associatif, et des logements seront dédiés aux femmes qui sont malheureusement victimes de violences.

Je pense donc qu'on a eu raison collectivement de ne pas se satisfaire de la première mouture, de mettre un peu la pression, si j'ose dire. La preuve que quand on se met ensemble autour de la table pour réfléchir à l'intérêt général, on y arrive. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé.

Un mot aussi pour dire que ce projet, c'est l'illustration même de la complexité que rencontre un élu en général et un élu Ecologiste en particulier. En effet, l'écologie, c'est le parti des logements sociaux, on l'a dit avec la loi Duflot, l'encadrement des loyers, la garantie universelle des loyers, on l'a vu avec notre secrétaire national Julien BAYOU et "Jeudi noir", on est allé squatter des appartements, on l'a vu encore dans cette majorité, en sachant qu'on va bientôt passer de 10 % de logements sociaux à 25 %, puis à 30 % en 2030. Nous sommes donc le parti du logement social. En même temps, nous sommes aussi le parti de la nature, de la respiration et de la qualité de vie. Et lorsqu'on tombe sur une parcelle comme cela, on est soumis à des forces contradictoires. On voudrait ne pas trop

densifier pour pouvoir faire respirer la Ville et, en même temps, on aimerait pouvoir faire du logement social pour loger ceux qui ne peuvent pas se loger autrement. Je crois qu'avec ce projet, on a trouvé le bon équilibre, et donc, encore une fois, merci.

Une autre solution qu'on avance souvent ici, je vais me répéter, c'est la préemption. Vous trouvez le bon équilibre aussi avec la préemption. Vous évitez d'artificialiser et vous logez des gens. C'est pour cela qu'à chaque budget, on propose des amendements pour augmenter le compte foncier, qui permet de préempter, et, vraiment, un jour, je crois qu'il va falloir qu'on utilise pleinement cette solution pour le bien des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous félicitons de la présentation de ce projet de délibération qui, vraisemblablement, sera voté à l'unanimité. Je voudrais saluer le travail qu'a mené Ian BROSSAT avec les élus du 16e pour arriver à cette solution. Il faut se rappeler quand même qu'il y a un an, on pouvait lire, à la fois dans la presse et sur les réseaux sociaux, que certains posaient, se posaient la question : à quoi joue Ian BROSSAT ? Eh bien, Ian BROSSAT, il joue à permettre à toutes et à tous de se loger, aux Parisiens et aux Parisiennes les plus fragiles de trouver un toit grâce à la construction d'une résidence sociale, aux familles, à celles et à ceux qui travaillent et font vivre notre ville tous les jours d'y habiter, aux enfants du 16e arrondissement de grandir dans les meilleures conditions grâce à la construction d'une crèche et d'une école.

Ainsi, quand on nous demande à quoi joue Ian BROSSAT, nous répondons : à rendre concrète, réelle notre ambition pour une ville inclusive, d'un Paris pour toutes et tous où la mixité sociale n'est pas une chimère, un Paris où l'écologie et le social sont deux faces d'une même pièce.

Le 16e arrondissement est l'arrondissement où le nombre de logements sociaux est le plus faible, 5 %, et dans le même temps, il est aussi l'un des arrondissements les plus verts grâce à la présence du bois de Boulogne et de multiples espaces verts qui le parsèment. Construire des logements sociaux dans cet arrondissement, c'est participer au rééquilibrage nécessaire au niveau parisien. C'était l'objet de notre vœu il y a un an, par lequel on souhaitait la construction d'une crèche, d'une école publique, de logements sociaux et d'une pension de famille pour sans-abri au 56-58 rue Erlanger.

Aujourd'hui, nous nous félicitons de ce projet de délibération. Grâce au vote qui va voir lieu, une opération complète sera menée par "Paris Habitat". 48 logements sociaux y seront construits, une résidence sociale de 25 places qui sera dédiée aux femmes victimes de violences et à leurs enfants, à la suite d'un vœu du maire du 16e arrondissement. Une école polyvalente de 12 classes, une crèche de 44 berceaux, un local associatif et des espaces végétalisés verront également le jour.

Ce projet de délibération illustre notre combat pour la construction de logements et le développement de services publics au service des Parisiens dans tous les quartiers, en suivant cette logique de rééquilibrage. Cela va pleinement dans le sens des objectifs de la loi SRU que nous nous sommes fixés pour 2025. Chers collègues, pas d'inquiétude, nous les construirons pour tous dans le 16e de Paris.

Nous nous satisfaisons de cette opération qui s'inscrit dans la continuité de plusieurs autres opérations dans le 16e, livrées ces dernières années. Je pense à la gare d'Auteuil et à ses 176 logements sociaux supplémentaires en 2016, je pense à Maréchal-Fayolle et aux 100 nouveaux logements sociaux en 2019, autant de logements qui garantissent une mixité sociale à l'échelle de notre ville.

Au côté de Ian BROSSAT, nous poursuivrons nos efforts. L'humain et la planète sont au cœur de nos engagements et c'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe... Non ?

Monsieur le Maire ? Monsieur le Maire du 16e arrondissement, je crois que vous présentez votre vœu ? Le vœu n° 5.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais rappeler qu'il faut arrêter de dire que la mairie du 16e arrondissement est contre les logements sociaux, en sachant qu'il est difficile d'en trouver compte tenu de ce qui vient d'être rappelé concernant les espaces verts et la densité. Ce que nous voulons, en revanche, ce sont des logements sociaux de qualité avec un contrôle et que soient affectés des fonctionnaires et des serviteurs de l'Etat, en priorité des policiers, des enseignants, etc.

Dans cette affaire, nous avons mal commencé, car la Mairie de Paris avait fait un projet qui était un projet de passage en force. Grâce à l'action des associations de riverains que je salue, le tribunal administratif a annulé le permis. Là, il y avait deux hypothèses : celle de l'entêtement de la Municipalité et celle du dialogue, et je me réjouis

que la Municipalité ait choisi le dialogue. Ce qui est regrettable, c'est que vous acceptiez de dialoguer lorsque vous y êtes un peu contraints et forcés - je parle pour d'autres dossiers.

Mais ce dialogue a été fructueux, puisqu'effectivement, tant sur les hauteurs que sur un certain nombre de sujets, nous avons, avec les riverains, obtenu par le dialogue une solution acceptable pour tous, et je m'en réjouis. Je remercie aussi M. BROSSAT, car nous avons émis le vœu qu'une structure soit dédiée aux femmes en difficulté, ce qui n'existait pas dans le 16e arrondissement et qu'il a accepté.

Aujourd'hui, les associations de riverains sont globalement satisfaites. Il reste un certain nombre de points que nous avons émis dans notre vœu, mais j'ai cru comprendre que vous ne vous y opposiez pas et que vous donniez un avis favorable. Je n'ai donc pas l'intention de développer et d'accaparer l'attention du Conseil plus longtemps. C'était le souhait des riverains, ils ont mené un combat exemplaire et je souhaite qu'à l'avenir, sur les projets de la Ville de Paris, nous puissions avoir de vrais dialogues et non pas des passages en force.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très heureux de cette belle issue, même si les logements ne sont pas encore livrés. C'est vrai que ce projet, dans sa version initiale, a suscité des débats, parfois des polémiques, et le travail que nous avons mené avec l'ensemble des groupes représentés dans cette Assemblée, avec la mairie du 16e, nous a permis de bien avancer et d'aboutir à un projet qui recueillera, je le souhaite en tout cas, l'unanimité au sein de ce Conseil de Paris. C'est heureux, parce que la cause le mérite. Ce seront, au 56-58 rue Erlanger, 48 logements sociaux familiaux, une résidence sociale effectivement destinée à des femmes en difficulté, des femmes victimes de violences, une résidence sociale de 25 places, mais aussi des équipements publics, avec une école polyvalente, une crèche et un local associatif. Je voudrais aussi remercier Patrick BLOCHE pour le volet scolaire du projet, qui relève de sa délégation.

C'est donc un bel aboutissement et je crois en effet - Francis SZPINER vient de le dire - que tout cela témoigne du fait que nous sommes capables d'avancer et capables d'avancer de manière quasi consensuelle sur cette question du logement social et du rééquilibrage nécessaire du logement social sur le territoire parisien. C'est une belle issue et j'en suis heureux.

Nous sommes effectivement favorables au vœu rattaché que vous déposez et je vous invite à voter à la fois le projet de délibération et le vœu concerné. J'ai déjà hâte que nous soyons en 2025 pour inaugurer ensemble cette opération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 2).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 32).

2022 DLH 33 - Réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par "HSF".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 33 concernant les réitérations et modifications des garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris pour le financement de divers programmes de logement social réalisés par "HSF".

La parole est à M. François-Marie DIDIER, du groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Lors du Conseil de Paris du mois de juin dernier, j'avais déposé un vœu demandant l'abandon du projet mené impasse des Chevaliers dans le 20^e arrondissement par le bailleur Habitat Social Français, dont la Ville de Paris est actionnaire. Cette opération ancienne, votée sous l'ancienne mandature, a permis à Habitat Social Français la construction de nouveaux logements sociaux sur une parcelle en pleine terre, qui a entraîné l'abattage d'un arbre centenaire. C'est un projet en total désaccord avec le futur Plan local d'urbanisme bioclimatique voulu par la Ville de Paris et c'est un projet qui pose de véritables questions de sécurité, notamment en cas d'incendie, puisqu'il n'y a aucun accès direct à la rue.

Dans mon vœu, je ne m'opposais pas à la construction de logements sociaux, je demandais que ce projet soit abandonné, en tout cas dans sa forme actuelle, et qu'il soit réétudié en concertation avec les riverains. Encore une fois, je n'ai pas été écouté alors que la validité du permis de construire n'a pas été juridiquement démontrée. Avec ce projet, vous êtes passés en force sans vous préoccuper de l'avis des riverains. Avec ce projet, vous densifiez et vous dénaturez un quartier, comme trop souvent dans notre ville. Avec ce projet enfin, vous faites fi de l'opposition des habitants et des élus de l'arrondissement, dont certains de votre propre majorité.

Monsieur Emile MEUNIER, vous dites que vous êtes le parti de la nature. Nous, en tout cas, nous sommes le groupe qui défend les Parisiens et nous sommes le parti du bon sens et de la cohérence.

Il s'agit, certes, d'un projet de délibération technique, mais, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous demandons un vote disjoint concernant les articles 3, 4 et 5 de ce projet de délibération, pour manifester notre opposition à ce projet.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Réponse de M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas être très long, car c'est un débat que nous avons déjà eu sur cette même adresse, y compris, si mes souvenirs sont bons, le mois dernier. Pour ce qui concerne le 5, impasse des Chevaliers, ce sont 13 logements sociaux, 13 logements sociaux familiaux, 13 familles qui vont pouvoir ainsi bénéficier d'un logement et il n'est pas question pour nous de remettre en cause ce projet que je vous invite à voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Bien.

A la demande du groupe Changer Paris, vote disjoint.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DLH 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DLH 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 5 du projet de délibération DLH 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 5 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 33 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 33).

2022 DLH 41 - Location de l'immeuble 203 bis, rue Ordener (18e) à "Paris Habitat". - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 41 relatif à la location de l'immeuble 203 bis, rue Ordener, dans le 18e, à "Paris Habitat", bail emphytéotique.

La parole est à M. Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe PEC.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération comme on en a déjà vu passer un certain nombre à l'occasion de ce Conseil ou de Conseils précédents, mais je souhaitais y revenir, d'abord parce qu'il concerne mon arrondissement, le 18e arrondissement, mais surtout parce qu'il est tout à fait emblématique, et cela a été répété un certain nombre de fois lors des réponses et des échanges que nous avons depuis tout à l'heure, extrêmement emblématique de la volonté et de l'engagement de la Ville de Paris en faveur du logement. Et tout le monde sait à quel point cet engagement est nécessaire. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre pointait bien un certain nombre de sujets dont la Ville a décidé depuis longtemps de s'emparer pour offrir du logement abordable pour tous les Parisiens qui ont besoin de se loger et qui ne peuvent pas le faire dans le circuit privé traditionnel.

Il s'agit là d'un immeuble que la Ville a préempté et nous avons un bail emphytéotique avec "Paris Habitat". C'est le type de projet de délibération, d'ailleurs, contre lequel, souvent, nos collègues de l'opposition se braquent, de manière un peu pavlovienne, je dirais, dès lors qu'il s'agit de préempter des immeubles privés. Pourtant, c'est une excellente manière de proposer aux Parisiens du logement tout à fait abordable, qui permet de maintenir très régulièrement des occupants, des locataires dans ces immeubles qui, s'ils étaient rachetés par des promoteurs ou des gestionnaires, finiraient en vente à la découpe. Cela arrive régulièrement et nous avons d'ailleurs un sujet très emblématique de cela dans le 18e en ce moment.

C'est donc une opération qui va permettre le maintien de locataires dans leurs appartements, qui va leur permettre également de bénéficier de loyers conventionnés, donc de se rapprocher de ce souci du logement abordable. Et puis c'est dans un quartier assez peu fourni en logements sociaux, ce qui permet aussi la mixité et le fait que les logements sociaux ne soient pas tous dans les mêmes quartiers. On a évoqué il y a peu ce très beau projet dans le 16e arrondissement, c'est ici dans un quartier du 18e qui était tout à fait destiné à accueillir ce type de logement.

Ainsi, réjouissons-nous de ce projet de délibération et, évidemment, on ne peut que vous inviter à voter massivement pour ce projet de délibération DLH 41.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Jean-Philippe DAVIAUD, qui est aussi mon collègue du 18e, a tout bien dit sur cette adresse, le 203 bis, rue Ordener. Effectivement, il s'agit d'une préemption de la Ville de Paris dans un quartier du 18e déficitaire en matière de logement social et je vous invite donc à voter ce projet de délibération, dans l'esprit qui est celui de Jean-Philippe DAVIAUD.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 41).

2022 DLH 43 - Location de l'immeuble 42, avenue Parmentier (11e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DLH 43 relatif à la location de l'immeuble 42, avenue Parmentier, dans le 11e arrondissement, à la R.I.V.P., bail emphytéotique.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, qui est en Webex, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous nous réjouissons de ce rachat et nous voulions, par ce projet de délibération, dire que c'est d'autant plus important dans un arrondissement comme le 11e, qui est très dense et où il est difficile, malheureusement, d'avoir autant de logements sociaux qu'ailleurs parce qu'il y avait beaucoup de retard pris par rapport à d'autres arrondissements il y a 20 ans. Nous nous réjouissons évidemment de ce type d'opération qui permet de réhabiliter du bâti pour en faire des logements sociaux. Ainsi, cela répond au double enjeu de proposer plus de logements

sociaux et, comme je le disais tout à l'heure, plus de mixité, tout en préservant les espaces de pleine terre. Évidemment, les Ecologistes y sont toujours favorables.

Se pose la question du droit de préemption de la Ville, de la possibilité pour la Ville de préempter toujours plus de logements et d'en avoir les moyens, et nous insistons sur le fait qu'il faut toujours se donner plus de moyens. Nous espérons que la loi pourra évoluer sur le sujet pour nous donner encore plus le droit de préempter, notamment dans le 11e arrondissement où c'est absolument essentiel. Cela change la vie et cela permet à de nombreuses personnes de vivre la ville comme une ville accueillante, ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas du fait de la cherté des loyers.

Nous soutiendrons évidemment ce projet de délibération, qui fera du bien pour le 11e arrondissement et Paris.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Réponse de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi, Nour DURAND-RAUCHER a extrêmement bien présenté ce projet de délibération. La préemption 42, avenue Parmentier dans le 11e arrondissement, c'est la R.I.V.P. qui gérera cet immeuble. Là aussi, la préemption permet d'éviter une vente à la découpe, ce qui est une bonne chose dans un quartier, là aussi, déficitaire en logement social.

Je vous invite donc à voter également ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 43).

2022 DLH 55 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Plus Loin" pour la mise à disposition de locaux 136 boulevard Davout (20e).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 55 relatif à l'attribution d'une aide en nature à l'association "Plus Loin", pour la mise à disposition de locaux 136, boulevard Davout, dans le 20e.

Avec une intervention, pour commencer, de Mme Antoinette GUHL, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Oui, Madame la Maire, chers collègues, "Plus Loin" est une association à quelques mètres du périphérique, installée le long du boulevard Davout, une petite pépite du vivre-ensemble, de la parentalité, de l'inclusion, de la jeunesse pour ce quartier porte des Lilas, entre porte des Lilas et porte de Bagnolet. Cette association se nomme "Plus Loin", elle fait du cinéma, du sport, de la citoyenneté, elle organise de nombreuses activités de vivre-ensemble et elle co-construit tous ses projets avec les habitants.

Le projet de délibération a ceci de particulier, et c'est pour cela qu'il est dans cette Commission, le fait qu'il mette en évidence un dispositif un peu particulier qui est une mise à disposition de locaux pour l'association, contre une somme modique de 100 euros, ce qui permet à cette association de se développer.

Je voudrais remercier Nathalie MAQUOI qui, il y a une dizaine d'années, a mis en place pour l'association "Plus Loin" ce dispositif lorsqu'elle était adjointe à la jeunesse. Je souhaite vous dire que c'est un dispositif qui fonctionne et que nous devrions généraliser plus souvent. Je tenais également à remercier toute l'équipe de l'association "Plus Loin" pour l'excellent travail qui est réalisé, et, bien entendu, nous voterons avec plaisir pour ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE, pour le groupe PEC.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération pour marquer, comme cela a été évoqué précédemment, mon profond soutien aux acteurs associatifs qui contribuent au lien social dans les quartiers populaires du 20e arrondissement de Paris. Il s'agit ici de l'association "Plus Loin", dont les locaux au 136, boulevard Davout permettent à de nombreux citoyens acteurs du quartier, jeunes, de bénéficier des projets structurants de l'association, aussi bien dans le milieu culturel que social.

Je pense en particulier aux projets autour du cinéma, regroupés au sein du L.A.B.E.C., le laboratoire d'expression et de création de l'association "Plus Loin", dont les travaux avaient notamment pu être présentés dans

le cadre du Festival au Carré en décembre dernier. Les différents courts-métrages réalisés autour de situations tant inventées qu'inspirées d'histoires vraies avaient fait l'objet d'un travail remarquable de la part de l'association et des différents jeunes qui y avaient participé. C'est un beau projet qui permet l'expression artistique de ces jeunes et la réalisation de rêves pour un certain nombre d'entre eux. Ces films avaient donc été diffusés dans le cadre de ce festival qui, je l'espère, est de nature à perdurer. On avait également pu y découvrir des courts-métrages d'improvisation qui, là encore, font l'objet d'un beau travail de la part de "Plus Loin".

Par ailleurs, l'association mène des actions de prévention et d'accompagnement à destination des publics enfants ou adultes du quartier, permettant de favoriser la construction du lien social, l'objectif étant que chacun puisse devenir acteur de la vie de son quartier et qu'il y fasse bon vivre.

Cette démarche de soutien qui est la nôtre nécessite un accompagnement particulier pour qu'elle puisse perdurer, et ce, notamment dans le contexte financier parfois contraint des associations, d'autant plus depuis la crise sanitaire Covid-19. Il est également important de rappeler que le Gouvernement au pouvoir depuis 2017 a empiré la situation des associations en revenant notamment sur les contrats aidés dont ces structures bénéficiaient. Dès lors, il est important que nous continuions au sein de la Ville de Paris à aider ces associations qui permettent de faire vivre nos quartiers.

Ce projet de délibération permet d'acter le prolongement du bail pour une durée de 4 ans dans ces locaux du 136, boulevard Davout au profit de l'association et de lui faire bénéficier d'un loyer abordable de 100 euros, comme précédemment. Il s'agit d'un avantage en nature pour aider l'association à subvenir aux charges qu'elle consent dans le cadre de ses activités.

Ainsi, je vous encourage à voter ce projet de délibération venant acter du bien-fondé de cette association dont le 20e a besoin et lui permettre de bénéficier d'un loyer abordable pour continuer ses activités.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Merci pour vos interventions qui concernent l'occupation du local associatif par l'association "Plus Loin" au 136, boulevard Davout, dans le 20e. Cette association occupe effectivement ce grand local depuis 2017 et met en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement à destination des habitants du quartier, les adultes comme les enfants. Cet espace est conçu comme un espace de proximité ouvert sur le quartier et il a joué un rôle particulièrement important pour le lien social dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons. Et plus précisément, à travers ce projet de délibération, il s'agit de régulariser leur situation locative.

Je vous invite donc à voter cet important projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DLH 55).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la hausse tarifaire du gaz suite à la rupture de contrat entre la société "E-Pango" et la R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15.000 locataires du parc social de la R.I.V.P.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires R.I.V.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 6, 7, 8, 9, 10 et 10 bis sont relatifs à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la R.I.V.P.

Premier intervenant, Thomas CHEVANDIER, pour le vœu n° 6 du groupe Paris en commun. Deux minutes.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, chers collègues, effectivement, dans un contexte de hausse des prix des matières premières et singulièrement de celles qui permettent de se chauffer, les classes populaires, les catégories populaires sont les plus impactées par cette hausse, notamment celles qui en ont besoin pour se chauffer dans des appartements mal isolés.

Dans ce contexte, la Ville de Paris a développé 3 réponses. D'abord, une réponse de long terme qui vise à avoir une politique de rénovation énergétique à destination des logements sociaux et aussi des copropriétés privées qui soit très ambitieuse. Ensuite, elle a récemment renforcé ses dispositifs d'accompagnement social de 30 %, notamment le F.S.L. Energie et Paris Energie Famille. Enfin, elle a veillé à ce que les bailleurs soient protégés contractuellement pour garantir un maintien des prix de l'énergie et notamment de chauffage pour les résidences chauffées au gaz collectif.

C'est dans ce cadre que la société E-Pango a décidé de suspendre unilatéralement l'approvisionnement de chaudières collectives de la R.I.V.P. au mois de décembre, obligeant cette dernière à négocier en urgence un nouveau contrat au prix du marché, avec en conséquence une hausse de 50 euros en moyenne par ménage concerné. Face à cette situation, notre responsabilité est de limiter au maximum l'impact de cette hausse pour des ménages déjà en difficulté, étant considéré qu'il est impossible juridiquement pour le bailleur de prendre en charge et de compenser lui-même cette hausse.

Dans ce contexte, nous avons sollicité la R.I.V.P. pour qu'elle renforce l'accompagnement des locataires et pour permettre un véritable recours au droit. Nous demandons également que la Ville puisse élargir l'assiette des familles qui peuvent à avoir recours au dispositif d'aide sociale. Enfin, nous souhaitons que des dispositions d'ordre réglementaire ou législatif puissent renforcer la responsabilité contractuelle des fournisseurs défaillants, pour qu'ils ne puissent plus couper le gaz, comme cela a été le cas, au mois de décembre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour présenter le vœu n° 7 du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Ce qui devait arriver arriva. Les Ecologistes sont souvent intervenus sur ce sujet, il était inévitable que le marché de l'énergie ait des impacts désastreux sur le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, notamment parmi celles et ceux qui logent chez un bailleur social ici à la R.I.V.P. Permettre à des courtiers en énergie, ici E-Pango, de candidater à des appels d'offres de distribution d'énergie sans capacité de production ne pouvait être qu'une impasse. Ils n'ont pas anticipé la hausse inévitable du prix de l'énergie et, aujourd'hui, ils se dérobent scandaleusement à leurs responsabilités contractuelles. Nous avons en décembre dernier porté un amendement budgétaire pour aider les Parisiennes et les Parisiens en précarité énergétique pour anticiper cette hausse des prix et utiliser des énergies plus résilientes comme celle des réseaux de chaleur.

Il est urgent d'établir une véritable stratégie nationale pour faire face à l'explosion du prix de l'énergie en investissant pour la rénovation thermique des bâtiments, de créer un chèque énergie et d'aider particulièrement les familles les plus modestes et aussi de développer des énergies renouvelables pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles comme le gaz et le pétrole. Cette situation nous permet aussi de rappeler la position insensée française d'inscrire le gaz naturel et le nucléaire dans la taxonomie européenne des énergies renouvelables.

Anne LAUVERGEON, présidente d'E-Pango et aussi ancienne présidente d'Orano, ex-Areva pour ceux qui se le rappellent, a une énorme responsabilité dans la politique énergétique française. Aujourd'hui, E-Pango est un fournisseur voyou qui doit assumer son contrat. La R.I.V.P. et la Ville de Paris doivent mener un contentieux juridique contre ces entreprises et reverser des indemnités de rupture aux locataires de la R.I.V.P. En attendant, le F.S.L. Energie doit aider les locataires pénalisés.

Tout cela est dans notre vœu et je vous invite donc à le voter, ainsi que celui de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, j'ai M. Nicolas BONNET-OULALDJ qui présente le vœu n° 8, pour le groupe Communiste et Citoyen...

Alors c'est Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

L'affaire E-Pango est évidemment scandaleuse : un fournisseur qui décide de façon unilatérale de rompre la fourniture de gaz au seul prétexte que les cours de marché sont trop hauts, évidemment, c'est scandaleux. Une

entreprise pourtant bien sous tous rapports en apparence, un fournisseur d'énergie, je cite, "créateur de solutions énergétiques intelligentes", qui présente des offres, là aussi, je cite, "bien plus qu'une simple remise sur les tarifs réglementés", un fournisseur, et là je cite aussi, "qui accompagne la révolution énergétique", qui prétend "lutter contre le gaspillage" et "redonner du pouvoir d'achat" - excusez la blague -, qui fournit de "l'électricité verte avec des installations photovoltaïques intelligentes destinées à l'autoconsommation", etc. N'en jetez plus, "small is beautiful", le bonheur est dans l'alternatif. Le "greenwashing" marche à plein pot. Mais à la première difficulté venue, "patatras", l'opérateur se désengage.

Certains pourraient être tentés de fustiger simplement et seulement une entreprise malhonnête, c'est sûr. Mais nous pensons que le problème est plus structurel. Cette situation découle des logiques de marché, elles découlent de la dérégulation du marché de l'énergie, qui pousse ces opérateurs à calculer simplement leurs intérêts à court terme, marché oblige.

Nous le redisons donc, il faut une maîtrise publique de l'énergie et du gaz en particulier. La maîtrise publique permet, seule, de conjuguer le social et l'écologie, la maîtrise des coûts pour l'intérêt des consommateurs et aussi des entreprises, de conjuguer des conditions de travail et des statuts des salariés exigeants et des moindres coûts, de libérer des dividendes. Bref, le problème est structurel, et, nous le redisons, si nous souhaitons sortir de l'ornière du tout-marchand, la lumière vient du pilotage public de l'énergie.

Ainsi, nous plaçons dans notre vœu, de façon inlassable, pour un service public de l'énergie basé non seulement sur la nationalisation d'Engie, mais aussi sur la mise en place de tarifs réglementés pour le gaz, pour les nouveaux abonnés et pour les anciens également, puisque vous savez que la libéralisation de l'énergie impose qu'il soit fini en 2023.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que M. Geoffrey BOULARD veut bien présenter le vœu n° 9 ?

Monsieur Geoffroy BOULARD ?

M. Geoffrey BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, bonjour. Merci...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est pour cela qu'il ne répondait pas !

M. Geoffrey BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... Madame la Maire. Merci.

C'est un vœu que nous présentons et relatif à l'augmentation des prix de l'énergie au sein du parc social de la R.I.V.P. Vous le savez, la R.I.V.P. est confrontée à un partenaire peu respectueux du droit des marchés publics. La R.I.V.P. doit réagir en urgence, c'est sûr, encore que 3 mois se sont écoulés entre le moment où l'ancien fournisseur l'a prévenue et le moment où il a cessé d'approvisionner les chaufferies de son parc social.

La R.I.V.P. ne pouvait pas réellement anticiper la conclusion d'un nouveau marché en urgence dans une période de flambée des cours des prix du gaz, c'est vrai. En revanche, le fond du problème aujourd'hui, c'est que la R.I.V.P. fait peser cette mauvaise gestion sur les locataires, et cela est inadmissible. Peu importe que la loi impose aux bailleurs de répercuter les charges sur les locataires. En l'espèce, la R.I.V.P. annonce qu'elle entend bien récupérer le manque à gagner à la suite d'un recours en justice et de reverser ensuite l'intégralité de l'indemnité obtenue aux locataires. Elle doit pouvoir trouver une autre solution comptable pour provisionner cette perte temporairement, et ne pas faire supporter cela aux locataires.

Voilà l'objet de notre vœu et on vous remercie évidemment de le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Geoffroy BOULARD.

Je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET qui, elle, présente le vœu n° 10.

Mme Danielle SIMONNET. - Je la nommerai Monique, elle habite porte de Bagnolet et elle est locataire R.I.V.P. Ses allocations-chômage s'élèvent à 935 euros par mois, son loyer, très élevé, est de 730 euros et, avec la hausse des charges de gaz, il est monté à 820 euros. Il lui reste donc 90 euros pour vivre. 90 euros pour vivre !

Ces hausses de factures de chauffage, cela va de 40, 50 à 90 euros par mois. C'est énorme. Alors oui, il y a une société voyou, un fournisseur voyou, E-Pango, qui a rompu le contrat avant son terme. Moi, je souhaiterais que la Maire de Paris demande à l'Inspection générale des services d'engager une enquête sur la R.I.V.P. pour savoir comment s'est tenue la commission d'appel d'offres sur le cahier des charges et les clauses du marché, quelles sont les procédures qui ont pu aboutir à ce choix de fournisseur retenu, E-Pango, et quelles sont les modalités pour qu'on fasse toute la transparence sur cette affaire.

Eh oui, en attendant, ce n'est pas aux locataires de payer, et que la R.I.V.P. assume ces hausses. Et je dirai à M. Thomas CHEVANDIER que vous mentez. L'article 23 de la loi du 6 juillet 1989 établit la liste des charges exigibles mais ne rend pas obligatoire la récupération de ces présentes charges et n'empêche donc aucunement le bailleur de prendre à sa charge une part des charges locatives. Le bailleur R.I.V.P. doit donc sans problème, d'un

point de vue légal, prendre sa part de cette hausse de charges, et ce n'est pas aux locataires de payer. Cette situation est catastrophique.

Alors, évidemment, si Emmanuel MACRON avait écouté Jean-Luc MÉLENCHON et avait bloqué les prix de l'énergie avant les hausses, on n'en serait pas là. Mais c'est en 2022 que nous réglerons cette affaire, ainsi que le retour à un service public de l'énergie, car le cœur du problème est bien celui-là. En attendant, c'est à la R.I.V.P. de payer à la place des locataires jusqu'à perception des pénalités escomptées.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole, pour vous répondre, à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci aux différents intervenants qui ont raison de souligner à quel point cette question de l'augmentation des prix de l'énergie, à quel point ses conséquences pour les locataires du parc social sont importantes et à quel point aussi l'attitude de ce fournisseur E-Pango est inacceptable. C'est un sujet important et un sujet sur lequel je travaille depuis de nombreuses semaines avec Léa FILOCHE et Dan LERT, avec David BELLARD aussi comme président de la R.I.V.P.

De quoi parlons-nous ? En effet, de l'augmentation des prix de l'énergie, du gaz en particulier, prix qui ont flambé dans notre pays en 2021 avec une conséquence évidente, l'augmentation des charges pour les habitants et des difficultés en plus pour ceux qui avaient déjà du mal à boucler leur fin de mois.

Nous parlons aussi plus précisément d'un cas plus particulier, très révélateur de cette crise des prix de l'énergie. La R.I.V.P. avait conclu un marché en 2020 avec un fournisseur de gaz, E-Pango, qui devait s'étendre sur deux ans et permettre de proposer du gaz à prix fixe aux 11.700 ménages parisiens concernés. Or, en décembre 2021, il y a donc deux mois, le fournisseur a décidé de rompre ses engagements, il a décidé de résilier le contrat et il a cessé d'approvisionner en gaz des chaudières en plein hiver. Ce comportement inacceptable a conduit la R.I.V.P. à conclure un nouveau marché en urgence, parce qu'il fallait bien chauffer les habitants, c'était la priorité, et ce marché, en toute logique puisqu'il est calé sur les prix actuels, est beaucoup plus cher que le précédent alors que le prix de la matière première a "explosé" ces derniers mois, conduisant les locataires à subir des augmentations.

Nous avons donc décidé de prendre 3 dispositions, et ce sont celles qui figurent dans le vœu de l'Exécutif.

Premièrement, cette résiliation inacceptable de la part du fournisseur de gaz ne restera pas impunie et toutes les démarches sont et seront engagées pour obtenir réparation. Nous nous engageons à reverser aux locataires concernés la totalité de l'argent qui pourrait être obtenu à travers les procédures.

Deuxièmement, la R.I.V.P. va amortir l'augmentation des charges : initialement prévue à hauteur de 40 euros en moyenne par mois et par logement, elle va être ramenée à 20 euros afin de soulager les familles. C'est une bonne nouvelle et j'en remercie le bailleur qui a trouvé moyen de lisser cette augmentation.

Enfin, la Ville et les bailleurs sociaux sont pleinement engagés pour venir en aide aux locataires en difficulté, dans le parc social comme dans le parc privé d'ailleurs, et avec ma collègue Léa FILOCHE, nous travaillons depuis plusieurs semaines maintenant à renforcer l'accompagnement social et à augmenter le budget du Fonds de solidarité pour le logement afin de mieux accompagner les familles précaires. Juste un chiffre : depuis 2019, la contribution de la Ville a augmenté de 40 % et celle des bailleurs sociaux de 50 % pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et, plus récemment, de cette augmentation des prix de l'énergie.

Autant vous dire que nous avons véritablement mis en place tous les moyens pour amortir au maximum le choc. Il s'agit bien sûr d'un enjeu parisien mais aussi, plus largement, d'un enjeu national. C'est la raison pour laquelle, avec Léa FILOCHE, Dan LERT et les présidents des trois bailleurs sociaux, nous avons écrit ce vendredi aux Ministres Emmanuelle WARGON et Barbara POMPILI, car l'Etat doit être au rendez-vous et renforcer son soutien aux bailleurs sociaux et aux locataires H.L.M. dans ce contexte compliqué.

Voilà, je vous invite en conséquence à voter le vœu de l'Exécutif, qui reprend les annonces que je viens de vous faire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n^{os} 6, 7, 8, 9 et 10, l'Exécutif a déposé le vœu n° 10 bis.

Je pose donc la question en premier lieu. Le vœu n° 6 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Merci.

Le vœu n° 7 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Merci.

Le vœu n° 8 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ? Merci.

Le vœu n° 9 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Notre vœu n'est pas retiré, nous maintenons le nôtre. La R.I.V.P., on l'a annoncé à 11 heures 55 sur le site "parisien.fr", va lisser - cela a été annoncé pour M. BROSSAT -

sur deux ans, ce qui est tout à fait inacceptable. Les locataires n'ont pas à payer pendant deux ans ce manque de considération sur leurs loyers. Ainsi, nous maintenons le nôtre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 10 déposé par Mme Danielle SIMONNET est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, il est maintenu. Le vœu de l'Exécutif est totalement vide. La moitié des choses qui sont écrites là-dedans ont déjà lieu...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

Mme Danielle SIMONNET. - ... et n'ont même pas besoin de ce vœu...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord, d'accord.

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour avoir lieu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je le mets donc...

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un 13e mois à l'envers que vous allez faire payer...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je le mets...

Mme Danielle SIMONNET. - ... aux locataires !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, j'ai une explication de vote de Mme Maud GATEL, avant de mettre aux voix le vœu n° 10 bis de l'Exécutif.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

La situation dans laquelle se trouvent les 15.000 locataires de la R.I.V.P. face à une augmentation prévue de 480 euros par an de leur facture est absolument inacceptable. Evidemment, le premier responsable est le fournisseur d'énergie, bien sûr. Tous les moyens doivent être activés pour obtenir le dédommagement, qui sera, bien entendu, à reverser aux locataires. Mais c'est également à la Ville de prendre ses responsabilités, et il ne faut pas faire peser sur les locataires les problèmes de gestion et le manque d'anticipation de la part de la R.I.V.P. Le fait que vous annonciez que l'augmentation va passer de 40 à 20 euros par mois n'a pas de sens dès lors que, à nouveau, ce n'est pas aux locataires de payer les dysfonctionnements à la fois du fournisseur d'énergie et de la R.I.V.P.

Le Gouvernement a pris ses responsabilités ; à la Ville de prendre les siennes. Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 10 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 3).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la préemption par la Ville de l'Oasis verte du 95, rue Picpus.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 11 relatif à la préemption, par la Ville, de l'Oasis verte du 95, rue de Picpus.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Maire, je vous laisse la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Depuis le début de la mandature, un travail considérable a été engagé pour accélérer et maximiser autant que possible les outils dont nous disposons pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et adapter la Ville à ce même changement selon son degré de sévérité. Cet engagement dépasse d'ailleurs largement la question du climat ; il s'intéresse à toutes les questions environnementales, celles-ci étant intrinsèquement et intimement liées les unes aux autres.

C'est le cas notamment avec la réforme du P.L.U. que conduit actuellement Emmanuel GRÉGOIRE afin de doter Paris du premier P.L.U. bioclimatique de son histoire, avec le plan de lutte contre la précarité énergétique, répondant par ailleurs à des impératifs sociaux de premier ordre, et avec la transformation de l'espace public que nous conduisons à travers nos arrondissements.

Le vœu que nous vous proposons concernant l'adresse du 95, rue de Picpus, dans le 12e arrondissement, s'inscrit dans cette dynamique. Le site fait aujourd'hui l'objet d'un permis de construire qui, s'il fait l'objet d'un recours, a bel et bien été déposé en 2017 en vue d'y construire un immeuble de 6 étages, comprenant 37 logements.

C'est un projet, et c'est une information dont la Ville ne disposait pas lors de son instruction technique, qui aboutira, s'il est réalisé, à la destruction d'un mur végétal vieux d'une trentaine d'années, lequel constitue à la fois un véritable îlot de fraîcheur et un sanctuaire de biodiversité, puisque des études entreprises depuis par différentes associations ont montré qu'il accueille une colonie de moineaux domestiques ou encore des pipistrelles communes, soit deux espèces protégées et en réel danger dans notre environnement urbain. C'est aussi un projet qui ne donne au logement social qu'une portion très congrue au rez-de-chaussée et totalement enclavée, sans apporter aucune plus-value et sans avoir aucun intérêt pour le quartier.

Je voulais souligner le combat mené par les riverains et les riveraines pour sa préservation et je renouvelle mon profond soutien.

Ce projet ne nous apparaît pas satisfaisant...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, s'il vous plaît, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Tout cela explique que nous ayons demandé et que nous réaffirmons notre demande, par ce vœu, que la préemption de cette adresse puisse être étudiée par la commission compétente en la matière, afin qu'il soit envisagé une autre manière de transformer cette adresse...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - ... qui concilie à la fois préservation environnementale...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - ... et meilleure intégration de l'intérêt général.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Vous avez beaucoup dépassé votre temps de parole.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, bien sûr, à Emmanuelle PIERRE-MARIE pour son intervention et je la rejoins tout à fait sur la nécessité de regarder ce projet avec beaucoup d'attention, d'envisager sérieusement l'hypothèse d'une préemption au vu de l'ensemble des arguments qu'elle a évoqués. Si, d'ailleurs, préemption il devait y avoir, ce serait pour réaliser un programme de logement social tout en préservant, évidemment, l'environnement.

Nous avons lancé une étude de faisabilité confiée à "Paris Habitat" et elle doit nous être prochainement présentée. Cela permettra d'avoir un projet alternatif en main, alternatif au projet porté par Cogedim, en ayant bien en tête les points que vous soulevez dans votre vœu.

C'est donc un avis favorable, si amendé.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote.

D'abord, Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Je suis ravie que ce sujet intéresse de nouveau cet hémicycle. Je m'étonne cependant que ce vœu soit présenté aujourd'hui, vu la virulence avec laquelle notre vœu a été rejeté et très vivement attaqué en juillet dernier par l'Exécutif. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, c'était assez violent.

Ce vœu qui vient d'être retouché interroge sur sa réelle volonté de faire bouger les choses. Quand on emploie les termes "commission compétente afin d'expertiser l'opportunité de produire en priorité", on trouve que c'est pour le moins nébuleux. Nous attendons donc une position claire de la part de la Mairie sur ce dossier.

Je m'étonne également que Mme la Maire du 12e en soit signataire alors qu'elle indiquait en juillet dernier ne pas connaître le dossier et qu'elle ne s'était jamais rendue sur place malgré les demandes des riverains. Je rappelle que dès cet automne, la députée, Mme Laetitia AVIA, a sollicité de nouveau l'intervention de la Mairie pour faire suite à la demande du mois de juillet et qu'il lui a été répondu que ce n'était pas du ressort municipal et qu'elle n'avait qu'à écrire au Conseil d'Etat.

En réalité, ce dossier est celui d'une faute de la Ville de Paris, qui a accordé un permis de construire contraire à l'article L. 411-1 du Code de l'environnement interdisant la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats des espèces protégées. Cela n'a rien à voir avec un nouveau P.L.U. mais avec la loi qui, ici, n'a pas été respectée. La solution pour la Mairie de Paris serait que vous reconnaissez votre faute, que vous indemnisiez en conséquence le promoteur immobilier afin de pouvoir préempter, chose à laquelle nous sommes tout à fait favorables.

Enfin, il est temps d'arrêter de faire preuve de sectarisme dans ce dossier, car ceux qui paient les pots cassés ici, ce sont bien les espèces protégées.

Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une autre explication de vote, Mme MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce dossier, je ne sais pas à quoi jouent les Ecologistes. Pour rappel, il s'agit en effet d'un mur végétal qui est menacé, d'un mur végétal mais pas seulement, de toitures aussi, de nombreuses toitures qui sont laissées en friche et qui sont une véritable réserve pour les oiseaux ainsi qu'une réserve de biodiversité végétale.

Il est vrai que le devenir de ce projet immobilier dépend énormément des décisions juridictionnelles qui vont avoir lieu bientôt, et pour l'instant, les marges de manœuvre de la Ville de Paris ne sont pas très grandes, surtout qu'elle a laissé passer en 2017 la délivrance du permis de construire.

Quoi qu'il en soit, j'ai déposé une question orale au dernier Conseil d'arrondissement pour savoir, justement, quelles étaient les marges de manœuvre et notamment si la Ville, dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, avait l'intention de réserver cette parcelle pour un E.V.P. ou, du moins, pour un projet beaucoup moins dense et respectant cette oasis de verdure. Et je suis très étonnée du vœu des Ecologistes qui montre qu'il y a une marge de manœuvre qui est la préemption, qui n'avait pas été abordée jusqu'à présent. Je pensais honnêtement que le levier de la préemption était dépassé, puisque la délivrance du permis datait de 2017. Mais là où c'est beaucoup plus subtil, c'est que le vœu d'origine demandait la préemption, tout simplement, de cette oasis, et si c'est le cas, tant mieux, et puis, bien sûr, vous avez l'amendé moins de deux jours après pour totalement l'édulcorer, puisqu'il s'agit en effet d'étudier, de poursuivre l'étude éventuelle d'une préemption dans une commission.

En fait, on a l'impression que c'est le calendrier électoral qui vous fait vous réveiller sur ce sujet, mais pour l'instant, en effet, rien ne change ou, du moins, vous n'avez pas la volonté politique de le faire.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Concernant ce vœu n° 11 du groupe Ecologiste de Paris, acceptez-vous les amendements proposés ? Donc, avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 4).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité des immeubles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 12 relatif à l'accessibilité des immeubles, et la parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaite vous parler de l'accessibilité des immeubles sociaux ; c'est une demande de nombreux habitants. J'ai adressé il y a plusieurs mois, plusieurs années de nombreux courriers aux différents bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Ces locataires de logements sociaux se plaignent d'avoir des difficultés pour ouvrir les portes d'accès à leur immeuble.

Ces difficultés sont dues en particulier à la lourdeur des portes dans les constructions neuves. Des personnes en situation de handicap, à mobilité réduite et des personnes âgées éprouvent de grandes difficultés pour l'ouverture de ces portes. Au 86, boulevard Ney, dans notre cher 18^e arrondissement, des systèmes d'ouverture électrique ont été installés. Inspirons-nous de cet exemple.

Mon vœu, notre vœu est très simple : il demande à la Ville de Paris un examen global des portes d'accès des immeubles de logements sociaux et que soient installées chaque fois que cela apparaît nécessaire des portes à ouverture électrique afin, simplement, de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou des personnes âgées à leur immeuble.

Merci beaucoup pour eux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Laurence PATRICE, merci, Pierre-Yves BOURNAZEL, pour ce vœu.

L'installation de portes à ouverture électrique est effectivement très importante pour permettre l'accessibilité des immeubles. C'est ce que nous avons fait dans le 18^e arrondissement au 86, boulevard Ney et nous l'avons également fait à d'autres adresses. Je pense à la rue Crillon chez "Paris Habitat" dans le 4^e ou encore à la Cité Blanche, cet ensemble de "Paris Habitat" situé rue de la Solidarité dans le 19^e, dont la rénovation a permis de remplacer toutes les portes de l'ensemble des halls.

Les exemples sont nombreux, c'est une bonne chose, j'approuve totalement votre vœu et je vous invite à le voter. Je suis d'ailleurs convaincu qu'il sera voté à l'unanimité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention !

La proposition de vœu n'est pas adoptée à l'unanimité, mais elle est adoptée. (2022, V. 5).

2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation.**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion événementielle du Champ de Mars.****Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la transformation écologique de l'espace public dans les quartiers populaires.****Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration du nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars.****Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la création d'une instance de gouvernance pour le suivi du projet "Site Tour Eiffel".**

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 23, les amendements n^{os} 92 et 93 et les vœux référencés n^{os} 13, 14, 15 et 16.

DU 23 - P.L.U., compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel", 7e, 15e et 16e, approbation.

La parole... Si nous pouvons avoir un peu de calme, je vais donner la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER qui va présenter le vœu n° 16, pour le groupe MDE.

Allez-y, Madame.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui nous sommes inquiets. Nous sommes inquiets, car le site Tour Eiffel que vous nous présentez aujourd'hui est un double mensonge : c'est un mensonge écologique et c'est un mensonge patrimonial. Ce projet, vous ne le faites pas pour les Parisiens, vous le faites pour vous, pour présenter la plus belle des cartes postales de Paris aux télévisions et aux touristes venus du monde entier, pour les Jeux Olympiques de 2024, en espérant faire oublier la saleté et tous les échecs de votre politique.

En effet, ce n'est ni le 16e arrondissement et son bois de Boulogne, ni le 7e qui est l'arrondissement le plus vert de Paris, ni le 15e arrondissement qui auraient besoin d'être végétalisés. Non, ce sont plutôt les arrondissements populaires du Nord et de l'Est de Paris qui ont bien besoin de l'être et que, pourtant, vous délaïssez. Venant d'une majorité de gauche, cela paraît bien surprenant ; en fait, pas tant que cela finalement.

Ce projet est tout d'abord un mensonge écologique. La forêt urbaine qui était prévue sur le pont d'Iéna, si symbolique pour vous, cette fameuse forêt dont vous vouliez faire votre étendard s'est vite transformée en installations de simples bacs à fleurs, donc sans aucun arbre en terre. Des bacs à fleurs en ciment, des séparateurs de vélos en ciment, tout est en ciment sur ce pont, et le ciment, vous le savez, c'est un générateur énorme de CO₂, de pollution de l'air, que vous semblez pourtant tant vouloir combattre. Un simple séparateur de piste cyclable, c'est 400 kilos de ciment, soit l'équivalent des émissions de CO₂ d'une voiture pendant deux ans. Et la liste n'est pas terminée. Vous allez réduire les jardins du Champ de Mars, réduire la surface de bois classée, transformer des pelouses en herbe en pelouses techniques, abattre 60 à 80 arbres de belle taille, dont certains sont plus vieux que la Tour Eiffel, pour les remplacer par de jeunes arbres qui mettront 50 ans avant de devenir des arbres adultes.

Alors, Madame la Maire, où est la biodiversité, où est le verdissement, où est la réduction de la pollution de l'air dans ce projet ? Comment pouvez-vous dire que ce projet est un projet écologique ? Au total, seul un hectare de verdure supplémentaire sera créé, et un hectare qui coûte 120 millions, cela fait cher l'hectare. Autant d'arguments que les Parisiens doivent connaître pour qu'ils sachent que votre projet est tout sauf écologique comme vous le présentez.

Un mensonge patrimonial ensuite. Lieu patrimonial et historique par excellence, le Champ de Mars est le lieu de convergence de tous les Parisiens, familial, amical, festif ; c'est le jardin familial dans lequel nous aimons nous retrouver, c'est notre jardin. L'élégance de l'agencement de ses jardins et de ses pelouses, de son mobilier reconnaissable dans le monde entier impose une mémoire collective qu'il nous revient de conserver. Nous nous interrogeons, là encore, sur le devenir et l'entretien des bancs Davioud qui sont actuellement dans un état épouvantable, des lampadaires Napoléon-III, des bancs en pierre et des sculptures, des fontaines qui sont sans eau. Bref, aucune garantie n'est donnée sur le devenir et l'entretien de ce patrimoine exceptionnel, de la place du Trocadéro pour aller jusqu'à l'Ecole Militaire. Aucune garantie n'est donnée non plus sur le nouveau mobilier que vous souhaitez installer sur le pont d'Iéna.

Considérant les installations laides qui ont fleuri partout à Paris sous votre mandature, et massivement relayées par le mouvement citoyen #SaccageParis, vous nous permettrez d'être particulièrement inquiets.

Enfin, le bas des fontaines de Varsovie est un véritable sujet d'inquiétude pour les habitants du 16e arrondissement. L'organisation de multiples événements publicitaires à cet endroit, qui généreront nuisances à répétition, des nuisances sonores à répétition, des problèmes de sécurité et de propreté, est un sujet auquel vous n'avez apporté aucune réponse. Nous déposons d'ailleurs un vœu à ce sujet pour demander la mise en place d'une gouvernance pour organiser et maîtriser toutes ces nuisances.

Rien ne sert de bouleverser une ville entière ni le quotidien des Parisiens qui est déjà bien difficile à cause de votre politique. Vous avez un trésor patrimonial entre les mains, il vous suffirait de l'entretenir correctement, ce qui éviterait des catastrophes esthétiques et engendrerait des économies pour la Ville de Paris. 120 millions investis dans ce projet, c'est l'équivalent de 5 années de rénovation du patrimoine à Paris que vous ne faites pas.

Notre groupe tient à remercier et à saluer les nombreuses associations qui se sont mobilisées contre ce projet et qui réalisent un travail exceptionnel pour rétablir certaines vérités que vous évitez de dire. Alors oui, aujourd'hui, nous avons la responsabilité de ne pas alourdir Paris de l'extravagance de ce projet et nous voterons, bien évidemment, contre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Comme nous l'avons fait lors du vote de la délibération SG 35, en cohérence avec notre position, nous voterons contre ce projet de délibération DU 23 qui demande la mise en compatibilité du projet avec le P.L.U. Ce

projet de réaménagement, depuis son origine, est contesté, j'ai envie de dire à l'instar de la plupart de vos projets d'aménagement urbain. Pourquoi ? Pour 3 raisons principales.

La première, c'est la méthode de travail et de concertation que vous employez. Sous couvert de réunions de concertation, vous livrez en réalité un projet déjà ficelé, bouclé, et vous déclinez ses détails pour tenter de faire adhérer les participants. Je rappelle que le rapport de l'Autorité environnementale sur le réaménagement du site Tour Eiffel avait déjà rendu le 10 mars 2021 un rapport avec de nombreuses réserves. Les associations parties prenantes ont également déploré ce projet et l'absence de concertation. Enfin, lors de la concertation publique sur le projet de réaménagement, lancé entre le 11 octobre et le 17 novembre, 6.000 avis ont été rendus et la Commission nationale du débat public note que la très grande majorité des participants ont exprimé leur opposition au projet. Mais finalement, encore une fois, vous ne tenez pas compte de ces avis.

Le second point, c'est sur le fond du projet. Alors que vous ne cessez de nous asséner vos idées vertueuses sur la transition écologique, nous découvrons que ce projet est rempli d'incohérences et de contresens écologiques. On assiste ainsi à une baisse de 25 % des espaces verts, avec la réduction des pelouses, remplacées par une pelouse technique, dégradant l'image naturelle du lieu, une artificialisation des sols et sous-sols, pouvant mener à des ruissellements des eaux de pluie et à des inondations, voire à une pollution de la Seine en cas d'orage, ou encore à l'abattage de 13 grands arbres, en sachant qu'aucun nouvel arbre ne sera planté à l'exception de 3 remplacements au niveau des arbres d'alignement.

Le troisième point, enfin, et non des moindres, c'est le financement du projet. Au départ, évaluée à 72 millions d'euros, l'enveloppe s'envole à plus de 110 millions aujourd'hui. Et combien demain ? Les exemples sont légion. Nous avons eu l'occasion de le dire, cela n'est ni sérieux ni respectueux des Parisiennes et des Parisiens, car, rappelons-le, il s'agit d'argent public. Une bonne gestion de la Ville impliquerait que chaque euro dépensé le soit pour le bien-être des Parisiens. Nous souhaitons l'arrêt de ces grands projets onéreux et souhaitons la réorientation des crédits vers les équipements de proximité, tels que les écoles, les gymnases, la voirie ou les conservatoires.

Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint, nous sommes dans une phase de révision en profondeur du P.L.U., et c'est une démarche louable. Ce P.L.U., dit bioclimatique, est l'occasion de remettre à plat de nombreux sujets qui jusqu'ici, vous l'avez souvent dit, vous contraignent à accepter des permis de construire alors que vous n'en portez pas ou n'en partagez pas le contenu. Le projet de réaménagement du site Trocadéro-Tour Eiffel est un projet d'envergure, un projet structurant pour la Capitale, aux multiples répercussions. Le symbole est fort. L'exemplarité devrait être au rendez-vous. En décembre 2020, notre groupe avait présenté un vœu demandant un moratoire sur ce projet, et notre position n'a toujours pas varié.

Face à l'évidence, vous avez l'opportunité ici de sortir par le haut de ce projet, mais peut-être préférez-vous finalement céder à la pression politique.

Madame la Maire, dans un contexte budgétaire plus que contraint, il faut viser l'efficacité des politiques publiques, et dans ce projet, trop de points ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Rachida DATI.

Madame la Présidente, c'est vous qui présentez le vœu n° 15 ?

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Dès le début de la révision du P.L.U., l'Exécutif s'était vanté d'une concertation élargie auprès des Parisiens. Fondée sur des principes de préservation du paysage urbain, du développement durable, la concertation, comme toujours cependant, c'est la présidentielle, dont on connaît le succès pour Mme HIDALGO, mais jamais à la Mairie de Paris. Car c'est par le biais d'un projet de délibération technique de 19 pages que la Mairie de Paris propose aujourd'hui, en douce évidemment - toujours le courage -, de déformer le cadre réglementaire du P.L.U. pour imposer par la force le plan d'aménagement du site Tour Eiffel. Pour tailler dans le vif du plus grand espace vert de la Capitale, la Mairie est contrainte de faire voter un projet de délibération qui s'assoit sur tous les principes fondamentaux du P.L.U. Mais ce n'est pas la première fois que la Mairie de Paris s'assoit, et sur les principes, et sur les règles, pour ne pas dire la loi.

Pourtant protégés, les espaces verts sont rabotés au profit de constructions nouvelles. Nous apprenons également au détour d'une phrase que ce sont près de 950 mètres carrés du périmètre d'emprise d'espaces boisés classés qui disparaîtront totalement. Cette bétonisation en règle, dont l'Exécutif s'est fait le spécialiste, est soutenue - j'en suis très surprise - par le groupe Ecologiste. Que vous a-t-on donné ? Pourtant, Yannick JADOT, il est devant : cela ne changera rien pour vous, je vous le dis !

Aujourd'hui, vous allez donc voter un projet contesté et contestable. Ce projet ne satisfait personne, quelles que soient les convictions. Les Parisiens n'ont cessé de le rappeler, la consultation numérique a posé un diagnostic clair, le projet est très majoritairement rejeté. Il ne convainc ni les habitants, ni les associations, et encore moins les riverains.

Au-delà des dérives que je dénonce depuis des années, aucune étude d'impact sincère et objective n'est proposée dans ce dossier, en particulier sur les reports de circulation qui seront engendrés par la fermeture de la place Jacques-Rueff et l'avenue Joseph-Bouvard. Les garants, ce faisant, la voix des riverains, se sont fait l'écho, comme les élus, des inquiétudes légitimes et fortes des riverains quant à ces reports qui vont affecter obligatoirement les quartiers résidentiels. Au prétexte de vouloir aménager les abords du site de la Tour Eiffel, vous contraignez les Parisiens à de nouveaux efforts au profit de la pratique touristique de masse. Les Ecologistes, vous êtes encore écologistes ? Je m'interroge.

La création de concessions pour des bus proposant des circuits touristiques se fait au détriment des circuits empruntés par les lignes de bus publiques, et, Monsieur GRÉGOIRE, nous avons soulevé cet aspect lors de la réunion publique. Vous n'étiez pas informé, vous aviez dit avec M. NAJDOVSKI que vous deviez interpeller la R.A.T.P., mais ce n'est toujours pas le cas. Encore une fois, les personnes à mobilité réduite, les familles, tous ceux qui ont besoin de ces bus sont méprisés.

Autre carence omise dans le vœu porté par les Ecologistes, le risque sécuritaire - ce n'est pas un gros mot, ce n'est pas pénal de dire "risque sécuritaire" - est complètement passé sous silence alors que le site connaît déjà de graves problèmes. Il serait aggravé par ce projet, notamment en raison de l'interruption de la circulation, qui sera évidemment favorable au développement de la prédation économique et de la délinquance, ce qui est déjà le cas. Couper le Champ de Mars en deux, ce n'est pas le dessein souhaité pour ce site. Il a évidemment besoin d'investissements, mais pas au profit du tourisme de masse, au détriment de toute vision patrimoniale et finalement du cadre de vie des Parisiens.

Délaissé, ce jardin devient un terrain vague livré à l'exploitation toujours plus forte des sociétés événementielles. Malgré nos demandes répétées, Monsieur NAJDOVSKI, aucune réflexion globale sur l'exploitation promotionnelle du Champ de Mars dans son unité n'a été ouverte, alors que vous vous y étiez engagé. Comme toujours, l'Exécutif se gargarise de transition écologique, mais laisse très régulièrement organiser des événements qui réunissent plus de 20.000 personnes et qui dégradent fortement le site. D'ailleurs, après le dernier événement, on n'a toujours pas eu la réparation du site, à laquelle vous vous étiez engagés.

Plus largement, aucune solution concrète n'est proposée au sous-investissement chronique dont souffre le Champ de Mars, ni dans ce projet de délibération, ni dans le vœu porté par les Ecologistes. Je le dis, c'est vrai que cela va vous gêner, mais avec Bertrand DELANOË, nous avons commencé un travail collectif de préservation de ce site dans son unité patrimoniale et culturelle, parce que, je vous le rappelle, il avait fait cesser les événements promotionnels pendant toute sa mandature.

Les riverains veulent plus de tranquillité, plus de sécurité, un jardin propre, prioritairement destiné à ses usagers ; c'est la demande de tous les Parisiens. Ce sont les Parisiens et leurs besoins quotidiens qui auraient dû être au cœur du projet. Force est d'admettre qu'ils sont encore méprisés. La synthèse des garants reprend l'ensemble des observations formulées dans le cadre de la consultation.

Oui, oui, je sais.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, non, attendez, je peux terminer ? On est toujours bafoué sur la consultation. S'il vous plaît, c'est bon.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Là, il est...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, non, non, c'est bon. Voilà !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - ... vous avez dépassé votre temps.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - C'est bon ! A chaque fois, cela dépasse de l'autre côté...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Là, vous perdez du temps...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... alors ça va !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - ... vous perdez du temps. Allez.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, non, parce que cela dépasse de l'autre côté.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez, allez, allez.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Voilà. Nous, on respecte quand vous respectez ! Ce n'est pas toujours pour les mêmes.

Oh, c'est bon, là-bas !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - On le respecte.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Parmi les réponses à ces demandes...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez, concluez, Madame DATI, s'il vous plaît.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... l'Exécutif s'engage à élaborer un plan de gestion du site en lien, je cite, avec les acteurs locaux, la police municipale...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... la Préfecture de police et les directions...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Non, mais... Non, encore une fois... C'est facile. Encore une fois, vous méprisez les élus d'arrondissement, qui ne sont pas consultés...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Mais il y avait...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - ... qui ne sont pas dans le groupe de consultation.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Enfin là, il y a un règlement...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Cela vous gêne ! Cela vous gêne !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - ... vous avez dépassé votre temps de parole.

Je vous dis que vous avez dépassé votre temps de parole d'une minute. On ne vous entend plus, là.

Alors, maintenant, la parole est à Mme Agnès...

Mais vous pouvez laisser parler Mme Agnès EVREN, tout de même ! Mme Agnès EVREN a la parole. Madame Agnès EVREN, je pense que vous...

Vous ne voulez pas entendre Mme Agnès EVREN ?

Eh bien alors, allez-y, Madame, je vous en prie. Je vous en prie. Allez-y.

Bon. Madame EVREN, votre... C'est à vous.

Non. Non, non. Vous avez dépassé de deux minutes votre temps de parole, là, maintenant, c'est bon ! Je ne coupe pas le micro, moi. Mme EVREN a son micro allumé.

Madame EVREN, vous avez la parole. Madame EVREN, vous avez la parole. Madame EVREN, vous avez la parole. Madame EVREN, vous avez la parole. Madame... Vous n'êtes pas non plus Maire de Paris, il me semble, Madame... Bon.

Rappel au règlement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, j'ai une demande de rappel au règlement... Une demande rappel au règlement !

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Il y a dans cette Assemblée un règlement, et il est le même pour toutes et tous les élus avec un temps de parole que vous avez déjà largement dépassé. Il ne revient pas à moi d'en juger mais à la présidente de séance. Je réclame l'égalité entre tous les élus, il n'y a pas d'élus supérieurs aux autres, et je demande une suspension de séance pour que chacun se le rappelle !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, suspension de séance de droit.

Vous avez une suspension de trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures vingt-six minutes, est reprise à seize heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre place.

2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation. (Suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons reprendre nos débats sur le projet de délibération DU 23.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Agnès EVREN. - Merci.

Je voudrais dire d'abord, en introduction, mon étonnement. Mme HIDALGO était là, évidemment, pour présider les jurys, pour choisir le projet, mais quand il s'agit d'écouter l'opposition, eh bien Mme HIDALGO, elle n'est pas là !

Trois arrondissements, les 7e, 15e et 16e, s'apprêtent, mes chers collègues, à vivre l'enfer de travaux titanesques au son des marteaux-piqueurs, au rythme des bulldozers, et à la vue de tranchées béantes. Et j'associe donc mes collègues les maires des 7e, 15e et 16e, Rachida DATI, Philippe GOUJON et Francis SZPINER, à mon intervention.

François Mitterrand a eu sa pyramide et sa perspective jusqu'à la Défense, Jacques Chirac un musée éponyme. A votre échelle, la vue est bien plus courte, vous aurez votre bournier. Et ce n'est pas la modification cosmétique à la marge, conclue ce matin sur un coin de table avec vos amis "Ecolos", retirant 5 % de la surface du projet, qui enrayera la catastrophe annoncée. Votre réponse, d'ailleurs, à la conférence de presse qui s'est tenue ce matin par l'association "France Nature Environnement" est bien plus que faible, comme l'a d'ailleurs souligné à l'instant notre présidente Rachida DATI. Dans quelques mois, les quartiers de La Motte-Picquet, Dupleix et Bir-Hakeim subiront de plein fouet les conséquences de votre entêtement idéologique et de votre obsession anti-voiture. Avec la fermeture du pont d'Iéna à la circulation, ce projet va provoquer des reports de circulation massifs sur les ponts de Bir-Hakeim et de Grenelle et sur de nombreux axes déjà très fréquentés du 15e arrondissement comme le boulevard et le quai de Grenelle. Sous les fioritures du premier pont végétalisé de Paris, se cache un quotidien moins bucolique.

Les deux rapporteurs de la Commission nationale du débat public ne s'y sont pas trompés en analysant les 6.124 avis des Parisiens recueillis entre les 11 octobre et 17 novembre derniers, qui clament tous à l'unanimité leur inquiétude quant à la fermeture d'un axe essentiel pour passer d'une rive à l'autre. Loin de dissiper des craintes légitimes, vous lancez une étude préalable à la faisabilité d'un "tourne-à-gauche" vers le pont de Bir-Hakeim depuis l'avenue de New York afin d'inciter les automobilistes à utiliser ce pont plutôt que celui de Grenelle. Circulez, il n'y a rien à voir. Là encore, les rapporteurs exigent des précisions sur les impacts en matière de déplacements ainsi que de reports des circulations. C'est dire l'approximation et le flou qui ont prévalu dans ce projet mal ficelé et conçu, en dépit du bon sens et de l'intérêt supérieur des riverains.

Quant à vos ambitions environnementales, elles prêteraient à sourire si la bétonisation de Paris n'était pas si dramatique. Tout est bon pour faire oublier que vous avez la tronçonneuse leste. En 6 ans, 15.000 arbres auront été abattus. Vous en abattrez près de 80 de plus avec ce projet, dont certains plantés en 1878, faut-il le rappeler. Vous êtes le fossoyeur des hôtes de ces bois. Vous essayez donc de "ripoliner" de vert un projet anti-écologique en promettant 17.000 mètres carrés d'espaces végétalisés supplémentaires dont 16.000 mètres carrés de pleine terre avec, je le précise, 180 arbres de plus, tout ceci pour masquer une diminution de l'ordre de 20 à 35 % des espaces verts accessibles au public.

Votre communication ne résiste pas à l'épreuve des faits. Sous l'affiche, le bitume. Là encore, les Parisiens ont mis en doute l'intérêt écologique des pots végétalisés que vous vouliez installer sur le pont d'Iéna, tout en soulignant les risques de mésusage et de malpropreté. De jardinières flottantes à litières grandeur nature, il n'y a qu'un bac.

Avec Rachida DATI, avec Philippe GOUJON et avec Francis SZPINER, ainsi que, je tiens à le dire, avec Jacques-Henri SEMELLE qui est l'adjoint de quartier Beaugrenelle et Dupleix - La Motte-Picquet, nous demandons la suspension immédiate de ce projet calamiteux. La perspective déjà amputée par la ceinture de verre entourant le monument sera irrémédiablement obturée par les mobiliers urbains et autres constructions prévues, reléguant le Champ de Mars à une arrière-cour. 1.000 mètres carrés d'espaces boisés classés seront sacrifiés pour ériger, sous la Tour Eiffel, locaux techniques et espaces de restauration et autres bureaux. Déclasser ce site, c'est porter atteinte à son intégrité. Vous qui ne cessez de prôner un P.L.U. écologique, ce serait une régression inacceptable pour l'écologie. Et tout ceci pour un budget pharaonique de plus de 110 millions d'euros...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Agnès EVREN. - ... au lieu de 72 initialement inscrits. Ce dépassement record augure mal de la sobriété que vous revendiquez pour les Jeux Olympiques à l'occasion desquels vous désirez faire du Champ de Mars la vitrine d'un Paris fantasmé...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Agnès EVREN. - ... qui vire au cauchemar.

Alors que 90 % des participants, et j'en termine, se sont exprimés contre ce projet lors de la consultation publique, il est urgent que ce projet ruineux et cette aberration écologique soit intégralement repensés...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Agnès EVREN. - ... dans le cadre d'une véritable concertation avec les habitants et les élus.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame EVREN.

La parole est à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Sur ce projet comme sur les autres, je voudrais dire aux interlocuteurs précédents qu'il n'est pas interdit d'être de bonne foi dans cette Assemblée. Mais certains préfèrent faire du spectacle plutôt que d'énoncer des vérités. Ce projet suscite des craintes, cela s'entend, c'est un projet d'ampleur, mais que lors de multiples réunions publiques les élus de droite de notre Assemblée aient applaudi et confirmé beaucoup de choses erronées m'a grandement, grandement surpris.

On perd de l'espace de végétalisation, dites-vous. C'est faux ! C'est la création nette de 16.724 mètres carrés d'espaces verts...

Attendez, excusez-moi. Si vous voulez faire du spectacle, je m'y connais un peu, j'ai des adresses, il y a des auditions, je vous les donnerai après. Mais là, on n'est pas là pour faire du spectacle et je sais faire la différence entre la politique et le spectacle ! Alors on revient, on s'écoute et on est sérieux, parce que sinon, cela ne sert à rien, ce qu'on fait ici ! Bien.

C'est faux. C'est la création nette de 16.724 mètres carrés d'espaces verts perméables, de 2.123 mètres carrés de toitures végétales et de 2.137 mètres carrés de revêtement perméable, comme il est faux de dire qu'il n'y a pas d'arbres plantés.

Vous voulez présenter le projet comme un projet excessivement cher. Oui, il y a un dépassement. Il y a un an, un peu plus, en novembre 2020, j'ai eu l'occasion ici de l'expliquer. Est-ce que c'est un projet particulièrement cher ? Non, il est sobre. Oui, il y a un dépassement, mais c'est seulement 500 euros par mètre carré de voirie. C'est le standard moyen des projets des grands sites comme la place de la Nation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur SITBON... S'il vous plaît.

M. Florian SITBON. - Et, Madame LECOUTURIER...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues...

M. Florian SITBON. - ... dire que c'est 100 millions pour un hectare...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - ... je vous prie d'écouter l'intervention de M. SITBON. Mes chers collègues, merci. On arrête le chrono.

Allez-y.

M. Florian SITBON. - Vous vociférez, on est bien obligé d'arrêter le chronomètre !

Bien. Et, Madame LECOUTURIER, dire que c'est 100 millions pour un hectare, c'est au mieux une grosse erreur de calcul ou, au pire, un grossier mensonge. Il n'y a pas d'études d'impact ? Mais si, il y en a eu. Il y en a eu, et plus de 1.000 pages d'études d'impact ont été versées sur le site de la P.P.V.E. On privatise, soi-disant, au profit de la société de la Tour Eiffel une partie de l'espace. C'est la plus grande des mauvaises fois, et c'est à nouveau faux, évidemment ! Le mur d'enceinte en verre est imposé par la Préfecture de police, et vous savez très bien pourquoi dans le contexte depuis 2015. Quelle mauvaise foi !

L'événementiel, soi-disant, va augmenter ? C'est encore faux ! On ne dit pas qu'on multipliera l'événementiel. Bien au contraire. Dans le projet, c'est faux, il y a un engagement à ce qu'il n'y en ait pas plus. La destination de cette enclave verte au Trocadéro, c'est de vivre et de respirer, et notre premier adjoint a maintes fois dit qu'il ne sera pas un espace dédié spécifiquement à de l'événementiel. Il prévoit au contraire d'encadrer les événements qui se déroulent, et chacun comprend qu'il s'en déroule au pied d'un des plus grands monuments du monde. Et pour répondre à l'inquiétude qui a été exprimée lors de la P.P.V.E, ce projet de délibération contient l'engagement de mettre en place un comité de gestion du site, ce qui est propre à rassurer les craintes.

C'est soi-disant un projet qui ne respecte pas le patrimoine, et là, c'est peut-être encore le plus drôle. Car c'est encore faux, oui. Il y aura une réorganisation, dans le respect du patrimoine, des différents objets qui se sont accumulés au cours du temps. Mais évidemment, le principe des conservateurs, c'est qu'ils veulent conserver, conserver à tout prix, mais bien souvent trop occupés à dire que c'était mieux avant, ils ne savent même plus eux-mêmes ce qu'ils veulent conserver.

Alors, j'ai envie de vous poser, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien m'écouter, une question. De quelle ville, de quelle époque êtes-vous nostalgiques ou voulez-vous être protecteurs ? Celle de la construction de la Tour Eiffel ? Le problème principal de pollution, crucial aussi à l'époque mais beaucoup moins dangereux pour la santé que le nôtre, était alors le crottin ! Le crottin de cheval qui envahissait nos rues traversées par 80.000 chevaux, le crottin qui posait de nombreux problèmes qu'ont dû gérer nos prédécesseurs. A l'époque, les rues étaient sales pour de vrai, cette fois. A l'époque, les sols étaient perméables, et de voitures à moteur il n'y en avait, tout simplement, quasiment pas. Etes-vous nostalgiques de cette époque ? Ou bien est-ce que le patrimoine que vous voulez conserver le plus, c'est la place qu'on a faite, depuis, à l'automobile sur ce site ? Le bitume, le rond-point du Trocadéro et le quai Branly actuels avec le peu de place laissée aux piétons ?

Si le groupe GEP pose des pistes d'amélioration intéressantes, la droite pourrait avoir l'honnêteté de dire qu'elle s'oppose tout simplement à nouveau à un projet de réduction de la voiture.

Au contraire, c'est un très beau projet, et ce que je retiens, contrairement à vous, c'est que c'est un projet ambitieux qui traduit le subtil équilibre nécessaire entre enjeu patrimonial et enjeu environnemental, c'est la transformation d'un site très minéral qu'il convient, pour des questions climatiques et pour le confort des usagers riverains, de végétaliser et c'est surtout la possibilité, tout en offrant une expérience améliorée aux 7 millions de touristes, pour tous les Parisiens de se réapproprier ces espaces et d'en faire un nouveau grand parc parisien.

Je vous remercie !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Monsieur SITBON.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant d'écouter l'intervention de Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'espère que vous allez m'écouter, du coup. Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les procédures de mise en...

En fait, vous ne m'écoutez déjà plus. Oui, oui, ce n'est pas grave, je m'adresse quand même à Mme la Maire. Merci.

Les procédures de mise en compatibilité... Merci ! Merci. Les procédures de mise en compatibilité du P.L.U. sont souvent l'occasion de débats passionnés et passionnants - on peut l'observer - au sein de cette Assemblée. Celle que nous examinons aujourd'hui ne fera pas exception, compte tenu du caractère emblématique du site concerné.

En raison de la succession de monuments emblématiques, le grand site Tour Eiffel est un lieu touristique parisien français et mondial majeur. Cet état de fait, que nous ne pouvons ignorer, nous oblige à réaménager le site afin d'y proposer un accueil plus fluide, plus qualitatif, plus agréable pour les visiteurs et les usagers. Je vous le dis, pour m'y être rendue à plusieurs reprises et en particulier ces derniers mois, le site n'est actuellement pas digne du prestige national et international dont il jouit. Et nous devrions toutes et tous nous accorder sur la nécessité de le rénover. C'est pourquoi le projet présenté aujourd'hui propose plusieurs aménagements, dont l'uniformisation esthétique des kiosques à vocation commerciale, la multiplication significative des toilettes, qui font cruellement défaut sur le site, la construction de bagageries ainsi que de locaux aménagés pour les employés de la SETE.

Il nous a semblé qu'au-delà de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des employés de la SETE, certains bâtiments actuellement présents devant être détruits pour laisser place à de nouvelles plantations, le bilan des mètres carrés implantés sera ainsi nul. Des améliorations significatives en termes d'abattage d'arbres ont été apportées au projet, et nous considérons donc que l'équilibre végétal du projet va dans le sens de la déminéralisation de la ville que les Ecologistes appellent de leurs vœux depuis des décennies. Nous allons ainsi gagner 1,8 hectare de surfaces végétalisées dont 1,6 hectare de pleine terre, essentiellement des espaces aujourd'hui dédiés à la circulation automobile. Eh oui, deux ronds-points, épouvantables, dédiés à la "bagnole" vont ainsi disparaître au bénéfice des piétons et des cyclistes. Nous allons également piétonniser entre le pont d'Iéna et les fontaines de Varsovie, qui s'apparentent aujourd'hui à un véritable parcours du combattant et, enfin, végétaliser la place du Trocadéro. Oui, tout cela, de notre point de vue, va dans le bon sens.

Le groupe Ecologiste, à l'instar des associations de cyclistes parisiennes, souhaite que les continuités cyclables soient améliorées. C'est chose faite et il sera désormais possible de circuler à vélo de part et d'autre du site, et une piste cyclable sera créée dans la trémie.

Ces aménagements s'inscrivent dans la politique de rééquilibrage de l'espace public menée par cette majorité depuis plusieurs mandatures, notamment sous l'impulsion des Ecologistes. N'en déplaise à certains à droite de cette Assemblée, la priorité absolue doit être donnée aux mobilités douces partout où cela est possible.

Le grand site Tour Eiffel étant également un espace vert d'agrément pour les riverains des arrondissements qui le bordent et pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, le projet prévoit l'aménagement de la partie nord du Champ de Mars en y installant notamment des pelouses moins larges et surélevées. Cet aménagement a d'ailleurs été vivement critiqué par les associations de riverains et par l'Autorité environnementale.

Ainsi, afin de garantir l'unité paysagère du site et de préserver les futurs aménagements de l'impact des Jeux Olympiques et de privilégier les variantes plus végétales, le groupe Ecologiste dépose un amendement demandant un moratoire sur la partie du nord du Champ de Mars. Il nous apparaît plus cohérent de reporter ces aménagements après les Jeux Olympiques 2024 afin de proposer un projet de réhabilitation plus ambitieux et plus végétal pour le Champ de Mars, qui en a impérativement besoin.

Nous demandons également que la réhabilitation des jardins du Trocadéro, aujourd'hui fortement dégradés alors qu'ils forment un îlot de fraîcheur collé aux fontaines de Varsovie et à la Seine, soit étudiée et intégrée au projet post-Jeux Olympiques.

Madame la Maire, chers collègues, vous l'avez compris, pour les Ecologistes, ce projet présente d'importantes améliorations qui nous permettent de présenter un projet à la hauteur du site. Néanmoins, comme tout projet, il est encore à parfaire et c'est la raison pour laquelle nous déposons l'amendement que je viens de présenter et un vœu qui sera présenté par Aminata NIAKATÉ. Si nos demandes sont acceptées, nous serons en mesure de voter favorablement ce projet de délibération, et bien évidemment, comme nous l'avons toujours fait, nous resterons vigilants tout au long des travaux afin que le projet présenté aujourd'hui corresponde bien à celui qui sera mis en œuvre sur le site.

Pour finir, Madame DATI...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - ... je pense qu'en tant qu'Ecologistes, nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci...

Mme Fatoumata KONÉ. - Je rappelle tout de même...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - ... de conclure.

Mme Fatoumata KONÉ. - ... que la tour Triangle va être construite...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - ... grâce à votre vote.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le Conseil de Paris nous livre souvent des surprises, et ce projet de délibération mais surtout le débat qu'il entraîne en est l'illustration, qui pourrait se résumer à cette contradiction. Lorsque nous, les Communistes, avec la majorité municipale, militons pour la construction de logements sociaux dans les beaux quartiers, à droite, on nous le reproche. Mais lorsque des espaces verts d'une taille très conséquente sont envisagés dans ces mêmes quartiers, ces mêmes personnes trouvent pourtant le moyen de s'y opposer aussi.

Objectivement, les seuls chiffres évoqués dans ce projet de délibération suffiraient à convaincre n'importe quel Parisien, pour autant qu'on vote vraiment, des bienfaits de ce projet pour son cadre de vie. On peut en citer quelques-uns : la surface urbaine verte ou verdie va augmenter de plus de 20.000 mètres carrés, 2,6 hectares supplémentaires vont être rendus aux piétons, l'espace comprendra 1,7 hectare de verdure en plus et, enfin, au total, abattages compris, 200 arbres supplémentaires seront plantés. Ces simples données devraient suffire à nous mettre tous d'accord sur l'intérêt de voter ce projet de délibération. En effet, ce projet s'inscrit parfaitement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il permet de désimperméabiliser plus de 17.000 mètres carrés qui seront végétalisés, permettant l'adaptation du site de la Tour Eiffel au changement climatique et à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain. Il permettra simplement de rendre cet espace aux Parisiennes et aux Parisiens.

Aujourd'hui, les espaces verts sont entrecoupés, la circulation piétonne est laborieuse. Nous partageons l'objectif de créer du lien et de l'harmonie entre les différents espaces verts autour de la Tour Eiffel, afin que ce lieu ne soit plus seulement consacré aux touristes - et cette préoccupation nous occupe autant que n'importe quel groupe ici - mais bien aussi à tous les Parisiens qui souhaitent prendre l'air. Il s'agit de se réapproprier cet espace, qui est mythique et internationalement reconnu, que l'ensemble de la population parisienne et francilienne se le réapproprie pour en faire un symbole de la révolution de l'aménagement public que nous prônons, nous, les Communistes, et la majorité municipale. Nous accueillerons mieux les touristes mais aussi et surtout les Parisiens et les Franciliens qui vivent et travaillent au quotidien dans cette ville.

Ce réaménagement sera d'ailleurs bénéfique pour leur santé. La réduction de la circulation automobile au profit des piétons, des bus et des vélos réduira les émissions de particules fines dans cette zone. Les 2,6 hectares rendus aux piétons auront un impact positif tant sonore qu'environnemental selon l'étude de la Haute Autorité environnementale.

Enfin, cet aménagement a été conçu pour, mais surtout avec les Parisiens et les Parisiennes - ou les Parisiennes et les Parisiens, je vous prie de m'excuser. Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, bien qu'il fasse l'objet de contestations politiciennes, est le résultat d'un très long travail de concertation avec les mairies d'arrondissement et avec les habitants concernés, qui sont tous très impliqués dans les changements indispensables à la rénovation de cet espace devenu vieillissant avec le temps, désuet et non inclusif.

Par ailleurs, les commerces sur place s'inscrivent ou s'inscriront en grande partie dans le cadre du dispositif "Fabriqué à Paris", favorisant l'économie circulaire et les circuits courts, que nous soutenons. Il est temps d'engager ces travaux, de changer le visage de ce lieu, de le rendre aux Parisiens et aux Franciliens. Il est temps d'en faire la

vitrine d'une ville ouverte et accueillante pour tous dans tout Paris, et cette préoccupation, Madame LECOUTURIER, nous la partageons.

C'est le sens du vœu que nous déposons afin que les lignes budgétaires permettant le financement de la végétalisation des grands axes et de l'embellissement des quartiers soient abondées à hauteur de 20 millions d'euros d'autorisations de programme dans le cadre du budget supplémentaire 2022, pour accélérer les opérations de végétalisation et d'apaisement de l'espace public dans tous les quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE, pour le groupe Changer Paris...

Alors, la parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis sa publication en mars 2021, le groupe Ecologiste de Paris n'a eu de cesse de demander, sur le site de la Tour Eiffel, la réalisation d'aménagements respectueux de l'avis de l'Autorité environnementale.

Sur le secteur du Champ de Mars, la principale critique du groupe Ecologiste en matière de végétalisation portait sur la réduction considérable de la largeur des pelouses perméables de pleine terre du Champ de Mars et sur la mise en place sur l'ensemble du site d'un dispositif de pelouses techniques surélevées de 30 centimètres, encadrées de bordures minérales et d'allées, élargies, dotées de surcroît d'un revêtement en béton désactivé. A ce stade, seule la partie nord du Champ de Mars était concernée par les permis d'aménager qui nous occupent aujourd'hui, et notre amendement, évoqué par Fatoumata KONÉ, propose un moratoire sur le Champ de Mars qui sortirait du projet actuel, le temps de tout revoir, car il faut réhabiliter cet espace fortement abîmé. Cela signifie des mètres carrés de pleine terre préservés. Il était question de supprimer 30 % des pelouses existantes. Cela signifie plus de pelouses techniques, plus de surélévation éventuellement nuisible à la perméabilité, plus de délimitation en blocs de granit et plus de béton, même désactivé, sur des allées dont on envisageait initialement l'élargissement.

Ensuite, vous le savez, nous en avons beaucoup parlé ici, ce qui abîme considérablement cet espace vert, c'est l'organisation à outrance d'événements sportifs, culturels, festifs, voire militants - autre élément pointé par l'Autorité environnementale, autre élément pointé par le groupe Ecologiste. Nous avons déposé à cet égard un vœu qui vise à permettre aux espaces végétalisés de se restaurer et d'échapper un peu à la double pression touristique et événementielle qui entraîne sa fréquente dégradation et nuit à son image.

Le vœu, conformément à la recommandation des garants à l'issue de la participation du public par voie électronique, propose la création avant l'été 2022 d'une instance de gouvernance réunissant les différents services de la Ville de Paris, un certain nombre d'acteurs compétents pour la gestion du site, ainsi qu'un certain nombre d'acteurs locaux dont les maires d'arrondissement. Cette instance de gouvernance élaborerait à horizon septembre 2022 un plan de gestion du site Tour Eiffel relatif à son occupation par des événements publics ou privés. Il s'agirait d'une commission qui rendrait des avis conformes. Nous proposons que cette commission se réunisse trimestriellement, présente chaque année un calendrier des événements prévus sur le site, calendrier rendu public.

Notre vœu demande également que la Ville de Paris s'engage à respecter un total de 250 jours de relâche où aucun événement n'aurait lieu, et enfin notre vœu demande que la Ville de Paris réclame au Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 la présentation de l'étude d'impact de la tenue des J.O. sur le Champ de Mars le plus rapidement possible, conformément, là aussi, à la demande de l'Autorité environnementale. Voilà pour ce vœu.

J'aimerais revenir sur les discours que l'on peut entendre ici et là sur la privatisation de l'espace public visant le site de la Tour Eiffel. Si la Tour Eiffel est bel et bien cernée par un dispositif de sécurité, cet espace de sécurité reste accessible gratuitement au public. S'il est compliqué de revenir sur le dispositif sans l'aval de la Préfecture de police, nous avons pris bonne note que la signalétique sera améliorée pour que le public ait bien connaissance de l'accessibilité gratuite des espaces situés à l'intérieur du dispositif de sécurité de la Tour Eiffel, ce qui n'est pas nécessairement évident aujourd'hui.

Ensuite, je sais gré à l'Exécutif d'avoir intégré toutes nos demandes relatives aux continuités cyclables du site, au passage des bus dédiés aux transports en commun, au cahier des charges des kiosques à activité commerciale privilégiant l'E.S.S., le "made in France" et une démarche tendant au "zéro déchet". Je souhaiterais enfin rappeler que nous avons toujours soutenu les démarches de piétonisation de la Ville et que ce site, coupé à la circulation automobile, gagnera en baisse de pollution de l'air, en baisse de pollution sonore. Il gagnera en qualité de vie avec la création d'1,6 hectare de pleine terre. Ce site gagnera tout simplement en apaisement, et force est de constater que l'essentiel des demandes du groupe Ecologiste sont satisfaites.

Nous voterons donc le projet de délibération soumis à notre examen si notre amendement et notre vœu sont soutenus par l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean LAUSSUCQ, pour le groupe Changer Paris, qui est avec nous en Webex.

Alors non, très bien, M. Jean LAUSSUCQ s'est désinscrit et la parole est donc à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, sur ce dossier, il y a d'abord un problème du rapport à la démocratie et de la majorité parisienne. En effet, si je ne me trompe pas, suite aux concertations qui ont lieu dans des conditions forcément pas optimums, même si on peut dire que, pour une part, le contexte Covid, vous n'en avez pas la responsabilité, on s'est retrouvé avec 90 % d'avis négatifs. 90 % d'avis négatifs, mais vous foncez, vous continuez, vous vous en moquez.

Sur le projet, il y a plusieurs aspects. D'abord, il y a la partie, si je comprends bien, Trocadéro jusqu'à la Tour Eiffel, et puis il y a la partie Champ de Mars. Vous prétendez que ce projet est extrêmement ambitieux d'un point de vue écologique et qu'il présente une vraie conquête de pleine terre. Je dois reconnaître que sur la partie Tour Eiffel-Trocadéro, on va de fait réduire des emprises à la voiture et les redonner aux piétons, et à cet endroit, si j'ai bien compris, il y aura donc une désimperméabilisation et donc une progression de la reconquête de la pleine terre ou plutôt des espaces verts. Néanmoins, vous déménagez le siège de la SETE, et moi, je ne suis pas convaincue de la pertinence de déménager son siège. La SETE était très bien à Bir-Hakeim. Quelle était la nécessité absolue de déménager ce bâtiment et donc, de fait, en le réinstallant, de réduire de manière conséquente les espaces en pleine terre à cet endroit ?

Ensuite, qu'en est-il réellement de la totalité de ces espaces végétalisés, dont vous prétendez qu'il y aurait un gain de 40 % ? On serait plutôt à un hectare végétalisé à cet endroit-là. Par ailleurs, sur cet hectare, il y a quand même un tiers fermé au public. Ce mur vitré qui empêche, de fait, de se promener jusqu'aux jardins anglo-chinois, qui les rend totalement inaccessibles, oui, peut être qualifié d'une privatisation, même si la SETE défend un intérêt public. On voit donc déjà que ce n'est pas aussi positif que vous le prétendez dans la délibération, je trouve, de manière assez manipulatrice.

Surtout, le Champ de Mars, pour le coup, est un véritable massacre écologique. On se retrouve avec des pelouses techniques en bacs surélevés. On a donc 30 % en moins d'espaces en pleine terre, ainsi que 80 arbres abattus. Alors vous pouvez promettre toutes les petites plantations d'arbres, mais cela ne saurait compenser, vous le savez, le nombre d'années qu'il faut pour arriver à la même utilité, que ce soit en termes d'ombre ou de captation de CO2. Ainsi, il me semble extrêmement problématique de présenter l'entièreté du projet comme un projet extrêmement ambitieux d'un point de vue écologique, à tel point qu'il est contradictoire dans ces aspects. On prétend faire de la reconquête d'un côté et on bétonne de l'autre. Quel gâchis, quel échec. Et ce n'est pas pour rien que les Parisiennes et les Parisiens n'en veulent pas.

Et maintenant, quelle est la somme ? La facture, à l'arrivée, c'est 110 millions d'euros. C'est énorme. D'ailleurs, j'ai remarqué qu'il va y avoir un vœu, dans peu de temps, du groupe Communiste pour demander, bon, qu'il y ait au moins 20 millions d'euros pour des projets de végétalisation dans les quartiers populaires. Mettez les deux l'un à côté de l'autre : cela ne vous choque pas ? Moi, cela me choque. 110 millions d'euros pour ce résultat si contrasté, et tout cela sur la pression des Jeux Olympiques de 2024, alors qu'on sait que les événements de ces Jeux Olympiques vont être un massacre d'un point de vue écologique. Ce n'est pas pour rien que l'avis de l'Autorité environnementale est négatif sur le projet.

En l'état, je ne peux donc pas voter pour ce projet. Je voterai les amendements qui ont été présentés par le groupe Ecologiste, notamment celui sur le moratoire nord Champ de Mars. Mais, franchement, je pense qu'il faut réapprendre à concerter. Concarter, ce n'est pas "de toute façon, on vous écoute", "cause toujours, tu m'intéresses", "on fera comme on a dit". Surtout quand, à l'arrivée, le résultat est aussi catastrophique.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ...

Rappel au règlement. Je vous en prie.

Mme Catherine DUMAS. - Non, je voudrais juste demander un scrutin public sur le projet de délibération DU 23.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Très bien, merci. Les groupes peuvent se préparer pour un scrutin public.

Pas de prise de parole ? Pour le vœu. On m'a dit, pour présenter le vœu. Non ? D'accord. Il a été présenté, très bien.

Pour répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup à tous pour vos interventions sur un sujet qui s'est invité à de nombreuses reprises dans les rangs de notre Assemblée.

Je veux, je vous le dis, aborder ce débat de façon constructive. Nous avons entendu beaucoup de ce que je qualifierais de fausses idées. Certains pourraient les considérer comme des "fake news", je vais essayer de faire en sorte que ce ne soient que des incompréhensions et, dans les éléments de réponse que je vais vous apporter, je l'espère, si la bonne foi nous anime tous, lever un certain nombre d'oppositions qui me paraissent très fragiles.

Parmi les nombreuses incompréhensions que nous avons observées, je le dis, on parle de : 80 arbres coupés, mensonge patrimonial - j'y reviendrai dans un instant -, baisse de 25 % des espaces verts, tailler dans le vif des espaces verts, pas d'étude d'impact. Elle est assez longue, je l'ai lue moi-même et cela m'a pris beaucoup de temps, elle fait près de 1.000 pages, y compris sur le sujet de la circulation automobile, puisque nous avons eu l'occasion de la présenter en réunion publique dans le 16e arrondissement, où M. le maire m'avait invité, invitation à laquelle j'avais évidemment répondu favorablement.

Bétonisation. Je sais que c'est à la mode d'utiliser ce mot "ad nauseam". Où y a-t-il de la bétonisation ? Nous construisons sur ce projet à l'exacte surface, identique, des structures existantes en les réagénant. Le bilan est même positif de moins 3 mètres carrés. Mais, étant très tenu, je préfère considérer que nous respectons le niveau global. Il n'y a pas de bétonisation. Quant au procès sur l'impact carbone des pistes cyclables, je l'avoue, on le garde pour plus tard.

Je vais revenir sur tous ces points, je le dis vraiment, peut-être avec naïveté mais quand même avec beaucoup d'espoir. Sur tous les points qui ont été objectés, je vais répondre précisément et on verra ce qui distingue l'inquiétude de l'insincérité, le volontarisme de la démagogie.

Commençons par quelques orientations globales du projet.

D'abord, vous le savez, cela a été dit, je ne sais pas comment le dire de façon plus claire, nous créons, net, 1,8 hectare d'espaces verts dont 1,6 hectare de pleine terre. On peut appeler cela comme vous voulez, cela s'appelle la création d'un très grand parc d'espaces verts supplémentaires au cœur de Paris. Deuxième chose, sur les 10 hectares du périmètre du projet, nous rendons 3,5 hectares pour les piétons et pour une partie accessible aux bus et aux vélos. Vous avez là les deux piliers de ce projet de réaménagement : premièrement, la végétalisation et, deuxièmement, la piétonisation. Et on comprend que c'est peut-être un peu, pour une partie de notre hémicycle, le cœur du problème.

Revenons sur le détail. Sur la végétalisation, nous avons actuellement exactement 46.955 mètres carrés. Le projet sera de 65.340 mètres carrés, dont 1,6 hectare supplémentaire de pleine terre. Nous avons, grâce aux études et à la concertation, amélioré le projet ; nous allons planter - c'est un élément d'ajustement - 227 arbres et nous en abattons 21. Je dis bien 21. Cela fait donc un bilan net de 206 arbres grâce à l'action que nous avons menée avec Christophe NAJDOVSKI et avec David BELLARD.

Deuxième chose, et pardon mais je trouve que, là aussi, une forme de mauvaise foi habite une partie d'entre nous, vous savez très bien que l'enceinte de verre est un dispositif de sécurité destiné à protéger l'un des sites les plus exposés au monde en matière de risque attentat. C'est une prescription de sécurité à caractère obligatoire, qui est réversible, et, troisièmement, elle n'est pas du tout privatisée - attention aux mots. Elle est librement accessible après un passage de sécurité. Et nous avons mené ce travail, qui n'est pas lié au projet, vous le savez, et c'est déjà en œuvre depuis maintenant un long moment, avec la P.P., avec l'inspection des sites et avec les architectes des Bâtiments de France. Ainsi, je crois que nous aspirons tous, à un moment, à pouvoir retirer cette enceinte de verre. En attendant que les conditions de sécurité de notre pays le permettent, nous allons devoir la conserver. Mais ce n'est pas un espace privatisé, c'est un espace libre d'accès, sous contrôle, sécurisé.

Les fonctions événementielles, j'ai eu l'occasion de le dire et d'échanger avec notamment M. le maire du 16e arrondissement, M. le maire du 15e, Mme la maire du 7e, je sais la sensibilité du site et parfois, disons-le, sa surexploitation pour l'événementiel. C'est d'ailleurs tout le sens d'une des propositions formulées par le groupe Ecologiste de Paris, à laquelle nous adhérons, qui est de revoir la gouvernance, de diminuer l'intensité d'usage et, lorsqu'il y a des événements, de protéger les pelouses pour faire en sorte que nous ne les refassions pas. C'est une des raisons, mais il y en a d'autres, pour lesquelles j'émettrai un avis favorable, et sur l'amendement, et sur le vœu du groupe Ecologiste de Paris, avec une petite nuance, une proposition d'amendement qui a été transmise sur la gestion événementielle du Champ de Mars.

Sur la marchandisation, nous faisons exactement l'inverse. Nous avons veillé à porter d'abord la redéfinition d'un cahier des charges plus exigeant, une offre commerciale diversifiée et valorisant le savoir-faire parisien et français, des engagements environnementaux et sociaux, circuits courts, "bio", économie sociale et solidaire, réduction des déchets, et une architecture commune.

Les pelouses techniques juste pour organiser des événements, elles ne sont pas techniques pour cela, elles sont techniques parce que cela améliore la performance d'entretien de ces pelouses. Mais cela reste, à l'usage, une pelouse, évidemment. Et nous n'avons aucunement, je viens de le dire, l'intention d'augmenter l'événementiel. C'est

un chiffon rouge qui est agité comme argument pour s'opposer globalement aux orientations structurantes du projet, mais ce n'est pas sincère.

Sur la construction, je l'ai évoqué, le site actuellement compte 1.517 mètres carrés de bâti, il y aura 1.514 mètres carrés de reconstruits, et, Madame DATI, vous avez raison, 950 mètres carrés d'E.B.C. font l'objet de régularisation. Mais nous n'allons pas les créer de façon supplémentaire ; il s'agit de la régularisation a posteriori de choses qui existent déjà. Nous profitons ainsi de la mise en conformité du P.L.U. pour corriger peut-être des errements, mais pas dans des dimensions immenses puisqu'il s'agit de 150 mètres carrés, qui d'ores et déjà ne respectaient plus leur destination d'origine. On en profite pour faire les choses correctement.

Sur la question de la restauration et de la protection du patrimoine historique, mobilier urbain, fontaines, lampadaires, statues - j'espère être exhaustif -, l'intégralité du mobilier historique sera conservée et renouvelée, en particulier les assises et ce qui fait aussi le charme de ce lieu, c'est-à-dire le mobilier urbain Art déco, qui est l'une des caractéristiques de la grande phase de réaménagement de ce site durant la première moitié du XXe siècle. Il y aura une nouvelle signalétique très inspirée du mobilier historique, qui ne sera déployée que pour remplacer le mobilier de signalétique des années 1990, et personne ne croit utile de le garder, celui-là. On garde ce qui est beau, on change ce qui est laid. Il y a beaucoup de travail, c'est vrai, partout, Madame DATI. C'est donc, là aussi, faux d'utiliser cet argument. Les kiosques utilisés aujourd'hui, qui sont tous différents les uns des autres, nous avons veillé précisément à en faire un qui soit de modèle unique, sobre avec des ajustements, très inspiré et cohérent avec l'esthétique du lieu.

Finalement, nous avons un projet, je le sais, qui ne rencontrera pas le soutien de tous, je le regrette, notamment parce qu'une inquiétude, évidemment, s'est manifestée sur le sujet des reports de circulation et une opposition à la piétonisation - partielle, je le redis -, en particulier de la place du Trocadéro. Mais c'est un beau projet et il sera vraiment au bénéfice à la fois des riverains, des Parisiens et des très nombreux touristes qui ont fréquenté ce lieu. Mais nous ne renoncerons pas à notre ambition qui est aussi une ambition parisienne et que nous assumons, qui est celle de réduire la place de la voiture en ville, de développer la végétalisation et des usages plus partagés de l'espace public. Par conséquent, oui pour écouter, non pour renoncer aux projets politiques que nous portons ensemble.

Nous avons travaillé en ce sens. C'est le sens du vœu n° 13 du groupe Ecologiste sur lequel, je l'ai dit, nous émettrons un avis favorable s'il est amendé, avec une petite nuance sur la gouvernance de l'événementiel.

Deuxièmement, sur le vœu n° 14, nous proposons un retrait au groupe, car nous pensons y avoir répondu favorablement.

Madame SIMONNET, le site Tour Eiffel, c'est 110 millions d'euros. La porte de Montreuil, à elle seule, c'est 110 millions d'euros. Vous entendre complaisamment relayer ce mensonge du détournement des investissements prioritaires de notre majorité en faveur des quartiers populaires, à tel point de n'être applaudie dans cet hémicycle que par la droite, devrait vous interroger sur les motivations et le sens de vos interventions.

Sur le vœu n° 15, un avis défavorable et je le regrette, non pas parce que je suis contre la proposition que vous formulez, le groupe Changer Paris, puisque nous allons même y répondre favorablement à travers le vœu du groupe Ecologiste de Paris, mais, enfin, quand on est si critique dans les attendus d'un vœu, il paraît difficile d'imaginer que nous l'endossions avec gourmandise.

Enfin, sur le vœu n° 16, une proposition de retrait, parce que dans la proposition que vous formulez, Madame LECOUTURIER et les élus du groupe MoDem, nous avons déjà répondu favorablement à cela et par écrit, notamment à la réponse sur la participation du public par voie électronique.

Nous avons fait le tour. Il y a un amendement technique de l'Exécutif, évidemment avis favorable, et un amendement du groupe GEP auquel j'émets un avis également favorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous allons nous prononcer à main levée sur les 6 vœux et amendements, puis le projet de délibération DU 23 sera soumis à un scrutin public, conformément à la demande du groupe Changer Paris.

D'abord, je vais mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 92 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 93 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 93 est adoptée.

Le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris a reçu une proposition d'amendement de l'Exécutif. Elle est acceptée. C'est donc sous la forme amendée qu'il reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2022, V. 6).

Le vœu n° 14 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est retiré, merci beaucoup.

Le vœu n° 15 du groupe Changer Paris reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 16 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il maintenu ? Il est maintenu, merci. Il reçoit un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons maintenant ouvrir le scrutin public pour le projet de délibération DU 23. Tous les groupes n'ont pas encore reçu les cartes ?

Petite suspension de séance, pour la distribution de cartes, pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quatorze minutes, est reprise à dix-sept heures dix-neuf minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2022 DU 23 - P.L.U. - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e). - Approbation. (Suite).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous rappelle que si vous êtes porteurs d'une procuration, vous commencez par voter avec votre carte. Une fois que votre vote est enregistré, vous retirez la carte, vous insérez la carte de cette procuration sans vous déplacer et en restant bien à votre place.

Je mets donc, au scrutin public, le projet de délibération DU 23.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Bien, c'est bon pour tout le monde ?

Le scrutin est clos.

Vous avez tous pu voir les résultats. Ils sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 160

Suffrages exprimés : 159

Majorité absolue : 80

Abstention : 0

NPPV : 1

Pour : 93

Contre : 66

(Voir détail des votes annexe n° 2).

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 23).

2022 DU 26 - "Ecommoy" (72). - Cession de la propriété 6, rue du Général-Leclerc.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 26 concernant la cession d'une propriété située dans la commune d'Ecommoy, dans le 72 et de l'amendement n° 86 déposé par le groupe Communiste et Citoyen qui y est rattaché.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur la cession du site Ecommoy, propriété de la Ville. Les vacances sont un loisir mais, avant tout, un droit, un droit fondamental qui permet de s'évader du quotidien, de se structurer autrement, de dépasser... De sortir de ses habitudes et de son quotidien. Et la dimension de loisir est très importante. Mais je souhaite aussi...

Excusez-moi, c'est très, très bruyant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, merci d'écouter Mme NAGET ou, éventuellement, de quitter l'hémicycle si vous souhaitez discuter en dehors des scrutins publics.

Allez-y, Madame NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Les vacances sont donc un droit, un droit fondamental dont, toutes et tous, nous devrions bénéficier sans exception. C'est un droit, c'est un loisir et nous souhaitons insister sur la dimension sociale des vacances. Sortir du cadre familial, c'est une occasion d'apprendre autrement. Sortir de son domicile, sortir de sa ville, c'est l'occasion de s'évader, de découvrir de nouvelles choses. Chaque année, un tiers de jeunes Parisiennes et de jeunes Parisiens ne partent pas en vacances, et 13 % ne partent jamais en vacances. Ce sont 65.000 jeunes à Paris qui ne quittent jamais la ville.

Depuis 2020, nous souffrons, et particulièrement les jeunes, de la crise du Covid, des contraintes sanitaires, des restrictions de libertés qui nous ont encore plus enfermés. Il y a un fort besoin de reconstruction des liens pour toutes et tous. Les jeunes souffrent de ne pas pouvoir partir en vacances, mais les seniors souffrent aussi de ces difficultés. Combien de seniors n'ont pas quitté Paris depuis des années ? Combien de familles n'ont pas réussi à prendre un temps en dehors de chez eux pour partager des moments différents de ceux du quotidien ?

L'accès aux vacances, c'est un enjeu d'émancipation pour toutes et tous. Nous constatons d'un côté que les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de vacances et que, de l'autre côté, la Ville dispose de lieux pour les accueillir. Malheureusement, la Ville décide de les vendre progressivement. Je pense à Notre-Dame du Glandier, mais également au château de Nescus dont le projet de vente a été retiré de l'ordre du jour mais qui devait être soumis au vote à ce Conseil. Pour nous, c'est un non-sens d'avoir ces propriétés qui pourraient accueillir des jeunes, des enfants, des familles, des personnes âgées lors de séjours de vacances et de les céder, de les vendre pour des raisons visiblement avant tout budgétaires.

Nous portons un amendement dans ce Conseil pour faciliter l'accès des jeunes aux vacances en demandant notamment l'accès à "V.V.L.", "Vacances Voyages Loisirs", et nous pensons que plutôt que de vendre ce patrimoine, la Ville pourrait le mutualiser avec d'autres collectivités et faciliter l'organisation de séjours.

Cette propriété située à Ecommoy et à 220 kilomètres de Paris appartient à la Ville depuis 1971. C'était un site de la DASES, occupé par les services de la Protection de l'enfance jusqu'en 2018. Il a donc totalement vocation à accueillir du public. Les alentours sont propices à des activités de loisirs, et la Ville de Paris est propriétaire de plusieurs terrains, de plusieurs bâtiments en France dans de multiples endroits, avec des paysages différents. Et cela pourrait et cela devrait faciliter l'organisation de séjours de vacances, de loisirs avec les structures parisiennes et les structures associatives. Je pense notamment au Secours populaire qui organise beaucoup de séjours familles.

C'est donc le sens de l'amendement que nous avons déposé, qui demande que la Ville renonce à son projet de cession, en vue d'effectuer des partenariats avec les structures de jeunes et d'aide sociale dans le but d'organiser des vacances et des séjours de loisirs dans les propriétés de la Ville.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - D'abord, mes chers collègues, j'aimerais connaître la raison qui a fait que le projet de délibération concernant la vente du château de Nescus, situé dans l'Ariège, a été retiré de l'ordre du jour. Je pense que c'est important qu'on nous en explique les raisons, et il est pertinent d'aborder ces deux projets de délibération dans la même intervention.

Evidemment, on pourra nous rétorquer que le projet de délibération sur lequel nous sommes inscrits ne correspondait pas à un bâtiment qui servait de colonies de vacances, puisque ce bâtiment était un service d'accueil départemental, d'accueil familial départemental et que ces bâtiments n'étaient pas, en tant que tels, des lieux de colonies de vacances. Mais le château, lui, pour le coup, l'était complètement, et pendant plus d'une dizaine d'années, il n'a servi à rien. Il s'est passé presque 15 ans sans que la Ville ne s'en soucie, mis à part qu'elle a payé quelqu'un pour faire du gardiennage.

Moi, je suis désolée, mais un "truc" comme cela, ça me rend complètement "dingue". Je me dis qu'on avait un bâtiment dans l'Ariège qui aurait pu accueillir des colonies de vacances, qui aurait pu accueillir des projets associatifs, qui aurait pu accueillir des classes "découverte", des classes vertes pour les scolaires, qui aurait pu par exemple accueillir des femmes en situation de souffrance, victimes de violences, avec des enfants. Elles auraient pu se reconstruire une semaine ou deux au "vert", là-bas, en Ariège. On aurait pu permettre à des mineurs isolés étrangers de passer, allez, une semaine ou deux, coupés du milieu qui parfois les entraîne je ne sais où, et de pouvoir se ressourcer, n'en déplaise aux bancs de l'opposition. On aurait pu imaginer tant de projets d'éducation populaire, tant de projets qui permettaient de se reconstituer un autre rapport à la nature. Non, on n'a rien fait pendant 15 ans. Vous imaginez ? On n'a rien fait de ce bâtiment ! Et ce bâtiment, on va le liquider, on va le brader.

Alors, j'espère que ce sera un beau projet qui pourra naître sur ce lieu-là et qu'on ne cherchera pas à le vendre au plus offrant. Mais quel gâchis. Imaginez si la Ville faisait en sorte de conserver ces lieux, y compris d'y investir les travaux nécessaires, pour que des structures de l'éducation populaire puissent y faire vivre un lieu d'accueil, de séjour vacances. On pourrait aussi permettre, pas seulement à des Parisiens mais aussi à des jeunes d'autres villes de la région parisienne, de communes beaucoup moins riches que les nôtres et qui bien souvent, elles, ne peuvent pas mettre en place les mêmes politiques d'accès aux vacances, eh bien de pouvoir y aller.

On parle beaucoup du partenariat entre Paris et les autres communes, et moi, étant du 20e, je pense au 93. Cela aurait été hyper intéressant de construire cela. Non. Pendant 15 ans, vous savez quoi ? On n'a rien fait, on n'a pas réfléchi. Et on a "claqué", de fait, l'argent public simplement dans l'entretien d'un lieu qui ne servait à personne.

Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire par ailleurs sur cet autre bâtiment dont le projet de délibération est l'objet, le site d'Ecommoy. J'avais soutenu les mobilisations des syndicalistes, qui regrettaient le démantèlement de ces services d'accueil familial départemental, parce que quand on les déconstruit et qu'on les regroupe, forcément, cela pose de nombreux problèmes dans le suivi des familles, dans les problématiques de proximité.

Que va devenir ce lieu ? Session après session du Conseil de Paris, on voit des bâtiments, comme cela, qui sont bradés, comme s'il n'y avait pas de réflexion collective sur les besoins à satisfaire. On a vraiment l'impression qu'on passe le matin sur le rapport du Conseil des Générations Futures à entendre, soi-disant, les belles promesses, "oui, oui, vous avez raison, il faut penser à la politique publique dans la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux", et puis une fois que ce projet de délibération-là, ce temps-là, de façade, est dépassé, les projets de délibération, finalement, se suivent et se ressemblent, et c'est la grande braderie. Allez hop, le bâtiment d'Ecommoy aux enchères, le château de Nescus, aux enchères, sans aucune pensée collective sur ce que la Ville pourrait faire.

Il y aurait sans doute aussi des projets en lien avec ces propriétés-là sur la question de la coopérative agricole parisienne. Il y aurait tant de choses à penser et à concevoir.

Je ne peux pas voter pour ce projet de délibération de cession, qui montre juste une chose : c'est qu'il y a un degré zéro de réflexion et d'anticipation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est dommage, Madame SIMONNET, que votre propos n'ait absolument rien à voir avec l'objet du projet de délibération. Si nous avons retiré l'autre projet de délibération qui était celui de votre propos, c'est à la demande de la collectivité où le bien est situé, et, évidemment, nous aurons l'occasion de revenir vers vous quand nous en saurons plus.

Sur ce projet de délibération relatif à la cession d'une propriété à Ecommoy, j'entends, Madame NAGET, ce que vous avez évoqué, mais cela n'a pas grand-chose à voir avec le sujet. Il est impossible de faire une colonie de vacances. Et avoir des propriétés propres pour y faire des colonies de vacances, est-ce que c'est un modèle encore d'actualité ? Je ne le crois pas et il est d'ailleurs en quasi-abandon partout, car cela ne correspond pas à la demande

des familles et de leurs enfants lorsqu'elles partent en vacances, qui ne souhaitent pas être obligées d'aller toujours au même endroit, génération après génération toujours au même endroit.

Vous savez, mais je laisserai Patrick BLOCHE y revenir à d'autres occasions, que c'est un sujet qui nous a plusieurs fois animés ici et combien nous y sommes sensibles, et je ne peux que souligner mon accord avec vous sur cette préoccupation. Mais, en l'occurrence, il s'agit d'un bien qui n'est absolument pas adapté à cela et je crois qu'en modèle de réflexion sur ce que nous faisons de nos biens, on peut difficilement faire mieux. Je rappelle la doctrine. Est-ce qu'on en a besoin ou pas ? Si nous n'en avons pas besoin, on dialogue avec la collectivité ou les collectivités potentiellement concernées pour voir si elles ont un projet directement. Et si ce n'est pas le cas, nous choisissons ensemble le repreneur, et jamais aux meilleures conditions financières pour la Ville, pour souligner l'intérêt que nous attachons au devenir de nos biens dans les autres collectivités territoriales.

Là, c'est la commune qui reprend l'équipement et qui va en faire, avec le soutien de la région, du coin et du Ministère de la Culture, un équipement culturel, une médiathèque, une ludothèque. Ce lieu va donc avoir une seconde vie et c'est un motif suffisant pour s'en réjouir.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 86 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Il est maintenu et il reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement n° 86, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 86 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 26).

Je vous remercie.

2022 DU 28 - Z.A.C. "Python-Duvernois" (20e). - Cession à la SEMAPA des emprises foncières correspondant aux emprises des anciens bâtiments E et F.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 28 concernant la Z.A.C. "Python-Duvernois", dans le 20e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à M. Thomas CHEVANDIER, du groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur ce projet de délibération qui témoigne, Conseil de Paris après Conseil de Paris, du bon rythme pris par la réhabilitation du quartier Python-Duvernois, qui avait par le passé pris beaucoup de retard, à la fois en termes de financement, en termes de programmation de travaux et en termes de relogement, et il est vrai que depuis juin 2020, ce projet suit son cours au bon rythme. On le voit, après la démolition des bâtiments E et F, par la cession de la parcelle à la SEMAPA et on le voit aussi pour des dossiers souvent très compliqués.

Je pense notamment au dossier du relogement dans lequel, aujourd'hui, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et notamment de la R.I.V.P., on a plus de 2 mois d'avance sur les objectifs de relogement prévus initialement. Cela nous permet d'aller au-delà du relogement nécessaire pour l'avancée à bon rythme du projet et nous permet de reloger un certain nombre de familles qui vivent aujourd'hui dans des conditions très difficiles, qui sont concernées par les étapes ultérieures du projet et qui donc auraient été relogées en 2025-2026. Et aujourd'hui, on peut proposer des solutions à ces familles.

C'est un projet qui, pendant longtemps, a été identifié comme étant un projet difficile à faire avancer, mais qui depuis 2020 avance très bien grâce à la mobilisation de tous les acteurs. Il me semblait qu'il était utile, à ce stade, de le préciser.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, je serai moins enthousiaste, et vous vous en doutez. Cela avance, cela avance, mais cela avance trop lentement pour les gens. Pour les gens, c'est dur, extrêmement dur.

Chaque mois, chaque semaine, parfois chaque nuit passée supplémentaire dans certains appartements, c'est un supplice, parce que la pollution du périphérique, elle est toujours là, parce que, du coup, les gens ont toujours leurs problèmes de santé. Pour les personnes qui sont obligées de dormir la nuit avec des appareils respiratoires, c'est très compliqué. Il y a les problèmes d'asthme, les problèmes d'allergies, les difficultés pas simplement liées à la pollution extérieure mais aussi à la moisissure et à la pollution intérieure des appartements, tellement ils sont mal "foutus", et on sait pourquoi on fait cette réhabilitation. C'est aussi la problématique des rats, qui est toujours très présente. Ce sont également des appartements qui continuent à être envahis, pour certains, de souris, pour d'autres, de cafards ou de punaises de lit. Alors, je sais qu'à chaque fois, les gardiens sont prévenus et que le bailleur essaie d'intervenir, mais c'est extrêmement compliqué, extrêmement lourd.

Ce sont des attentes très longues et c'est très difficile pour les habitants de comprendre la lenteur du processus de relogement, surtout pour les familles pour lesquelles il y a besoin d'engager une décohabitation. Cela veut dire quoi, la décohabitation ? C'est quand vous avez des familles dans lesquelles les enfants continuent, bien que majeurs, à habiter dans le logement et qu'ils peuvent, à un moment donné, accéder à leur propre logement. On appelle cela, du coup, une décohabitation. Mais c'est extrêmement compliqué. J'ai en tête de nombreuses histoires de familles avec des situations de handicap et auxquelles on propose des appartements trop loin, pas adaptés à la fréquentation des lieux médicaux, des appartements qui sont proposés pour les décohabitants pas du tout aux mêmes conditions tarifaires, aux mêmes conditions de loyer au mètre carré. Ce n'est donc pas évident, comme situation. J'entends que pour ceux qui décohabitent, ce n'est pas le même cadre, mais on dit à certains : vous acceptez la proposition, car il n'y en aura pas d'autres. Or, cela, ce n'est pas possible, il faut toujours continuer.

Je sais qu'avec la mairie du 20e et M. Thomas CHEVANDIER, nous continuons à échanger pour que chaque cas, chaque dossier dont je peux avoir connaissance puisse être porté à votre connaissance, afin que les règles, parfois très dures, puissent être assouplies pour tenir compte de chaque situation. Mais, je vous en conjure, il faut absolument tenir compte de chaque situation, parce qu'on ne peut pas proposer à des familles de s'endetter, parce qu'on ne peut pas proposer des logements qui ne sont pas adaptés.

Je reste, par ailleurs, toujours négative sur la globalité du projet, car on aura une perte de plus d'une centaine de logements sociaux, et on voit bien que toute la difficulté du relogement tient à l'insuffisance du nombre de logements sociaux pour pouvoir offrir aux gens la possibilité transitoire de relogement. Or, là, on va se retrouver avec 100 logements sociaux en moins dans le projet, qui ne sont aujourd'hui pas compensés, j'estime, par les autres projets aux alentours, même si je ne nie pas que certains ont pu voir le jour.

Voilà, on est quand même dans une situation très délicate. Ne parlons pas à la place des gens ; ce qu'ils vivent est extrêmement dur.

Je dirai une dernière chose pour terminer. Pour les gens de Python-Duvernois, le fait d'avoir reçu ce courrier de la R.I.V.P. sur l'augmentation du chauffage est aussi extrêmement compliqué. On doit vraiment se préoccuper de tous les locataires et de tout le quartier, porte de Bagnolet, Python-Duvernois. La situation n'est pas évidente, on a des locataires qui doivent supporter des situations extrêmement difficiles en termes de revenus en ce moment.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Les deux interventions ont tout à fait souligné le sens du vote positif de ce projet de délibération. C'est nécessaire, c'est un beau projet et il faut aller vite.

Merci d'apporter votre soutien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 28).

Je vous remercie.

2022 DU 31 - Porte de Montreuil (20e). - Acquisition du volume devant accueillir le marché aux Puces reconstitué et prorogation du délai de désaffectation de l'emprise E2a.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à différentes dispositions du projet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 31 concernant la porte de Montreuil dans le 20e arrondissement, de l'amendement n° 94 et du vœu référencé n° 17 qui y sont rattachés.

Pour commencer, la parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, le projet de délibération présenté concerne un grand projet du 20e, nécessaire et attendu, qui est la réfection de la porte de Montreuil. Afin de gommer les frontières entre Paris et Montreuil, la nouvelle place de la porte de Montreuil doit véritablement créer un nouvel espace de vie. Toutefois, cette place a une histoire, et celle-ci est liée à l'existence centenaire du marché aux puces. C'est pourquoi il n'était pas concevable d'imaginer une telle place sans prendre en compte la situation des puciers.

En 2019, "Reinventing Cities", programme porté par Jean-Louis MISSIKA lors de l'ancienne mandature, lors de ce jury, il a été décidé d'octroyer ce projet, pour le 20e, à l'entreprise "Nexity". "Nexity", quant à elle, s'est engagée au cours de ce jury, et l'a fait par écrit, à répondre aux demandes exprimées par les puciers en termes de nombre de stands et en termes de places de stationnement. Pour les Ecologistes, cet engagement fait foi et "Nexity" se doit de remettre à la Ville une parcelle aménagée correspondant à ce nombre de places.

Il est mentionné ici un espace en mètres carrés et non en nombre de stands, mais, Monsieur GRÉGOIRE, nous considérons qu'il est de votre responsabilité d'exiger que "Nexity" tienne son engagement. En effet, si un nombre de stands inférieur à celui annoncé lors du jury était livré in fine, nous considérerions que "Nexity" a trompé le jury et que l'attribution de ce marché à "Nexity" se serait faite dans des conditions irrégulières. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement en ce sens, l'amendement n° 94, qui demande que la Ville déploie tous les moyens pour que "Nexity" permette à tous les puciers, titularisés, en attente de titularisation ou volants d'avoir un espace.

Par ailleurs, toujours lors de ce jury mais hors de l'emprise de Z.A.C. qui concerne l'espace des puces, la question de l'immeuble-pont était très optionnelle lors du jury et absolument pas au centre du projet. Je sais bien que cela ne concerne pas la parcelle dont il est question dans le projet de délibération, mais il s'agit effectivement de l'ensemble de la place, puisque cette parcelle n'est qu'une partie du tout.

Alors, je me permets de rappeler la position des Ecologistes. Nous ne voulons pas d'immeuble-pont au-dessus du périphérique, parce qu'il s'agit d'une aberration écologique, parce que de telles constructions sont un gaspillage d'argent, parce que les matériaux nécessaires sont beaucoup plus denses que dans des constructions classiques, parce que la pollution avoisinante reste plus concentrée, parce que, aussi, ce serait l'aveu de l'abandon du projet de transformation du périphérique en boulevard urbain, parce que, enfin, un hôtel de 7 étages au-dessus du périphérique est contraire au droit d'ouvrir ses fenêtres, invoqué par Madame la Maire.

Pour que cet immeuble-pont ne soit pas le cinquième auquel vous serez contraints de renoncer après ceux de la porte Maillot, de la porte de Vincennes, de la porte d'Aubervilliers, intégrez que nous, Ecologistes, nous ne voulons pas d'immeuble-pont dans le 20e, ni ailleurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous y sommes. La porte de Montreuil va pouvoir bénéficier du projet tant attendu pour transformer cette porte en réelle place à la jonction de 3 communes mitoyennes. Avec ce projet, dont ce projet de délibération, ainsi que le DAE présenté à ce même Conseil, on donne le la pour passer à la phase suivante. Nous allons voir une nouvelle porte de Paris à la fois se transformer et perdurer. Car lorsqu'on parle de la porte de Montreuil, on imagine immédiatement le marché aux puces, pour certains aussi, d'ailleurs, la C.G.T., et mes placards sont encore bien remplis des vêtements chinés là-bas le week-end.

Oui, ce projet nous tient à cœur, car il permet à ces puces de rester dans cette zone, mais, cette fois-ci, pas comme l'imposa M. Poubelle, dans une zone qu'elles ont choisie et qui sera adaptée aux enjeux actuels et du futur. Oui, cette porte nécessitait de muter, pas n'importe comment. Avec ce projet, la porte de Montreuil pourra offrir un cadre de vie plus serein aux habitants, qu'ils soient de Montreuil, de Paris ou de Bagnolet, mais aussi aux travailleurs et aux visiteurs.

Comme pour l'ensemble de nos portes, le défi est d'effacer des fractures qui ont progressivement pris le pouvoir à l'époque des frontières et de la vitesse. Alors oui, nous devons faire cesser cela. Désormais, nous pourrions circuler, travailler, nous promener, traverser ce site sans avoir l'impression d'être de trop. L'époque du rond-point est révolue, et même si certains continuent de prospérer parce que nous devons permettre une forme de circulation, celui de la porte de Montreuil disparaîtra au profit d'autres formes et modes de circulation. Nous pourrions toutes et tous profiter pleinement des lieux.

Nous pouvons encore débattre sur la forme et la programmation de ce projet, mais il n'est pas né de nulle part : 20 ans d'études, de réflexion et de concertations. Il était grand temps de passer à cette seconde étape et de mettre en œuvre le projet. Nous avons eu le temps de voir muter nos voisins de Montreuil et de Bagnolet sur le pourtour de

la porte, et maintenant nous allons ensemble achever ce qui permettra de reconstituer la continuité urbaine entre Paris et ses voisines.

Au-delà de ce que nous pouvons appeler de la pacification routière et du passage aux mobilités douces, c'est aussi un projet de notre temps qui répondra aux enjeux climatiques et apportera de la fraîcheur et de la végétalisation tout en réduisant les nuisances que le périphérique a engendrées durant plusieurs décennies. Les bâtiments seront aussi conçus suivant des modes constructifs écologiques pour réduire leur impact carbone, tant en phase de travaux que durant leur exploitation. Ce type de projet est aussi l'occasion de faire des interventions sur des équipements publics existants du quartier, telles que la rénovation des établissements scolaires, comme les collèges Jean-Perrin et Le Vau.

Nous en profitons aussi pour créer de nouveaux équipements, comme ce sera le cas porte de Vincennes, avec une nouvelle piscine dans le secteur de Cristino-Garcia. Et à proximité de la porte de Montreuil jusqu'à la sortie du métro, nous aurons aussi la nouvelle école et la crèche du boulevard Davout, dont le chantier est en cours.

Pour toutes ces bonnes raisons, ce projet doit enfin se mettre en route.

Pour finir, nous souhaitons alerter sur les prochaines étapes. L'ampleur de ce projet nécessite la mise en place de dispositifs adaptés avec un comité de suivi des travaux pour dialoguer et associer les riverains habitants, conseils de quartier, puciers, communes voisines, etc., tout au long du chantier. Et nous participerons à la mise en place du groupe de travail sur la relocalisation définitive des puciers, sujet qui suscite encore plusieurs interrogations, comme vient de le dire ma collègue Antoinette GUHL.

Une attention particulière... Excusez-moi. Bref, voilà, je vous remercie. Je n'arrive pas à me relire !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons deux projets de délibération importants à ce Conseil qui concernent les transformations à venir de la porte de Montreuil, l'un permettant de construire un bâtiment qui accueillera le marché aux puces d'ici quelques années et l'autre concernant la recherche par la Ville d'un gestionnaire pour le marché aux puces, dans son site actuel et dans le site transitoire. Je vais donc rassembler en une seule intervention les positions des élus "Génération.s".

Le projet de transformation de la porte de Montreuil est le projet majeur de la mandature pour le 20^e arrondissement. Il vient recoudre, tisser un lien avec Montreuil et Bagnolet, faire renaître l'ancien village de Charonne qui les réunissait autrefois, il vient changer le paysage urbain d'un des quartiers les plus populaires de Paris. Il a pour enjeu d'améliorer la qualité de vie de ce quartier, difficilement praticable pour les vélos et les piétons, pollué, où les habitants et les habitantes ne sont pas partis pendant le premier confinement, comme ils ne partent pas non plus beaucoup en vacances.

Dans la ville écologique à laquelle nous aspirons, ce projet obéit à une vision en archipel de Paris. Il ne s'agit pas d'être sur un modèle d'un seul centre et de plusieurs périphéries, mais bien de plusieurs centres connectés entre eux. C'est donc considérer la porte de Montreuil comme un lieu de vie, de commerce et d'échanges pour de nombreux usagers et usagères du quotidien.

Ainsi, ce nouveau centre sera au cœur de la ceinture verte, de ses équipements sportifs et de ses squares. Il est, surtout, là, toujours au cœur du périphérique qui le traverse, avec des voies très nombreuses à cet endroit, donc de la pollution sonore et de la pollution de l'air. Transformer la porte de Montreuil, c'est d'abord remplir les vides, les ruptures pour créer du lien, et c'est à cet enjeu que répond la future place.

Pour remplir les vides et créer des liens, il y aura des bâtiments, comme celui dont ce projet de délibération est l'objet, celui qui accueillera notamment le marché aux puces, avec un enjeu essentiel : ne pas perdre l'âme de ce marché. Dans la porte de Montreuil actuelle, le marché aux puces est déjà une centralité. Le marché aux puces de Montreuil, c'est l'inverse du principe du centre commercial. Ce n'est pas le "consommer le plus possible" et peu importe si le lieu est froid puisque l'essentiel, c'est ce geste de consommation. Aux puces, on y trouve bien sûr de quoi acheter, beaucoup de l'occasion, des petits prix, des bonnes affaires. On y trouve surtout du lien, de la discussion au gré d'un marchandage, un endroit pour boire un café, manger une crêpe.

Les puces de Montreuil, c'est l'héritage d'un geste écologique avant que le mot n'existe, celui d'une économie des déchets, du réemploi. Quand le Préfet interdit aux chiffonniers de s'installer sur les trottoirs parisiens au XIX^e siècle, ils se regroupent dans ce qu'on appelait "la zone", porte de Montreuil, et finissent par créer le marché. Aujourd'hui, c'est un lieu exceptionnel à Paris, au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'il n'existe pas ailleurs, un écosystème, une communauté humaine.

Plusieurs enjeux sont devant nous pour que persiste ce marché dans la transformation de la porte de Montreuil. C'est à la fois l'objet du bâtiment, de son aménagement, de la période transitoire. Les élus "Génération.s" seront donc attentifs aux éléments suivants : l'adaptation du bâtiment à la réalité et à la diversité des activités des puciers,

la taille des espaces de vente, la logistique pour l'approvisionnement, le fonctionnement du marché à l'intérieur. Et pendant la période transitoire, le nombre de stationnements, la qualité de la communication, la gestion de ce nouveau site, bien sûr en priorité en lien avec Montreuil, et puis le travail sur la titularisation des volants qui, souvent, sont là depuis des années.

Nous sommes bien évidemment disponibles pour un travail au long cours impliquant tous les acteurs, fondé sur l'échange et la confrontation des points de vue. En plus de créer un nouveau centre urbain, nous pouvons aussi expérimenter dans la manière de faire et de transformer la Ville, avec la préoccupation de ne pas vouloir enrichir ce morceau de Ville ou plutôt tous ceux qui, parfois, font beaucoup de spéculation foncière, ce qui conduit, du coup, à pousser plus loin, toujours plus loin les classes populaires. Non, ce serait plutôt dans l'idée de faire avec les habitants et les habitantes, les usagers et les usagères un bel endroit, un endroit où nous nous sentons bien, un endroit où les classes populaires ont toute leur place.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut regarder ce projet sous ses différentes facettes. Il y a d'abord une partie qui est liée à la question des puces, et puis je traiterai de l'impact écologique d'autres aspects du projet d'aménagement de la porte de Montreuil.

Je rappelle que dans le projet initial, qui était dans le cadre des "Réinventer", non pas "Réinventer Paris", mais "Reinventing Cities", avec un jury présidé par M. Jean-Louis MISSIKA... M. Jean-Louis MISSIKA qui a en ce moment des choses à raconter au Parquet national financier. Vous savez le désaccord complet que je peux avoir avec cette conception de la privatisation des politiques d'urbanisme qu'a constituée tous ces "Réinventer Paris", "Reinventing Cities". Eh bien là, on le voit. Au lieu de se dire "nous, élus, avec notre administration parisienne en charge de l'urbanisme, pensons la ville avec les villes limitrophes, en fonction des usages", ce jury nous met dans les mains des intérêts privés. Et "Nexity" a pu, dans ce jury, par ailleurs, promettre une chose et aujourd'hui, d'ores et déjà, en faire une autre. C'est totalement inacceptable.

Est-ce que vous réalisez, quand même, que dans le projet, tel qu'il avait été présenté au jury - moi, personnellement, je n'y siége pas, mais j'ai ce qu'on me rapporte -, il y avait bien, au total, 356 places promises alors qu'aujourd'hui le compte n'y est absolument pas ? Nous n'avons que 240 emplacements prévus.

Par ailleurs, moi, je ne suis pas du tout emballée par l'idée qu'on mette les puces dans un grand hall comme si on allait faire des puces dans un centre commercial. Attention à bien préserver l'âme des puciers. Et qu'on demande tout de même l'avis des commerçants des puces de la porte de Montreuil. Eux, par exemple, ne sont pas du tout d'accord avec le fait qu'on ait des puces sur plusieurs niveaux, sur une mezzanine notamment. Cela ne leur va pas. Ils exigent qu'il y ait bien, finalement, les 356 places de vente sur le même niveau, qu'il y ait bien aussi les places de stationnement et de stockage correspondantes, parce que sinon, ils ne peuvent pas travailler, et que la Mairie de Paris exige bien de "Nexity" de respecter son engagement sur l'aide à la transition, qui était quand même évaluée à 2 millions d'euros pour le marché provisoire. Or, tout cela, on ne sait pas où cela en est.

Dernière petite fenêtre sur la question des évolutions concernant le marché aux puces, si les habitants de Paris et de Montreuil, du 20e et de Montreuil attendent beaucoup - et on les comprend - de tout le réaménagement de la porte de Montreuil, soyons convaincus d'une chose. Le problème de misère qu'il peut y avoir à la porte de Montreuil et qui va se traduire, par exemple, par des revendeurs à la sauvette, qu'il s'agisse de biffins, qui chinent et revendent ce qu'ils ont pu chiner dans les poubelles, ou qu'il s'agisse de revendeurs de produits illicites, comme les revendeurs de cigarettes, ce n'est pas un projet urbain qui va le résoudre. Pour traiter ces questions, il faut une autre politique sociale. C'est avoir enfin l'audace, dans le 20e également, de se poser la question par exemple des biffins, de faire en sorte qu'il y ait des marchés régulés, autorisés de chineurs sur différents marchés de l'arrondissement pour empêcher que la situation ne se concentre en un seul endroit et que, finalement, ce ne soit bon ni pour les revendeurs, ni pour les habitants.

Maintenant, sur le volet "écologique", franchement, le projet peut bien s'appeler The Collective for Climate... The Collective for Climate. Non, mais franchement. Il y a un "greenwashing" là-dedans qui est un "truc de dingue". On coche toutes les cases du "greenwashing", parce que vous allez mettre...

Non, j'ai un accent anglais qui est catastrophique : "The Collective for Climate, yeah" ! The Collective for Climate, alors, on coche, on fait de la géothermie, on sera sur des matériaux biosourcés... On a donc vraiment l'impression que cela va être "super écologique". Ah oui. Sauf que le problème, c'est que l'intitulé du projet, The Collective for Climate, parce que c'est comme cela qu'il s'appelle, le projet... Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est le nom du projet de "Nexity". L'impact, cela va être quoi ? Cela va être un immeuble-pont, un immeuble-pont qui est totalement anti-écologique, pour y faire à la fois un hôtel et des bureaux au-dessus du périphérique. C'est une aberration. Vous savez pertinemment que vous perdrez au tribunal administratif comme vous avez perdu pour le projet "Mille Arbres" et le projet "Multi-strate". Parce que le tribunal administratif arrivera aux mêmes conclusions qu'hier, qui disent : non, on ne construit pas quelque chose qui va exposer les gens à la pollution du périphérique.

Par ailleurs, vous allez grignoter les emprises du talus. Et il n'y a pas seulement ce projet d'immeuble-pont. Vous avez décidé d'enlever le bâtiment de la DEVE, de le mettre...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... de le mettre dans le bois de Vincennes et de construire à cet emplacement. Ainsi, c'est l'espace vert, la biodiversité, la respiration...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - ... que constituent le talus du périphérique que vous...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - ... allez bétonner. Eh oui, vous aurez ce mot-là, bétonner encore.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je croyais qu'il n'y avait que dans le 20e arrondissement qu'on coupait le micro des représentants de l'opposition, mais je constate que c'est également et malheureusement le cas au Conseil de Paris.

Pour revenir sur le projet de délibération qui concerne effectivement un projet majeur du 20e arrondissement, la réhabilitation d'une porte emblématique de notre ville et, comme on vient de le dire, la reconstruction du marché des puces de Montreuil, je l'ai déjà dit au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, ainsi qu'au maire du 20e, je suis évidemment favorable à ce projet. Néanmoins, et cela a été évoqué par mes prédécesseurs, les puciers expriment depuis un certain nombre de mois des revendications qui m'apparaissent légitimes et que nous devons entendre. Je l'ai déjà dit, puisque nous avons eu ce débat sur les puces de Montreuil à de nombreuses reprises. Des revendications légitimes, car ils demandent tout simplement le respect des engagements du groupement "Nexity", auquel participent également Engie et Crédit Agricole Immobilier, qui avait remporté l'appel à projets "Reinventing Cities" - mon accent n'est pas aussi bon que celui de Danielle SIMONNET - en 2019. Ce projet de transformation de l'espace public ne doit pas léser les puciers et j'attends évidemment une réponse du premier adjoint sur ce sujet.

Je comprends que des discussions sont en cours avec la Ville de Paris depuis un certain nombre de semaines, discussions auxquelles je ne participe pas à mon grand regret, mais je suis, comme de nombreux élus de l'arrondissement, en contact régulier avec les représentants des puciers.

Ce projet, je crois qu'il dépasse les clivages politiques, puisque c'est l'avenir du 20e arrondissement dont on parle, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec tous les arguments qui ont pu être proposés par mes prédécesseurs, notamment quand on parle d'écologie, puisque concernant l'histoire de l'immeuble-pont, on est capable de construire un immeuble de la R.I.V.P. qui jouxte le périphérique, et personne ne s'en indigne, notamment dans le camp de nos amis Ecologistes.

Moi, j'attends, avant de me prononcer sur le vote sur ce projet de délibération, les réponses du premier adjoint.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chers collègues.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup à tous les intervenants.

Je vais faire court, c'est un très beau projet et je me réjouis qu'il soit largement soutenu. J'ai entendu quelques interrogations et quelques inquiétudes, en particulier venant des puciers, et il est légitime que nous puissions y répondre précisément.

Ce projet de délibération vise à sécuriser le rachat de volume de 26 millions d'euros pour accueillir le futur site des puces de Montreuil. Oui, il faut garder l'esprit, la fréquentation, l'effet bénéfique de pouvoir d'achat des puces de Montreuil, mais les puciers eux-mêmes sont demandeurs d'une amélioration des conditions de travail pour eux-mêmes et de l'accueil des clients qui les fréquentent.

Il y a effectivement, au cours des réflexions qui ont été menées, une insécurité qui est apparue pour les puciers concernant la capacité d'accueil du futur site. Il me paraît légitime que nous soyons en mesure de la lever, et c'est notamment ce que nous permet de faire l'adoption de l'amendement du groupe Ecologiste de Paris. J'y émet donc un avis favorable et j'ai eu l'occasion de les rencontrer plusieurs fois avec les très nombreux collègues qui m'accompagnent sur cette mission, David BELLARD, Olivia POLSKI, évidemment le maire du 20e et les nombreux élus du 20e, qui sont tous très intéressés par le sujet.

Eh bien, avec l'amendement, je crois que nous offrons des perspectives satisfaisantes pour les puciers et, en tout cas, comptez sur moi pour que ce travail se poursuivre dans les mois et les années qui viennent.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 94 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 94 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet...

Ah, vous voulez qu'on revote ?

Bon. Alors qui a voté pour ? On va le refaire, comme cela, vous...

2, a priori, non ? 3 ?

Alors on recommence. Comme cela, on sera sûr.

Qui vote pour ? 2. D'accord ?

Qui vote contre ?

Abstentions ?

Vous êtes bien d'accord, chère collègue, la proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 31 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DU 31).

2022 DU 34 - Acquisition auprès de "Paris Habitat-OPH" d'un volume correspondant à un équipement petite enfance 3-5, rue Préault (19e). - Signature d'une promesse d'acquisition.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 34 relatif à l'acquisition auprès de "Paris Habitat-OPH" d'un volume correspondant à un équipement petite enfance 3-5, rue Préault, dans le 19e, signature d'une promesse d'acquisition.

La parole est au Maire François DAGNAUD, pour cinq minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération, sachez-le, est attendu avec beaucoup d'impatience par les familles parisiennes qui vivent dans ce quartier du 19e arrondissement, qui s'appelle le quartier du Plateau, sur les hauteurs du parc des Buttes-Chaumont, et cette impatience a au moins deux raisons.

D'abord, malgré les efforts engagés par notre Municipalité depuis plusieurs mandatures, cette zone, ce quartier reste en tension pour ce qui concerne l'accueil des enfants en crèche. C'est un quartier familial pour lequel les 84 places de la crèche actuelle sont trop exiguës, et les 15 places supplémentaires prévues dans le cadre de cette reconstruction seront donc plus que les bienvenues.

Par ailleurs, la crèche actuelle, construite en 1967 avec l'ensemble de "Paris Habitat", se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation trop avancé et pas acceptable en tout cas, surtout pour l'avenir, qu'il s'agisse de l'accueil des enfants ou des conditions de travail des équipes. Et je veux leur rendre hommage, car ces équipes font preuve d'un engagement remarquable. Les fuites régulières compliquent leur travail et à nouveau, début janvier, la crèche a dû être fermée 15 jours à la suite d'une fuite importante.

Le foncier disponible dans ce quartier de Paris étant rare, le Conseil de Paris a autorisé dès la mandature précédente la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à "Paris Habitat" pour la réalisation de la nouvelle crèche, sur leur parcelle située juste en face de la crèche actuelle, rue Préault. Cela permettra par ailleurs de mener à bien un autre projet important et innovant, en l'occurrence la réalisation d'une résidence intergénérationnelle.

Un permis de construire avait donc été délivré par la DU en octobre 2018 avec certaines réserves. Grâce à des échanges nourris avec la DEVE, "Paris Habitat" a pu faire évoluer le projet pour le rendre plus vertueux sur le plan environnemental en supprimant notamment le parking initialement prévu en sous-sol, en misant sur une construction en filière sèche, en proposant une façade en pierre, la mise en place de panneaux photovoltaïques, en agrandissant de manière sensible la surface des espaces verts et de pleine terre, permettant d'augmenter, dans le cadre de ce nouveau projet, le nombre d'arbres à grand et moyen développement plantés en compensation.

Evidemment, le projet validé lors de la mandature précédente, au cours de laquelle l'ensemble des concertations avec les riverains, les usagers, la crèche ont été menées à bien, induit l'abattage de 11 arbres, principalement des marronniers, qui seront intégralement compensés, et au-delà. Cette contrainte a été parfaitement posée dans la présentation et est tout à fait comprise et admise par les riverains à l'issue de cette concertation. Mais, nous n'avons pas d'autre choix au vu des contraintes juridiques qui imposaient que le programme soit imbriqué avec du logement et compte tenu de la nécessité évidente que les espaces réservés aux enfants ne soient pas visibles depuis les logements aux alentours.

Chaque année, vous le savez, la Ville de Paris augmente ses exigences auprès des promoteurs et des bailleurs pour faire de notre Capitale une ville où la nature garde ses droits. Le P.L.U. bioclimatique traduira d'ailleurs ces intentions dans le règlement selon le souhait des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi nous pouvons être fiers de cette opération dont le bilan environnemental sera largement favorable à la biodiversité, avec la création de plus de 750 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires, dont 188 mètres carrés de pleine terre et 262 mètres carrés d'espaces verts protégés, avec la plantation de 23 arbres en plus des 11 qui seront intégralement remplacés et en augmentant considérablement la diversité des espaces plantés. Tout cela, en s'inscrivant dans le Plan Climat Air Energie de la Ville.

Ce projet, nous le portons localement avec toute mon équipe. Je veux saluer Roger MADEC, Halima JEMNI et Ayoub CHAOUAT, et pour toutes ces raisons, pour permettre à ce projet crucial pour les familles du 19e arrondissement de voir le jour rapidement, en lien avec "Paris Habitat" que je remercie, je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de nous prononcer sur le projet de reconstruction de la crèche Préault située dans le 19e arrondissement. Je veux être claire, au Conseil d'arrondissement, nous nous sommes toutes et tous accordés sur la nécessité de reconstruire cette crèche vétuste qui ne correspond plus à un lieu dans lequel on voudrait voir nos enfants accueillis, très inconfortable pour le personnel qui y travaille au quotidien ainsi que pour les enfants.

Notre interrogation porte donc sur le choix de l'emplacement du nouveau site d'accueil de la crèche qui sera reconstruite, car celui-ci nécessite l'abattage de 12 grands arbres qui constituent un véritable puits de fraîcheur actif pour le quartier, une partie de nos ressources en arbres si précieuse à Paris. Evidemment, le nouveau projet comporte, en matière de végétalisation, une compensation à l'abattage des arbres à travers la plantation de nouveaux arbres à la place d'une partie du parking présent sur le site - M. le maire vient d'ailleurs de l'expliquer -, mais nous savons bien que des jeunes arbres ne peuvent pas compenser des arbres adultes ainsi perdus avant des décennies.

Je suis désolée, mais à ma droite, je vous entends. Je n'entends que vous. Je ne m'entends plus, je suis désolée.

Nous regrettons que "Paris Habitat" n'ait pas pris en compte la valeur de ces arbres comme une donnée d'entrée du projet. Or, c'est l'orientation définie dans la nouvelle charte de l'arbre de Paris. "Paris Habitat" s'est concentré sur la partie compensation, à laquelle nous devons recourir uniquement en l'absence d'alternatives. Les deux étapes précédentes et prioritaires, à savoir éviter les abattages puis réduire les abattages, ont simplement été occultées. Nous aurions donc souhaité que le nouveau projet intègre les arbres actuels et, par exemple, réduise la taille du parking en y construisant la nouvelle crèche ou recherche une autre solution de ce type.

Une fois encore, je veux rappeler que, conscients du besoin de crèches à Paris et dans le 19e arrondissement, ce n'est pas le projet de reconstruction de crèche que nous rejetons. Néanmoins, par égard pour les ambitieux objectifs que notre Ville s'est fixés dans notre Plan Climat parisien, pour l'urgence climatique et la nécessité d'adapter au plus vite notre ville aux effets du dérèglement climatique, par égard pour les habitants de ce quartier et du 19e arrondissement, et parce qu'il est de notre devoir d'être exemplaires sur ce sujet, nous pensons qu'il aurait été

nécessaire de revoir ce projet afin qu'il présente la construction de la nouvelle crèche avec la préservation de la nature présente sur le site. Pour toutes ces raisons, mon groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Pour finir, je veux préciser que la rue Préault nécessitera un aménagement adapté et plus sécurisé pour les enfants et les familles qui fréquentent la crèche et pour l'ensemble des riverains. Nous demandons donc que l'aménagement de cette rue, avec piétonisation et végétalisation, soit étudié, pourquoi pas dans le cadre de projets "Embellir Paris", afin que la rénovation de cette crèche soit pensée dans un projet d'ensemble au bénéfice du quartier et de toutes les habitantes et tous les habitants.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Alice TIMSIT. Si elle est là.

Mme Fatoumata KONÉ. - Non, elle s'est retirée.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Pour vous répondre, je donne la parole à notre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Le projet a été bien présenté par M. le maire du 19e, et puis il y a les interrogations ou les inquiétudes notamment exprimées par Fatoumata KONÉ. C'est donc un projet de délibération d'acquisition d'un volume pour accueillir une nouvelle crèche collective de 99 berceaux, d'une superficie de 1.206 mètres carrés auxquels s'ajoutent 362 mètres carrés d'extérieur. Cela viendra remplacer la crèche actuelle de la rue Préault qui est dans un état, cela a été dit, très dégradé, et on sait combien les riverains et en particulier les parents attendent la réalisation de cette crèche depuis de nombreuses années.

Elle est concomitante avec le projet de délibération DFPE 36 qui autorise la signature d'un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Le bâtiment actuel sera donc transformé afin de réaliser cet équipement. On connaît le sujet délicat des arbres et parfois les arbitrages compliqués qui sont devant nous quand on veut construire des crèches et protéger les arbres. Nous avons réfléchi pour optimiser tout cela. Le projet nécessitera l'abattage de 11 arbres qui seront compensés par la plantation de 29 arbres de moyen et grand développement dans le respect du Plan Arbres.

C'est donc, je crois, une vraie avancée et je vous propose de voter favorablement ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 34).

2022 DU 35 - Avenant n° 3 à la convention de transfert dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle/International dans Paris Nord-Est (18e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 35 concernant un avenant n° 3 à la convention de transfert dans le domaine public des voies, réseaux divers et espaces communs du lotissement Chapelle International dans Paris Nord-Est, dans le 18e.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je profite de ce projet de délibération qui concerne Chapelle International dans le 18e arrondissement pour vous faire part d'une préoccupation, qui est celle de la politique de la Ville par rapport aux bureaux. Chapelle International, c'est porte de la Chapelle, ce sont 7 hectares qui ont été aménagés par la S.N.C.F., certes, pas par la Ville. Je passe sur les 4.000 mètres carrés seulement d'espaces verts, de squares sur les 7 hectares, c'était une autre époque. Mais on a construit deux tours qui font 35.000 mètres carrés de surface de plancher et qui sont actuellement vides. A ces tours, il faut ajouter les tours Mercuriales, les deux grandes tours, qui sont vides également.

En fait, ce que cela illustre, c'est qu'il y a trop de bureaux à Paris, beaucoup trop de bureaux à Paris. Je sors souvent ce chiffre, c'est un million de personnes qui viennent quotidiennement travailler à Paris depuis l'Ile-de-France et en grande partie depuis la Petite couronne. Ce que cela veut dire, c'est que quand on fait du bureau à Paris, soit ils sont vides, et c'est terrible, soit ils sont pleins et on prend de l'emploi au reste de la Métropole. On

prend de l'emploi et donc de la richesse. Or, nous avons voté récemment un schéma de cohérence territoriale au niveau de la Métropole du Grand Paris, dans lequel on dit que, justement, il faut rééquilibrer la richesse entre Paris et le reste de la Métropole. Pour autant, on continue à construire du mètre carré de bureau. J'en veux pour preuve une étude de l'APUR qui dit qu'à Paris, il est prévu 800.000 mètres carrés de surface de plancher supplémentaires de bureaux. C'est en projet. 800.000 mètres carrés ! Je ne sais pas où on va les mettre. Déjà qu'on a du mal à trouver de l'espace pour faire des logements sociaux, des équipements publics et des parcs et des jardins, là, on va "se mettre" 800.000 mètres carrés de surface de plancher de bureaux en plus - la tour Triangle, Austerlitz, "patati et patata".

Outre ces problèmes, cela entraîne une hausse du prix du logement. Quand on construit du bureau, les plus riches peuvent s'acheter leur logement près du bureau et augmenter le prix, et les autres, évidemment, ils se "tapent" une heure, une heure et demie de R.E.R. B ou de R.E.R. D pour venir travailler à Paris. Vous voyez, les bureaux, c'est aujourd'hui à Paris. Je ne dis pas partout, mais à Paris aujourd'hui, c'est un inconvénient.

Alors, j'entends que c'est un investissement aussi pour les promoteurs, car le bureau, cela rapporte. Quand on fait du bureau, forcément, avec l'augmentation du prix du foncier, même s'il est vide, on n'a pas perdu d'argent. On en a même gagné, puisqu'on l'a mis de côté avec le prix du foncier et on peut espérer une plus-value. Et cela rapporte aussi des charges fiscales, et cela rapporte aussi des charges foncières. Néanmoins, on croit gagner à court terme, et là, vraiment, cela a été documenté, ce qu'on gagne à court terme en autorisant le bureau à Paris, on le perd à long terme, justement à cause de ce que je vous ai dit : inégalités territoriales, hausse du prix du logement, densification de la ville, perte de la qualité de vie.

Nous, les Ecologistes, on dit ceci : il y a eu une époque "bureaux" à Paris, on a aménagé Paris grâce aux bureaux, c'était une autre époque, la page se tourne. Avec le prochain Plan local d'urbanisme, on va devoir limiter drastiquement le nouveau "bureaux" à Paris. Peut-être encore un peu à l'Est pour équilibrer, mais à l'Ouest, c'est fini. Voilà.

Ensuite, on fait un vœu, c'est que sur les aménagements de la Ville, lorsque c'est un aménageur public et que c'est la Ville qui a acheté le terrain, s'il vous plaît, arrêtons de faire du bureau. Faisons des ateliers d'artisans, des ateliers de fabrication, faisons du "made in Paris", mais plus de bureaux tertiaires. Je crois vous avoir démontré que c'était une erreur.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est un sujet qui n'a pas grand-chose à voir avec l'intervention, mais c'est un débat important qu'a évoqué Emile MEUNIER.

Je suis désolé, vous n'avez apporté la démonstration que de façon très fragile et je suis obligé de vous dire que je ne suis pas d'accord, notamment pour une chose simple. Si tous les investisseurs privés veulent faire du bureau, du bureau, du bureau et encore du bureau, c'est bien parce que cela reste incroyablement et malheureusement attractif. Et pardon de vous dire que le fait que les bureaux à Chapelle International n'aient pas trouvé preneur, cela n'a rien à voir avec l'attractivité, en soi, du bureau. On le sait très bien, cela a à voir avec l'attractivité du lieu.

Oui, nous aurons ce débat sur le devenir du bureau, et oui, je suis d'accord, il faut mettre un coup d'arrêt au développement de bureaux. Il faut en faire encore un peu, mais dans des mécanismes de compensation et pas n'importe où. Il faudra donc freiner considérablement, notamment en essayant d'influer sur le comportement des investisseurs, en faisant en sorte que le logement devienne plus intéressant pour un investisseur que faire du bureau, du bureau et encore du bureau. Ce n'est pas simple, mais on va y arriver, on a quelques mois devant nous.

Il faut quand même voter ce projet de délibération, puisque c'est un sujet de convention de transfert dans le domaine public de voies, réseaux et divers pour la suite, par avenant n° 3, du lotissement Chapelle International, dans le 18e.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DU 35).

2022 SG 3 - Signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'investissement métropolitain [Piscine Didot (14e), et Piscine La Plaine (15e)].

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 3 relatif à la signature de deux conventions de versement de subventions au titre du fonds d'investissement métropolitain, piscine Didot, dans le 14e et piscine La Plaine, dans le 15e.

La parole est à M. Jérôme LORIAU, qui est, je crois, en Webex. Ah non, qui est là, pardon, excusez-nous. Avec plaisir de vous voir ici.

M. Jérôme LORIAU. - Il est partagé, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, franchement, dans le marasme financier qui est celui de la Ville et dont nous aurons encore, au cours de ces journées, l'occasion de parler, c'est Noël après l'heure. Merci, la Métropole, pour ce cadeau, d'abord pour les usagers des deux équipements concernés bien sûr, mais aussi et surtout pour l'environnement, puisque l'objet de ces projets de délibération est d'améliorer les performances énergétiques de ces deux équipements, de réduire leur consommation énergétique et d'eau de l'ordre de 30 %, mais aussi de réduire de 40 % leurs émissions de gaz à effet de serre. Au passage, il eut été souhaitable de disposer, joint au projet de délibération, du budget de dépenses prévues dans ces équipements, pour près de 500.000 euros chacun.

Seulement, on aimerait voir plus loin dans la gestion des équipements balnéaires à Paris, voir plus grand en matière environnementale dans leur gestion, leur construction, leur rénovation. Ville hôte des Jeux Olympiques, Paris offre à ses habitants deux fois moins de surface d'équipements de natation que nos voisins londoniens qui, eux aussi, il y a peu de temps, ont accueilli les Jeux Olympiques. Les piscines à Paris, ce sont des équipements anciens qui ont pour la plupart plus de 40 ans d'existence, ce sont des équipements dont la gestion par la Ville a été déjà lourdement épinglée par la Cour des comptes en 2017 : infractions à la loi sur la tarification, offres peu renouvelées, choix de modes de gestion qui ont peu évolué, fréquentations peu ou mal connues, connaissance des coûts d'exploitation très approximative. Je préfère m'arrêter là en citant le rapport de la Cour des comptes.

Il y a bien eu au cours de la mandature précédente, c'est vrai, la présentation d'un plan "Nager à Paris", mais si le site de la Ville de Paris annonce 4 ans de travaux et 90 mesures de tous niveaux réalisées, la dernière mise à jour de ce site date d'avril 2019. Je n'oublie pas une seule seconde, bien sûr, la pandémie que nous traversons, mais est-ce à dire que, depuis 3 ans, pour le développement de la natation à Paris, il ne s'est rien passé ? Alors que nous allons accueillir les Jeux Olympiques, il faut une nouvelle ambition. On ne peut plus se contenter de rénovations ponctuelles de nos équipements vieillissants sans lignes directrices globales. Où est le plan de cette mandature pour les piscines parisiennes, si ce plan existe ? Est-ce que cela se résume à la rénovation à grands frais de la piscine de Pontoise ?

Nous devons traduire notre exigence environnementale dans les faits et harmoniser les systèmes de traitement des eaux des piscines, aussi hétéroclites qu'énergivores, optimiser les systèmes de chauffage et de ventilation, optimiser l'isolation pour diminuer l'empreinte carbone. C'est le sens même de ce projet de délibération mais il faut désormais que toutes les rénovations et les constructions intègrent cette exigence pour tendre vers une natation environnementalement propre. La santé environnementale, c'est un autre sujet, et là aussi, elle vaut pour les agents de la Ville qui travaillent au quotidien dans les piscines mais elle vaut aussi pour les usagers nageurs des piscines parisiennes.

Au-delà des murs, il faut continuer aussi à faire évoluer l'offre. Il ne s'agit pas uniquement de permettre de nager. Les attentes sont bien plus diverses que cela et le plan "Nager à Paris" a sur ces points initié des actions significatives qu'il faut maintenant poursuivre.

Pour conclure, ce projet de délibération qui entérine le versement d'un fonds d'investissement métropolitain pose la question très importante du niveau auquel doit être appréhendé un plan d'offre de la natation sur un territoire. Tant en matière de surface de bassin, de type de bassin, de modalités de gestion ou surtout de gestion des eaux et énergies, il faut sans doute inscrire le plan de la Ville que nous appelons de nos vœux dans un maillage, un plan bien plus large au niveau métropolitain ou régional.

La réalité de Paris 2024, ce n'est pas Paris intra-muros, un Paris isolé, un Paris olympique isolé. C'est bien au-delà. Inscrivons donc ce mode de fonctionnement en matière d'offre et de gestion sportive, notamment au niveau des piscines dans notre quotidien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à notre cher premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller.

Il y a beaucoup d'injonctions contradictoires dans votre intervention. Vous commencez par dire que la Ville est dans une situation de marasme financier et que la Métropole, heureusement, vient à son secours. Je vous rappelle

que la Ville, c'est 50 % de la péréquation régionale et que la simple dynamique de fiscalité transférée à la Métropole, c'est 250 millions d'euros depuis la création de la Métropole du Grand Paris. Si quelqu'un aide la Métropole, c'est la Ville et pas l'inverse. Enfin, il est très heureux que la Ville puisse, comme les autres d'une certaine manière, avoir des cofinancements.

Vous le savez, nous avons engagé 150 millions d'euros pour le plan "Nager à Paris" durant la mandature précédente. Nous avons le même niveau d'investissement attendu, mais, bien sûr, je laisserai mon collègue Pierre RABADAN en parler à d'autres occasions. Qu'avons-nous fait depuis 2019 ? Nous avons ouvert des piscines. Fréquentez-les un peu, découvrez Paris. Il y a plusieurs équipements qui ont été rénovés et livrés depuis avril 2019. Franchement, un tout petit peu d'honnêteté.

Quant à la dernière assertion, "il ne faut pas faire des J.O. à Paris intra-muros", je la trouve tellement caricaturale et idiote que je préfère même ne pas la commenter. Nous avons porté une candidature avec la Seine Saint-Denis.

Mais, franchement, l'opposition n'interdit pas un tout petit peu de subtilité dans les formulations qui sont faites ! Quand vous dites "la Ville de Paris ne doit pas s'enfermer sur ses Jeux Olympiques", c'est au cœur du projet que nous avons mis en œuvre. Vous savez très bien que nous portons, notamment en matière de natation, des investissements majeurs en Seine-Saint-Denis. Encore une fois, un tout petit peu de subtilité, un tout petit peu d'ouverture d'esprit.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix... Je mets aux voix, si vous voulez bien... Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Vous n'avez pas été traités d'idiots, là. Vous avez mal compris, ce n'est pas cela. C'est plus subtil.

Abstentions ?

Alors attendez, on est en train de voter, là. Vous demanderez un rappel au règlement si vous le souhaitez, mais pour l'instant, on est en train de voter.

Je recommence.

Qui est pour ? D'accord.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 3).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au déploiement des dark stores à Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 18 est relatif au déploiement des "dark stores" à Paris.

La parole est à M. Florian SITBON, pour deux minutes.

M. Florian SITBON. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe a déposé ce vœu au Conseil du 6e arrondissement, à l'initiative de mes collègues François COMET, conseiller d'arrondissement, et Céline HERVIEU, que je veux tous deux remercier, ainsi qu'au Conseil du 15e arrondissement. Il nous est apparu en effet important de parler de ce sujet - déjà débattu ici en novembre, il me semble - au niveau local, car nos arrondissements sont particulièrement impactés par ces services, et ce sujet a donc été débattu et a déjà donné lieu à un vœu de l'Exécutif.

Les "dark stores", par rappel, ce sont des vitrines recouvertes d'adhésifs opaques, des nuisances pour le voisinage avec des attroupements de livreurs, un danger pour le commerce de proximité déjà lourdement impacté par la crise Covid, un bilan environnemental à l'inverse de ce que le réchauffement climatique nous commande, une catastrophe sociale avec des travailleuses et des travailleurs dans la pénibilité, qui sont poussés à aller toujours plus vite et à prendre toujours plus de risques. C'est l'inverse de la Ville que nous voulons. Nous ne voulons pas de cette société du caprice, de l'immédiateté, de la consommation pulsionnelle, de cette ville qui serait rendue, tel un "no man's land", déserte, déshumanisée et gouvernée par des algorithmes.

Si aucune loi ne permet aujourd'hui de réguler directement les "dark stores", le Plan local d'urbanisme parisien prévoit que ces opérateurs demandent une autorisation à la Mairie avant d'installer leurs entrepôts, ce que beaucoup ont bizarrement oublié, et c'est donc un moyen d'agir.

Le hasard a fait que nous en avons discuté en conseil dans le 15e le jour même où notre premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE annonçait à la presse les mesures que la Ville allait mettre en œuvre, et si le maire du 15e a cru à une action concertée, il n'en était rien. C'est simplement la preuve de la cohérence de notre majorité. Depuis décembre, en effet, la Ville a demandé à l'ensemble des maires d'arrondissement de faire remonter les signalements, à effectuer avec les contrôleurs de la DU des interventions pour vérifications et P.V. sur l'ensemble des adresses et à monter une réunion qui aura lieu le 7 mars prochain autour d'Emmanuel GRÉGOIRE et Olivia POLSKI avec l'ensemble des opérateurs afin de leur rappeler les règles en vigueur et de travailler à des solutions pour une meilleure insertion urbaine, ce dont, évidemment, nous nous réjouissons.

Ce vœu étant donc largement déjà mis en œuvre, nous vous proposons de le retirer.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, même si vous venez de retirer ce vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est un sujet de préoccupation de tous les maires d'arrondissement et des élus d'arrondissement qui sont confrontés à des interpellations. Sur ce sujet des "dark stores", nous avons déjà eu l'occasion d'échanger au Conseil de Paris, notamment à l'occasion d'un vœu du groupe "Génération.s" et du groupe Ecologiste de Paris, et Florian SITBON a tout à fait raison de revenir sur ce sujet.

Il y a deux niveaux d'analyse. D'abord, je veux redire l'action que nous menons pour faire la chasse à ceux qui, déjà, n'ont pas respecté les règles de déclaration des changements de destination, ce qu'ils auraient dû faire. Deuxièmement, nous devons veiller à réguler, en particulier avec des instruments qui ne sont pas encore à notre disposition, les nuisances de voisinage. C'est l'effet d'éviction sur les commerces et nous y travaillons beaucoup avec Olivia POLSKI, c'est la question des nuisances entraînées par les flux de livraisons, c'est la question du modèle social, du modèle sociétal qui est sous-jacent de ces nouveaux enjeux de consommation de l'économie numérique, et on aura l'occasion d'y retravailler collectivement. Je réunirai tous les acteurs des "dark stores" au mois de mars pour en parler.

Nous allons donc suivre cela de près, mais nous avons d'ores et déjà saisi le Gouvernement pour étudier des évolutions réglementaires et législatives destinées à nous donner des armes plus adaptées. Il n'est pas normal que notre pays mette 3 ou 4 ans, dès qu'une innovation numérique intervient, pour créer les armes et les mettre à la disposition des collectivités. Nous avons eu les meublés touristiques, nous avons eu les trottinettes et nous avons aujourd'hui les livraisons "dark kitchens" et maintenant les "dark stores". Il est urgent, une fois que les échéances seront passées, que nous puissions y travailler collectivement.

Merci d'avoir retiré le vœu, et évidemment tous les groupes seront associés avec les maires d'arrondissement à ces travaux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 18 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la programmation de l'immeuble Tati Barbès.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 19 relatif à la programmation de l'immeuble Tati Barbès.

La parole est à M. Emile MEUNIER, pour deux minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout à l'heure, je parlais des bureaux, du fait qu'il y avait trop de bureaux à Paris et que, corrélativement, il n'y avait pas assez de logements sociaux. Cette majorité, l'Exécutif, en la personne d'Emmanuel GRÉGOIRE, a mis en place un projet qui s'appelle "Réinventer Paris 3" qui permet de transformer les bureaux en logements sociaux. Là, c'est une très bonne chose, puisque, effectivement, cela permet de faire du logement social sans construire davantage.

Il y a un projet qui s'est mis en place à Tati. Vous le savez, c'est le fameux immeuble Tati Barbès, qui a été vendu par son propriétaire. Un investisseur l'a racheté et il s'est mis dans le projet "Réinventer Paris 3". Dès lors, on s'attendait à ce que des milliers de mètres carrés de bureaux se transforment en milliers de mètres carrés de logements sociaux. Or, à la sortie de l'opération, il y a eu une présentation publique et il se trouve que seulement 10 % de la surface de plancher sont consacrés au logement social.

Pour nous, ce n'est pas suffisant pour mériter le label "Réinventer Paris 3" et toute l'exposition et les facilités qu'on va lui accorder, justement parce que l'opération était censée transformer du bureau en logement social. J'ai conscience qu'il s'agit d'un investisseur privé et que cela n'est pas simple. Mais cela plaide déjà pour une chose, qui est d'augmenter notre capacité de préemption. Sur un projet comme cela, lorsqu'on a la possibilité de préempter, derrière, on a la possibilité de négocier. Et puis, cela plaide aussi, si c'est possible, Monsieur le Premier adjoint, pour

le fait de revenir vers le promoteur, majorité soudée, pour lui demander d'augmenter la surface de plancher consacrée aux logements sociaux.

Je pense que c'est primordial, car si on continue comme cela avec du bureau, on ne va pas s'en sortir, et si c'est du logement privé, eh bien là où c'est situé, en bas de la butte Montmartre, je vous fais le pari que dans 2, 3, 4 ou 5 ans, on va retourner dans des logiques de spéculation que nous ne voulons pas.

Notre vœu, c'est donc un appel à travailler ensemble pour revoir la programmation en faveur du logement social.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE, pour deux minutes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Vous connaissez tous, je crois, les grandes orientations de ce projet de transformation de ce lieu mythique qui a accueilli pendant très longtemps le magasin Tati Barbès. D'abord, je souhaite souligner que nous travaillons très bien avec "Immobilier", et donc sous réserve de quelques amendements qui vous ont été proposés, j'émet un avis favorable sur votre vœu et je suis sûr que nous trouverons avec le porteur de projet, car c'est quelqu'un qui veut bien faire les choses, un chemin pour augmenter la part de logements sociaux.

Vous vous doutez bien qu'il faudra veiller à la soutenabilité économique pour l'investisseur ; il ne le fait pas que pour nos beaux yeux. Mais je suis confiant, parce que c'est un professionnel avec lequel nous travaillons bien.

Ainsi, avis favorable avec quelques amendements.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Explication de vote de M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu ou plutôt les vœux que nous avons eus de manière successive ne reflètent qu'une seule chose : votre politique de gribouille quant à l'entente que vous souhaitez mener entre Ecologistes, Socialistes et Communistes et autres et, ensuite, le caractère assez approximatif de votre politique du logement, tout simplement. En effet, là, vous souhaitez vous immiscer dans un projet qui est totalement privé. Si le privé, en l'occurrence, fait un geste, je considère qu'à un moment, vous n'êtes absolument pas lisibles dans votre politique, puisque vous allez vous immiscer dans un projet qui ne relève pas de votre fait. Par contre, les projets qui relèvent de votre fait, ils amènent à de la densification, à du béton, à de la surélévation, à de la suppression d'espaces verts, comme on en a la preuve de manières multiples, diverses et variées dans le 18^e arrondissement où les exemples sont légion, et vous les connaissez très bien, mon cher collègue Emile MEUNIER.

L'évolution des vœux que nous avons vue s'illustre par le fait que, dans le vœu initial, on demande que soient prévus 30 % au moins de logements sociaux, alors que le vœu à l'arrivée dit "soient étudiés". Voilà, je vous renvoie à votre politique de vœux qui est totalement inepte, qui ne sert absolument à rien et qui va encore une fois intervenir dans un projet strictement privé.

Cette politique de gribouille, pour chercher une ligne claire dans votre politique de logement, cela reviendrait à peu près à essayer de trouver un électeur d'Anne HIDALGO sur les 46 millions de Français. Vous allez, encore une fois, faire ce qui n'est pas de votre ressort, tandis que ce qui est de votre ressort, vous allez le faire d'une manière totalement inepte.

Continuez comme cela, mais, à un moment, vous allez être sanctionnés. Cela arrivera très vite, je vous rassure, on n'attendra pas pendant 5 ans les municipales, vous allez voir qu'entre-temps, cela va se produire tel quel. Vous n'avez aucune cohérence en la matière, et moi, je le déplore. Précisément, vous avez en appui des Ecologistes qui sont là pour dire "oui, tant que c'est pour du logement social, on bétonne", et en plein milieu de la butte Montmartre, Emile MEUNIER, vous le savez très bien ! Vous connaissez ces exemples-là et vous les portez ici, mais vous portez, par contre, un discours complètement différent devant les riverains, ce que je trouve absolument lamentable. Vous connaissez l'exemple, cher collègue ; vous savez très bien de quoi je parle.

Par conséquent, si on pouvait essayer d'y voir clair et au moins d'être dans la cohérence, cela pourrait nous rassurer.

Je vous remercie et, naturellement, nous voterons contre ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du maire du 18^e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Je ne suis pas sûr que je vais pouvoir répondre aux interpellations - je ne sais pas comment il faut les appeler - de notre collègue, qui ne cherche évidemment pas à avoir de clarification mais qui, une fois encore, utilise la tribune du Conseil de Paris pour faire une intervention purement politicienne.

Je voudrais simplement reprendre un certain nombre de termes, car c'est quand même un peu cocasse, de la part de la droite parisienne, de considérer que la majorité à laquelle nous appartenons, les Socialistes, dont je suis, et les Ecologistes, aurait bétonné le 18e. Avant nous, il n'y avait pas Eole, il n'y avait pas Pajol, il n'y avait pas Chapelle International, il n'y avait pas Chapelle-Charbon, il n'y avait pas les Deux-Nèthes, il n'y avait pas Alain-Bashung. Et je ne parle que des squares et des parcs que nous avons créés, sur des espaces qui étaient prévus par la majorité... Alors, c'est vrai que cela fait longtemps que vous n'avez pas gagné le 18e, puisque, depuis 1995, vous perdez systématiquement les élections. Mais sur des espaces qui étaient prévus uniquement, pour le coup, pour de la construction. C'est donc un tout petit peu cocasse d'entendre l'opposition qui nous interpelle en nous demandant, au fond, de faire encore plus que ce que nous faisons déjà et que nous avons fait, d'ailleurs, contre vous.

Je voulais juste dire un dernier élément. C'est vrai qu'on peut, et on l'entend souvent dans ce Conseil de Paris, raconter n'importe quoi avec beaucoup d'assurance. Je voudrais rappeler au Conseil de Paris que le bâtiment de Tati est un bâtiment construit. Il n'y a pas un demi-centimètre d'espace vert à Tati, nulle part. A un moment, on peut peut-être faire preuve d'un tout petit peu de bon sens dans ses interventions, cela ferait beaucoup de bien à ce Conseil de Paris.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Monsieur GRANIER, on ne vous a pas coupé, veuillez écouter le maire du 18e.

Alors, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est donc adoptée. (2022, V. 7).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER Eole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 20 relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du R.E.R. Eole.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

Quelqu'un prend la parole dans votre groupe ? Il est en Webex, nous dit-on. Est-il en Webex ? Monsieur Geoffroy BOULARD ?

Brigitte KUSTER ? Brigitte KUSTER, Madame la Députée, où êtes-vous ? On vous cherche. Etes-vous en Webex ?

Ah, c'est bon, on vous entend, Brigitte. Allez-y.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, merci.

Personne ne l'ignore, le prolongement du R.E.R. vers l'Ouest est absolument crucial pour la connexion du quartier de la porte Maillot dans le 17e, crucial évidemment pour les habitants de ce quartier, pour les habitants de Neuilly mais aussi pour les habitants du 16e. Ce raccordement de la porte Maillot au réseau ferré francilien facilitera le déplacement des Parisiens à destination non seulement de la Petite couronne, mais aussi, vous le savez, de la Grande couronne, avec des gains de temps considérables et, bien sûr, une réduction conséquente de la pollution atmosphérique.

Malheureusement, les coûts de ce projet ne sont plus maîtrisés et nous assistons à des dérapages financiers qui menacent la poursuite du chantier Eole. J'en veux pour preuve que le coût du projet est passé de 1,7 milliard à 5,4 milliards d'euros. Ceci, bien sûr, n'est pas sans conséquences pour les collectivités territoriales, qui sont invitées par la S.N.C.F. à remettre la main au portefeuille, et c'est sans parler des retards provoqués sur d'autres chantiers majeurs comme le Tram T3b, dont un rephasage s'avère nécessaire.

Sur ces questions, j'ai déjà alerté le Gouvernement au travers de deux questions écrites. La première pour obtenir davantage de précisions quant au calendrier du chantier du Grand Paris Express, dans lequel s'inscrivent les projets de transport de la porte Maillot, la seconde pour appeler l'Etat à compenser les surcoûts annoncés par S.N.C.F. Réseau, considérant que la reprise de dette à hauteur de 10 milliards d'euros réalisée début février 2022 et redonnant des marges financières au groupe public permet de compenser. Alors que les collectivités territoriales ont déjà refinancé les travaux du chantier Eole, il paraît donc inconcevable de compenser les manquements de la S.N.C.F. dans ce dossier.

Au regard du défaut d'anticipation de S.N.C.F. Réseau et de la nécessité de terminer le chantier de la porte Maillot avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les élus du 17e, autour du maire Geoffroy BOULARD, demandent que la Mairie de Paris interpelle de nouveau l'Etat pour qu'il prenne ses responsabilités, notamment

financières, afin de garantir la poursuite du chantier du prolongement du R.E.R. Eole. C'est pour ma part ce que je viens de vous rappeler, et je l'ai fait en tant que députée de Paris. Nous comptons sur vous, les élus du groupe Changer Paris et ceux du 17e en particulier.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Députée.

Pour vous répondre, la parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Madame la Députée.

C'est un sujet de préoccupation majeur. Nous coprésidons avec le Préfet CADOT une réunion mensuelle avec la S.N.C.F. pour le suivi du calendrier de livraison de la place dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques, et puis nous avons - vous avez vu que la presse s'en est fait l'écho - des échanges, autour du Préfet de Région, un peu difficiles avec l'ensemble des collectivités financeurs, conseils départementaux plus Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France, pour appeler l'Etat à ses responsabilités.

J'émettrai donc un avis favorable sur ce vœu.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2022, V. 8).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité dans le parc de Bercy et au déplacement de la gare routière.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 21 et 21 bis relatifs à la sécurité dans le parc de Bercy et au déplacement de la gare routière.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON. Je crois que Valérie est en Webex. Elle est là, pardon.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2018, la Ville de Paris a demandé aux différents opérateurs de cars de bien vouloir déménager - ils étaient à la porte Maillot - et de venir dans le 12e arrondissement à la gare de Bercy dans un premier temps et ensuite dans une autre gare, à Bercy également, la gare routière Seine-Paris. Il se trouve que c'est juste devant le parc de Bercy et que le parc de Bercy est devenu un hall de gare. Il n'était pas du tout adapté à une telle fréquentation et, d'ailleurs, il n'y a jamais eu d'étude sur l'impact de sa fréquentation pour aller à la gare. Bien sûr, cela crée de nombreuses nuisances, des nuisances, déjà, par la destruction des pelouses avec les valises, les va-et-vient incessants des voyageurs, mais aussi des nuisances dites, comme vous les appelez vous-mêmes, phénomènes de gare, c'est-à-dire des nuisances liées aux troubles à l'ordre public mais aussi à l'augmentation des atteintes aux biens de personnes avec notamment des vols de bagages qui sont ensuite éventrés sur la pelouse.

Nous avons déjà dénoncé cela par un vœu en 2019 demandant l'amélioration de la situation du parc de Bercy, ainsi que la relocalisation de la gare routière, et ce vœu avait été refusé. J'ai de nouveau émis une question orale en juin dernier pour soulever cette question, et la réponse a été totalement évasive.

Aujourd'hui, je remets sur la table ce vœu qui demande donc une amélioration de la situation avec, bien sûr, une relocalisation, si possible, de la gare routière ou, du moins, une meilleure répartition du trafic sur l'ensemble parisien. Et je vois que vous avez déposé un vœu sur table, un vœu sur table parce qu'apparemment il vous est vraiment trop difficile de voter un vœu venant de l'opposition, même lorsqu'on est d'accord sur les considérants qui sont quasiment les mêmes. Il vous est apparemment très difficile aussi de l'amender, car on aurait pu éventuellement amender mon vœu, et je vois également qu'il vous est très difficile de dire dans vos propres vœux "coucous" que vous déposez ce vœu n° 21 bis pour répondre au n° 21 émis justement par Valérie MONTANDON.

Ainsi, j'attends au moins que vous puissiez rajouter dans votre vœu bis que cela vient en réponse à un vœu déposé par le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chère Valérie MONTANDON.

Ce n'est pas tout à fait exact. Vous avez mémoire qu'au dernier Conseil d'arrondissement le groupe Paris en commun du 12e avait déposé exactement le vœu. Si vœu "coucou" il y a, c'est aussi un peu le cas du vôtre. Du coup, arrêtons de nous envoyer des "coucous" au visage et essayons de nous réunir sur cet objectif, effectivement, qui est de revoir la doctrine d'accueil des cars longue distance, car cela a créé des nuisances immenses sur le jardin de Bercy et je crois que nous partageons, en particulier avec la maire du 12e arrondissement, le souhait de fermer cette gare pour éviter que le lieu, qui n'a pas été prévu pour cela, subisse des nuisances de proximité très importantes.

En revanche, nous aurons à mener des réflexions sur le devenir, par exemple, des lieux de stationnement pour des cars de tourisme qui, ensuite, seraient déplacés évidemment par métro ou voie fluviale, etc. Il y aura beaucoup de sujets à travailler.

Le temps que l'Exécutif mure les réflexions - je parle de l'Exécutif central - en lien avec la mairie du 12e et en lien avec vous, Valérie MONTANDON, nous proposons un retrait du vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Chère collègue, est-ce que vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je suis prête à le retirer, mais je vous ai fait une demande, comme quoi vous ne m'écoutez pas... Je vous ai demandé de bien vouloir au moins mentionner dans votre vœu "coucou" que c'était en réponse au vœu déposé. Le vœu n° 21 bis est une réponse au vœu n° 21, mais vous ne le mentionnez même pas dans vos considérants. Si, en effet, vous mentionnez au moins que c'est en réponse à notre vœu et que vous mentionnez notre vœu...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je suis favorable à cet amendement, comme cela, on se réunit tous sur un vœu qu'on va voter, je le comprends, à l'unanimité. Ainsi, en réponse au vœu de Mme Valérie MONTANDON, le vœu de l'Exécutif est présenté avec une demande de retrait du vœu d'origine.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je pense que vous êtes satisfaite, Valérie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. (2022, V. 9).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la représentation dans la Commission de régulation de l'espace public.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 22 relatif à la représentation dans la Commission de régulation de l'espace public.

La parole est de nouveau à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'élaboration du manifeste de l'esthétique, vous avez, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, créé la C.R.E.P. qui est la Commission de régulation de l'espace public. Cette commission, selon nous, va dans le bon sens, parce qu'elle est là pour coordonner les services de la Ville, pour permettre plus de transversalité, et c'est vrai qu'il y en avait bien besoin puisqu'on s'est aperçu ces dernières années qu'il y avait, par exemple, un manque important de synchronisation, ne serait-ce que pour des travaux sur la voie publique. On est arrivé parfois à des situations un peu ubuesques où il y avait des conflits d'usage, où il y avait vraiment un manque de synchronisation. En fait, c'est une sorte de reprise en main des services avec une meilleure transversalité et une meilleure coordination, qui va dans le bon sens.

Cependant, j'ai lu avec attention le fonctionnement de cette commission et il nous apparaît qu'on ne peut pas traiter de la même façon différents aménagements. Si, par exemple, vous déplacez un abribus, je comprends tout à fait que vous soyez entre services et entre membres de l'Exécutif, entre membres de la majorité pour déterminer et coordonner ce déplacement. En revanche, lorsqu'il y a des projets d'envergure comme des aménagements de placettes ou même des aménagements de promenades, il nous semble qu'étant donné la taille et le périmètre de ces projets, la gouvernance de cette C.R.E.P. devrait être différente et un peu plus ouverte.

Ce vœu va dans ce sens, et on vous propose même de fixer la taille, le périmètre des projets. Pour nous, la gouvernance de cette C.R.E.P. ne peut pas être la même selon qu'il s'agit simplement, peut-être, d'un plantage de clous ou d'un projet d'envergure. C'est dans ce sens que nous déposons cette demande d'ouverture, selon la taille des projets et avec une gouvernance différente.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, notre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec vous. Vous l'avez compris, la difficulté avec la Commission de régulation de l'espace public, c'est que c'est une commission technico-administrative dans laquelle, évidemment, il y a des politiques, mais au nom de l'Exécutif, car c'est une commission qui relève de l'Exécutif.

Je suis un peu embêté par votre vœu. Moi, j'ai émis le souhait auprès des présidents de groupe, auprès des groupes de l'ensemble du Conseil de Paris, que vous soyez associés. Je ne sais pas exactement si c'est par une Commission du mobilier urbain ou une réactivation. En tout cas, la proposition que je vous formule, c'est de réunir un groupe de travail constitué de l'ensemble des groupes, en sachant qu'il est très clair que les décisions qui relèvent de l'Exécutif n'y seront pas traitées, puisque l'Exécutif assume ses missions en la matière, et que vous puissiez avoir un lieu dans lequel nous vous associons à ces réflexions, dans lequel vous puissiez nous interpellier. Mais je veux être très clair sur ce qui relève de l'Exécutif et sur ce qui relève d'une nécessaire et transparente association de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu, qu'il y ait un premier temps d'échange avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris pour voir comment on pourrait articuler le compte rendu de ce qu'il se passe en Commission de régulation de l'espace public, comment la Commission du Vieux Paris est elle-même montée en puissance, notamment sur les grands projets d'aménagement de l'espace public.

Vous redéposerez votre vœu le cas échéant, mais, voilà, je fais ce petit geste de bonne volonté, qu'on se voie d'abord pour savoir, ensuite, si on est d'accord ou pas.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Madame MONTANDON, est-ce que vous avez été convaincue par la proposition de notre premier adjoint ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, je vais accepter le retrait en espérant que, cette fois-ci, il y ait vraiment des précisions pour savoir quand il y aura une articulation avec le groupe ou la commission - je ne sais pas comment vous allez l'appeler - chargée de travailler sur ces sujets, et que ce soit bien clair sur la taille, le périmètre des projets pour qu'on n'ait pas à revenir sur ce sujet.

Merci, je retire mon vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, nous vous avons entendue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une Commission des Mobiliers et Équipements de l'Espace public.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 23 relatif à la création d'une Commission des mobiliers et équipements de l'espace public.

La parole est de nouveau à notre collègue Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux sortes de mobiliers urbains : il y a d'abord les mobiliers urbains de fonctionnalité assez classique, et vous pouvez très bien, dans le futur catalogue que vous allez créer dans le cadre du manifeste de l'esthétique, choisir avec les services ceux qui vous paraissent les plus adaptés, et puis il y a d'autres sortes de mobiliers, d'autres sortes d'équipements qui vont dans l'espace public et qui, eux, par contre, répondent à de nouveaux comportements et de nouveaux usages comme, vous le savez, les nouvelles technologies, les développements de l'intelligence artificielle, surtout du numérique, et vous avez aussi, bien sûr, les enjeux climatiques. Tout cela va créer de nouveaux comportements et donc de nouveaux usages.

Pour ces mobiliers urbains et ces équipements, oui, il faudra aller au-delà du catalogue que vous allez créer et il faudra faire appel à des personnalités qualifiées et extérieures, qui ont une réelle expertise, telles que des designers, des présidents d'association d'usagers, des professeurs, etc.

Il nous paraît très utile de faire la distinction entre les deux et c'est pour cela que notre groupe vous propose la création de cette Commission du mobilier et d'équipements dans l'espace public. Sachez que ce n'est pas nouveau. En 1977, la première année où Jacques Chirac avait été élu maire de Paris, il avait créé cette Commission du mobilier urbain, qui a d'ailleurs été reprise, et à bon escient, par Bertrand DELANOË. Il nous paraît vraiment essentiel

d'avoir cette distinction pour pouvoir, justement, consulter des spécialistes lorsqu'il s'agit de nouveaux mobiliers qui répondent à de nouveaux usages.

C'est pourquoi notre groupe vous demande la création de cette Commission des mobiliers, une commission, bien sûr, qui soit ouverte aux élus de chaque groupe politique, mais aussi aux personnes qualifiées dont j'ai fait mention tout à l'heure, c'est-à-dire des présidents d'association d'usagers, des designers, des écologues, voilà, toutes les personnes qui pourront nous aider à avoir un avis éclairé sur ces sujets.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

De nouveau, pour vous répondre, le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - J'ai une proposition de réponse identique au vœu précédent, puisque les sujets sont très connexes. C'est à la fois les aménagements et le mobilier urbain, et vous savez que la Commission de régulation de l'espace public est compétente pour les deux et de façon transparente. La Commission de régulation de l'espace public n'est pas saisie pour les projets qui font l'objet de comités de pilotage ad hoc, c'est-à-dire les grands projets d'aménagement, qui associent les maires d'arrondissement. On n'a pas souhaité ajouter de la lourdeur à la lourdeur. Ainsi, la Commission de régulation de l'espace public, c'est pour le tout-venant, et les grands projets, eux, font l'objet de comités de pilotage ad hoc dans lesquels, évidemment, les maires d'arrondissement sont très étroitement associés. Il nous a paru inutilement lourd de les faire repasser en Commission de régulation de l'espace public.

Sur la Commission du mobilier urbain, son ancienne version... C'est amusant, parce que durant les travaux du manifeste, on s'est replongé dans toutes les productions administratives des années 1970, 80, 90 en la matière et on s'est rendu compte que, assez souvent, nos problématiques étaient proches.

Vous comprenez que la C.R.E.P. a une vocation plus large mais qui inclut la Commission du mobilier urbain, et donc sur ce sujet, je fais la même proposition qu'à l'occasion de la prochaine réunion de l'ensemble des groupes, on puisse vous dire ce qu'on fait, vous nous disiez vos attentes, et on verra ainsi si on arrive à répondre favorablement à toutes les demandes qui ont été ici exprimées. C'est donc une proposition de retrait.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Retrait ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je pense que vous n'avez pas saisi la différence, justement, entre le mobilier urbain et les nouveaux usages, pour lesquels on ne peut pas rester dans l'entre-soi pour décider de telles choses, et vous avez vraiment besoin de faire appel à des experts pour cela.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 23 du groupe...

Ah, il y a une explication de vote de M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons suivre la position de vote de l'Exécutif, mais la question qui est posée par ce vœu de la Commission du mobilier est intéressante. En effet, on a travaillé sur ces questions-là, justement, avec des experts et on a découvert qu'il y avait eu une commission qui faisait un travail, paraît-il, formidable et qui était composée à la fois de membres de l'administration, de membres de l'Exécutif et de personnalités qualifiées extérieures, un peu à la façon de la Commission du Vieux Paris. Et cette commission permettait à la fois de remplir le catalogue, de préparer des appels d'offres, de penser le nouveau mobilier, en sachant, m'a-t-on dit, qu'elle faisait un très bon travail. Elle est tombée en désuétude, mais il semblerait qu'avec la création de la Commission, donc plus large, de régulation de l'espace public, elle soit réactivée en son sein. Pourquoi pas.

Mais la question de sa composition, à mon avis, est très importante. Pourquoi ? Parce que malgré la très grande compétence des services et celle de nos adjoints et de nos adjointes, qui seront dans cette commission, c'est bien quand même, à un moment, d'avoir un éclairage extérieur avec peut-être un angle historique, un angle patrimonial, un angle de designer. Voyez. Et tout cela, ce sont des choses qu'il faut à mon avis travailler et réfléchir.

Moi, je réponds favorablement à l'invitation de M. le premier adjoint de faire ce travail collectif pour voir comment on va composer cette nouvelle commission, car on a tous envie d'être fier du mobilier urbain de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la demande d'autorisation de construire sur le site du Couvent Reille (14e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 24 relatif à la demande d'autorisation de construire sur le site du couvent Reille, dans le 14e.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, en Webex.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mon vœu concerne un projet immobilier désastreux, il faut bien le dire, sur le site de l'ancien couvent des Franciscaines à proximité du parc Montsouris et sur lequel la Ville de Paris a, depuis l'origine, manqué de vigilance, de clairvoyance et de détermination.

Face à la mobilisation des habitants et à celle des élus de mon groupe, une première demande de permis de construire déposée en 2020 avait été refusée en octobre 2020, et une autre demande de permis de construire, revue à la marge puisqu'elle prévoit la construction, tout de même, de 7.630 mètres carrés de surface de plancher avec 130 logements en R+8 sur des surfaces végétales de pleine terre, a été déposée. Ce projet va faire disparaître une part importante, d'environ 20 %, des jardins au détriment de l'entité naturelle faisant pourtant l'objet d'une servitude espaces verts protégés. Il va également induire l'abattage de nombreux arbres, et les immeubles de haut gabarit porteront atteinte aux perspectives visuelles sur le couvent et à l'harmonie paysagère du site. Ils formeront en outre un obstacle à la continuité de la trame verte et, au total, remplaceront un îlot de fraîcheur existant par un nouvel îlot de chaleur.

C'est pourquoi nous demandons, d'abord que la majorité municipale respecte les engagements pris auprès des habitants durant la campagne municipale et que le groupe Ecologiste, auquel je fais appel et qui, pour l'instant, détourne le regard face à toutes les horreurs qui vont saccager le 14e, qu'il s'agisse de Saint-Vincent-de-Paul, du projet Oasis ou maintenant du couvent Reille, fasse enfin pression sur Mme HIDALGO pour y renoncer définitivement.

Ensuite, que la Ville sursoie à statuer sur la demande de permis de construire jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau P.L.U. A cet égard, avec les habitants, on n'a pu que se réjouir du communiqué de la maire du 14e, cette semaine, juste après le dépôt de mon vœu au Conseil de Paris, qui annonce refuser le permis de construire. Mais nous relevons aussi toutes les ambiguïtés de ce communiqué, notamment concernant l'espace vert protégé.

Nous souhaitons également par ce vœu que la Ville de Paris soutienne la demande de classement d'office du site adressée par les habitants au Ministère de la Culture.

L'objectif ici doit être de protéger. Il faut tout mettre en œuvre pour aboutir à un projet alternatif, respectueux de l'espace vert protégé et respectueux de l'identité du site.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La maire du 14e arrondissement demande la parole. Elle est de droit.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, cher collègue.

Je vais "piquer" la formule de mon collègue Eric LEJOINDRE qui disait que Mme CARRÈRE-GÉE se servait de la tribune du Conseil de Paris pour réécrire l'histoire. Et surtout, pour quelqu'un qui, il y a quelques mois encore...il y a quelques mois encore ne demandait absolument pas de dédensification par rapport au projet déposé par In'li et Emerige, mais bien de changer la nature de la programmation... Il n'y avait absolument aucun intérêt pour les espaces verts du site de l'ancien couvent de la congrégation, mais il ne fallait pas de logements, et pas de logements intermédiaires notamment. C'est donc plutôt "rigolo" d'entendre Marie-Claire CARRÈRE-GÉE dire aujourd'hui qu'il fallait pointer... D'ailleurs, elle demandait des choses dans un vœu qui ne sont pas complètement "réglo", ni juridiquement, ni par rapport à l'état de l'instruction dans lequel est ce deuxième, troisième permis de construire.

Surtout, je veux dire que nous n'avons jamais attendu Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour donner deux premiers avis défavorables à deux projets de permis de construire, et nous sommes encore en discussion puisque le troisième avis de la mairie du 14e arrondissement est défavorable, en voulant protéger à la fois le bâti en bon état existant et l'ensemble du patrimoine végétal de ce site. Et je remercie Emmanuel GRÉGOIRE qui va organiser dans les jours prochains une nouvelle rencontre avec les deux protagonistes de ce permis de construire.

Oui, nous n'avons pas besoin de Mme CARRÈRE-GÉE pour respecter nos engagements, ni elle, ni les élus de son groupe qui n'ont absolument jamais participé à aucune réunion publique réalisée sur ce projet avec les habitants, à aucun atelier réalisé avec les habitants sur ce projet et qui se contentent de faire de temps en temps un vœu au Conseil de Paris.

Je vous remercie. Et j'espère, du coup, que face à cette... Je ne sais pas si c'est une comédie, en tout cas face à cette instrumentalisation du Conseil de Paris, que l'ensemble des groupes de la majorité municipale rejeteront tout simplement et très franchement aussi ce vœu caricatural.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rappelle que la buvette est toujours ouverte, car il est un peu difficile pour les orateurs de parler dans ces conditions. N'hésitez donc pas à aller poursuivre vos conversations à côté.

Pour répondre, évidemment, je donne la parole au premier maire adjoint.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Monsieur le Maire ? J'ai été interpellée par la maire du 14e. Est-ce que vous me permettez de répondre en deux secondes ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Le premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, a la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame CARRÈRE-GÉE, ce qui est désagréable dans votre vœu, c'est que c'est un vœu opportuniste. Vous savez qu'il y a une mobilisation de riverains, on les connaît très bien, on a eu de nombreux échanges. Vous savez, et vous l'avez avoué dans votre intervention, que la maire du 14e est parfaitement mobilisée sur ce sujet, qui n'est pas simple. C'est un permis de construire qui a déjà été modifié. Est-il conforme au P.L.U. actuel ? La réponse est oui. Vous demandez un sursis à statuer, il est juridiquement infondé dans le calendrier du projet. Avec la maire, nous avons eu l'occasion de dire au porteur de projet qu'on souhaitait avoir de nouveaux échanges - on se voit, de mémoire, d'ici la fin de la semaine.

Voilà pourquoi on peut être agacé. D'une certaine manière, vous faites un vœu demandant à l'Exécutif de faire ce qu'il fait déjà. Ainsi, à la fois la maire d'arrondissement et l'Exécutif en Mairie centrale, que ce soit moi-même ou, évidemment, Ian BROSSAT, nous allons revoir cela avec le porteur de projet, auquel nous faisons totalement confiance, pour travailler intelligemment.

C'est donc une proposition de retrait, sinon l'avis est défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote du président MEUNIER.

Explication de vote d'abord, et on donnera la...

M. Emile MEUNIER. - Moi, je me conforme...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous savez, il y a un règlement. C'est quand même assez amusant, parce que moi qui étais conseiller régional, rappelez-vous comment cela se passe, il y a un règlement que vous respectez. Alors il y a un moment...

Enfin, tout à l'heure, c'était quand même dans des conditions tout à fait particulières qui nécessitaient ce rappel à l'ordre.

Nous faisons... Nous faisons l'explication. Nous faisons, si vous le voulez bien, l'explication de vote et le vote, et après, vous ferez votre rappel au règlement. Mme CARRÈRE-GÉE pourra évidemment faire ce rappel au règlement ensuite.

Je vous rappelle qu'à la Région, vous ne pouvez pas faire cela, vous devez attendre la fin de la session. Non, non, mais c'est quand même amusant, il y a deux poids, deux mesures selon que vous êtes dans la majorité ou dans l'opposition. Il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures. Il y a un règlement ! Il y a un règlement et on doit le respecter ! A Paris comme à la Région !

La parole est à M. MEUNIER, pour une explication de vote.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais profiter de cette explication de vote pour rappeler la position des Ecologistes, en général et sur le couvent Reille.

En général, les espaces verts protégés doivent rester protégés. C'était la lettre et l'esprit de la révision du Plan local d'urbanisme de 2006. Lorsqu'on met un espace vert protégé, c'est intouchable. Et je ne sais pas par quelle manifestation de magie, la doctrine a dévié progressivement, et on s'est retrouvé avec de nombreuses exceptions alors même qu'on avait un espace vert protégé. Parce qu'il y avait une petite cabane, on pouvait en faire un grand immeuble, on pouvait couper un arbre du moment qu'on en remettait un de l'autre côté de la rue - j'exagère à peine -, et on s'est retrouvé avec des espaces verts protégés qui ont été progressivement grignotés. Et lors de la révision qui vient, ce sera très important, et je sais que c'est le souhait de l'ensemble de ce Conseil - ce qui est certain, c'est que c'est celui de la majorité -, de renforcer la protection des espaces verts, à la fois d'en faire plus et de mieux les protéger. Cela, c'est dit.

Sur le couvent Reille, c'est un espace vert protégé. Les promoteurs, certes, arrivent avant la révision du P.L.U. qui vient, mais on ne veut pas qu'ils bétonnent ou qu'ils artificialisent l'espace vert protégé. Ils peuvent densifier un bâtiment, ils peuvent en surélever un autre, mais l'espace vert, c'est non. La maire du 14e, Carine PETIT, et le premier adjoint en ont conscience et, à plus forte raison, ils ont émis un avis défavorable sur le projet du promoteur trois fois. On rejoint totalement la vision des Ecologistes, et c'est tant mieux.

Il va y avoir ce rendez-vous où on va demander des choses au promoteur. On verra ce qu'il en ressort. J'espère que le promoteur va se soumettre, si je puis dire, à l'avis du premier adjoint et de la maire du 14e. En tout cas, nous serons vigilants pour garder cet espace vert protégé, protégé.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme CARRÈRE-GÉE, qui se sent mise en cause. Je lui donne la parole pour une minute. Si elle est toujours là. Sinon, je crois que c'est Mme DUMAS qui veut prendre la parole ? Ou Mme CARRÈRE-GÉE ? D'accord.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Je ne vais pas dire "ici l'Hôtel de Ville", mais... Est-ce que vous nous entendez ? Voilà, vous avez la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous entends très bien, mais mon son a été coupé, Monsieur le Maire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pas de souci, allez-y. On vous écoute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je ne le prends pas à titre personnel. Ce n'est pas que je me sente mise en cause, c'est que Mme la maire du 14e me met en cause et je pense que les habitants qui nous écoutent en ce moment sont les seuls juges.

Moi, je me contente de vous renvoyer à plusieurs débats, Madame la Maire, en Conseil d'arrondissement et j'invite les membres du Conseil de Paris à se tourner vers les débats du mois de décembre, vers nos débats de décembre 2019. Nous avons déposé un premier vœu avec mon collègue Eric AZIÈRE pour dire exactement la même chose, pour regretter le manque de vigilance et de détermination de la Mairie de Paris et de celle du 14e.

Et nous avons constamment demandé - j'ai le compte rendu de décembre 2019 sous les yeux - de ne pas construire sur cet espace vert protégé. Nous ne le souhaitons pas et les habitants ne le veulent pas. Madame PETIT, je vous demande de bien vouloir l'entendre.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Toujours une explication de vote de... Madame la Sénatrice ? Non, c'est bon ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au fonctionnement des antennes de délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 25 relatif au fonctionnement des antennes de délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement.

La parole est à Mme DATI... D'accord, à M. Philippe GOUJON.

Monsieur le Maire, à vous la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je voudrais intervenir sur ce sujet qui préoccupe de très nombreux Parisiens, celui des problématiques concernant la délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement.

La loi de 2017 relative au statut de Paris, comme chacun sait, a transféré les antennes de police à la Mairie, contrairement, d'ailleurs, à mon avis, mais c'est un autre sujet. Il faut aujourd'hui constater que la centralisation par celle-ci de la gestion des rendez-vous en ligne n'offre pas un service à la hauteur des besoins, les usagers devant attendre parfois plusieurs mois. Il y a 40.000 visiteurs du site par semaine pour moins de 5.000 rendez-vous proposés sur Paris. Chaque lundi, pour 3.000 rendez-vous fixés pour le mois suivant, 18.000 personnes se

connectent. Ajoutons les difficultés de certains publics vis-à-vis des outils numériques comme les personnes âgées ou handicapées ainsi que la multiplicité des acteurs - la Préfecture de police, et je regrette d'ailleurs l'absence de M. le Représentant du Préfet de police, l'A.N.T.S., la Mairie, les mairies d'arrondissement -, qui constituent un facteur supplémentaire de fragilisation du "process".

De plus, la numérisation complète ne permet plus aucune marge de manœuvre des mairies d'arrondissement en cas d'incident technique. Les moyens humains sont insuffisants et les équipements largement obsolètes tombent régulièrement en panne ou sont inadaptés, comme lors du recueil des empreintes digitales des personnes âgées, pour lesquelles un certificat médical est désormais exigé si les empreintes ne sont pas suffisamment claires.

De surcroît, en janvier, les défaillances se sont multipliées avec des "bug" techniques à répétition, dont un de plus de 7 jours, empêchant la remise de tout titre d'identité alors même qu'ils étaient disponibles dans les mairies, celles-ci étant en plus dans l'impossibilité de prévenir les usagers au moment même où l'A.N.T.S. indiquait à ces usagers que leurs titres étaient disponibles en mairie. Malgré le travail soutenu et l'implication très forte, et je les en félicite, des agents de terrain, les plaintes sont très nombreuses.

Les nouvelles mesures, telles qu'elles sont envisagées, vont dans le bon sens, bien sûr, mais seront sans doute insuffisantes. La Mairie de Paris doit donc doter les mairies d'arrondissement des moyens nécessaires. L'Etat, en ce qui le concerne, doit expertiser les "process", les adapter au public. Un choc de simplification doit offrir aux mairies d'arrondissement une véritable marge de manœuvre, une réelle maîtrise des prestations et des outils au service de la population. Une démarche expérimentale pourrait également être menée sur la base des enseignements d'une mission d'évaluation technique interrogeant par exemple l'Etat sur la délivrance des titres par plis sécurisés, comme pour les cartes grises.

Pour conclure, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation est grave et très embarrassante pour de très nombreux Parisiens et le remède donc urgent, car aujourd'hui, le service n'est plus assuré.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 15^e arrondissement, je connais très bien le sujet, qui est très préoccupant. D'abord, nous avons effectivement un sujet d'engorgement concernant les délivrances de titres d'identité dans les mairies d'arrondissement lié à la crise Covid passée et le fait que toutes les demandes, ou en tout cas beaucoup plus de demandes interviennent maintenant après une année 2020 très calme. Deuxièmement, on a les propres difficultés de nos services à fonctionner avec des agents indisponibles du fait de la Covid également.

Cependant, je ne vais pas pouvoir répondre favorablement à votre vœu, car je crois vraiment qu'il ne résoudrait rien, voire qu'il risquerait de complexifier la situation. Pourquoi ? Parce que l'un des moyens que nous avons, et ce sont déjà des mesures que nous avons engagées, c'est de solliciter l'Etat pour remplacer le matériel défectueux - c'est très problématique, c'est du matériel sur réseau sécurisé d'Etat de vérification des données biométriques des titres -, et si on laissait les mairies d'arrondissement toutes seules discuter avec l'Etat, il est probable que ce serait pire, déjà que ce n'est pas génial.

Deuxième chose, nous avons élargi les plages de rendez-vous de 5 à 6 semaines et nous avons sollicité des contractuels pour résorber la demande. Je le dis, de nombreuses personnes nous aident à résoudre la situation. Il n'existe pas de solution numérique miracle. Le système de la Ville est très robuste et c'est un problème, d'un côté, de disponibilité de nos propres agents et, de l'autre, de bon fonctionnement des terminaux qui relèvent des services numériques de l'Etat.

Je voudrais donc vous dire que nous sommes vraiment très mobilisés pour améliorer la situation et que je ne crois pas que les propositions que vous formulez seraient de nature à la détendre. En tout, on est très conscient du problème et on espère le résorber rapidement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 15^e, vous maintenez le vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Il s'agit de 3 contractuels pour tout Paris quand même, d'une part, et, d'autre part, ce que nous demandons, c'est une marge de manœuvre supplémentaire, plus importante pour les mairies d'arrondissement et non pas de maîtriser tout le système.

Je pense que vos solutions ne sont pas suffisantes et qu'il faut aller beaucoup plus loin. Je maintiens donc mon vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Puisqu'il est maintenu, une explication de vote de Mme la maire du 5^e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voterai ce vœu qui traduit une situation que nous connaissons tous, qui est une situation de désorganisation. Je ne reviendrai pas sur les excellentes explications de mon collègue maire du 15e, mais, quand même, deux points sont à mentionner à nouveau.

D'abord, c'est un manque cruel de moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des antennes de délivrance des titres d'identité, et là, Monsieur le Premier adjoint, je suis désolée, vous avez votre part de responsabilité. La crise sanitaire a désorganisé, c'est vrai, le fonctionnement des services - absences d'agents contaminés, cas contacts, gardes d'enfants, etc. -, mais l'équipe de volants, elle est de 16. Ainsi, cela fait 16 volants dont 5 encadrants pour l'ensemble des 17 mairies d'arrondissement. Dès lors, soit la Ville renforce ses équipes de volants, soit elle recourt à des contractuels pour soulager nos services, en particulier dans les périodes de pic, périodes de pic qui ne sont jamais anticipées, comme nous le voyons à la veille des vacances. J'ajouterai qu'on a un mal fou à recruter, car la Ville ne propose ces postes qu'aux agents en reconversion, semblerait-il, ce qui ajoute à la difficulté. Je salue quand même au passage le travail des agents, parce que dans ces conditions, ils ont vraiment beaucoup de mérite.

Deuxième point, sur la centralisation. Franchement, la centralisation de la gestion des rendez-vous en ligne ne permet pas de délivrer aux usagers un service à la hauteur des besoins, vous le savez bien. Je viens de recevoir à l'instant un S.M.S., d'ailleurs d'un sondeur que nous connaissons tous, qui me dit : "Pouvez-vous faire quelque chose ? J'avais un rendez-vous le 26 février, et là, on vient encore de déplacer mon rendez-vous pour les papiers d'identité de mes enfants." Et c'est comme cela tous les jours, tous les jours, tous les jours.

Dernière chose, nous avons mis en place des guichets uniques, nous essayons de développer un service public de proximité. La Ville de Paris vante les effets bénéfiques de la territorialisation. Eh bien, laissez un peu de marges de manœuvre et d'adaptabilité aux mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci à Mme la maire.

Je donne la parole au maire du 18e. Est-ce par rapport au 18e arrondissement ?

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Non, pas du tout. C'est pour une explication de vote...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ah, d'accord !

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - ... sur un vœu.

Je me permets de réagir aux deux interventions que je viens d'entendre. D'abord, pour vous faire une confession. Moi-même comme maire d'arrondissement, je n'avais pas prévu la Covid, et je pense qu'on est un certain nombre ici à ne pas l'avoir prévue. Le procès en impréparation de la Ville est donc quand même un petit peu grossier.

Deuxième élément, je rappelle que nous recrutons des contractuels. Des contractuels, ce ne sont pas des agents...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Veuillez écouter. On ne vous a...

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - ... de la Ville non plus.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - ... pas interrompus. S'il vous plaît. S'il vous plaît.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Je suggère donc à l'ensemble des maires d'arrondissement de gérer ce sujet avec un peu plus de précision, et je crois qu'en général, dans ce Conseil de Paris, si l'opposition voulait bien faire preuve d'un petit peu plus de précision, voire de bonne foi, on s'en porterait mieux. Cela fait longtemps que je le pense et je crois qu'on en a encore la démonstration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 25 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la protection des espaces verts, au renforcement de la protection du commerce et de l'artisanat dans le prochain P.L.U.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 26 relatif à la protection des espaces verts et au renforcement de la protection du commerce et de l'artisanat dans le prochain P.L.U.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il ne m'a pas échappé qu'avant le P.L.U., il y a le P.A.D.D. qui doit poser des éléments de diagnostic, qui sont d'ailleurs largement commentés, ainsi que de grandes déclarations de principes dont chacun, pour l'essentiel, partage les attendus. Oui, il faut lutter contre le dérèglement climatique, oui, il faut faciliter l'accès au logement et oui, il faut créer les conditions d'un développement commercial, artisanal et économique harmonieux de la Capitale.

La concertation publique sur le P.A.D.D. a débuté, mais je souhaite, moi, présenter un vœu, un vœu de manière un peu politique, un peu échaudé, si vous me passez cette expression, par ce qu'il s'est passé sous le précédent P.L.U.

Je demande, en accord avec toute la majorité de mon arrondissement, le renforcement de la protection des espaces verts. On a vu combien ce sujet était éminemment problématique. Lors de la précédente modification du P.L.U., j'avais déposé un vœu qui avait été adopté à l'unanimité de mon Conseil pour protéger une vingtaine de parcelles en cœur d'îlot, privées ou appartenant à des bailleurs sociaux, proposition que vous aviez à l'époque rejetée. Et je note qu'entre ce qu'on annonce et ce qu'on valide à un moment donné dans un document comme le P.L.U., il y a évidemment souvent un gros "gap".

Je voudrais qu'on le réaffirme et que ce soit l'occasion de poursuivre ou même d'engager avec vous, Monsieur le Premier adjoint, un travail positif - je n'ose pas dire constructif, de peur que ce soit mal interprété - pour qu'on acte enfin le fait de protéger ces parcelles. Et vous savez que mon discours n'est pas politicien, je vous en ai apporté la preuve pendant tout le précédent mandat. Si on avait fait, d'ailleurs, ce que j'avais dit, on aurait évité au moins deux constructions dans l'arrondissement, qui ont visé à densifier sur des parcelles qui étaient des parcelles vertes ou susceptibles d'être végétalisées.

Deuxième point, le développement commercial, artisanal et économique de la Capitale. La ville du quart d'heure risque d'être un slogan publicitaire si le futur P.L.U. se montre incapable de protéger efficacement la destination des rez-de-chaussée de la Capitale, particulièrement contre les locations "Airbnb". La crise du Covid a précipité la faillite ou le départ de milliers de commerçants à Paris. Il n'y a qu'à regarder le triste spectacle des rues et surtout des boulevards jusque-là animés à l'instar de Saint-Germain et de Saint-Michel. Il est indispensable de créer de nouveaux périmètres et de nouveaux outils de protection du commerce et de l'artisanat dans le P.L.U. pour protéger des rues...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour protéger des rues...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - On est à presque trois minutes.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour la réponse.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour protéger des rues...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je rappelle que c'est deux minutes pour un vœu. Vous êtes est à 2 minutes 53.

La réponse du premier adjoint.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'attends donc vos réponses, Monsieur le Premier adjoint.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame la Maire du 5e.

Ce vœu, évidemment, va totalement dans le sens des orientations dont nous avons débattu, y compris lors de la séance consacrée au débat préalable à l'avant-projet de P.A.D.D. présenté au Conseil de Paris de novembre dernier, orientations qu'il propose en matière de végétalisation, de préservation de la pleine terre, de reconquête de la pleine terre quand c'est possible, de protection du commerce et de l'artisanat. J'avais moi-même eu l'occasion d'y répondre et de présenter cela comme des orientations assumées par l'Exécutif. Je suis heureux de voir que nous nous réunissons sur ce sujet.

Simplement, nous avons été alertés par les services sur un point très important : on ne fait pas un P.L.U. sur la base de vœux. Il y a des étapes à respecter, le diagnostic d'abord, l'avant-projet de P.A.D.D. qui est en concertation aujourd'hui. Nous ferions courir un risque juridique à préempter des sujets par voie de vœux.

Je vous propose donc de retirer ce vœu en gardant à l'esprit que nous aurons l'occasion, de toute façon, de représenter au Conseil de Paris les éléments. Je peux vous dire que, sur le fond, j'y adhère totalement, mais viendra le moment pour notre Assemblée de voter sur des textes. Il ne faut pas prendre le risque de fragiliser le processus de révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e, il est maintenu ?

Alors, une explication de vote de Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire.

Juridiquement, je ne vois pas en quoi le vote positif ou négatif d'un vœu peut entacher d'une quelconque fragilité la confection d'un P.L.U. Je demande donc une explication.

Deuxièmement, sur le fond du sujet, évidemment, les pétitions de principe sont nombreuses, mais quand il s'agit de prendre des engagements précis sur des parcelles correctement identifiées, les bonnes volontés s'épuisent ou s'essoufflent. Ainsi, nous demandons un engagement dans le 5e arrondissement, absolu clair et définitif de la Mairie de Paris.

Quant au commerce, évidemment le groupe centriste soutient le vœu de Florence BERTHOUT. Il suffit de marcher le long du boulevard Saint-Michel et de voir le désastre subi par nos commerçants pour comprendre qu'il faut faire quelque chose de beaucoup plus structurant que tout ce qui est fait depuis quelques années.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCÉ, président de la 6e Commission.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La 6e Commission s'est réunie à distance mardi 1er février. Je vous en fais un bref compte rendu.

Nous avons eu la chance de pouvoir auditionner Mme Caroline VELTCHEFF, expert de la lutte contre le harcèlement scolaire et qui travaille auprès du Rectorat de Paris. Vous le savez, nous avons eu souvent l'occasion de débattre du sujet du harcèlement lors des séances de la 6e Commission et ici même au Conseil de Paris. Cette audition était donc particulièrement bienvenue, utile et je souhaite remercier Patrick BLOCHE de l'avoir initiée.

10 % des élèves environ sont harcelés et ce, dès le primaire, avec une hausse importante ces dernières années du cyberharcèlement. Mme VELTCHEFF a présenté en détail le programme de prévention pHARé, qui a une visée systémique avec 10 points de passage obligés sur la formation, sur les entretiens avec les auteurs du harcèlement, sur la constitution d'équipes ressources, etc. L'objectif du Rectorat est d'atteindre l'année prochaine 100 % des écoles et 100 % des collèges parisiens avec ce programme ambitieux, et la Ville se tient bien sûr aux côtés de l'Education nationale pour lutter contre ce fléau qui gâche encore trop souvent la vie des petits Parisiens.

Préalablement à cette audition, nous avons examiné les principaux projets de délibération proposés à notre Conseil. Je vais être bref.

Hélène BIDARD a notamment insisté sur le projet de délibération DDCT 14 qui propose de soutenir les mesures contre les violences faites aux femmes, en particulier dans le cadre de l'industrie pornographique. Marie-Christine LEMARDELEY a présenté le projet de délibération DAE 11 qui porte sur la convention conclue avec l'Ecole d'économie de Paris pour sa chaire de recherche en économie du travail. Patrick BLOCHE a détaillé la révision de la sectorisation, envisagée dans certains arrondissements en ce qui concerne les écoles et les collèges à l'issue de processus de concertation au niveau local. Projets de délibération DASCO 5 et 6, qui font la nécessaire synthèse au

niveau parisien et que nous examinerons dans quelques minutes. Céline HERVIEU, enfin, a insisté sur le projet de délibération DFPE 36 qui porte sur la restructuration de la crèche collective Préault dans le 19e arrondissement.

Les membres de la 6e Commission ont également pu échanger sur certains vœux, sur les frais d'inscription à l'université, sur les capteurs CO2 dans les écoles, sur la mixité scolaire dans nos établissements par exemple.

Voilà, chers collègues, je crois avoir été concis et fidèle au travail de la 6e Commission.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur COBLENCE.

2022 DDCT 14 - Subvention à une association au titre de la lutte contre la traite des êtres humains et de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution au sein de l'industrie pornographique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons donc à l'examen des projets de délibération et vœux de la 6e Commission, à commencer par le projet de délibération DDCT 14 et le vœu référencé n° 27 qui s'y rattache.

Le projet de délibération DDCT 14 concerne, comme vous l'avez dit, la subvention à une association au titre de la lutte contre la traite des êtres humains et de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

La parole est tout d'abord à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2010, une pétition initiée par l'association "Oser le féminisme !", le Collectif féministe contre le viol et "Mix-Cité", avec notamment le soutien de Gisèle Halimi, qui n'est toujours pas au Panthéon - j'ai envie de dire qui n'est pas encore au Panthéon -, dénonçait l'ampleur des violences sexuelles en France et le tabou invraisemblable qui claquemurait dans l'isolement, dans la honte, dans l'impuissance les 75.000 femmes victimes de ce crime tous les ans en France, soit une toutes les 7 minutes. Cela veut dire plusieurs dizaines depuis le début de ce Conseil. Et pour cela, il était nécessaire de, je cite la pétition, "libérer la parole des femmes victimes de viol et d'agressions sexuelles pour qu'elles ne se sentent plus coupables ou honteuses".

On voit évidemment que cette pétition était précurseur. Elle arrivait avant son temps, bien sûr trop tard, mais avant son temps puisqu'elle était précurseur du mouvement #MeToo qui a tant bousculé nos représentations sur les violences sexuelles. Et cette campagne portait un nom simple : "Viol, la honte doit changer de camp". Alors oui, la honte doit changer de camp. Aujourd'hui encore, ce slogan conserve toute sa force. Même si la parole s'est libérée ou, plutôt, même si nous avons libéré notre écoute face à cette parole, force est de constater que nous continuons socialement encore à minimiser les violences, à douter des chiffres les plus établis et à charger de tous les maux les victimes, forcément tentatrices, forcément un peu coupables.

Comment ne pas comprendre ainsi le calvaire des victimes de viol et de proxénétisme aggravé dans le milieu du porno, qui ont pu témoigner dans un procès récent, 3 ans après les faits ? Comment ne pas entendre les récits terribles reproduits dans le journal "Le Monde" sur les dessous abjects de cette industrie pornographique, sous la plume de Lorraine de FOUCHER, Samuel LAURENT et Nicolas CHAPUIS ?

L'actualité judiciaire, elle aussi, nous rappelle les commentaires odieux qui ont accompagné les dernières années de la vie de la jeune Shaïna, assassinée à Creil en 2019, accusée par ses camarades de classe, vous le savez, d'être une fille facile, d'avoir des vices car violée en réunion à l'âge de 13 ans et tuée en raison de cette réputation délirante.

Oui, il reste du chemin, un chemin encore long à parcourir, individuellement parce que je pense que cette question nous touche toutes et tous, mais aussi collectivement pour que la honte change résolument de camp.

En tant qu'homme, permettez-moi d'assurer à toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles, victimes de trafics et d'abus sexuels... Je veux vous assurer que je vous entends, que je vous crois et que nous allons nous battre avec vous pour mettre un terme à ces violences, car c'est une question de justice qu'il faut absolument et urgemment régler.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui nous propose de permettre à "Osez le féminisme !", au "Mouvement du Nid" et à "Mix-Cité" d'organiser un week-end pour une quarantaine de victimes de violences pornocriminelles, mises à rude épreuve non seulement par le processus de justice mais aussi par leurs propres processus de réparation. Outre un renforcement de leur accompagnement pluridisciplinaire, ce week-end permettra des échanges entre victimes et, ainsi, aidera à l'émergence d'une parole collective, à l'expression d'une sororité, car ce sera fait entre victime femmes, une sororité nécessaire pour se reconstruire.

Quelles que puissent être les différences d'appréciation des uns et des autres, des unes et des autres sur les grilles de lecture qui sont utilisées par telle association plutôt qu'une autre, et Dieu sait que ces différences, ces divergences sont frontales, sont brutales, sont nombreuses, il me semble nécessaire de souligner qu'il relève de la plus grande urgence d'aider les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles de manière tout à la fois pragmatique et immédiate.

Ici, je constate que c'est la méthode du groupe de parole entre victimes et sa temporalité en lien avec le processus judiciaire qui sont de nature à apporter une aide réelle et urgente à ces femmes, dont tous et toutes ici, je crois, dans cette Assemblée, conviendront qu'elles ont été victimes de violences particulièrement odieuses.

C'est la raison pour laquelle je voterai avec une très grande fierté ce projet de délibération et je vous enjoins, chers collègues, à faire de même.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER, pour le groupe Ecologiste de Paris. Madame RIVIER, je crois que vous êtes à distance.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Oui, nous sommes d'accord sur l'urgence d'accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes, quelles que soient nos divergences par ailleurs. Le GEP votera donc, bien entendu, pour ce projet de délibération qui propose d'accompagner des personnes victimes de violences sexuelles gravissimes subies dans le cadre d'un tournage pornographique, lui-même intervenu en violation de toutes les règles encadrant le secteur.

Rappelons en effet que la pornographie est encadrée par le droit, avec un statut protecteur pour les acteurs et les actrices, et que le droit pénal s'y applique comme partout ailleurs.

C'est pourquoi je vous alerte sur la fiche projet présentée par l'association à l'appui de cette subvention. En effet, on ne peut pas assimiler le secteur à, je cite, "une zone de non-droit au sein de laquelle les femmes victimes sont rabattues par des proxénètes et contraintes sur des tournages à des actes d'une violence sexuelle insoutenable". Non. Aller sur ce terrain de la généralisation, c'est une erreur d'analyse, et vous savez où mènent les erreurs d'analyse : à des politiques publiques inefficaces, voire qui se retournent contre les personnes qu'elles sont censées protéger. Citons par exemple les films de porno féministes de la réalisatrice Ovidie, qui se situent tout à fait dans le cadre légal et bien loin du terrible modèle promu par le porno "mainstream".

Si l'on veut cibler un mal, il faut se garder de tout mettre dans le même sac. Il convient de distinguer les situations et de cibler celles qui donnent lieu à des violences pour y consacrer tous les moyens, moyens au demeurant beaucoup trop maigres côté police comme côté justice.

Je vous invite, comme mon collègue l'a fait précédemment, à lire la minutieuse et terrifiante enquête en 4 parties parue dans "Le Monde" en janvier dernier. L'enquête révèle les dessous d'une procédure judiciaire tentaculaire, avec 58 victimes identifiées à ce jour, une centaine de personnes mises en cause, dont 8 mises en examen, pour viol en réunion, traite aggravée d'êtres humains, proxénétisme aggravé, blanchiment, travail dissimulé et diffusion de l'enregistrement d'images relatives à la commission d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne.

C'est bien dans un tel cadre que nous nous trouvons, et la subvention propose d'accompagner 48 victimes lors d'un week-end de rencontre leur permettant de sortir de leur isolement, de partager leur expérience et de tisser des liens en vue de se réparer. On insistera jamais assez sur l'importance de mettre en lumière la stratégie de l'agresseur pour la décrypter et la déminer, pour faire changer la honte de camp, oui. C'est une étape essentielle sur le chemin de la réparation. Lors de ce week-end sont prévus plusieurs ateliers, groupes de parole, sophrologie, "self-empowerment" féministe et un atelier créatif de chant et de musique. La subvention permet de financer les ateliers et la gratuité intégrale pour les victimes, transport compris.

Nous les assurons de notre soutien et voterons pour ce projet de délibération avec toute la force des convictions qui sont les nôtres. Nous vous entendons, nous vous croyons, nous vous soutenons.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame RIVIER.

La parole est désormais à Mme Béatrice PATRIE, pour la présentation du vœu n° 27 déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Oui, merci, Madame la Maire.

J'interviens à la fois sur le projet de délibération et sur le vœu.

Nombreux sont les projets de délibération et vœux proposés au Conseil de Paris année après année et touchant au système prostitutionnel. Evidemment, je ne peux que vous engager à voter favorablement le projet de délibération DDCT 14 dont l'objet est de soutenir financièrement, et d'ailleurs fort modestement, l'association "Osez

le féminisme !" qui depuis sa création en 2009 œuvre pour un travail militant de plaidoyer et de sensibilisation à combattre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les discriminations qui en découlent.

Mais ce énième débat est pertinent, parce qu'il est d'une actualité brûlante. Rappelons, comme il a été fait, que le tribunal judiciaire de Paris va avoir à connaître d'un scandale aux dimensions humaines et aux conséquences financières considérables. En effet, le tristement célèbre site "Jacquie et Michel", fréquenté par les amateurs, et on dit qu'ils sont nombreux, de vidéos amateurs pornographiques, est sous le coup d'une enquête ouverte en juillet dernier pour viol, proxénétisme, blanchiment de fonds provenant du proxénétisme et de traite des êtres humains à la suite de 3 signalements d'associations féministes, dont "Osez le féminisme !", "Les effronté-es", et le "Mouvement du Nid".

53 actrices amateurs ont eu le cran de dénoncer les actes sexuels qu'elles avaient subis alors qu'elles n'étaient pas consentantes. L'une d'elles que nous appellerons Sandra témoigne dans la presse. C'était il y a quelques années, dans une vie que Sandra, violée à 15 ans comme 38 % des prostituées, préférerait oublier, où l'argent ne coulait pas à flot. Son compagnon lui proposait un plan dans lequel elle devait tourner une vidéo amateur porno. Elle était amenée en voiture dans une maison de banlieue. "C'était un peu glauque, disait-elle, mais je suis rentrée quand même. A l'intérieur, un homme me mit en confiance et me demanda si j'avais des enfants, puis choisit le prénom de ma fille en guise de pseudo pour la vidéo. L'homme me tendit un contrat que je ne pris pas le temps de lire, mais je compris que je bénéficierais d'une rémunération de 300 euros. On me fit descendre à la cave où se tenaient 3 hommes qui, chacun à leur tour, m'imposaient des pratiques hors normes, violentes, douloureuses et dégradantes. Je n'étais pas d'accord, mais la porte était fermée et j'avais peur. On me disait : même si tu n'aimes pas cela, fais semblant d'avoir du plaisir".

Aujourd'hui, Sandra a déménagé. Quand elle marche dans la rue, au mieux on la félicite d'un air goguenard, au pire on l'insulte. Car cette satanée vidéo ne cesse jamais d'apparaître, sur une dizaine de sites français, étrangers. En effet, derrière "Jacquie et Michel", comme des poupées gigognes, se cachent d'autres sites, et la vidéo continue de tourner et de tourner sur Internet, encore et encore.

Cette fois, il y aura un procès, mais quand ? En attendant, les victimes vivent dans la peur de représailles et leurs avocats sont menacés. C'est pourquoi il faut voter ce projet de délibération, dont l'un des objectifs est de soutenir la défense de ces 53 victimes.

Cette fois, on n'osera pas, j'espère, soutenir que les prostituées ne sont que des femmes consentantes pour exercer ce fameux "plus vieux métier du monde". Car si les péripatéticiennes, comme on disait jadis, sont les plus vieilles travailleuses du monde, c'est tout simplement parce que le patriarcat est le plus vieux système de pouvoir du monde et le plus répandu. Si l'on admet que ces femmes sont des travailleuses, même si elles ne disposent pas du tout de droits sociaux, alors soutenons aussi que l'esclavage était un vieux métier, puisque prostitution et esclavage procèdent finalement de fondamentaux identiques, dont le premier est l'exploitation de l'être humain par l'être humain. Au XVIII^e siècle, on ne disait pas "esclavage", on parlait de traite des noirs, commerce fort lucratif en France. Et au XVIII^e siècle, les abolitionnistes n'étaient pas nombreux. Parmi elles, parmi eux, figurait quand même la fameuse Olympe de Gouges, je le rappelle, une des premières féministes. Non moins fructueuse que l'esclavage, la pornographie en ligne, avec ses 17 milliards de bénéfices aux U.S.A., constitue ni plus ni moins un volet important de ce que le système capitaliste produit de plus honteux, de plus indigne et de plus condamnable.

Certes, la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, à faire cesser les filières et dissuader les clients, a apporté une amélioration. Encore faudrait-il qu'elle soit appliquée. Or, les effectifs dévolus au sein de la Brigade de répression du proxénétisme et de la traite des êtres humains au démantèlement des réseaux clandestins sont notoirement insuffisants. La consultation du site Internet révèle que l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains ne compte que 20 enquêteurs dédiés. De même, la loi de 2016 prévoyait le reversement des saisies d'affaires de traite des êtres humains à la lutte contre le système prostitutionnel. Les 14 millions cumulés sur 2017 et 2018 n'ont pourtant toujours pas été reversés au service des droits des femmes et de l'égalité, selon le rapport F.A.C.T.-S. publié en 2021.

C'est pourquoi je vous engage à voter le vœu du groupe Communiste et Citoyen appelant à une application réelle de la loi de 2016 et qui demande que la Ville de Paris engage une véritable et grande campagne de communication, notamment en direction des mineurs.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame PATRIE.

Pour répondre à ces différentes interventions, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Depuis des années, "Osez le féminisme !" dénonce les dangers de l'industrie pornographique et les violences sexistes et sexuelles inhérentes à ce système. Un système organisé avec des modes opératoires bien huilés, à travers lesquels les proxénètes ciblent des femmes très vulnérables pour commettre des violences sexuelles. Un système construit sur l'érotisation des violences misogynes, la pédocriminalité, la lesbophobie ou encore le racisme.

Ainsi, sous prétexte de sexualité filmée, des viols, des actes de torture, de la barbarie, des propos faisant l'apologie de la pédocriminalité, de l'inceste, de la haine raciale étaient jusqu'à présent impunis. A la suite de signalements de l'association, en lien avec le "Mouvement du Nid" et "Les effronté-es", le Parquet de Paris a notamment décidé le 27 février 2020 d'ouvrir une enquête préliminaire pour proxénétisme aggravé et viol à l'encontre de la célèbre société "Jacquie et Michel". Un mois après, 4 pornocriminels travaillant pour cette société ou pour l'entreprise Dorcel ont été mis en examen pour viol, proxénétisme aggravé, traite d'êtres humains aggravée. L'un d'entre eux est également poursuivi pour blanchiment de proxénétisme aggravé, blanchiment de fraude fiscale ainsi que pour travail dissimulé. En novembre dernier, 4 prétendus acteurs de vidéos pornographiques ont été mis en examen également pour viol dans l'affaire "French Bukkake", auquel "Le Monde" a donc consacré une vaste enquête, et je vous conseille vraiment à toutes et à tous de la lire, car cela vous apprendra beaucoup de choses.

Au total, plus de 50 victimes ont déjà été recensées par les services de police. Les 3 associations soutiennent désormais 38 d'entre elles, majoritairement parisiennes, par le biais d'un processus d'accompagnement global juridique, social et psychologique qui leur permet d'être entourées par des experts et des professionnels tels que des avocats et des psychologues. En 2022, l'association souhaite donc organiser des jours de rencontre entre ces victimes, indispensables pour que ces femmes puissent enfin sortir de leur isolement après leurs prises de parole hautement courageuses.

L'association vient aussi de procéder auprès de P.H.A.R.O.S. à 200 signalements de vidéos avec des contenus illégaux tels que des actes de torture, de barbarie, incitations à commettre des crimes, délits, pédocriminalité, viols, apologie de la haine raciale. J'ajoute que ce projet de délibération s'inscrit dans une dynamique mondiale à la suite d'une enquête du "New York Times". Pornhub a déjà retiré 75 % des vidéos du site aux Etats-Unis.

Je salue le vœu du groupe Communiste et Citoyen, qui demande que le Ministère de l'Intérieur dote l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains et la Brigade de répression du proxénétisme d'effectifs nécessaires et spécialisés, afin, entre autres, d'assurer la sécurité des personnes victimes et celle de leurs avocates impliquées dans les procédures judiciaires en cours. Avec mon collègue Nicolas NORDMAN, nous ne manquerons pas de relancer le Gouvernement quant au renforcement de ces moyens.

Le groupe Communiste demande également que la Ville de Paris engage une grande campagne de communication, notamment en direction des mineurs et des jeunes. Là encore, nous y souscrivons totalement et je vous informe d'ailleurs que je réunirai dès la semaine prochaine des professionnels, des associations et des chercheurs pour discuter de la mise en place d'un grand plan de prévention auprès des mineurs et des jeunes.

Il y a en effet urgence. Une récente enquête I.P.S.O.S. à laquelle a contribué le docteur Muriel SALMONA a démontré que les jeunes de 18-24 ans, spécialement les jeunes hommes, adhèrent en grand nombre et de plus en plus à des représentations pornographiques violentes et misogynes de la sexualité et de la culture du viol. Ainsi, le pourcentage de personnes qui pensent qu'une femme qui dit "non", cela veut dire "oui", est bien plus élevé, deux fois plus important chez les jeunes que dans la population générale, et les hommes de 18-24 ans sont 34 % à le penser.

Dans le rapport du groupe de travail sur la prostitution, présenté par Mme Catherine CHAMPRENAULT, l'association "Agir Contre la Prostitution des Enfants" souligne en outre que le numérique permet aux mineurs de s'initier malheureusement à des comportements pré-prostitutionnels, n'impliquant pas de contacts physiques avec des clients dans un premier temps, puis qu'il arrive que les photos intimes détenues par les prédateurs sexuels servent de moyen de chantage pour contraindre les victimes à "prodiguer leurs faveurs" - je mets évidemment des guillemets, je ne fais que citer.

A titre personnel, je soutiens enfin la demande des associations de faire passer l'industrie pornographique sous le coup de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, c'est-à-dire de traiter cette industrie comme du proxénétisme, puisqu'elle permet à certains de s'enrichir. On parle de 100 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel en exploitant des rapports sexuels dits tarifés, des viols, de la traite, auxquels sont très souvent contraintes des femmes, voire des jeunes femmes quand ce ne sont pas des enfants.

En attendant, je compte sur notre Assemblée pour adopter unanimement ce vœu et ce projet de délibération historique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 10).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 14).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'accès aux vacances d'hiver pour les enfants, les jeunes et les familles parisiennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, deux vœux non-rattachés, il y en a plusieurs. Les vœux référencés n^{os} 28 et 28 bis sont relatifs à l'accès aux vacances d'hiver pour les enfants, les jeunes et les familles parisiennes.

Pour débiter, la parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Dans 9 jours, dans 10 jours, le 19 février, vont débiter les vacances d'hiver. Et nous avons demain à l'"AccorHotels Arena" une initiative portée par la Ville pour faire la promotion des Jeux Olympiques d'hiver, pour faire la promotion des sports d'hiver à travers une diversité d'animations. Nous pouvons nous en réjouir, mais une question se pose à nous : combien de petits Parisiens et de petites Parisiennes partent en vacances aux sports d'hiver ?

Eh bien, ce vœu, pour ma part, est très important. En effet, j'ai le souvenir d'être parti pour la première fois de ma vie aux sports d'hiver, parce que mes parents, par le comité d'entreprise, avaient accès à des colonies de vacances avec des séjours de tourisme social aux sports d'hiver. Je dis cela, car, dernièrement, j'étais en vacances à la montagne avec un organisme de tourisme social et j'ai croisé des enfants accompagnés par le Secours populaire, des enfants de Paris, qui, pour la première fois de leur vie, découvraient la montagne, pour la première fois de leur vie accédaient au ski et voyaient la neige. D'ailleurs, un des petits enfants disait à sa maman : "C'est un peu comme passer Noël dans un film." Et comme on voit les contes de fées à la télévision.

Quand je regarde les séjours proposés par la Ville de Paris, malheureusement, et c'est le cas des "Vacances Arc-en-Ciel", la quasi-totalité de nos séjours, c'est l'été et c'est pendant les vacances de Pâques. Nous n'avons aucune offre pour des séjours pendant les vacances d'hiver et notamment aux sports d'hiver. Les sports d'hiver sont malheureusement réservés aux familles les plus aisées. Vous le savez, une colonie de vacances aujourd'hui, dans le secteur privé, lucratif, c'est au minimum entre 700 et 1.000 euros la semaine pour un enfant.

Pour toutes ces raisons, nous proposons à travers ce vœu que la Ville développe une offre de séjours qui favorise l'accès aux sports d'hiver pour les enfants, que la Ville adhère aussi à l'association "Vacances Voyages Loisirs", V.V.L., et que la Ville subventionne des associations et des structures partenaires, telles que l'U.N.A.T. ou le Secours populaire, qui organisent des projets de départ en vacances à la montagne à destination des enfants et des jeunes familles parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD, qui va aussi présenter le vœu n° 28 bis de l'Exécutif.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Exactement. Merci, Madame la Maire.

Nous proposons un vœu de l'Exécutif. Je remercie le groupe Communiste pour ce vœu. Au-delà de la question de l'accès des enfants, des jeunes, des familles parisiennes aux vacances d'hiver spécifiquement, la question plus globale du départ en vacances des jeunes se pose de manière très actuelle et même urgente. Car, rappelons-le, les vacances, ce ne sont pas des privilèges. Partir en vacances, c'est un droit, un droit fondamental consacré par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Malheureusement, partir en vacances, c'est devenu un luxe, particulièrement dans ce contexte de crise qui a précarisé davantage qu'elle ne l'était déjà la jeunesse parisienne et, bien sûr, au-delà. 62 % des jeunes de moins de 25 ans ne sont partis ni en vacances, ni en week-end en 2021. 62 % des jeunes. A Paris, un tiers des jeunes de 16 à 30 ans ne partent pas en vacances chaque année. Il y a 65.000 jeunes Parisiens et Parisiennes qui ne sont jamais partis de leur vie.

À l'heure où l'on constate que les jeunes cumulent, plus que toute autre catégorie de la population, les prévalences à la dépression, à l'anxiété, aux troubles du sommeil pour 76 % d'entre eux, aux pensées suicidaires pour 20 % d'entre eux, toute politique publique visant à favoriser le départ des jeunes en vacances répond à un

objectif de santé mentale. Je constate également que les jeunes se tournent massivement vers les services publics pour que nous puissions les aider en ce sens.

Le doublement, l'année dernière, des demandes d'aide au titre du dispositif "Paris Jeunes Vacances", avec 1.070 aides attribuées, en atteste. Je veux aussi saluer nos engagements au travers du dispositif "Vacances Arc-en-Ciel" porté par Patrick BLOCHE ou encore de la mesure n° 38 concernant les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance porté par Dominique VERSINI.

C'est pourquoi nous proposons donc le vœu de l'Exécutif afin d'étudier toutes les conditions nécessaires pour nous permettre de développer une offre de séjours, notamment avec les sports d'hiver, pour les jeunes, pour celles et ceux qui ne partent jamais, d'adhérer, comme le propose le vœu du groupe Communiste, à l'association "Vacances Voyages Loisirs", qui accompagne les collectivités adhérentes dans la mise en œuvre de leurs politiques de vacances et dans le développement de leurs interventions en faveur des jeunes, et enfin d'améliorer plus spécifiquement l'accès des jeunes au dispositif "Paris Jeunes Vacances" - je pense notamment au travail en cours sur la dématérialisation des dépôts de dossiers.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, le vœu n° 28 est-il retiré ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 11).

Je vous en remercie.

2022 DASCO 1 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (7.451 euros), subventions d'équipement (1.935.260 euros) et subventions pour travaux (76.884 euros).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux affaires scolaires, avec tout d'abord un amendement n° 29. Il s'agit du projet de délibération DASCO 1 concernant les collèges publics parisiens et les dotations complémentaires de fonctionnement. Il est technique.

Cela pose-t-il un problème ? Non.

Je mets donc aux voix, main levée, le projet d'amendement n° 29 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 29 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2022, DASCO 1).

2022 DASCO 3 - Caisse des écoles (5e). - Subvention d'investissement (531.529,68 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Raymond-Queneau.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASCO 3 concernant la caisse des écoles du 5e arrondissement et une subvention d'investissement au titre de la restauration scolaire du collège Raymond-Queneau.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En juillet 2021, le Conseil de Paris a décidé de transférer la responsabilité de la restauration scolaire des collèges aux caisses des écoles, que les maires d'arrondissement, comme chacun sait, président. Dans le 5e, deux collèges sont concernés, le collège Raymond-Queneau et le collège Pierre-Alviset. À l'époque, j'avais manifesté

quelques réserves, parce que toutes les études montraient qu'il y avait un écart important avec nos standards de production, ce que nous pratiquons dans la caisse des écoles du 5e arrondissement, qui est en grande partie "bio" et quasi exclusivement en filière courte, standards de production tant pour l'emploi des personnels que pour le niveau de sécurité sanitaire que nous garantissons à nos jeunes convives. Et les études montraient que les écarts étaient grands également concernant la qualité nutritionnelle des repas.

Un travail très important a été fait pour identifier et élaborer des mesures visant à permettre l'intégration de ces cuisines dans le périmètre de la caisse des écoles, en respectant les échéances de la Ville, 2022 pour Raymond-Queneau et 2024 pour Pierre-Alviset. Je souhaiterais d'ailleurs, comme maire, qu'on puisse, si c'était possible, cher Patrick BLOCHE, avancer d'un an le transfert pour Pierre-Alviset.

Tous les travaux et tous les équipements identifiés dans le projet de délibération correspondent à ce qui a été proposé par la caisse des écoles du 5e arrondissement et qui a été validé par le S.R.S. Je ne peux donc évidemment que voter ce projet de délibération, qui va dans le bon sens.

Je note au passage l'excellente collaboration qu'il y a eu entre le S.R.S. DASCO et les équipes de ma caisse des écoles pour bâtir un plan d'intégration. Une seule petite ombre au tableau : j'avais souhaité que le basculement sur de nouveaux menus, avec des approvisionnements que nous soutenons, c'est-à-dire des circuits courts, des achats massifs de "bio", des achats à des éleveurs dans un périmètre rapproché, se fasse progressivement d'ici juin 2021. Cela n'a pas été possible et l'approvisionnement selon les procédures de la caisse des écoles que je préside se fera donc en une fois pour la rentrée 2022.

Merci pour ce projet de délibération qui va dans le bon sens et qui s'est traduit par l'attribution d'une subvention de 531.529 euros et 68 centimes très précisément, hors taxes, qui nous permet de mener à bien ce très beau projet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Florence BERTHOUT, la maire du 5e arrondissement, présidente de la caisse des écoles du 5e arrondissement, a fort bien présenté ce projet de délibération DASCO 3. Je ne peux que me réjouir au nom de l'Exécutif, avec elle, que nous puissions effectivement voter cette subvention d'investissement de 531.000 euros afin de mettre en œuvre le vœu que vous avez évoqué, Madame la Maire, vœu de juillet 2021 du Conseil de Paris qui garantissait que les cuisines des collèges Alviset et Queneau seraient transférées en parfait état.

Il s'agit du collège Raymond-Queneau à travers ce projet de délibération, mais le même travail sera évidemment engagé pour le collège Alviset, dont la restauration sera transférée en 2024. Ce même travail est d'ailleurs déjà en cours.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DASCO 3).

2022 DASCO 5 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux critères de définition des périmètres scolaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DASCO 5 relatif à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire prochaine 2022-2023, aux amendements n^{os} 30, 87, 88 et 88 bis, ainsi qu'au vœu référencé n° 31.

La parole est tout d'abord à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Avant de discuter des points précis du projet de délibération, laissez-moi dire quelques mots sur l'ambition générale dans lequel il s'insère.

Vous le savez, nous dénonçons le manque de moyens globaux alloués à l'Education nationale, et nous voulons le rappeler. Le "quoi qu'il en coûte" s'est visiblement arrêté aux portes de l'Education nationale. Suppressions de postes, baisses des budgets, sauf pour l'enseignement privé, le service public de l'Education nationale est progressivement étranglé par la politique d'austérité menée par MACRON et BLANQUER. Les chiffres parlent d'eux-

mêmes : 7.900 postes d'enseignants ont été supprimés sous la mandature MACRON, 75 millions d'euros ont été rendus par le Ministère de l'Education nationale en 2021. Les capteurs de CO2 ne sont toujours pas déployés, les masques F.F.P.2 sont absents, mais le Ministre rend de l'argent à Bercy. On voudrait progressivement dégrader le service public de l'Education qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

A Paris, nous le dénonçons depuis de nombreuses années, l'Académie fait face à un manque de postes d'enseignants et notamment de remplaçants. Alors, il nous est répondu que la baisse de la démographie scolaire permettrait de nouvelles fermetures de classes. Nous voyons bien que les changements de périmètres scolaires vont permettre quelques fermetures pour libérer quelques postes de remplaçants pour la rentrée prochaine à effectif enseignant constant sur Paris, avec un bilan global de zéro.

Dans le cadre de la pénurie organisée par MACRON et BLANQUER, on peut le comprendre. Mais nous pensons que c'est une double erreur de raisonner dans ce cadre d'austérité.

Première erreur, nous manquons l'occasion de faire en sorte que la baisse de la démographie, baisse d'ailleurs légère et uniquement dans le primaire, permette de diminuer le nombre d'élèves par classe. C'est nécessaire en termes pédagogiques et cela l'est d'autant plus avec le Covid. Nous continuons de demander des classes moins chargées, limitées, notamment en primaire qui est l'objet de ce projet de délibération, à 20 élèves. Tous les enseignants le disent, tous les syndicats le disent depuis toujours, depuis que je m'intéresse à la politique, de petits effectifs, c'est une meilleure attention aux spécificités de chacun des élèves. Car, tous et toutes n'apprennent pas à la même vitesse, n'assimilent pas les mêmes notions exactement en même temps. Il faut faire du sur-mesure, il faut faire de la dentelle et c'est tout l'art, précisément, et la beauté du métier d'enseignant. Seuls des effectifs limités le permettent réellement.

Nous plaçons donc depuis des décennies pour que cette baisse des effectifs par classe ait lieu. C'est d'ailleurs la revendication, je l'ai dit, de tous les syndicats et des fédérations de parents d'élèves. La baisse de la démographie peut être, justement, le prétexte à ce mouvement de fond.

Mais, par ailleurs, beaucoup de parents et d'enseignants le constatent, et pas seulement à Paris et pas seulement non plus en France, le Covid et les conditions d'enseignement dégradées ont fait des ravages dans les apprentissages scolaires. Beaucoup d'élèves ont accumulé des lacunes, des difficultés, et on peut le comprendre. Les classes fermées, les enseignements à distance, etc., ne permettent évidemment pas un enseignement de qualité.

Pour corriger la trajectoire, pour aider les nombreux élèves en difficulté, il est plus qu'urgent de mettre des moyens dans l'Education nationale. Et c'est donc la deuxième erreur du cadre dans lequel nous sommes contraints. Nous manquons l'occasion de revendiquer des moyens supplémentaires pour l'éducation. Le "quoi qu'il en coûte" ne peut pas concerner uniquement les entreprises privées. Les services publics qui œuvrent pour le bien commun, ce patrimoine de ceux qui n'en ont pas, ont besoin de moyens exceptionnels à la hauteur de la crise. Mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ va le détailler sur le cas précis de l'école Netter. Mais l'exemple ne doit pas cacher la forêt. La concertation a été mal menée et Nicolas le détaillera. Cet exemple met en lumière le manque d'ambition dont je parlais, le manque d'ambition dans lequel les choix d'austérité de MACRON et BLANQUER nous plongent.

Bref, vous l'aurez compris, sur la carte scolaire comme sur tous les sujets, nous continuerons à militer, à plaider pour une augmentation massive des moyens pour l'école. "L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde", disait Nelson Mandela. Alors armons l'école avec des moyens à la hauteur des besoins.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour prendre la suite, la parole est à M. BONNET-OULALDJ, qui nous présente l'amendement n° 88 et le vœu n° 31, je crois.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Je vais tout d'abord présenter l'amendement du groupe Communiste qui demande que la sectorisation du 12e soit reportée et soit revue avec l'ensemble des parents d'élèves et de la communauté éducative du 12e.

Je voudrais, avant d'en venir à l'école Netter qui est programmée en fermeture progressive - d'abord 2 classes à la rentrée de septembre 2022, puis 2 classes en 2023, puis une fermeture progressive -, revenir à un débat qui nous a animés en 2018, ici, au Conseil de Paris. Ce débat a porté sur la question de la mixité sociale et de la mixité scolaire à l'école. Nous nous étions tous rassemblés sur l'idée que notre principal problème, c'était la ségrégation sociale, la ségrégation scolaire, et c'était aussi le fait que, dans certains quartiers de Paris, plus de 35 % des enfants sont scolarisés dans le privé et que des parents sont dans un processus d'évitement de l'école publique. Le quartier dont je parle, qui concerne l'école maternelle Netter, c'est plus de 45 % d'enfants qui sont scolarisés dans le privé et de parents qui font le choix du privé plutôt que du public.

En 2018, nous disions que le problème, c'est la concurrence locale entre les établissements, qui explique aussi largement cette ségrégation scolaire. Nous disions aussi que, pour faire face à cette problématique, nous devons

mettre en place une perspective de long terme, l'adaptation des outils de mixité sociale aux différents contextes locaux, la nécessité de mesurer les phénomènes de ségrégation sociale, mais aussi de s'appuyer sur les parents, de s'appuyer sur les parents avec une communication, une formation des personnels d'éducation, une politique de transports efficace, une valorisation de l'apprentissage et des expérimentations locales. A l'époque, notre collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement, avait changé la sectorisation de l'école maternelle Netter, en allant chercher des enfants d'un quartier plutôt pavillonnaire et des enfants d'un quartier de logement social, en faisant le pari que, progressivement, il y aurait moins d'évitement, notamment en vue du collège qui est dans la continuité, et en vue de l'école primaire Lamoricière.

Je rappelle aussi ce que disait mon collègue Jean-Noël AQUA, en reprenant d'ailleurs les propos de Julien GRENET. Il se posait cette question : pourquoi des parents font le choix du privé ? Que ce soit par le contournement de la carte scolaire ou par le choix d'une option rare, certaines familles pensent n'avoir pas d'autres choix que de scolariser leurs enfants dans un établissement à meilleure réputation. Julien GRENET explique que les parents qui ont toujours joué le jeu de l'école publique et de la mixité se retrouvent, dans certains quartiers, face à un choix cornélien : ghetto ou privé. Il semble difficile de blâmer ces parents qui ne veulent pas que la mixité sociale se fasse sur le dos de leurs enfants. Voilà ce qu'on disait en 2018 et voilà pourquoi il nous avait paru important de s'appuyer sur des parents qui se sont mobilisés, avec les associations de parents d'élèves, pour revaloriser l'école Lamoricière, le collège Germaine-Tillion, et de s'impliquer dès la maternelle et l'école Netter.

Eh bien, j'ai l'impression que la nouvelle sectorisation tourne le dos à tout ce processus qui s'appuie sur les parents d'élèves. D'ailleurs, ces parents d'élèves ont écrit à plusieurs reprises aux élus du 12^e, à tous les élus de la majorité et de l'opposition, et nous les avons tous reçus. Et ils demandent une chose : une meilleure concertation. Non pas que la concertation n'ait pas eu lieu, car elle a eu lieu, mais la concertation n'a pas abouti et n'a pas permis aux parents d'élèves de dire : on est d'accord.

D'ailleurs, récemment, un dernier courrier qui date de janvier demande, concernant la fermeture de l'école Netter, à la Mairie que ce vote que je sou mets puisse être reporté et que les parents d'élèves puissent être reçus pour échanger et partager leur expertise sur les attentes des habitants de ce quartier.

Voilà pourquoi, simplement, je pose cet amendement. Mais cet amendement, c'est l'idée qu'on s'appuie sur les parents d'élèves pour faire face à la ségrégation, pour faire face à l'évitement du privé et pour construire avec eux une carte scolaire et une sectorisation qui conviennent et qui permettent de mettre les parents d'élèves dans ce processus.

Je vous remercie et j'espère que notre amendement sera adopté.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à la maire du 10^e arrondissement, Madame Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Ce que je vais vous dire là est un peu décalé, car la demande de vote de la sectorisation du 10^e arrondissement va se faire après moi. Néanmoins, je vais dire deux mots sur le travail que nous avons fait cette année.

Nous sommes dans un contexte de baisse de la démographie qui, d'ailleurs comme à d'autres moments la hausse de la démographie, nous amène à travailler toutes et tous et, je pense, dans presque tous les arrondissements, notre sectorisation.

Je voudrais donc profiter de ce projet de délibération d'abord pour remercier le travail très grand qui a été fait pour le 10^e arrondissement, pour préparer cette copie, celle qui sera mise au vote tout à l'heure, pour remercier aussi mon premier adjoint, Eric ALGRAIN, qui a travaillé pendant presque un an, ainsi que tous les membres de la commission de sectorisation, parents bien sûr, enseignants, directeurs d'école, membres de l'Académie, qui ont travaillé toute l'année pour nous faire une proposition et pour nous proposer aujourd'hui, et c'est une décision qui n'a pas été facile à prendre, de poursuivre sur le projet de fermeture de l'école Paradis, comme cela avait d'ailleurs été proposé l'année dernière.

Evidemment, aucun projet qui porte la fermeture d'une école n'est parfait ; celui-là pas plus qu'un autre. La fermeture d'une école, même provisoirement, n'est pas une décision qu'un maire prend volontiers et qu'une maire souhaite proposer. Cependant, c'est celui qui, dans le contexte actuel, permet de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des écoles du 10^e arrondissement en préservant le maximum de postes d'enseignants et en pérennisant les structures pédagogiques des écoles de l'ouest de l'arrondissement. Je veux dire à l'ensemble de l'Assemblée que l'école maternelle la plus proche est à 50 mètres, pour donner un cadre.

Je dirai que compte tenu de la situation, le statu quo, par ailleurs, n'était pas possible et que compte tenu de la situation de l'ensemble des écoles de ce quartier, ce choix était probablement le moins mauvais. Je vais donc remercier d'avance les groupes de la majorité et peut-être même d'autres groupes - je le verrai à la fin - pour leurs

expressions futures et qui témoigneront, j'en suis absolument persuadée, de leur sens des responsabilités et de l'intérêt général.

Et je voulais redire que la sectorisation n'est pas non plus un objet administratif figé dans le temps. Evidemment, nous aurons pour l'année prochaine à retravailler peut-être cette sectorisation et pour les années à venir. J'ajoute que j'ai souhaité évidemment que l'école de la rue de Paradis reste une école et qu'elle puisse à tout moment de nouveau accueillir des enfants, et nous allons, avec l'ensemble de mon équipe, accompagner au mieux toutes les familles directement impactées, c'est-à-dire celles qui cette année avaient leurs enfants en petite section et en moyenne section, pour leur permettre de rejoindre l'école la plus proche de leur domicile et la plus commode dans leur organisation personnelle, ce qui nous permettra de faire en sorte que les impacts sur ces enfants soient les moins importants possibles. Je compte là sans aucun doute sur la communauté scolaire des écoles avoisinantes pour leur faire le meilleur accueil.

Nous allons ensuite travailler avec l'ensemble de ma majorité à réfléchir à ce qui vivra dans cette école dans les années à venir. Il y a déjà la mission "enfant" que pilote Dominique VERSINI qui s'y trouve. D'autres activités utiles à la fois pour les familles et pour les enfants, mais aussi peut-être dans le champ social, pourront y trouver refuge, le temps que cette école retrouve, je l'espère, dans un futur le plus proche possible des enfants.

Il est important que les modifications soient adoptées cette année, nous en avons besoin. Je compte donc sur cette Assemblée pour, je le redis, son sens des responsabilités.

Merci beaucoup.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chaque année, ce projet de délibération est attendu, scruté, analysé dans le détail par tous ceux et toutes celles qui sont investis dans les politiques éducatives, les enseignants, les enseignantes, les parents d'élèves, les élus, bien sûr les maires d'arrondissement, ainsi que les élus d'arrondissement en charge des affaires scolaires. Nous sommes bien sûr tous et toutes soucieux et soucieuses de la qualité de l'offre éducative pour les jeunes Parisiens et Parisiennes. En effet, derrière la sectorisation et parfois son côté un peu aride et technique, se posent de réelles questions : le nombre d'élèves par classe, le nombre de classes par école, la mixité sociale à une échelle très fine, c'est-à-dire celle de l'école, et c'est finalement presque cette échelle très fine qu'on appelle maintenant la ville du quart d'heure.

Les élus "Génération.s" ont la conviction que l'école est un des principaux leviers pour corriger les inégalités sociales. Elle porte la promesse d'un accès à la connaissance, à la réflexion, à l'esprit critique dans un cadre où nous proposons à tous les enfants qui grandissent dans le même pays de partager, le temps de l'éducation, un même lieu. C'est donc le projet de l'émancipation pour les jeunes générations. La crise sanitaire, notamment le premier confinement, a confirmé que les jeunes Parisiens ne sont pas tous égaux dans leurs parcours scolaires et donc le rôle crucial de l'école, du temps passé avec un enseignant, une enseignante formée.

L'expérience, les recherches montrent que les élèves pouvant rencontrer des difficultés dans leur apprentissage scolaire progressent mieux dans une classe mixte socialement, dans un système d'enseignement qui repose sur la coopération plutôt que sur le mérite. A Paris, nous avons la chance d'avoir un outil, l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative, qui nous permet de suivre l'impact des politiques que nous menons en faveur d'une meilleure mixité sociale à l'école. Œuvrer à la mixité est essentiel dans l'Académie, qui est la plus ségréguée de France, celle qui voit le plus d'écarts en termes d'origine sociale des élèves entre les écoles. Je ne parle pas seulement de l'indicateur I.P.S., qui peut paraître à première vue utile. Je ne vous cache pas que nous avons constaté, dans un certain nombre de cas, sa limite sur le reflet de la situation réelle et que parfois on peut l'éclairer d'autres indicateurs, comme les Q.F. des enfants qui sont inscrits dans la cantine des écoles publiques.

Oui, la sectorisation à Paris n'est pas un exercice facile. Les quartiers sont parfois très marqués socialement, conséquence de prix de loyers dans le privé démesurément élevés, selon la présence de logements sociaux, de la typologie des logements - il y a certains bâtis faubouriens qui sont parfois de petite taille -, le nombre d'enfants d'un même âge dans un quartier, l'envie des familles d'être à proximité d'une école. Alors oui, l'exercice se complexifie.

Les prévisions sont parfois difficiles. Comment anticiper les familles qui feront le choix de l'école privée ? Comment anticiper l'arbitrage, notamment après le premier confinement, de familles qui feront le choix de rester à Paris dans des appartements aux surfaces parfois insuffisantes et aux loyers coûteux pour bénéficier de l'offre éducative et culturelle d'une très grande qualité, qui est notamment portée par les politiques publiques menées par la Ville ? Je pense par exemple à celle, unique en France, qui est liée à la présence en élémentaire des professeurs de la Ville de Paris en sports, arts plastiques et musique.

En complément de la recherche de la mixité sociale à l'école que traduit cette sectorisation et qui peut parfois apparaître contradictoire avec l'envie d'être au plus proche de son domicile, les élus "Génération.s" seront toujours attentifs aussi à la qualité de l'offre éducative. Par exemple, en l'améliorant par l'éducation artistique et culturelle,

essentielle pour prendre confiance en soi, pour s'émanciper, pour apprendre autrement et favoriser l'apprentissage dans la coopération. Par exemple, par les réseaux d'aide aux familles, avec un traitement global des problématiques, nous allons encourager la reprise des expérimentations des petits-déjeuners, parce qu'on ne peut pas apprendre le ventre vide. Par la multiplication aussi des adultes référents, formés dans l'école, et Paris fait figure aussi d'exception heureuse avec tout ce qui est proposé sur les temps périscolaires. Par l'amélioration du cadre dans lequel évoluent les jeunes Parisiens et Parisiennes, la rénovation thermique des écoles, en en profitant pour améliorer le confort et tenter des aménagements encourageant la coopération. Par la considération aussi de la communauté éducative, dans la manière de l'impliquer dans des projets éducatifs, par des rémunérations qu'on espère à l'avenir rehaussées tout au long de la carrière.

Ainsi, nous voterons en faveur de cette sectorisation, même si nous sommes preneurs, par exemple, d'une évolution quant à la place de l'indicateur de l'I.P.S., de son amélioration en y intégrant d'autres données, d'une compensation par des moyens supplémentaires quand la mixité sociale n'est pas possible jusqu'au bout du fait de la composition d'un quartier, d'une communication aussi à destination des familles pour les encourager à fréquenter l'école publique, notre commun.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme SIMONNET...

Pardon, avant vous, il y avait Sylvain RAIFAUD. Je vous prie de m'excuser, Madame SIMONNET. Vous étiez prête... C'est un décalage de cinq minutes.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Vous vous en souvenez sans doute et cela a été rappelé à l'instant par Alexandra CORDEBARD, il y a un an, notre Conseil avait longuement discuté de la perspective de fermeture de l'école maternelle de la rue de Paradis dans le 10^e arrondissement. Nous revoici un an plus tard avec un nouveau projet de sectorisation. Je le dis d'emblée, les principaux défauts relevés l'année dernière ne sont plus à l'ordre du jour et je m'en réjouis : plus de police municipale dans les locaux, plus de regroupement des enfants de la maternelle dans une école rendue polyvalente au risque de locaux inadaptés.

Dans le 10^e arrondissement, une commission a été mise en place en 2021 qui a eu le mérite de faire émerger des réflexions sur l'adaptation des locaux. Je tiens à remercier Alexandra CORDEBARD et son premier adjoint Eric ALGRAIN pour cet effort. Un état des lieux bâtiminaire a ainsi été réalisé en octobre, parce qu'une école, ce sont des salles de classe mais aussi des cours, des préaux, des salles d'activité, etc. Un travail important de recensement a eu lieu et les données obtenues devraient être généralisées à Paris et ouvertes en open data. Je tiens à saluer le travail du bureau de la prévision scolaire pour les données obtenues et le gros travail d'élaboration de scénarios.

Malheureusement, à entendre les parents membres de la commission mise en place dans le 10^e arrondissement et qui sont venus questionner notre dernier Conseil d'arrondissement du mois de janvier, il reste néanmoins, malgré ce travail important, un sentiment d'inachevé. Il a manqué le temps de prendre en compte les conclusions, en lien avec l'ensemble des conseils d'école de l'arrondissement, pour évaluer les scénarios proposés, établir la liste des avantages et des inconvénients de chacun. Et la concertation aurait pu être inscrite plus fortement sur cette étape.

Fermer une école est un constat d'échec. C'est le résultat d'un long processus d'extinction de la diversité sociale et c'est le résultat aussi de notre incapacité à retenir les familles. Plusieurs écoles à Paris sont concernées, que ce soit cette année ou l'année dernière. C'est l'échec des politiques locales et nationales dans la lutte contre la spéculation et l'accès au logement. Notre majorité travaille à réduire ce processus et nous devons poursuivre avec détermination la création de logements sociaux, lutter contre les logements vides, encourager la transformation de bureaux en logements et également travailler sur la place des enfants dans la Ville, l'espace qui leur est réservé, la sécurité de leurs trajets. Et n'oublions pas que la sectorisation interroge aussi les liens qui existent entre la mixité sociale et la mixité scolaire.

Pour revenir à l'école de la rue de Paradis et le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, aucun des 3 scénarios possibles pour le 10^e n'emporte notre satisfaction. Le statu quo n'est pas possible, trop d'écoles auraient un nombre de classes trop réduit pour maintenir la décharge de direction. Les 2 scénarios proposés à l'issue de la concertation, qui, chacun, ont pour effet de fermer une école maternelle, ne nous satisfont pas pleinement non plus. C'est pour cela que nous avons demandé que le vote concernant le 10^e arrondissement soit dissocié. En effet, nous souhaitons nous abstenir ici comme nous l'avons fait en arrondissement, car il nous paraît nécessaire d'interroger le cadre rigide dans lequel s'est organisée cette discussion. C'est pour cela aussi que nous présenterons tout à l'heure notre vœu pour réduire le seuil de décharge de direction - c'est une décision qui est à la main de la commune - et éviter ainsi la fermeture d'un trop grand nombre d'écoles.

Enfin, je voudrais terminer en rappelant que notre Assemblée s'est engagée, sur proposition des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", à ce que le service de l'éducation bénéficie sur notre territoire de bâtiments rénovés, sécurisés, aux plus hautes normes environnementales. La réversibilité de l'usage des bâtiments et la

concertation en vue de leur affectation future ont également été adoptées ici. Nous serons attentifs à ce que ces engagements soient tenus.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Je voudrais commencer par vous dire que la situation nationale pour l'école va mal, très, très mal. Le Ministre BLANQUER n'a eu de cesse pendant tout ce quinquennat de casser l'école, de mépriser le métier d'enseignant, non seulement par une politique de poursuite du gel du point d'indice, qui avait été poursuivie, hélas, par les Gouvernements précédents, mais aussi par toute une stratégie, finalement, qui appauvrit complètement notre système éducatif : des injonctions à l'autonomie des établissements, la généralisation du "new public management", cette nouvelle gestion qui impose au public les méthodes du privé, les atteintes à la liberté pédagogique, la multiplication de tâches bureaucratiques, de dispositifs d'évaluation, de contrôle, un affaiblissement du lien au savoir. Les enseignants ont pu se sentir légitimement dépossédés de leur métier. Nous sommes donc dans une situation dans laquelle l'école va mal.

Il faut savoir que depuis 2007, on a fermé une école par jour en France. Surtout en zones rurales. Mais à travers ce projet de délibération, eh bien, on enregistrera la fermeture de 4 écoles maternelles si, Conseillers et Conseillères de Paris, nous ne votons pas les vœux et amendements qui peuvent empêcher cela.

Personnellement, je souhaite vraiment qu'on puisse revoir et revenir sur la fermeture de l'école maternelle Paradis et de l'école maternelle Netter dans le 12e. Il est essentiel que nous défendions l'école. Je voudrais vous lire un passage d'un vœu qui a été adopté dans le Conseil du 20e arrondissement et qui a été notamment déposé à l'initiative du groupe Communiste et Citoyen. Que disait ce vœu ? Vœu relatif aux moyens alloués au premier degré et second degré par l'Education nationale. Il souhaite que la baisse de la démographie scolaire soit saisie comme une opportunité pour abaisser le nombre d'élèves par classe plutôt que pour en fermer. Et ce principe-là est extrêmement important. Tous les groupes de la majorité au Conseil du 20e arrondissement ont voté ce vœu, parce que tous sont convaincus que l'école de la République est un pilier essentiel et que si nous sommes là face, certes, à des baisses démographiques, nous devons tout faire pour améliorer les conditions d'études et que cela passe par la réduction des effectifs par classe.

Certes, la question des postes d'enseignants qui suit ne dépend pas que de la Mairie, mais elle dépend du rapport de force et de la mobilisation que nous créons dans l'ensemble de la Capitale, dans l'ensemble des arrondissements avec l'ensemble de la communauté scolaire, et nous avons une responsabilité en tant qu'élus de jouer ce rôle.

Quelle est la situation de Paris ? Est-ce que la baisse démographique tombe du ciel ? Non. C'est d'abord un échec, un échec des politiques municipales. S'il y a une baisse démographique, c'est parce que des gens quittent Paris. C'est qu'à un moment donné, la crise du logement est telle que beaucoup de familles, quand elles ont 1 enfant, 2 enfants ou 3 enfants, préfèrent quitter Paris, parce que se loger dans Paris est bien trop difficile.

La politique est donc à interroger : comment faire en sorte que l'accès au logement social soit beaucoup plus possible et donc comment renforcer les politiques de préemption ? Mais ne commencez pas par dire que c'est impossible et irréversible, et on serait simplement là à commenter cette baisse démographique. Pour quoi sommes-nous élus ? Pour défendre l'intérêt général, le fait qu'on puisse vivre dans Paris, que Paris - en tout cas, c'est mon souhait - cesse de se gentrifier et qu'on puisse enfin retrouver un Paris populaire.

Ensuite, nous sommes confrontés à une autre réalité : 35 % des enfants scolarisés à Paris le sont dans le privé. Il y a une stratégie d'évitement du secteur public. Il y a une bataille des consciences à mener auprès de l'ensemble des familles. Oui, l'école de la République est l'école républicaine de la réussite scolaire pour toutes et tous. Il faut donc faire en sorte de mettre le plus de moyens possible dans l'école publique, là où on est en compétence en tant que municipalité pour lutter contre cette stratégie d'évitement scolaire.

Ainsi, oui, je regrette qu'il y ait eu plus de 20 millions d'euros en moins pour les travaux dans les écoles, votés au budget de décembre dernier. C'est catastrophique. Je regrette d'ailleurs que mon vœu relatif au contexte sanitaire ait été retiré de l'ordre du jour sans même que la commission ait été saisie pour prendre une telle décision. Parce que, on le voit bien, avec seulement 25 % des classes qui disposent de capteurs CO2, franchement, on aurait pu mieux faire dans le contexte sanitaire. On n'est pas encore "fichu" d'acheter le moindre purificateur d'air. On voit que les problèmes de postes de remplacement, certes, touchent énormément les enseignants du fait de la politique de BLANQUER, mais qu'en est-il au niveau des A.T.S.E.M. ? Qu'en est-il au niveau des A.T.E., des agents de nettoyage des écoles ? Certains se sont même vantés en conseil d'arrondissement que la Ville avait eu recours à des sociétés de sous-traitance de nettoyage. Mais c'est une honte ! C'est une honte. La Ville aurait dû anticiper les effectifs pour qu'on n'ait pas recours à ces sous-traitances de nettoyage.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, je vous invite à conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, je terminerai par dire...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Vous en êtes à 5 minutes 30.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qu'il faut, à travers les vœux et amendements, empêcher ces fermetures de classes.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est désormais à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La fermeture d'un équipement scolaire n'est jamais une décision prise de gaieté de cœur. Le projet de fermeture qui se dessine pour l'école maternelle Netter est le fruit d'une configuration bâtiminaire, démographique et économique qui s'est imposée à la majorité que nous formons. Le nier aujourd'hui revient quelque part à se jouer de la vérité.

Insinuer que la sectorisation que nous votons aujourd'hui n'a pas été concertée est également une contre-vérité. Tous les projets que nous menons à l'échelle du 12^e arrondissement sont concertés et le devenir de l'école maternelle Netter fera l'objet du même traitement. Aussi, je crois que nous partageons déjà l'idée de créer un nouvel équipement au service des enfants et des familles de l'arrondissement, qui permettra au plus grand nombre de profiter d'une cour oasis de grande qualité qui pourra avoir l'avantage d'être ouverte sur l'extérieur.

La concertation menée avec les directrices et les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et les élus de la majorité sur la sectorisation du 12^e arrondissement a notamment conduit à l'élaboration de nouveaux scénarii intégrés afin de répondre aux craintes légitimes exprimées par les parents d'élèves. Nous nous efforçons de mener une politique à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés à notre échelle d'arrondissement mais aussi à l'échelle parisienne. Nous nous devons également d'être solidaires des autres départements franciliens qui vivent des difficultés similaires, mais avec le défi supplémentaire de la hausse démographique qui rend les conditions d'apprentissage des élèves parfois plus complexes. Ne les oublions pas.

Ne nous perdons pas dans de faux débats. Nous partageons le même diagnostic : Paris perd des habitantes et des habitants, la mixité sociale souffre de ces départs et la tentation du privé se fait plus forte, surtout dans le 12^e, où l'offre est la plus pléthorique. L'affaiblissement de l'école publique est dans tous les esprits. C'est un cercle vicieux que nous voulons briser ensemble, et si nous nous accordons sur la nécessité d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage, nous discordons sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Nous comprenons les peurs exprimées par les parents du secteur Netter-Carnot-Lamoricière et les ressorts de ces peurs, mais nous refusons de les exploiter.

Nous devons développer une politique familiale ambitieuse pour enrayer la baisse démographique, que nous ne pouvons collectivement ignorer, et maintenir la mixité sociale des établissements en y proposant des dispositifs scolaires péri et extrascolaires innovants et attractifs, accessibles à tous les élèves et qui participent concrètement à maintenir nos familles dans les écoles publiques.

Nous le faisons dans le 12^e arrondissement en finançant l'équipement numérique des établissements, en soutenant l'ouverture du périscolaire aux langues étrangères grâce à des centres de loisirs hispanophones et italophones. Le rapport de force que vous nous demandez d'instaurer avec le Rectorat est d'ores et déjà installé. Nous l'installons dans un principe de réalité en entendant les chiffres avancés par l'Education nationale mais en leur opposant le risque de ségrégation sociale, exacerbée à Paris, dans des quartiers où cohabitent les logements les plus sociaux et les copropriétés privées qui ne peuvent aujourd'hui accueillir qu'une classe moyenne supérieure. Des mondes qui ne se côtoient souvent que dans nos équipements publics. Nous mettons sur la table une demande de classe U.L.I.S. moteur pour une école parisienne réellement plus inclusive. Nous nous battons concrètement pour l'arrivée d'assistants de langue dans nos écoles classées en K.P. Nous demandons des ouvertures de classes là où la démographie le nécessite pour garantir une réelle égalité des conditions d'apprentissage des élèves de l'arrondissement. Nous continuons à porter les liaisons écoles maternelles, élémentaires et collèges en faveur de la préservation de l'équilibre et de la mixité sociale en cohérence avec la politique menée jusqu'à présent.

Je refuse d'exploiter les peurs légitimes des parents, tout comme je refuse de rester sourde aux craintes que vous exprimez en tant qu'élus. Je refuse pour autant de venir anéantir un travail engagé avec les parents d'élèves, les élus, la communauté éducative et les membres de la majorité pour des motifs électoralistes que je me dois de déplorer.

C'est pourquoi Isabelle ROCCA, mon adjointe aux affaires scolaires, et moi-même avons proposé de réaliser un bilan annuel de cette nouvelle sectorisation, avec la possibilité de réinterroger certaines des orientations prises. Nous serons à l'écoute de tous nos partenaires, comme cela a été le cas jusqu'alors, lorsque ce temps aussi viendra. Ce temps n'est pas encore venu et je vote donc contre les amendements déposés par Mme SIMONNET et M. BONNET et le groupe Communiste.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, les élus de l'opposition n'ont pas de visibilité, notamment dans les mairies d'opposition, sur les choix effectués puisque nous ne sommes pas conviés à la commission créée pour les concertations de sectorisation. C'est dommage, car cela nous permettrait d'avoir une vue d'ensemble. Cela dit, nous découvrons en effet vos choix en bloc lors des délibérations, mais nous avons heureusement le retour des parents d'élèves qui nous saisissent lorsque cela ne se passe pas bien.

Et il se trouve que pendant l'élaboration de la sectorisation dans le 12^e arrondissement, il nous a été remonté que la concertation, en effet, avec les parents d'élèves a été loin d'être optimale. Pendant plusieurs années déjà, les associations indépendantes ont souvent déploré le fait de ne pas être associées, justement, aux échanges avec la mairie du 12^e arrondissement et ont regretté que c'étaient simplement les associations d'envergure, celles qui avaient une envergure nationale qui étaient consultées. Mais aujourd'hui, ce que je constate, c'est que ce sentiment, celui de ne pas être écouté, se généralise aussi bien au niveau des associations indépendantes qu'au niveau des associations qui sont nationalement représentées, telles que la F.C.P.E.

Les parents d'élèves de l'école Lamoricière ont été en effet impactés par les choix de la nouvelle sectorisation. Ils se sont mobilisés, parce qu'ils regrettaient déjà le manque d'écoute et ils redoutaient que ces changements engendrent la création de doubles niveaux, ce qui serait compliqué en termes pédagogiques, puisque, vous le savez, cette école est un établissement classé K.P. Ces parents se sont fortement engagés pour le développement d'activités et de projets pédagogiques afin d'améliorer l'attractivité de leur établissement. Ils ont eu le sentiment que leurs efforts n'étaient pas accompagnés de l'écoute nécessaire, et, d'ailleurs, M. BONNET le disait aussi à juste titre, il vous disait, Madame la Maire du 12^e, que la concertation n'avait pas été aboutie. Et je tiens à vous préciser qu'il y a une différence, et je crois que là, vous n'avez pas saisi la nuance, entre des réunions d'information, où c'est surtout dans un sens, où on informe le public qu'on a en face, et la concertation, où il y a des moments d'écoute, d'échange et des compromis. Et c'est là que le bât blesse.

Pour calmer la gronde locale des parents, les élus Paris en commun ont déposé un vœu en Conseil d'arrondissement qui demandait plus de moyens, notamment à l'Académie de Paris. Je crois que c'est à cela que vous avez fait référence tout à l'heure, Madame la Maire. Je ne peux pas le lire, c'est une véritable "tartine", il est très dense. On y trouve des actions renforcées, notamment dans les écoles classées K.P., des dotations horaires globales abondées, une liste à la Prévert. Mais ce vœu a été adopté, en plus, en Conseil du 12^e arrondissement et je voulais savoir pourquoi il n'était pas déposé en Conseil de Paris. Moi, je n'ai pas cette chance d'avoir des vœux adoptés en Conseil du 12^e arrondissement, même si je les porte en Conseil de Paris. Là, cela a été adopté en Conseil du 12^e arrondissement et je voulais savoir pourquoi vous n'avez pas marqué l'essai, puisque je vous rappelle qu'un Conseil d'arrondissement a un rôle consultatif et que c'est au Conseil de Paris que les choses sont adoptées. Peut-être qu'il s'agit simplement d'un vœu d'affichage pour calmer la gronde des parents d'élèves au moment "T" du Conseil d'arrondissement, mais je m'interroge sur le fait que vous n'ayez pas donné suite ici.

Il est évident que la sectorisation est un processus indispensable pour ajuster les changements démographiques dans les quartiers et compenser les effectifs. Mais le premier problème, c'est que la Ville de Paris, dans sa globalité, doit surtout pallier la baisse généralisée des effectifs d'élèves, car ils étaient, je le rappelle, 6.000 de moins à la rentrée dernière, et que les Parisiens quittent Paris de façon continue depuis 10 ans. Et dans le quartier, bien sûr, cela a eu des conséquences qui se sont ressenties avec la fameuse fermeture de l'école Netter, qui, sous couvert de mauvais état, et j'en conviens, va être fermée définitivement. Je regrette d'ailleurs que les travaux de rénovation ne soient pas engagés avec une perspective de reprise après, et je m'interroge sur les choix précédents que vous avez faits. En effet, il faut savoir quand même qu'il y a eu des grands travaux de rénovation, notamment avec la cour oasis qui a coûté très cher en argent public, et c'est très récent. Je voulais donc savoir pourquoi on a engagé de telles rénovations pour, finalement, fermer une école. Cela fait beaucoup d'argent public englouti sans anticipation.

Concernant le vœu de Mme SIMONNET, nous voterons bien sûr favorablement le maintien de cette école et je regrette que la mairie du 12^e n'ait pas beaucoup lutté pour conserver cette école, à part les élus du groupe Communiste, ce que je tiens à souligner.

Le deuxième sujet qui est mis en lumière dans les vœux rattachés à ce projet de délibération, c'est la mixité sociale. Et là, je vous rejoins aussi, Monsieur BONNET, sur le constat qu'il y a des écoles où la mixité n'existe plus et que des parents qui jouent le jeu de laisser leurs enfants dans l'école publique se posent des questions, et elles sont, vous avez raison, légitimes. Mais aujourd'hui, j'ai envie de vous interroger : pourquoi il n'y a plus de mixité sociale dans les écoles ? Pourquoi on en est arrivé là ? C'est parce que, surtout, il n'y a plus de mixité sociale dans le parc de logements sociaux que vous gérez depuis plus de 20 ans. Si vous n'aviez pas exclu la classe moyenne dans les attributions de logements sociaux, si dans le parc social il y avait toutes les catégories sociales qui étaient

représentées, les catégories plus défavorisées, les catégories moyennes, les catégories moyennes supérieures qui sont d'ailleurs éligibles aussi au logement social à Paris, eh bien cette mixité sociale dans le parc social, on la retrouverait aussi à l'école. Et l'école Lamoricière dont on parle aujourd'hui, vous savez très bien qu'elle est sur les Maréchaux avec, bien sûr, une proportion de logements sociaux très importante. Mais si on retrouvait la mixité sociale dans le logement social, on la retrouverait aussi à l'école !

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous... Merci. Merci, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Sur ce projet de délibération, vous l'aurez compris, en résumé, nous, nous appelons...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Non mais...

Mme Valérie MONTANDON. - ... de nos vœux une amélioration de la concertation, notamment avec les...

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Votre temps de parole est écoulé, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - ... associations de parent d'élèves, une association des élus....

C'est fini ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Eh bien oui.

Mme Valérie MONTANDON. - Bon, ce n'est pas grave, j'ai tout dit.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre à toutes et tous, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à toutes les oratrices et tous les orateurs qui se sont inscrits sur ce projet de délibération qui arrive traditionnellement en séance du Conseil de Paris chaque année en même temps que celui concernant la sectorisation des collèges que nous examinerons ensuite. Ce projet de délibération concerne cette année Paris Centre et les 7e, 10e 12e et 13e arrondissements.

Pourquoi ce projet de délibération ? Tout simplement pour faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque périmètre et les adapter aux évolutions démographiques.

Pour qui ? Pour les entrants en classes de petite section de maternelle, de C.P. et de sixième, ainsi qu'aux élèves, évidemment, emménageant sur le secteur.

Comment ? Les paramètres qui sont pris en compte pour mener à bien ces travaux de sectorisation sont, je le rappelle, et cela a été évoqué dans le débat : la recherche d'une proximité géographique entre le lieu de résidence de l'élève et l'établissement de secteur, l'harmonisation entre les périmètres des écoles maternelles, élémentaires et des collèges, et la recherche d'une plus grande mixité sociale au sein de certaines écoles. C'est un critère qui est intégré dans la réflexion sur les modifications.

Oui, pour répondre au vœu n° 31 déposé par le groupe Communiste, nous prenons en compte les indicateurs de mixité sociale dans la mesure du possible, c'est-à-dire avec les indicateurs dont nous disposons, qui sont encore insuffisants. Vous aviez émis le vœu il y a quelques mois que nous disposions de l'I.P.S. pour le premier degré. Nous progressons sur ce sujet, puisque nous entrons progressivement en possession des I.P.S. pour le C.M.2 et nous devons progresser sur ce sujet à l'avenir, et c'est d'ailleurs pourquoi j'émettrai un avis favorable à ce vœu.

Je remercie notamment les deux maires d'arrondissement qui se sont exprimées dans ce débat, Alexandra CORDEBARD et Emmanuelle PIERRE-MARIE, puisqu'elles ont pu témoigner du travail de concertation avec les équipes pédagogiques, les chefs d'établissement et les parents d'élèves qui a été conduit dans chacun des arrondissements que j'ai cités. C'est un très important travail qui a été amené et qui a été mené par les mairies d'arrondissement et je les remercie chaleureusement. De la même façon, je tiens ici à saluer la qualité remarquable du travail effectué par le bureau de la prévision scolaire de la DASCO, car il s'agit, je le rappelle, de jongler en permanence avec les prévisions des effectifs et le découpage géographique des secteurs.

Alors, j'ai bien entendu, évidemment, les demandes émanant de certains d'entre vous de pouvoir exprimer votre opposition sur la sectorisation de certains arrondissements, en l'occurrence le 10e et le 12e arrondissement. Deux amendements avaient été déposés en ce sens, le n° 87 du groupe GEP et le n° 88 du groupe Communiste. Mais comme les deux amendements, si j'ose dire, en se croisant n'étaient pas compatibles, j'ai déposé un amendement de l'Exécutif, n° 88 bis. Pour être totalement sincère, je sais que je satisfais la demande du groupe GEP qui pourra s'abstenir sur la sectorisation du 10e arrondissement, mais je ne satisferai pas, et ils le savent déjà, le groupe Communiste, puisque je ne prends pas en compte ou je ne reprends pas leur souhait de report concernant l'école Netter.

Voilà, chers collègues, ayons à l'esprit qu'à Paris le nombre moyen d'élèves par classe est de 21 en maternelle et de 20 en élémentaire. Avouons que ce sont des moyennes qui feraient bien rêver au-delà du périphérique et, évidemment, en ce qui concerne l'école Paul-Dubois dans le 3e arrondissement à Paris Centre, l'école Paradis dans le 10e arrondissement ou l'école Arnold-Netter dans le 12e arrondissement, s'agissant de ces bâtiments scolaires,

c'est devant nous. Nous aurons le souci d'y accueillir des services publics sans doute dédiés à l'enfance et à la jeunesse, mais qui serviront inévitablement l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.

Peut-être un dernier mot pour dire à Danielle SIMONNET que j'émettrai un avis défavorable à son amendement n° 30 ; elle n'en sera sans doute pas étonnée. J'ai été surpris, par contre, qu'elle s'approprie un vœu du groupe Communiste sur les moyens scolaires dans le premier et le second degré dont nous débattons ultérieurement et auquel, d'ailleurs, je donnerai un avis favorable.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous en venons donc aux votes.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 30 déposée, justement, par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 30 est repoussée.

En réponse aux amendements n^{os} 87 et 88, comme l'a expliqué Patrick BLOCHE, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 88 bis.

Je m'adresse donc tout d'abord au groupe Ecologiste de Paris et vous demande si l'amendement n° 87 est retiré au bénéfice du n° 88 bis. C'est le cas, je vous remercie.

Même question à l'attention du groupe Communiste et Citoyen concernant l'amendement n° 88. Il est retiré aussi. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 88 bis déposé par l'Exécutif, assorti d'un avis favorable, bien sûr.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 88 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 31 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 12).

Nous en venons au projet de délibération DASCO 5 avec un vote dissocié des articles 2 et 3, puisque tel était justement l'objet de l'amendement n° 88 bis.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DASCO 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DASCO 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est adopté.

Et je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5 dans sa globalité, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DASCO 5).

Je vous en remercie.

Mes chers collègues, il est 20 heures 47. Il nous revient d'envisager soit de poursuivre avec le projet de délibération DASCO 6, qui concerne le même sujet mais pour les collèges...

Je vais m'adresser aux groupes. Nous en avons pour environ 40 minutes d'examen de ce projet de délibération. Bon, très bien, l'avis semble non seulement clair mais relativement unanime !

La séance est donc suspendue et reprendra demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 8 février 2022 à vingt heures quarante-cinq minutes, est reprise le mercredi 9 février 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, merci. Nous reprenons la séance du Conseil de Paris.

2022 SG 25 - Création de l'entente Axe Seine. - Approbation de la convention constitutive.

2022 DTEC 4 - Création de la SEM Axe Seine Énergie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai l'immense plaisir d'accueillir à mes côtés le maire du Havre, Edouard PHILIPPE, Monsieur le Premier Ministre, et d'accueillir Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, le maire de Rouen, pour un moment important, un moment où nous allons parler de l'avenir de nos territoires, de nos territoires qui sont liés.

D'ailleurs, conformément à la conférence d'organisation, il a été décidé un débat organisé, je vois que vous êtes en forme mais nous aussi, et surtout quand il s'agit de parler de sujets concrets, et d'avenir.

Et donc, nous avons dans le débat organisé prévu en conférence d'organisation, prévu la discussion ce matin sur la création de la S.E.M. Axe Seine Energie et de la création de l'Entente Axe Seine avec l'approbation d'une convention constitutive.

Je vais donc introduire ce débat, puis je donnerai la parole à Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de Rouen. Je vais vous donner la parole dans un instant, et je donnerai ensuite la parole à Edouard PHILIPPE, maire du Havre.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Rappel au règlement, il est de droit, je vous écoute.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Il s'agit d'un rappel au règlement qui se fonde sur l'article 2 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

Une fois de plus, la Maire de Paris a décidé de transformer ce Conseil en tribune électorale, au mépris toujours de l'intérêt des Parisiens. Deux projets de délibération relatifs à l'axe Seine figuraient à l'ordre du jour. Ces projets, nous les avons souvent évoqués, avec notamment Patrick OLLIER. Ils devaient être l'occasion d'un débat à la fois structurant et constructif. Nous aurions même pu parvenir à un consensus tant la Seine en vaut la peine.

Malheureusement, comme à plusieurs reprises depuis le début de votre campagne présidentielle, vous préférez utiliser la tribune du Conseil de Paris pour relancer une campagne qui ne décolle pas. Je vous rappelle, pour votre information, 1,5 % ce matin. Vous êtes à 1,5 % ce matin dans les sondages.

Alors, vous détournez ces deux projets de délibération de leur objet pour en faire un événement de pure communication politique. Il est inadmissible que le Conseil de Paris soit ainsi instrumentalisé.

Nous avons dénoncé, lors des précédents Conseils de Paris, avec de nombreux autres élus de toutes tendances confondues, y compris à l'opposé de nos bancs, ces communications récurrentes pour relancer une campagne à plat, c'est le moins que l'on puisse dire puisqu'elle creuse, et sans succès. Surtout quand on sait que votre temps de présence au Conseil de Paris est en moyenne de moins de 20 %. Cela illustre le peu d'intérêt que vous portez à Paris et aux Parisiens.

Nous regrettons avec d'autant plus de force cette confiscation honteuse à des fins électoralistes et au détriment de l'intérêt des Parisiens. Que le maire du Havre se prête à cette instrumentalisation et à ce mépris des citoyens nous choque. Je remercie d'ailleurs Patrick OLLIER d'en avoir eu conscience bien avant le motif douloureux pour lequel il n'est pas présent ce matin.

En conclusion, sachez que votre numéro de duettiste ne relancera pas vos campagnes respectives contre Emmanuel MACRON pour tous les deux, dont il se moque d'ailleurs. Je ne veux pas paraphraser la phrase célèbre du Président Jacques Chirac. Donc, nous ne participerons pas à cette parodie évidemment politicienne ce matin.

Je vous remercie.

2022 SG 25 - Création de l'entente Axe Seine. - Approbation de la convention constitutive.

2022 DTEC 4 - Création de la SEM Axe Seine Énergie. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous allons pouvoir à présent engager la discussion sur ces sujets absolument essentiels pour les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi pour tous les habitants de l'axe Seine. Merci à vous, dommage, vous n'allez pas profiter de ce beau débat qui concerne de façon très concrète nos villes.

Mes chers collègues, je vous propose d'introduire ce débat. Ce débat organisé autour de la création de la Société d'économie mixte, S.E.M., Axe Seine Energie et de l'Entente Axe Seine est une étape très importante de ce beau travail collectif mené depuis quelques années déjà entre les villes du Havre, de Rouen, ainsi que la Métropole du Grand-Paris.

Ce travail collectif repose sur une conviction forte : la vallée de la Seine et sa préservation face au changement climatique sont des enjeux d'envergure nationale qui nécessitent une implication forte des communes.

Les villes ont un rôle central dans le développement écologique et économique de la vallée de la Seine, un territoire qui est particulièrement touché par la diminution des emplois industriels et aussi les répercussions du changement climatique.

Face à ces défis, nous devons faire évoluer nos manières de gouverner et de gérer nos biens communs, dont la Seine bien sûr fait partie. Nous devons créer ce que nous pourrions appeler des territoires de projets, au-delà des frontières administratives et des clivages politiques. Et seule cette union des forces politiques et des expertises de nos administrations nous permettra de réinventer l'industrie, les transports et les emplois à l'heure de la neutralité carbone.

C'est la mission que nous nous sommes donnée avec les métropoles du Havre, de Rouen et du Grand Paris, et je veux ici dire toute ma solidarité avec Patrick OLLIER, qui bien sûr participe depuis de longs mois à cette aventure commune et qui ne pouvait être là pour des raisons liées aux obsèques d'une personnalité importante de Rueil-Malmaison.

Nous avons voulu associer bien sûr toutes les communes de l'axe Seine, je pense notamment à celles qui disposent d'un port d'envergure comme Gennevilliers.

Cette coopération, nous la fondons sur trois priorités. D'abord, développer massivement les transports décarbonés en généralisant les motorisations zéro émission sur la Seine. C'est pourquoi nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt pour le développement du fret fluvial coordonné par la Métropole du Grand-Paris.

Ensuite, encourager les circuits courts et privilégier les ressources locales pour les énergies renouvelables, c'est pour cela que nous créons Axe Seine Énergie.

Enfin, développer le tourisme vert de proximité en misant sur la culture et le patrimoine, et il s'agira d'ailleurs du thème des quatrième rencontres qui se tiendront prochainement à Rouen.

Et depuis 2021, nous nous sommes retrouvés tous les trois mois pour nous donner collectivement de nouveaux projets, sans jamais créer de nouvelles strates administratives, l'idée n'étant pas évidemment de rajouter une strate, mais plutôt d'avancer, de construire, de proposer des choses concrètes. Nous sommes des maires, et c'est comme cela que l'on fonctionne.

Après une première rencontre en février 2021, puis une seconde dédiée au développement du fret fluvial, l'Acte III de l'axe Seine s'était déroulé le 26 octobre dernier autour de cette question de la production des énergies renouvelables et de la décarbonation de la Seine.

Aujourd'hui, nous soumettons deux projets de délibération. Le premier, pour la création de la société d'économie mixte qui s'appellera "Axe Seine Energie", et le deuxième, pour la mise en œuvre de l'Entente de l'axe Seine. Ce sont deux grandes innovations.

Concernant d'abord la société d'économie mixte, voilà l'outil dont nous avons besoin pour accélérer la production d'énergies renouvelables et la transition énergétique de la vallée de la Seine.

Si nous voulons faire de la vallée de la Seine un territoire pilote de la décarbonation, nous avons besoin de mettre en commun nos ressources humaines et financières autour de projets d'énergies renouvelables. C'est l'objet de cette S.E.M. qui nous permettra de réaliser des investissements pour s'approvisionner plus facilement en électricité photovoltaïque, en hydrogène décarboné, mais aussi en biogaz.

Nous voulons d'ailleurs que cet opérateur bénéficie à tous les territoires de l'axe Seine, mais aussi à leurs habitantes et habitants, parce que nous savons que la transition écologique ne pourra advenir si elle n'est pas socialement exemplaire et très largement soutenue.

C'est pourquoi les projets seront sélectionnés en fonction de l'adhésion des habitantes et habitants, de leurs retombées économiques et sociales et de leur contribution à la production d'une énergie renouvelable accessible. C'est également la raison pour laquelle nous avons tenu à associer la S.C.I.C. Energie partagée au capital de notre S.E.M.

La modélisation d'ailleurs nous montre qu'avec une dotation en capital de 40 millions d'euros d'ici 2030, la S.E.M. pourra générer 1 milliard d'investissement.

A l'heure où la France est pointée du doigt comme mauvaise élève de l'Union européenne en matière d'augmentation de production d'énergies renouvelables, nous montrons que nos territoires et les citoyens sont prêts à y prendre leur part.

Le deuxième projet de délibération rapidement, c'est la création d'une entente de l'axe Seine, nous voulons traduire notre engagement collectif en une organisation efficace et associer toutes les communes de l'axe Seine. A travers elle, et sans créer une nouvelle strate administrative, nous mutualiserons l'expertise de nos services et nous lancerons des projets. Elle sera ouverte là aussi à toutes les communes de l'axe Seine. Il s'agira d'un mode de coopération souple au service de l'action concrète pour nous permettre d'agir rapidement et efficacement.

Alors, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les villes du Havre, de Paris, de Rouen et de leur métropole ont un destin commun à travers la Seine. Nous devons nous saisir des opportunités que nous offre ce fleuve, afin d'engager plus radicalement notre révolution écologique dans une logique de partage et de coopération.

C'est ainsi que nous pourrions faire progresser nos intérêts qui tous sont aujourd'hui tournés vers la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la condition de vie des habitantes et habitants de nos territoires.

Je vous remercie et je vais à présent donner la parole à M. le Maire de Rouen, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, puis à M. le Premier Ministre et maire du Havre, Edouard PHILIPPE.

Nicolas, à toi !

M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris.

Chère Anne, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire, cher Edouard, Mesdames et Messieurs les maires, Mesdames et Messieurs les élus, je vais être très bref, d'abord pour vous dire l'immense plaisir et l'honneur que j'ai d'être dans cette salle. C'est la première fois pour moi, c'est très impressionnant et tout à fait réjouissant d'être avec vous ou presque l'entièreté de votre Conseil si j'ose dire. Quelques mots pour résumer le sens de notre démarche.

D'abord, je voudrais insister peut-être sur quelque chose qui paraît évident à vos yeux, mais qui ne l'est peut-être pas pour celles et ceux qui nous écoutent, c'est la dimension de cette démarche. Nous ne sommes pas dans une dimension de coopération locale. C'est un enjeu pour la France et l'Union européenne que nous sommes en train de bâtir. Pourquoi ?

Parce que Paris, Rouen, Le Havre, c'est d'abord le premier complexe portuaire ou industriel de France, de très loin, l'un des tout premiers d'Europe, et pourtant, aujourd'hui, c'est à vrai dire très récent, il a décidé de prendre son destin en main, notamment en fusionnant, vous le savez, dans le cadre du complexe HAROPA Ports, les ports de Paris, du Havre et de Rouen.

Et donc, l'enjeu auquel nous faisons face, ce n'est pas juste une question de coopération territoriale entre Paris, la Métropole du Grand Paris et quelques villes de province si je peux utiliser le mot, mais comme maire d'une ville de province, j'ai le droit. Non, c'est d'abord de contribuer à un développement soutenable dans tous les sens du terme, écologiquement, socialement j'y reviendrai, pour le pays.

Le deuxième mot-clé de mon intervention, c'est l'intérêt général et ce qu'il implique d'écoute, j'aurais peut-être dû commencer par cela, de dialogue et de dépassement des clivages partisans, même quand on est dans une période électorale.

A vrai dire, nous ne sommes que les continuateurs d'un effort qui s'est initié, il faut le rappeler, sous la présidence de Nicolas SARKOZY, certains étaient déjà là, pas moi, et Antoine Rufenacht, alors maire du Havre, Laurent FABIUS, pour Rouen, Bertrand DELANOË avec Anne HIDALGO à l'époque déjà, je me souviens des premiers colloques sur l'axe Seine, c'était en 2010.

Nous cherchons modestement, non seulement à poursuivre cette œuvre-là, mais aussi, et c'est mon troisième message, à la rendre la plus concrète possible. En fait, ce que vous voyez aujourd'hui, ce ne sont pas des ensembles, des cercles, des structures, de la technocratie, cela, on fait le strict minimum. Mais ce sont surtout des projets utiles.

Anne HIDALGO vient d'en citer quelques-uns, il y en a un à l'ordre du jour aujourd'hui, il y en a d'autres encore, je voudrais juste insister sur quelques points très précis et très concrets, et c'est cela qui est utile en réalité, les énergies, nous sommes sur une vallée historiquement pour des raisons liées à la reconstruction de la France d'après-guerre, très carbonée.

Très carbonée, cela veut dire très polluante et très compliquée sur le front de l'emploi aujourd'hui. Vous vous souvenez peut-être de la raffinerie Pétroplus en 2012-2013. Vous avez peut-être entendu parler de la papeterie Chapelle-Darblay en ce moment. Vous avez peut-être entendu parler de la centrale thermique du Havre, etc.

Et là, il y a un enjeu si j'ose dire de judo, c'est-à-dire de faire de nos faiblesses une opportunité là encore pas simplement pour notre territoire, mais pour la France et l'Union européenne, devenir les champions de la décarbonation, qui est d'ailleurs le mot-clé dans la stratégie économique de HAROPA. Devenir les champions de la dépollution des sols, de l'amélioration de la qualité de l'air, de l'agriculture de proximité, de la logistique fluviale, etc. Bref, devenir la première vallée décarbonée de France.

C'est le sens des projets de délibération que nous portons aujourd'hui, qui ont déjà fait l'objet de votes tout à fait consensuels d'ailleurs et sans ce type de cirque, pardonnez-moi l'expression, dans les conseils du Havre et de Rouen.

Le dernier mot-clé, et je voudrais terminer par cela, c'est que nous ne nous limitons pas à des enjeux de nature strictement économique. D'abord, il serait artificiel et contre-productif d'opposer l'écologie à l'économie. Juste un point de comparaison, quels sont les meilleurs ports d'Europe ? Anvers, Rotterdam, Hambourg, HAROPA est derrière. Aujourd'hui, le port naturel de Paris devrait être évidemment l'axe Seine. Economiquement, si l'on regarde les flux, l'honnêteté nous oblige à dire que c'est plutôt Anvers, Rotterdam, Hambourg.

Si vous prenez 100 marchandises qui transitent par HAROPA, en import ou en export, 85 passent par la route, 10 passent par le fleuve, 5 passent par le train. Vous allez à Hambourg, à Rotterdam, à Anvers, la part qui passe par le train ou par le fleuve est à 30, 40, 50 %. Autrement dit, ces ports ont compris mieux que les Français que l'enjeu écologique n'était pas l'antithèse du développement économique, mais était au contraire un levier de compétitivité et d'attractivité économique.

Donc, tout notre objectif, tout notre défi est de faire en sorte que par cette décarbonation, notre territoire devienne, y compris sur le plan économique et donc sur le front de l'emploi, plus attractif.

Transformer nos anciennes usines très polluantes en nouveaux sites de production d'hydrogène par exemple, en nouvelles unités de logistique décarbonées par exemple, créatrices d'emploi, c'est extrêmement important, et le maire de Rouen que je suis, président de la métropole Rouen Normandie, veut vous dire que sur cette vallée de Seine, il y a des ouvriers, des techniciens, des salariés, des gens qui ont bossé 40 ans dans une même usine très polluante et qui aujourd'hui n'ont pas eu de formation, ont un crédit auto, ont des gamins, et se demandent quel avenir nous allons leur proposer.

Et ce que nous essayons de construire ensemble, avec vous, c'est précisément de trouver un chemin très difficile qui permette de créer de la valeur ajoutée, de l'emploi durable, c'est-à-dire non pas pour quelques mois, quelques années, mais pour les décades à venir sur l'ensemble de ce territoire.

Cette vision sociale et écologique, vous le voyez, ne se réduit pas au champ strictement industriel et portuaire sur lequel je me suis beaucoup appesanti, mais aussi sur les autres enjeux qui font de ce territoire un territoire rayonnant, extrêmement connu dans le monde. Paris, la Normandie, je ne sais pas s'il y a des mots en français plus connus au monde pour des raisons évidentes, je veux penser à la culture, où nous ferons des annonces prochainement en ce qui concerne l'extension de "la nuit blanche" par exemple. Je veux évidemment penser aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Juste un mot : 2024, les JO, c'est aussi les 150 ans de l'impressionnisme. Il y a peut-être quelque chose à faire.

Je m'arrête là pour vous dire tout l'enthousiasme, tout le plaisir d'abord que nous avons à travailler ensemble, les trois maires, mais vraiment j'élargis avec Patrick OLLIER pour la Métropole du Grand-Paris, les autres territoires, parce qu'évidemment, je viens de parler d'impressionnisme, comment ne pas inclure Giverny ? Comment ne pas inclure d'autres territoires encore qui sont directement et intimement liés à l'histoire de cette Seine, qui est notre fleuve, notre lieu et notre lien ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas.

Je donne la parole au maire du Havre, Monsieur le Premier Ministre.

Cher Edouard ?

M. Edouard PHILIPPE. - Merci, Madame le Maire.

Chère Anne, cher Nicolas, Mesdames et Messieurs, moi aussi, comme Nicolas, je suis très heureux et très honoré de répondre à l'invitation qu'Anne HIDALGO nous a adressée.

C'est pour moi une double première. D'abord, c'est la première fois que je rentre dans cette salle magnifique et que j'ai l'occasion de m'exprimer devant le Conseil de Paris, c'est probablement la dernière fois aussi, alors j'en profite.

Ensuite, c'est la première fois que je m'exprime depuis un pupitre où il y a marqué "Préfet de police", et de toutes les choses que j'avais imaginées sur mon futur proche, ce n'est pas celle-là que j'avais en tête.

J'ai compris que cet après-midi, il y avait une séance où vous auriez le vrai, donc attendez un peu.

En 2009, le Président de la République, Nicolas SARKOZY, très soucieux, probablement comme l'ensemble des Présidents de la République, de faire une place particulière à l'aménagement de Paris, avait lancé cette grande consultation dont vous vous souvenez tous, je pense, qui est à l'origine notamment de la création ou de l'accélération de la construction du grand réseau express autour de Paris et dans toute l'Ile-de-France.

A l'occasion de cette réflexion qu'il avait voulue globale et qui était assez audacieuse, je dois dire, un architecte urbaniste, architecte pour l'essentiel, Antoine GRUMBACH, avait pointé quelque chose qui, lorsqu'on le dit va apparaître avec une forme d'évidence, mais qui pourtant n'était pas suffisamment rappelé, c'était que de toutes les très grandes métropoles qui avaient vocation à peser, à être des villes-mondes, il était évident que le lien à la mer était une caractéristique majeure.

Antoine GRUMBACH disait que New York était une ville-monde parce qu'elle était un port branché sur la mer, et donc sur le commerce maritime, là où Chicago ne l'était pas ; que Londres était une ville-monde là où Berlin ne l'était pas ; que Shanghai était une ville-monde là où Pékin avait du mal à l'être.

Et il disait, vision d'architecte, vision d'urbaniste, mais vision intéressante, que le développement de Paris ne pouvait pas s'envisager simplement sur le modèle de l'œuf au plat, c'est-à-dire par une diffusion périphérique continue mais autour d'un axe, la Seine, qui branchait Paris sur le commerce mondial, sur la mer, et donc sur le monde.

Je crois que derrière cette vision, il y avait beaucoup d'intelligence et aussi une difficulté considérable, parce que ni les délimitations administratives ni l'histoire politique de notre pays ne nous placent dans une situation facile pour nous inscrire dans une logique de cette nature.

En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'à l'époque, en 2009, le Président de la République et les acteurs en charge des territoires concernés par cette vision ont su voir quelque chose qui méritait une attention soutenue.

Et c'est au fond une bonne façon de rendre hommage à nos prédécesseurs, à tous nos prédécesseurs, Bertrand DELANOË, Laurent FABIUS et Antoine Rufenacht, qui alors même qu'ils n'avaient pas grandi dans l'idée qu'ils pourraient travailler - je parle d'Antoine Rufenacht, les deux autres, je ne parlerai pas des relations entre Bertrand DELANOË et Laurent FABIUS - dans l'idée que spontanément et naturellement ils pourraient travailler en confiance, on peut dire cela ainsi, ils s'y sont mis. Ils s'y sont mis, parce qu'ils ont compris qu'il y avait un intérêt général qui allait bien au-delà de leur territoire et d'une simple coopération factice.

Et à partir de 2009, avec des accélérations et des ralentissements, avec pas mal de frustrations parfois parce que nous aimerions que cela aille plus vite, c'est vrai, nous nous sommes engagés dans ce travail d'édification, de raffermissement d'un axe Seine.

Les éléments les plus visibles ont d'abord été ce que l'État a essayé d'entreprendre pour améliorer la desserte ferroviaire de l'axe Seine et il y a du travail. En 1936, pour venir du Havre, on mettait 1 heure 40 en train. Aujourd'hui, on met plutôt 2 heures 10. La Normandie s'est éloignée de Paris en matière ferroviaire. Je parle du transport passagers, pour le fret c'est pire. Comme l'a très bien dit Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, c'est extrêmement préoccupant pour la captation des flux et pour le développement industriel de notre pays tout entier.

Donc, la priorité a été plutôt d'améliorer les dessertes ferroviaires, ou en tout cas de lancer les programmes d'amélioration des dessertes ferroviaires, qui passent par des travaux considérables que vous connaissez à l'ouest de Paris à Mantes-la-Jolie, avec des perspectives de construction d'une ligne nouvelle, à Rouen sur le plateau de Caux jusqu'à Mantes-la-Jolie, y compris dans la gare Saint-Lazare.

Donc, on a là une perspective qui est lente, chère, mais indispensable.

Le deuxième axe très visible, et j'en suis assez heureux parce qu'il a été engagé sous le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger, cela a été la fusion des trois ports. Ils s'étaient déjà rapprochés pour avoir une stratégie commune, une politique commerciale coordonnée, une politique clients coordonnée. Ils ont désormais fusionné en constituant HAROPA et il y a désormais un ensemble portuaire d'axes, c'est-à-dire un ensemble qui envisage le transport, l'accueil, le stockage des marchandises et les zones d'échanges sur l'axe dans son ensemble.

C'est un progrès considérable et les bons chiffres de l'année 2021 en matière aéroportuaire nous confirment que cette idée d'une fusion des trois ports est évidemment féconde.

Et nous voulons aller au-delà, parce qu'au-delà de ces grands projets qui ont été plutôt pilotés par l'État, nous sommes convaincus que les collectivités territoriales, les métropoles, les villes, ont une part à jouer dans le travail à conduire. Au fond, je dirais que nous le faisons avec un esprit de partenariat et de confiance.

J'ai bien compris que cela suscitait des questionnements, l'idée que des métropoles qui sont dirigées par des majorités qui ne sont pas de la même couleur politique, je vous le confirme, personne n'avait de doute là-dessus, je crois, puissent travailler en bonne intelligence et en complète confiance. C'est assez nouveau entre le Havre et Rouen qui se sont regardés en chiens de faïence pendant des siècles, et je suis très heureux que nous puissions le faire aujourd'hui. Et je pense que nous avons collectivement, et les populations qui habitent sur l'axe Seine ont toutes quelque chose à gagner à ce travail en partenariat et en confiance.

Nous avons essayé de choisir des thèmes et d'avancer sur des thèmes qui nous paraissent décisifs. Le transport fluvial, qui n'est pas spécifiquement de la compétence des métropoles, mais nous intéresse parce qu'il détermine des choses en matière de transport de passagers, et surtout de transport de marchandises, donc d'occupation des routes, donc de mobilité.

Nous sommes donc évidemment dans nos compétences d'une certaine façon sur la production d'énergies renouvelables, parce que nous voyons bien qu'il y a à la fois des opportunités exceptionnelles et une demande évidente.

Nous avons choisi de privilégier la structuration la plus souple. C'est important de le souligner. Nous ne voulons pas prendre des compétences, le Havre n'y serait pas prêt. Je ne crois pas que Paris en ait le moindre commencement du début de la moitié d'une envie, et c'est certainement la même chose pour Rouen.

Il ne s'agit pas de prendre des compétences pour les transférer à une structure qui se placerait au-dessus, ailleurs, et priverait d'une certaine façon les élus de leur capacité à faire des choix.

Il s'agit, en faisant le choix de l'Entente, qui est la structure la plus souple que l'on trouve dans le Code général des collectivités territoriales, d'avoir une structure juridique qui existe, qui n'a pas la personnalité morale, de coordination, qui fait que tous les choix relèveront des métropoles, plus exactement des communes ou métropoles concernées, sans qu'on ne leur ôte aucune compétence, mais qui leur permettront de mettre en œuvre des projets en commun.

L'Etat est convaincu de l'Axe Seine. On peut toujours se demander si l'on va assez vite, mais l'Etat est convaincu de la nécessité de l'Axe Seine. J'espère que les régions en sont également convaincues. Cela me paraît encore améliorable. Je suis certain que les métropoles, elles, ont fait le choix de s'engager en confiance et en partenariat pour avancer.

Je voudrais terminer exactement sur la même thématique qu'a développée Nicolas MAYER-ROSSIGNOL. Nous nous trouvons dans une situation, c'est intéressant du point de vue de l'action publique, au-delà de nos questions quotidiennes, nous nous trouvons confrontés à un sujet de toute évidence d'intérêt national, sur lequel l'Etat joue sa part, mais sur lequel les collectivités territoriales que nous sommes ont un rôle à jouer, pas simplement dans l'accompagnement d'un projet d'intérêt national, mais dans sa conception et dans sa conduite.

Je trouve que c'est assez rare finalement, extrêmement intéressant, et que nous pouvons peut-être, par cette logique de partenariat et de confiance, initier quelque chose qui, au-delà de l'Axe Seine, portera du fruit.

Autrement dit, je vous remercie très sincèrement de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer devant le Conseil de Paris. Les deux projets de délibération qui vous sont soumis ont été soumis à peu près dans les mêmes termes, avec le même dispositif, au Conseil communautaire du Havre Seine Métropole et à la Métropole de Rouen. Elles ont fait l'objet d'un débat très serein, avec des oppositions qui, je rassure Madame le Maire, elles aussi savent être sonores, mais très sereines. Elles ont été approuvées dans une unanimité qui m'a réjoui.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole aux oratrices et orateurs.

C'est un processus de travail que nous voulons transparent. Nous avons plaisir à nous retrouver, à travailler entre maires et avec Patrick OLLIER. Nous avons plaisir à poser sur la table des sujets qui en tant que maires nous concernent, nous mobilisent, et des sujets sur lesquels la communauté de destins concernée va bien au-delà des frontières administratives de nos communes.

Mais nous avons aussi plaisir à porter ce projet avec nos administrations, je dois le dire, qui ont travaillé, qui innovent et ont compris qu'il ne s'agissait pas de créer une structure supplémentaire qui viendrait finalement, comme cela vient d'être dit, reprendre des compétences qui sont celles des collectivités, ou qui essaieraient de prendre celles de l'Etat.

Et puis aussi avec les élus, les adjoints. Je veux remercier d'ailleurs les adjoints de mon équipe, qui tout à l'heure répondront, Dan LERT évidemment, Emmanuel GRÉGOIRE, qui sur les questions de Grand Paris est impliqué, mais qui aujourd'hui est en mode Covid, je crois. Il n'est pas là pour des raisons liées à notre propre protection et à la sienne. Et aussi, Pierre RABADAN, sur les questions relatives à la Seine sur lesquelles nous interviendrons aussi, et Paul SIMONDON, du point de vue budgétaire.

C'est un travail collectif, un travail d'équipe, un travail dans lequel personne ne peut arriver tout seul pour porter ses propositions. Ce n'est pas de la politique politicienne. Je suis assez d'accord avec vous. Cela peut surprendre ceux qui préfèrent se raccrocher à cela, c'est vrai, surtout par les temps qui courent.

Mais ce que nous faisons, c'est non seulement de poser les bases, mais aussi de poser des projets d'amélioration sur des sujets qui nous tiennent à cœur, parce qu'on sait que transition écologique, économie, et aussi égalité sur nos territoires, à la fois des populations et de nos territoires dans le développement de cet Axe Seine sont importants.

Je suis heureuse qu'en transparence, on puisse avoir ce débat au sein du Conseil de Paris, et que ce ne soit pas simplement un moment privilégié, comme ceux que nous pouvons avoir ensemble lorsque nous nous rencontrons entre maires.

Je donne la parole à la première oratrice, Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Monsieur le Maire de Rouen, Monsieur le Maire du Havre, chers collègues, je vais vous faire une confidence, l'émotion que l'on a en rentrant pour la première fois dans cet hémicycle, on la garde. Il y a un côté un peu magique. En tout cas, je vous prie de m'excuser que nous vous ayons reçu comme cela.

Dans notre histoire, nous avons souvent habité le long des fleuves. Ils ont structuré nos territoires, contribué à la fertilité des terres, constitué des frontières ou au contraire des liens. Ils ont permis le transport des personnes, des marchandises entre différentes villes, et bien sûr en ouvrant sur la mer, sur l'océan.

Pour toutes ces raisons, ils ont inspiré nombre d'artistes et mobilisent un imaginaire.

Cela fait quelques années que les fleuves retrouvent une place centrale, notamment dans l'aménagement des villes d'abord. Ces dernières années, à Paris, à Lyon, à Bordeaux, pour ne citer que ces exemples, les habitants et les habitantes ont redécouvert le plaisir de les longer, grâce à des aménagements, je pense par exemple pour nous dans notre ville, aux berges de Seine.

Cette tendance n'a pas été que celle des métropoles. Toutes les villes se sont de nouveau tournées vers leur fleuve et ont repensé leur territoire, leur projet de territoire, en lui accordant une place centrale structurante.

Alors oui, c'est la Seine qui nous réunit aujourd'hui, ou tout du moins une portion du territoire qu'elle couvre, et sur les projets sur lesquels nous sommes amenés à voter. La création d'une S.E.M. pour accompagner la production d'énergies renouvelables, et puis la création d'une Entente, vous l'avez dit les uns et les autres, une forme souple de coopération pour œuvrer en commun dans plusieurs domaines.

Pour la création de la S.E.M. Axe Seine, vous nous proposez de mutualiser des financements de projets d'énergies renouvelables. Soutenir le développement de ces énergies fait partie de nos leviers pour atteindre les objectifs du Plan Climat. Nous y sommes donc favorables.

Concernant la volonté de coopération dans la vallée de la Seine à travers une Entente entre nos collectivités, nous y sommes également favorables. Les élus "Génération.s" souhaiteront aussi peut-être que cette façon de coopérer puisse se faire avec l'aval de la Seine. Elle ne commence pas non plus à Paris et ce sera à prendre en compte.

Et puis, nous souhaiterons aussi coopérer, contribuer d'une façon spécifique sur le tourisme et la culture. Je dois vous avouer, puisque vous avez échangé entre vous, cela m'a permis aussi d'échanger avec Laura SLIMANI, élue à Rouen.

Nombre de fleuves, de rivières, de canaux deviennent des itinéraires cyclistes privilégiés pour le tourisme. Si la Loire aujourd'hui fait figure de favorite, la Seine connaît quelques portions à fort intérêt touristique. Par exemple, vous l'avez cité, de Giverny à Honfleur.

La dimension culturelle du fleuve est essentielle tant la Seine joue un rôle au sein de notre patrimoine et notre imaginaire commun. Elle invite à valoriser son histoire naturelle et humaine, à redécouvrir sa biodiversité, comme ce qu'elle a permis en termes de développement industriel et commercial.

C'était déjà le sens de nos préconisations dans la mission du Conseil de Paris que nous avons faite sur la Seine. A l'échelle de nos territoires, il convient d'y ajouter les enjeux liés à la préservation des terres agricoles et à celui de la vallée du fleuve comme une réserve de biodiversité.

Le mouvement d'urbanisation, de destruction des terres fertiles compromet notre capacité à répondre localement à nos besoins alimentaires. Celles situées dans la vallée de la Seine méritent une protection toute particulière, et donc peut-être aussi, c'est un élément supplémentaire dans cette coopération.

Il faut que nous puissions préserver l'artificialisation des sols et des terres qui sont précieuses pour l'agriculture.

La vallée de la Seine doit rester aussi un réservoir de biodiversité et peut-être que certaines portions pourront être aussi objets d'une protection renforcée. Je pense aux boucles de la Seine normande où les continuités écologiques sont entretenues par la préservation des trames vertes et bleues.

Cette Entente pose encore la question de l'échelon pertinent selon les domaines d'action. J'évoque une délibération que nous avons examinée hier, qui permettait de présenter le programme d'action et de prévention des inondations, à l'échelle d'ailleurs du bassin de la Seine.

Ce programme répond à un enjeu majeur, nous savons qu'avec le dérèglement climatique, la crue est un des risques majeurs pour notre ville, et peut-être les vôtres aussi. Il est donc primordial que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce plan soient sécurisés, notamment avec l'Etat qui nous accompagne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la présidente.

Je donne la parole à Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Madame la Maire, Monsieur le Maire de Rouen, Monsieur le Maire du Havre, un mot pour dire mon regret que tous les groupes politiques ne participent pas à ce débat, qui le mérite bien pourtant. Parce qu'il est assez rare dans notre hémicycle d'avoir la possibilité de débattre sur un sujet qui dépasse les seules frontières de Paris intra-muros, et j'en suis très heureuse.

La création de la S.E.M. de l'Axe Seine sur les énergies renouvelables et de l'Entente Axe Seine vient inscrire Paris, le Grand Paris, les métropoles du Havre et de Rouen dans la compétition mondiale des métropoles, avec comme enjeu majeur pour notre collectivité parisienne l'ouverture sur la mer.

Avec ce partenariat initié en 2009, qui englobe les enjeux majeurs de notre temps, nous envisageons enfin le Grand Paris à l'échelle de l'Axe Seine, donc à grande échelle. Avec ses 14,5 millions d'habitants, le trafic, les emplois, les parcs naturels régionaux, tout cela sur 300 kilomètres, les 2 projets de délibération dont nous débattons ouvrent des perspectives exceptionnelles et sans précédent pour les Parisiens, les Rouennais, les Havrais et pour tous les Français.

Parce qu'au-delà de tous ces enjeux d'attractivité et d'ouverture vers le monde, notre partenariat sur le fret fluvial et ferroviaire, la logistique urbaine, l'alimentation, l'agriculture durable, le tourisme, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables, l'Axe Seine inscrit durablement nos territoires dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Face à la hausse des températures, nous nous engageons aujourd'hui pour rendre nos territoires plus durables, plus vivables, tout en restant compétitifs et attractifs. Le groupe MoDem y est très attaché.

Notre groupe soutient ces 2 projets de délibération. La création de la S.E.M. sur les énergies renouvelables permettra de faire de la vallée de la Seine un vivier pour ces énergies, avec un objectif de développement d'une cinquantaine de projets, que ce soit dans l'éolien, le photovoltaïque, l'hydrogène ou la géothermie. Ce sont plusieurs millions d'euros d'investissement qui seront générés, une puissance installée de 250 mégawatts. L'axe Seine deviendra la région pionnière des énergies renouvelables.

Alors que l'actualité des derniers mois s'est beaucoup concentrée sur la hausse des prix de l'énergie, l'investissement massif dans les énergies renouvelables vient également répondre à ces enjeux pour garantir une énergie propre.

L'Axe Seine se doit d'intégrer impérativement dans sa réflexion et sa construction toutes les entreprises, toutes les collectivités territoriales, toutes les villes, tous les ports, mais aussi les étudiants, les salariés, les associations qui le constituent, qui seront autant de valeur ajoutée.

Nous saluons en ce sens la présence d'Energie partagée Investissement au conseil d'administration de la S.E.M., qui permettra d'inclure des projets citoyens jusqu'à 40 % du capital, mais également d'associer sur tous les projets les habitants et acteurs du territoire.

Le principe du consensus sur le choix des projets incarnés par le comité d'investissement, les règles liées au vote en conseil d'administration sont un des aspects qui permettront à cette S.E.M. de fonctionner, je le crois, dans l'intérêt de tous.

La création de la S.E.M. et de l'Entente est renforcée par la fusion des trois ports, par le développement de la future ligne Normandie, et par les investissements sans précédent prévus par le Gouvernement dans le plan France relance. 1,45 milliard d'euros sur la période 2020-2027, ce qui permettra le doublement des investissements dans les trois implantations, parisienne, rouennaise et havraise. 175 millions d'euros dédiés au verdissement de nos trois ports avec de nombreux projets en termes de transition énergétique, de développement de la multimodalité, de réindustrialisation de friches industrielles.

A Paris, grâce au Plan de relance, nous attendons la création d'une plateforme logistique d'évacuation des déchets à Gennevilliers, ou encore l'aménagement d'un terminal ferroviaire sur le port de Bruyère-sur-Oise.

Vous connaissez, chers collègues, l'attachement de notre groupe pour le développement de la Métropole du Grand Paris, pour l'inscription de Paris dans les projets du territoire ouvert sur notre région, sur nos voisins normands, et désormais sur la mer.

Depuis son lancement 2009, la vallée de la Seine, qui peut devenir la première vallée de décarbonation de notre pays, a été un exemple réussi de travail transpartisan, de concertation et d'entente entre nos métropoles, nos élus, et bientôt entre nos territoires.

Ainsi, le groupe MoDem y souscrit complètement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

La parole est à François VAUGLIN, pour le groupe Paris en commun. Monsieur le Maire du 11e, où ne coule pas la Seine.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Néanmoins, le canal, même s'il est couvert, le traverse.

Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire du Havre, Monsieur le Maire de Rouen, nous avons une pensée toute particulière pour le président de la Métropole.

Tout d'abord, regretter que notre opposition ait choisi la politique de la chaise vide, alors que nous sommes en retard dans le développement des énergies renouvelables. Cette phrase a d'ailleurs circulé sur tous les plateaux de télé, dans de nombreux journaux depuis une dizaine de jours, puisque la France est pointée du doigt aujourd'hui comme étant l'un des moutons noirs de l'Europe, pour avoir manqué ses objectifs climatiques. Puisqu'avec péniblement 19,1 % de sa consommation finale d'énergie brute, la France est très en deçà de l'objectif qu'elle s'était fixé de 23 %. Ces 4 %, qui semblent petits, sont en fait majeurs à l'échelle de notre pays.

Pourtant, depuis les accords de Paris en 2015, les collectivités ne sont pas en reste. Elles sont même d'ailleurs aujourd'hui les véritables moteurs de la transition énergétique. Ce débat le montre aussi.

La Ville de Paris poursuit une politique volontariste. Je veux à nouveau saluer la récompense qui vous a été remise, Madame la Maire, lors de la COP 26, en tant que "climat leader", qui vient consacrer votre engagement. Je sais que chacun des présidents d'Exécutif associés à ce débat est aussi très engagé pour cette transition.

Nos plans Climat Air Energie sont d'ailleurs nos feuilles de route qui nous permettent de traduire concrètement ces engagements. Pour ce qui concerne Paris, nous sommes engagés à alimenter notre territoire à 100 % par de l'énergie d'origine renouvelable et de récupération, dont 20 % produite localement d'ici 2050. C'est un enjeu essentiel quand on connaît le territoire parisien et ses contraintes.

Vouloir agir en commun pour le développement des énergies renouvelables et de récupération, c'est vouloir faire de la Seine la première vallée de la décarbonation en France.

Ainsi, cette S.E.M. aura pour objet d'intervenir dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables, notamment par le biais de l'éolien, par la méthanisation, le photovoltaïque, l'hydrogène, le bois énergie, l'hydraulique, la géothermie, la valorisation de la chaleur fatale, bref la liste est très longue. Ce sont autant de projets que la S.E.M. pourra soutenir.

C'est en effet un outil puissant dans lequel le bloc public représente 75 % de l'actionnariat initial. Symboliquement, grâce aux Énergies Partagées, les particuliers y sont aussi représentés. Cela me semble important, et peut-être d'ailleurs pouvons-nous réfléchir pour la suite à faire monter des projets de financement participatif pour que nos concitoyens soient pleinement mobilisés, engagés, et donc solidaires de cette transition énergétique.

En tout cas, il me semble important à travers ce débat, qui de façon effectivement inhabituelle, nous permet de sortir un peu des frontières de Paris, de prendre conscience que ce corridor biogéographique qu'est la Seine est une chance majeure pour nos territoires, mais plus largement, cela a été très bien dit, pour notre pays.

Des berges de la Seine qui sont inscrites à Paris et au patrimoine mondial de l'UNESCO, en passant par le centre-ville historique de Rouen, et jusqu'à l'estuaire de la Seine, qui est un site Natura 2000 exceptionnel, nous avons un patrimoine naturel et paysager à protéger aussi, et à valoriser à travers les initiatives de tourisme vert. Cela a été rappelé, nos trois ports ont fusionné à travers HAROPA.

Pourtant, si Anvers et Rotterdam se sont si bien développés, alors que nous avons tous les éléments sur la table pour faire d'HAROPA le leader européen, force est de constater que l'hinterland d'Anvers-Rotterdam couvre la moitié de la France, alors que celui du Havre peine à atteindre Paris. C'est dire combien les enjeux de transport, de développement de ce port et de la liaison fluviale, qui offrent une alternative moins polluante que la route, sont des enjeux majeurs.

L'axe ferroviaire est aussi à renforcer. Cela ne peut pas se faire par nos seules collectivités. L'Etat doit aussi être à nos côtés pour porter le développement de cet axe qui bénéficie à l'ensemble du pays.

Nous avons aussi de nombreuses friches industrielles tout le long de cet axe, de nombreuses gravières. C'est autant de potentiel de production d'énergie photovoltaïque, éolienne, hydraulique. Ce sont aussi des lieux qui

peuvent servir de production maraîchère, agricole pour alimenter nos villes, et pourquoi pas, développer des projets d'agroénergie.

C'est aussi la filière du bois, qui aujourd'hui peine à se structurer en France. Pour parler de Paris, la CPCU, Compagnie parisienne de chauffage urbain à Saint-Ouen, cette seule usine consomme entre 1 et 2 trains par jour de bois, dont l'essentiel est importé. Nous avons, à travers cet axe et ces territoires, un enjeu majeur à développer.

Enfin, au-delà de ces projets, je crois que cette S.E.M. et cette Entente doivent être et seront un lieu d'échange, comme cela était le cas depuis la volonté des pères fondateurs rappelés tout à l'heure, lieu d'échange sur les sujets d'écologie industrielle, sur les sujets de réseau de chaleur, de chaleur fatale, sur les sujets de stockage d'énergie, sur la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Bref, à travers ces projets de délibération, ce n'est rien de moins que le développement du circuit court, d'énergies renouvelables, de tourisme vert, d'emploi local et de développement de nos territoires. C'est donc un magnifique projet de développement durable, qui nécessite une approbation unanime pour que la fête soit complète. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, François VAUGLIN, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les présidents de métropole, mes chers collègues.

L'Entente Axe Seine qui nous est présentée ce matin est un excellent outil pour coordonner les actions des territoires qui la partagent. L'Entente a pour vocation d'accueillir d'autres établissements publics de coopération intercommunale, et c'est tant mieux, car le parcours de la Seine ne se limite pas aux métropoles qui le jalonnent. Les communautés dotées de moins de moyens sur l'axe Seine devront elles aussi profiter des partages d'expertises prévus par la convention de l'Entente. Je rappelle que 300 communes bordent le fleuve, qui compte 17 millions d'habitants en tout dans son bassin-versant.

L'Axe Seine est tourné vers l'aval du Grand Paris. Notons qu'une forme importante de coopération existe déjà vers l'amont, avec l'établissement public Seine Grands Lacs, pilier de la politique de gestion des crues dans la Métropole.

Les premières réflexions d'intérêt commun portent notamment sur le fret fluvial et la logistique urbaine, l'alimentation et l'agriculture durables, le tourisme et la culture, l'énergie, avec la création de la S.E.M. Axe Seine Energie. Il s'agit d'un axe de coopération essentiel pour rendre le territoire, comprenant l'une des plus importantes métropoles d'Europe, plus autonome d'un point de vue énergétique. Jérôme GLEIZES aura l'occasion d'y revenir.

L'Entente vise enfin à travailler sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et au respect de la biodiversité. Ces derniers aspects sont essentiels dans une vallée très urbanisée, qui concentre un grand nombre d'industries et est soumise à de grandes contraintes du fait de son statut d'axe de transport pour le fret et les matériaux.

La Seine est ainsi victime d'agressions multiples, polymorphes et fréquentes : pollutions en tous genres, projets massifs de bétonisation et d'industrialisation, ainsi qu'accidents ponctuels comme le scandale du déversement de béton par LAFARGE à Javel, l'incendie de l'usine LUBRIZOL à Rouen, les rejets toxiques par la station d'épuration d'Achères, usine Seveso seuil haut niveau en aval de laquelle 3 tonnes de poissons morts ont été repêchées en juillet 2019.

Ce n'est pas uniquement l'espace naturel lui-même qui est menacé, mais aussi toute la biodiversité qu'il accueille, jusqu'aux femmes et aux hommes qui cohabitent avec la Seine.

C'est pour cela que nous souhaitons réitérer ici notre proposition de donner une personnalité juridique à la Seine. Cela pourrait être une action structurante pour l'Entente, de nature à donner les moyens à notre fleuve de se défendre sur le plan juridique, pour le protéger, lui, mais aussi toutes celles et tous ceux qui vivent en interaction et en interdépendance avec le fleuve, qui permettent de faire respecter son droit fondamental d'exister, de se régénérer, de s'épanouir et d'évoluer, ainsi que son droit inhérent à la restauration, au rétablissement et à la conservation.

Les moyens légaux actuels ne permettent pas encore à la Seine de se protéger suffisamment des projets d'accaparement qui la visent, des dégradations liées aux très fortes densités urbaines sur son parcours ou aux innombrables rejets agricoles ou industriels.

Il y a des précédents. Le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande, le Gange en Inde, le Rio Atrato en Colombie, mais aussi aux Etats-Unis le lac Erié dans l'Ohio, le fleuve Klamath entre l'Orégon et la Californie ont une forme de personnalité juridique. La mise en œuvre d'un tel projet permettrait de montrer la cohérence de l'action de l'Entente et sa détermination à assurer un bel avenir à nos territoires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Sylvain RAIFAUD.

Monsieur le Président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire de Rouen, Monsieur le Maire du Havre, la Seine est un enjeu très important pour nous. D'ailleurs, la Seine est notre identité. C'est notre blason, notre devise, c'est la naissance de Paris, des villes de Rouen et du Havre, toute l'histoire de notre développement, et comme cela a été dit avant moi, c'est aussi le premier risque majeur pour nos villes, le risque d'inondations.

Evidemment, nous sommes favorables à la coopération entre les communes, entre les territoires. Nous sommes favorables pour travailler ensemble sur les enjeux divers, le développement industriel, l'agriculture, le tourisme, la culture, le transport fluvial et ferroviaire plutôt que d'avoir des camions sur les routes, et la logistique.

Vous avez aussi évoqué, Madame la Maire, dans le passé, la possibilité de nager dans la Seine. Evidemment, la cérémonie des Jeux Olympiques sera l'occasion de mettre à l'honneur la Seine. Je tiens à rappeler que nous fêtons cette année les 100 ans des premiers Jeux mondiaux féminins initiés par Alice Milliat, qui s'est illustrée d'abord sur la Seine, en étant la première femme à faire 80 kilomètres en audax.

Nous voterons donc pour l'Entente Axe Seine. Nous réaffirmons que pour nous, cette entente est d'abord une entente entre les communes. Nous souhaitons, et Fabien ROUSSEL l'a bien redit, la métropole des communes.

Enfin, nous ne voterons pas pour la création de la S.E.M. Energie. Nous souhaitons que ce ne soit pas dans la précipitation, mais après un débat avec chacune des Assemblées concernées ainsi que les communes des périmètres.

A l'heure où les consommateurs sont étreints par la hausse des tarifs de l'énergie, l'heure où nos sociétés payent les conséquences de la dérégulation libérale du secteur de l'énergie, nous ne pouvons pas poursuivre dans ce domaine sans garantie d'une maîtrise publique.

Mon collègue Jean-Noël AQUA y reviendra, nous sommes pour la production d'énergies renouvelables, la question n'est pas là. La question, c'est le modèle économique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes". J'y arrive !

Mme Catherine IBLED. - Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire de Rouen, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion de l'exprimer lors de la Mission d'information et d'évaluation sur la Seine, qui se tenait il y a quelques mois, notre fleuve, véritable patrimoine vivant, est un site de biodiversité à protéger. C'est aussi un immense potentiel et de fabuleuses ressources insuffisamment exploitées à bien des égards.

Je pense notamment aux mobilités, à la transition écologique, à la logistique urbaine, au fret fluvial, à la gestion de l'eau, à l'alimentation et l'agriculture durables, au tourisme, ou encore à la culture. Autant d'enjeux qui nécessitent que la Seine soit au cœur des projets des métropoles, mais également des territoires périurbains et ruraux.

La création de l'Entente Axe Seine, présentée ici comme un espace de dialogue ouvert dans lequel les régions et départements concernés auront toute leur place, propose dans sa convention d'articuler des enjeux globaux de développement de la vallée de la Seine et des problématiques spécifiques à chaque territoire.

J'insiste ici sur la nécessité de réellement veiller au respect des spécificités de chaque territoire. A Paris, la Seine a dessiné le visage de notre ville à travers les âges. Elle est à la fois témoin de notre histoire, espace culturel, festif, et bientôt olympique. Une réserve de biodiversité, mais aussi un révélateur de l'urgence écologique et une ressource pour le développement économique.

Cette mixité des usages, relevée à maintes reprises lors de la mission d'information sur la Seine, est un challenge qu'il sera nécessaire de relever à l'échelle de l'axe Seine pour assurer la réussite de la valorisation et de la transformation des territoires de cet axe.

La création de la S.E.M. Axe Seine Energie est elle aussi une initiative positive. Cependant, si des objectifs affichés dans le développement, la gestion, la production, la distribution, le stockage et la livraison d'énergie renouvelable le long de la Seine sont louables, il sera nécessaire d'avoir très tôt des projets concrets, identifiés, pour lesquels la S.E.M. va jouer un véritable rôle d'accélérateur ou de facilitateur.

Sur ce point et à la lecture du plan d'affaires qui repose sur des probabilités, des questions demeurent encore. Je suis convaincue que de nombreux projets doivent aller de pair avec le développement d'une offre de logistique urbaine plus vertueuse. On ne peut pas parler de décarbonation de l'axe Seine sans parler d'une logistique urbaine exemplaire.

A titre d'exemple, une péniche de 110 mètres de long contient l'équivalent de 150 camions dont nous pourrions épargner aux Parisiens la circulation. Mais c'est peut-être un vœu pieux quand on voit que l'on a déjà du mal à gérer les va-et-vient des camions de la cimenterie Lafarge, qui est pourtant installée en bord de Seine, ou encore quand on voit l'hôtel logistique de Chapelle International établi sur plus de 15.000 mètres carrés, qui existe depuis 2018, et qui est désespérément vide depuis quatre ans.

Les bonnes intentions, c'est bien, mais il faut être capable d'en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'entretien.

Vous l'exprimez dans l'exposé des motifs, les destins de nos métropoles sont liés, c'est exact, et le travail collectif dans l'intérêt général doit l'emporter sur toute autre considération. Je ne doute pas que cet axe Seine et cette S.E.M. en seront l'illustration, sachant que l'Ile-de-France concentre 20 % de la population et que la Normandie, avec 30 % de la production de richesses, est la Région aujourd'hui la plus industrielle de France. Ce sont donc de véritables atouts pour cet axe.

Nous veillerons toutefois à faire de ce projet un projet véritablement fédérateur, en associant toutes les parties prenantes des activités fluviales et portuaires. A noter qu'en Ile-de-France, la plupart de ces activités se situent en dehors du territoire métropolitain.

Notre groupe donc, "Indépendants et Progressistes", votera favorablement ces deux projets de délibération en émettant le vœu que cette entente et cette nouvelle S.E.M. portent leurs fruits à court terme au travers de projets d'avenir vertueux. Car chaque jour qui passe nous rappelle en effet l'urgence d'agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame IBLED.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le maire de Rouen, Madame la Maire, excusez-moi, et d'ailleurs, Monsieur le Premier Ministre, on dit "Madame la Maire", excusez-moi.

Je suis la seule élue "insoumise" de cette Assemblée, je n'ai donc que deux minutes. J'irai donc assez rapidement. Je voterai pour le projet de délibération portant création de l'Entente Axe Seine, et je m'abstiendrai par contre sur celui relatif à la création de la S.E.M. Axe Seine Energie.

Pour les "insoumis" que nous sommes comme pour les communistes, c'est un enjeu écologique et social de créer nationalement un pôle public de l'énergie et que l'énergie sorte de la logique du profit et des mises en concurrence, de bloquer les prix, et pour ce qui nous concerne avec Jean-Luc MÉLENCHON, de sortir des énergies carbonées et du nucléaire pour passer au 100 % EnR.

Pour autant, un tel projet politique n'est pas incompatible, au contraire, avec des entités locales créées par des collectivités ou des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelable.

Maintenant, j'aurai une question à vous poser : pourquoi créer une S.E.M. et pas une S.P.L. ? Pourquoi ne pas encourager des régies directes locales ou des S.C.I.C avec implication citoyenne, et la création de l'Axe Seine permettrait de soutenir les coopérations entre ces différentes entités ?

Je reconnais néanmoins que le projet de délibération envisage bien de cofinancer des projets d'énergie renouvelable citoyens, ce qui est une très bonne chose.

Je souhaite mettre une alerte sur les partenariats entre collectivités qui sont vraiment à encourager à partir du moment où ils s'adossent toujours sur le respect de la souveraineté populaire citoyenne, c'est-à-dire vraiment sur le respect de la libre administration des communes et de la démocratie participative locale.

Pas de décision de projets sans et contre les citoyens, et il est important d'insister vraiment sur l'enjeu écologique de la Seine, habitat des poissons, fleuve patrimoine au rôle considérable dans le cycle de l'eau, dont nous dépendons toutes et tous. Et les scandales de Lafarge nous le rappellent.

Pour terminer sur la question des énergies renouvelables, j'aimerais savoir s'il y a des pistes un peu plus approfondies sur la question de l'hydraulique, parce que c'est peu développé dans les projets de délibération. Quel lien l'Axe Seine aura-t-il par exemple avec le parc éolien au large du Havre, quelles sont les recherches sur les EnR sur le fleuve, via les écluses, les barrages ?

Questions essentielles, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Thomas CHEVANDIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Madame la Maire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire de Rouen, chers collègues, j'interviens peut-être plus en ma qualité de rapporteur de la Mission d'information et d'évaluation sur la Seine qu'en tant que membre du groupe Paris en commun, même si les deux ne sont pas incompatibles, bien au contraire.

Je voudrais, à titre liminaire, remercier le maire de Rouen pour la qualité de la coopération dans le cadre de cette mission qui a été effectuée avec ses services, et remercier le maire du Havre pour l'accueil qui a été le sien, celui de ses équipes à l'occasion de la visite que nous avons effectuée au cours de cette mission.

Cela étant dit, à l'occasion de cette mission, dont le rapport avait été adopté par l'ensemble des composantes de cet hémicycle dans le cadre d'un exercice démocratique peut-être très éloigné du triste spectacle qui a pu nous être offert ce matin par une partie de l'opposition municipale, nous avons dressé un premier constat, qui était sous

forme d'inquiétude peut-être de constater qu'un millefeuille administratif autour de la question de la Seine pouvait constituer parfois une entrave à l'efficacité de l'action publique et à la mise en œuvre de certaines politiques publiques.

Nous avons fait aussi le constat que certaines tentatives de rationalisation pouvaient parfois avoir des conséquences en termes de centralisation et peut-être d'éloignement des collectivités territoriales.

Force est de constater que la création de cette S.E.M. montre qu'il n'y a pas de fatalisme en la matière, qu'il est possible de rationaliser le fonctionnement, qu'il est possible de se doter d'outils stratégiques au niveau de l'axe Seine, et en même temps de garantir le rôle des collectivités territoriales.

Nous avons également formulé un souhait que l'Axe Seine devienne un acteur majeur d'innovation au service d'une société décarbonée. Nous avons d'abord travaillé sur des questions qui ne sont pas directement liées à l'énergie, je pense au développement nécessaire du fret fluvial, à la structuration de filières notamment autour des matériaux biosourcés qui doivent se faire en lien avec l'Axe Seine, et là au niveau peut-être plus de l'amont, en travaillant notamment avec les collectivités, qui se situent au bord de l'Yonne et sont de grands producteurs de matériaux biosourcés, notamment de bois. Et la Seine, à ce titre-là, constitue un axe stratégique de développement des filières biosourcées. Effectivement, nous avons souligné l'intérêt stratégique, écologique du développement de la logistique urbaine.

Mais en fixant l'objectif d'une flotte zéro carbone, nous avons placé au cœur de notre rapport la question de l'énergie. Cela suppose la production, le développement de nouvelles infrastructures tout le long de l'axe Seine. Cela suppose le développement, le soutien d'innovations et je pense notamment par exemple au projet porté par le SYCTOM, de barges propulsées à l'hydrogène, qui est une innovation formidable. Je pense à tous les projets, qui parfois mêlaient investissements publics et investissements privés et allaient dans le sens de cette innovation.

C'est cette recette vertueuse que l'on retrouve dans cette S.E.M., et donc, à ce titre-là et en tant que rapporteur, je me félicite de ces projets de délibération que l'on étudie ce matin.

Cette S.E.M. contribuera à l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables pour Paris d'ici 2050, dont 20 % produites localement. Elle permettra le développement de nouvelles formes de coopération au service de l'innovation et du progrès technique. Elle place enfin au cœur de sa gouvernance, au cœur de la gouvernance de l'Axe Seine, les collectivités territoriales. Sa création est donc une excellente nouvelle et un gage d'espoir pour nos territoires. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Thomas CHEVANDIER.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Madame la Maire, Messieurs les Maires, chers collègues, ce projet de délibération de création d'une nouvelle S.E.M. de production d'énergie est très important, car il marque une première étape à une politique énergétique de coopération pour l'écologie entre collectivités territoriales, politique indispensable face à l'incurie des gouvernements successifs, ce qui fait que la France est aujourd'hui en retard par rapport à ses objectifs européens et ses engagements mondiaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

La question énergétique est sans doute le premier enjeu des réponses sur la crise climatique. On le constate. C'est d'ailleurs un des éléments centraux du débat de l'élection présidentielle : la production et la consommation d'énergie sont aujourd'hui la première source d'émission de gaz à effet de serre.

Il est crucial de transformer une politique publique vers la modification profonde de nos modes de production et de consommation pour accélérer la sortie des énergies fossiles, pétrole, charbon, gaz naturel.

Mais aussi et je tiens à le rappeler, il est fondamental de d'abord réduire notre consommation d'énergie.

Il n'y a pas de réponse crédible à la crise climatique sans réduction de notre consommation d'énergie par une politique d'économie d'énergie. Toute politique écologique doit avoir pour objectif la réduction du volume de consommation énergétique, de permettre un réel découpage absolu entre la richesse produite et l'énergie consommée. Eviter tout effet rebond de Jevons, c'est-à-dire éviter que de nouvelles productions d'énergies renouvelables entraînent de nouveaux usages, de nouvelles habitudes, et donc "in fine" une hausse des consommations.

Alors oui, la création de cette nouvelle S.E.M. ne constituera pas une réponse de grande envergure face à un plan d'urgence, mais il s'agit d'une pierre supplémentaire à l'édifice de nos engagements et de notre action pour y parvenir.

Ce nouvel outil de déploiement des énergies renouvelables et de récupération est plus que nécessaire, car il y a encore tant à faire sur la trajectoire de la transition énergétique des territoires.

Le besoin de développer des énergies renouvelables et de récupération est tel, qu'il est crucial de créer un nouvel acteur dédié qui viendra en complément des autres opérateurs que la Ville, la Métropole et la Région, mais déjà on prévoit de mettre en place Energie de Paris, Energie Ile-de-France ou le C.P.N.R.

Une logique territoriale est également la bienvenue, car il est essentiel de décentraliser la production d'énergie. Il y a néanmoins nécessité d'avoir une cohérence territoriale et le choix de l'axe Seine est pertinent. Il faut multiplier les coopérations territoriales. Ici, nous avons un très bel exemple et les élus écologistes espèrent qu'ils pourront inspirer ailleurs en France.

Le modèle français de production énergétique centralisé est une exception mondiale et constitue une impasse et une exception. Il a été la conséquence du choix du nucléaire dans les années 1970 et 80, il y a 50 ans. Ne serait-ce que pour sortir de toute forme de vulnérabilité liée à une production unique à monopole entre pays, il faut développer un modèle énergétique décentralisé.

Les objectifs de cette S.E.M. sont donc de développer d'ici 2030 une cinquantaine de projets représentant une puissance de près de 250 mégawatts d'énergie le long de la Seine. Cela permettra à la Ville de Paris d'acheter des contrats d'achat d'électricité plus connus sous l'acronyme anglais P.P.A., "Power Purchase Agreement", afin de fournir à nos citoyennes et citoyens de l'énergie moins chère, moins dépendante de l'énergie importée comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui explique la hausse des prix actuelle.

Pour rappel et pour vous donner des ordres de grandeur, et c'est pour cela que nous voterons ce projet de délibération, la consommation énergétique de Paris est de 30.000 gigawatts ou 30 térawatts.

Le projet prévoit de diversifier les sources d'énergie : photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie, hydrogène, méthanisation, hydraulique, ou encore valorisation de la chaleur fatale.

Mais il est néanmoins indispensable de raisonner en filières pour faire des économies d'échelle, et pour garantir une pertinence territoriale de fournir de nouvelles offres énergétiques, notamment pour développer la filière biogaz en lien avec les territoires, la production des biodéchets et les productions agricoles.

Le groupe Ecologiste le répète : une stratégie de déploiement des énergies renouvelables et de récupération doit se faire avec une logique de coordination interterritoriale et non de compétition. Nous souhaitons que les projets soutenus par la S.E.M. permettent de ne pas laisser certains territoires sur le carreau, et que la vision de production et de fourniture d'énergie se fasse dans une logique de circuits courts et de prix accessibles.

Nous souhaitons que les différents opérateurs territoriaux travaillent conjointement pour assurer une production et une distribution pertinentes qui se fassent de façon complémentaire et non en concurrence les unes avec les autres.

Les territoires ne sont pas encore au niveau des ambitions nationales de production des énergies renouvelables et de récupération. Il faut avoir une vision de métabolisme territorial de la Seine, regarder tous les flux, les optimiser et les réduire.

Attention à vouloir augmenter les transports même décarbonés, comme Messieurs les maires des deux grands ports de Rouen et du Havre en parlent. Une réelle politique écologiste doit permettre une relocalisation des productions et non une hausse des biens importés externalisant notre production de gaz à effet de serre. Cela ne sert à rien d'augmenter les flux importés, si on émet des gaz à effet de serre, notamment de Chine.

Par ailleurs, il faudrait également dénucléariser la Seine, ce qui est aussi notre point de différence.

Comme je l'ai dit, notre choix de modèle de production énergétique est la conséquence du choix du nucléaire. Même s'il n'y a qu'une seule centrale nucléaire sur la Seine à Nogent-sur-Seine dans l'Aube, celle-ci sera sensible aux conséquences du dérèglement climatique, que cela soit des crues ou plus fréquemment des canicules régulières, et du niveau d'étiage qui bloque le refroidissement des centrales nucléaires.

De plus, le vieillissement du parc nucléaire français fait qu'aujourd'hui, nous sommes obligés d'importer une partie de notre électricité. Un tiers des centrales nucléaires est à l'arrêt pour des opérations de maintien. Au lieu de mettre des milliards dans l'E.P.R., il serait plus intelligent de les mettre dans les énergies renouvelables et de récupération.

Il faut augmenter les formes d'énergie produite à partir de la Seine ; utiliser la chaleur de l'eau comme le fait déjà Climespace depuis 2002 ; utiliser l'énergie des courants fluviaux avec des hydroliennes comme sur le Rhône ; faire de la microhydraulique.

Nous voterons ces deux projets de délibération car ils sont nécessaires même si nous n'avons pas les mêmes objectifs qu'une partie des initiateurs de ceux-ci.

Pour terminer, j'ai été surpris par la rédaction du pacte d'actionnaires. Heureusement que les actionnaires ne sont que des collectivités territoriales ou des acteurs à but non lucratif, car ce texte est dans une logique très financière en termes de rentabilité. Heureusement que s'il y a des modifications majeures, cela reviendra sur nos bancs pour que l'on donne notre accord sur ce point, mais quand même, on aurait pu avoir quelque chose plus axé finances vertes que finances classiques comme dans ce texte.

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, Messieurs les Maires.

La planète se réchauffe, les données du GIEC sont incontestables, les prix de l'énergie flambent, les chiffres sont aussi incontestables et l'inaction de nos Etats est manifeste. Le constat est dressé par toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'environnement et au social. Fait nouveau : le constat est même dressé par la justice, le tribunal administratif a donné raison, en février 2021, à "l'Affaire du siècle", qui poursuivait en justice l'Etat pour son inaction.

Alors, qui est responsable ou qui est coupable ? C'est selon... En premier lieu, les gouvernements respectifs qui se sont succédé et qui se sont empressés de faire le minima, notamment ceux du quinquennat d'Emmanuel MACRON, d'Edouard PHILIPPE à Jean CASTEX.

En cinq ans, on est passé du "make the planet great again" à "make your job". L'inaction ne peut plus durer. La production d'énergie doit changer et nous devons sortir des énergies carbonées, mais comment ? Dans un cadre public qui seul peut développer une écologie sociale.

Permettez-moi d'ailleurs de pointer l'actualité, on s'est ému hier de la rupture unilatérale du contrat de gaz d'E-PANGO avec nos bailleurs sociaux et nous la trouvons scandaleuse, mais le ver est dans le fruit de la dérégulation. Ces opérateurs sont largement pilotés par la rentabilité financière, ils ne peuvent avoir l'intérêt collectif, le contrôle des prix, l'environnement chevillés au corps. On passe avec eux directement du "greenwashing" des entreprises au "greenbashing" des consommateurs.

Si nous souhaitons sortir de l'ornière du tout marchand, la lumière vient du pilotage public de l'énergie. Seul le cadre public détaché des contraintes de rentabilité maximale peut viser le long terme.

Aujourd'hui, je le redis, nous payons tous les frais de la dérégulation de l'énergie impulsée par les libéraux en 2007 et la privatisation d'E.D.F. et de G.D.F. 15 ans après, le constat est sans appel : les tarifs flambent, le pouvoir d'achat flanche. En même temps, les profits et les dividendes reversés par les grands groupes battent tous les records, cette année encore avec Total.

Deux ans après le mouvement des Gilets jaunes, rien n'a changé.

J'en viens donc au projet de délibération proposant la création d'une S.E.M. énergie. Nous le disons, sur les renouvelables, comme sur l'énergie en général, nous voulons les développer dans un cadre public, avec des objectifs sociaux, avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2040-2050. Alors, quel modèle économique souhaitons-nous ?

Nous ne comprenons pas que le seul cadre proposé soit celui d'un partenariat public-privé basé sur des sociétés de projets avec des objectifs capitalistiques très clairs visant à assurer une rentabilité minimale aux capitaux investis, mais avec rien sur le social.

Tout à l'heure, vous nous avez dit que le modèle proposé était impressionniste. Oui, c'est flagrant sur le social. On est au-delà de l'impressionnisme. Comment peut-on parler aujourd'hui d'énergie sans parler de son coût ? Les seuls objectifs concrets dans le projet de délibération et dans le pacte d'actionnaires portent sur, je cite : "une rentabilité annuelle des fonds investis après impôts au moins égale au taux de l'OAT TEC 10 majoré de 300 points de base", c'est précis.

Ils portent aussi sur l'engagement d'assurer "chaque année une distribution de dividendes égale au minimum à 50 % du résultat distribuable", mais rien sur les tarifs aux consommateurs, rien sur les emplois dans ce qui est écrit, dans ce qui nous est soumis à la délibération.

Nous plaçons donc pour ajouter d'autres objectifs concrets, la limitation des coûts de l'énergie par exemple, qui permet de lutter contre la précarité énergétique, de faire baisser les factures pour tous les foyers.

Nous proposons aussi de garantir pour les salariés des conditions de travail respectueuses du statut de la convention collective des industries électrique et gazière, et éviter ainsi tout "dumping" social. Nous proposons la coopération entre l'ensemble des territoires et communes concernés par le projet ; pour l'instant, avec un refus.

Ces objectifs sont l'objet de nos amendements au projet de délibération et au pacte d'actionnaires. Alors, quel modèle démocratique souhaitons-nous ? Nous plaçons pour des garanties en matière de maîtrise publique, nous sommes favorables à la coopération entre les territoires et les collectivités, pourquoi ne pas réfléchir par exemple à la création d'un syndicat intermétropole ?

La création d'une telle S.E.M. ne peut pas se faire dans la précipitation. Nous n'avons appris que trop tardivement le projet concret, les délibérations concrètes que nous aurions pu et que nous avons amendées mais dans la précipitation. Nous demandons donc que les assemblées ne votent pas tout de suite sur la création de cette S.E.M. Energie et que soit inscrit à l'ordre du jour de celles-ci un débat sur les objectifs et moyens d'une maîtrise publique de cette coopération sur les énergies renouvelables sur l'axe Seine.

Ainsi, notre vote contre sur le projet de délibération vise à repousser le débat pour avoir un vrai temps démocratique sur des objectifs fondamentaux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Mme Maya AKKARI, dernière oratrice, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire du Havre, Monsieur le Maire de Rouen, Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, mon collègue François VAUGLIN l'évoquait il y a quelques instants, l'actualité de la semaine dernière portait sur le retard de la France en matière de déploiement des énergies renouvelables par rapport aux autres Etats-membres de l'Union européenne.

En 2020, la consommation finale brute d'énergies renouvelables de nos pays était d'environ 19 %, alors qu'elle aurait dû être de 23 %. Le gouvernement se laisse malheureusement aller à quelques attermoissements quand il s'agit de développer les filières d'énergies renouvelables. Heureusement, à l'échelle locale, les collectivités se mobilisent de plus en plus pour développer des systèmes d'énergies renouvelables et de récupération.

C'est le cas à Paris, qui s'est fixé comme objectif, en plus de la neutralité carbone et d'un territoire alimenté à 100 % par de l'énergie renouvelable, la production locale de 20 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Les enjeux climatiques et sociaux nous concernent tous ! Aucun territoire n'est épargné. La création de la S.E.M. Axe Seine énergies renouvelables au sein de laquelle les collectivités occupent une place prépondérante met en exergue la capacité des acteurs locaux à travailler ensemble par-delà les divergences politiques et au service de l'intérêt général.

Et je voudrais dire à mes collègues du parti communiste que malheureusement, sur ces sujets-là, c'est toujours ou trop tôt ou trop tard. Et je trouve que là nous sommes sur le bon "timing".

Nous avons fait une M.I.E. Seine il n'y a pas si longtemps, et avec mon collègue Thomas CHEVANDIER et tous les autres participants, nous pouvons dire que nous sommes heureux que cela aille aussi vite pour une fois. Nous avançons, et petit à petit nous allons réajuster le tir en fonction des besoins, en fonction de ce qui nous semble le plus pertinent.

Pour ce qui est du débat démocratique, nous l'avons bien aujourd'hui le débat démocratique, et je suis sûre qu'il va continuer, qu'il ne va pas s'arrêter.

Le développement des énergies renouvelables est un investissement élevé, c'est pourquoi la mise en commun d'un outil permettant à chacun de ces territoires de coopérer pour développer les énergies renouvelables est encourageante et prometteuse. Encourageante, car là où l'Etat centralisé tergiverse, l'Etat décentralisé agit. Prometteuse, car cette coopération vise le développement d'une cinquantaine de projets d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, et nous avons là des choses concrètes.

Dans le cadre de ses travaux, la M.I.E. Seine à laquelle j'ai eu l'honneur de participer a mis en avant l'outil de transition écologique qu'est la Seine. La décarbonation de cet axe, visée par la création de cette S.E.M., vient conforter cette idée. Innover autour du fleuve et à l'échelle de la vallée de la Seine apparaît indispensable.

De la motorisation des bateaux y voguant en passant par le fret fluvial, à la structuration d'une nouvelle offre touristique durable, le travail concerté entre collectivités peut mener à de beaux projets résilients et innovants.

Je salue enfin la volonté de favoriser la participation locale et citoyenne tant pour faciliter l'inclusion des projets dans les territoires que pour mobiliser les énergies citoyennes.

D'une part, parce que l'acceptabilité sociale relative aux projets d'énergies renouvelables est parfois épineuse. Etre pour, mais pas chez soi, d'où la nécessité d'y associer les citoyens.

D'autre part, pendant la M.I.E., nous avons remarqué que le lien entre Parisiennes et Parisiens et la Seine est effilé. Certes, via nos politiques publiques et projets nous tentons de restituer ce lien, le type de projet qui sera développé dans le cadre de cette S.E.M. sera un moyen de plus pour les Parisiennes et les Parisiens de se réapproprier le fleuve et les perspectives qu'il nous offre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce débat important, intéressant, qui a été consensuel malgré quelques points respectables d'opposition parmi ceux qui ont participé à ce débat. Je regrette, comme vous, que nous n'ayons pu enrichir les propositions faites ce matin par celles d'une partie de notre opposition municipale, mais c'est ainsi.

Je vais à présent donner la parole aux adjoints. Dan LERT, puis Paul SIMONDON si tu veux ajouter des éléments, et Pierre RABADAN qui est l'adjoint en charge de la Seine, du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques et à ce titre-là, qui viendra aussi apporter quelques réponses.

Dan LERT en premier lieu ?

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire de Rouen, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions concernant la création de l'Axe Seine Energie, auxquelles je vais tâcher d'apporter les réponses les plus complètes possibles.

La France est en retard dans le développement de ses capacités de production d'énergies renouvelables. Notre pays est même la lanterne rouge de l'Union européenne, le seul pays à avoir manqué son objectif pour 2020, avec 19 % d'EnR, bien en dessous des 23 % qui auraient dû être atteints, alors même qu'une trajectoire est possible vers un scénario décarboné et renouvelable, comme le montrent les études récentes de l'ADEME ou de la R.T.E.

L'urgence à agir pour la transition énergétique est là, elle est indiscutable. Les impératifs climatiques combinés à la situation préoccupante du parc nucléaire français, soulignée par la presse encore hier, trois réacteurs supplémentaires nucléaires arrêtés par E.D.F. pour des raisons de sécurité, appellent à un changement de braquet sans appel sur les énergies renouvelables.

Si l'Etat conserve un rôle central dans la politique énergétique de notre pays, les collectivités locales ont aussi une grande responsabilité à travers la mise en œuvre de leurs plans Climat respectifs et un rôle majeur à jouer.

A Paris, les objectifs sont ambitieux : atteindre d'ici 2050 la neutralité carbone avec une baisse de 50 % des consommations énergétiques du territoire et 100 % d'EnR, dont 20 % produites localement. Dès 2030, nous devons être à moins 35 % des consommations énergétiques, 45 % d'EnR, dont 10 % produites localement. Malgré des progrès indiscutables, nous sommes à 21 % d'EnR, dont 6,8 % produites localement à Paris.

La barre à franchir reste donc haute, cela passe avant tout, et cela a été souligné, par une politique de sobriété énergétique, de réduction significative des consommations énergétiques pour réduire drastiquement nos émissions.

Comme le rappelle souvent le climatologue Jean JOUZEL, avec le GIEC, dans la bataille du siècle, chaque tonne de CO2 évitée compte, chaque demi-degré compte, chaque dixième de degré compte.

Le deuxième pilier de notre politique de transition énergétique, c'est le développement des capacités de production d'EnR, afin de remplacer dans la consommation les énergies fossiles ou non durables.

La Ville le fait déjà activement à travers le verdissement du "mix" de notre réseau de chaleur qui va s'amplifier, la solarisation des toitures des bâtiments municipaux ; à travers le programme également "Energiculteur" qui sera lancé cette année ; à travers la récupération de chaleur fatale des égouts ; à travers le développement de la géothermie comme sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" ; ou encore à travers notre politique d'achat d'électricité renouvelable.

S'il existe des gisements importants d'EnR sur notre territoire, sa densité et ses contraintes en limitent naturellement le développement.

C'est la raison pour laquelle la coopération avec d'autres territoires est absolument essentielle pour respecter nos objectifs à 2030. Ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le faire. Quand l'idée d'une coopération autour d'un opérateur commun sur l'axe Seine avec les collectivités de Rouen, du Havre et la métropole du Grand Paris a germé à l'automne dernier, nous y avons vu une opportunité importante d'accélérer notre politique de transition énergétique.

L'accélération, vous le savez, c'est l'enjeu central de ce mandat.

Le défi climatique exige de nous de nous hisser à la hauteur des enjeux de transition énergétique dans un esprit d'intérêt général qui a été rappelé.

La future S.E.M. Axe Seine Energie sera un outil stratégique à plusieurs titres. Il s'agit d'abord de concourir à une affirmation politique forte, celle qu'a exprimée la Maire de Paris et les maires des collectivités concernées : l'axe Seine se pense et s'affirme comme un territoire cohérent, une vallée de la décarbonation résolument tournée vers les énergies vertes, avec une haute exigence environnementale.

Il s'agit ensuite de créer un outil puissant, fiable, porté par des acteurs publics majeurs, un actionnariat 100 % public avec la Caisse des dépôts, qui favorisera l'acceptabilité des projets sur les territoires, qui multipliera les dynamiques locales, qui partagera plus justement la valeur de l'énergie produite entre citoyens et acteurs publics.

La présence de "Energie partagée" au Conseil d'administration de la S.E.M. est un signal très important et une S.P.L. ne permettrait pas, pour répondre à Danielle SIMONNET, des partenariats avec des S.P.I.C. de citoyens.

C'est enfin la création d'une force d'investissement très importante avec une capitalisation initiale de 8 millions d'euros qui pourrait être multipliée par 3. La S.E.M. pourrait générer des investissements de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros. Cette S.E.M. est donc dimensionnée pour faire émerger des projets de grande envergure, qui sans cela n'auraient pas été mis en œuvre.

Paris sera chargé de piloter le premier A.M.I. pour identifier ces projets dès le premier semestre de cette année.

Si tous ces éléments sont extrêmement positifs pour le développement de nouvelles capacités de production sur l'axe Seine, il faudra veiller, comme certains l'ont rappelé, à ce que cette nouvelle S.E.M. contribue à faire émerger des projets à Paris, et pour Paris, et participe de l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Je sais que mes collègues des autres collectivités seront, comme moi, attentifs à une action territoriale équilibrée des projets.

Sur le papier, la S.E.M. Axe Seine Energie sera un outil puissant, plutôt adapté aux grands et gros projets, moins calibré pour des projets en contexte urbain dense. Il y a toutefois des potentialités importantes à étudier sur le territoire parisien du côté du solaire et plus encore du côté de la géothermie.

Je veillerai également à ce que l'on puisse développer les P.P.A., ces nouveaux types de contrats d'achat direct, qui permettent d'acheter de l'énergie renouvelable directement auprès de la centrale qui l'a produite. Ainsi, les projets développés grâce à la S.E.M. permettront d'augmenter notre part de consommation d'énergies renouvelables tout en limitant l'impact de la volatilité des marchés d'énergie.

Concernant les amendements du groupe Communiste, vous soulevez des questions légitimes, notamment sur l'accord des maires concernés pour les projets, la politique sociale des partenaires privés, et les prix de l'énergie à la revente. Je m'emploierai à faire en sorte que tous ces critères figurent dans la grille d'analyse et de sélection des futurs projets de la S.E.M., grille qui sera adoptée par le premier conseil d'administration de cet opérateur.

Compte tenu de ces éléments et de la disponibilité des collectivités fondatrices pour étudier ces sujets, je vous demanderai de bien vouloir retirer vos amendements. A défaut, l'Exécutif parisien y émettra un avis défavorable.

Pour conclure, je voudrais dire et rappeler notre enthousiasme de voir un tel outil naître et incarner une ambition aussi forte en faveur des énergies renouvelables sur l'axe Seine. La S.E.M. sera, grâce à sa complémentarité avec les autres dispositifs parisiens ou franciliens existants ou futurs, un levier important pour accélérer la transition énergétique de Paris.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Dan.

La parole est à M. Pierre RABADAN, pour nous faire rêver de la nage dans la Seine et de bien d'autres choses.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire, merci de vos interventions ainsi qu'à l'ensemble des intervenants.

Je voudrais commencer par vous dire mon enthousiasme que dans cet hémicycle nous puissions parler calmement, sereinement, avec l'ensemble parfois de ce qui nous unit ou des discussions que nous devons avoir, sur un sujet qui nous élève, à la fois pour les publics locaux, et également sur les enjeux nationaux et internationaux qui nous réunissent aujourd'hui autour de l'Entente Axe Seine. C'est suffisamment rare, donc je voulais le souligner. C'est fort agréable.

Je voudrais vous redire la fierté, mais aussi le sens des responsabilités qui m'ont été confiées en ayant la compétence déléguée de la Maire sur la Seine. Et saluer le travail qui a été fait par ma collègue Célia BLAUDEL sur ce sujet, ainsi que toutes les équipes de la Ville, et des villes concernées, pour arriver aujourd'hui à présenter ces projets de délibération et à acter le début officiel, le lancement de cette Entente Axe Seine.

Nous avons beaucoup parlé du fleuve, beaucoup de choses ont été dites. Enormément d'enjeux se jouent autour de cette Entente Axe Seine. Je voudrais redire évidemment l'importance que va prendre la Seine dans les années à venir. Elle en avait déjà beaucoup, nous nous attelons à lui en donner encore davantage.

Evidemment, avec le point d'orgue où elle sera au centre du monde, à Paris, lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de leur cérémonie d'ouverture qui sera une première, d'abord parce que c'est la première fois que l'on fera une cérémonie en dehors d'un stade, et qu'elle aura lieu sur l'eau, donc sur la Seine, et donc la Seine sera vraiment au centre du monde. C'est important de le souligner et d'en prendre aussi la responsabilité.

Elle a été aussi au centre de la candidature, cela a été un des points forts qui réunissent aussi nos territoires. C'était l'ambition que nous avions. C'est pour cela qu'elle est tout à fait légitime et qu'elle va dans le sens de l'Entente que nous créons aujourd'hui.

Elle nous unit encore ce matin. Je crois que c'est important aussi de valoriser les choses qui nous unissent, plus que celles qui nous opposent. Ce matin, nous le faisons. Je voulais le souligner à nouveau.

C'est une collaboration nécessaire entre nos territoires pour mutualiser nos expertises, nos ingénieurs, pour partager des stratégies qui aujourd'hui dans leur diversité sont indispensables à la transition écologique, mais aussi au développement économique et culturel de la vallée de la Seine.

Voilà presque un an qu'un travail a été mené déjà pour arriver à des objectifs communs, cela a été souligné précédemment : la nouvelle logistique urbaine fluviale, essentielle dans le développement de nos villes respectives et l'ensemble des territoires, d'ailleurs sur lequel d'autres territoires devront s'agréger au fur et à mesure du temps ; et

l'amélioration des motorisations, cela a été rappelé. La mixité des usages est aussi un enjeu très fort sur lequel il faudra travailler et s'améliorer sans doute, d'autant plus si l'on veut développer l'activité sur la Seine.

Voilà ce que je voulais souligner.

Je voulais réaffirmer également l'ambition que nous avons avec les différents adjoints à la Maire de Paris. Je vais en citer quelques-uns, qui vont m'épauler dans ces nombreux sujets. Je pense à Colombe BROSSEL évidemment, sur l'enjeu de l'assainissement et de la propreté, j'y reviendrai ; Dan LERT qui a précédemment rappelé tous les enjeux liés à sa délégation ; Audrey PULVAR sur l'alimentation durable ; Carine ROLLAND sur les enjeux culturels ; Olivia POLSKI sur les enjeux économiques et liés au commerce ; Frédéric HOCQUARD sur le tourisme ; Emmanuel GRÉGOIRE, Paul SIMONDON, et encore d'autres, je prie, ceux que j'ai oubliés, de m'en excuser.

Nous souhaitons nous réapproprier la Seine dans Paris, cela a été rappelé par Maya AKKARI. C'est un enjeu sur lequel nous travaillons depuis de nombreuses années. Il va bien au-delà du périmètre propre à notre ville. Je suis très heureux que cela ait été réaffirmé avec insistance et importance ce matin.

C'est aujourd'hui une volonté partagée, me semble-t-il, pour ceux qui sont présents ce matin. J'en ai presque fini, Madame la Maire. Je voulais vous redire que cela n'a pas toujours été le cas, parfois au gré de positions politiques difficiles à tenir, mais nous allons dans le bon sens. Cette Entente Axe Seine doit nous faire accélérer la transition nécessaire. C'est aussi pour cela qu'elle est au cœur de nos politiques publiques.

Bientôt, nous nous baignerons dans la Seine. C'est peut-être un prochain rendez-vous. J'ai eu l'occasion de le faire récemment presque involontairement j'allais dire, mais tout va bien.

Je vous donne rendez-vous très prochainement, pour que nous le fassions ensemble. Vous redire, pour terminer, que je suis très heureux d'affirmer qu'au milieu de notre ville coule à nouveau une rivière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je ne vous incite pas à le faire involontairement, parce que cela peut être dangereux. Donnons-nous ce beau rendez-vous dans les mois qui viennent.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - C'était autorisé et encadré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est autorisé, bien sûr. C'est de plus en plus propre, tant mieux.

Chers collègues, à nouveau merci à Edouard PHILIPPE et à Nicolas MAYER-ROSSIGNOL. Merci à vous toutes et à vous tous.

Nous allons procéder au vote notamment de l'amendement n° 98 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 98 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 83 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 83 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 84 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 84 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 85 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 85 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DTEC 4).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 25).

Mes chers amis, une nouvelle étape de cette Entente Seine, je suis heureuse que nous l'ayons vécue ensemble. Merci ! Merci à vous !

Véronique LEVIEUX va venir présider. Je vais raccompagner nos invités. Merci.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2022 DASCO 6 - Révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux critères de définition des périmètres scolaires des collèges.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons la suite de l'examen des dossiers.

Nous examinons le projet de délibération DASCO 6, avec un amendement technique n° 32 et le vœu référencé n° 33 qui s'y rattachent. Ce projet de délibération porte sur la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour commencer, je donne la parole à Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Hier, j'ai eu l'occasion de formuler mes observations et remarques par rapport au projet de délibération relatif à la sectorisation dans les écoles primaires. Pour les collèges, elle est du même ordre. Je vous rappelle que nous appelons de nos vœux déjà à une meilleure concertation avec les associations de parents d'élèves, qu'elles soient aussi bien indépendantes que d'envergure nationale.

On s'est aperçu que lors de cette sectorisation, il y avait eu un véritable défaut de concertation. Il y avait eu de l'information, oui, mais comme je l'ai dit hier, information ne veut pas dire concertation. Pour qu'il y ait concertation, il faut qu'il y ait écoute, échanges et avancées sur les dossiers.

J'ai eu aussi l'occasion de rappeler que les élèves ne devaient pas servir de variable d'ajustement pour compenser une mauvaise politique du logement. J'attire votre attention aussi sur les différents vœux qui ont demandé plus de mixité en vous renvoyant à une meilleure politique du logement qui inclurait les classes moyennes.

Je vais aussi me faire le relais des observations de ma collègue Inès de RAGUENEL, dans le 15e arrondissement. La révision de la sectorisation dans le 15e était inévitable. Comme dans beaucoup d'arrondissements, le 15e a perdu un grand nombre de familles. La crise sanitaire a largement aussi accentué ce phénomène. Pour rappel, avant 2020 Paris perdait déjà 2.500 élèves par an. En 2021, ce sont 6.000 élèves qui ont quitté nos établissements.

Le 15e a ses spécificités. Tout d'abord, une baisse du nombre d'élèves dans certains quartiers localisés dans le nord de l'arrondissement. Comme à l'échelle parisienne, ces quartiers ont connu une hausse régulière du coût des loyers rendant quasi impossible aux familles, notamment de la classe moyenne, de s'y loger correctement.

Parallèlement, d'autres quartiers situés au sud et à la périphérie de l'arrondissement se sont densifiés. En cause ici notamment, la concentration de logements sociaux dont la construction est exponentielle dans ces quartiers depuis 20 ans.

Des tensions existent donc dans le 15e, mais il est stupéfiant qu'elles ne vous amènent pas à vous interroger sur l'efficacité de votre politique scolaire.

Dans le 15e, comme ailleurs d'ailleurs, le bilan est très mitigé. Il s'agit en réalité d'un travail arithmétique, sans connaissance des réalités humaines. On a eu le résultat de cette méthode après la refonte de la sectorisation du premier degré en 2021, mal évaluée, elle donne lieu à des fermetures de classes en 2022.

Un semblant de concertation aussi sur des décisions accessoires, mais des prises de décisions arbitraires et unilatérales sur les véritables enjeux. D'ailleurs, les parents d'élèves ont été les grands oubliés de cette concertation, contactés pour avis une fois le dernier scénario établi dans plusieurs arrondissements, à la mi-décembre. C'est encore un exemple que la concertation n'a pas été optimale dans le cadre de cette sectorisation.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Je vais revenir sur le travail réalisé dans le 17e arrondissement sur la resectorisation des collèges. Resectorisation qui a été le fruit d'un travail de concertation coordonné par la mairie du 17e et ma collègue Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, avec les associations de parents d'élèves, les principaux, les directeurs, les services du rectorat et de la Ville de Paris que je veux remercier.

C'est une concertation indispensable, du temps qu'il faut prendre, c'est ce temps qui nous avait manqué, il y a quelques années, lorsque la mairie de Paris avait voulu faire de la mixité sociale à marche forcée et on en connaît le résultat.

Mais cette fois-ci, le cas de figure est un peu différent, les objectifs aussi. On a connu l'année dernière comme dans d'autres arrondissements, de grandes difficultés pour pouvoir scolariser nos collégiens dans leur propre arrondissement, à proximité de chez eux. Ces ajustements étaient donc indispensables.

Des ajustements qui vont permettre de soulager le collège Balzac vers le collège Mallarmé, et faciliter le cycle 3 et les transferts d'enfants entre l'école Pouchet et le collège Mallarmé, ce qui nous permettra aussi de pérenniser notre classe orchestre à laquelle nous tenons tous.

Soulager également le collège de la Rose blanche, le nouveau, qui n'est plus tellement nouveau, mais le collège de la Z.A.C. "Clichy Batignolles". C'est l'occasion là aussi de regretter le caractère sous-dimensionné de cet établissement que nous sommes d'ores et déjà obligés de soulager vers d'autres établissements. Egalement, des transferts vers l'établissement Ronsard permettent là aussi de soulager les collèges Boris Vian et Malraux.

Saluer ce travail coordonné et de concertation, une fois n'est pas coutume. Comme le 17e n'est pas Paris, cela ne vous aura pas échappé, cette concertation n'a pas été forcément menée de la même manière dans tous les arrondissements.

Mon groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Je souhaite tout d'abord, à travers le projet de délibération DASCO 6 dont l'objet est la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens, saluer le travail entre les services de la Ville, le Rectorat de Paris, les élus, les représentants des familles, les principaux de collège, sous la houlette de Patrick BLOCHE. Travail conséquent, qui a permis de redessiner la carte de la sectorisation scolaire parisienne afin de faire en sorte que chaque enfant ait accès à une école ou un collège de proximité d'une part, et d'avancer sur la mixité sociale et scolaire d'autre part.

Après avoir joué le jeu de l'expérimentation des collèges multisecteurs dans le 18e arrondissement notamment, la Ville de Paris continue à avancer, à innover sur ce sujet.

Ainsi, dans le sud de la ville où la tension démographique est forte et ma collègue de la droite l'a évoqué tout à l'heure, la desserte des transports en commun a été prise en compte dans cette sectorisation, afin de préserver l'équilibre entre les différents établissements.

Le sujet de la sectorisation est sensible, on le sait. Il l'est, car chaque famille souhaite légitimement le meilleur pour son enfant.

Ce sujet est sensible et difficile, car dans un pays pétri d'élitisme, on le sait, on l'est encore plus à Paris qu'ailleurs, nous avons collectivement du mal à imaginer que la mixité scolaire, c'est du gagnant-gagnant.

Toutes les études, toutes les expériences de terrain montrent que tout collectif, une classe, une école, un collège, une ville, un pays, a intérêt à la mixité scolaire. Celle-ci permet non seulement d'élever le niveau global du collectif, mais aussi de réduire l'échec scolaire et, cerise sur le gâteau, et c'est là que les gens qui ont grandi dans un système élitiste ont le plus de mal à comprendre, d'augmenter le nombre d'élèves en grande réussite.

N'en déplaise aux conservateurs de tout bord, je pense notamment à certains qui, par exemple, défendent ces jours-ci, dans la réforme des modalités d'affectation des élèves aux lycées Henry IV et Louis-le-Grand, un modèle

ancien et dépassé, au nom d'une pseudo-méritocratie républicaine. Ne leur en déplaise, la mixité scolaire n'est pas un frein à l'excellence scolaire. Bien au contraire, elle permet à un plus grand nombre d'élèves d'y accéder.

Un des problèmes du système scolaire français, c'est qu'il a une élite pas assez large et pas assez fournie. C'est le vieil élitisme qui bloque l'élargissement de cette élite.

L'élitisme à la française, qui a été utile à un moment donné de notre histoire en permettant à un certain nombre de personnes d'accéder rapidement, et avec un moindre coût pour la société, à l'excellence, a atteint une limite. Il devient même contre-productif, puisqu'il bloque l'élargissement de l'élite scolaire et circonscrit celle-ci à une infime partie de la société, qui est de fait... Monsieur, je peux parler plus fort que vous, si vous le voulez !

Monsieur, je peux parler plus fort que vous, si vous voulez ! Si vous voulez, je vous envoie tous les liens vers les études de l'O.C.D.E. - qui n'est pas vraiment très à gauche - qui étayent mes propos.

Cet élitisme devient contre-productif puisqu'il bloque l'élargissement de l'élite scolaire et circonscrit celle-ci à une infime partie de la société, qui est de fait dans un modèle de pure reproduction sociale. Nous devons tous comprendre que notre Ville n'a pas intérêt à conserver un modèle ancien qui a atteint ses limites, et périlite même.

La consanguinité, la reproduction sociale ne sont jamais bonnes pour un pays. Le premier facteur de dynamisme économique d'un pays - c'est l'O.C.D.E. qui le dit et pas moi -, là aussi de nombreuses études l'attestent, réside dans sa capacité à réduire les inégalités de réussite scolaire, ce qui passe nécessairement par la mixité scolaire.

Mixité sociale et mixité scolaire sont par ailleurs et malheureusement intimement imbriquées en France, car la réussite est, dans notre pays, plus que jamais liée à l'origine sociale. Vouloir faire de la mixité scolaire passe nécessairement par de la mixité sociale.

Néanmoins, nous devons avancer et faire un pas de plus en réfléchissant encore plus finement afin de tendre vers une égale répartition des élèves bons, moyens, faibles dans nos écoles et établissements scolaires, car regrouper les deux extrêmes comme nous avons pu le voir dans le lycée Charlemagne par exemple, Cher Ariel, sans avoir d'élèves de niveau scolaire et social intermédiaire pour faire le lien entre ces deux parties, peut être contre-productif.

Mes chers collègues, ce sujet essentiel de la sectorisation scolaire est complexe. Il nécessite de sortir des caricatures et de réfléchir soigneusement. A Paris, je pense sincèrement que nous sommes sur la bonne voie.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, qui est une avancée dans le long chemin du progrès social.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, je voudrais intervenir sur ce projet de délibération, sur le sujet de la mixité sociale et scolaire. Nous sommes attachés évidemment, je le redis, à une vision de l'école qui soit la racine de l'émancipation de tous les individus. Une école de la République qui permette à tous les élèves, quelles que soient leur classe et classe sociale, de choisir leur trajectoire de vie.

Et nous savons qu'une telle école est une école de la mixité, une école exigeante et bienveillante. Une école qui se fixe des objectifs ambitieux de réussite de toutes et tous, et à laquelle on donne les moyens concrets de les atteindre.

La recette de cette école de l'émancipation est complexe, je ne vais pas détailler quels seraient tous les ingrédients qu'il faudrait y mettre. Ils sont nombreux.

Bien sûr, la question des moyens humains est centrale. Comment faire réussir tous les élèves avec moins d'enseignants, moins d'A.E.S.H ? C'est toute l'hypocrisie de la politique de droite menée depuis 5 ans par MACRON et BLANQUER, qui ont supprimé en 5 ans 7.900 postes d'enseignants, et en même temps, puisque c'est leur devise, prétendent construire une école de la réussite.

Les parents d'élèves, tout comme les enseignants, ne sont pas dupes. La forte mobilisation du 13 janvier allait bien au-delà de la gestion calamiteuse du Covid. Elle a montré que la communauté éducative dans son ensemble n'en peut plus de l'austérité.

Mais, au-delà des moyens, il y a un aspect qui lui aussi est important dans les trajectoires scolaires, c'est celui de la mixité sociale et de la mixité scolaire. Vous savez que nous y sommes particulièrement attachés, car la ségrégation à l'école porte en germe la division de nos sociétés. Comment construire le commun, l'échange, la fraternité à l'âge adulte, quand dès le plus jeune âge les enfants sont séparés, triés, orientés selon leur classe sociale ?

Voilà pourquoi nous sommes viscéralement attachés à cette mixité. Nous avons joint l'acte à la parole, en proposant la modulation des dotations aux collèges en fonction de leur composition sociale, car il y a urgence à agir. L'académie de Paris est la plus ségréguée de France. Les mesures de la ségrégation dans les collèges sont sans

appel. L'indice anthropique de composition sociale place l'académie de Paris comme le dernier élève en matière de mixité sociale.

Les causes du problème sont elles aussi clairement identifiées par les sociologues. On peut remonter, on a des statistiques, à près de 50 % - c'est 50-51, j'arrondis -, le problème est évidemment la ségrégation du logement ; à 45 %, la fréquentation des établissements privés. Il reste 5 % pour les différentes filières qui favorisent ce dont on vient de parler.

Symbole de ce problème, l'Académie de Paris est donc aussi la plus mauvaise élève en matière de fréquentation du privé. Nous avons donc un travail colossal à abattre pour promouvoir cette mixité.

Cela tombe bien, notre boîte à outils est pleine d'idées. J'avais parlé de la modulation des collèges en fonction de leur mixité. Nous proposons aussi chaque année des moyens supplémentaires pour les écoles publiques, pour améliorer les conditions d'étude.

Nous pouvons aussi agir dans le cadre des périmètres scolaires que nous définissons chaque année, qui sont l'objet des projets de délibération DASCO 5 et 6 en miroir. J'avais prévu deux interventions qui étaient censées être en regard à peu près au même moment. C'est l'objet d'un vœu rattaché, en fait le même, adapté pour les DASCO 5 et 6. Vous m'avez donc partiellement déjà répondu.

Nous proposons que les modifications des périmètres scolaires, à l'avenir, soient motivées aussi par des critères de mixité. Ces modifications ne sauraient être basées sur les seules considérations géographiques, comme cela a été essentiellement le cas. La prise en compte de la mixité doit être un élément-analyse.

Qui dit élément, dit indicateurs, car la mixité ne peut pas juste être promue au doigt mouillé, avec en gros : cela doit faire ceci ou cela. Il nous faut des indicateurs chiffrés, permettant de motiver, de justifier les propositions de changement des périmètres scolaires, en fonction des objectifs de mixité.

Nous proposons donc que les services de la DASCO puissent étayer leurs analyses de changement de périmètre scolaire pour les écoles, comme pour les collèges, en fonction de ces objectifs, en fournissant à la communauté éducative dans son ensemble des indicateurs chiffrés permettant de les justifier.

Ce nouvel outil est un outil supplémentaire pour tendre à cette mixité, et il en appelle d'autres, je vous rassure. Vous pouvez compter sur nous pour faire des propositions à l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous avons d'inscrit normalement Carine PETIT du groupe "Génération.s", qui doit être sur Webex. Est-ce que vous nous confirmez... Elle n'est pas connectée ?

Nous passons à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le GEP.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Cher.e.s collègues, les éléments de la controverse portant sur la mixité à la fois sociale et scolaire ont été brillamment exposés par les collègues étant intervenu.e.s sur les deux derniers projets de délibération. Modèles de réussite, démographie, attractivité, proximité, méthodes démocratiques, beaucoup de sujets y sont passés rappelant l'acuité du clivage, peut-être pas droite gauche, mais au moins peut-être les visions conservatrices ou progressistes des politiques scolaires.

Mon collègue Sylvain RAIFAUD est également revenu sur l'importance du bâti. Dans le secondaire, l'absence de politique cohérente et ambitieuse de la Région a des effets catastrophiques. Le maire de Paris Centre aura l'occasion de le détailler avec notre vœu commun concernant les cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne.

En somme, le mépris de la droite, non pas seulement pour l'intervention des collègues femmes en Conseil de Paris, mais le mépris de la droite pour les conditions pédagogiques et de travail dans les établissements scolaires est flagrant. Dans notre Ville, à la Région, mais aussi à la tête de l'Etat.

Car ne nous leurrions pas, nos discussions n'ont en réalité aucun sens si nous ne rappelons pas l'Etat, et l'actuel Ministre de l'Education nationale, à leurs responsabilités. Nous pouvons passer des heures à faire de savants calculs face au Monopoly de la sectorisation scolaire, mais la vérité, c'est que le ministère organise la pénurie.

Pénurie des postes d'enseignantes et d'enseignants, pénurie des postes de remplaçantes et de remplaçants, pénurie des postes de médecine ou d'accompagnement social, et pénurie même des financements pour les encadrements relevant des collectivités locales.

Le constat est clair et partagé par les syndicats, les parents, l'ensemble des usagers et usagères. L'école publique est attaquée de toutes parts.

Ces éléments ont été rappelés lors du conseil départemental de l'Education nationale dédié au secondaire. Les seules réponses apportées conjuguèrent un manque de considération et un cynisme criant.

Ainsi, plutôt que d'assumer le débat sur l'intérêt à la fois pédagogique et même sanitaire de réduire le nombre d'élèves par classe, le rectorat nous a expliqué que nous avions bien de la chance.

De la chance, car si le Rectorat avait dû suivre ses propres indicateurs, qui sont absolument absurdes, nous aurions perdu 94 équivalents temps plein sur Paris. C'est pour cela que je le dis à mes camarades de gauche : véritablement, accepter que les termes du débat sur la sectorisation scolaire soient posés par des personnes aussi conservatrices et réactionnaires, c'est se tromper de combat.

Pour la rentrée 2022, si nous écoutions le Rectorat, nous aurions dû mesurer le privilège de ce qui est considéré comme, je cite, "la dotation favorable à l'académie" : non pas 38 divisions de moins en collège, seulement 10 de moins ; plutôt que 6 divisions de moins en lycée général et technologique, plus 4 divisions. Le comble du luxe pour une filière qui cumule toutes les difficultés, 3 divisions de moins en lycée professionnel, au lieu de 13 suppressions.

Et encore, je n'aborderai pas là le sujet d'Affelnet, par manque de temps.

Le Rectorat joue donc à nous faire peur pour mieux faire semblant de nous rassurer. Nous ne sommes pas dupes, le sujet est trop grave.

Le groupe écologique votera donc bien cette sectorisation, mais s'est par contre opposé en CDEN et continuera à le faire dans l'ensemble des établissements, à la dotation horaire globale. Nous continuerons à le faire notamment en saluant l'effort de nombreux parents d'élèves, enseignants, enseignantes et personnels qui votent contre ces D.H.G. même quand celle de leur établissement n'a pas diminué, par solidarité avec leurs collègues, par solidarité avec les différents établissements.

Je pense que c'est là une leçon pour refuser la mise en concurrence entre les établissements, les collègues, et bien entendu avant tous les élèves.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Le débat sur ce projet de délibération fait suite au débat que nous avons pu avoir sur la question du premier degré, puisque les attaques gouvernementales sont également en cohérence. Nous disions hier que l'école était cassée de toutes parts, il en va de même pour les collèges.

Hier, nous avons pu voir qu'il y avait sur Paris 29 fermetures de classes en école maternelle, 51 fermetures de classes en élémentaire. Le collège est aussi attaqué par des baisses de dotation horaire globale année après année, qui provoquent une vraie dégradation de l'accès au savoir et aussi toute une logique de mise en concurrence entre les enseignements et entre les enseignants, avec toujours ces logiques d'austérité adossées à des pressions pour imposer des logiques managériales libérales dans les établissements scolaires. Tout cela n'a plus rien à voir avec l'école de la République, tout cela est catastrophique.

Vous ajoutez à cela le refus permanent de baisser les effectifs par classe, les attaques contre les libertés pédagogiques, et le maintien du gel du point d'indice des enseignants, nous sommes en train de casser l'école et de casser le plus beau métier qu'il soit, qui est celui d'enseigner, c'est-à-dire à la fois de contribuer à la formation du citoyen de la République, contribuer à l'accès au plus haut niveau de qualification pour les futurs travailleuses et travailleurs, et contribuer à l'émancipation de toutes les personnes, femmes et hommes, qui passent par le système scolaire, donc c'est extrêmement grave.

Maintenant, le débat qui nous préoccupe est celui de la carte scolaire et du rôle que la Ville de Paris peut avoir dans cette carte scolaire. Beaucoup de collègues ont rappelé que l'académie de Paris était l'académie la plus ségrégationniste, c'est là qu'il y avait le plus d'inégalités scolaires et sociales.

Mais, ces inégalités que l'on retrouve à l'école et dans les cartes scolaires sont hélas le reflet des inégalités territoriales et du fait qu'à Paris, la mixité sociale, arrondissement par arrondissement, est un échec total. D'ailleurs, souvent, la mixité sociale a toujours été l'arme pour justifier de réduire et de demander à des catégories populaires de faire la place à des niveaux de revenus plus évalués et beaucoup moins souvent, finalement, d'accepter que dans les arrondissements de l'ouest parisien, on fasse de la place pour bien plus de logements sociaux.

Et quand vous voyez la carte scolaire, vous êtes face d'abord et avant tout à ces inégalités scolaires.

Est-ce que pour autant on ne peut rien faire ? Bien sûr que non. Il n'y a absolument pas de fatalité. Une autre politique en faveur du logement social et une autre logique urbaine devraient prévaloir pour garantir le retour de bien plus de catégories populaires dans Paris et dans l'ensemble des arrondissements, et refuser que les projets de rénovation urbaine visent finalement à réduire l'accueil des catégories les plus populaires.

Néanmoins, même dans la carte scolaire, j'approuve les interventions précédentes qui ont insisté sur le fait qu'une carte scolaire ne doit pas se faire simplement en aménageant des logiques géographiques de proximité des établissements scolaires et que, oui, il faut absolument bien plus finement prendre en compte la dimension de la mixité sociale et scolaire dans le travail des périmètres.

Je me souviens d'une précédente carte scolaire où il y avait eu beaucoup de mobilisation, parce que la logique qui avait prévalu notamment dans le 20e était de carrément rayer de la carte un collège qui était considéré comme trop populaire et trop problématique à gérer.

Vous imaginez le mépris de classe que les familles dont les enfants fréquentaient ce collège ont pu recevoir. Leur détermination a payé pour faire plier la Mairie de Paris et la mairie du 20e pour qu'elles abandonnent ce projet de fermeture de Jean Perrin.

Donc oui, je terminerai par dire contre l'évitement du public et des stratégies de contournement vers le privé. De la même manière que pour le premier degré, dans le second degré et dans les collèges, la Ville ne fait pas ce qu'il y a à faire.

Je suis d'accord avec ma collègue qui fustigeait la Région, qui méprise totalement les lycées publics et subventionne énormément le privé, les CFA, l'apprentissage. Mais, je vous rappelle que la Ville de Paris a baissé de 22 millions d'euros les moyens alloués aux travaux dans les écoles, que les bâtiments collèges ont eux aussi besoin de bien plus d'attention, et que la politique de la Municipalité envers les collèges devrait se fixer l'objectif d'œuvrer véritablement à l'amélioration des conditions d'étude, pour réduire les stratégies de contournement vers le privé.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais me permettre de me recentrer sur l'objet du projet de délibération, c'est un objet saisonnier, annuel en tout cas, qui est l'enjeu de la sectorisation des collèges, cette année dans cinq arrondissements, les 12e, 13e, 14e, 15e et 17e. Ce, avec un objectif d'une simplicité quasi biblique si je n'étais laïc, comme vous toutes et tous, c'est de permettre l'accueil de tous les élèves dans leur collège de secteur et dans de bonnes conditions, avec évidemment la volonté de recourir le moins possible aux réaffectations administratives.

Même si les effectifs dans les collèges parisiens ont commencé à diminuer, il reste sur les territoires de notre ville, des tensions locales persistantes et de nouvelles qui risquent d'apparaître en raison notamment de livraisons de logements et notamment de logements sociaux.

Le travail de sectorisation qui a été conduit cette année s'est fait évidemment sur la base de propositions du bureau de la prévision scolaire de la DASCO, en liaison bien sûr avec le rectorat, et a engagé cinq mairies d'arrondissement que je remercie chaleureusement pour leur travail de concertation, illustré notamment par le propos d'Alix BOUGERET pour le 17e arrondissement.

J'ai été d'autant plus surpris d'ailleurs de l'intervention de Valérie MONTANDON mettant en cause la concertation dans le 15e arrondissement, et donc, indirectement, mettant en cause la mairie du 15e arrondissement.

Nous poursuivons, faut-il le rappeler, toujours trois objectifs : favoriser la proximité géographique du collège par rapport au lieu d'habitation ; rechercher la mixité sociale, j'y reviendrai ; améliorer les liaisons pédagogiques entre les écoles élémentaires et les collèges, donc ce que l'on appelle communément les passerelles.

Alors évidemment, les deux premiers objectifs, proximité géographique et mixité sociale, peuvent parfois être contradictoires, mais nous cherchons toujours à les concilier, notamment en regardant les trajets en transports en commun les plus rapides, et n'oublions jamais qu'un gamin qui rentre en 6e n'a que 11 ans.

C'est donc ce qui nous a conduits notamment à ce que des enfants de l'école de la porte Brancion, qui pour deux tiers d'entre eux ont été sectorisés sur la cité scolaire François Villon, dont nous nous sommes réjoui hier qu'elle ait été labellisée "cité éducative", puissent trouver d'autres solutions de scolarisation.

Les tensions sur François Villon sont telles, qu'il fallait en effet diminuer son secteur de recrutement. Nous avons fait le choix que les enfants de l'école de la porte de Brancion soient désormais sectorisés sur les collèges Duhamel et Buffon, plutôt que sur le collège Modigliani plus proche, mais dont on risquait de dégrader son profil sociologique.

C'est l'illustration de cette plus grande mixité sociale, et avec ce projet de délibération elle progresse incontestablement, parce que la mixité sociale n'est pas un objectif en tant que telle, mais c'est le moyen évidemment d'assurer la réussite éducative de tous les enfants.

Nous fournissons, en préambule de toute sectorisation, les indicateurs permettant d'analyser la situation sociale des périmètres scolaires, ainsi que des établissements auprès de l'ensemble de la communauté éducative, pour les sensibiliser à cette question.

Nous en faisons un élément important des concertations avec les chefs d'établissement et évidemment les associations de parents d'élèves.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à l'adoption du vœu n° 33 déposé par le groupe Communiste, et je vous invite naturellement à adopter le projet de délibération DASCO 6, et l'amendement technique n° 32 qui se contente de reporter à la rentrée 2023 la modification du secteur du collège Evariste Galois, dans le 13e arrondissement.

Merci pour votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces réponses précises comme d'habitude. Nous passons donc aux différents votes.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 32 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 32 est adopté.

J'ai une demande d'explication de vote de Florian SITBON sur le vœu n° 33 du groupe Communiste et Citoyen.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire et mes chers collègues, nous sommes bien sûr favorables, au groupe Paris en commun, au vœu présenté par mon collègue communiste, avec avis favorable de l'Exécutif donc.

La mixité sociale doit être notre seul guide et il l'est dans ce projet de délibération et cela abonde avec ce vœu. La mixité sociale qui fait malheureusement peur à certains qui veulent garder leur quant-à-soi. L'abstention de la droite de notre hémicycle est triste, car ce sujet devrait nous rassembler, abstention qui a été également le cas au Conseil d'arrondissement malheureusement du 15e.

Ce projet de délibération et ce vœu qui est associé montrent que notre majorité à la Ville de Paris va dans ce sens, mais cette bonne politique de notre Ville doit être accompagnée par le Rectorat et le Ministère, comme cela a déjà été dit par certains de mes collègues, par de meilleures conditions de travail, une meilleure considération pour les enseignants, par un soutien à tous les collèges, par plus de moyens, par moins d'élèves par classe, et donc des ouvertures de postes, par une plus juste répartition des options qui sont très demandées, et aussi par une plus juste répartition des dispositifs qui doivent impérativement accompagner cette mixité sociale, tous les dispositifs de soutien scolaire et tous les dispositifs d'E.A.C.

Notre pays n'est pas à la hauteur et notre Ville, allant au-delà de ses compétences, met en place beaucoup de choses. Pour prendre un exemple dans mon arrondissement, donc dans le 15e, comme l'a rappelé notre adjoint Patrick BLOCHE, avec un sureffectif de 80 élèves, le collège Villon n'était plus en capacité d'accueillir les deux tiers du secteur de l'école de la porte de Brancion.

Dans un souci de mixité sociale, les élus de notre groupe Paris en commun du 15e ont demandé que le secteur de l'école de la porte Brancion actuellement sur Villon soit sectorisé sur les collèges Duhamel et Buffon, accessibles via les bus Traverse et 95 et nous sommes très heureux que cela soit acté par ce projet de délibération. Nous regrettons donc que la droite du 15e se soit abstenue.

Ainsi, l'équilibre social des collèges Modigliani et Citroën est préservé, et beaucoup de parents étaient en attente et nous avaient demandé d'aller en ce sens. Evidemment, ce qui a guidé tout cela, c'est bien la mixité sociale et nous nous en réjouissons tant elle est la condition primordiale de la concrétisation de la promesse républicaine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DASCO 6).

2022 DFPE 30 - Subventions (754.023,67 euros), avec conventions pluriannuelles d'objectifs, à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 30 relatif à l'attribution de subventions et de conventions pluriannuelles d'objectifs à 14 associations pour le fonctionnement des ludothèques et des Ludomouv citoyennes.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, du groupe Ecologiste de Paris, qui est connectée sur Webex si tout se passe bien.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Par cette prise de parole, je voulais saluer le travail de deux précieuses associations du 12^e arrondissement, le "Périscopie" et "AccessijeuX", tout en me réjouissant de la poursuite du financement des Ludomouv et des ludothèques qui sont des équipements très appréciés des petits et des grands, qui y découvrent le jeu autrement, peuvent bénéficier d'un espace extérieur, font de belles rencontres et profitent d'une autre manière de l'espace public.

Ce type d'initiative tournée vers l'extérieur, ouverte, gratuite et accessible à toutes et tous est ce qu'attendent les Parisiennes et Parisiens pour rendre leur vie à Paris plus agréable, leurs petites surfaces supportables, et aller à la rencontre de leurs voisins parfois difficilement abordables.

Tout comme le développement des "samedis en famille" dans les équipements de petite enfance, ou des "Cours vertes", ce dispositif répond aux besoins de loisirs fortement exprimés par les familles parisiennes et à l'ambition affichée de la "ville du quart d'heure", mais soyons toujours vigilantes et vigilants à accompagner les associations à la hauteur de l'investissement qui est le leur dans les succès de ce beau projet.

Je voudrais remercier la DFPE pour le suivi du dispositif que je me réjouis de voir arriver dans le quartier de la porte de Vincennes, et de voir la Ludomouv s'articuler avec un autre dispositif qui me tient grandement à cœur, "la rue aux enfants".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire du 12^e arrondissement.

Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci vraiment à Emmanuelle PIERRE-MARIE, à la maire du 12^e arrondissement, de s'être inscrite sur ce projet de délibération.

Cela permet d'évoquer les ludothèques et Ludomouv et, à travers ce projet de délibération, le soutien financier de la Ville de Paris pour l'année 2022 à 14 partenaires associatifs, Emmanuelle PIERRE-MARIE a illustré son propos en en citant 2. C'est ainsi évidemment mettre en lumière les ludothèques qui, comme vous le savez, on l'a souvent évoqué dans cet hémicycle, mettent à disposition des jeux et des espaces de jeux destinés aux personnes de tous âges.

Elles constituent des lieux privilégiés où parents et enfants peuvent partager des moments de détente et de jeu.

Et je le dis avec Véronique LEVIEUX qui préside notre séance ce matin, c'est évidemment une possibilité très forte de favoriser le lien intergénérationnel mais aussi, pour faire référence à notre débat précédent, la mixité sociale.

Les ludothèques, vous le savez, peuvent être fixes ou mobiles, en intérieur ou sur l'espace public. Leur succès est un succès éclatant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 30).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Ecologiste de Paris relatif aux travaux de sécurité des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 34 est relatif aux travaux de sécurité des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne et je donne, pour le présenter, la parole à Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en plein cœur de Paris, entre la Seine et le Marais, la Région Ile-de-France manque depuis des années le rendez-vous donné aux parents, aux élèves et aux personnels des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne, dont les collèges attendent depuis trop longtemps d'importants travaux de réfection.

Oui, parce que si les collèges relèvent de la Ville et de sa compétence départementale, et les lycées de la Région, les collèges en cité scolaire, c'est-à-dire regroupés sur un même site avec un lycée, relèvent, eux, et semble-t-il hélas, de la compétence régionale. Ce, depuis une délibération de septembre 2020 du Conseil régional

d'Ile-de-France, qui confère en effet à la Région la gestion des personnels, des dépenses de fonctionnement, mais aussi et surtout les travaux d'entretien de ces cités scolaires, qui font aujourd'hui figure de parents pauvres tant cette gouvernance entraîne le blocage de travaux pourtant si nécessaires et attendus.

Sécurité, confort, étanchéité, esthétique, robustesse, la liste des corrections à mettre en œuvre s'allonge à mesure que le temps passe et nous nous alarmons d'une Région dont c'est donc la compétence en tant que maître d'ouvrage et qui semble aux abonnés absents.

A Charlemagne ou à Victor Hugo, les élèves sont encore à ce jour en attente d'un préau sous lequel s'abriter en cas de pluie, de casiers où déposer leurs affaires.

Le vœu que nous vous proposons d'examiner aujourd'hui a été plébiscité par la majorité du Conseil de Paris Centre. Face au sérieux de la situation, nos élus ont fait bloc pour appeler la présidence de Région à mener au plus vite les études et les travaux qui garantiront la sécurité, le bien-être des élèves de Victor Hugo et de Charlemagne.

Il est d'ailleurs porté en cette enceinte conjointement par le groupe Paris en commun, le groupe Ecologiste de Paris et le groupe Communiste et Citoyen que je salue, car évidemment, au-delà du cas d'espèce qui concerne Paris Centre, il s'agit ici bien entendu de rappeler l'Exécutif régional à ses responsabilités. Nous le faisons ainsi publiquement et prenons date devant ce Conseil, faute d'avoir reçu des réponses jusqu'à présent. Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à la majorité municipale de Paris Centre et à travers l'expression de son maire, Ariel WEIL, de contribuer à travers ce vœu, à interpeller la Région Ile-de-France sur la situation de l'annexe de la cité scolaire Victor Hugo et également sur la réfection de la cour du collège de la cité scolaire Charlemagne.

Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, vainement jusqu'à présent et vraiment, je m'adresse à nos collègues du groupe Changer Paris : aidez-nous pour que la Région Ile-de-France vraiment prenne pleinement ses responsabilités en direction évidemment des 29 cités scolaires que compte la capitale.

D'ailleurs, j'ai souhaité que la DASCO puisse faire un point sur l'état des collèges au sein de ces 29 cités scolaires, pour indiquer très clairement s'il le fallait, à la Région Ile-de-France, les urgences et les priorités en matière de travaux dans ces établissements.

Comme il s'agit d'intérêt général, je suis certain que vous vous joindrez à cette interpellation de la présidente de la Région Ile-de-France et évidemment j'émets, au nom de l'Exécutif, un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je crois que pour répondre à cet appel à l'aide, j'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. Je donne la parole à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, votre vœu, et je suis étonnée d'ailleurs, Monsieur BLOCHE, de votre réponse, souligne la méconnaissance des mécanismes de programmation des travaux qui sont propres aux cités mixtes régionales parisiennes. Pourquoi ?

Parce que les programmes de travaux font l'objet d'échanges réguliers entre les services de la Ville, la DASCO, et les services de la Région. Ils doivent être, au titre de la convention de gestion, validés conjointement. Vous savez que l'on ne peut avancer que si on a une validation conjointe.

Une première proposition de travaux assez exhaustive a été formulée par la Région justement aux services de la Ville, qui doivent nous confirmer leur accord au regard de leurs propres possibilités dans le cadre budgétaire très contraint de la Ville de Paris. J'ai envie de vous dire, je n'ai pas forcément envie de rouvrir ce débat, mais vous savez pertinemment que vos capacités d'investissement sont très difficiles à la Ville de Paris, donc je suis très étonnée que vous déposiez ce vœu, parce que vous saviez pertinemment que j'allais vous mettre face à vos responsabilités, à vos turpitudes et vos problèmes financiers.

Répondez donc aux propositions de la Région, sortez l'enveloppe nécessaire à la part de travaux qui vous incombe, et on pourra en effet avancer sur ce dossier. Bien sûr qu'il est évident que la Région priorisera la programmation des travaux au regard des urgences d'intervention, mais maintenant la balle est dans votre camp, on attend que vous dégagiez les fonds nécessaires et que vous répondiez aux propositions de la Région.

Je n'ai pas envie de rouvrir un nouveau débat, mais si je ne fais qu'allusion à l'état dans lequel nous avons récupéré en 2015 les lycéens, avec une majorité des lycéens qui étudiaient dans des Algeco, on a fait un plan de relance de l'investissement sans précédent pour justement compenser toutes ces périodes où votre couleur politique n'a rien fait.

Je vais m'arrêter là, mais pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par les groupes Paris en commun et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V.14).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au dispositif parisien complémentaire de décharge de service d'enseignement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 35 relatif au dispositif parisien complémentaire de décharge de service d'enseignement.

La parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre vœu demande que la Ville puisse permettre, dans certains cas, à des écoles de moins de 5 classes, de bénéficier de décharge de direction financée par la Ville.

Ce que l'on demande en somme, c'est de la souplesse, d'être capable de gérer doucement une transition comme dans le 12e arrondissement avec une fermeture sur plusieurs années, d'anticiper l'effet des programmes de logement, d'expérimenter de nouvelles dimensions d'écoles.

En un mot, la règle des 5 classes pourrait être moins raide ! Gardons quelques crédits pour éviter aux directrices et directeurs d'école petite la crainte de la perte de décharge qui les empêche de se projeter dans l'avenir.

Alors, j'ai bien vu les regards courroucés, j'ai entendu les arguments qui nous ont été opposés dans le 10e arrondissement et en 6e Commission, j'ai peu de doutes sur l'issue du vote qui va intervenir dans quelques instants. Que cette proposition ait au moins le mérite d'attirer notre attention sur le difficile métier de directrice et directeur d'école.

Point d'entrée de la République pour les enfants et les familles, confrontés à toutes les fractures de notre société, elles et ils naviguent quotidiennement dans le maelström ordinaire des injonctions contradictoires et de l'inflation permanente des tâches administratives, avec des équipes réduites par le manque de personnel de remplacement, tant à l'Education nationale qu'à la Ville, tout cela aggravé depuis deux ans par le mouvement incessant des protocoles sanitaires qui amènent autant de nouvelles consignes. Alors, disons-leur juste merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - On a déjà eu le débat en 6e Commission. Le vœu aurait pu être retiré depuis, il a été maintenu, je le regrette puisqu'il n'y aura aucune surprise, je donnerai évidemment un avis défavorable.

Evidemment, nous sommes très attachés à ce que les directrices et directeurs des écoles primaires puissent effectuer leurs missions dans les meilleures conditions.

Mais je rappelle, s'il le fallait, que ce ne sont pas des chefs d'établissement, ce sont des enseignants, collègues parmi leurs collègues, et ils sont très attachés à ce statut. Et donc, la décharge est la conséquence directe de ce statut.

Faut-il rappeler qu'il vaut mieux être directrice ou directeur d'école à Paris qu'au-delà du périphérique ?

Au niveau national, la décharge complète d'enseignement est fixée à partir de 13 classes. 5 classes à Paris, je dirais seulement, pour être totalement déchargé d'enseignement.

Effectivement, vous l'avez dit très honnêtement, Sylvain RAIFAUD, la différence est imputée sur le budget de la Ville de Paris et c'est un véritable effort budgétaire que nous faisons en direction des directrices et directeurs d'école qui, vous le savez, bénéficient également de logements non pas de fonction, parce que ce sont des personnels de l'Education nationale, mais de logements de direction, et évidemment d'un certain nombre de primes liées au périscolaire ou à l'accueil de cours municipaux d'adultes.

De ce fait, effectivement, je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu, en baissant ce seuil à 4, voire 3 classes, en ajoutant et pour conclure qu'en plus, des écoles à 3 classes à Paris, ce n'est pas une bonne chose.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la carte scolaire parisienne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 36 relatif à la carte scolaire parisienne, et la parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous étions abstenus tout à l'heure, je le précise pour le décompte des voix.

Cette année encore, les collèges parisiens perdront plus de 200 heures d'enseignement dans la révision de la dotation horaire globale, c'est l'équivalent de 20 postes d'enseignants supprimés sur Paris, à la rentrée, qui alourdissent évidemment le sinistre bilan des années précédentes. Nous avons eu droit à une saignée de 26 postes l'an dernier et de 36 lors de l'année d'avant.

Les besoins, eux, n'en finissent pas d'augmenter. Deux ans de pandémie, c'est deux ans d'un fonctionnement discontinu, de décrochages, de retards scolaires accumulés. Deux ans durant lesquels le ministère a refusé de répondre à l'urgence en poursuivant sa politique de réduction des moyens, je l'avais dit tout à l'heure, 7.900 postes au national de supprimés.

Les manques sont désormais flagrants, par exemple celui de remplaçants, et d'ailleurs nous l'avions prévu, vous l'avions dit dans cette Assemblée, nous avons écrit des courriers au Ministre, nous avons fait des vœux pour interpeller le Ministre, etc., mais le Ministre a visiblement d'autres priorités.

Ces absences massives de remplaçants, ce sont les élèves qui en paient le prix et leurs professeurs d'ailleurs. Cette année, BLANQUER leur a dit à nouveau, faites plus avec moins. Argument suprême, l'Académie de Paris serait la moins mal dotée des autres académies. Traduction qui n'est pas de moi, mais : c'est mieux que si c'était pire.

Alors, peut-être est-ce le décalage horaire entre Ibiza et Paris, mais la déconnexion avec le terrain est manifeste.

Dans cette Académie dite surdotée, ce sont plus de 2.000 heures de classe qui ont été perdues dans le premier degré depuis la rentrée de janvier.

Autant d'heures qui manquent cruellement pour nos élèves, en particulier des quartiers populaires. Face à cette politique de l'autruche, nous souhaitons redire notre opposition à cette nouvelle baisse de la D.S.G. à Paris. Nous demandons donc la création de postes de professeurs titulaires en vue de la rentrée 2022-2023.

En ces temps d'enseignement dégradé par la crise, nous pensons qu'il faut profiter de la baisse de la démographie pour réduire les élèves par classe, et non pas s'en servir pour fermer de nouvelles classes, car en négociant sur les moyens pour les écoles, c'est l'avenir des jeunes que ce gouvernement des riches sacrifie.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je le rappelle, nous l'avons évoqué hier soir, avec un effectif moyen de 20 élèves en élémentaire et de 21 en maternelle, effectivement, ces effectifs parisiens sont très raisonnables et nous y tenons, parce que le bâti est contraint à Paris et les salles de classe sont plus petites que dans de nombreuses autres communes.

La discussion de ce vœu et son adoption, puisque j'émettrai un avis favorable, traduisent notre vigilance entre deux CDEN. Le CDEN du second degré qui a eu lieu le 1er février dernier et le CDEN qui a lieu le 17 février prochain.

Il faut incontestablement effectivement qu'il y ait des effectifs de remplaçants qui soient plus importants cette année, les besoins ont manqué et nous l'avons constaté pour le déplorer.

Et vous connaissez mon attachement qui est le vôtre aux T.P.S., très petites sections, notamment dans les quartiers prioritaires et donc populaires, afin que les enfants puissent être accueillis tôt.

La situation parisienne est spécifique sur ce point, nous avons moins de T.P.S. qu'ailleurs, mais nous avons en parallèle le plus haut taux d'accueil en établissements de la petite enfance en France. Voilà, c'est un peu tous ces éléments qu'il faudra prendre en compte le 17 février prochain.

Je le rappelle : un avis favorable à votre vœu au titre de cette nécessaire vigilance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de la part de Lamia EL AARAJE, pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souhaitais appuyer, ici, au nom du groupe Paris en commun, notre position vis-à-vis de ce vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen, dont je salue à la fois l'initiative et la volonté politique.

Il est nécessaire, avant de dire toute autre chose, de commencer par saluer l'engagement qui est celui du personnel de l'Education nationale et de l'ensemble du personnel périscolaire qui a tenu, dans la durée, malgré le contexte Covid, malgré des protocoles sanitaires extrêmement compliqués appris la veille de la rentrée scolaire, dans des conditions plus que déplorables, pour être en capacité d'accueillir au mieux l'ensemble de nos enfants. Je tiens vraiment à les saluer et à les remercier très sincèrement pour cela.

Nous soutenons ce vœu, parce qu'il permet de réaffirmer un certain nombre de choses.

Sans vouloir répéter ce qui a été dit, que ce soit par M. BLOCHE ou par M. AQUA, cette dernière période a été particulièrement difficile à l'école et elle est venue appuyer sur une situation de tension, des situations difficiles qui étaient antérieures et se sont révélées à l'aune de cette crise sanitaire.

Je crois que nous devons agir avec détermination dans le contexte qui s'ouvre à nous, puisqu'on est dans un contexte de baisse démographique globale à Paris. On est dans un contexte de réflexion nouvelle qui s'ouvre sur les questions relatives à la carte scolaire, et je tenais à réaffirmer aujourd'hui que de notre côté, au groupe Paris en commun, nous serons particulièrement vigilants sur la question de la qualité de l'accueil de nos enfants, la question des effectifs puisque, selon nous, il conviendrait d'être en capacité de maintenir des effectifs constants, voire de les augmenter pour ne pas pénaliser, en cas d'absence, nos enfants.

Selon nous, le dédoublement des classes ne peut pas se faire au détriment d'un dispositif comme "plus de maîtres que de classes", dispositif qui fonctionne extrêmement bien et devait nous permettre de conserver un niveau d'accueil et d'encadrement suffisant.

Nous serons donc particulièrement vigilants aussi sur la dotation horaire globale, de façon à maintenir un niveau de qualité extrêmement élevé pour l'ensemble de nos enfants, et nous voterons bien évidemment avec grand plaisir ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2022, V. 15).

Information aux membres du Conseil.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je suis chargée de vous rappeler qu'une salle de dépistage a été mise à votre disposition dans le cadre de la tenue de ce Conseil de Paris, elle se trouve dans une des salles de commission au deuxième étage. Elle est ouverte jusqu'à 16 heures 30, nous ne pouvons que vous inviter à en profiter. C'est toujours un plaisir de s'y rendre et c'est gratuit.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'information dans les écoles concernant les temps périscolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 37 relatif à l'information dans les écoles concernant les temps périscolaires.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le groupe Changer Paris.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu fait suite à de nombreux incidents constatés ces derniers mois dans certaines écoles du 17^e arrondissement, mais je pense que d'autres arrondissements se reconnaîtront à travers mes propos, des incidents qui sont intervenus sur les temps périscolaires. Temps périscolaires qui sont des temps, on le sait, plus propices aux circulations, aux échanges, aux transferts d'enfants qui sortent et entrent, et à la multiplicité des intervenants contrairement aux temps scolaires.

Ce vœu vise à proposer une solution toute simple et pas coûteuse pour le moins, une solution facilement applicable pour répondre aux interrogations, aux inquiétudes même légitimes de certaines familles, en organisant de manière institutionnelle chaque année, une réunion d'information sur ces temps périscolaires, sur ce qui est proposé sur ces temps, sur les activités, et en présentant aux parents d'élèves les animateurs, les R.E.V., qui vont accompagner leurs enfants tout au long de l'année.

C'est une manière aussi pour ces animateurs de connaître d'ailleurs les parents et de rappeler certaines règles de sécurité qui sont inhérentes au bon fonctionnement des établissements scolaires.

Donc, elle aurait cette double vertu, je le disais : informer précisément les familles sur les personnes qui s'occupent de leurs enfants. Cela permettrait de désamorcer pas mal de crises ou d'inquiétudes, légitimes ou non, de présenter les projets pédagogiques des équipes en lien avec le scolaire, et de rappeler les règles de sécurité tant aux parents qu'aux personnels concernés.

C'est donc l'objet de ce vœu que je présente avec Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER et les élus de mon groupe.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci d'avoir déposé ce vœu, parce que cela permet de dire toute l'importance pour les élèves parisiens de l'existence d'un périscolaire de grande qualité à Paris, offrant des activités diverses et gratuites, notamment aux élèves qui n'y auraient pas accès autrement pour des raisons sociales.

On admire le périscolaire parisien, on nous l'envie, on vient même parfois le visiter. Et les temps périscolaires, faut-il le rappeler, sont vraiment l'opportunité d'une grande ouverture culturelle avec des acteurs institutionnels reconnus : les musées de la Ville de Paris, Le Centquatre la Villette, Universcience, Eloquentia, ou encore le Mémorial de la Shoah. Evidemment, je n'oublie pas que l'appel à projets T.A.P. permet d'associer à ces activités périscolaires, des associations qui sont retenues évidemment avec l'avis de la mairie d'arrondissement.

Je constate d'ailleurs que dans tous les arrondissements parisiens, les maires d'arrondissement et les adjoints aux Affaires scolaires se rendent souvent dans les écoles, sur les temps périscolaires, et je sais, Alix BOUGERET, pour avoir eu cette délégation dans le 17e arrondissement, que vous vous y êtes particulièrement investie.

Vous évoquez de nombreux incidents dans le 17e, n'hésitez pas à me les communiquer, parce qu'à part une situation que j'ai suivie de très près dans une école maternelle, je n'ai pas eu écho, si j'ose dire, de faits qui auraient été des faits conduisant à ce que des choses se passent de façon anormale.

En tout cas, le périscolaire connaît donc un très grand succès à Paris. Le taux de fréquentation dépasse les 85 % pour l'interclasse et atteint 82 % pour les T.A.P. Cela dit, et sur l'objet de votre vœu, que l'on fasse mieux connaître le périscolaire, notamment à travers la présentation des animateurs ou la mise en place d'un trombinoscope qui existe déjà dans un certain nombre d'écoles, je suis évidemment d'accord avec votre démarche. C'est la raison pour laquelle, avec quelques amendements, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les amendements sont-ils acceptés ? Oui. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est largement adoptée. (2022, V. 16).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réforme d'Affelnet et à l'abandon de l'I.P.S.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 38 relatif à la réforme d'Affelnet et à l'abandon de l'I.P.S.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

J'avais déposé ce vœu en novembre dernier et c'est vrai que je l'avais retiré, parce que M. BLOCHE m'avait dit qu'un comité de suivi avait été mis en place, mais c'était avant de savoir que ce comité de suivi ne s'était réuni que

deux fois, dans un cadre où il y avait simplement des présentations sans échanges, sans dialogue avec le Rectorat, et surtout il n'y a pas de suivi.

Donc, vu que c'est une cause qui me tient à cœur, je me suis permise, pour accélérer les choses, de redéposer ce vœu. Je voulais vous dire, je l'avais précisé la dernière fois, que je ne voulais pas rouvrir le débat de fond sur Affelnet et sur l'utilisation de l'indice I.P.S., l'indice de position sociale.

Sur le fond, notre groupe a réitéré notre volonté de trouver un juste équilibre entre mixité sociale et méritocratie, car en effet, sur le système actuel, nous considérons que le mérite des élèves n'est pas assez pris en compte. Mais là encore, je ne souhaite pas rouvrir ce débat.

Le point sur lequel je focalise en ce moment, c'est sur le calcul de l'I.P.S. L'I.P.S. prend un tableau de pondération avec des points qui sont attribués selon les métiers des parents. Et là où cela ne va pas, c'est qu'à postes égaux, on retrouve des points différents entre les hommes et les femmes.

Dans cet hémicycle, je crois que nous nous retrouvons régulièrement et collectivement sur la lutte contre les différences entre les hommes et les femmes, et notamment pour une meilleure prise en compte et une égalité salariale entre les hommes et les femmes. Et là, nous utilisons un indice qui fait tout à fait le contraire.

Je ne vous prendrai que deux exemples dans la grille. Pour un chef d'entreprise de plus de 10 salariés, le nombre de points pour une mère subit une décote de quasiment 10 % par rapport à celui qu'il serait si jamais c'était un père.

Pareil, je prends deux extrêmes, entre chômeur et chômeuse, ils n'ont pas le même nombre de points. Là encore, une mère chômeuse subit une décote de 6 % par rapport à s'il s'agissait d'un père.

Si vous voulez continuer à utiliser une telle référence, sans rien dire, qui est contraire à toutes nos luttes communes, continuons, mais je ne suis pas d'accord. C'est donc pour cela que je vous demande de nouveau de saisir le ministère de l'Education, afin de demander une réforme d'Affelnet et de ne plus utiliser l'I.P.S. sous sa forme actuelle, qui est un indice sexiste.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je tiens à préciser, Valérie MONTANDON, s'il le fallait, puisque vous nous avez interpellés, et tout particulièrement vous m'avez interpellé, je ne suis pas en responsabilité sur Affelnet et sur l'affectation des élèves au collège, faut-il le préciser.

En l'occurrence, j'ai assisté néanmoins au comité de suivi Affelnet qui a eu lieu le 17 décembre dernier. D'ailleurs, en font partie trois maires d'arrondissement, la maire du 14e et les maires du 15e et du 19e arrondissement. J'avais souhaité que vous puissiez y être conviée, je ne sais pas si cela a été fait par le Rectorat, mais en tout cas je me suis fait votre porte-parole, puisque je m'y étais engagé dans cet hémicycle même.

Le débat était très passionnant, parce que Julien GRENET et son équipe ont montré très clairement que la réforme avait conduit à une amélioration de la mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens, et à une plus forte satisfaction des premiers choix des élèves. Ce, même s'il reste un certain nombre de difficultés qui ont été pointées sur quelques secteurs géographiques, notamment dans le centre de Paris, les élus de Paris Centre s'en sont fait les relais, et dans le nord-ouest parisien.

Donc, évidemment, il va falloir faire des ajustements et des corrections, mais le Rectorat, à cette occasion, le Recteur lui-même, a annoncé que les lycées Louis-le-Grand et Henri IV rentraient cette année dans la procédure Affelnet. C'est une révolution dont vous ne mesurez pas évidemment la dimension.

Bref, je me suis fait le porte-parole de vos interrogations sur l'indice de position sociale dit I.P.S. On a convenu qu'il fallait lui donner une plus grande lisibilité, mais en tout cas, sur tous les points que vous avez mis en avant, il m'a été répondu que cet indice avait sa pertinence et personne ne l'a contesté en tant que tel, y compris les associations et fédérations de parents d'élèves qui participaient à ce comité de suivi.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine que le vœu est maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, cette fois-ci, il est maintenu et je regrette la réponse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2022 DFPE 17 - Subventions (313.717 euros), avec conventions, à 16 associations, 1 SCIC et 1 EPCC pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans des EAPE de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 17 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 16 associations pour le développement d'activités partagées parents-enfants le samedi matin dans les E.A.P.E. de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet de délibération qu'il nous est proposé de voter est particulièrement important dans la politique de la petite enfance et le soutien à la parentalité menée dans le 20e arrondissement, et à Paris globalement depuis la nouvelle mandature.

Il s'agit de reconduire et d'ancrer les "samedis en famille", un dispositif novateur qui permet aux parents de profiter de temps partagés parents-enfants, afin d'améliorer leur lien au sein des établissements d'accueil le week-end hors des temps d'ouverture prévus.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pouvez-vous avoir vos conversations à l'extérieur de l'hémicycle, s'il vous plaît.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Si le projet de délibération nous donne la possibilité de subventionner 16 associations qualifiées dans l'accueil de la petite enfance, qui interviennent dans plusieurs arrondissements parisiens, je vais me concentrer sur le 20e, où deux établissements sont concernés.

Tout d'abord, la crèche Monplaisir, où interviennent en alternance les samedis l'association "Dialogos", qui développe des activités autour du livre et de la littérature jeunesse, et le réseau "Môm'artre", qui travaille à l'éveil artistique par des activités d'expression musicale et corporelle.

Le deuxième établissement, la halte-garderie Penaud, c'est l'association "Môme en famille" qui intervient sur des activités de motricité et de jeu.

Toutes ces activités, je le rappelle, y sont gratuites et sont donc accessibles à l'ensemble des familles de l'arrondissement.

Ce dispositif a soufflé sa première bougie et c'est pour nous l'occasion d'en tirer des enseignements particulièrement positifs que je souhaite partager avec vous.

Pour les petits, ce dispositif permet de développer leur éveil, leur curiosité, leur motricité et leur apprentissage culturel et artistique, grâce à des professionnels formés que j'ai pu rencontrer et qui partagent leur passion avec beaucoup d'enthousiasme.

Pour les parents, ces temps d'échanges permettent de développer une nouvelle relation avec leur enfant à l'appui de conseils et d'un accompagnement pédagogique bénéfique. Ces temps de partage où les activités et les expériences sont mises en commun ont été jugés très précieux.

Par une enquête de satisfaction menée à la fin de l'année 2021, les parents participants ont indiqué être très satisfaits et à une très large majorité, on peut dire 100 % de satisfaction sur l'accueil. La principale demande qui a émergé est la volonté d'étendre les plages horaires et d'augmenter le choix d'activités, ce qui nous conforte à poursuivre cette démarche au service des familles.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté globale d'ouvrir autant que faire se peut les établissements publics de l'arrondissement comme nous le faisons pour les écoles, afin d'offrir des espaces extérieurs aux acteurs de l'arrondissement.

Il contribue à enrichir la vie du quartier, à créer et à resserrer les liens entre les habitants et les associations, d'où qu'ils viennent, et contribue ainsi au vivre-ensemble dans notre arrondissement.

Et bien sûr, je vous appelle à voter ce projet de délibération avec ferveur. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération pour illustrer le succès des "samedis en famille", qui se déroulent le samedi matin dans les crèches parisiennes.

C'est un vrai succès de fréquentation. Là aussi le lien intergénérationnel s'en trouve favorisé, un peu comme avec les ludothèques et les Ludomouv, parents, enfants se retrouvent, et de ce fait, merci vraiment d'avoir ainsi illustré ce projet de délibération que nous reconduisons donc pour une année complète dans 23 crèches parisiennes,

avec 18 partenaires et avec le soutien actif de la C.A.F. de Paris que je remercie chaleureusement pour son engagement.

Donc, je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération qui illustre, s'il le fallait, le dispositif "ville du quart d'heure" que j'ai le grand plaisir de porter aux côtés de Carine ROLLAND.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 17).

2022 DFPE 18 - Subvention (1.122.003 euros) et convention avec l'association "Envoludia" (93) pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 21 bis, rue Etex (18e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 18 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Envoludia", pour la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant, au 21 bis, rue Etex dans le 18e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Quand une naissance arrive, tout le monde espère que son enfant va être plein de santé, physique et mentale, mais malheureusement, ce n'est pas toujours le cas.

Effectivement, qu'est-ce que la paralysie cérébrale ? La paralysie cérébrale est une déficience motrice la plus courante chez l'enfant. Elle concerne 17 millions de personnes dans le monde et 125.000 en France. Cela concerne environ 2 naissances sur 1.000.

Ce handicap résulte de lésions irréversibles survenues sur le cerveau du fœtus ou du nourrisson dues à la destruction de certaines cellules du cerveau en développement. Ces lésions provoquent un ensemble de troubles du mouvement, de la posture, souvent accompagnés de difficultés cognitives ou sensorielles qui durent toute la vie.

Les causes sont principalement des cas d'infection ou de maladie pendant la grossesse, une grande prématurité, ou un accouchement difficile. Les maladies ont souvent lieu le premier mois et impactent l'enfant finalement toute sa vie. Pour chaque personne touchée, la nature et l'importance des troubles dépendent des zones du cerveau affectées et de l'étendue des lésions au moment de la survenue de celles-ci.

La paralysie cérébrale est le terme utilisé internationalement pour désigner cet ensemble de troubles.

L'infirmité motrice cérébrale désigne des troubles moteurs mais aussi un polyhandicap. Certains enfants ne présenteront qu'un handicap moteur isolé, sans doute avec des troubles cognitifs, d'autres associeront un ou plusieurs troubles cognitifs à leur handicap moteur. Les causes de la paralysie cérébrale sont multiples et inexpliquées dans 40 % des cas. Il s'agit souvent d'un enchaînement d'événements survenus avant, pendant ou après la naissance.

Parmi ces événements, on peut citer les complications d'un accouchement difficile, l'accident vasculaire, mais aussi une infection ou une maladie pendant la grossesse.

Il faut savoir qu'au moment de l'accouchement, il peut y avoir la prématurité bien sûr, des problèmes avec le cordon ombilical. Pendant la période périnatale, il peut y avoir des désordres hormonaux, un manque d'oxygène, des traumatismes. Pendant la grossesse, ce qui représente à peu près 70 à 80 % des cas au moment où se trouve la difficulté, il peut y avoir des problèmes de malnutrition, de désordre métabolique, des infections de la mère et des pathologies placentaires, mais aussi une exposition à des toxines environnementales.

C'est-à-dire que pendant la grossesse, c'est un moment où bien sûr le fœtus est extrêmement vulnérable à toutes les expositions aux toxines environnementales ou aux polluants extrêmement dangereux, toutes les substances toxiques et chimiques qui peuvent à ce moment-là perturber le développement du cerveau de l'enfant.

Alors bien sûr, nous avons besoin de structures, le suivi des enfants souffrant de paralysie cérébrale doit être précoce. Il consiste en une rééducation personnalisée en fonction des troubles présentés par le patient. L'objectif est de conduire le jeune enfant à un adulte le plus autonome possible, en fonction de ses possibilités motrices et cognitives.

Vous l'avez compris, un enfant qui naîtra avec ces difficultés restera un adulte avec ces difficultés, par contre, cette prise en charge précoce permet vraiment de gagner en autonomie. Bien sûr, c'est un accompagnement médical, rééducatif, mais aussi scolaire et social.

Alors, "Envoludia", nous avons la possibilité justement d'accueillir cette association, cette structure, c'est un établissement d'accueil pour les jeunes enfants, au 21 bis, rue Etex dans le 18e. Cette nouvelle structure pourra accueillir des enfants du quartier, mais surtout elle réservera environ 30 % de ses places à des enfants souffrant de paralysie cérébrale.

Donc, véritable besoin d'accompagner les enfants et les familles, nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de cette structure et bien sûr nous voterons pour.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous pour cette intervention, et pour vous répondre je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens à remercier Douchka MARKOVIC pour cette intervention qui me permet de mettre en lumière cet important projet de délibération concernant l'association "Envoludia". C'est une association qui gère cinq établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, un en Seine-Saint-Denis, et qui accueille à Paris 149 places d'enfants pour la petite enfance.

Cette association gère aussi 15 établissements d'accueil médico-sociaux pour adultes. Elle va porter un nouveau projet de crèche dans le 18e, qui bénéficiera à des enfants du quartier, dont 30 % d'enfants en situation de handicap neuromoteur, comme cela a été évoqué.

On se félicite vraiment de ce nouveau projet inclusif de crèche pour ces enfants qui subissent effectivement de grandes difficultés dans leur développement du fait de leur handicap. Ils pourront être pris en charge également dans un cabinet libéral adjacent à la crèche pour une prise en charge thérapeutique complémentaire.

Je voulais rappeler, à travers ce projet de délibération, que grâce au travail de mon collègue Jacques GALVANI, au cabinet de Patrick BLOCHE et moi-même, la Ville de Paris sera toujours du côté de ces associations qui participent à l'inclusion des enfants en situation de handicap, y compris dans le champ de la petite enfance. Et, n'en déplaise à certains hommes politiques, ces enfants ont toute leur place dans des établissements inclusifs, à condition qu'on y mette les moyens adéquats.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFPE 18).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux horaires d'ouverture des crèches.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 39 relatif aux horaires d'ouverture des crèches.

La parole est à Sandra BOËLLE, pour le groupe Changer Paris, qui est en Webex.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Les crèches municipales sont des établissements ouverts 11 heures par jour, dans une plage horaire comprise entre 7 heures 30 et 18 heures 30. Depuis le début de la crise sanitaire et cela fait deux années maintenant, la Ville de Paris, pour des raisons tout à fait entendables, a modifié l'horaire d'ouverture de ces établissements collectifs, le repoussant à 8 heures au lieu de 7 heures 30.

Ce vœu que je présente au nom de mon groupe Changer Paris vise donc à demander à la Mairie de Paris de revenir à l'horaire initial d'ouverture à 7 heures 30, dès que la situation sanitaire se sera améliorée.

En effet, cette demi-heure récupérée permettra à nouveau de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des familles parisiennes qui ont des contraintes professionnelles, et je pense tout particulièrement aux familles monoparentales qui ont du mal à s'organiser, vous l'imaginez bien, aux enseignants et à tous les parents qui apprécieront l'ouverture à 7 heures 30, leur évitant un casse-tête d'organisation matinale, et d'avoir à courir pour se rendre sur leur lieu de travail.

Je vous en remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci ma chère collègue, Sandra BOËLLE, pour ce vœu.

Il est vrai qu'en 2021, les horaires des crèches ont été réduits. Ils sont effectivement passés de 7 heures 30 à 8 heures pour les crèches en régie, du fait de la crise sanitaire et de la situation des ressources humaines.

J'ai le regret de vous rappeler que la crise sanitaire n'est pas terminée malheureusement, et qu'elle a toujours un impact non négligeable sur les professionnels, qu'il s'agit de préserver dans ce contexte de fragilité que nous connaissons.

Cette intervention est d'ailleurs pour moi l'occasion de remercier une fois de plus ces agents dans nos établissements d'accueil de la petite enfance, qui travaillent sans relâche pour garantir un accueil de qualité aux petits Parisiens depuis le début de cette crise sanitaire, et malgré des effectifs réduits. La situation RH reste aujourd'hui grandement fragilisée.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que l'on est dans une situation en termes de ressources humaines qui est une complexité pour l'ensemble du territoire national en réalité. C'est un sujet que l'on évoque régulièrement dans cet hémicycle, et que l'on a la chance d'évoquer régulièrement aussi avec l'Association des Maires de France et France Urbaine. On se rend compte que c'est une difficulté rencontrée par de nombreuses collectivités en termes d'effectifs et de métiers de la petite enfance. Il y a une vraie crise de vocation dans ce secteur.

Aujourd'hui, à Paris nous décomptons encore 150 postes d'A.P.S. vacants depuis janvier 2022, alors même que nous avons recruté 200 nouvelles auxiliaires de puériculture depuis la rentrée de septembre. Nous souhaitons toujours garantir un accueil de qualité pour les familles parisiennes, mais aujourd'hui nous ne pouvons pas raisonnablement revenir à une ouverture à 7 heures 30, en raison de la crise sanitaire et de son impact sur la situation RH.

C'est pourquoi je vous demande de retirer votre vœu, autrement je serai obligé d'y donner un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Paris en commun et "Génération.s" relatif à la gratuité de l'enseignement supérieur et à la lutte contre la précarité étudiante.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux droits d'inscription des étudiants à l'université.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 40, 41 et 41 bis relatifs à la gratuité de l'enseignement supérieur et à la lutte contre la précarité étudiante.

Pour commencer, je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues, chère Véronique, pour le groupe Ecologiste de Paris, mais aussi pour le groupe Paris en commun et le groupe "Génération.s", puisque nous avons le plaisir de cosigner ce vœu qui en réalité parle de l'unicité du service public de l'enseignement supérieur et de l'effectivité du droit à l'éducation.

Nous avons connu, il y a quelques semaines, une remise en cause de ces principes, par le Président de la République, Emmanuel MACRON, qui en réalité continue de déployer une méthode qu'il a appliquée ces dernières années contre l'université. D'abord, la sélection en master, puis la sélection en licence. D'abord, les frais d'inscription pour les étudiants et étudiantes étrangers et étrangères, maintenant la proposition de frais d'inscription pour l'ensemble des étudiants et étudiantes.

La cohérence de nos adversaires devrait dire quelque chose de notre propre cohérence, car dans le supérieur, en rapport avec la discussion que nous avons eue tout à l'heure, il n'est même pas encore question de mixité sociale, mais de combattre une véritable sélection sociale mise en œuvre d'abord par le financement différencié des établissements, par projet, par excellence, sans penser à l'accompagnement pédagogique ou à l'égalité territoriale.

Ensuite, par la hausse des frais induits à l'université, mais aussi par l'organisation de la précarité étudiante, l'incapacité d'y répondre, l'augmentation par exemple des A.P.L., le refus de l'ouverture pour la jeunesse de l'ensemble des droits sociaux, ou encore le désinvestissement dans le réseau des œuvres C.N.O.U.S. et C.R.O.U.S.

Face à cela, la Ville de Paris essaie d'agir, essaie de compenser avec les moyens qui sont les nôtres sur notre territoire. Je salue notamment l'action des équipes de la Maison des initiatives étudiantes.

Ce que nous demandons aujourd'hui dans ce vœu, c'est une véritable réunification du service public d'enseignement supérieur, grâce à l'universalité de l'accès qui sera garanti à la fois par des droits éducatifs, mais aussi par des droits sociaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour présenter le vœu n° 41. Le groupe Communiste a-t-il un vœu à présenter ou pas ?

Sinon, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - C'est dommage, parce qu'il y avait un autre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il arrive. Messieurs Nicolas BONNET-OULALDJ et Jean-Noël AQUA, il y a un vœu à présenter de votre groupe ? Gentiment, je vous propose... Jean-Noël, vous présentez le vœu ?

M. Jean-Noël AQUA. - J'attendais la réponse sur le vœu précédent. J'écoutais juste à côté.

Le Président des riches a encore frappé. En clôture du congrès de la conférence des présidents d'université, il a déclaré, je cite, "on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants".

À droite, rien de nouveau. Faire payer toujours les mêmes, les pauvres, pas les riches dont l'I.S.F. a été supprimé, pas les écoles privées d'ailleurs grassement servies par MACRON, non, pas les grandes fortunes non plus qui s'envoient dans l'espace.

Pour MACRON, comme pour la droite, c'est toujours sur le dos des pauvres qu'il faut tondre la laine. Il rêve probablement d'un système à l'américaine, système universitaire à l'américaine que je connais, où les enfants de pauvres sont exclus du système des universités, à quelques bourses près. Où énormément d'étudiants et d'étudiantes s'endettent à vie, et où la bulle spéculative sur les prêts étudiants inquiète désormais tous les économistes.

Sur les universités, la hausse des frais d'inscription serait une catastrophe. Elle participerait de la démocratisation de l'enseignement supérieur à l'œuvre depuis quelques années. Après Parcoursup et son tri social généralisé, la hausse des frais d'inscription viendrait encore un peu plus exclure les jeunes du supérieur, et en particulier les jeunes des classes populaires qui suivent les Bac pro et techniques, massivement exclus des études supérieures.

Cette hausse serait la cerise sur le gâteau de la ségrégation. En Macronie, c'est ségrégation à tous les étages, de l'école à l'université.

Nous le répétons, l'accès au supérieur est une pièce essentielle de l'émancipation des individus. Nous plaçons pour un accès universel au supérieur avec des moyens pour le réaliser dans de bonnes conditions, en investissant massivement dans nos universités, en créant de nouvelles universités, en embauchant des enseignants-chercheurs et en garantissant "in fine" un enseignement supérieur gratuit pour toutes et tous, pour que la liberté ne soit pas formelle mais bien réelle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je partage l'ensemble des considérations portées dans ces vœux. Je remercie mes collègues de se mobiliser sur ce sujet essentiel. La gratuité de l'enseignement supérieur est un sujet à ce point essentiel, à ce point au cœur de nos valeurs communes, que je vous proposerai un vœu de l'Exécutif pour témoigner avec force de notre opposition à toutes les tentatives d'y porter atteinte.

La gratuité de l'enseignement supérieur est, en France, un principe qui a valeur constitutionnelle, mais c'est aussi, au-delà de sa valeur juridique, un principe auquel nous tenons tous intrinsèquement. C'est d'abord une question de justice. Les embûches sur le chemin du supérieur sont suffisamment nombreuses, les inégalités encore massives, pour ne pas les aggraver en faisant payer l'accès à l'université.

Je tiens à préciser cependant que les études ne sont pas gratuites. Au-delà des droits de scolarité, il faut assumer la vie quotidienne, et souvent loin des parents, elle est d'autant plus coûteuse. Cet effort oblige déjà certains à s'endetter lourdement, et d'autres à renoncer.

Néanmoins, c'est l'Etat qui prend en charge les droits de scolarité ou plutôt la collectivité. C'est vous, nous, qui payons collectivement la formation de nos enfants. Nous pouvons en être fiers. D'ailleurs, plutôt que de coût, je préfère parler d'investissement, un investissement pour l'avenir de nos jeunes.

Certains ont beau jeu de critiquer la qualité de l'université. C'est vrai qu'elle manque de moyens, depuis environ 10 ans, les gouvernements successifs ne lui ont pas fait de cadeau, diminuant chaque année un peu plus l'investissement par étudiant. C'est vrai que l'université reçoit moins d'argent que les classes préparatoires ou les grandes écoles pour former ses étudiantes et étudiants.

Je veux néanmoins le dire avec force et conviction : l'université est le meilleur rempart contre le chômage. L'université accueille sans sélection tous les jeunes bacheliers, les forme sans distinction. C'est elle qui nous donne les moyens de la massification scolaire que nous appelons de nos vœux. A nous de lui donner les moyens d'une véritable démocratisation.

Je vous le dis, ces moyens ne doivent pas sortir de la poche des étudiants mais bien de l'Etat, de nos impôts, d'une prise en charge collective. Comment vouloir faire de la France un Etat compétitif et innovant tout en réduisant l'accès de toutes et tous au savoir ? Donnons-nous les moyens de nos ambitions.

A Paris, nous agissons quotidiennement pour que nos étudiants, nos chercheurs, nos enseignants puissent travailler et étudier dans les meilleures conditions, parce que nous croyons en eux. Nous croyons qu'ils participent largement à l'attractivité de notre territoire.

C'est aussi au Gouvernement de prendre la mesure de ce que les universités françaises et de ce que l'accès égal au supérieur lui apportent et d'agir en conséquence.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de nous réunir autour du vœu de l'Exécutif pour affirmer ensemble notre attachement fort et résolu à la gratuité de l'enseignement supérieur.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Les vœux n^{os} 40 et 41 sont-ils retirés au profit du vœu n° 41 bis de l'Exécutif ? Oui ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu que vient de nous présenter Marie-Christine LEMARDELEY.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2022, V. 17).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux travaux de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 entre dans une phase plus opérationnelle, j'ai souhaité, à l'occasion de la réunion de la 7e Commission, que Pierre RABADAN nous expose les grandes lignes de la préparation des Jeux au cours des prochains mois.

L'année 2022 sera marquée par l'avancée des chantiers, au premier rang desquels celui de l'Arena, porte de la Chapelle. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, et nous organiserons d'ailleurs une visite sur site.

La programmation de l'olympiade culturelle quant à elle, devrait prendre de l'ampleur et gagner en visibilité, pour provoquer de nouvelles rencontres inattendues entre l'art et le sport. La semaine olympique et paralympique dans les écoles vient par ailleurs de s'achever, et 200 établissements parisiens sont désormais adhérents du label d'éducation "Génération 2024".

Pierre RABADAN nous a également précisé que la cérémonie d'ouverture en plein Paris fait actuellement l'objet d'un travail de préparation approfondi, notamment avec la Préfecture et les forces de sécurité.

Plusieurs projets de délibération témoignent de la concrétisation des Jeux dans la convention-cadre rédigée entre la Ville et Paris 2024, une étape indispensable qui détermine les responsabilités de chacun dans l'organisation des Jeux, et deux projets de délibération portent sur l'Arena, porte de la Chapelle, seul équipement parisien à être construit pour l'événement. Il s'intégrera dans un environnement urbain plus cohérent et plus agréable, face au campus universitaire Condorcet.

Karim ZIADY, quant à lui, nous a présenté des projets de délibération qui visent à sécuriser financièrement des associations particulièrement mobilisées pendant les confinements et la pandémie.

En ce qui concerne les sujets de participation citoyenne, Anouch TORANIAN nous a présenté les rapports du Conseil des Générations futures que nous avons eu l'occasion de découvrir hier matin, en séance, ainsi qu'un projet de délibération portant sur l'occupation du tiers-lieu la Maison de l'air, situé dans le parc de Belleville que nous allons bientôt examiner.

Enfin, Arnaud NGATCHA nous a présenté deux événements qui se tiendront dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne : la Fête de l'Europe, et la conférence sur l'avenir de l'Europe souhaitée par le Président de la République, et pour laquelle le Conseil Parisien des Européens pourrait être fortement sollicité.

Plusieurs projets de délibération nous ont été présentés parmi lesquels une subvention à la "Maison de l'Europe", ainsi qu'une fresque en hommage au Civil inconnu réalisée par Handicap International, dans le 20e.

Nous aurons également l'occasion d'examiner le vœu du Conseil Parisien des Européens, qui vise à mieux faire connaître cette instance originale à nos voisins européens.

Je voudrais également faire un point sur une audition qui avait été menée préalablement à la tenue de cette 7e Commission, bien sûr à distance. C'est l'audition que nous avons réalisée de Qelbinur SIDIK, une femme ouïghoure rescapée des camps, je n'ose dire de détention, tant son témoignage poignant nous a révélé l'horreur des conditions infligées à ce peuple, dont les députés français, portés par les députés socialistes et dans la ligne de nombreux parlements, ont reconnu le génocide.

Au niveau de la 7e Commission, nous continuerons à avoir des auditions, que ce soient de grands témoins ou des activités menées par l'ensemble des adjoints de cette Commission.

Je vous remercie.

2022 DGRI 6 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 6 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Maison de l'Europe de Paris", Centre de ressources internationales, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

L'occasion par le vote de cette subvention, pour moi, de revenir sur les travaux et la collaboration que nous avons avec la "Maison de l'Europe", qui est accueillie et logée dans le 17e arrondissement depuis plus de trois années désormais.

Je dois dire que le projet de délibération reprend le montant de la subvention. Il insiste aussi sur les conditions dans lesquelles les travaux de la "Maison de l'Europe" ont pu se faire durant l'année 2021, conformément à ce qui s'était fait sur l'année 2020, beaucoup de conférences dématérialisées et en Webex compte tenu de la pandémie, qui ont permis d'aborder des thématiques aussi diverses que les relations extérieures de l'Union européenne, le climat, la jeunesse, la solidarité en Europe, et bien évidemment la préparation de la présidence française de l'Union européenne, mais aussi la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Au niveau de la mairie du 17e, bien évidemment en collaboration étroite avec la "Maison de l'Europe", nous avons pris aussi l'initiative, avant la présidence française de l'Union européenne au dernier trimestre, d'organiser une conférence sur les enjeux de cette présidence française, et sur aussi la consultation citoyenne, au niveau de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Le rôle de la "Maison de l'Europe", au-delà de son rôle éminent d'organisation des débats, c'est aussi un lieu de confrontation d'idées, dans le bon sens du terme.

Je dois dire qu'il faut aussi, et nous serons vigilants dans la programmation, nous en discutons en Conseil d'administration, et je voudrais saluer la nouvelle présidence de Michel DERDEVET qui le fait de façon très régulière avec l'ensemble de l'équipe de la Maison de l'Europe, que toutes les sensibilités soient représentées dans ce débat européen. Je suis moi-même convaincu qu'entre les eurobéats de tradition, et les eurosceptiques de professionnalisation, il existe aussi des Européens de conviction.

C'est cela que nous devons défendre. Le meilleur moyen d'être proche de nos concitoyens et de pouvoir aborder ces sujets européens au plus près de leurs préoccupations, c'est justement de les faire vivre par le débat d'idées et par la confrontation de ces idées.

C'est un lieu qui existe et qui est disponible pour cela, qui est en plus prêt à largement ouvrir ses portes à ce débat. Ce débat existe pendant cette présidence française de l'Union européenne pour les six mois qui viennent, avec la convention sur l'avenir de l'Europe. Et très probablement, nous le voyons avec les enjeux internationaux, pour les années qui viennent.

C'est dans ce sens que s'inscrit notre soutien à cette subvention.

Je voudrais, comme je l'ai fait précédemment, rappeler notre attachement à sa localisation dans notre arrondissement, mais aussi au travail réalisé sous la présidence de Michel DERDEVET et auprès des équipes de la "Maison de l'Europe".

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 1er janvier 2022, vous le savez, la France a pris pour 6 mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Cela n'arrive que tous les 13 ans. C'est alors évidemment l'occasion pour nous de parler d'Europe, de la citoyenneté européenne, ainsi que de placer la France et la Ville de Paris au cœur de ce jeu européen.

Ce moment est pour nous une occasion de faire vivre les sujets européens, le débat sur les politiques engagées par l'Union, et surtout de donner corps à un projet européen que notre société tend à perdre de vue au profit de la vulgate nationaliste à courte vue, qui se répand aujourd'hui.

Car ce qui fait le sens de l'Union européenne, ce n'est pas une unité géographique parfois contestable, pas plus qu'une uniformité culturelle ou religieuse, qui n'a jamais correspondu à une réalité entre les différents pays membres.

Ce qui fait le sens de l'Union européenne, c'est cette volonté forgée dans l'enfer de deux guerres mondiales, de dépasser les rivalités et rancœurs nationales pour définir une communauté de destin, sans laquelle les conflits mondiaux pourraient avoir raison de nos démocraties si fragiles, si mortelles.

L'Union européenne n'est pas une entité économique, même si l'économie a constitué le moteur de sa construction. Il est important de nous rappeler de sa dimension citoyenne forgée dans son histoire et les principes fondamentaux contenus à la fois dans les traités et la charte des droits fondamentaux.

Dans cet esprit, la "Maison de l'Europe" et son centre d'information jouent un rôle central. C'est un lieu de rencontre pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent débattre et être informés des dossiers européens sans être nécessairement des spécialistes ou des convaincus.

L'Association poursuit ainsi une mission d'éducation auprès des jeunes et du grand public, portant quotidiennement au moyen de son centre d'information, l'Europe directe, et à l'occasion de conférences, des contenus souvent absents des médias grand public.

La "Maison de l'Europe" œuvre ainsi quotidiennement aux côtés des Parisiennes et Parisiens pour une citoyenneté européenne active et inclusive. Elle explore plus particulièrement la dimension culturelle du projet européen, la représentation des frontières, les enjeux démocratiques, la question du climat, de la jeunesse, ou encore de la solidarité entre les pays membres.

C'est aussi le sens de l'action de la Ville de Paris, particulièrement engagée pour faire vivre la citoyenneté et la culture européenne, à l'image de la Fête de l'Europe, ou encore du Conseil parisien des Européens, instance totalement inédite au sein de l'Union européenne, qui travaille en étroite collaboration avec la Ville. Nous aurons l'occasion de le voir à nouveau avec le vœu qui sera présenté tout à l'heure.

La France prend la tête de l'Union européenne dans un contexte où menace à son horizon le spectre d'une possible nouvelle guerre, où des forces nationalistes et conservatrices instrumentalisent et exacerbent les drames humains de migrants aux frontières de la Pologne, et testent dans ce pays, en Hongrie, notre résolution à faire respecter les droits humains.

Ce contexte nécessite de notre part un sursaut autour des valeurs qui fondent le projet européen, que nous oublions si souvent sous le fatras administratif et économique auquel tant veulent réduire l'Europe, et qui étouffe en réalité sa parole.

Rappelons-nous qu'elle a le mérite de créer une cohésion et une citoyenneté communes à 492 millions de personnes et de porter dans le monde le message que nous sommes tous unis autour d'un destin commun, celui de la paix et de la solidarité entre les peuples. C'est ce message que la diplomatie européenne, la France en tête, doit porter. Ce message que nous devons inciter nos représentants à faire vivre face à la tentation du repli et de la haine.

Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes collègues Jean-Didier BERTHAULT et Geneviève GARRIGOS ont déjà évoqué un certain nombre d'actions de la "Maison de l'Europe". Ce projet de délibération sur lequel nous avons grand plaisir à intervenir,

compte tenu de ce qu'il propose à votre vote, c'est l'occasion aussi de revenir sur un certain nombre d'actions, et sur le rôle de la "Maison de l'Europe".

C'est un rôle essentiel, chacun le sait, d'éducation à l'Europe, en la rendant accessible en particulier aux plus jeunes, pas seulement, mais avec une action ciblée aussi envers les plus jeunes sur l'histoire, le fonctionnement, les compétences, les réalisations de l'Europe. Cette éducation est évidemment centrale.

Elle permet de cette manière de rapprocher l'Europe des citoyens, et de les former à la citoyenneté européenne. Elle permet aux Parisiens et Parisiennes de vivre et faire vivre l'Europe.

C'est aussi un lieu permanent de débat et de réflexion sur l'actualité européenne. En évoquant ce point, je pense à ce que vient de dire mon collègue Jean-Didier BERTHAULT, y compris parce que j'emploierai le terme de confrontation dans le même sens, dans un sens positif, de confrontation d'avis pluralistes et de respect des différentes convictions. La "Maison de l'Europe" est le lieu de ce type d'échange, de débat et de conférence. C'est évidemment un bien qu'il faut encourager et soutenir.

Evidemment, le rôle de la "Maison de l'Europe" est central dans l'organisation de la Fête de l'Europe chaque mois de mai, en lien avec la Ville. On a d'ailleurs tous pu apprécier, je crois, la qualité de la programmation des événements organisés ici juste devant, sur le parvis, à cette occasion.

Je dois le dire aussi, en tant qu' élu référent Europe du 18^e arrondissement, c'est un interlocuteur extrêmement utile et disponible pour nous, pour accompagner les arrondissements et les élus que nous sommes, d'abord comme centre de ressources, parfois pour des prêts d'exposition, j'y ai eu recours un certain nombre de fois, mais aussi pour monter des projets, voire des actions communes.

J'ai pu apprécier régulièrement cette collaboration très utile et productive, à l'occasion de la Fête de l'Europe dans le 18^e en 2019, à l'époque où nous pouvions organiser des événements publics. Nous avons organisé en commun la projection du film ayant reçu le prix LUX de cette année-là, le prix du Parlement européen, et le très intéressant débat qui en a suivi, à la Halle Pajol, à la Chapelle. Cette confrontation était très intéressante.

Nous espérons évidemment que le mois de mai prochain nous permettra d'organiser de nouveau ce type d'événement.

C'est aussi une action qui dépasse les limites du périphérique, puisque la "Maison de l'Europe" est appelée à intervenir très régulièrement dans divers départements de la Région Ile-de-France, notamment auprès des lycéens, car à l'exception des Yvelines, aucun autre département ne dispose d'une telle structure. Aucun autre département n'a la chance de disposer d'une telle structure.

Par ce projet de délibération, il est proposé d'accorder une subvention de 160.000 euros, montant très conséquent pour du fonctionnement, parce qu'une telle structure a besoin de budget de fonctionnement. Je ne doute pas, compte tenu de ce que j'ai entendu, que nous nous retrouverons tous dans cet hémicycle pour soutenir l'action de la "Maison de l'Europe" en votant unanimement pour ce projet de délibération.

J'espère que par ce vote unanime, nous pourrons aussi donner un signal important à destination de la Région Ile-de-France et de l'Etat pour qu'ils apportent également dans l'avenir, un soutien significatif à cette institution indispensable.

Monsieur le Maire, cher Arnaud, je pense traduire ici notre volonté commune d'agir en lien étroit et permanent avec la "Maison de l'Europe", dont je salue la présence du président, Michel DERDEVET, dans la tribune, au-dessus de nous. Je suis certain que cet engagement représente un des axes importants de votre feuille de route pour cette année.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD. Nous saluons la présence de Michel DERDEVET.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour répondre à l'oratrice et aux orateurs.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère, Messieurs les conseillers de Paris, chers collègues, je vous remercie pour votre inscription sur ce projet de délibération. A travers ma réponse, c'est l'occasion de m'exprimer pour la première fois devant vous en tant qu'adjoint chargé de l'Europe, et permettez-moi tout d'abord de saluer l'engagement constant de mon prédécesseur, Hermano SANCHES RUIVO, pour l'Europe, à Paris, au cours de ces dernières années.

Le projet de délibération qui vous est présenté ce matin porte sur une subvention annuelle à la "Maison de l'Europe". Je ne vais pas revenir, puisque cela a été très bien fait, notamment par vous, Monsieur le conseiller de Paris, cher Jean-Didier BERTHAULT et Jean-Philippe DAVIAUD, sur le rôle de cette "Maison de l'Europe", sur ce qu'elle fait.

Je salue évidemment le président de la "Maison de l'Europe", M. Michel DERDEVET. Et à travers lui, je salue son travail, ainsi que celui de l'ensemble de ses équipes.

J'ai tenu, lors de ma prise de fonction, à vous réserver ma toute première parole que j'ai eue lors d'une conférence que vous avez organisée sur la citoyenneté européenne, très intéressante d'ailleurs. Et puis, à me rendre dans vos locaux, dans le 17^e arrondissement.

J'évoquerai trois enjeux principaux.

Tout d'abord, le rôle moteur que jouera la "Maison de l'Europe", une nouvelle fois, dans l'organisation de la Fête de l'Europe. Depuis 2009, les éditions successives ont d'ailleurs connu un succès qui ne s'est jamais démenti. Quand bien même depuis deux années la situation sanitaire nous a conduits à organiser cet événement en format hybride, l'équipe, en partenariat avec la direction générale des relations internationales, s'est pleinement mobilisée pour que ce temps fort de la vie de la capitale soit maintenu.

Cette année, nous ajouterons une flèche à son arc. En effet, 2022 est l'année européenne de la jeunesse. A cet égard, la "Maison de l'Europe" prendra donc toute sa part dans sa mission d'éducation et d'information des jeunes générations.

Enfin, les activités de la "Maison de l'Europe" prendront en cette année 2022, une résonance toute particulière, puisque la France, cela a été rappelé, a pris depuis le 1^{er} janvier la présidence du Conseil de l'Union européenne. Pendant un semestre, Paris sera donc en quelque sorte la capitale de l'Europe.

Cette présidence est une opportunité pour travailler avec les acteurs associatifs, les militants et universitaires, les mairies d'arrondissement, investis sur les sujets européens. Une opportunité également pour rassembler et fédérer les maires européens autour des grands enjeux politiques de l'Union européenne.

Il est temps de faire entendre la voix des villes à travers la Fête de l'Europe et la conférence sur l'avenir de l'Europe. Nous serons les relais déterminés des municipalités vis-à-vis des institutions communautaires et de la présidence française, le relais des Parisiennes et Parisiens.

Cher Jean-Didier BERTHAULT, je vous assure, je m'attacherai à conserver ce pluralisme qui vous est cher, notamment dans les débats qui se tiendront. Je suis sûr que son président a également cela à cœur.

La "Maison de l'Europe" prendra part à quelques événements importants qui vont jaloner ma feuille de route. J'aurai l'occasion d'y revenir lors des questions d'actualité cet après-midi, puisqu'une question me sera posée. A cet égard, la célébration du jumelage Paris-Rome, puisqu'un jumelage exclusif lie nos deux villes depuis 1956. La Maire de Paris a décidé que nous allions en quelque sorte le réactiver. Il était un peu éteint. Nous allons donc organiser une série d'événements. J'y reviendrai cet après-midi.

Ensuite, nous allons fêter aussi cette année l'accord de coopération et d'amitié qui nous lie à Berlin. Vous savez ce rôle important moteur franco-allemand. Là aussi, la Ville de Paris et la Ville de Berlin, à travers leur accord d'amitié et de coopération, participent évidemment à ce moteur franco-allemand.

Je crois que j'ai été complet. Je vous remercie en tout cas de vos interventions.

En s'appuyant sur cette "Maison de l'Europe", on permet justement de faire vivre ce tissu associatif des Parisiens et Parisiennes. Je vous en remercie, Monsieur le Président, car nous sommes avant tout évidemment au service des Parisiennes et Parisiens.

C'est pour cela que je vous invite à voter à l'unanimité la subvention pour la "Maison de l'Europe".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DGRI 6).

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pour l'information de toutes et de tous, ayant été fortement sollicité, je ne ferai pas durer plus longtemps le suspens. Nous interrompons notre séance de la matinée après l'examen du projet de délibération SG 2.

De façon plus claire, nous n'aborderons que cet après-midi, et en milieu d'après-midi, le projet de délibération SG 6 sur la convention-cadre matrice des responsabilités des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, compte tenu de la durée du débat et du nombre d'inscrits.

2022 DGRI 27 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Handicap International" pour la réalisation à Paris d'une fresque murale en hommage au civil inconnu dans le 20e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DGRI 27 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Handicap International", pour la réalisation à Paris d'une fresque murale en hommage au Civil inconnu dans le 20e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Avant toute chose, je voudrais signaler qu'un bruit de fond très important arrive jusqu'à moi.

Mes chers collègues, toutes les 24 minutes dans le monde, une personne est tuée ou blessée par une arme explosive. Parmi ces victimes, 90 % sont des civils, 4 sur 10 sont des enfants. Oui, nous le savons, les premières victimes des conflits sont les civils. Blessés, amputés, handicapés, les civils touchés par les bombardements et par les engins explosifs sont marqués à vie par les conflits.

Victimes d'une stratégie de destruction loin de les protéger tel que prévu dans les conventions de Genève, imposant de ne cibler que les objectifs militaires, ils sont parfois même directement ciblés, comme le sont les hôpitaux, les écoles, les marchés.

Parmi les armes les plus invalidantes, les mines antipersonnel, les bombes à fragmentation, qui longtemps après la fin des conflits restent tapies aux abords des chemins dans les champs, cherchant leurs mortelles cibles.

Depuis 35 ans, "Handicap International" intervient dans près de 60 pays auprès de ces populations vulnérables, exposées au danger des armes et des engins explosifs dans les conflits armés.

Grâce à une campagne internationale portée par une coalition d'O.N.G. dont "Handicap International", en 1997 était adopté par les Nations-Unies le traité d'Ottawa interdisant la production, la vente et l'utilisation des mines antipersonnel, et en 2008 la convention sur les armes à sous-munitions.

Certes, tous les Etats ne les ont pas ratifiés. Certains continuent à les utiliser, en fabriquer et en vendre, mais le nombre des morts, des victimes de ces instruments a considérablement diminué.

De son côté, "Handicap International", créée en 1982 à Lyon par deux médecins français, pour venir en aide aux personnes réfugiées dans les camps en Thaïlande et au Cambodge dans les années 1990, participe à la coalition qui aboutira à ces traités, et pour sa contribution à la paix dans le monde, "Handicap International" est co-lauréate du Prix Nobel de la paix en 1997.

Depuis lors, "Handicap International" milite pour les changements politiques nécessaires plaçant les droits, la dignité et le bien-être des populations fragilisées, en particulier les victimes de conflits et les personnes handicapées, au cœur de son action.

Aujourd'hui, après Lyon, siège de l'Association, et Munich, c'est Paris, capitale des droits humains, qui a été choisie par "Handicap International" pour porter avec force son plaidoyer. Il y a deux ans, la Ville s'était déjà associée à l'O.N.G. pour dénoncer les ravages de la guerre et rendre hommage aux victimes civiles des bombardements, avec un monument éphémère au centre de la place de la République, face à la statue de Marianne. La Maire de Paris s'était alors engagée à y consacrer un lieu pérenne dans la capitale. C'est chose faite.

A l'instar de la tombe du Soldat inconnu, Paris veut rendre hommage avec une fresque murale et lumineuse en mémoire du Civil inconnu, à toutes les autres victimes de la guerre, hommes, femmes, enfants tués ou blessés lors des conflits. Elle sera réalisée au printemps prochain et installée dans le 20e arrondissement, au cœur de l'espace public, visible et accessible à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Alors que nous commémorons les 11 ans d'une guerre extrêmement meurtrière, qui a fait 230.000 victimes civiles en Syrie, permettez-moi d'inviter à ce Conseil ces jeunes Syriens et Syriennes rencontrés dans des centres de soins clandestins à Hama, paralysés à vie par des "snipers" dont les tirs ne visaient pas à tuer, mais bien à détruire à feu lent. Certains sont morts dans d'atroces souffrances. D'autres, tétraplégiques, continuent d'espérer.

Je suis fière que Paris, aujourd'hui, à travers cette fresque, leur rende hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS. Et si j'ose dire, vous savez ce dont vous parlez.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, permettez-moi de saluer le maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ, puisque cette fresque sera réalisée dans son arrondissement.

Madame la conseillère, je vous remercie pour votre inscription sur le projet de délibération, qui témoigne de votre intérêt, cela a été rappelé par M. le Maire Patrick BLOCHE, à l'égard du projet de réalisation d'une fresque murale en hommage au Civil inconnu. Un projet porté par l'association "Handicap International", auquel je sais que la Maire de Paris porte une attention toute particulière.

Mes chers collègues, "Handicap International" réalise un travail absolument remarquable. Cette structure, créée en 1982, vient en aide aux populations vulnérables en ciblant notamment les personnes handicapées. Pour remédier à la pauvreté, à l'exclusion, aux conflits et aux catastrophes, elle œuvre dans plus de 50 pays, totalisant près de 4 millions de bénéficiaires directs.

Aujourd'hui, se dresse un constat accablant. Toutes les 24 minutes, un civil est blessé ou perd la vie par une arme explosive. Dans les conflits actuels, 90 % des victimes de bombardements sont des civils.

Face à cette pratique indigne et inhumaine, "Handicap International" a inauguré, le 26 septembre 2019, un monument au Civil inconnu installé place de la République. C'est ainsi que lors de cette manifestation, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, s'est engagée à rendre cette initiative pérenne.

La subvention de 5.000 euros sur laquelle porte ce projet de délibération permettrait de réaliser ce projet entre avril et mai 2022. Cette fresque constituerait alors un message universel fort, et porterait avec puissance le plaidoyer contre les bombardements de civils.

Nous savons que la Ville de Paris est historiquement reconnue pour l'importance qu'elle accorde aux droits humains. Cet investissement se traduit notamment par le budget international de la Ville destiné aux aides d'urgence, ayant permis d'attribuer plus de 2 millions d'euros à des O.N.G. françaises depuis 2014.

Ces actions ont permis de venir en aide aux populations victimes du conflit armé ou de catastrophes naturelles disposant du statut de ville refuge. Paris est une ville empreinte de solidarité et d'ouverture que l'association "Handicap International" a décidé de choisir afin de porter son plaidoyer avec force, visibilité et modernité.

Notre ville s'engage également avec attention sur la question du handicap, qui est l'un des fondements essentiels de l'association "Handicap International". Ayant à l'honneur d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Paris saura démontrer sa capacité à être inclusive et accessible, contribuant ainsi à l'épanouissement des Parisiennes et Parisiens en situation de handicap.

Par là même, je tiens à saluer le travail mené par Jacques GALVANI, adjoint de la Maire en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap, travail estimable en matière d'accessibilité publique et de lutte contre l'exclusion. Le travail que mène également l'adjoint au sport Pierre RABADAN, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques sur cette question.

Cet engagement que nous trouvons ici à Paris, je tiens à souligner qu'il se prolonge à l'international. Je tiens à remercier le travail de la DGRI. Ainsi, je souhaite ici souligner la politique volontariste de la Ville à l'international sur la question du handicap et de l'accessibilité, dans le cadre de nos coopérations décentralisées, mais aussi dans l'échange régulier de bonnes pratiques avec les villes étrangères.

Par exemple, la dimension du handicap et de l'accessibilité est présente dans plusieurs de nos projets de coopération en cours. Avec Bethléem, nous avons intégré l'accès des personnes à mobilité réduite aux différents modes de déplacement dans la ville, et l'accessibilité fait pleinement partie de notre action visant au réaménagement de la place de la nativité.

Avec la ville de Dakar, nous sommes en train de mettre en place un programme d'envergure pour célébrer le sport comme levier de développement durable et celui-ci intégrera un volet dédié à la promotion du handisport. Je profite de cette occasion pour féliciter le Sénégal pour sa victoire lors de la C.A.N.

Enfin, parce que les villes du monde entier sont désormais face à la nécessité d'apprendre à s'adapter à tous leurs citoyens et notamment les personnes en situation de handicap, nous souhaitons résolument nous inspirer des réalisations de nos villes partenaires, tout en partageant l'expérience parisienne avec celles-ci.

Vous l'aurez compris, ce projet de fresque s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par la Ville de Paris et permettra d'éveiller nos consciences individuelles et collectives face à la nécessité de faire front à la violence.

Pour cette raison, je vous appelle à voter en faveur de cette subvention à hauteur de 5.000 euros, pour parvenir à la réalisation de ce projet avec l'association "Handicap International".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 27).

Vœu du Conseil parisien des Européens présenté par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. En l'occurrence, c'est le vœu référencé n° 42 du Conseil Parisien des Européens.

C'est Arnaud NGATCHA qui le présente en leur nom. C'est la raison pour laquelle, de manière exceptionnelle, un membre de l'Exécutif présente un vœu.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, c'est avec un plaisir particulier que je présente ce vœu. Je voudrais d'abord rappeler que le Conseil Parisien des Européens est une Assemblée unique en France. Elle réalise un travail remarquable. Je souhaiterais ici saluer l'engagement de ses membres et valoriser leurs travaux qui sont d'une très grande qualité.

Composée de 61 volontaires bénévoles tirés au sort à l'occasion de la Journée de la citoyenneté européenne, cette instance éclaire la Ville de Paris dans ses actions, notamment sur les sujets liés à l'Europe. Son rôle prendra une place d'autant plus centrale en cette année de présidence française de l'Union européenne.

Ses membres sont des citoyens européens de différentes nationalités. En effet, depuis 1992, chacun d'entre nous, et en parallèle de sa propre nationalité, a une nationalité européenne. Cette nationalité donne des droits, comme celui de voter aux élections municipales, par exemple. Toutefois, les citoyens européens restent insuffisamment valorisés dans notre vie locale et parfois insuffisamment entendus.

Cette instance créée par la Ville de Paris, par délibération de ce conseil en 2019, avec le soutien de la Commission européenne, permet de leur donner l'occasion d'agir à l'échelle municipale, et de faire entendre leur voix sur des sujets européens.

Pendant deux ans, la situation sanitaire a été éprouvante et a empêché les membres de se réunir et d'accomplir pleinement leur mission comme ils le souhaitaient. Désormais, chacun et chacune d'entre eux ont retrouvé un rythme de travail habituel et œuvrent à la réalisation de plusieurs travaux en lien avec la présidence française de l'Union européenne.

Dans l'organisation de ce Conseil, il est notamment prévu que chaque année, les membres du CPE puissent présenter, en Conseil de Paris, un vœu formellement. Nous le déposons pour eux, mais il s'agit bien d'un vœu du C.P.E.

Ainsi, sur proposition des membres du Conseil Parisien des Européens, ce vœu propose en fond de promouvoir la citoyenneté européenne. Les attendus de ce vœu encouragent la Ville de Paris ainsi que les réseaux européens à mobiliser leurs habitants sur les questions européennes, et à envisager le développement d'un réseau de villes incitant les Européens d'autres pays que celui où ils résident à s'engager dans les instances démocratiques participatives.

Je vous appelle donc à soutenir ce vœu qui s'inscrit en tout point dans la diplomatie des villes, de la capitale, et qui vient encourager la coopération entre Paris et les autres grandes métropoles européennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA. Evidemment, merci d'abord et surtout au Conseil Parisien des Européens que nous saluons collectivement.

Je suis saisi d'une explication de vote pour le groupe Paris en commun, de Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être assez rapide, puisqu'Arnaud NGATCHA a tout dit quasiment. Juste dire le grand intérêt de ce vœu. Il s'agit de valoriser la participation citoyenne des citoyens européens mobiles. Et cela est en droite ligne avec deux préoccupations très fortes à Paris. La participation citoyenne, qui se décline au travers d'un certain nombre de dispositifs. Et puis aussi, une action très forte vis-à-vis de l'Europe, on en a parlé il y a quelques instants, avec un financement important pour la "Maison des Associations".

C'était aussi, il y a quelques années, dans la première mandature de la Maire de Paris, la création des élus référents Europe dans les arrondissements, un certain nombre de dispositifs qui montrent bien cet engagement.

Et donc, cette proposition à saluer qui vient du Conseil Parisien des Européens, je pense que nous la soutiendrons tous. C'est un élément qui doit permettre, si tout cela se concrétise, ce dont je ne doute pas, de favoriser aussi la mobilité des Européens. Parce que, évidemment, cela doit permettre, où que nous soyons, nous citoyens européens, une participation à la vie locale.

Dernier élément, on le voit dans le faible nombre d'Européens inscrits sur les listes électorales pour les élections locales, il y a besoin d'actionner tous les leviers qui permettent que les Européens soient et se sentent davantage partie prenante de la vie locale, de la vie associative et de la vie politique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD, pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 42 du Conseil Parisien des Européens, présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe Changer Paris s'abstient sur le vœu du Conseil Parisien des Européens.

Le vœu est adopté. (2022, V. 18).

2022 SG 2 - Approbation de l'octroi d'une subvention (600.000 euros) par l'A.N.S. en vue de participer à la construction de deux gymnases au sein de l'Aréna Porte de la Chapelle (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons, et ce sera donc le dernier projet de délibération avant l'interruption du déjeuner, le projet de délibération SG 2 concernant l'approbation de l'octroi d'une subvention par l'ANS, en vue de participer à la construction de deux gymnases au sein de l'Arena, porte de la Chapelle, dans le 18e arrondissement.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce projet de délibération est une très bonne nouvelle, puisque c'est la réalisation de deux nouveaux gymnases, mais en tenant compte de la destruction d'un. C'est un plus pour le 18e arrondissement et les quartiers populaires.

C'est une bonne nouvelle, parce que l'Etat, avec l'Agence nationale du sport, va nous accompagner dans cette opération en finançant à hauteur de 600.000 euros, puisque cette réalisation est une réalisation 100 % Ville de Paris, et ne rentre pas dans le cadre des financements de la Solideo pour l'Arena porte de la Chapelle.

Je voudrais, dans ce projet de délibération, m'appuyer sur des éléments qui me paraissent très importants. D'abord, c'est la volonté qu'avec ces deux nouveaux gymnases, on contribue clairement au développement de la pratique dans les quartiers populaires, et auprès des publics bien souvent les plus démunis. Je pense notamment aux enfants qui sont dans ce quartier, qui sont aussi à la Goutte d'Or, qui n'ont pas forcément accès au sport du fait du coût.

Je pense d'ailleurs que l'une des grandes mesures qu'il faudrait porter dans les années à venir, ce serait la prise en charge de 50 % de la licence et du coût de la licence, pour que tous ces jeunes puissent pratiquer le sport.

C'est aussi un plus pour le scolaire, le seul lieu où le sport est gratuit et obligatoire. Evidemment, cela renforce l'offre pour l'E.P.S., cela renforce l'offre pour le sport scolaire. Je pense à l'U.N.S.S., à l'U.S.E.P. C'est un plus dans ces quartiers "politique de la ville".

Evidemment aussi, c'est un plus pour le développement du sport féminin. Pour aller vers une égalité de traitement du sport féminin et du sport masculin, c'est un enjeu majeur. La création de ces deux nouveaux équipements permettra de rééquilibrer l'attribution des créneaux entre les disciplines sportives féminines et les disciplines sportives masculines.

Sur la question du sport féminin, je me permets de revenir sur un autre enjeu, c'est la visibilité médiatique du sport féminin. Pour cela, nous avons adopté ici, au Conseil de Paris, en 2020, un vœu très important. Ce vœu, c'est de donner la dénomination de la future Arena porte de la Chapelle, et non pas de ces deux gymnases, mais bien du site olympique, "Alice Milliat".

Je le redis aujourd'hui, parce que nous allons rentrer dans l'année des 100 ans des premiers Jeux sportifs féminins, qui ont eu lieu à Paris, au stade Pershing en 1922. Ces Jeux mondiaux féminins, initiés par Alice Milliat, ont permis que les femmes puissent être reconnues et puissent participer aux Jeux olympiques dès 1928. Alice Milliat sera d'ailleurs la première femme membre du jury de l'athlétisme pour ces Jeux de 1928.

Je pense que nous devons saisir cette année pour engager des initiatives très fortes autour des 100 ans des Jeux sportifs féminins, mais aussi donner une grande visibilité au monde des Jeux olympiques.

La meilleure manière de donner une grande visibilité, c'est évidemment de nommer ce site de la Chapelle, "Alice Milliat". Pourquoi ? Parce que tous les projecteurs seront non pas sur nos équipements de proximité, mais sur les sites olympiques.

Je sais que la question qui est derrière, c'est le modèle économique et le "naming". J'avais proposé que dans le cahier des charges du "naming", on oblige à ce que le nom "Alice Milliat" soit retenu.

Je relance cette question, car je sais que le temps passe et que les choses avancent. Je sais aussi qu'au sein de notre société d'économie mixte du Palais Omnisports Paris Bercy, nous avons voté une délibération. Je me suis d'ailleurs abstenu, je n'ai pas participé à ce vote, mais pour nommer une entreprise qui doit être à la recherche de nos partenaires.

Je le réaffirme et je souhaite que dans cette recherche de partenaires, on n'oublie pas que le Conseil de Paris avait adopté un vœu à l'unanimité, pour que le nom "Alice Milliat" soit sur le fronton de ce futur site olympique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ce projet de délibération, parce que comme cela vient d'être expliqué, il y a un aspect purement financier, puisque les deux gymnases concernés ne sont pas financés dans le cadre de la Solideo. La Ville de Paris porte à elle seule cette réalisation, donc ces 600.000 euros qui vont nous être attribués sont les bienvenus. C'est un premier point.

Deuxième point, il faut souligner que par ces gymnases, ce sont des clubs du 18e, des habitants, des jeunes du 18e qui vont pouvoir exercer leurs activités sportives dans ce beau bâtiment de l'Arena. On a souvent tendance à craindre, au moment de la réalisation de tels équipements pour des Jeux olympiques, que ces équipements n'aient pas de lendemain.

Là, c'est une illustration supplémentaire, outre la programmation du bâtiment lui-même, qui va permettre beaucoup d'événements et d'activités dans les années à venir au-delà des J.O., et la présence de ces deux gymnases montre bien l'intégration de cet équipement dans le quartier, et le grand intérêt pour les habitants du 18e.

Et puis, en termes d'intégration, citons aussi le fait que ces gymnases qui prennent place dans cette Arena se trouvent aussi dans un quartier en pleine mutation, ce n'est pas anodin, avec la construction de cet équipement, mais aussi le campus Condorcet à quelques centaines de mètres de là, toute la réhabilitation de la porte de la Chapelle, le parc Chapelle-Charbon là aussi à une encablure, des logements à venir, le site Gare des Mines. Je ne vais pas vous faire tout le descriptif.

Simplement pour dire que l'arrivée de ces équipements trouve sa place aussi dans un environnement en pleine mutation, très attendu par les habitants de ce quartier de la porte de la Chapelle.

C'est donc une excellente nouvelle que ce financement de l'Agence nationale du sport. C'est pourquoi je pense que nous voterons tous pour ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est à Pierre RABADAN, pour répondre aux deux orateurs.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci de ces deux interventions.

Pour ce qui est strictement du projet de délibération, je pense que nous pouvons tous nous en féliciter, une participation de l'Agence nationale du sport importante dans un cofinancement, comme l'a rappelé Nicolas BONNET-OULALDJ, porté uniquement par la Ville, mais sur un projet beaucoup plus large, qui intègre une Arena, les deux gymnases en question et un programme de locaux complémentaires. Ce, pour que cet équipement, pensé comme cela dès le début, je me permets de le préciser, s'insère dans son fonctionnement quotidien au sein de la porte de la Chapelle.

Jean-Philippe DAVIAUD a très bien rappelé les enjeux qui s'y trouvent, et la réussite que nous souhaitons avoir autour de cet équipement olympique, construit pour répondre à un besoin, et le premier besoin est de développer le sport de proximité. Nous savons que nous sommes en souffrance en termes d'équipements.

Ici, nous avons une opportunité foncière, au-delà de l'Arena, qui elle aussi était un besoin dans cette jauge de 8.000 places, d'accroître localement, à Paris, mais en particulier dans le 18e, cet équipement sportif et donc ces deux gymnases.

On n'a pas tous les jours l'occasion de le faire. Il faut s'en féliciter, tout comme de cette subvention de 600.000 euros. C'est de l'argent, c'est conséquent, mais je rappelle que le budget des deux gymnases est autour d'une vingtaine de millions d'euros. C'est une participation importante, que l'on aurait pu souhaiter plus importante, comme généralement l'accompagnement de l'Etat sur un certain nombre de nos politiques, notamment du développement de la pratique sportive. Mais je pense que l'on peut tous s'en féliciter, et donc voter ce projet de délibération.

Pour ce qui est des autres sujets abordés en parallèle, et Nicolas BONNET-OULALDJ le sait, nous avons souvent l'occasion d'en parler, je partage notre préoccupation commune de développer la pratique sportive, en

particulier féminine, et la volonté de donner de la visibilité, on le fait avec ma collègue Laurence PATRICE à de nombreuses reprises, dès qu'on le peut, dénommer, valoriser les parcours du sport féminin pour permettre une meilleure identification.

En ce sens, Alice Milliat est un personnage emblématique qu'il faut valoriser. Un gymnase dans le 14^e porte son nom. Il faut encore le faire. Sur ce point, vous savez que vous avez mon entier soutien. Tout comme sur le principe, c'est pour cela que nous avons accepté de voter le vœu, que je vais reprendre dans sa dénomination exacte pour qu'il n'y ait pas de confusion. Il y a beaucoup de discussions sur ce sujet.

Le principe de fond, je le partage, et la volonté, je la partage, c'est la mise en œuvre opérationnelle, et vous avez parfaitement énoncé, cher Nicolas, la problématique. C'est pour cela que le vœu a été rédigé en ce sens.

Sur votre proposition, il était écrit dans ce vœu que la Ville de Paris étudie la possibilité de nommer le futur équipement olympique Arena "Alice Milliat". C'est ce que l'on fait, et vous l'avez rappelé dans le cadre de vos fonctions d'administrateur au sein de la S.A.E. POPB, le futur délégataire, on en reparlera cet après-midi. Vous êtes le mieux à même pour convaincre le Conseil d'administration de trouver un "namer" qui soit capable, non seulement de tenir les contraintes financières, mais aussi de s'associer à un nom éventuellement qui soit celui de "Alice Milliat".

S'il devait y avoir une dénomination pour l'Arena, au-delà de celle du "namer", je suis d'accord. Si ce n'est pas le cas, c'est cela que l'on doit étudier et voir ensemble, de trouver comment mieux valoriser dans le cadre de cette enceinte et de sa définition, le nom de "Alice Milliat".

Sur le fond, vous avez mon entier soutien. Sur la forme, il y a des choses que l'on peut dire et que l'on peut faire, d'autres où c'est plus difficile.

Je voulais apporter cette précision. Pardon si j'ai un peu dépassé. Je vous encourage à voter volontairement et massivement ce projet de délibération de soutien de l'Etat à ces deux gymnases.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, SG 2).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 8 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative à "la situation du commerce à Paris."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à M. le Préfet de police, est relative à "la politique des pouvoirs publics face au trafic et à la consommation de "crack" à Paris."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "la dépendance à Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "aux Zones à faibles émissions (Z.F.E.)."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative à "la dégradation de l'offre Vélib'."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, concerne "Paris, l'Europe et la présidence française de l'U.E."

La septième question d'actualité, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative "au sans-abrisme et à l'édition 2022 de la Nuit de la solidarité."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris, est relative à la bientraitance de nos aînés à Paris."

Information aux membres du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, on me charge de vous informer qu'à 13 heures, donc maintenant, à la levée de la séance, il y a devant le 5, rue de Lobau, le dévoilement de la photo d'Olivier

DUBOIS, ce journaliste qui a été enlevé au Mali il y a maintenant 10 mois. C'est une action de solidarité internationale et pour la liberté d'expression. Vous êtes invités à assister au dévoilement de la photo d'Olivier DUBOIS. C'est maintenant.

La séance est suspendue.

Elle reprendra à 14 heures 30 avec les questions d'actualité. Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la situation du commerce à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, je vois que les oratrices inscrites sont là pour les premières questions d'actualité de cette séance posées par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes et déposées non pas par Madame mais M. Pierre CASANOVA. Pardon, je ne voyais que les dames du groupe et pas vous !

C'est à vous et je crois que c'est Olivia POLSKI qui vous répondra.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire, mais j'avais bien compris que l'emploi du terme "oratrices" était inclusif, donc je ne le prends pas mal.

Ma question porte sur le commerce parisien. Quelles que soient les travées dans lesquelles nous siégeons, nous avons tous, dans le cadre de nos mandats, des contacts réguliers avec les commerçants et je pense pouvoir dire sans exagération que nous sommes tous sensibles à leurs difficultés. Mais il nous semble qu'elles prennent aujourd'hui un tour plus grave, peut-être plus dramatique que jamais.

En juillet dernier, la Fédération des associations de commerçants et artisans parisiens, présidée par le dynamique Thierry VÉRON, a chiffré la baisse moyenne de chiffre d'affaires à Paris sur l'année à 21 %, avec des records de moins 39 % sur les Champs-Élysées, moins 21 % pour Rivoli - Forum des Halles, et c'est dans mon arrondissement, Saint-Germain et Saint-Michel moins 28 %.

Il y a quelques jours, la Chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France a mené une étude auprès de 300 commerçants parisiens et elle a révélé des chiffres encore plus préoccupants. Ce matin, le journal "Le Parisien" s'en faisait l'écho et je voudrais citer deux passages, car au fond les chiffres sont parfois moins parlants que les témoignages humains.

Rachid, commerçant du boulevard Magenta, donne les chiffres suivants : une baisse de chiffre d'affaires de 30 à 40 % en janvier 2022 comparé à 2021. On ne peut donc pas imputer au Covid cet effondrement. M. KNAFO dans le Marais, gérant d'un commerce de vêtements, signale, en ce qui le concerne, une chute de 60 % de son chiffre d'affaires en janvier 2022. Il exprime son mécontentement dans les termes suivants : "Les banlieusards ne viennent plus à Paris. La fermeture de la rue de Rivoli et la disparition des places de stationnement, qui rend impossible l'accès au centre de Paris, viennent s'ajouter au développement d'Internet et aux modifications des comportements des consommateurs".

Nous avons soutenu au groupe centriste - vous le savez et nous nous revendiquons de l'écologie pour cette raison dans notre dénomination - la politique de lutte contre le tout automobile. Nous avons aussi soutenu, quand elles étaient approuvées par les différentes autorités, les facilités fiscales, voire les dispenses de paiement. Mais aujourd'hui la question se pose. Voyant l'arrivée de véhicules électriques propres et le changement de comportement des consommateurs, que pouvez-vous faire, Madame la Maire, pour faciliter l'accès des commerces parisiens aux Parisiens eux-mêmes et aux banlieusards ? Voici ma question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord remercier Pierre CASANOVA pour cette question d'actualité sur la situation du commerce à Paris. Il l'a dit lui-même, la crise sanitaire - cela fait maintenant deux ans - a particulièrement éprouvé les commerçants et elle s'ajoute aux nombreux événements dans Paris qui ont été auparavant les attentats, les grèves, les manifestations des "Gilets jaunes", etc., et qui ont évidemment eu un impact très fort.

La Maire a fait le choix, dès le mois de mars 2020, d'accompagner notamment nos commerçants et d'ailleurs toute l'économie parisienne au travers d'un plan de plus de 230 millions d'euros. Il faut aussi reconnaître l'accompagnement qui a été fait sur des questions d'exonération de loyers. Je pense qu'il aurait dû y avoir quelque chose du côté du Gouvernement, de ce point de vue, et c'est toujours un sujet. Vous n'en parlez pas et c'est dommage, mais la question des loyers est régulièrement évoquée et la situation parisienne sur les loyers commerciaux devrait interpeller le Gouvernement.

Je crois qu'il faut aussi voir les situations. Vous l'avez dit sur la question des soldes, ce sont vraiment des situations typologie de commerce par typologie de commerce. L'habillement est partout un secteur en grande souffrance et si vous êtes un tout petit peu honnête, il n'y a pas que le Marais qui est concerné et vous savez que cela n'a rien à voir avec ce qui a pu se faire à certains endroits.

Par ailleurs, David BELLIARD le sait, sur la question des mobilités douces, il est prouvé que c'est favorable aux commerces de proximité, je ne pense pas que ce soit le sujet, donc il faut aussi à un moment donné reconnaître les choses. L'habillement et le prêt-à-porter sont un vrai sujet aujourd'hui dans Paris en termes de commerce ; c'est un secteur en très grande souffrance, qui n'a pas été aidé parce qu'ils ont pu ouvrir. Par exemple, pour les soldes, nous voyons qu'il y a un vrai sujet sur la consommation. Il faut un plan spécifique pour la question de l'habillement et du prêt-à-porter, et d'ailleurs la Fédération le réclame.

En ce qui concerne le H.C.R., nous voyons bien, là aussi, que nous avons des difficultés. Après le "quoi qu'il en coûte", cela commence doucement et ils sont très, très inquiets aussi parce qu'ils souffrent du télétravail et d'un certain nombre de choses.

Il est donc un peu facile d'imputer ces difficultés à la question de l'accès.

Nous continuerons de soutenir, nous avons fait ce plan de plus de 130 millions d'euros et nous nous mobilisons, avec Emmanuel GRÉGOIRE qui en a parlé hier, sur la question des "dark stores" et des "dark kitchens". Le P.L.U., qui est en préparation, est aussi en train de travailler la question de la sauvegarde du commerce de proximité.

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, nous créerons, à la demande de la Maire de Paris, un opérateur commerce pour pouvoir continuer, nous aussi sur tout le territoire parisien, de sauver notre commerce de proximité auquel nous sommes très attachés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Olivia POLSKI.

Monsieur CASANOVA, je vous redonne la parole.

M. Pierre CASANOVA. - Merci.

Quitte à me répéter, signe de mon grand âge, j'ai reconnu les aides financières et j'ai reconnu que Mme HIDALGO n'était pas responsable du Covid. Ma question portait sur l'accessibilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est déjà cela de pris, merci pour l'honnêteté intellectuelle !

M. Pierre CASANOVA. - Vous m'avez fait le crédit d'un tout petit peu d'honnêteté, alors je vous réponds avec le peu d'honnêteté que vous m'accordez. Ma question porte sur l'accessibilité, Madame, rien d'autre, pas plus, pas moins. Si quelqu'un voulait m'y répondre, je serais très heureux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais la réponse est claire. Nous considérons que l'accessibilité pour les Parisiennes et les Parisiens se fait aussi par d'autres modes d'accès, toutes ces mobilités actives, douces que nous promouvons et qui sont d'ailleurs ce qui se passe dans toutes les grandes villes du monde. On peut tourner le dos à ce qui se passe dans les autres grandes villes du monde, mais je pense que nous sommes plutôt dans le sens de l'histoire. En tous les cas, les Parisiennes et les Parisiens ont envie que cela continue comme cela.

II - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la politique des pouvoirs publics face au trafic et à la consommation de "crack" à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons avec la question d'actualité posée par le groupe Paris en commun.

C'est le Président du groupe, M. Rémi FÉRAUD, qui pose cette question.

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, mardi dernier s'est tenue la réunion du comité institutionnel du Plan "crack", en présence des services de l'Etat comme de la Ville de Paris. Elle s'est tenue à la suite de la demande insistante de la Ville, au regard de la gravité et de la pérennisation d'une situation inacceptable, tant pour les habitants du 19e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers que pour les consommateurs de drogue livrés à eux-mêmes dans des conditions épouvantables.

Je voudrais d'ailleurs saluer ici l'engagement et l'implication constante des élus de proximité et en particulier de François DAGNAUD aux côtés des habitants de son arrondissement.

Faut-il le rappeler, la sécurité publique, comme la prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues relève de la compétence exclusive de l'Etat. Pour autant et comme chacun le sait, depuis des années la Ville de Paris met en œuvre de nombreuses actions en dehors de son champ de compétences, parce que la situation le nécessite et que c'est notre responsabilité. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Ville prend sa part sur un sujet qui nécessiterait un pilotage bien plus affirmé de la part de l'Etat et la mobilisation collective de l'ensemble des acteurs publics.

Comme maire du 10^e arrondissement, j'ai d'ailleurs connu un temps où l'Etat avait une parole et une action cohérentes, et donc une action plus efficace, où l'objectif de la santé publique et celui de la tranquillité publique allaient de pair, où la réduction des risques, si souvent et si injustement décriée parfois, était un objectif politique que l'action de la police elle-même contribuait à mettre en œuvre. Voilà ce qui manque aujourd'hui : une action globale, cohérente, déterminée de l'Etat dans son ensemble, c'est-à-dire du Gouvernement, car si l'action de la police est indispensable, elle ne peut à elle seule résoudre le problème.

Alors, du fait de cette absence de politique globale face à la toxicomanie, et pour la troisième fois consécutive en quelques mois, la seule réponse apportée a été celle, de manière non concertée, de tenter de déplacer la scène de consommation et de trafic à ciel ouvert du square Forceval dans le 19^e vers le site du triangle de Bercy-Charenton dans le 12^e, avant que l'Etat ne se rétracte face à l'opposition de très nombreux acteurs.

Déplacer le problème sans accompagnement adapté ne peut pas être une solution et le laisser s'incruster porte de la Villette, nous en convenons bien tous ensemble, n'en est pas une non plus.

Donc, nous souhaiterions, Madame la Maire, que vous interpelliez le Premier Ministre pour que le Gouvernement dans son ensemble nous dise comment il compte prendre en charge les usagers de drogues, pour qu'il définisse une vraie politique en ce sens et qu'il nous dise aussi comment il entend lutter plus efficacement contre les trafics et démanteler les réseaux qui se développent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Monsieur le Préfet de police, puis je donnerai la parole à Anne SOUYRIS et à Nicolas NORDMAN.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas d'avis sur le vœu puisqu'il vous demande d'intervenir auprès du Gouvernement. Que puis-je vous dire ?

(Intervention hors micro inaudible).

Non, je ne suis pas le représentant de l'Etat dans cette assistance, je suis votre Exécutif sur certaines de vos compétences.

Très bien, je pense qu'on en a discuté lors du comité. C'est toujours le même sujet qui me préoccupe, d'ailleurs ce n'est pas très loin de certaines de vos préoccupations. Je ne suis pas en charge d'un certain nombre de solutions, mais tout ce que je peux observer c'est que les résultats vont être longs à atteindre et donc longs à attendre, et que nous ne sommes pas devant des possibilités médicales, sociales ou de toute nature que l'on envisagerait à court terme.

Donc, je pense qu'il faut dire la vérité et c'est ce que j'ai entrepris, comme vous, de dire aux habitants concernés que cela risque d'être long. Et j'en reviens à ma position qui consiste à dire qu'on ne peut pas faire peser à l'infini sur les mêmes toujours la même pression. On en a débattu de façon épistolaire, nous ne sommes pas d'accord, je constate le désaccord, mais je pense qu'il faut dire aux gens que cela risque d'être long, du fait de l'extrême difficulté du sujet. Donc, l'interpellation du Gouvernement ne peut que servir en la matière, je le reconnais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS, puis à Nicolas NORDMAN.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à cette question du groupe PEC parce que la réalité, c'est deux choses.

Premièrement, oui, c'est une compétence de l'Etat : la prise en charge de la toxicomanie, la prévention et vraiment toute la réinsertion. En revanche, depuis que je suis ici et même avant que j'arrive, la Ville a toujours pris ses responsabilités, a toujours été au service de l'Etat pour faire en sorte que ces questions sanitaires et d'insertion soient prises en charge, à chaque fois que cela a été nécessaire. C'est pour cela que lorsque nous avons mis en place le Plan "crack" en 2018 et que nous avons commencé à auditionner tous les acteurs de terrain, avec les institutions que vous êtes, avec le Préfet de l'époque, le Préfet d'Ile-de-France également, l'Agence régionale de santé, la C.P.A.M., avec tous les acteurs nous avons monté ensemble un plan.

Sauf qu'après, que s'est-il passé ? D'ailleurs, c'est ce qui est noté par la Cour régionale des comptes qui salue les résultats de ce Plan "crack", mais qui en regrette le manque de réalisation en disant qu'il s'est arrêté en cours de

route. Or, ce qui s'est passé, c'est qu'à un moment donné l'Etat s'est arrêté, lui, d'être moteur dans cette situation. Donc c'est le premier point.

Le deuxième point et j'irai très vite sur ce sujet, c'est que vous parlez d'urgence. Oui, il y a une urgence, c'est absolument sûr. Il y a une urgence et il y a des solutions possibles d'urgence. Des solutions possibles d'urgence qui vous ont été, à vous et aux services de l'Etat, très souvent données par nous, en disant : extension des horaires, et même en l'état, sans rien changer ni dans la loi, c'est faire en sorte qu'enfin on puisse héberger, mettre à l'abri, prendre en charge ces personnes. C'est possible dans un temps court.

Quand on fait des déplacements de populations, quand on fait des évacuations de personnes Roms ou de migrants, comme cela a eu lieu à plusieurs reprises, on a toujours mis à l'abri les personnes. Là, cela n'a pas été le cas, vous voyez ? Et cela est possible. Et ce que l'on regrette et ce qui ne se passe pas, c'est qu'il n'y a pas cette action de l'Etat. Au lieu de cela, ce sont des déplacements qui sont de plus en plus terribles pour la population parisienne et pour les usagers de drogue. Voilà pourquoi il est effectivement nécessaire d'interpeller l'Etat pour qu'il puisse enfin y avoir une action de sauvegarde.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

La parole est à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet, en effet, la situation du crack à Paris, en l'occurrence en ce moment à Forceval dans le 19e arrondissement et c'est aussi l'élu du 19e qui vous parle, est inacceptable. Inacceptable évidemment pour les personnes toxicomanes, qui sont dans de grandes situations de détresse sur ce site, mais aussi inacceptable pour les riverains qui en souffrent et qui sont exaspérés aujourd'hui par l'état dans lequel se trouve leur quartier.

Alors, comme vous l'avez dit, Monsieur FÉRAUD, il importe aujourd'hui que chacun assume ses responsabilités et les responsabilités qui sont liées à ses compétences. Cela a été dit. Il revient notamment à l'Etat d'assumer à la fois la prise en charge sociale et sanitaire des usagers de drogue, mais aussi d'assumer sa compétence en matière de lutte contre les trafics de sécurité et d'ordre public.

Pour cette raison, nous avons décidé, avec la Maire de Paris, les maires de Pantin et d'Aubervilliers et le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, de saisir conjointement le Tribunal administratif de Paris, territorialement compétent, d'une requête en référé mesures utiles, afin que l'Etat prenne des mesures d'urgence pour résoudre la situation très préoccupante à laquelle nous assistons depuis des mois porte de la Villette.

Ce que nous demandons collectivement et de façon solidaire au tribunal administratif, c'est d'enjoindre l'Etat à proposer, à titre provisoire et conservatoire, un hébergement d'urgence permettant une prise en charge médico-sociale des toxicomanes installés dans le Nord-Est de Paris, ou à tout le moins de prendre toute mesure utile permettant de libérer l'espace public dans des conditions de nature à préserver la santé et la dignité des personnes concernées, mais aussi d'assurer la sécurité et la tranquillité publique de ces quartiers.

Bien évidemment, comme cela a été dit, la Ville de Paris continuera ses actions sur le terrain, à la fois pour assurer des mesures de propreté et de salubrité, en lien avec Colombe BROSEL, mais aussi de présence et de lien avec les habitants et la mairie d'arrondissement pour pouvoir, tant que ces mesures ne sont pas prises, soulager le quotidien des personnes qui vivent dans ces quartiers.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN et aussi Anne SOUYRIS d'avoir rappelé cette action globale et cette action que nous allons mener conjointement devant le tribunal administratif avec les maires qui nous entourent d'Aubervilliers, de Pantin, ainsi que le Président du Conseil départemental.

Vous le savez et je crois que cette position est ici très largement soutenue, nous ne pouvons pas être d'accord pour le déplacement régulier de ces lieux de deal et de consommation, pour soulager une partie de la population et créer tous les trois mois des lieux de deal et de consommation, dans lesquels il y a finalement une démonstration d'impuissance totale des pouvoirs publics, une exaspération des riverains et une mise en danger pour eux-mêmes des personnes en situation de toxicomanie et pour les autres parce que nous savons qu'il y a aussi des comportements extrêmement violents. Notamment pour les femmes consommatrices de crack qui sont sur ces sites, nous savons très précisément ce qui se passe.

Il se trouve que ces déplacements ne peuvent pas tenir lieu de politique publique. Hier soir, nous étions avec le Premier Ministre et le Préfet de Région Ile-de-France à un dîner, où vous nous avez beaucoup manqué, Madame DATI, puisque c'était le dîner de la communauté arménienne. Il se trouve qu'à l'occasion de ce dîner, nous avons pu évoquer ce sujet et j'ai pu mesurer, notamment avec le Préfet de Région et le Premier Ministre, combien le fait qu'il n'y ait pas un accord au sein du Gouvernement sur la position, pourtant arbitrée par le Premier Ministre, est notre problème parce que le Premier Ministre a arbitré une position. Jean CASTEX a arbitré une position qui consiste à dire qu'il faut cette approche globale.

Puis, comme cela l'a été très bien dit par Rémi FÉRAUD, nous avons un problème puisque cette position n'est pas soutenue par le Ministère de l'Intérieur et le Ministre de l'Intérieur. Donc, nous n'avons pas le soutien de la force

de police nécessaire à faire vivre des lieux dans lesquels on peut à la fois sécuriser les riverains et accompagner les personnes toxicomanes...

Vous auriez dû être au dîner du C.C.A.F. C'est vrai que c'est difficile pour vous d'y être mais vous auriez dû être là. Vous auriez dû être là parce que vous auriez pu prendre part à cette conversation et vous nous avez vraiment manqué. Mais vous nous manquez à chaque fois, parce que c'est difficile pour vous d'y venir et on sait pourquoi. Et on sait pourquoi.

Mais je reviens au sujet du crack sur le Nord-Est parisien. Face à une situation dans laquelle le Premier Ministre de la France n'est pas en mesure d'obtenir, de la part de tous ses ministres, le soutien à une politique globale dans laquelle il y ait le volet sécurité et le volet prévention et accompagnement dans les soins vers la sortie de ces addictions, c'est le problème auquel nous sommes confrontés.

Par conséquent, le fait de saisir le tribunal administratif avec mes collègues d'Aubervilliers, de Pantin et de Saint-Denis, qui sont d'ailleurs de bords politiques différents, nous allons ensemble devant le tribunal administratif. C'est parce qu'ils ont compris que dans cette affaire, il valait mieux être unis pour obtenir, de la part de l'Etat dont c'est la compétence, de poser les actes nécessaires pour pouvoir à la fois accompagner les personnes, qui sont aujourd'hui dans ces situations d'addiction, et aussi et surtout les riverains qui subissent ces situations depuis des années dans le Nord-Est parisien.

Ces informations, je voulais vous les donner. Je sais, puisque nous avons pu faire front commun notamment avec le maire de Charenton, que lorsqu'on fait front commun, on est beaucoup plus utiles. Voilà les éléments de réponse que je voulais apporter.

Monsieur le Préfet, je vous redonne la parole. Il n'y a pas de problème, même si vous avez très bien rapporté à juste titre dans votre début d'intervention que vous n'étiez pas là pour représenter le Gouvernement mais bien au titre de l'Exécutif municipal à mes côtés. Je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je suis certes là comme étant votre Exécutif, il n'en reste pas moins que je suis le Préfet de police. Je ne peux pas, Madame la Maire, vous laisser mettre en cause publiquement le Ministre de l'Intérieur. Vous n'avez aucun élément qui vous permette de juger de sa loyauté et vous n'êtes pas juge de sa loyauté au sein du Gouvernement.

D'autre part, je ne crois pas que les réunions gouvernementales ou les réunions interministérielles se tiennent dans les dîners, quand bien même y participeriez-vous.

Je comprends que l'on ne puisse pas être d'accord politiquement...

Attendez, Madame DATI, laissez-moi finir.

Je comprends tout à fait que l'on puisse ne pas être d'accord politiquement, mais les mises en cause personnelles n'ont pas lieu d'être ici. Je vous le dis très sereinement et très calmement, ne mettez pas en cause M. DARMANIN, c'est un excellent Ministre de l'Intérieur qui fait son travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Excellentissime, oui !

Merci, Monsieur le Préfet.

(Brouhaha).

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je n'ai pas tout à fait fini mais j'attends que...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Terminez.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Sur le fond du sujet, permettez-moi de m'étonner de l'intervention de M. NORDMAN. Comment peut-on contracter avec l'Etat dans le cadre du Plan "crack" et en même temps l'attaquer ? De deux choses l'une, soit on fait ensemble et on fait y compris les salles de repos, soit on va devant le tribunal.

J'ai noté que vous aviez changé d'ordre juridictionnel : vous êtes passés de la Cour européenne des droits de l'Homme au Tribunal administratif. Cela me paraît plus raisonnable comme niveau juridictionnel, mais quelle est votre position finalement ? Vous êtes dans une collaboration sur le Plan "crack", que je ne gère pas et encore une fois je le dis de façon très détendue, ou est-ce que vous êtes dans un conflit d'ordre juridictionnel avec l'Etat ? Vous ne pouvez pas à la fois appeler à des solutions communes et en même temps expliquer qu'il y a un débat devant les tribunaux. Très franchement, je ne comprends plus rien et j'en suis navré.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne soyez pas navré, Monsieur le Préfet, la chose est très simple à comprendre : nous mettons en cause la non-action de l'Etat et nous allons demander au Tribunal administratif de pouvoir en juger.

Effectivement, nous pourrions aller plus tard devant la Cour européenne des droits de l'Homme, ce que j'aurais fait si vous aviez, au-delà de la position que j'avais prise, décidé d'installer ce nouveau campement et ce nouvel espace de non-droit, de deal et de consommation, dans le 12^e arrondissement. Là, oui, je serais allée devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Là, nous allons devant le Tribunal administratif pour non-action de l'Etat et le Tribunal administratif jugera.

Merci beaucoup à vous, chers collègues.

Est-ce que Rémi FÉRAUD veut reprendre la parole ?

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que ce débat et cette discussion sont très intéressants - je ne parle pas des discussions politiciennes - parce que cela montre très bien que lorsqu'on veut confier une politique de lutte contre la toxicomanie et de prise en charge des victimes de la toxicomanie seulement par le biais de la police, c'est-à-dire du Ministère de l'Intérieur, et je n'en fais pas reproche au Préfet de police, cela ne peut pas fonctionner.

C'est une politique qui doit être en fait pilotée par le Premier Ministre et dans laquelle le Ministère de la Santé doit être au premier rang, avec une action de la police qui accompagne une action sanitaire et sociale efficace. C'est de cela dont nous avons besoin et je remercie la Maire d'interpeller le Premier Ministre en notre nom en ce sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la dépendance à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Troisième question d'actualité pour le groupe Changer Paris, par Mme JACQUEMONT, si sa présidente de groupe accepte de lui laisser la possibilité de parler. Mais vous serez la bienvenue, je pense, à un dîner des Arméniens.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, la publication du livre "Les fossoyeurs" a suscité un électrochoc dans l'opinion, un de ces rares moments sans clivages d'indignation collective. Le scandale n'est pas nouveau, nous connaissons les difficultés auxquelles sont exposés les professionnels et plus particulièrement ceux qui accompagnent.

Je voudrais ici les remercier de leur immense dévouement. Leurs métiers sont beaux pour ce qu'ils demandent d'attention aux autres, de respect, d'abnégation et de savoir être. Ils doivent être valorisés, alors qu'ils sont coincés entre d'un côté l'opinion collective qui s'émeut de la maltraitance, et de l'autre de grands groupes privés qui maximisent leur rentabilité.

Ce serait trop facile de déplorer avec vous. Ce serait oublier qu'il y a dans ce pays des responsables politiques qui se doivent de protéger nos concitoyens, tout particulièrement les plus dépendants d'entre eux. Ce serait oublier que rentrer à l'E.H.P.A.D. n'est ni un droit ni le plus souvent un choix, que cela relève de notre responsabilité collective.

Madame la Maire, si comme le mot de Bossuet "Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes", il se rit de cette gauche apparentée qui se plaint que l'on ne se soit pas saisi de la question de la dépendance. Depuis dix ans qu'elle est au pouvoir, elle n'a eu de cesse de repousser tout projet de réforme pourtant promis à répétition.

Il se rit de cette gauche qui accuse le privé quand on sait que le public n'est pas épargné. Notamment à Paris dans certains E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., il est douloureux de rappeler ici que la crise sanitaire a déjà sonné le glas, notamment à l'E.H.P.A.D. du Jardin des Plantes.

Il se rit de cette gauche qui déplore la dérégulation du secteur quand elle a laissé faire, voire encouragé, l'abandon de l'action publique et quand elle n'a rien fait pour contrôler un marché pourtant largement dépendant de nos dépenses d'aide sociale.

Car oui, Madame la Maire, la responsabilité de la Ville de Paris est engagée. Les E.H.P.A.D. bénéficient d'un financement tripartite, auquel vous contribuez largement au titre de la prise en charge de l'autonomie, notamment par le versement de l'A.P.A. et de l'A.S.H.

Que faites-vous donc pour contrôler ces établissements et vous assurer que les faits de maltraitance ne se produisent plus jamais dans aucun des 62 E.H.P.A.D. parisiens, ou du moins dans ceux dans lesquels vous opérez en direct ? Sans doute rien car les vieux, du moins ceux qui sont incapables de monter sur un vélo, ne vous intéressent pas.

Enfin, Madame la Maire, que dire des orientations stratégiques de l'A.P.-H.P. dont vous êtes présidente ? En 2013, l'A.P.-H.P. a reçu 58 millions d'euros de subventions pour humaniser et maintenir, et non pas diminuer, les capacités d'unités de soins en longue durée. Hélas, à l'inverse, dès 2019, on prévoit de baisser le nombre de lits en U.S.L.D. par centaines, en contrepartie d'une création de place en E.H.P.A.D. équipés avec de l'hospitalisation à domicile. Un jeu d'écriture, en somme, pour faire l'illusion que le niveau de prise en charge reste stable quand en réalité vous le diminuez, car de créations de places d'E.H.P.A.D., il n'y en a pas eu.

Rentrer en E.H.P.A.D. n'est ni un droit ni le plus souvent un choix, cela relève de notre responsabilité collective. Madame la Maire, que comptez-vous faire pour qu'à Paris les plus âgés et les plus fragiles d'entre nous puissent vieillir en se sentant toujours bienvenus chez eux ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Alors, Madame JACQUEMONT, vous qui êtes membre du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, me semble-t-il, vous devez avoir les moyens de savoir ce qui se passe dans les établissements, et également en tant qu'élue d'arrondissement en charge des personnes âgées.

A l'évidence, compte tenu de la nature des propos assez indignes et méprisants à l'égard du personnel des établissements du C.A.S.-V.P., vous insinuez que rien n'est fait pour l'accueil des personnes âgées, en particulier des personnes âgées les plus dépendantes. Je ne sais pas à quoi vous passez votre mandat, mais je ne peux que vous inviter à aller au contact des centres d'action sociaux d'arrondissement, d'aller dans les résidences appartements et les résidences autonomie gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, et aussi de vous rendre dans les établissements gérés par le Centre d'action sociale pour les E.H.P.A.D. pour y exposer votre analyse de la situation, ils seront ravis de vous répondre.

Néanmoins, à l'origine de votre propos, comme du vœu que vous avez déposé et auquel j'aurai à nouveau le plaisir de continuer à répondre demain, vous évoquez le travail d'enquête et de journalisme fait par Victor CASTANET qui a donné lieu à la publication du livre "Les fossoyeurs". Fort heureusement, la publication de cet ouvrage a créé un débat, a amené et contraint les autorités nationales de ce pays à intervenir et à diligenter des enquêtes via l'I.G.A.S. et l'I.G.F. à la hauteur de l'ensemble du groupe Orpea, au titre de la gestion de ces E.H.P.A.D. Je rappelle que 8 établissements d'Orpea sont présents sur le territoire parisien.

Depuis maintenant plusieurs semaines, avec la Maire de Paris et les services de la DASES et du C.A.S.-V.P., nous sommes en lien avec l'ensemble des équipes. La problématique de la bienveillance et de la prévention de la maltraitance à l'égard des personnes âgées, et en particulier des plus vulnérables, fait partie du quotidien de l'ensemble des professionnels, et c'est le seul point sur lequel je vous rejoindrai, quel que soit leur lieu d'exercice, qu'ils soient au sein du Centre d'action sociale, des services de la DASES et de l'ensemble des gestionnaires présents sur le territoire.

Forts de ce travail qui a été fait, nous considérons qu'il est de notre devoir, qu'il est de la responsabilité du Département de la Ville de Paris - c'est la commande qu'Anne HIDALGO a formulée très clairement - d'aller au-delà du début d'enquête lancé par l'Etat à travers l'A.R.S. et les missions que je viens d'évoquer. La Maire de Paris a sollicité l'Inspection générale de la Ville de Paris pour que, au-delà des enquêtes et des missions qui vont être mises en œuvre, ce soit dans les mois à venir l'ensemble des établissements accueillant les personnes âgées dépendantes sur le territoire parisien qui fasse l'objet d'un travail de mission, pour que soit interpellée, interrogée, vérifiée la pertinence de nos systèmes de remontées et de traitement des différents signalements.

Comme vous le savez, pour le Département du côté A.R.S., ce sont des autorités de tutelle, auxquelles les directeurs des E.H.P.A.D. sont dans l'obligation de faire remonter les événements dits indésirables et un certain nombre l'est chaque année...

Ecoutez, vous m'avez posé la question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez, Véronique LEVIEUX. Vu la perturbation qu'ils essaient de faire, continuez.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Chaque année, ces événements indésirables sont traités avec les services du Département et les services de l'A.R.S.

Néanmoins, nous devons aller au-delà parce qu'à l'égard des personnes vulnérables, l'infailibilité doit être recherchée au maximum. Nous devons nous assurer que l'ensemble de ces dispositifs est à la hauteur. Nous avons aussi besoin d'un regard extérieur pour interpellier les relations qui existent entre les établissements, les usagers, leurs proches et les familles.

C'est la raison pour laquelle Anne HIDALGO a demandé qu'une personnalité qualifiée soit missionnée pour établir un rapport en la matière et c'est M. Jean-Marc DELARUE qui sera missionné à cet effet, ce qui nous permettra de compléter ce travail.

Je vous invite, Madame JACQUEMONT, à contacter le C.A.S.-V.P. qui vous fera part des plans d'action de prévention et de lutte contre la malveillance, de tout le travail fait à l'égard de la bientraitance avec les actions de formation auprès du personnel. On vous invitera aussi à discuter du sujet de la maltraitance qui ne concerne pas que les établissements : il y a un vrai sujet devant nous en matière de domicile et de ce qui se passe.

Donc, nous mobilisons les moyens pour contrôler et renforcer nos dispositifs. Nous nous engageons à renforcer, si besoin est, les équipes qui travaillent auprès des personnes âgées. J'aurai l'occasion, dans le cadre d'un vœu de l'Exécutif que je vais vous communiquer dans les heures à venir, de lister l'ensemble des points sur ce sujet, mais je voulais déjà apporter ces éléments d'information.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX, pour votre réponse complète, engagée, sur un sujet majeur, trop sérieux pour qu'il donne lieu à ce type de débordements auquel on vient d'assister.

Madame la représentante du groupe, vous reprenez la parole...

Oui, vous pouvez faire des rappels au règlement. Mais vous savez, tout le monde voit ce que vous faites. Justement, tout le monde voit ce que vous faites et vous vous rendez compte de l'image que vous donnez du rôle des élus de Paris sur un sujet aussi grave que celui qui fait l'objet aujourd'hui d'un débat public, d'une mise en cause publique de la question de l'accompagnement de nos aînés ?

Nous sommes là pour travailler sérieusement et j'attends de l'opposition évidemment qu'elle apporte des contributions utiles, parce que nous avons besoin tous ensemble de regarder, d'être au clair sur ce qui se passe et de progresser encore vis-à-vis de nos aînés, et là, vous donnez à voir un spectacle, où vous avez vociféré pendant toute l'intervention de mon adjointe. Moi j'entends ici, mais les personnes qui suivent à distance n'ont pas entendu le propos de Mme DATI qui, pendant que Mme LEVIEUX parlait, faisait : "Blablabla, blablabla, blablabla".

Voilà la contribution d'un groupe, que je respecte de droite républicaine, à un débat sur la question de la souffrance et de la grande dépendance. Alors oui, tout le monde voit ce que vous faites, Madame DATI, et je vous donne la parole pour votre rappel au règlement, parce que ce sera certainement encore très intéressant. Tant que vous ne dites pas "blablabla, blablabla, blablabla" dans votre rappel au règlement, je pense qu'on pourra essayer d'en tirer quelque chose.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez la parole, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, vos fonctions vous obligent, elles vous obligent en particulier au respect de notre règlement intérieur.

Article 28 de notre règlement, peut-être d'ailleurs ces règles vous sont-elles devenues assez peu familières, étant donné le peu de présence que vous tenez dans cet hémicycle, mais je me permets de vous rappeler la règle de l'article 28 : "En cas de question d'actualité, le temps de réponse maximal pour l'Exécutif est de trois minutes" et non de cinq minutes, comme vous avez eu la largesse légère de le faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, si Mme LEVIEUX a dû prendre plus de temps, c'est parce que vous l'avez interrompue en permanence par un brouhaha qui l'empêchait de pouvoir poser sa réponse, comme elle aurait dû pouvoir le faire dans une Assemblée respectueuse, où l'on écoute les arguments, plutôt que d'essayer d'empêcher le débat.

III - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la dépendance à Paris. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais, Madame, vous avez la parole, puisque le règlement vous permet de reprendre la parole pour deux minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, nous posons des questions et franchement nous n'avons aucune leçon à recevoir. Nous ne laisserons pas instrumentaliser ce débat entre E.H.P.A.D. publics et E.H.P.A.D. privés.

En tant qu'élus de la Ville de Paris, à la fois Département et Municipalité, c'est notre fierté d'accompagner les personnes âgées parisiennes, mais nous sommes redevables de la ressource publique. Même si les solutions d'habitats alternatifs tendent à se développer et c'est une bonne chose, les E.H.P.A.D. resteront essentiels dans la prise en charge et la prévention de la dépendance. Ils doivent rester des lieux de vie et pas uniquement des lieux de soins, voire des lieux de privation de libertés fondamentales.

C'est à vous de mettre en place un système de contrôle de la bonne utilisation de l'A.P.A. dans l'ensemble des E.H.P.A.D. du territoire parisien et pas uniquement les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. Chaque établissement doit être audité annuellement.

Il conviendrait également, je vous le propose, de mieux informer les résidents de ces établissements sur lesquels ils sont en droit d'attendre de la transparence dans la tarification, c'est-à-dire de comprendre ce que paye l'utilisateur, ce qu'il ne paye pas, quelle est la contribution des pouvoirs publics au titre des soins, au titre de l'accompagnement, au titre de l'hébergement, dont l'aide sociale ou l'allocation logement. Quand on sait ce qui est payé, on sait aussi ce que l'on est en droit d'attendre.

Bien sûr, nous sommes tous pour une "apabilité" au maximum, mais nous demandons aussi que soit mis en place un questionnaire de satisfaction des usagers, qui serait rendu public, en somme une sorte de "TripAdvisor" des E.H.P.A.D. sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux Zones à faibles émissions (Z.F.E.).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la prochaine question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris. C'est Sylvain RAIFAUD qui pose cette question. Vous avez la parole.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Les dernières semaines ont à nouveau été marquées par plusieurs épisodes de pollution de l'air à Paris. Ces épisodes sont désormais récurrents et les polluants sont devenus de plus en plus persistants. Les écologistes ne cessent de le rappeler, les chiffres retraçant le nombre de décès dus à la pollution atmosphérique chaque année dans notre pays, particulièrement dans la Métropole parisienne, sont alarmants. Ce chiffre, vous le connaissez toutes et tous désormais : 6.600 décès prématurés dus chaque année à la pollution atmosphérique dans la Métropole.

C'est dans ce contexte que nous avons appris par voie de presse la décision unilatérale du Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, de reporter la mise en application de la prochaine étape de la zone à faibles émissions de la Métropole du Grand Paris. L'interdiction de circulation des véhicules critère 3 n'aura donc pas lieu le 1er juillet 2022.

Les écologistes désapprouvent cette entorse à notre stratégie collective et ses conséquences sanitaires qui comme toujours impactent davantage les plus défavorisés. Car ce sont bien les habitantes et habitants des quartiers populaires, collés aux infrastructures routières, qui souffrent le plus de la pollution atmosphérique, alors que, faut-il le rappeler, ils sont bien moins motorisés que les plus aisés.

En revanche, lorsque la voiture est nécessaire, les ménages modestes n'ont pas les moyens de s'offrir des véhicules électriques bien plus chers à l'achat. C'est donc la double peine pour eux : air pollué et interdiction de circuler car impossibilité de satisfaire aux nouveaux critères d'émissions.

Si la Métropole du Grand Paris propose des aides à l'achat de véhicules propres, il en faut bien plus pour accompagner les plus modestes dans la mise en place de cette Z.F.E. Mais cela, nous ne pouvons le faire sans l'Etat qui nous abandonne sur le sujet. Au lieu de nous gratifier de vidéos ridicules sur "Tik Tok", M. le Ministre des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, ferait mieux d'agir pour la santé des Franciliennes et Franciliens qui étouffent.

Malgré d'incessantes demandes, le Gouvernement refuse d'intégrer notre territoire à l'expérimentation nationale des Z.F.E., privant ainsi les moins aisés d'un accès au prêt à taux zéro. Les contrôles que nous demandons à cor et à cri depuis des années sont très rares, pour ne pas dire inexistant, car l'Etat tarde également à mettre en place les contrôles automatiques par lecture des plaques d'immatriculation, dispositif qui a pourtant fait ses preuves à l'étranger.

C'est pour cela, Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, que le groupe Ecologiste de Paris souhaite aujourd'hui vous interroger sur le bilan des contrôles et verbalisations réalisés par la police nationale afin de faire respecter la Z.F.E. en 2020 et 2021, réaffirmer la détermination de la Ville de Paris à faire respecter le calendrier de mise en place de la Z.F.E., sa volonté d'interpeller l'Etat afin qu'il accélère la mise en place de contrôles assortis de sanctions en cas de non-respect de la Z.F.E., et enfin la volonté de la Ville de Paris de faire pression sur Ile-de-France Mobilités, afin de rétablir la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

David BELLARD, pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, cher Sylvain, je vous remercie pour cette question qui a le mérite de bien exposer les raisons de cette première reculade, que j'espère être la dernière dans l'agenda, de la zone à faibles émissions.

Je vous rejoins, l'Etat n'est clairement pas au rendez-vous et je vais le redire ici, il doit se réveiller. Malgré une condamnation du Conseil d'Etat en juillet 2020 pour inaction face à la pollution de l'air, malgré des chiffres toujours catastrophiques - vous les avez rappelés - sur les impacts de la pollution de l'air en termes de santé publique, il reste toujours trop timide à agir.

Je dois bien l'avouer, nous avons eu l'espoir d'une accélération du calendrier avec l'instauration d'un cadre réglementaire, qui a permis d'ailleurs à plus de 40 agglomérations de se saisir de l'outil Z.F.E., mais c'est insuffisant. Un cadre vide, cela reste du vide.

Nous avons besoin aujourd'hui de plus d'aides pour celles et ceux qui sont contraints d'utiliser la voiture, qui y sont assignés, pourrais-je dire, et qui ne peuvent pas matériellement investir dans des voitures électriques encore

trop coûteuses. De la même manière, nous avons besoin d'amplifier les efforts sur le développement des alternatives à la voiture individuelle et là encore, nous manquons de ressources et de moyens.

Oui, nous avons besoin de rendre effective cette zone à faibles émissions avec l'instauration du contrôle sanction automatisé. C'est de la responsabilité de l'Etat et nous continuerons à porter au sein de l'Exécutif ces demandes auprès du Gouvernement.

Enfin, je ne peux que regretter avec vous la décision unilatérale de la Métropole de repousser la mise en place de la Z.F.E., alors que Paris est depuis plusieurs années très fortement engagé sur le sujet, au travers des objectifs fixés par le Plan Climat, de sortie du diesel en 2024 et du thermique en 2030. Je dois le dire, cette reculade est un bien mauvais signal pour l'écologie, mais surtout pour notre santé.

Soyez assuré, Monsieur RAIFAUD, de notre volonté collective de continuer à nous mobiliser au sein de la M.G.P. et auprès de son Exécutif pour conserver un cap ambitieux à cette politique publique qui est majeure.

Votre interpellation me permet de rappeler ici que la pollution de l'air touche d'abord les plus modestes. Ce sont eux qui subissent la majorité des pollutions atmosphériques, ce sont eux aussi qui utilisent massivement notre réseau de transports en commun. C'est pourquoi, non seulement nous continuerons à porter au sein d'Ile-de-France Mobilités la nécessité bien sûr d'un maillage de transports en commun le plus fiable et le plus dense possible, mais nous interpellons sa majorité pour remettre la gratuité des transports en commun lors des pics de pollution, gratuité qui a été supprimée par sa présidente Valérie PÉCRESSE.

Comme vous le voyez, nous sommes plus que jamais engagés dans cette bataille pour la qualité de l'air. Si depuis quinze ans, du fait d'une politique de démotorisation active de nos mobilités dans la capitale, nous constatons une nette amélioration de l'air que nous respirons, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. C'est tout l'enjeu d'une mobilisation générale pour des mobilités plus collectives, moins carbonées, à Paris mais aussi dans toute la Métropole, et très forte pour les professionnels et les plus modestes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Je ne peux que confirmer et soutenir. Nous avons pris beaucoup de risques en 2014, lorsque j'ai pris la décision sur la question de la sortie du diesel. D'ailleurs, cela s'est vu que cela ne rendait pas forcément le lobby du diesel très heureux. Toujours est-il que nous avons été précurseurs, nous avons fait bouger les lignes et je pense que notre ville et notre majorité ne peuvent que s'en satisfaire.

C'est montrer aussi ce que nous avons pu faire à Paris, puisque Paris est de ce point de vue une ville qui est bien sûr regardée, mais aussi une ville historique, patrimoniale, où agir sur les déplacements est sans doute plus compliqué que dans d'autres villes. Il y a le fait que l'on a réussi à le faire à Paris et cela marque les esprits. Aujourd'hui, nous sommes une référence mondiale en matière de déplacements et de déplacements qui visent justement à diminuer la pollution atmosphérique et par conséquent les risques pour la santé de nos habitants.

Nous sommes devenus une référence et cela a encouragé beaucoup d'autres villes à le faire. Il y a quelques mois, le Secrétaire d'Etat américain chargé des transports disait : puisque Paris a été capable de le faire, cela veut dire que les autres villes du monde sont capables de le faire.

Nous allons donc poursuivre. Il faut convaincre nos collègues et nous le faisons. Nous nous sommes engagés avec la Métropole et c'est une bonne chose. Maintenant la discussion sur les calendriers doit permettre d'accélérer le pas. En tous les cas, c'est là aussi le sens de l'histoire. Nous serons totalement engagés parce qu'on respire déjà un peu mieux à Paris, même s'il nous faut encore aller beaucoup plus loin.

Sylvain RAIFAUD, à vous.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, David BELLIARD pour vos réponses. Je voudrais profiter des deux minutes qui sont devant moi pour m'adresser à M. le Préfet.

Je voudrais profiter du temps de parole qui m'est accordé pour aborder un autre sujet que celui de ma question d'actualité : c'est celui de la manifestation, prévue initialement aujourd'hui à 16 heures 30 par les Hijabeuses, pour dénoncer l'amendement interdisant le port du voile pendant les compétitions sportives, manifestations que vous avez interdites.

Le groupe Ecologiste souhaite vous demander une chose.

Laissez-nous jouer ! C'est le cri de jeunes femmes à qui on interdit de jouer au football. Laissez-nous jouer ! C'est une demande toute simple de jouer au foot quand on est une fille, ce qui reste un acte féministe bien éloigné des extrémismes religieux, comme l'ont dit certaines de mes collègues du groupe Ecologiste qui se sont exprimées hier à ce sujet.

Ce qui nous préoccupe, c'est que vous avez interdit cette manifestation dans un arrêté préfectoral aux termes particulièrement dangereux. Un arrêté qui s'appuie sur des considérations idéologiques pour stopper ce rassemblement, un arrêté dont le discours éminemment politique reprend la théorie de l'extrême droite. Nous voulions exprimer ici notre colère et réitérer notre soutien aux femmes mobilisées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, il y a une question d'actualité par groupe et pas deux. Donc, cher Sylvain RAIFAUD, je vous donne rendez-vous pour écouter ma réponse et sans doute aussi celle du Préfet de police sur ce sujet sur lequel j'ai toujours été très claire. En ce qui concerne les manifestations, je ne suis pas pour l'interdiction des manifestations à géométrie variable, disons les choses. Sur le fond, vous connaissez ma position.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la dégradation de l'offre Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole au groupe Communiste et Citoyen, une question d'actualité posée par Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, à Paris, nous engageons parfois des révolutions politiques. C'est le cas de la mise en place de Vélib' que nous avons créé aux côtés de Bertrand DELANOË en 2007. Nous étions précurseurs et, de 2007 à 2017, nous avons assisté à une véritable massification de l'usage du vélo grâce à ce système.

Nous étions satisfaits de ce service public inédit. Pourtant, en 2017, le syndicat Autolib' Vélib' Métropole a fait le choix d'écarter "Cyclocity", filiale de "JC Decaux", pour "Smovengo". Avec les élus communistes, j'avais alors exprimé notre inquiétude et notre désaccord concernant ce choix. L'offre était moins chère et reposait sur des conditions de travail dégradées. Nous craignions des difficultés, nos craintes ont été confirmées.

Déjà à l'époque, l'installation et le raccordement des nouvelles stations avaient duré des mois, la flotte de vélos ne se déployant correctement qu'avec beaucoup de retard. Quatre ans plus tard, qu'en est-il ? Nous ne pouvons que constater que ces vélos en libre-service sont toujours très, très, très loin de satisfaire les usagers. Certes, nous comptons aujourd'hui 360.000 abonnés et des efforts ont été faits en septembre dernier pour améliorer le service avec la livraison de 3.000 vélos à assistance électrique supplémentaire.

Mais nous sommes toujours loin du compte et les usagers en témoignent chaque jour : vélos inutilisables ou défectueux, assistance électrique en panne, stations vides, etc. Les témoignages se succèdent sur le terrain et les réseaux sociaux. Les membres du comité des usagers nous racontent ces vélos bloqués en station, ces pédales se décrochant en pleine course. D'ailleurs, le dernier rapport du comité des usagers insiste sur les difficultés concernant la maintenance et les réclamations non prises en compte.

En août dernier, toujours pas d'amélioration du service, mais une augmentation des prix pour tous les usagers. Une augmentation alors que quelques mois plus tôt "Smovengo" réclamait 240 millions d'euros d'ici 2032, sous menace de mettre fin au contrat.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que l'offre de "Smovengo" était une offre low cost, alors que celle de "Cyclocity" et de "JC Decaux" permettait une reprise des salariés qui avaient une expertise réelle sur le sujet et un savoir-faire.

Dans ce contexte, Madame la Maire, quelles sont vos propositions pour une amélioration effective et rapide du service Vélib' ? Est-ce que la mise en régie est une hypothèse étudiée ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La mise en régie sous les acclamations du groupe Changer Paris. Donc, David, le challenge est certain !

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Je vois une recomposition politique que je n'avais pas complètement vue venir, effectivement, avec à ma droite le premier lobbyiste pour "JC Decaux" ! Mais je vais, cher Nicolas, répondre sur le fond à votre question sur laquelle je partage certains constats.

Pour rappel, sur Vélib' aujourd'hui, vous avez esquissé quelques chiffres et je voudrais les partager avec vous et avec l'ensemble de l'Assemblée. Quelques chiffres sur Vélib' aujourd'hui : c'est 1.432 stations, 20.000 vélos, 360.000 abonnés, et malgré l'hiver, la pluie, le froid de ces derniers jours, c'est 95.000 courses réalisées quotidiennement la semaine dernière.

C'est peut-être un détail pour vous, mais cela veut dire beaucoup pour nous : la distance parcourue par les Vélib' en une journée est l'équivalent de sept fois le tour de la Terre et nous sommes en période creuse. Tout cela pour vous dire que nous disposons aujourd'hui d'un service public du vélo incontournable pour se déplacer à Paris.

Malgré cela, je partage en partie le constat que vous faites. La qualité du service que nous nous sommes fixée...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - David, un instant. Est-ce que l'on peut écouter la réponse sans ce chahut, sans ces blablas ?

M. David BELLARD, adjoint. - Je crois que cela ne les intéresse pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment c'est étonnant. Il y a des jeunes qui vous regardent et je ne sais pas ce qu'ils doivent penser, mais ils doivent être quand même assez étonnés de ce type de comportement.

David ?

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Oui, je partage en partie le constat que vous faites. La qualité du service que nous nous sommes fixée n'est pas encore au rendez-vous. Trop souvent, trop grande est l'incertitude de ne pas trouver un vélo disponible pour nous emmener d'un point A à un point B et c'est toute la fiabilité du système qui peut être de ce fait interrogée par ses usagers.

Pour autant, permettez-moi de vous le dire, on ne peut pas dire que c'était mieux avant. A l'époque, il n'y avait pas de vélos électriques, pas de stations disponibles pour nos voisins alors que nous avons acquis une dimension métropolitaine, et la demande était moins forte, ce que vous avez rappelé dans votre intervention.

Du fait de la nature même du service délivré, aujourd'hui comme hier, certains vélos sont en effet abîmés, bloqués en station ou indisponibles. Vous le savez, nous portons une politique ambitieuse en faveur du vélo et Vélib' est pour nous une pièce majeure. C'est pour cela qu'avec le S.A.V.M. et son président Sylvain RAIFAUD, nous avons mis du temps, de l'énergie et même de l'argent pour sauver le service qui était en grande difficulté au début du mandat. Ainsi, 3.000 nouveaux vélos électriques ont été injectés dans la flotte. Tout le processus de maintenance a été revu et il est aujourd'hui plus efficace. Nous avons pu aller le visiter avec l'ensemble des élus du bureau du S.A.V.M., toutes couleurs politiques confondues, et la propreté des stations a été grandement améliorée.

Vous posez, à ce titre, la question de la mise en régie du Vélib'. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la Ville et le S.A.V.M. en 2017 et 2018. Nous sommes maintenant liés à "Smovengo" pour onze ans et, à échéance du contrat en cours, il faudra à mon sens étudier cette option. "Eau de Paris" est l'exemple même d'une reprise en régie qui n'apporte que du positif, il conviendra alors d'étudier si Vélib' peut suivre ce même chemin.

Mais autant le dire très clairement, la régie n'est pas pour demain. Cela prend des mois et parfois des années pour mettre de tels projets sur pied et les rendre opérationnels. On estime à dix-huit mois minimum d'interruption de service si nous décidions de passer en régie juste aujourd'hui à ce Conseil. Sans compter que casser un tel contrat ne serait pas anodin pour les finances du S.A.V.M. et donc de notre Ville.

J'entends donc votre demande. Je sais la position de votre groupe, mais je sais aussi que vous êtes attachés à la qualité de vie des plus de 360.000 Parisiens qui utilisent tous les jours ce service et que vous ne souhaitez pas, comme nous, les en priver.

Notre objectif est d'abord de faire fonctionner le service Vélib' et de le faire bien fonctionner dans le cadre du contrat actuel avec "Smovengo", en y apportant une réelle amélioration de la qualité de service dans les prochains mois. "Smovengo" travaille actuellement à augmenter son investissement dans la maintenance des vélos et des stations, qui est pour nous un élément clé pour améliorer le service rendu aux usagers, et à renforcer de nouveau sa flotte de 2.000 vélos supplémentaires, afin d'améliorer la qualité des vélos qui sont fournis aux usagers.

Evidemment, chacun devra être au rendez-vous de cet enjeu, en particulier "Smovengo" avec qui les discussions continuent et je vous propose de nous réunir très prochainement, dans le cadre d'une réunion avec l'ensemble des élus, tous groupes confondus, pour partager et mutualiser les informations concernant les évolutions du service, dans une ambiance qui, je l'espère, sera plus constructive et travailleuse.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, David.

Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Ce que nous disions au départ, c'était que la qualité du service Vélib' reposait sur la formation, la qualité et l'expertise des salariés de "Cyclocity". J'étais, avec certains élus qui sont encore élus aujourd'hui, notamment Danielle SIMONNET, aux côtés de ces salariés quand le contrat a été passé à "Smovengo". Ces salariés nous disaient qu'ils avaient été labellisés comme gage de qualité et que tout le service reposait sur leur capacité à déplacer des vélos d'une station à une autre, leur capacité à réparer, leur capacité à anticiper. Et tout cela a été mis à plat par "Smovengo" parce que leur proposition était une proposition low cost, comme je l'ai dit, c'est-à-dire que ce choix a été fait sur le dos des salariés.

C'est pour cela que nous reposons aujourd'hui cette question qui est celle de la qualité. Ce n'est pas le nombre de vélos, ni le fait que ce soient des vélos électriques ou mécaniques, la question centrale porte sur les conditions de travail des salariés dans cette entreprise, comme dans beaucoup d'entreprises. Je considère aujourd'hui que lorsqu'on regarde d'autres services publics, sur la qualité, la formation et le cadre des métiers, c'est le service public qui est toujours le meilleur par rapport à des entreprises privées. C'est pour cela que la question de la remise en régie se pose.

Et je n'ai pas de leçons à recevoir sur de quelconques alliances politiques sur le sujet. Ce n'est pas une alliance politique, si je dis quelque chose qui est vrai, qui est juste, qui est porté par les Parisiens, évidemment

d'autres élus rejoignent ce que je dis et je m'en satisfais. Et je note au passage que lorsqu'il s'agit d'urbanisme et de voter des projets de délibération d'urbanisme au Conseil de Paris, jamais le groupe Communiste ne dénonce des alliances de circonstances avec la droite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais ce n'est pas vous qui étiez en cause, c'était plutôt la position assez étrange de la droite et non la vôtre qui était assez cohérente, soyons clairs.

Merci beaucoup, Nicolas BONNET-LOULALDJ.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris concernant "Paris, l'Europe et la présidence française de l'U.E."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A présent, le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, depuis le 1er janvier 2022, la France préside le Conseil de l'Union européenne. Inutile de dire que face aux multiples crises et bruits de bottes à ses frontières, nous avons besoin d'une Europe forte et solidaire à l'action. Relance, puissance, appartenance, c'est toute l'action du Président de la République et du Gouvernement depuis cinq ans à l'échelle européenne, et plus encore depuis le début de l'année.

Paris a aussi un rôle à jouer pendant cette période. Pour y parvenir, encore faut-il en avoir l'envie et se donner les moyens. En termes de représentation et d'action à l'échelle européenne, Paris peut mieux faire, beaucoup mieux. Pour illustrer mon propos, un exemple : Londres, Amsterdam, Berlin, Paris, Helsinki. Parmi ces cinq capitales, quelle est la seule qui ne soit pas présente à Bruxelles capitale européenne ? Paris. Oui, mes chers collègues, Paris ne dispose pas de bureau de représentation à Bruxelles.

Dans la feuille de route que vous avez assignée à votre tout nouvel adjoint en charge de l'Europe, vous proposez une idée : changer les règles pour que les villes puissent directement accéder au Fonds européen et interagir avec la Commission. Mais loin de changer la donne, cela compliquerait davantage les choses. Alors que les négociations entre Etats et Directions communautaires sont déjà techniques et nécessitent beaucoup de concertations, vous proposez tout simplement de court-circuiter les processus de décision existants. Disons le clairement, la création d'un nouvel échelon de relations bilatérales, comme vous le proposez, n'ajouterait que de la confusion, alors que nous nous devons d'être unis pour peser à Bruxelles, Ville, Etat, Région.

Chers collègues, nous devons le dire et le réaffirmer, l'Europe peut mieux faire et peut faire beaucoup de choses pour Paris. Les fonds européens sont essentiels. Nous déplorons d'ailleurs le manque d'informations à ce sujet de votre part, comme nos collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Non seulement les fonds européens sont importants mais ils sont d'autant plus essentiels que la situation financière de la Ville est préoccupante et se dégrade année après année. Le groupe "Indépendants et Progressistes" estime donc que l'Europe pourrait faire encore plus pour Paris si Paris faisait plus pour l'Europe.

Comme d'habitude, lorsque vous faites face à une difficulté, vous accusez l'Etat et le Gouvernement de vous mettre des bâtons dans les roues. Pourtant, l'Etat n'a jamais été aussi présent pour Paris depuis ces dernières années, y compris à travers le Plan de relance. Vous affirmez, par exemple, que l'Etat a insuffisamment alloué les fonds du Plan de relance européen en reversant 34 millions d'euros à la Ville. Or, cette somme sur une seule année est supérieure à l'ensemble des crédits dont peut bénéficier la Ville sur une mandature.

Forts de ces éléments, Madame la Maire, deux questions : quand allez-vous réaliser que l'action et la représentation européenne de Paris nécessitent une vision, une stratégie claire et des moyens ? Et quand associerez-vous réellement le Conseil de Paris à ce sujet, à ces réflexions ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Arnaud NGATCHA, pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher Alexis GOVCIYAN, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur le Conseiller, je vous remercie très sincèrement pour cette question d'actualité qui me permet d'évoquer ce moment politique particulièrement fort qui est la présidence française du Conseil de l'Union européenne, à l'échelle de notre ville notamment.

En effet, nous vivons collectivement un moment important puisque la France a pris depuis le 1er janvier cette présidence. Pendant un semestre, Paris sera donc, si je puis dire, la capitale de l'Europe, Paris sera la voix qui porte dans le monde et en Europe.

Cette place décisive résulte à la fois de son histoire et de l'investissement qui a été celui de la Maire de Paris depuis 2014. Cette présidence est donc une opportunité à plus d'un titre, comme j'ai pu le rappeler dans la presse, une opportunité diplomatique tout d'abord, mais aussi une opportunité démocratique.

Je commencerai par une opportunité démocratique, puisque le but, et vous le rappelez souvent ici au sein de cet hémicycle du Conseil de Paris, est de s'adresser aux Parisiennes et aux Parisiens. Avec ma collègue Anouch TORANIAN ici à mes côtés, nous nous adresserons concrètement aux Parisiens eux-mêmes afin qu'ils puissent s'exprimer. Nous mobiliserons notamment ce semestre une institution unique en France, dont nous pouvons être fiers, qui est le Conseil parisien des Européens. Le C.P.E. est une instance consultative de la Ville de Paris constituée de 61 membres. L'ensemble de ces membres composé de toutes les nationalités de l'Union européenne éclairent la Ville dans ses actions, notamment sur les sujets liés à l'Europe. J'en profite pour le saluer aujourd'hui et j'ai d'ailleurs pu ce matin voter le vœu de ce Conseil parisien des Européens.

Deuxièmement, dans le cadre de la Fête de l'Europe, en lien avec la Maison de l'Europe dont nous avons voté ce matin à l'unanimité la subvention - son Président était ici présent dans l'hémicycle - et avec le Parlement européen et la Commission européenne, je préside à la préparation de l'édition 2022 spéciale présidence française de ce rendez-vous annuel des amoureux de l'Europe qui se déroulera le 7 mai, auquel vous serez toutes et tous naturellement conviés.

Au nom de la Ville de Paris, je tiens à vous informer que je participerai également à l'assemblée plénière de la Conférence pour l'avenir de l'Europe, au sein de laquelle 11 élus locaux sont mobilisés pour s'assurer que les demandes des citoyens européens seront bien prises en compte.

Je le disais également en préambule, cette présidence française est aussi une opportunité diplomatique. Parce que la présidence française doit être l'occasion de réconcilier les citoyens locaux avec l'Europe, il faut désormais que les villes, qui représentent 70 % des habitants de l'Union européenne, soient mieux entendues.

Dans le cadre de ce semestre, nous prendrons donc une grande initiative pour rassembler et fédérer les maires européens autour des grands enjeux politiques de l'Union européenne. De la même manière que des réunions des Ministres européens sont organisées partout en France ce semestre, Paris organisera ce printemps un débat des maires devant les Parisiens pour porter les besoins et les propositions des villes en Europe.

Cela me permet, Monsieur GOVCIYAN, de revenir sur le sujet que porte la Maire de Paris sur les fonds européens. Je me suis rendu avec elle à Bruxelles en 2021. A cette occasion, elle a rencontré la plupart des commissaires européens, dont le commissaire français Thierry BRETON. Le sujet qu'elle évoquait est partagé par un nombre d'interlocuteurs et même par le Président du Conseil de l'Europe qu'elle a également rencontré. Donc ce n'est pas uniquement la Maire de Paris qui porte un sujet "en l'air", on va dire, c'est une réflexion qui est menée sur le financement que les villes pourraient avoir directement de l'Europe, étant donné aujourd'hui les différentes charges qu'elles ont à assumer. Voilà ce que je tenais à préciser.

Pour finir, ce début de mandat trace également une perspective de renouvellement de la consolidation de nos liens bilatéraux avec les villes européennes. A cet égard, la célébration du jumelage entre Paris et Rome apparaît comme un témoignage vivant et fort de cette Europe des villes que Paris appelle de ses vœux. Depuis le 30 janvier 1956, Paris et Rome sont liées par un accord de jumelage exclusif. En 2021, nous célébrons ainsi les 65 ans de ce jumelage pour lequel, selon la célèbre formule, seule Paris est digne de Rome et seule Rome est digne de Paris.

Avec l'élection de la nouvelle Municipalité conduite par Roberto GUALTIERI, en complément de la signature du Traité du Quirinal entre la République française et la République italienne qui instaure une coopération renforcée entre nos deux pays, la Maire de Paris a exprimé le souhait que nous relancions ce jumelage d'exception avec la capitale italienne. Dans ce cadre, je me rendrai à la fin du mois de février à Rome pour rencontrer son maire et son Exécutif.

J'ai pris l'initiative de réunir l'Exécutif parisien, afin qu'il fasse des propositions et que chaque adjoint puisse le faire. J'ai pris l'initiative d'écrire à l'ensemble des maires et de leurs référents Europe ou internationaux, dont vous-même, Monsieur Alexis GOVCIYAN, afin que vous puissiez faire des propositions dans le cadre de ce jumelage et nous y attelons évidemment les associations via la Maison de l'Europe. Je veux d'ailleurs remercier René-François BERNARD de Changer Paris et Raphaëlle RÉMY-LELEU du groupe Ecologiste de Paris, qui ont devancé mon appel pour s'inscrire dans cette démarche rassembleuse, en me contactant pour participer à cette réflexion. D'ores et déjà, je les remercie beaucoup.

Donc, cet élan collectif pour la coopération entre les villes d'Europe sera à même de donner une vigueur nouvelle aux relations bilatérales exceptionnelles que Paris a tissées avec ses partenaires européens. Je pense notamment à celles avec Berlin et nous fêterons cette année les 35 ans du Pacte d'amitié. La Maire de Berlin rencontrera prochainement la Maire de Paris. Là encore, je me rendrai à Berlin pour rencontrer les équipes et ainsi travailler à ce Pacte d'amitié et je vois la semaine prochaine l'ambassadeur d'Allemagne en France.

Enfin, je terminerai sur la saison France Portugal qui débute ce week-end au théâtre du Châtelet. Nous sommes très heureux de nous inscrire avec l'Etat français dans cette coopération.

Mes chers collègues, cette diplomatie des villes voulue par Jacques Chirac est une réalité en Europe. Elle s'exprimera dans sa globalité à l'occasion de la présidence française.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Monsieur GOVCIYAN, vous avez la parole.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur NGATCHA, merci beaucoup pour toutes ces précisions. Cette intervention fait suite à ce que vous avez déjà dit ce matin, donc il semble que vous vous répétiez. Dont acte, puisque vous n'aviez apparemment pas la réponse à ma question et que vous pouviez l'éluder de cette façon.

Je n'ai jamais dit que c'était une décision ou une position "en l'air" prise par Mme la Maire de Paris. D'abord, je respecte la personne et la fonction, et j'ose espérer que ceci fait suite à une réflexion. En tout cas, c'est le sens de notre présence ici en tant qu'élus républicains.

Vous avez un seul mérite, vous êtes le seul à ne pas avoir remis en cause l'Etat, parce que depuis la première question d'actualité, tout ce qui arrive serait de la faute de l'Etat, aussi bien pour l'accessibilité des commerces que pour les E.H.P.A.D. et pour le "crack", etc. Donc tout serait problématique et tout serait de la faute de l'Etat. Là, vous ne l'avez pas remis en cause. Par contre, vous n'avez pas non plus répondu à notre question et nous continuerons à la poser lors des prochaines séances.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y aura pas de bureau de représentation de Paris à Bruxelles parce que ce n'est pas nécessaire. D'abord, ce serait très coûteux et cela n'ajouterait rien à cet engagement qui est le nôtre, à la proximité avec Bruxelles.

Nous sommes à un peu plus d'une heure de train et il n'y a pas besoin d'un bureau, d'autant plus que nous avons une Maison de l'Europe à Paris, qui fonctionne bien, et des relations très fortes. Nous participons aussi au réseau de villes Eurocities qui porte justement nos propositions relatives à l'accès direct des villes au Fonds européen.

La réponse est donc très claire : nous n'engagerons pas de dépenses nouvelles - cela devrait vous plaire - sur un bureau qui ne servirait à rien.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au sans-abrisme et à l'édition 2022 de la Nuit de la solidarité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s". Si ce n'est pas elle, débrouillez-vous, je donne en tout cas la parole au groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire. C'est donc Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Madame la Maire, chers collègues, la Nuit de la solidarité, organisée cette année le 20 janvier, a décompté 2.600 personnes sans solution d'hébergement sur le territoire parisien. Pour la première fois, elle avait une dimension métropolitaine en étant organisée de façon concomitante avec neuf villes voisines volontaires en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine.

Preuve de la qualité de cette opération et de sa méthodologie, elle était cette année mutualisée avec le décompte des sans-abri dans le recensement général de population de l'INSEE. De nombreuses autres villes en France ont également choisi d'organiser une opération de décompte sur leur territoire. Depuis maintenant cinq ans, cette opération permet à plus de 2.000 bénévoles parisiens d'aller à la rencontre des plus exclus, de les rendre visibles, de mieux identifier leur parcours et leurs besoins quotidiens.

Cette opération de grande ampleur est également un outil concret pour nous permettre d'ajuster nos politiques publiques et les solutions apportées à celles et ceux qui en ont le plus besoin : espaces de domiciliation, aides alimentaires, bains douches, bagageries, accueils de jour et bien sûr hébergements.

2.600 laissés-pour-compte de l'hébergement, c'est bien cette donnée qu'il faut retenir. Elle peut être mise en regard avec le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France. Ce rapport souligne la superposition de la crise du logement avec les effets de la crise sanitaire pour nombre de ménages à bout de souffle et proches du point de bascule dans la grande exclusion. Il relève l'aggravation des inégalités d'accès au logement, dont l'effet est le doublement du nombre de sans-domicile entre 2012 et 2022.

Ce rapport rappelle également les principales causes du sans-abrisme à l'échelle nationale : hausse des prix du logement, baisse constante des aides au logement et de la vitesse de production des logements sociaux, manque de places d'hébergement d'urgence, sous-dimensionnement des dispositifs d'accueil notamment pour les demandeurs d'asile, record du nombre d'expulsions des lieux de vie informels. La conjugaison de tous ces facteurs, pour certains exacerbés par les effets de la crise sanitaire, engendre une baisse du niveau de vie et des conditions de logement pour nombre de Françaises et de Français, de Parisiennes et de Parisiens.

Le Gouvernement lançait en 2017 le Plan Logement d'abord et voulait apporter un toit à toutes celles et ceux qui étaient sans-abri. Cinq années plus tard, au vu du bilan et des données récoltées, force est malheureusement de constater que les situations de rupture continuent de s'accroître, tandis que la sortie de la rue est toujours plus compliquée.

Notre majorité municipale est pleinement mobilisée pour veiller à adapter les réponses et les dispositifs d'accompagnement à la situation des Parisiennes et des Parisiens. Nous tenons une trajectoire volontariste de livraison des logements sociaux. Nous avons adopté un plan ambitieux de lutte contre la précarité énergétique et abondé les aides sociales d'urgence et le Fonds de solidarité pour le logement à destination des foyers les plus vulnérables.

Madame la Maire, après cette cinquième édition de la Nuit de la solidarité, quelles réponses complémentaires au dispositif actuel allons-nous apporter aux 2.600 Parisiens et Parisiennes en situation de sans-abrisme ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Mélody TONOLLI.

Chers collègues, la semaine dernière, nous avons pu partager les premiers résultats de la cinquième Nuit de la solidarité que je vous invite à retrouver sur le site Internet de la Ville.

Avant de revenir sur les premiers enseignements de ces résultats, je tiens d'abord à saluer la constance de l'engagement des Parisiennes et des Parisiens volontaires de la solidarité qui ont permis la bonne tenue de cette grande opération de décompte, malgré le contexte sur lequel je ne reviens pas.

Comme vous l'avez mentionné, cette opération s'est tenue avec la participation de neuf communes de la Métropole du Grand Paris et d'une vingtaine d'autres du reste de la France. Chacune de ces 27 villes, ayant participé à ce décompte d'un point de vue national, souhaite recompter aussi l'année prochaine, de façon à essayer, comme le fait Paris depuis cinq ans, de tirer les bonnes leçons, notamment les bonnes politiques publiques de cette démarche.

Je tiens également à saluer la participation nécessaire des acteurs de la solidarité, dont de nombreux élus sont dans cet hémicycle, de nombreux élus d'arrondissement aussi, ainsi que les partenaires de la Nuit de la solidarité, les agents de la Ville, les agents de la Fabrique de la Solidarité, toutes les associations et les institutions partenaires.

Nous avons cette année encore organisé cette Nuit de la solidarité dans des conditions complexes liées au contexte sanitaire et aux températures particulièrement basses, mais les plus de 2.000 volontaires ont réussi à couvrir les 353 secteurs parisiens, ce qui garantit la fiabilité des résultats.

Cela a été dit aussi, nous avons beaucoup travaillé avec l'INSEE, de façon à avoir un décompte basé sur la méthodologie de la Nuit de la solidarité qui servira au recensement de l'INSEE.

Les résultats sont effectivement en légère baisse : moins 8 % de personnes sans-abri ont été décomptées en 2022 par rapport à 2021. Cependant, comme vous l'avez dit, il y avait encore 2.600 personnes en situation de rue dans la nuit du 20 janvier dernier et 487 personnes dans les neuf autres communes de la Métropole du Grand Paris.

Nous devons également mettre en perspective ces résultats avec le rapport de la Fondation Abbé Pierre, dont vous avez parlé, sur le mal-logement et je sais l'engagement de mon collègue Ian BROSSAT dans le domaine du logement social.

La Ville de Paris, qui n'a pas la compétence de l'hébergement mais qui assume plus que ses obligations, intervient auprès des Parisiennes et des Parisiens, notamment sur la question de la prévention dans le domaine de la lutte contre les expulsions locatives, mais aussi, et je n'y reviens pas, sur tout le travail que nous menons dans le cadre du Fonds de solidarité logement.

Concernant l'hébergement, pardon Monsieur, mais nous allons encore une fois dire que c'est une responsabilité de l'Etat, et donc de sa responsabilité si aujourd'hui il en manque encore. Nous maintenons un dialogue soutenu avec ses services pour que l'on augmente encore davantage la capacité d'hébergement, notamment en matière d'urgence. Nous mettons à disposition de l'Etat un certain nombre de bâtiments pour pouvoir en faire de l'hébergement. Nous travaillons aussi, en lien avec Emmanuel GRÉGOIRE, avec des promoteurs qui interviennent sur le territoire parisien, de façon à pouvoir ouvrir et proposer des occupations temporaires afin qu'aucun bâtiment ne reste vide à Paris.

Enfin, je le rappelle, ce n'est pas qu'un décompte, ce sont aussi des échanges avec les personnes que nous croisons. Pour cela, nous avons un questionnaire permettant aux volontaires de la solidarité d'avoir un échange avec les publics, ce qui nous permet d'adapter nos propres dispositifs municipaux, de façon à essayer au quotidien de rendre les choses plus simples pour celles et ceux qui sont les plus exclus des dispositifs et pour garantir à l'échelle de chaque arrondissement une réponse aux besoins fondamentaux nécessaires à une réinsertion réussie.

Ces dispositifs précieux sont animés, soit par nos propres services, soit par des associations partenaires. Je pense aux maraudes, aux distributions alimentaires, aux espaces de domiciliation, aux lieux d'accueil de jour ou de nuit, aux bains douches qui sont des dispositifs que nous essayons de rendre spécifiquement pour les femmes dont nous savons qu'elles sont particulièrement vulnérables dehors.

Ces politiques publiques, qu'elles soient parisiennes, métropolitaines ou nationales, seront aussi mises en cohérence et en complémentarité dans l'acte II du Pacte de lutte contre la grande exclusion que la Ville est en train de construire avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs intéressés par cette question.

Pour terminer, nous publierons fin juin les rapports consolidés du comité scientifique et de l'APUR de la cinquième édition de la Nuit de la solidarité, afin de pouvoir là encore venir réajuster, construire et renforcer nos propres dispositifs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Mélody TONOLLI. - C'est juste pour remercier notre collègue pour l'ensemble des éléments qu'elle a pu nous apporter, elle qui œuvre chaque jour sur ces sujets qui sont vraiment fondamentaux. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

VIII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la bientraitance de nos aînés à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET. Vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire. Cette question d'actualité aurait pu être recoupée avec celle précédemment présentée puisqu'il s'agit des E.H.P.A.D.

Dans les E.H.P.A.D. "Orpea", on peut payer 7.000 euros par mois pour mourir d'une escarre non soignée en seulement deux mois et demi. C'est le témoignage d'un soignant qui est issu du livre de Victor CASTANET, "Les fossoyeurs", et qui avait été lu à l'Assemblée nationale par la députée France insoumise Caroline FIAT. C'est sordide. Ils n'ont pas hésité à rogner sur la nourriture, à rogner sur les couches urinaires pour dégager plus de profit. C'est tout le scandale de l'or gris à "Orpea" et la parole se libère aussi à "Korian" et dans d'autres structures.

Cela amène à deux sujets : est-ce qu'on peut accepter l'existence d'E.H.P.A.D. lucratifs privés ? Et deuxièmement, quels contrôles ?

A la France insoumise, on est très clair sur ce sujet : s'occuper de nos aînés doit cesser d'être une source de profit et doit donc être exclu de toute la logique du marché. Il ne faut que des E.H.P.A.D. publics ou privés non lucratifs, associatifs, coopératifs ou mutualistes.

Madame la Maire, sur les E.H.P.A.D., vous avez de fait accepté les lucratifs comme le Gouvernement. Je vous cite : "Je pense qu'il est possible de faire coexister public et privé. Le privé ne sert pas juste à rémunérer des actionnaires des E.H.P.A.D. et à oublier le confort de nos aînés, mais il faut du contrôle public comme celui du Défenseur des droits." Franchement, la logique du privé lucratif est justement la recherche des profits. Alors, vous êtes soit d'une immense naïveté ou bien d'une confondante hypocrisie.

Mme Hélène JACQUEMONT, vous avez posé une question d'actualité sur le même sujet et vous avez raison de dire que le bilan du PS ne fut guère mieux que celui de la droite, parce que sous HOLLANDE, finalement le grand plan promis de la dépendance n'a pas eu lieu. Et reconnaissez-le, quand vous dites que vous refusez de vous laisser enfermer dans le débat public/privé, c'est que vous adhérez de fait à la logique libérale privée même pour s'occuper de nos aînés. Vous faites un certain brouhaha dans cette salle, mais sur le sujet entre PS et LR, vous ne vous différenciez guère.

A Paris, il y a 8 E.H.P.A.D. "Orpea", mais aussi des "Korian", des E.H.P.A.D. associatifs et des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. Quels contrôles ? J'ai bien entendu la réponse de Mme LEVIEUX qui annonce que M. DELARUE sera missionné, qu'il y aura une enquête de l'Inspection générale des services conduite dans tous les E.H.P.A.D. Donc le vœu que vous m'avez empêché de déposer va de fait être exaucé.

J'aimerais vous croire, mais quand Mme HIDALGO en tant que candidate est interviewée sur les contrôles, elle parle uniquement de la Défenseure des droits, alors même que cette dernière dans ses recommandations demande plus de contrôles conjoints A.R.S. et Département. Alors ma question est : combien de contrôles conjoints A.R.S. et Département ont-ils eu lieu ces années passées ? Sur l'Île-de-France, on sait qu'il n'y en a eu que 17 sur 700 établissements contrôlés par l'A.R.S. A Paris, Madame la Maire, combien de contrôles conjoints avez-vous demandé ?

En 2018, j'intervenais sur un vœu pour demander un audit de tous les E.H.P.A.D., y compris ceux du C.A.S.-V.P., parce qu'il y avait eu des alertes de familles de résidents qui n'arrivaient même pas à citer leurs E.H.P.A.D. de crainte qu'il y ait des représailles sur leurs propres aînés. Et vous êtes restée dans le déni, ce vœu a été rejeté et j'ai même été traitée de menteuse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors vous dites lutter contre la maltraitance, mais qu'est-ce vous avez jusqu'à présent ici réellement engagé ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame LEVIEUX, à vous la parole.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, merci Danielle SIMONNET, cela va me permettre de développer les éléments de réponse que j'ai essayé d'apporter tout à l'heure. Je voudrais juste préciser que je ne vous ai pas empêchée de déposer un vœu, mais vous souhaitiez l'inscrire sur la niche qui va avoir lieu tout à l'heure grâce au groupe MoDem sur la médiation animale dans les E.H.P.A.D., cela nous permettra de parler de manière différente, et ce n'était pas le fond de ce sujet. Je vous ai d'ailleurs appelée spécialement pour vous en informer.

Je voudrais rappeler que l'Inspection générale, qui est saisie par la Maire de Paris, aura pour mission de mener ses inspections sur l'ensemble des établissements présents sur le territoire parisien. Cela va nous aider à expertiser les modalités existantes mises en œuvre pour faire remonter les différents signalements. J'ai cité tout à l'heure les O.I.J.

Il y a aussi tout ce qui relève de la vie interne des établissements et qui peuvent être des signaux faibles sur certaines difficultés qui existent dans tous les établissements. Notre vigilance doit s'exercer de la même manière au titre de nos responsabilités, quelles que soient les modalités de gestion, privée, associative ou publique. Ces signaux doivent donc être pris en considération.

Il y a aussi une culture qui doit être développée sans doute dans l'ensemble des établissements. Nous devons donc travailler sur la formation, l'accompagnement, les mesures évidemment de bien-être des résidents, cela va de soi, et des personnels.

Nous devons travailler sur les taux d'encadrement. Il faut souligner en la matière, auprès de la Défenseure des droits, que les taux d'encadrement dans les établissements gérés par les Centres d'action sociale sont au rendez-vous. Peut-être pouvons-nous aller plus loin, mais ils le sont et je souligne que nous avons un public souvent en très grande précarité et qui nécessite des besoins d'accompagnement renforcé. Je parle aussi de l'encadrement en termes de nuit.

Il y a donc toute une série de signalements qui doivent être pris en compte. C'est le travail que nous faisons avec des associations de représentants des familles avec lesquelles nous sommes souvent sollicités, interpellés et nous répondons avec les services. Moi, je le suis également.

Nous travaillons avec l'association "Alma Paris", qui est gestionnaire du 39 77, et vous votez tous collectivement une subvention chaque année. J'ai été récemment en contact avec les gestionnaires de cette ligne qui nous font remonter que depuis quelques semaines, s'il y a des signalements en augmentation dans le reste de la France sur des faits dans des E.H.P.A.D., cela ne se passe pas en tous les cas pour le moment sur le territoire parisien.

Par contre, ils nous ont alertés sur les signalements à domicile et c'est un des points sur lesquels la Maire de Paris nous a demandé de travailler. Il y a là un enjeu majeur puisque nous devons travailler sur le maintien des personnes âgées, en particulier en perte d'autonomie, à domicile. Il y a un certain nombre de services et cet enjeu est devant nous. Encore une fois, des sujets seront précisés dans le vœu de l'Exécutif.

Et puisque vous évoquez à juste titre la Défenseure des droits, Claire HÉDON, qui a fait plusieurs rapports, j'ai sollicité un rendez-vous avec elle que j'ai eu. C'est George PAU-LANGEVIN qui nous a reçus avec la DASES et le C.A.S.-V.P. pour lui exposer l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, les modalités de contrôle et avoir un échange. Nous continuons à travailler avec eux. C'est effectivement un sujet important.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Vous prétendez lutter contre la maltraitance et entendre les signalements, mais sur la petite enfance, quand une lanceuse d'alerte, une directrice de crèche du 15^e arrondissement, a eu le courage de dénoncer la maltraitance sur enfants, il lui a fallu recourir à un Tribunal administratif pour défendre ses droits. Elle a gagné et la Ville a été condamnée. Et qu'est-ce qui lui arrive à cette directrice ? En ce moment, elle fait l'objet

d'une enquête administrative, Madame la Maire. C'est une honte, une honte absolue ! Alors j'espère qu'enfin ça va cesser, que cet acharnement sur les lanceurs d'alerte va cesser à la Ville parce que c'est un véritable scandale !

Pour terminer, pendant le confinement et je le réitère aujourd'hui, j'avais défendu l'idée que l'on crée un Conseil des aînés avec les syndicalistes des personnels des E.H.P.A.D. et les syndicalistes représentant des aides à domicile et l'ensemble des représentants des familles des résidents des différents E.H.P.A.D. parisiens publics, privés et associatifs. Pourquoi ne le faites-vous pas ?

Il faut absolument que la parole se libère. Vous le voyez bien, vous êtes en lien avec l'administration mais vous n'écoutez pas toutes les paroles. Il suffit que des dirigeants d'une administration vous tiennent un discours et vous n'entendez pas le reste. C'est ce qui s'est passé pour la petite enfance. Comment voulez-vous que je vous croie qu'il en sera autrement sur la question des personnes âgées, sur la question des aînés ?

Alors vraiment le sujet est d'importance. Des mobilisations et des grèves, il y en a eu pas plus tard qu'en octobre dernier dans l'E.H.P.A.D. associatif Alice Guy du 19^e arrondissement, parce qu'il y avait un problème de sous-effectif, de mépris des professionnels sous-payés et ils alertaient d'une situation de maltraitance institutionnelle potentielle quand ils ne sont pas assez nombreux. Traitez-les bien !

Alors faites en sorte qu'il y ait ce Conseil, que la parole entre ceux qui travaillent et les familles des résidents puisse s'échanger et acceptez d'écouter cette parole pour agir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2022 MDE 1 - Renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D. à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la proposition de délibération du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, MDE 1, sur le renforcement du lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Il inclura bien sûr, dans les temps de parole, la présentation des amendements.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est fini ? Ce n'est pas fini, on va attendre que ce soit fini. On a tout le temps. On va attendre, il n'y a pas de problème, on a tout notre temps, mais Maud GATEL n'interviendra que quand le silence sera revenu.

C'est fini, non ? Donc, vous ne voulez pas que Maud GATEL présente la proposition de délibération de son groupe dans le silence ?

(Brouhaha sur les bancs).

Donc, vous empêchez le débat démocratique d'avoir lieu, c'est bien cela ?

Ecoutez, la séance est ouverte jusqu'à vendredi. Si vous voulez perturber le bon déroulement de la séance en empêchant Maud GATEL d'intervenir et de présenter sa proposition de délibération, je suspends la séance et on la reprendra quand le silence sera rétabli.

Est-ce que Maud GATEL peut intervenir dans le silence ?

Ecoutez, je vous prends au mot : on se donne rendez-vous, je suspends la séance et vous me faites prévenir par votre groupe quand vous serez redevenus silencieux pour que Maud GATEL... C'est du respect démocratique, c'est le respect minimal que l'on doit dans tout débat démocratique, c'est écouter celui qui intervient.

Compte tenu de votre comportement, je suspends la séance !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures cinq minutes, est reprise à seize heures neuf minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est reprise.

2022 MDE 1 - Renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D. à Paris (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans notre société où prospère l'individualisme et où les desseins communs s'amenuisent, la force du lien social est un enjeu majeur. C'est un enjeu encore plus prégnant pour les plus âgés, car il est un facteur clé pour la santé, qu'elle soit physique ou psychique. Quand l'isolement renforce la maladie, le lien social ralentit, au contraire, les signes de l'âge.

Paris compte 470.000 personnes âgées de 60 ans et plus, soit près d'un cinquième de la population dont les besoins particuliers appellent des réponses dédiées en termes d'hébergement ou encore de mobilité.

Par notre niche, nous avons souhaité mettre en lumière un des leviers du renforcement du lien social : la présence d'animaux auprès des personnes âgées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Alors que de nombreux E.H.P.A.D. en France accueillent des animaux, souvent les animaux à quatre pattes des résidents, la pratique n'est pas développée à Paris. Si c'est légalement possible, et d'ailleurs les résidences autonomie de la Ville de Paris accueillent les résidents avec leurs animaux, des freins existent. Le manque de place est une des explications et pourtant la volonté bien réelle existe.

Les bienfaits de la présence d'animaux auprès des personnes âgées sont connus et documentés. Cette présence apporte une compagnie stimulante, elle contribue à rompre l'isolement et par là même à prévenir les maladies psychiques et neurodégénératives. Et cela répond à des attentes très fortes, car selon une étude menée en 2016, 86 % des Français interrogés déclaraient vouloir prendre avec eux leur animal à l'E.H.P.A.D. ou à l'hôpital.

Pour autant, la présence d'animaux dans un établissement d'hébergement n'a rien d'anodin, tant pour les résidents que pour les personnels et les animaux eux-mêmes, le bien-être animal étant un pré-requis, et je ne parle évidemment pas des conditions actuelles liées à la crise sanitaire qui rendent les choses bien évidemment encore plus difficiles.

Notre proposition consiste à favoriser la présence d'animaux dans les E.H.P.A.D. selon différentes modalités successives et cumulatives.

D'abord, notre proposition de délibération soumet à votre réflexion l'accueil dès cette année d'animaux dans un ou plusieurs établissements volontaires de la Ville, afin d'évaluer les besoins nécessaires à une telle présence. Cette expérimentation donnera lieu à l'élaboration d'un référentiel extrêmement précis, permettant d'accompagner l'accueil d'un animal dans les établissements, qu'il s'agisse de l'animal d'un résident ou d'un animal dont l'accès est envisagé pour l'ensemble des résidents de l'établissement.

Ce référentiel, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes, résidents, personnels, représentants des familles, corps médical, vétérinaires, doit tenir compte de toutes les dimensions qu'entraîne la présence animale au sein d'un établissement : le confort des résidents en premier lieu à travers les modalités de présence d'un animal, le type et le nombre d'animaux pouvant être accueillis, les lieux accessibles, une prévention médicale, des conditions d'accueil d'un animal avec son maître, le recueil du consentement des résidents et/ou de leur famille, le respect des contre-indications propres à chaque résident.

Le soutien au travail des soignants est une dimension sur laquelle je souhaite particulièrement insister et par là même saluer l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de la crise sanitaire et bien évidemment en dehors de celle-ci. Déjà très fortement mobilisés, la charge de l'animal ne peut en aucun cas reposer sur les personnels et les responsabilités doivent donc être clairement établies.

Et puis ce sont évidemment les conditions du bien-être animal. Qu'il s'agisse de soins quotidiens, de nourriture, de temps de repos, de sorties et de suivi vétérinaire, tous ces aspects doivent être très clairement définis.

Une fois testé et évalué, ce référentiel permettra d'accompagner l'ensemble des établissements d'hébergement volontaire, qu'ils soient publics ou privés, dans l'accueil d'animaux.

En parallèle, notre proposition de délibération prévoit de favoriser l'action des associations spécialisées en médiation animale, afin qu'elles puissent intervenir dans les établissements ou permettre aux résidents d'aller à la rencontre d'animaux. Des associations expérimentées et reconnues interviennent depuis de nombreuses années en établissements et les bienfaits sont visibles.

J'en profite pour saluer Isabelle DE TOURNEMIRE, la présidente de l'association "Parole de chien", qui est présente cet après-midi.

Les associations, telles que "Parole de chien", font un travail remarquable et permettent via leur intervention de créer des liens entre résidents et chiens, au bénéfice de leur santé physique et psychique que constatent les personnels soignants.

Avant de conclure et je voudrais être très claire là-dessus, cette proposition de délibération a pour objectif de renforcer le lien entre nos aînés et les animaux avec la volonté de contribuer par ce levier au lien social. Par sa méthodologie, elle veille à ce que ce dispositif se réalise au bénéfice des résidents, des soignants et dans le plus strict respect du bien-être animal.

Cette proposition de délibération ne prétend évidemment pas être une réponse à l'ensemble des enjeux centraux liés au grand âge, enjeux structurels liés à l'accompagnement d'une société qui vieillit et enjeux liés à l'actualité. Une actualité qui révèle des pratiques intolérables qui, si elles étaient avérées, doivent être très sévèrement condamnées et dont il est urgent de se saisir pour mieux contrôler les établissements, tous les établissements, afin de sanctionner les pratiques inhumaines et mieux les prévenir.

Au-delà de cette réponse urgente et forte, le bien vivre constitue un enjeu dont la société tout entière doit se saisir. La création d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie et dotée d'un financement de plus de 2 milliards d'euros par an, la revalorisation des salaires, les programmes de lutte contre l'isolement, les congés des proches aidants ont montré la voie. Mais il faudra poursuivre et renforcer cette dynamique, car en l'espèce on reconnaît le degré de civilisation d'une société à la manière dont elle traite ses aînés et c'est de cet enjeu dont nous devons tous nous saisir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour avoir présenté la proposition de délibération de votre groupe.

Comme la conférence d'organisation l'a prévu, nous allons permettre à chaque groupe, durant cinq minutes, de s'exprimer sur votre proposition.

Hamidou SAMAKÉ, en Webex, va s'exprimer pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat organisé par nos collègues MoDem, Démocrates et Ecologistes nous offre une respiration bienvenue - nous en avons besoin - en nous permettant d'envisager, de manière presque philosophique, la place dans notre société de ce sujet de droit comme celui qui est traité aujourd'hui, à savoir les animaux, et spécifiquement les animaux domestiques.

Cette proposition de délibération vise à faire droit à l'importance que peut revêtir la relation à un animal dans nos vies, mais aussi de prendre en compte dans ce cadre les intérêts et droits des animaux comme êtres sensibles dans le même temps. Nous faisons ainsi un pas de côté pour envisager cette relation qui sort de notre seule perspective humaine.

Michel de Montaigne le disait déjà dans ses "Essais" : "Ce n'est pas par vrai discours mais par une fierté folle d'opiniâtreté que nous nous préférons aux autres animaux, et nous séquestrons de leurs conditions et société."

Cette idée que l'être humain est un animal parmi d'autres, et se perçoit supérieur ou central, par effet de construction plus que par une nature radicalement autre, a été longtemps combattue, comme s'il était essentiel à l'ordre social que la subordination des animaux corresponde à une hiérarchie ontologique absolue, et pour cela que ce dernier n'ait pas réellement de sensibilité.

Or, la relation, que tissent de plus en plus de Françaises et de Français avec leurs animaux de compagnie, témoigne du caractère essentiel dans nos vies quotidiennes de ces interactions uniques. Car au-delà d'une éventuelle exploitation quand les chiens sont de garde et les chats des sourciers, c'est bien leur simple compagnie que recherchent avant tout celles et ceux qui adoptent ou ont adopté.

Ce lien est en lui-même facteur de bien-être. Comme le montre l'enquête de l'I.F.O.P. de juin 2020, les personnes ayant des animaux de compagnie ont mieux vécu le confinement que les autres, ce que confirme par ailleurs, pour le meilleur et pour le pire, la forte augmentation des adoptions d'animaux domestiques dans la même période.

Cette relation est importante pour notre bien-être. Nous sommes prêts à de nombreux sacrifices pour les nourrir et les soigner. Et le deuil d'un chat ou d'un chien peut nous marquer aussi durablement, quoiqu'en termes différents, que celui que nous éprouvons pour la mort d'une personne proche.

Bref, il serait cruel de couper à vif cette relation en séparant une personne de son ou de ses animaux domestiques. C'est cette place singulière et cette profonde évolution de notre rapport à l'animal qu'a reconnu le législateur en autorisant la présence des animaux dans les E.H.P.A.D. notamment.

Plus encore, l'exposé des motifs de cette proposition de délibération décrit bien cette adaptation progressive du droit. L'idée de faire une place à part entière à des animaux au sein des résidences d'hébergement, sans qu'il s'agisse nécessairement des animaux d'un résident, et l'importance accordée aux actions de médiation animale, à la zoothérapie en particulier ont permis de faire émerger la possibilité d'une approche plus systématique, rendant les lieux de vie de nos aînés plus humains grâce aux animaux.

Mais cette possibilité légale et réglementaire se heurte à de nombreuses complexités pratiques, faute de référentiel unifié sur la manière de gérer le bien-être animal et les droits des différents résidents, et surtout elle relève de la bonne volonté des établissements.

La proposition de délibération qui nous est soumise suggère de clarifier le cadre de la présence des animaux dans les E.H.P.A.D. parisiens et de procéder à une expérimentation évaluée, dès 2022 pour un établissement volontaire et à partir de 2023 pour cinq établissements, de manière à faciliter le maintien du lien avec les animaux personnels d'une part, et d'autre part de favoriser les initiatives de médiation animale qui peuvent aider les seniors à vivre plus pleinement, avec moins d'isolement et plus d'autonomie leur vie dans l'établissement.

Avec nos collègues du groupe Paris en commun, nous remercions le groupe MDE pour ce débat et aussi pour ce travail constructif d'échanges, avec propositions et amendements ayant abouti à la formulation des prescriptions appropriées, dont l'évaluation en plusieurs temps. Nous espérons que cette proposition pourra contribuer à développer l'offre existante.

Il nous semble particulièrement important dans le cadre de ce travail de veiller à garantir la condition du bien-être animal, en particulier à la lumière de la charte pertinente car cette interaction n'est pleinement porteuse de sens que si les droits de l'animal comme être sensible sont respectés.

Ceci nous permettrait d'envisager, au-delà des simples bénéfices de la relation avec l'animal, cette présence dans les E.H.P.A.D. comme un partenariat mutuellement bénéfique avec l'animal et non une exploitation, et pour donner une place plus centrale à l'animal dans notre société conformément aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne maintenant la parole à René-François BERNARD, du groupe Changer Paris, que nous savons sensible sur ces questions.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Maud, mes chers collègues, le sujet, que cette niche du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes nous propose de discuter aujourd'hui, s'inscrit clairement dans les débats de la société actuelle et évoque de multiples questions très présentes dans l'actualité, notamment celle d'hier soir avec l'écho médiatique qu'a provoqué la maltraitance d'un chat par une icône footballistique.

S'agissant de la situation en E.H.P.A.D., comme l'a très bien souligné ma collègue Hélène JACQUEMONT dans la séquence précédente, il faut de l'humanité. La place des animaux dans notre société et le rôle humain et moral sont ô combien importants auprès de nombreuses personnes de tous âges, comme ici les personnes âgées.

Votre grand dessein - nous votons en sa faveur et vous nous trouverez, comme vous le savez, très engagés sur cette cause animale - c'est de faire du rapport humain et animal une valeur cardinale pour améliorer les conditions de vie des résidents des maisons et E.H.P.A.D. parisiens.

Vous n'oubliez évidemment pas le bien-être de ces animaux à travers la façon dont les établissements devraient les accueillir. C'est déjà le cas dans les établissements du C.A.S.-V.P. et nous avons un retour d'expérience. C'est ce qui alimente notre réflexion constructive, dont je vous présente ici quelques pistes et interrogations, afin qu'elles nourrissent leur application concrète dans le cahier des charges appelé par la proposition de délibération.

Ce sont tout d'abord les conditions très pratiques d'accès et de vie de ces animaux dans nos résidences et E.H.P.A.D. La vie d'un animal, c'est une responsabilité certaine et quotidienne, tant en termes de nourriture à se procurer, de soins à prodiguer, d'équipements à avoir, des jouets, des litières, ou des sorties quotidiennes à lui faire faire.

Ainsi, de façon très pratique, qui prend en charge toutes ces choses essentielles ? Le résident et sa famille de façon indépendante ? La résidence de l'E.H.P.A.D. directement selon un marché répercuté aux familles ? La question peut paraître d'une froideur bureaucratique, elle est pourtant essentielle.

Une fois ces points réglés à l'entrée du patient en établissement, la gestion quotidienne de la vie de l'animal implique de nouvelles adaptations. Le personnel des résidences ou E.H.P.A.D. doit être formé, vous le précisez. Mais est-il habilité à aider les résidents à s'occuper des animaux ? Cette mission doit-elle être assurée par des associations spécialisées qui interviendraient régulièrement ? La question est entière mais doit absolument être réglée avant la mise en place de ce projet, vous en conviendrez.

Egalement, lorsque la personne quitte la maison de retraite pour une hospitalisation, qui s'occupera de l'animal ? Là encore, le relais associatif doit être pris si le séjour est de longue durée. Cependant, il doit s'agir d'un relais souple, adapté, qui permet à la personne de retrouver au plus vite son animal de compagnie car c'est un facteur essentiel de réconfort.

L'animal vieillit avec la personne, mais il vieillit plus vite. Et comme le dit notre responsable du C.A.S.-V.P., il est mal élevé, chien ou chat, vu de l'extérieur. Aussi son encadrement, sa prise en charge dans les défaillances temporaires ou définitives du maître impliquent une démarche très spécifique.

Enfin, la question n'est certes pas réjouissante mais quel est le devenir de l'animal au décès de son maître ? Là encore, ce détail doit être réglé avant l'entrée du patient et de son animal en résidence ou E.H.P.A.D., en mobilisant notamment les familles qui s'engageraient à récupérer et prendre soin de l'animal à ce moment-là.

Il est important pour le bien-être de ces bêtes de régler ces questions pratiques et juridiques afin d'éviter ces écueils. C'est du pragmatisme que je veux ajouter, Maud, comme nous en sommes convenus. Ces situations sont largement prévisibles et nous devons les anticiper. Il y va de notre humanité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Il reste 1 minute et 45 secondes à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour les amoureux des animaux, vivre sans eux est impossible et encore moins lorsqu'on est seul et fragilisé par la vie. On sait bien qu'ils sont source de bien-être auprès des personnes surtout âgées. Ils rassurent, apaisent, sont un soutien moral, favorisent les contacts sociaux et sont une véritable source de distraction.

En effet, les pensionnaires sont souvent en manque de contact, de douceur et d'activité autre que la télévision. En dépit des activités proposées aux résidents, ces derniers ont tendance à privilégier l'isolement qui a un impact démontré sur leur état de santé. Il est d'ailleurs prouvé que les chiens sont très utiles pour favoriser la pratique physique, comme la marche mais aussi le jeu, donc les réflexes et la mobilité qui diminuent avec l'âge.

Ce projet aidera donc à humaniser les 15 E.H.P.A.D. relevant du C.A.S.-V.P. et à insuffler une dynamique à ceux relevant du privé et de l'associatif sur le territoire parisien, alors que l'actualité atteste d'un manque criant de considération de certaines sociétés envers leurs pensionnaires. Ainsi, les équipes encadrantes auront à disposition les renseignements pour accueillir au mieux ces animaux de compagnie auprès de leurs propriétaires.

Les études montrent que 86 % des personnes âgées déclarent vouloir prendre avec eux leur animal de compagnie en E.H.P.A.D. ou à l'hôpital. Il s'agit parfois de l'unique raison qui empêche une personne dépendante de quitter son logement. Pourtant, on ne compte plus les bienfaits prouvés sur les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou ceux qui sont handicapés.

Cette action va également permettre de sauver des animaux de l'abandon, voire pire. Aujourd'hui, près de 50 % des maisons de retraite acceptent des animaux de compagnie, principalement des chiens. Des associations, comme "Parole de chien" font déjà des visites dans cinq E.H.P.A.D. parisiens et la Fondation 30 millions d'amis propose aux maisons qui le désirent la visite et la présence de chiens visiteurs qui renforcent le lien chiens parents en leur apportant l'amour et la douceur.

Alors oui, il faut pouvoir faire en sorte que les propriétaires d'animaux puissent les accueillir dans leurs structures sans gêner ni le service, ni les autres résidents, ni l'organisation quotidienne de ces établissements. Pour cela, l'appui des associations est primordial, ainsi que l'entraide générationnelle et intergénérationnelle.

C'est une bonne chose que de faire avancer ensemble la protection de nos aînés et la protection animale et nous pouvons, dans cet hémicycle, tous nous montrer unanimes sur ce point.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

La parole est à Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente, pour le groupe GEP.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Chers collègues, la proposition de délibération soumise aujourd'hui par le groupe MDE, que nous remercions, nous donne l'occasion de débattre sur des questions essentielles liées au bien-être de nos aînés dans les E.H.P.A.D., établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes, à travers une réflexion orientée sur les bienfaits de l'introduction d'animaux de compagnie au sein de ces résidences. Je pense que vous l'avez toutes et tous bien compris.

Nous avons donc toutes et tous été récemment alertés, voire choqués par les révélations faites dans le livre "Les fossoyeurs" du journaliste Victor CASTANET qui a permis d'ouvrir un débat sur la gestion et le contrôle des maisons de retraite. Nous en avons discuté juste avant pendant les questions d'actualité.

Ce livre met en lumière les dérives lucratives de certains E.H.P.A.D. du secteur privé qui conduisent à la maltraitance de personnes âgées au sein de plusieurs établissements. Le travail de ce journaliste nourrit une nécessaire réflexion sur les modalités de prise en charge de la dépendance. En effet, cette actualité nous oblige d'autant plus à repenser les modèles de prise en charge des personnes âgées, le traitement du vieillissement et à questionner les conditions de bien-être des résidents des E.H.P.A.D. pour les améliorer.

De nombreuses études le prouvent désormais, la médiation animale améliore la qualité de vie et le bien-être des résidents en E.H.P.A.D. : développement personnel, amélioration de l'autonomie et de l'expression, réduction de l'apathie et de la léthargie, participation à des activités psychomotrices, relations affectives apaisantes. Ce sont donc

quatre niveaux qui peuvent être sollicités : l'aspect moteur, la socialisation aux émotions et aux relations, la stimulation sensorielle, la mémoire et l'attention. Les progrès constatés dans la prévention et le ralentissement de la maladie d'Alzheimer sont très encourageants, à tel point que près de la moitié des maisons de retraite acceptent aujourd'hui la présence d'animaux de compagnie dans leurs établissements.

Nous profitons de ce débat pour saluer le travail déjà engagé par Véronique LEVIEUX. En effet, des expérimentations d'ateliers de médiation avec des animaux organisés par des associations ont déjà été menées en introduisant notamment des chats ou des chiens et en menant des projets de médiation animale via des associations dans certains E.H.P.A.D.

C'est dans ce cadre qu'est développé un axe du futur plan stratégique du C.A.S.-V.P. que nous ne manquerons pas d'étudier avec attention. De même, nous saluons le travail de la DASES qui finance des associations de médiation animale, notamment l'association "Parole de chien".

Ces diverses expériences, associées à la volonté du Conseil de Paris et à cette proposition de délibération présentée par le groupe MDE, permettront de mettre en place un cadre réglementaire coconstruit avec les familles, les personnels et les associations qui devraient, nous l'espérons, répondre aux interrogations que suscite cette proposition de délibération. Car différentes possibilités s'offrent aux E.H.P.A.D. et il apparaît sage de les laisser choisir au cas par cas la formule qui conviendra le mieux à l'établissement et aux résidents. C'est le sens des amendements apportés par l'Exécutif, auxquels nous souscrivons.

Nous souhaitons donc que des précautions soient prises dans le cadre de cette proposition de délibération, le texte n'étant pour l'heure pas très contraignant.

Tout d'abord, le fait qu'il s'agisse des animaux des résidents ou que ceux-ci soient introduits de manière ponctuelle est un enjeu essentiel, car il existe différentes formes d'accueil des animaux dans les E.H.P.A.D. : l'accueil de l'animal résident admis en même temps que son humain au sein de l'établissement ; l'accueil de l'animal mascotte accueilli dans l'établissement pour interagir avec l'ensemble des résidentes et des résidents ; enfin l'animal visiteur qui vient dans l'établissement.

En cela, il s'agit de choisir la forme adaptée permettant par ailleurs de prendre des précautions quant à ne pas perturber l'activité des personnels à cause de l'envahissement de l'espace, à évaluer les problématiques de mésentente entre les animaux et à allier la perte d'autonomie avec la capacité à s'occuper d'un animal. De plus, les résidents allergiques, ceux ayant peur des animaux ou ne souhaitant pas bénéficier du contact animal ne devront pas être oubliés.

Enfin, il sera indispensable de se préoccuper du bien-être de ces animaux, de s'assurer que leurs besoins sont adaptés à la vie en E.H.P.A.D. Car si le sujet ici est principalement orienté autour du bien-être des personnes âgées vivant en E.H.P.A.D., nous ne devons pas occulter le sujet du bien-être animal, à savoir que les animaux sont des êtres vivants à part entière, doués de sensibilité et non pas des objets. Par conséquent, nous devons veiller à ce que les conditions de vie, qui leur seront offertes dans ces établissements, seront complètement adaptées à leurs besoins et à leur bien-être. Vous pourrez en tout cas compter sur les écologistes pour y veiller.

Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, nous voterons cette proposition de délibération et nous ne manquerons pas d'en suivre sa mise en œuvre.

Je vous en remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

La parole est à présent à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis quelques jours le vieillissement et la perte d'autonomie sont au cœur de l'actualité. Grâce au travail d'enquête de Victor CASTANET et son livre "Les fossoyeurs", nous avons été obligés de faire face à ce que les salariés des E.H.P.A.D. dénonçaient depuis longtemps : des maltraitements et traitements dégradants des personnes âgées dépendantes pour maximiser les profits des actionnaires du groupe "Orpea", mais "Korian" et d'autres ne sont pas en reste.

Au-delà du scandale de la gestion de ces établissements privés à but lucratif, dont nous aurons l'occasion de reparler demain notamment autour d'un vœu déposé par le groupe Communiste, c'est la question plus large des conditions de vie des seniors en situation de dépendance qui est posée dans le débat public.

Au nom du groupe Communiste, je remercie le groupe MoDem, Démocrates et Écologistes de participer à cette réflexion et d'y dédier sa proposition de délibération de groupe. C'est un travail très précis pour proposer des solutions adaptées de renforcement du lien social en favorisant la présence d'animaux dans les E.H.P.A.D.

Les personnes âgées résidant en E.H.P.A.D. ont parfois déjà des liens sociaux, leur famille, leurs amis qui peuvent venir leur rendre visite. Cependant, il y a un lien social, qui peut être déterminant dans leur vie et auquel l'entrée en E.H.P.A.D. coupe ou complique grandement l'accès, c'est le lien social avec leur animal de compagnie.

Pourtant, des expériences très probantes montrent que la présence d'un animal améliore le bien-être des résidentes et résidents et de fait leur état de santé. Le tout, et la proposition de délibération du groupe MDE l'explique très bien, est de favoriser cette installation ponctuelle ou pérenne d'animaux dans un cadre favorable, déterminé bien sûr avec les équipes de l'établissement et les résidentes et résidents eux-mêmes.

La présence d'animaux dans les établissements du C.A.S.-V.P., E.H.P.A.D. mais aussi pensions de famille, C.H.R.S., est d'ailleurs souvent abordée aux conseils d'administration et je sais que les élus qui y siègent, comme les équipes du C.A.S.-V.P. et de la DASES, y sont très sensibles. Je profite de ce temps de parole pour saluer les travailleuses et les travailleurs qui accompagnent quotidiennement nos aînés et dont on sait qu'elles et ils ne sont pas reconnus à la hauteur de leurs engagements.

Avancer dans l'âge ne se résume pas simplement à suivre le cours de la vie, c'est aussi l'émergence de nouveaux besoins, d'adaptations qui trop souvent incombent à la famille ou aux proches. Il est nécessaire de concevoir le vieillissement dans le cadre de politiques publiques qui ne laissent pas l'individu seul face à ses propres ressources, qu'elles soient financières ou familiales.

Ces propositions d'accompagnement reposent trop souvent sur un diagnostic médical qui privilégie uniquement ce que la personne n'est pas capable de faire pour proposer des solutions de vie, plutôt que s'attacher à ce que la personne peut faire. Ce modèle de réflexion perpétue l'idée qu'en vieillissant on perdrait son autonomie et on deviendrait quelqu'un qu'il faut confier à une structure ou à une tierce personne chargée uniquement de veiller aux soins premiers.

La perte d'autonomie existe, c'est un fait, un phénomène presque inéluctable à très long terme, à l'échelle de la vie, mais ce n'est pas systématiquement une trajectoire rectiligne. On peut au contraire la retarder ou l'amoindrir en maintenant les facultés des aînés, en favorisant leur stimulation cognitive, intellectuelle, émotionnelle, grâce par exemple, et c'est l'objet ici, à la présence d'animaux.

Il faut rompre avec l'évidence que vieillir, c'est perdre son autonomie, et donc qu'il faut créer uniquement des structures dédiées à cette perte d'autonomie. La réalité est tout autre, elle n'est pas aussi simple et la situation des personnes âgées, même en E.H.P.A.D., ne se résume pas à la prise en charge de cette perte d'autonomie. Le développement n'a pas de limite d'âge, l'épanouissement non plus et nous devons continuer de mener des politiques dans ce sens.

Je pense notamment à tout ce qui est fait avec "Paris en Compagnie" pour accompagner les seniors qui sont chez eux, à l'émergence de résidences intergénérationnelles, au lien avec les crèches, à tout mettre en œuvre dans les E.H.P.A.D. pour améliorer les conditions de vie, comme l'envisage cette proposition de délibération.

Notre groupe émettra donc un avis favorable.

Premièrement, ce type d'initiative permet de sortir d'une conception du vieillissement uniquement axée sur la dépendance pour au contraire savoir la nuancer et garder en tête les besoins affectifs et psychologiques des aînés, même si cela n'occulte pas le premier des besoins dans les E.H.P.A.D. qui est le besoin de moyens et de personnels.

Deuxièmement, nous saluons le caractère constructif de la proposition de délibération qui laisse aussi une marge de manœuvre aux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. pour accueillir ce dispositif en fonction de leurs capacités et de leurs contraintes, et en concertation avec les équipes.

Merci pour ce travail et nous avons hâte de voir les premiers résultats.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Nous poursuivons ce débat avec Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, chers collègues, je salue ici le travail du groupe MDE sur un sujet d'actualité, à la croisée des enjeux majeurs que sont la question de nos aînés, du grand âge, de la dépendance, du soin mais aussi du bien-être animal. Renforcer la présence des animaux domestiques dans les E.H.P.A.D. constitue en effet une proposition innovante pour prendre davantage soin de nos aînés. Aussi, Madame la Maire, chers collègues, le groupe "Indépendants et Progressistes" soutiendra pleinement cette proposition de délibération.

L'application de cette proposition de délibération constituera une amélioration certaine des conditions de vie dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes. Plus qu'une mesure de court terme, cette proposition est également une mesure de long terme pour les Parisiennes et les Parisiens.

Compte tenu des projections démographiques établies par l'APUR, d'ici 2050 plus d'un Parisien sur cinq aura 65 ans ou plus. Une telle proposition de délibération s'inscrit donc dans un cadre plus large et permet de préparer le Paris de demain. Je rappelle d'ailleurs ici que le Gouvernement a créé la cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée au grand âge et à l'autonomie.

Comme le rappelle le chercheur Jérôme MICHALON dans un article de recherche, "les vertus apaisantes, relaxantes, du contact avec certains animaux sont aujourd'hui bien documentés, de même que les bénéfices sur la santé cardiovasculaire." En effet, l'animal prend l'être humain pour ce qu'il est, sans juger la personne avec laquelle il a un lien. Il peut constituer un repère, pour ne pas dire un pilier.

Pour des seniors connaissant de nombreux changements durant cette période de la vie, changement de lieu d'habitation, perte de lien affectif et parfois aussi perte de capacités, disons-le simplement, les animaux sont un formidable vecteur de liens. L'animal relie tout le monde, tous les niveaux sociaux, tous les âges, toutes les cultures. Devant lui, nous sommes tous égaux. Il permet de faire connaissance, d'échanger, de créer des liens et particulièrement dans des lieux de vie communs, tels que les E.H.P.A.D., où personnels d'établissement, résidents, personnes extérieures, invités peuvent se réunir autour de la présence d'animaux domestiques.

D'ailleurs, le développement de la médiation animale dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes aurait également une externalité positive, elle permettrait de travailler plus étroitement avec les associations de protection des animaux et peut-être de lutter contre le fléau que représentent l'abandon d'animaux et la maltraitance affectant particulièrement les refuges.

Disons-le clairement aussi, la médiation animale, cela existe déjà et cela marche. Je pense par exemple à Peyo, un cheval de 500 kilos, qui se rend deux fois par mois dans un E.H.P.A.D. dijonnais pour rendre visite aux pensionnaires parce que cela leur fait du bien. D'autres nombreux exemples existent à Paris et ailleurs.

Donc merci pour cette proposition vertueuse pour nos aînés que nous voterons.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Nous poursuivons nos débats avec Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les mouvements de personnels dénoncent depuis plusieurs années les mauvaises conditions d'hébergement et de soins pour les personnes âgées, ainsi qu'une dégradation de leurs conditions de travail.

L'actualité l'illustre encore malheureusement, avec la publication il y a quelques jours du livre "Les fossoyeurs" par le journaliste Victor CASTANET. Cet ouvrage met crûment en lumière, par le biais de témoignages bouleversants, les conditions de vie indignes des résidents d'E.H.P.A.D. appartenant au groupe privé "Orpea", tout comme les conditions de travail des personnels.

Cette enquête nous montre également comment le manque de financements publics a ouvert la voie à des entreprises peu soucieuses du bien-être de nos aînés, mais guidées par une logique purement financière. Il est urgent d'assurer auprès des personnes fragilisées par le grand âge, la présence suffisante de professionnels qualifiés, correctement rémunérés et considérés dans une relation d'accompagnement non seulement technique mais aussi humaine.

Il est également temps de construire une politique publique de la vieillesse en adéquation avec les souhaits et les désirs des personnes concernées. Car si l'amélioration de l'accompagnement et de la qualité du service demande d'augmenter le temps de présence humaine auprès des personnes âgées, elles doivent aussi pouvoir se sentir chez elles en E.H.P.A.D. Les personnes âgées doivent être de même considérées en tant qu'individus à part entière, avec une personnalité, des besoins, mais aussi des désirs. La prise en charge ne peut être exclusivement centrée sur le soin.

Ainsi, la proposition du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, qui vise à permettre aux personnes âgées résidant en E.H.P.A.D. de bénéficier des bienfaits de la présence d'un animal, afin de renforcer le lien social tout en garantissant le bien-être animal, nous semble répondre à cet objectif essentiel.

Un objectif que nous pouvons atteindre. Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris gère 10 E.H.P.A.D. à Paris intra-muros et 5 E.H.P.A.D. en banlieue parisienne, où nous pourrions mettre en place dans un cadre défini - c'est aussi l'objet de cette présente proposition de délibération - la présence des animaux, évitant des séparations douloureuses pour les personnes âgées accueillies et leurs compagnons, tout en contribuant au bien-être de tous.

En effet, la généralisation d'activités en E.H.P.A.D. animées par des associations travaillant avec les animaux tend à se multiplier. L'E.H.P.A.D. La colombe, à Gigean dans l'Hérault, a même expérimenté en son sein une ferme pédagogique.

La médiation animale s'exerce sous forme de petits groupes à l'aide d'animaux consciencieusement suivis par un vétérinaire, choisis et éduqués sous la responsabilité d'un intervenant qualifié. Elle est pratiquée dans de nombreux pays et a été reconnue comme bénéfique par le Ministère de la Santé.

Plusieurs associations spécialisées existent déjà à Paris et sont prêtes à accompagner les responsables des établissements parisiens avec leurs équipes. D'autres associations développent également un accompagnement permettant aux personnes âgées accueillies en E.H.P.A.D. de garder auprès d'eux leurs animaux de compagnie.

L'association "Terpta" - tu es responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé - en fait partie. Elle se charge de la logistique, de l'entretien de l'animal en collaboration avec le propriétaire ou entièrement dans le cas où le propriétaire est hospitalisé. L'association met à disposition une équipe de personnes spécialisées et disponibles tous les jours de 8 heures à 19 heures. En échange de ce service, elle demande une pension de 50 euros par mois qui peut être payée, dans le cas où le propriétaire n'aurait pas les moyens, par un fonds de solidarité ou de parrainage. Aucune charge n'incombe aux directions des E.H.P.A.D., si ce n'est la mise en place de logements permettant d'accueillir correctement le résident et son animal. Ce dispositif tend à se populariser puisque déjà 3 E.H.P.A.D. en France ont un accord avec cette association.

Cette démarche aux multiples bienfaits, permettant de conserver un lien affectif essentiel dans un moment de profonds changements, mérite d'être déployée dans les E.H.P.A.D. de la Ville de Paris. Nous espérons que les expérimentations, qui auront lieu dès 2022 grâce à la Ville de Paris, permettront la rédaction d'un cahier des charges donnant à tous les E.H.P.A.D. volontaires la possibilité de déployer ces dispositifs.

Nous souhaitons également que ce dispositif puisse être expérimenté dans les centres d'hébergement permettant l'accueil et l'hébergement des personnes avec des difficultés, et nous l'avons déjà accompagné et permis dans le 14e dans l'établissement Maison relais Katherine Johnson.

Nous remercions le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes de cette initiative à laquelle nous avons contribué, et nous voterons donc favorablement cette proposition de délibération, souhaitant favoriser la présence des animaux en E.H.P.A.D. à Paris.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Pour finir ces interventions, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce sera très rapide puisque je n'ai qu'une minute.

Cette proposition de délibération ou plutôt le débat que l'on a eu autour de cette proposition de délibération sur le bien-être des personnes âgées démontre qu'aborder les révélations du livre "Les fossoyeurs" sur la maltraitance n'était pas du tout un hors sujet, et donc je regrette que l'Exécutif ait retiré unilatéralement mon vœu sans même par ailleurs avoir demandé l'avis du groupe MDE qui, à ma connaissance, n'a pas été sollicité pour rendre cette décision.

Sur cette proposition de délibération, je souhaite féliciter l'initiative du groupe MDE et je voterai pour, car le bien-être de nos aînés est étroitement lié au bien-être animal. Et intégrer des animaux de compagnie, s'appuyer sur les médiations animales, il a été démontré que cela améliore à la fois le moral de nos aînés, mais également la stimulation motrice, sensorielle, le travail mnésique, en clair la santé de nos aînés.

Alors bien sûr, cela va poser un certain nombre de questions pour bien rendre tout cela compatible, à la fois prioritairement avec le bien-être animal et, en même temps que l'on s'occupe bien de ces animaux, pour que l'on garantisse le cadre de l'hygiène dans l'intérêt de tous les résidents, en tenant compte de certaines contre-indications pour certains et je pense notamment aux problématiques d'allergies.

Les expérimentations pourront commencer très rapidement dans un E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. et elles pourront, je l'espère, s'étendre par la suite. Mais je vois que notre adjointe fait non de la tête et c'était peut-être sur un autre sujet ? C'est sur un autre sujet, me confirme-t-elle.

Donc votons de manière unanime cette proposition de délibération et que le travail puisse se poursuivre également en prenant appui avec l'ensemble des associations.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci.

Merci, chers collègues, et tout d'abord merci à Maud GATEL et à son groupe d'avoir choisi d'utiliser ce dispositif de niche - cela tombe bien ! - pour parler de ce sujet qui nous réunit tous d'une manière extrêmement constructive et consensuelle.

C'est après un moment un peu plus polémique malheureusement tout à l'heure, mais qui a le mérite - c'est le hasard de l'organisation de nos débats - de montrer toute la complexité des sujets que nous pouvons aborder

lorsqu'il s'agit de l'accueil des personnes âgées dépendantes dans nos E.H.P.A.D., où il se passe énormément de choses. Beaucoup d'acteurs extérieurs, par exemple nombres des associations citées, viennent dans ces lieux qui sont avant tout des lieux de vie où beaucoup de professionnels interviennent.

Maud GATEL, vous le savez, dès nos premiers échanges, j'ai pu vous confirmer combien ce sujet m'était cher. Depuis mes prises de fonction, c'est une récurrence dans les questions que je formule auprès des équipes et des établissements que je rencontre pour savoir où en sont les dispositifs de médiation animale, car je suis tout comme vous extrêmement convaincue du bien-fondé de ces dispositifs.

Un certain nombre d'études, et vous l'avez tous évoqué, démontre que c'est dans l'intérêt des résidents, de leur bien-être social, du lien social que cela crée, y compris au niveau de leur santé, de leur capacité d'expression, de ressenti, de travail sur la mémoire éventuellement.

Ce sont aussi des bienfaits pour les équipes. C'est toujours un petit événement lorsque les associations viennent dans les E.H.P.A.D., se promènent dans les couloirs et vont au contact des résidents qui ont exprimé - c'est un point extrêmement important - leur volonté de participer à ces dispositifs.

Je me permets avec vous de saluer Isabelle DE TOURNEMIRE qui dirige l'association "Parole de chien". Je vous avais d'ailleurs donné les coordonnées pour aller à leur rencontre. J'avais souhaité moi-même me rendre sur place, à l'occasion de la présence d'une bénévole avec son chien qui, après quelques années de présence auprès des E.H.P.A.D., faisait sa dernière tournée. J'avais été particulièrement touchée par la réaction des résidents, et notamment de cette dame qui avait des photos de cette chienne qu'elle voyait régulièrement et qui était vraiment un des repères dans sa vie de résidente. Elle pouvait communiquer par ce biais, d'où le travail de médiation.

C'est communiquer, s'ouvrir davantage et tout cela doit s'inscrire dans un travail collectif, préparé, encadré avec les équipes des E.H.P.A.D. Même si ce sont des bénévoles, c'est le travail avec le côté professionnel des associations. C'est d'ailleurs aussi un sujet qu'il y ait un plus grand nombre d'associations intervenant en la matière, mais dans un encadrement extrêmement rigoureux évidemment compte tenu du public concerné.

Pour en revenir plus spécialement aux établissements du C.A.S.-V.P., qui sont assez directement ciblés dans cette démarche, comme vous avez pu vous en rendre compte, plusieurs initiatives existent déjà depuis plusieurs années. A chaque fois, les établissements, soit sont sollicités, soit vont à la recherche de partenaires locaux et territoriaux.

Il va de soi que ceux qui ne sont pas sur le territoire parisien, puisque le C.A.S.-V.P. a des E.H.P.A.D. à l'extérieur de Paris, ont peut-être d'autres opportunités en termes d'acteurs associatifs. Pour être allée à Villers-Cotterêts, à l'E.H.P.A.D. François 1er, il y avait un travail enclenché avec un centre équestre et régulier en lien avec les résidents volontaires dans un format vraiment adapté.

D'autres associations étaient présentes, mais force est de constater qu'il manque peut-être un certain nombre d'acteurs associatifs. C'est tout l'intérêt de votre niche et du débat que nous avons ici d'en parler davantage et - je souscris à cette philosophie - de susciter par le biais d'appel à projets un certain nombre d'autres acteurs.

C'est aussi pour travailler sur ce cahier des charges, car il y a eu là également des tentatives, mais plusieurs d'entre vous ont rappelé que les E.H.P.A.D. sont un lieu à la fois de cadre de vie collectif avec des règles à respecter, mais aussi le lieu de vie individuel des résidents. Il faut donc trouver la bonne articulation et faciliter le travail en amont. C'est tout ce que vous proposez pour aider les équipes à enclencher plus rapidement la présence éventuellement des animaux de compagnie des résidents et des animaux des établissements eux-mêmes.

Je souligne aussi qu'il y a des actions à destination des personnels via la médiation animale et qui sont extrêmement positives aussi. C'est donc un bienfait général que je souhaitais souligner. Cela s'inscrit à la fois dans le travail de réflexion sur le plan stratégique des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. qui est en cours, et bien évidemment dans le travail de concertation enclenché il y a quelques mois - j'en avais parlé ici même - pour préparer le schéma senior.

Vraiment, nous nous retrouvons tous. Je salue aussi Christophe NAJDOVSKI qui m'accompagnera sur le souci partagé exprimé par beaucoup d'entre vous et extrêmement légitime sur le bien-être animal, car là aussi ce sera une vigilance majeure de notre côté.

Je ne serai pas plus longue, d'ailleurs j'ai terminé sans doute mon temps de parole. Merci à vous pour cette proposition et nous reviendrons évidemment vers vous pour vous faire part des avancées en la matière.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Maud GATEL, la parole est maintenant à vous. Je crois qu'il y a eu un amendement de l'Exécutif. On attend de vous une réponse, mais vous avez 6 minutes parce que vous aviez économisé du temps de parole dans votre première prise de parole.

Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Absolument. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais remercier très chaleureusement l'ensemble des intervenants sur cette proposition de délibération pour la passion qu'ils ont mis à s'associer à ce projet qui tient très à cœur au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Monsieur Hamidou SAMAKÉ, vous avez totalement raison, il est cruel de couper le lien entre une personne âgée qui rentre en établissement et son animal. Cela va à l'encontre justement du soutien psychique, dont il doit faire l'objet, et c'est vraiment la raison de cette proposition.

Merci beaucoup à Camille NAGET et à Fatoumata KONÉ d'avoir rappelé les bienfaits de la présence animale auprès de tous, notamment les personnes les plus âgées.

Je voulais remercier René-François BERNARD de sa contribution sur la réalisation de ce référentiel. Ce référentiel a évidemment pour but d'identifier justement tous les aspects. Vous avez entièrement raison, accueillir un résident qui est propriétaire d'un animal n'est pas la même chose qu'accueillir au sein d'un établissement un animal dit "mascotte". Cela pose tout un tas de sujets et c'est vraiment le but de ce référentiel, c'est-à-dire d'identifier tous les sujets.

C'est aussi mettre en place un certain nombre de garde-fous, puisqu'à nouveau ce doit être au bénéfice des résidents, de tous les résidents, y compris de ceux qui n'ont pas du tout envie d'avoir un animal à proximité pour des raisons de goût ou d'allergie. Et c'est au bénéfice également des soignants, même si toutes les interventions des associations montrent bien que cela bénéficie aussi aux soignants. La présence d'un animal dans un établissement a évidemment des bienfaits pour les résidents et donc pour les soignants. Mais merci d'avoir identifié ces différents sujets sur lesquels ce référentiel devra travailler.

Je voulais remercier également Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et Mélody TONOLLI pour avoir cité et valorisé les associations, qu'il s'agisse de l'association "Terpta", de "Parole de chien" ou encore de "30 millions d'amis", qui font un travail extraordinaire quand elles interviennent dans les établissements et qui doivent finalement être favorisées, puisque tout cela est cumulatif et pas excluant les uns des autres.

Puis je voulais remercier Catherine IBLED pour sa très jolie expression sur les animaux vecteurs de liens, parce que c'est bien de cela qu'il s'agit.

Donc un grand merci à tous et évidemment un immense merci à Véronique LEVIEUX et à son cabinet pour l'accompagnement qu'ils nous ont proposé dans cette démarche. Je connais son souci d'avancer sur ces questions, je connais aussi le travail qui a été fait par son cabinet et par elle-même à destination des établissements du C.A.S.-V.P. pour faire avancer ces questions, convaincue des bienfaits induits par la médiation animale et par la présence animale dans les E.H.P.A.D.

Je compte donc infiniment sur elle, ainsi que sur Christophe NAJDOVSKI que je remercie également de mener à bien ce projet au bénéfice des résidents, des soignants, dans le respect du bien-être animal et au service du renforcement du lien social.

C'est bien évidemment un accord de la part de notre groupe aux amendements proposés par Véronique LEVIEUX.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 97 déposé par l'Exécutif qui, par définition, a un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 97 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération MDE 1, ainsi amendée, que Maud GATEL a présentée tout à l'heure pour son groupe.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée dans une belle unanimité. (2022, MDE 1).

Bravo.

2022 SG 6 - Convention-cadre "matrice des responsabilités des J.O.P. 2024".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 6 et les amendements n° 89 et n° 95.

Il s'agit de la convention-cadre "matrice des responsabilités des J.O.P. 2024" avec beaucoup d'inscrits sur ce projet de délibération et nous commençons par Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors que notre ville va accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'été en 2024, vous nous présentez aujourd'hui cette convention-cadre avec le C.O.J.O. sur le partage des responsabilités.

Ce projet de délibération était très attendu, tant l'inquiétude sur la gestion des J.O. était en train de grandir, la Ville ayant déjà de grandes difficultés à gérer Paris au quotidien. En propos liminaire, je souhaiterais ajouter quand même que les habitants de Paris attendent des Jeux sobres, durables et responsables.

Alors oui, nous nous inquiétons pour le maintien des délais de construction et de livraison des ouvrages olympiques, et surtout le maintien de l'enveloppe budgétaire pour la réalisation des ouvrages pérennes, tels que l'Arena de la porte de la Chapelle par exemple.

Nous nous inquiétons également de la capacité du C.O.J.O. à obtenir les partenariats et sponsorings prévus, alors que nous venons d'apprendre par la presse le départ de la directrice des partenariats. Attention, les défaillances possibles ne doivent pas in fine être à la charge des Parisiens ou des contribuables.

Avec cette convention, Paris 2024 sera responsable de toutes les opérations à l'intérieur des sites officiels et la Ville de Paris assumera les missions de service public nécessaires à la bonne organisation des Jeux, qu'il s'agisse de la gestion des flux de spectateurs, de l'entretien et du nettoyage des abords des sites, de la gestion et de l'enlèvement des déchets, de l'éclairage public ou encore de la décoration de Paris aux couleurs des Jeux.

Nous mettrons également à disposition de nombreux lieux existants, comme le Parc des Princes faisant partie de ce que l'on appelle l'héritage, comme l'Arena 2 ou des sites temporaires, comme le Champ-de-Mars, l'esplanade des Invalides ou encore la place de la Concorde. En contrepartie, le C.O.J.O. versera à la Ville une indemnité forfaitaire de 10 millions d'euros et devra remettre les équipements en état.

Ce qui peut inquiéter dans cette répartition, c'est que la Ville de Paris, en extrême difficulté pour assurer certaines de ses missions de base de service public, aura pendant toute la durée des Jeux olympiques et paralympiques la responsabilité d'assurer les flux de près de 11 millions de spectateurs qui seront présents à Paris à ce moment-là.

Oui, c'est vrai, notre pays a déjà dû faire face à l'organisation d'événements sportifs internationaux, qu'il s'agisse de la Coupe du monde de 1998, de la Coupe du monde de rugby en 2007 ou encore l'Euro de Football en 2016. Sauf qu'à l'inverse, ces événements se déroulaient sur tout le territoire français et pas uniquement sur Paris et sa petite couronne.

C'est peut-être donc la première fois dans l'histoire de notre ville qu'autant de spectateurs viendront établir leur lieu de villégiature à Paris lors de l'été 2024, avec tous les sportifs, les équipes ou encore les médias accrédités et les non accrédités.

Les 10 millions d'euros d'indemnités compensatoires sont les bienvenus, sauf que c'est d'une véritable révolution dont Paris a besoin à l'aube de ces Jeux. Chaque événement sera l'objet d'une quantité innombrable de déchets, de personnes à orienter, de nuisances sonores, de risques de sécurité, de besoins en transports en commun, de circulation dans Paris.

Plus d'un millier de bus feront la navette depuis le village olympique et plusieurs milliers de voitures véhiculeront la famille olympique et leurs représentants. Paris va vivre à pleine vitesse et c'est une excellente nouvelle. Paris va grouiller de monde, d'activités, de lieux à visiter, d'événements à partager et nous devons nous en réjouir. Mais pour s'éviter un réveil difficile en septembre 2024 et éviter des débordements qui terniraient à jamais l'image de notre ville, Madame la Maire, Monsieur le Maire, il nous faut au plus vite prendre la mesure de nos difficultés et agir.

Les 10 millions d'euros d'indemnités seront-ils selon vous suffisants pour gérer les J.O. jusqu'au périmètre de sécurité des lieux d'épreuves ? En cas de défaillance du C.O.J.O. Paris 2024, qui prendra à sa charge ces coûts ? Qu'est-il prévu en termes de recrutement d'agents supplémentaires ? Les 5.000 à 7.000 bénévoles seront-ils là pour suppléer à nos difficultés ? Je souhaiterais vraiment que nous obtenions des réponses à ces questions qui sont primordiales, me semble-t-il.

Nous avons pris des engagements auprès du C.I.O. Notre devoir est de les respecter et de s'assurer que Paris sera en mesure de gérer ces Jeux. La liste des responsabilités paraît en effet très lourde, bien que s'appuyant sur une logique irréfutable. C'est donc le moment ou jamais de se mettre au travail.

Nous pouvons tout de même nous satisfaire de cette convention-cadre qui met fortement l'accent sur des objectifs partagés de l'organisation de Jeux éthiques, durables, inclusifs, accessibles, permettant de laisser un héritage pérenne aux habitants et aux territoires parisiens.

Mais en matière d'accessibilité, par exemple, vous connaissez l'attachement de notre groupe à ce sujet. Nous alertions en octobre dernier sur la nécessité d'accélérer la cadence sur l'accessibilité des transports. Paris ne peut décemment accueillir le monde avec seulement 9 stations de métro accessibles. Cela coûte cher, cela prend du temps et à force de retarder l'échéance, Paris exclut durablement toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

C'est la réputation de notre ville qui se joue avec ce projet de délibération pour les Jeux olympiques. Or, Paris se transforme petit à petit en ville lépreuse et sans une véritable révolution, ce n'est pas #saccageparis que nous risquons d'entendre mais bien pire : Paris sera pour toujours la ville qui n'aura pas réussi à accueillir convenablement les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Mme Brigitte KUSTER par Webex, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais dire que je me retrouve complètement dans les propos qui viennent d'être prononcés par notre collègue.

Ce projet de délibération arrive à point nommé, alors que se déroulent en ce moment même les Olympiades d'hiver et je profite de l'occasion pour souhaiter beaucoup de succès à nos athlètes qui représentent nos couleurs.

J'espère aussi que les Jeux actuels de Pékin, qui ne sont pas exemplaires en matière de défi écologique, ne seront pas ceux de Paris qui se veulent des Jeux éthiques, ces Jeux olympiques de 2024 qui auront vocation à être une grande fête populaire et, nous l'espérons, avec beaucoup de Parisiens qui se sentiront concernés dans ces moments de communion en plein cœur de notre Capitale. Nous sommes évidemment nombreux à nous réjouir de l'organisation de cet événement festif et sportif en France.

Pour le groupe Changer Paris, nous formons à nouveau le vœu qu'il s'agisse d'un rassemblement qui soit préparé avec et pour les Parisiens. Nous sommes d'ailleurs persuadés que ce sera la clé du succès pour que ce soit les Jeux populaires que nous souhaitons. Nous réitérons donc que les habitants ne soient pas les grands oubliés de ce moment sportif et cette convention-cadre est l'occasion de le rappeler.

C'est pourquoi, si je ne peux que me réjouir que des dispositions et une indemnisation soient prévues pour compenser l'immobilisation de certains lieux de la vie quotidienne parisienne, la question de l'indemnité de 11 millions se pose : est-ce que ce sera en effet suffisant ?

Par ailleurs, les lieux emblématiques que nous connaissons, que ce soit les Champs-Élysées, le Trocadéro, les berges de la Seine, le pont d'Iéna, la Concorde ou le Champ-de-Mars ou encore l'esplanade des Invalides sont, vous le savez, par définition des lieux appréciés des Parisiens et particulièrement fréquentés. Quid, à ce moment-là, de ce qui sera proposé comme alternatives aux Parisiens concernant les accès et les conditions de circulation autour ?

Mais en matière de circulation, il n'y aura pas évidemment que les abords ou les lieux où auront lieu les manifestations, on l'a bien compris. Beaucoup de choses sont prévues pour restreindre la circulation. A ce stade, nous n'avons aucune visibilité au niveau parisien, au niveau des élus, sur ce que la Mairie de Paris a prévu en ce sens. Les piétons, les cyclistes, les automobilistes, par définition, vont devoir se reporter sur d'autres trajets. Donc il convient, nous le pensons évidemment, d'anticiper au maximum ces réalités, afin que la fête olympique ne se transforme pas en cauchemar pour la circulation, que nous connaissons déjà au quotidien à l'heure actuelle et ce, quel que soit le mode de déplacement.

Au regard de ces inconvénients des Jeux olympiques pour les Parisiens, il paraît d'autant plus important de bien communiquer en amont auprès des résidents et des habitants de notre Capitale. Je regrette que ce soit encore trop peu le cas à présent. Il reste donc un angle mort dans le meilleur moyen de réduire les désagréments posés aux Parisiens, tant en matière d'accès à l'espace public qu'en matière de circulation.

De même, nous formons le vœu pour que les moyens d'associer les associations sportives des différents quartiers, les habitants dans leur ensemble, soient beaucoup plus réels. A l'heure actuelle, tout cela fait bien défaut pour que nous puissions nous sentir concernés au quotidien par ce grand événement qui arrive à grands pas. Personne d'ailleurs ne comprendrait que cette implication des Parisiens ne soit pas plus anticipée.

Par ailleurs, au-delà de la question de l'accessibilité de plusieurs sites majeurs se pose aussi la question de la prise en charge par la Mairie de plusieurs missions de service public.

Tout d'abord, il y a bien sûr la question de la propreté et de l'entretien des abords du site, l'enlèvement et la gestion des déchets, l'éclairage public, la décoration du territoire parisien aux couleurs des Jeux olympiques. Au

regard de cela, comment ignorer les immenses difficultés que rencontre déjà la Mairie de Paris pour garantir aux Parisiens une ville propre et donc agréable à vivre ?

Depuis plusieurs mois, avec les élus du groupe Changer Paris, nous vous alertons sur la dégradation sans précédent du cadre de vie dans notre Capitale sans qu'une amélioration sensible ne soit perceptible. Evidemment, Monsieur le Maire, nous ne pourrions supporter que cette ville reste en l'état, non seulement pour les Parisiens mais également pour les milliers voire millions de touristes qui vont arriver à Paris en 2024.

Je suis aussi inquiète des choix éventuels architecturaux et d'aménagements douteux qui pourraient être faits à cette occasion, puisque nous avons eu malheureusement quelques exemples concrets ces derniers temps. Il ne faudrait pas que les Jeux olympiques et paralympiques soient un nouveau prétexte pour que la Mairie de Paris dégrade l'identité visuelle parisienne.

Je rappelle d'ailleurs que dans les débats parlementaires de la loi organisant les Jeux olympiques, auxquels j'ai participé, je me suis particulièrement inquiétée à cette occasion des publicités géantes sur les monuments historiques, puisqu'une autorisation a été donnée pour que cela ait lieu dans un périmètre de 500 mètres autour de chaque site olympique.

Alors que vous rencontrez les pires difficultés à assumer des missions dans un contexte normal, saurez-vous donc bien gérer tous ces défis ? Nous attendons de vous des précisions, comme je viens de le rappeler, concernant entre autres la propreté et la circulation.

Mais une autre question se pose qui est celle de la sécurité. J'ai été amenée déjà à interpeller le Gouvernement sur ce sujet. Une question de sécurité se posera évidemment au niveau de l'Etat, mais également au niveau de la Ville de Paris. Or, la police municipale ne connaîtra ses effectifs complets, si j'ai bien compris, qu'en 2026. Quid de la place de la police municipale parisienne dans l'organisation des Jeux ? Sera-t-elle bien complémentaire et de quelle manière avec la police nationale ?

Qu'en sera-t-il également du flux des spectateurs sur chaque site ? Là aussi, j'espère qu'une concertation sera menée avec les maires d'arrondissement et, à ce stade, je n'ai pas vu écrit le mot "maire d'arrondissement" dans cette convention-cadre. Bien souvent, ils ne sont pas assez associés, ici comme ailleurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - J'espère que le Conseil de sécurité de Paris sera réuni à cette occasion.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, obtenir les Jeux Olympiques de Paris 2024 est un motif de réjouissance pour nous tous, mais désormais il faut se montrer à la hauteur de l'événement et, à deux ans des Olympiades, il reste encore beaucoup trop d'inconnues.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

Je vous propose de continuer avec Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ce projet de délibération et nous soumettons un amendement à ce projet de délibération sur la question des conditions de travail des salariés.

Je m'explique. Dans ce projet de délibération, une première partie, qui est la convention, définit une ligne de partage des responsabilités pendant les Jeux entre Paris 2024 et la Ville de Paris. Sur cet aspect, qui est très juridique, nous ne voyons aucun inconvénient et sommes tout à fait d'accord.

La deuxième partie de la convention rappelle et formalise des objectifs qui ont été partagés au moment de la candidature. Quand nous lisons ces objectifs, nous nous retrouvons bien sûr dans les principes éthiques, les principes environnementaux, et nous nous retrouvons aussi dans l'idée de Jeux inclusifs, de faire des Jeux paralympiques un idéal pour transformer le territoire pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, ainsi que sur les actions d'éducation.

Par contre, sur les questions sociales, nous ne retrouvons plus la question de la charte sociale. Je voudrais rappeler que les élus communistes, à l'époque, ont soutenu la candidature de Paris sous condition de la mise en œuvre d'une charte sociale. Je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours, le 24 janvier, un ouvrier a été grièvement blessé sur le chantier des J.O. à Saint-Denis : un véhicule lui a roulé dessus et il a perdu l'usage de ses deux jambes et a des blessures aux bras. Je voudrais rappeler également la mort d'un ouvrier sur le chantier du futur métro Grand Paris Express à Saint-Denis, le 5 janvier dernier. C'est le deuxième décès sur le chantier du Grand Paris Express à 30 mètres de profondeur.

Il y a des retards envisageables sur les chantiers du Grand Paris Express de trois à huit mois, mais aussi peut-être sur les équipements olympiques qui pourraient obliger différents corps de métier à intervenir en même temps, afin d'accélérer les travaux pour tenir les délais, et cette accélération est un danger supplémentaire pour les ouvriers.

Dans un communiqué en date du 6 décembre 2021, plusieurs syndicats français et internationaux dénoncent l'impossibilité de visiter les chantiers en cours. Ils disent qu'ils ne savent rien, ni sur les sociétés qui travaillent sur tel ou tel chantier ni sur les travailleurs détachés.

Nous ne voulons plus de grand événement organisé sur les cadavres des travailleurs. Je pense au Qatar, où les infrastructures de la Coupe du monde se sont construites au prix des vies de 6.500 ouvriers. Depuis 2020, ce sont 12 ouvriers qui ont perdu la vie chaque semaine pour cet événement, avec une proportion très importante de ces travailleurs, qui sont d'ailleurs des migrants auxquels le Qatar a accordé un visa simplement pour pouvoir travailler sur les chantiers.

Chaque année, nous comptons en France entre 300 et 500 personnes qui meurent au travail. Si certains sont routiers, intérimaires, la plupart travaillent dans le secteur du B.T.P. Nous avons donc déposé un vœu au Conseil de Paris, en octobre 2021, pour rendre hommage aux personnes mortes à la suite de maladies professionnelles ou d'un accident de travail. Chaque année, nous comptons 800.000 victimes d'accident du travail et environ 1.000 décès liés à des maladies professionnelles ou à des accidents du travail.

Mais notre combat ne peut se limiter à une plaque, un hommage que nous rendrons le 28 avril prochain et nous nous en félicitons. Nous proposons donc un amendement qui respecte la charte sociale signée en 2017 par la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, FO et la CFTC.

Nous rappelons que le point 7 de cette charte est : "Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques s'engage sur un objectif de protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi que leurs conditions de travail, notamment lors des travaux nécessaires à l'organisation des Jeux olympiques."

Je rappelle le point 8 : "Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques fera respecter les normes internationales du travail, notamment le travail décent au sein de l'O.I.T. auprès des sous-traitants ou des fournisseurs."

Je rappelle le point 9 : "Le Comité d'organisation des Jeux olympiques portera une attention particulière aux travailleurs détachés, afin de favoriser leur accès à l'information et au respect de leurs droits, notamment par l'accompagnement des employeurs."

Notre amendement, je terminerai sur ce point, est simple. Il demande que les parties prenantes des Jeux s'engagent à ce que les chantiers des Jeux olympiques respectent la charte sociale et que cette charte, qui implique les syndicats signataires ainsi que les syndicats internationaux, puisse avoir accès à la liste de la totalité des entreprises impliquées sur les chantiers, ainsi que l'accès aux chantiers en cours, comprenant les bases vie et également les espaces de construction.

Les objectifs de santé, de sécurité et de protection des travailleurs font par ailleurs partie des préoccupations constantes des maîtres d'ouvrage des infrastructures et équipements olympiques dans "la Solideo" et la Ville de Paris, et toutes les mesures doivent être mises en œuvre sur les chantiers afin de garantir l'exemplarité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Nous poursuivons avec Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à environ 900 jours des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris, nous entrons désormais dans une phase plus opérationnelle pour la préparation et la réussite de ce grand événement sportif international.

Les Jeux olympiques, que nous avons souhaités dès la phase de candidature, sont particulièrement exemplaires sur les plans climatique, éthique et budgétaire. Ce sont des Jeux sobres, des Jeux utiles, des Jeux durables.

Dans le cadre des principes fixés par la charte olympique, et selon les termes du contrat de ville hôte signé avec le Comité international olympique, la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques sont solidairement responsables de la livraison de l'événement. Ils garantissent que les engagements pris en phase de candidature soient effectivement mis en œuvre.

Dans ces conditions, il est indispensable à la réussite des Jeux que les deux parties prenantes se rapprochent, afin de déterminer précisément le partage des responsabilités. C'est l'objet de cette matrice des responsabilités et de ce projet de délibération : qui fait quoi et quand.

Je voudrais insister sur certains points cruciaux de cette convention, qui est à la fois très exhaustive et précise, et en profiter pour saluer le travail considérable de Pierre RABADAN, des services de la Ville et de nos partenaires dans la négociation de cette matrice.

D'abord, la convention dresse l'inventaire des responsabilités qui incombent à chacun dans le cadre de l'organisation concrète des Jeux. Paris 2024 est ainsi responsable de toutes les opérations se déroulant à l'intérieur

des sites officiels : organisation des épreuves, accompagnement des athlètes, gestion des professionnels accrédités et des spectateurs, billetterie, mise en place des installations temporaires, exploitation technique des équipements, etc.

De son côté, la Ville assume les missions de service public pour la bonne organisation de l'événement aux abords des périmètres gérés par Paris 2024 et notamment dans le dernier kilomètre : gestion des flux des spectateurs, mise en place d'une signalétique directionnelle, accueil des touristes, nettoyage des abords des sites, gestion des déchets, éclairage public, décoration du territoire parisien aux couleurs des Jeux.

La Ville surtout met à disposition du Comité d'organisation les sites exceptionnels dans lesquels les épreuves se dérouleront : le Parc des Princes, l'Arena de Bercy, celle de la porte de la Chapelle, Roland-Garros, le Petit Palais, les sites du Champ-de-Mars, du Trocadéro, des berges de Seine, du pont d'Iéna, de la place de la Concorde, des Champs-Élysées, de l'esplanade des Invalides.

En contrepartie de la mise à disposition des espaces, la Ville a mené un travail de négociation pour obtenir une indemnité forfaitaire d'un peu plus de 10 millions d'euros, qui va permettre la remise en état des sites temporaires en lien avec les grands projets de rénovation de la mandature pour les sites de la tour Eiffel, du Trocadéro, ainsi que de la Concorde.

Alors j'entends sur les bancs de l'opposition municipale certaines prophéties de malheur. J'entends que l'indemnité ne suffirait pas. Mes chers collègues, avant que Pierre RABADAN et la Ville n'engagent cette négociation, c'était zéro. Cette indemnité est tout à fait inédite. Elle n'était ni prévue ni gagnée d'avance. Elle est liée à la nature particulière des Jeux que l'on souhaite organiser, des Jeux dans la ville et je crois qu'il y a toutes les raisons de s'en réjouir collectivement.

La convention crée des recettes supplémentaires pour la Ville. Elle nous place résolument dans une logique d'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, d'un héritage durable, comme je l'indiquais au début de mon intervention.

Ainsi, avec 95 % de sites existants et 85 % des athlètes à moins de 10 kilomètres de leur site de compétition, le choix qui est fait est celui de la sobriété et cela marque clairement une étape dans l'histoire olympique. Construire moins, c'est aussi réduire l'impact carbone de l'événement. Ce seront les premiers Jeux alignés sur les Accords de Paris de 2016, avec une empreinte carbone réduite de 55 % par rapport, par exemple, à ceux de Londres ou de Rio.

Vous le voyez, chers collègues, cette convention est l'occasion de décliner concrètement nos ambitions. Les Jeux de Paris 2024 seront inédits parce qu'ils seront à la fois spectaculaires et durables. Ils représentent un formidable levier de progrès et de transformation à long terme pour Paris, pour la Seine Saint-Denis, pour tous les habitants. La matrice des responsabilités constitue à ce titre un outil très structurant du déploiement de ces Jeux. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Nous poursuivons avec Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il est intéressant que nous ayons l'occasion aujourd'hui de faire le point sur la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, après deux ans de crise sanitaire qui ont pour conséquence que nous n'avons pas pu mener cette préparation, comme ce qui avait été envisagé au départ. Je vais donc revenir dans cette intervention sur les points de vigilance des élus de "Génération.s".

Le premier point de vigilance est l'implication des habitantes et des habitants. Tous les projets développés en vue des Jeux olympiques doivent se faire en concertation avec les Parisiennes et les Parisiens, en les impliquant à toutes les échelles possibles sur les choix et les projets d'intérêt local. Nous sommes convaincus que c'est grâce à l'intelligence collective que nous parviendrons à élaborer des solutions crédibles pour faire des Jeux sobres, éthiques, respectueux de l'environnement et acceptés par les Parisiennes et les Parisiens.

A ce titre, nous regrettons l'abandon de la Fabrique du sport, qui devait être le lieu de référence pour la concertation et la mobilisation des habitants pour les Jeux olympiques. Il nous semble qu'un lieu central et identifié, animant le réseau de relais que vous envisagez, serait une meilleure garantie de cette implication.

De plus, le nombre de volontaires des Jeux qui est voulu est ambitieux. Une Fabrique du sport pourrait être le lieu référent de celles et ceux qui veulent s'engager dans la démarche des Jeux olympiques, et ainsi poursuivre par la suite, puisqu'on parle d'héritage, leur engagement dans différents domaines à Paris. J'alerte sur le fait que les mairies d'arrondissement, les pôles de démocratie locale et de vie associative et citoyenne n'auront pas les moyens pour animer cette communauté. Qui sera donc chargé de cette animation ?

Notre deuxième point de vigilance concerne l'ambition de la politique sportive et particulièrement pour et avec les jeunes. L'Observatoire national des activités physiques et sportives a constaté, après le premier confinement, une perte de capacité physique de 20 % associée à une perte de 40 % de capacités cognitives dans les classes qui ont

été enquêtées de CE1 et CE2. Autrement dit, les enfants, dans le cadre de cette étude, sont essoufflés avant même d'avoir couru 10 mètres pour certains.

La sédentarité est sans doute le plus grand danger devant nous, notamment pour les jeunes générations. Nous souhaitons que les professeurs de sport de la Ville de Paris soient pleinement associés pour permettre la mobilisation des établissements scolaires dans le cadre des J.O. et ainsi inciter les plus jeunes à la pratique sportive.

La culture et le sport sont indispensables pour notre équilibre. Ils sont cruciaux, tant ils nous permettent d'échanger et de partager ensemble, de créer du lien. Les clubs sportifs ont subi ces dernières années la fin des emplois aidés et les difficultés pendant les restrictions liées à l'épidémie. Il est nécessaire qu'une réflexion soit menée sur l'accompagnement que la Ville leur propose pour la préparation des J.O.

Enfin, sur la question de l'héritage des Jeux, pour nous, il est indispensable que tous les arrondissements soient impliqués sur cette question. Les J.O. doivent être l'opportunité d'échanges entre les clubs sportifs et les associations culturelles pour développer des liens à l'échelle d'un territoire, mais également pour renforcer sa vitalité sociale. Nous proposons de profiter de la territorialisation pour qu'en proximité les élus d'arrondissement pilotent avec l'appui des services la mobilisation de ces acteurs.

Notre troisième point de vigilance concerne la construction d'un modèle de J.O. compatibles avec le Plan Climat. L'organisation des événements sportifs internationaux est encore loin - c'est un euphémisme - d'être économe en ressources. Il y a la rédaction des cahiers des charges pour qu'ils prennent en compte la responsabilité environnementale dans le transport des équipes et des supporters, en instaurant des critères d'énergie verte, d'eau, d'alimentation issus des circuits courts et de réduction de déchets.

L'héritage des Jeux, c'est aussi la diffusion des bonnes pratiques d'éco-responsabilité dans le monde sportif. De plus en plus, les prises de conscience pèsent fortement sur les grandes institutions, sur les partenaires privés et les sponsors. Et là, sur le sponsoring, soyons très fermes sur les conditions, si nous voulons des Jeux éthiques, respectueux des droits sociaux et des droits humains.

La rénovation des équipements sportifs, notamment les piscines, les centres aquatiques pour qu'ils soient moins énergivores est indispensable. C'est un des premiers enjeux de l'héritage des Jeux : des équipements de qualité, adaptés au dérèglement climatique et on pourrait en profiter pour faire l'accessibilité de tous et toutes.

Nous serons aussi attentifs à la sanctuarisation des voies olympiques sur le périphérique et sa pérennisation pour le covoiturage.

Enfin, la plateforme ESS 2024 doit permettre aux structures de l'économie sociale et solidaire de pouvoir répondre à la commande publique. Il est notamment prévu de déployer des buvettes dans les équipements sportifs. Nous proposons qu'elles soient gérées par des acteurs soit associatifs, soit de l'E.S.S., avec un approvisionnement en circuit court pour soutenir l'agriculture durable et locale.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Je vous propose de passer à la suite, avec Antoinette GUHL qui présentera également l'amendement n° 95.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération présente, comme son nom l'indique, la matrice des responsabilités. Entendez donc par là le partage des responsabilités entre Paris 2024 d'une part, et Paris sur un nombre important de sujets d'organisation des J.O.

Cette matrice évoque, certaines fois de manière très détaillée, d'autres fois de manière plus sibylline, le rôle de chacun dans l'organisation des J.O. Il est question de la mise à disposition des sites, de l'espace public, de la communication, de l'accueil du public, de la gestion des espaces médias, du stationnement, de la sécurité, etc.

Pour ma part, puisque mon collègue Sylvain RAIFAUD interviendra en suivant, j'interviendrai sur deux points problématiques : le premier est la délégation de signature qui est dans le projet de délibération et qui est d'ailleurs l'élément qui donne lieu à l'amendement proposé, et le deuxième est l'engagement financier qui lui est inclus dans la convention, c'est-à-dire dans la matrice des responsabilités.

Sur le premier point, la délégation de signature, c'est un point démocratique central de notre position, parce que nous notons qu'il nous est demandé de voter délégation de signature à la Maire pour la signature de cette convention, pour les avenants concernant les sites olympiques et non olympiques, mais également pour tout autre contrat découlant de cette matrice.

La lecture de l'article nous fait penser qu'effectivement tout autre contrat qui découlerait de la réalisation de cette matrice pourrait ne pas passer en Conseil. C'est pourquoi nous proposons un amendement, de manière à éclaircir ce point et que soit donné comme responsabilité à la Maire de signer cette convention qui nous est présentée et, par contre, que tous les autres contrats puissent passer en Conseil de Paris. Voilà la signification de l'amendement que nous présentons.

Le deuxième point, également problématique à notre goût, concerne un article de la convention sur le partage des responsabilités financières, puisque la convention stipule, au chapitre Gestion des surcoûts et imprévus, que chaque partie supporte seule les surcoûts résultant des actions dont elle assure le financement, y compris dans des

circonstances imprévisibles qui rendraient l'exécution - entre guillemets puisque c'est dans le texte - "extrêmement onéreuse".

Vous le savez, depuis le début de notre aventure J.O., nous sommes très vigilants, certes à l'impact environnemental mais également à l'impact financier des J.O. sur les finances de la Ville. Je ne dis pas que ce point n'est pas partagé par d'autres, y compris dans l'Exécutif, mais l'idée est bien d'éviter toute catastrophe financière, comme c'est arrivé dans bien des cas pour les villes hôtes des J.O. Nous souhaitons donc que soient mis en place tous les garde-fous qui permettent d'éviter d'avoir à assumer des dépassements extrêmement onéreux.

Dans l'attente d'avoir la garantie de l'Etat, puisque nous ne l'avons pas encore, qu'il prenne en charge l'ensemble des dépassements, nous restons vigilants. C'est pour cette raison que nous ne pourrions pas voter pour ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Antoinette GUHL.

Je vois que Sylvain RAIFAUD est également inscrit. Vous avez cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci beaucoup.

Je voudrais poursuivre la lecture engagée par Antoinette GUHL de la matrice de responsabilité. Il y a différentes questions que nous avons identifiées. Nous avons eu de nombreux échanges avec Pierre RABADAN et je le remercie de sa disponibilité, mais il reste encore un certain nombre de questions qui nous semblent être problématiques dans ce document.

Notamment sur la décoration du territoire parisien, qui est à la charge de la Ville, il est évoqué dans l'exposé des motifs que la décoration du territoire parisien aux couleurs des Jeux sera de la responsabilité de la Ville. Des éclairages, des projections aux couleurs des J.O.P. sont mentionnés dans la convention, mais la façon dont est envisagée la décoration du territoire parisien n'est pas précisée et se pose la question de la prise en charge de ces coûts, alors que la Chambre régionale des comptes estime ce coût à 2 millions d'euros pour la Ville.

Il y a la question de la liste des emplacements et espaces. Une liste est dressée dans le document cadre, mais d'autres espaces sont identifiés sans précision de leur localisation : des espaces commerciaux, des espaces compte à rebours spectaculaires, des espaces promotionnels pour les partenaires. Cette liste n'est donc pas complète, d'autres sites étant susceptibles d'être mobilisés à la charge de la Ville et les dépassements potentiels d'un point de vue budgétaire ne sont pas évalués.

Il y a la question de l'image des sites de la Ville de Paris et c'est très problématique. Cela a été dit tout à l'heure à propos de la loi olympique qui donne des exceptions importantes sur la place de la publicité, et vous savez que c'est un sujet sur lequel nous sommes extrêmement sensibles. Nous sommes en désaccord avec l'article 1.1.7 de la convention qui parle de l'image des sites Ville de Paris et des monuments appartenant à la Ville de Paris.

Il y a la question de la baignade en Seine et dans les canaux prévue. Il y aura des efforts sur cette question de la part de la Ville, que nous soutenons bien évidemment, mais peut-être que ces efforts pourraient être faits sur la Seine et sur les canaux de la Ville.

Il y a la question de la sécurité également pour la cérémonie et le parcours de la flamme qui est à la charge de la Ville. Le Ministère de l'Intérieur a garanti qu'il y aurait des moyens de sécurité nécessaires concernant la cérémonie d'ouverture le long de la Seine, mais de telles précisions ne sont pas apportées sur le relais de la flamme. La question se pose là aussi de la contribution de la Ville sur un sujet extrêmement important et sensible.

Sur la durabilité des Jeux, nous avons consulté le rapport public qui a été produit sur cette question. Nous mesurons les efforts réalisés et les intentions mentionnées dans ce rapport, mais la question que nous nous posons est celle des garanties de mise en œuvre. Nous sommes particulièrement conscients aussi de l'importance de la place que prennent les sponsors dans l'organisation de ces Jeux, dans la façon dont le budget de ces Jeux est monté. Je voudrais rappeler que les sponsors en question sont Airbnb, Coca-Cola, Goodyear, parmi d'autres, et ce ne sont pas des acteurs qui agissent précisément dans le sens de la durabilité de nos villes, et parfois malheureusement tout à fait à l'inverse.

La dernière question porte sur les volontaires. Nous attendons de voir ce qui sera mis en place avec le dispositif qui va encadrer la participation des volontaires. Quelles garanties seront prises pour assurer le respect de leurs droits et de leur sécurité ? Comment faire en sorte que leur action ne s'apparente pas à un travail dissimulé ? Ces questions ne sont pas traitées dans le document.

Nous avons eu un certain nombre de questions et je disais que nous avons eu un échange avec Pierre RABADAN sur ces différentes questions, mais les précisions qui nous ont été apportées ne sont pas de nature malheureusement à nous rassurer et nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Sylvain RAIFAUD.

Danielle SIMONNET pour poursuivre.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'irai pas par quatre chemins, évidemment je voterai contre ce projet de délibération.

Certes, il porte sur la répartition des responsabilités dans l'organisation des Jeux olympiques entre le Comité d'organisation olympique de la Ville de Paris d'une part, le C.O.J.O. , et les responsabilités de la Ville de Paris en tant que telles d'autre part, mais je voterai contre ce projet de délibération, parce qu'on voit d'un point de vue démocratique qu'il revient à donner les pleins pouvoirs à la Maire de Paris pour ensuite engager notre collectivité sans même que l'on n'en débâte ici. C'est hors de question.

Cela revient aussi finalement à accepter que tous les dépassements de dépenses seront imputables à la Ville de Paris. On sait bien que c'est dans les organisations de tâches déléguées à la Ville de Paris que l'on va avoir le plus de dépassements de dépenses. Voilà la fête aux dépassements pour la Ville qui continue ! Il y a par ailleurs des flous sur les sites mobilisés.

Je voudrais rajouter qu'en vous écoutant, les uns et les autres, je me dis que quand même vous semblez découvrir les arguments qui fondent la raison de s'opposer depuis le début à l'organisation de ces Jeux olympiques.

Si je reprends les interventions des uns et des autres, Mme Brigitte KUSTER découvre qu'il va y avoir un problème de matraquage publicitaire dans Paris avec les Jeux olympiques. Mais c'est le but des Jeux olympiques ! Les Jeux olympiques, ce n'est pas la fête du sport, c'est la fête des sponsors. Donc l'organisation même des Jeux olympiques...

Mais si ! L'objectif premier, c'est de faire une manifestation mondiale qui permet de créer une compétition mondiale pour un certain nombre de sponsors, par voie publicitaire d'abord et avant tout sur les chaînes de télévision, et en même temps par le biais de l'espace public. C'est assez naïf de découvrir cela. C'est naïf de découvrir qu'il y aura peut-être un problème d'éthique sur le sponsoring. On sait bien que les entreprises, qui sont les sponsors des Jeux olympiques, ne sont absolument pas éthiques, absolument pas écologiques et responsables. C'est une vaste blague !

Quand j'écoute l'intervention de Nicolas BONNET-OULALDJ - je précise bien évidemment que je voterai l'amendement -, depuis le départ il y a une mobilisation des organisations syndicales pour utiliser une charte sociale, mais parce que depuis le départ on sait qu'il n'y a aucune raison qu'ils diffèrent des autres Jeux olympiques qui ont toujours eu lieu de par le monde et qui ont été un moment de pression de la classe ouvrière, où pour la livraison des chantiers les salariés se sont fait malmener et maltraiter. Cela a été l'occasion de luttes et de grèves parce qu'à chaque fois, quand il y a une accélération et une pression des lobbys des gros promoteurs pour livrer à temps les équipements, c'est là que les accidents sont terribles. Et Nicolas BONNET-OULALDJ a raison de rappeler les deux décès sur le Grand Paris Express et l'ouvrier blessé grièvement récemment dans le 93.

Les Jeux olympiques n'ont jamais été réputés pour être un temps fort du respect du Code du travail, hélas bien au contraire ! Pas de naïveté sur ce sujet. Je voudrais juste vous rappeler "la Solideo" et ses déclarations hallucinantes, enfin les révélations hallucinantes sur ses propos en interne en termes de discriminations, de discours racistes et de discours relevant du mépris de classe sur la population du 93. Je trouve que vous avez été quand même très silencieux lorsque l'affaire a été révélée par "Mediapart".

Ensuite, quand on regarde le volet de l'implication citoyenne, oui, on en appelle au bénévolat. Et pourquoi ? Pour essayer de réduire les coûts. Bien sûr que c'est un problème de travail dissimulé. Et sur la question de l'implication du volet plus associatif, implication citoyenne, le développer demanderait un travail en termes d'éducation populaire et donc de vrais emplois pour pouvoir soutenir et accompagner cela. Or, on sait bien que c'est là que le bât blesse depuis le début et ce n'est pas prévu.

Vous regrettez finalement - je terminerai par là - que des équipements sportifs ne soient pas utilisés pendant les Jeux olympiques et que l'engouement pour le sport, qui a été très cassé par le contexte Covid, ne se soit pas amélioré par l'organisation des J.O. Mais c'est parce que depuis le début, on met l'argent et les moyens dans les Jeux olympiques et pas dans le sport pour tous.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ces Jeux olympiques. Les plus écologiques, les plus sobres, les plus sociaux et les plus respectueux sont les Jeux olympiques qui n'auront pas lieu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour terminer ce débat, avant de donner la parole à Pierre RABADAN, M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Il me revient de conclure ce débat. On a entendu beaucoup d'arguments et encore une brèche dans la majorité municipale, parce que cet après-midi, c'est bien de cela dont il s'agit. J'ai bien entendu le groupe des "Ecolos" voter contre l'avis du Maire de Paris sur ce qui est présenté par M. RABADAN, l'adjoint aux sports, comme l'une des opérations les plus emblématiques et l'un des projets de délibération les plus importants, et celui qui doit mobiliser la Ville. Encore un clash politique à Paris, cette fois-ci sur les J.O. 2024 !

Alors, je vais dissiper tout malentendu. Notre groupe Changer Paris est favorable à l'organisation des Jeux olympiques 2024, mais nous nous en faisons une conception exigeante. En particulier quand on est maire de la ville, qui accueillera les prochains Jeux olympiques, on doit avoir l'expression d'une conscience environnementale sans failles. Or, cela tombe plutôt bien parce que ce projet de délibération intervient quelques jours après l'ouverture des Jeux olympiques de Pékin. Jusqu'à présent, je pense que nous sommes d'accord, le maire qui organise un événement olympique doit porter ces valeurs, surtout quand il défend la question de l'exemplarité environnementale.

Alors, revenons à Pékin. Je connais un peu les J.O. 2024 et les Jeux olympiques d'hiver, parce qu'il se trouve que je n'ai pas toujours habité dans le 16^e arrondissement, je viens de Briançon Serre Chevalier, où on sait ce que c'est que la neige et on sait en particulier ce que c'est que la neige naturelle. A Pékin, il y a de la neige ? Très sincèrement, quand j'ai appris, le jour où la décision a été prise par le Comité international olympique qu'on allait faire les Jeux olympiques à Pékin, j'ai cru que c'était un canular. Je me suis dit, c'est un peu gros. Eh bien non, il y a vraiment des Jeux olympiques d'hiver à Pékin et on va y mettre de la neige artificielle. De la neige artificielle !

Quand on lance ces J.O.-là, Mme HIDALGO, elle, grande défenseuse de l'environnement à Paris - elle a même repeint ses tracts lors de la dernière campagne municipale en vert, cela prouve bien que c'est une vraie "écolo" - ne trouve rien à y redire sur la neige artificielle à Pékin. Non, non, aucun souci.

Pour cette neige artificielle à Pékin, il faut 200 millions de litres pour la constituer. On a du mal à imaginer mais c'est l'équivalent de toute l'eau qui est consacrée lors d'une saison par toutes les stations de ski en France pour y skier. A Pékin, c'est quinze jours pour quelques compétiteurs et Mme HIDALGO n'y trouve rien à redire.

En plus, pour organiser tout ce déversement d'eau et les brumisateurs qui vont avec, il faut installer des équipements, des centrales à eau et pour poser les centrales à eau, il faut aménager. Vous savez ce que l'on a fait à Pékin ? On a déclassé une zone naturelle protégée. Oui, oui ! Et à la place, on a installé les équipements pour faire de la neige artificielle.

Eh bien, Mme HIDALGO, qui dit qu'elle plante plein d'arbres à Paris, cela ne la dérange pas ce qui se passe à Pékin. Non, franchement, cela ne la dérange pas. On a même coupé 20.000 arbres. Vingt mille ! Elle, cela ne la dérange pas, Mme HIDALGO. Pourtant, vraiment la main sur le cœur, c'est une défenseuse du développement durable à Paris.

Alors oui, les Jeux olympiques à Pékin, c'est le révélateur de son insincérité. Elle est mise en défaut. Et d'ailleurs, sur les bancs des "Ecolos", on aurait bien aimé entendre cet après-midi les mêmes réprobations que je suis en train de formuler, mais c'est vrai que du côté des "Ecolos", on n'est pas très clair non plus sur les Jeux olympiques à Paris. Quand "Total" veut être partenaire des J.O., on entend les cris d'orfraie : non, surtout pas, ils sont pour l'industrie fossile ! Par contre, quand M. BELLARD, il y a quelques mois, propose à ce Conseil de Paris, "Total", le même "Total", pour installer des batteries de recharge électrique, c'est une opposition beaucoup plus molle de la part des "Ecolos".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il va falloir conclure, Monsieur ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Alors oui, notre groupe Changer Paris est favorable à l'organisation des Jeux olympiques 2024, mais avec une conscience environnementale et une exemplarité qui n'est pas celle de Mme HIDALGO !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais reprendre mes esprits et je suis désolé de commencer cette intervention par cela.

Je vais d'abord remercier l'ensemble des intervenants et recentrer un peu le débat. On vient de parler d'une convention-cadre sur les Jeux qui définit une relation entre le Comité d'organisation et la Ville de Paris, qui est en charge de cette organisation, et ses responsabilités, comme certains l'ont dit. On n'est ni sur des sujets, qui viendront ensuite dans d'autres projets de délibération et qui sont liés à la construction d'équipements pérennes de "la Solideo", ni sur le jugement des Jeux de Pékin, et je vous répondrai sur ce sujet, Monsieur ALPHAND, ni sur d'autres considérations où les réponses à toutes les questions que les Jeux posent sont importantes et très nombreuses.

Evidemment, nous n'avons pas la prétention de dire que ce document répond à toutes les questions que vous avez posées, chacun et chacune. C'est une convention-cadre et, comme son nom l'indique, elle donne un cadre pour d'autres projets de délibération qui viendront en Conseil de Paris devant vous, site par site, pour présenter les spécificités, les périmètres, l'impact sur les riverains et les commerçants, les déviations de circulation. Ce sont toutes des interrogations légitimes que j'ai entendues, mais je voudrais juste commencer par recentrer le débat, rentrer un peu dans la convention et je l'espère, si j'ai le temps, répondre à quelques-unes de vos interventions.

Oui, c'est une étape importante. Je le dis tout de suite et je remercie l'implication des services de la Ville sur ce sujet, de mon cabinet avec l'ensemble des groupes qui composent ce Conseil de Paris, avec lesquels nous avons passé non pas quelques minutes par-ci par-là, comme je l'ai entendu, mais plusieurs heures dans les derniers jours

pour essayer d'expliquer parfois des choses qui me reviennent en boomerang, comme si nous avions écarté la réponse.

Je salue vraiment l'implication normale, qui fait sens dans ce que nous voulons présenter comme un événement fédérateur, qui écoute les préoccupations de chacun, qui essaie d'y répondre autant que faire se peut, pour éviter des manipulations ou des imprécisions qui permettraient d'avoir une analyse erronée. Je voulais le poser en condition préalable.

Oui, c'est une condition de mise à disposition. Cela a été spécifié et je le redis, quand nous avons signé le contrat de ville hôte pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, dans ce contrat de ville hôte, nous devons une mise à disposition des sites parisiens pour y laisser les compétitions se dérouler.

Oui, Monsieur ALPHAND, nous voulons, après certains modèles de Jeux, développer une nouvelle norme de Jeux olympiques. Nous nous sommes mis des ambitions, des exigences très fortes, qui nous imposent aujourd'hui de prendre un certain nombre de mesures. C'est en cela que je remercie le Comité d'organisation, avec qui nous avons longuement discuté notamment sur les montants financiers qui ont été évoqués, qui n'avait pas d'obligation juridique pour verser cette compensation qui est due à la spécificité du projet parisien. Il faut le dire, il faut s'en satisfaire, je le pense. On peut dire qu'il aurait fallu plus, qu'il aurait fallu moins, qu'il aurait fallu faire différemment, mais c'est un fait, il est là et je rappelle que c'est 10,2 millions d'euros.

Il faut que j'aille plus vite parce que je n'ai pas assez de temps pour répondre.

Dans cette matrice, il y a aussi un certain nombre d'acquis et d'exigences envers le Comité d'organisation, qui doivent mettre, par exemple, la démarche de durabilité dans tous les choix opérationnels des livraisons des Jeux olympiques et paralympiques. Cet acquis est marqué dans la matrice.

Je voudrais recentrer le débat. Nous avons des ambitions d'héritage post-Jeux qui sont aussi crantées de cette matrice. Je vous le redis, elle ne répond pas à tout mais elle a le mérite au moins de poser un certain nombre de cadres et de nous permettre d'aller vers une nouvelle norme de Jeux. L'ambition très forte que nous avons à Paris est celle-là et nous la portons au travers de cette matrice.

Je vais maintenant répondre très rapidement, dans le temps qu'il me reste, sur les quelques points que j'ai entendus lors des interventions.

Mme de COMPREIGNAC, je suis d'accord avec vous sur un point, nous aussi nous aimerions une meilleure cadence des transports en commun. Nous avons un objectif, nous y travaillons d'ailleurs avec I.D.F.M., mais nous n'avons pas la compétence des transports aujourd'hui. Donc s'il y a des insuffisances, vous ne pouvez pas nous en faire encore le reproche. Nous y travaillons pour les Jeux pour pouvoir desservir l'ensemble des sites par les transports en commun.

Les stations construites du Grand Paris Express, dont un certain nombre a accusé des retards, n'ont rien à voir avec les Jeux. Elles seront livrées, pour la plupart, bien après les Jeux et nous avons un plan de transports qui ne les intègre pas, donc il ne faut pas tout mélanger.

Sur l'aspect financier, l'Etat s'est engagé dans la loi de finances 2022 à prendre l'ensemble des déficits potentiels du C.O.J.O. Après, pour ce qui est des engagements de la Ville sur les responsabilités qui sont les nôtres, nous avons mis un cadre très précis, que j'ai partagé avec chacun d'entre vous. Un bleu budgétaire annuel engagera toutes les dépenses de la Ville en charge de ses responsabilités. Mais ne nous dites pas "on ne sait pas quels seront les dépassements", puisqu'on n'a pas encore défini et décidé les moyens qui seront mis à disposition. Je veux bien que l'on instrumentalise et que l'on pose le sujet et les préoccupations, mais n'allons pas au-delà d'un document cadre qui doit nous ramener à simplement constater ce qui se trouve dedans.

Sur l'implication et la participation évoquées par Mme MAQUOI, je voulais juste vous dire une chose sur la Fabrique du sport comme sur l'implication des Parisiens. Il est vrai, vous l'avez dit mais je le redis, que nous n'avions pas anticipé le Covid en 2017 lorsque nous avons obtenu les Jeux. L'implication, notamment pour les Jeux sportifs scolaires, qui devaient avoir lieu lors de la semaine olympique et paralympique, a été rendue plus difficile, comme toutes les manifestations qui étaient prévues jusqu'à présent.

J'en profite aussi pour dire qu'en ce moment même, et encore mercredi prochain et le 9 mars, à l'Accor Arena, il y a une animation gratuite pour tous les Parisiens et Parisiennes pour une initiation aux sports d'hiver, notamment pour ceux qui y vont peu.

Je me dépêche, puisqu'il faut respecter, autant que faire se peut, le timing. Excuse-moi mais j'essaye d'être le plus complet parce qu'après on va me dire que je ne réponds pas aux questions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Allez, Pierre RABADAN tout seul, pour conclure.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Sur l'amendement du groupe Communiste, Nicolas BONNET-OULALDJ, les sujets que vous avez mis en avant sont ceux principalement de "la Solideo", alors que nous parlons ici d'une matrice qui nous lie avec le C.O.J.O. Nous en partageons néanmoins les objectifs et la charte sociale que vous évoquez existe dans les objectifs de "Solideo", mais nous acceptons les amendements.

Quant aux amendements du groupe Ecologiste, je suis d'accord sur le fond et nous avons eu l'occasion d'en échanger, mais je ne vais pas les accepter alors que vous votez contre le projet de délibération, cela ne fait plus sens. C'est pourquoi je vous demande de les retirer et de voter ce projet de délibération important pour la bonne livraison des Jeux, puisque c'est le souci du plus grand nombre ici.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 89 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 89 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 95 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 95 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 6, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, SG 6).

2022 SG 9 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation commerciale de l'Aréna située Porte de la Chapelle (18e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 9. Il s'agit du premier avenant à la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation commerciale de l'Arena située porte de la Chapelle dans le 18e arrondissement.

La parole est en premier lieu à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons analysé une modification de périmètre par l'exploitant et les conséquences financières qui en découlent, mais pas seulement. Vous avez réalisé que le parvis de l'Arena 2 avait une incidence sur l'exploitation globale. Je vous félicite, c'est le trottoir qui est devant. Vous avez réalisé qu'une rue sur le côté devait être intégralement intégrée. La prochaine fois, essayez de regarder les projets avec un peu plus d'anticipation et de grandeur de vue et vous verrez que le parvis rentre tout à fait dans l'exploitation normale d'une salle et c'est valable à peu près dans le monde entier.

Les "Ecolos" sont passés et on a un petit coup de "greenwashing" avec 150 places de vélo en plus pour 820.000 euros. Qu'importe, finalement le montant global de cette extension de périmètre s'élève à 2.065.000 euros.

Alors, cher Pierre, nous nous sommes téléphoné. C'est un ajustement au programme de travaux du délégataire, il n'y a aucune difficulté sur ce point, mais vous me dites que cela ne coûte rien puisque vous augmentez la période d'exploitation de l'ouvrage de dix-neuf mois supplémentaires, un délai supplémentaire d'ailleurs dans la livraison décalée de juin à septembre 2023 qui empêche l'exploitation des programmes locaux complémentaires.

Le délai n'est plus suffisant, donc votre argument de construire des structures pour les petits enfants et les jeunes du 18e arrondissement tombe rigoureusement à l'eau puisque vous n'êtes pas capables de faire respecter les délais de livraison. L'augmentation de la période d'essai à dix-neuf mois a une incidence financière sur les comptes de la Ville et cela entraîne une hausse de la D.S.P. de l'ordre de 18,2 %.

Alors on va rentrer un peu dans le détail de cette exploitation financière puisqu'elle commence à devenir désastreuse, et ne dites pas qu'on ne vous avait pas prévenus. Cela fait plusieurs mois qu'on vous alerte sur un problème du hollandisme, qui devient un problème d'Anne HIDALGO et dont Pierre RABADAN se fait le chantre : cela ne coûte rien puisque c'est l'argent des Parisiens ! Vous connaissez l'expression.

Sur ce point, on en a parlé avant la coupure de séance, les communistes sont revenus dessus et, Monsieur RABADAN, vous n'avez toujours pas été en capacité de nous expliquer où vous trouveriez les 2 millions d'euros en

l'absence de contrats de "naming" pour le nom d'Alice Milliat que vous ne souhaitez pas donner à cette enceinte et cela a un impact financier sur l'équilibre économique de cette salle.

Le vœu était d'étudier la possibilité, mais allons-y, étudions la possibilité. Dites-moi quand vous avez refusé des sponsors et quand vous acceptez des vœux de la part des communistes, que vous avez votés, que nous avons votés, expliquez-moi où vous trouvez les 2 millions d'euros. Sinon, je vous l'explique et c'est votre réponse habituelle : vous allez les trouver dans la poche des Parisiens. Paul SIMONDON va encore nous expliquer que tout est normal, mais la note est pour les Parisiens.

Dernier point, cher Pierre. A l'occasion de nos débats, vous avez dit : passez me voir à mon bureau, téléphonez-moi. J'ai pris la peine de vous téléphoner et je n'ai pas eu de réponse satisfaisante...

Attendez, j'entends bien, mais que vous essayiez de nous expliquer des choses, auxquelles vous croyez vous-même très peu, ne vaut pas réponse.

A la 7e Commission, il n'y avait pas plus d'éléments de réponse que lors de mon appel téléphonique. Et finalement, vous dites : je vais provoquer une réunion avec les présidents de groupe pour essayer d'expliquer quelque chose, parce que je sens qu'on va avoir un problème au Conseil de Paris. Or, à cette réunion, il n'y a pas plus d'éléments de réponse non plus.

Alors David ALPHAND le précisait tout à l'heure sur la fracture de la majorité, je vous rappelle que les écologistes utilisent les mêmes arguments que moi : ils n'ont pas de réponse aux éléments questionnant vos projets, et notamment sur l'Arena 2.

Nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure sur certains éléments de détails qui sont tout de même assez surprenants, mais ce que nous vous reprochons, c'est tout simplement de ne pas être capable de gérer un projet et de laisser filer une facture où les Parisiens vont se retrouver avec la note à la fin.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Nous poursuivons avec Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le quartier de la porte de la Chapelle, qui fait le lien entre Paris et la Seine Saint-Denis, fait l'objet d'importantes transformations urbaines amorcées dès 2012 avec l'arrivée du tramway.

Il poursuit aujourd'hui sa mue avec, entre autres, de nouveaux espaces verts, à l'image du parc Chapelle-Charbon, des logements, de nouveaux équipements publics pour les jeunes et les familles, le campus Condorcet, la gare des Mines-Fillettes ou encore la requalification à venir de la cité Charles Hermite, au sein d'un espace public plus cohérent et mieux partagé qui fait la part belle aux cyclistes et aux piétons.

La porte de la Chapelle pourrait ainsi devenir l'un des quartiers les plus attractifs du Nord-Est parisien et très certainement l'une des plus belles portes de Paris.

Face au campus Condorcet, qui accueillera près de 4.000 étudiants, et son jardin ouvert à toutes et tous, l'Arena, unique équipement parisien à être construit pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024, contribue grandement à la requalification du quartier. Avec ses 8.000 places assises, il pourra accueillir des compétitions de sport de haut niveau et des concerts. Il comprend deux gymnases dédiés aux sports de proximité pour les habitants du quartier. Mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD en parlait ce matin. Une nouvelle offre de commerces du quotidien, de la restauration et des activités de loisirs y sera également proposée.

Face à l'Arena, un large parvis arboré et végétalisé de 6.000 mètres carrés sera aménagé. Conformément aux demandes formulées par les riverains lors de la concertation, à laquelle j'ai personnellement activement participé, entamée dès 2019, la Ville a souhaité que ce parvis devienne un nouveau lieu de vie accueillant des fêtes de quartier et des activités organisées par la mairie ou les associations locales.

La Ville a également demandé, comme précisé dans l'avenant, que l'offre de stationnement de vélos soit largement augmentée, notamment lors des événements accueillant plus de 5.000 personnes au sein de l'Arena.

Emblématique des Jeux olympiques et paralympiques 2024, trait d'union entre Paris et la Seine-Saint-Denis et toujours dans une logique d'héritage, l'Arena a été pensée bien au-delà des Jeux et avant tout pour les habitants du quartier. Loin de l'image hostile et dégradée qui a longtemps dominé cette porte, l'équipement pourra s'intégrer au sein d'un environnement urbain de qualité, signant le renouveau de la porte de la Chapelle.

Je vous remercie.

(Mme Hélène BIDARD, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération montre en quoi cette construction de l'Arena et du site amène une transformation du quartier, une transformation urbaine, qui doit s'accompagner - c'est le sens de ce projet de délibération - de modèles de gestion, notamment de l'espace public.

Une nouvelle place, une nouvelle esplanade sera devant cette Arena, et comme cela a été dit précédemment, ce sera un lieu de vie, un lieu de fête, un lieu que les riverains pourront utiliser, s'approprier. La question qui se pose dans cette délégation est qui va prendre en charge, est-ce la S.E.M. ou la Ville de Paris, quand il s'agit des questions de propreté, de la question des travaux, etc. ?

C'est une question très importante qu'il faut anticiper, car vous savez qu'il y a sur l'espace public souvent des contentieux et les riverains ont tendance à croire que l'on se renvoie la balle. Pour eux, la S.E.M. qui gère le P.O.P.B. et la future Arena ou la Ville de Paris, c'est la même chose et les élus qui siègent, siègent au Conseil de Paris et siègent dans la S.E.M. Il est donc bon de clarifier dès le départ, d'anticiper dès le départ l'ensemble des besoins.

Colombe BROSSEL est là, elle m'écoute, et je pense notamment aux questions de propreté. Car bien souvent, qu'est-ce qui se passe sur ces places ? Il y a de la consommation de plats à emporter. C'est souvent du fast-food et on verra d'ailleurs ce qui sera dans la concession de l'Arena, mais il y aura probablement de la vente à emporter et se posera tout de suite des questions de propreté.

Je souhaite donc le dire dès maintenant, il faut anticiper les besoins de la Ville en matière de propreté et bien préciser si c'est à la charge de la S.E.M., quand ce sont des événements et dans ce cas elle prend des entreprises pour intervenir, ou si c'est à la charge de la Ville et il faut alors préciser le nombre d'agents nécessaires en plus.

A chaque exercice budgétaire, depuis plus de dix ans, le groupe Communiste dépose des amendements budgétaires sur le nombre de personnes pour la propreté et à chaque fois on nous dit qu'il n'y a pas besoin, etc. En l'occurrence, c'est un nouvel espace public, une nouvelle esplanade, un lieu de consommation, donc quels sont les besoins anticipés en termes de propreté ?

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Alice TIMSIT, pour le groupe GEP.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'exploitation commerciale de l'Arena 2 a été confiée à un délégataire, la S.A.E. P.O.P.B., et l'avenant qui nous est soumis prévoit, entre autres, d'étendre l'exploitation commerciale de l'Arena 2 à son parvis, dont la surface est de 6.000 mètres carrés.

Une avancée, qui mérite d'être soulignée et dont le groupe Ecologiste se réjouit, c'est bien entendu l'augmentation de l'offre de stationnement de vélos de 300 places à l'ouverture et jusqu'à 450 places à moyen terme.

Toutefois, là n'est pas tellement le sujet de mon intervention. L'avenant à la délégation de service public précise que le délégataire, je cite, "pourra animer le parvis avec des installations temporaires à usage de restauration ou d'animations ludo-sportives". Nous nous interrogeons sur ce point, en fait sur les garde-fous qui sont prévus, afin que la Mairie puisse s'assurer à la fois de la qualité et de l'accessibilité de la restauration qui sera proposée, et de la qualité et l'accessibilité des animations ludo-sportives.

A ce stade, tel que l'avenant est rédigé, il n'y a rien de contraignant ni d'obligatoire et ce point nous interroge. Je ne vais pas verser dans la caricature, je ne vous ferai pas cette offense, mais vous me voyez venir, nous souhaiterions éviter que la restauration proposée soit inaccessible en termes de prix ou bien de piètre qualité. Il en va de même pour les animations ludo-sportives, il y a animation et animation, mais je ne rentrerai pas dans le détail sur ce sujet.

Dans l'avenant, il est aussi écrit que cette programmation sera gérée en concertation avec la mairie d'arrondissement, au regard des besoins et des attentes du quartier. D'accord, tant mieux, c'est très bien, sauf qu'à ce stade, tel que c'est rédigé, il n'y a rien d'obligatoire à ce que le délégataire se rapproche de la mairie. Ne serait-il pas possible de soumettre cela à une autorisation préalable de la Ville, comme c'est le cas pour d'autres activités ?

Dans l'avenant, je vois qu'il est également prévu que tout ce qui est accrochage sur le mobilier urbain ou accrochage sur la végétalisation du parvis soit soumis à une autorisation préalable de la Ville. Alors pourquoi soumettre cela à une autorisation préalable de la Ville et pas tout ce qui est gestion de la restauration, etc. ? C'est un premier point.

Un autre sujet nous interpelle. L'avenant à la convention prévoit que le délégataire veillera également à permettre, sous réserve de leur compatibilité avec la programmation de l'Arena, la tenue d'événements municipaux et locaux. Là encore, nous en sommes très heureux mais ne peut-on pas un peu muscler cette promesse qui nous a été faite que l'ouvrage sera véritablement tourné vers les habitantes et les habitants ? Nous aimerions bien savoir dans quelle mesure la mairie et les associations locales pourront aussi prétendre à l'organisation d'événements sur le parvis. C'est un espace public, il est donc normal qu'elle puisse également y organiser des événements et je suis sûr que nous partageons cette ambition.

Enfin, mon dernier point est plutôt une demande de communication et d'information. Il est précisé à de nombreuses reprises que le parvis de 6.000 mètres carrés sera végétalisé et arboré. Pourra-t-on avoir à l'avenir une communication un peu précise de ce qui est prévu de l'emprise au sol, du nombre d'arbres et de la végétalisation ?

Je m'arrêterai là, je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame TIMSIT.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on est sur un projet de délibération où on privatise de fait le parvis devant l'Arena. Ce ne sera donc plus une esplanade publique, il faut dire les choses telles qu'elles sont, tel que c'est écrit. C'est donc la S.A.E. P.O.P.B. qui aura la pleine jouissance de cette esplanade. Cela va dans la logique d'une convention de délégation de service public, où on estime que ce n'est pas une régie directe et pas un équipement de la Ville de Paris. C'est pour cela que j'ai voté contre et que je revoterai contre.

La logique d'intérêt général voudrait que l'on crée un équipement public en régie directe avec des agents de la Ville de Paris et que la gestion de cet équipement public se fasse par l'administration avec en même temps un comité de pilotage d'usagers de cet équipement public. L'utilisation de l'esplanade devant devrait se faire en lien, en concertation avec le conseil de quartier et les associations sur comment l'animer.

De manière exceptionnelle, on pourrait envisager parfois des choses lucratives, mais de manière exceptionnelle. Là, la chose est totalement inversée, on permet à la S.A.E. P.O.P.B. de pouvoir faire un peu plus de business en vendant très régulièrement de la nourriture et en créant de l'événementiel sur cette esplanade. Cela ne va donc pas.

On a réussi à empêcher pour l'instant du "naming", mais jusqu'à quand ? Cela va arriver très rapidement puisque c'est déjà arrivé sur d'autres équipements équivalents.

Cet Arena porte de la Chapelle, j'espère qu'on arrivera vraiment à le faire vivre, que ce ne sera pas un nouvel éléphant blanc de plus parce qu'on a par ailleurs un problème sur les gros équipements de ce type. D'ailleurs, nous avons toujours eu un désaccord dans la mandature antérieure sur la réalité des besoins des grands équipements de ce type. Je rappelle que le Stade de France ne s'en sort pas aujourd'hui et n'arrive pas à être complet en termes d'activités, même en diversifiant énormément. Ce n'est certes pas de même nature et de même taille, mais voilà.

Donc, je ne voterai pas favorablement pour ce projet de délibération, je voterai contre et je pense qu'il y a vraiment un problème. Vous avez toujours une logique où vous refusez de faire simple. Un intérêt général, on y répond par un équipement public et un équipement public, le mieux pour le défendre est une régie directe. Et l'esplanade devant, c'est de la gestion publique municipale de concert avec l'ensemble des partenaires d'un quartier. Au lieu de faire aussi simple, vous courez toujours dans une logique libérale qui me semble aller à l'encontre de l'intérêt général.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à toutes et à tous pour ces interventions, constructives pour la large majorité d'entre elles, ce qui va, me semble-t-il, dans le sens de ce que nous souhaitons faire collectivement. Je vais redonner le cadre de cet avenant à la convention de délégation de service public.

Nous avons, dans le cadre de la construction de ce complexe, avec une Arena en salle principale de 8.000 places, deux gymnases et un programme de locaux complémentaires, lancé un marché global de performance - pour les spécialistes, il y en a de nombreux ici - et en même temps le choix du futur délégataire pour exploiter au mieux ce site et faire en sorte que la construction soit en accord avec les besoins de l'exploitant.

C'est exactement l'objet de ce qui a été fait et il est tout à fait normal que des ajustements aient lieu au cours de la construction. Parfois, quand j'entends certaines interventions, j'ai l'impression que l'équipement existe déjà et qu'il tourne, alors qu'il est en construction et qu'il sera livré en 2023. Nous ne sommes pas en retard, nous avons anticipé, autant que faire se peut, et cela nécessite quelques ajustements. C'est finalement tout l'objet de ce projet de délibération sur quatre points que je vais reprendre très rapidement.

Sur l'extension du périmètre, cela a été dit par certains d'entre vous, principalement le parvis mais aussi les allées autour, quand nous construisons ce complexe, il faut ensuite réfléchir à la manière optimale d'harmoniser son utilisation, comme le disait Nicolas BONNET-OUALDJ.

J'entends vos réserves, Madame TIMSIT, sur un certain nombre de questionnements sur ce qui se passera sur le parvis. Je comprends que ce qui est soumis à la Ville, ce sont des aménagements pérennes, notamment pour la végétalisation. Bien sûr, dès que nous aurons finalisé l'aménagement du parvis, vous en aurez évidemment le détail et vous pourrez voir, je l'espère, quelque chose qui vous plaira.

Ensuite, sur les aménagements temporaires, il faut redire que la difficulté - c'est une des raisons pour lesquelles on a intégré le parvis - est que cet équipement va accueillir plus de 130 dates événementielles dans

l'année - je parle de l'Arena centrale, les gymnases étant réservés pour le sport de proximité dont nous parlions ce matin - et il y aura une programmation en lien avec les événements. Si 130 fois par an, il faut demander une autorisation pour faire un peu de vente de nourriture ou une animation liée au spectacle ou au match de basket, cela ne nous semble pas très opérationnel, mais je pense que le maire du 18e...

Qu'est-ce qui sera permanent, Madame SIMONNET ?

Non, les gens doivent manger quand ils viennent voir un spectacle, je m'en excuse, dedans ou parfois dehors avec un cahier des charges qui est défini par le délégataire. Par ailleurs, le délégataire est une société d'économie mixte de la Ville, donc elle respecte un certain nombre de principes qui sont en accord avec la majorité que nous représentons ici. Nous avons, par ce moyen aussi, la mesure d'influer, de peser sur l'ensemble de la programmation. J'espère que je serai en mesure d'apporter des réponses à toutes vos interrogations, mais je les ai bien notées et je vous en remercie.

Pour répondre rapidement à M. GRANIER, j'ai eu peur, je croyais que vous aviez dit que je ne vous avais pas répondu. Que je n'aie pas donné de réponse satisfaisante, je l'entends et on pourra essayer de faire mieux pour la suite. En tout cas, sur le modèle économique, nous passons d'un modèle de dix à douze ans, avec un certain nombre d'ajustements programmatiques pris en charge par le délégataire, et donc qui ne coûtent pas d'argent à la Ville et c'est même favorable au bout de douze ans de 100.000 euros supplémentaires. Par conséquent, j'entends vos interrogations et je sais votre extrême vigilance, mais sur ce point cela ne me semble pas un risque démesuré.

Je reprends les quatre points puisque j'ai encore quelques secondes.

L'extension du périmètre, cela a été dit.

La mise en place du stationnement de vélos, qui d'ailleurs imposera au délégataire, au-delà de la jauge de 5.000 euros, le déploiement d'un dispositif événementiel pour améliorer l'offre.

Les ajustements de programme, j'en ai parlé tout à l'heure et cela me semble tout à fait en accord avec ce que l'on dit.

Enfin, en dernier point, le programme des locaux complémentaires. C'est pour cette raison que le délégataire fait des ajustements, c'est pour qu'il s'insère parfaitement dans le quartier, qu'il réponde aux besoins et aux volontés de la mairie d'arrondissement et qu'il soit vivant en dehors de cette période événementielle.

Pour toutes ces raisons, je crois que l'on peut se satisfaire de cet avenant, qui ne pose pas de problème de fond, qui ne remet pas en cause la nature même du marché qui a été passé et qui nous permettra de mieux exploiter cette Arena et de réussir sa parfaite intégration à la porte de la Chapelle qui en sera transformée. Je crois qu'on s'en réjouit tous ici.

Donc je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 9).

2022 SG 7 - Actualisation de la maquette financière des J.O.P. 2024. - Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la "Solideo".

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 7 et l'amendement n° 96 pour l'actualisation de la maquette financière des J.O.P. 2024.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

C'est évidemment une évolution budgétaire qui est réévaluée, qui est tout à fait normale, que l'on retrouve dans beaucoup de cas de chantiers. On a connu pire, notamment avec la Philharmonie de Paris, les Halles et autres chantiers sur lesquels des surcoûts d'opérations apparaissent au cours des évolutions. Pour nous, ce projet de délibération ne pose pas de problème, la surévaluation n'étant pas conséquente non plus.

Par contre, lorsqu'on voit la liste de l'ensemble des projets qui sont financés dans cette maquette, cela nous permet de voir le paysage de la transformation olympique, dont on parle depuis des années depuis la candidature de Paris en 2017. Cela nous permet de voir la passerelle avec la Seine-Saint-Denis et le fait que Paris contribue à la hauteur de projets qui ont lieu en Seine-Saint-Denis et qui ne sont pas simplement des sujets sportifs.

Je vois dans cette liste toute la question de l'éco-quartier fluvial dans la Z.A.C. autour du village olympique, le franchissement de l'île Saint-Denis, l'enfouissement des lignes à haute tension, la création d'un mur antibruit, les abords du village olympique, le lycée Marcel Cachin, toute la Z.A.C. autour des médias, et ce sont ensuite des équipements de proximité.

C'est une part importante d'équipements de proximité, des sites d'entraînement, des sites sur lesquels nous avons une réflexion depuis très longtemps. Sur le Syndicat interdépartemental Paris Seine-Saint-Denis, je pense à la piscine de Marville. Je me rappelle que Léa FILOCHE était présidente du Syndicat intercommunal à l'époque et le sujet de la piscine était déjà sur la table. C'est grâce aux Jeux olympiques que finalement cette piscine est rénovée et que l'on a ces transformations.

Donc, je me réjouis car cela montre que bien au-delà de la question du sport, les Jeux olympiques sont aussi transformateurs de l'espace public, comme on vient de l'évoquer sur la porte de la Chapelle.

Par contre, je considère que l'héritage doit aller plus loin, notamment en termes d'équipement de proximité et je trouve que l'ensemble de cette liste manque d'équipements de proximité pour le sport au quotidien. J'ai d'ailleurs déposé plusieurs amendements au dernier budget de la Ville pour prendre en compte cela. Je vous rappelle que le budget d'investissement de la Ville était au-delà de 500 millions d'euros dans les précédentes mandatures et qu'au début de ce mandat, nous étions à une évaluation en dessous.

Donc j'insiste sur le fait qu'investir dans les Jeux olympiques doit s'accompagner dans l'investissement d'équipements de proximité. Un euro dans les Jeux olympiques doit être un euro investi dans le sport de proximité, parce que l'objectif final est bien évidemment la transformation urbaine des sites olympiques, mais l'objectif final premier est d'amener plus de personnes au droit d'accès au sport pour toutes et tous. Que ce soit des enfants issus des quartiers populaires, que ce soit l'égalité femmes/hommes dans les disciplines, que ce soit l'accès des personnes en situation de handicap, que ce soit les seniors, que ce soit le développement du sport santé, pour tout cela il nous faut des équipements de proximité.

Le but final des Jeux olympiques est bien sûr de développer la pratique du sport dans notre pays. C'est pourquoi je me réjouis de ce projet de délibération, mais je souhaite que l'on aille beaucoup plus loin et que ce soit un accélérateur pour le sport de proximité.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Maintenant, la parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération SG 7 concernant "la Solideo" nous est présenté comme un projet de délibération essentiellement technique, portant sur l'actualisation de la contribution de la Ville pour le financement de "la Solideo" dû à l'application des indices de l'inflation.

Mais en entrant dans le détail, c'est aussi une extension du périmètre de financement de la Ville de Paris à laquelle nous sommes confrontés. On observe que la contribution de la Ville va être affectée à un plus grand nombre de projets que ce qui était prévu initialement en 2018 et parmi ces investissements, surprise ! le fameux bassin d'entraînement prévu à Aubervilliers, dont le modèle économique nécessite la mise en place d'un solarium et la destruction de jardins ouvriers centenaires. Je me rappelle que Pierre RABADAN nous avait dit que ce bassin d'entraînement était loin d'être indispensable aux Jeux.

Je rappelle qu'il aurait été possible de faire autrement en intégrant le solarium au bâtiment ou au jardin ou en évitant à tout prix de consommer la pleine terre pour réaliser cet espace. Au lieu de cela, les jardins d'Aubervilliers ont été détruits début septembre avec une grande brutalité peu compatible avec les valeurs olympiques. Je souhaite ici affirmer le soutien de notre groupe aux militants et militantes qui ont été placés récemment en garde à vue pour avoir tenté d'empêcher ces travaux.

Pour cette raison, nous voterons contre ce projet de délibération.

Et je voudrais terminer en disant un mot des Jeux olympiques de Pékin. Comme le Qatar, la Chine fait du sport une instrumentalisation politique et nous sommes favorables à un boycott diplomatique des Jeux de Pékin. Nous ne souhaitons pas soutenir de fait un régime qui se rend coupable d'un génocide, comme cela a été reconnu récemment par l'Assemblée nationale à une très large majorité à propos des Ouïghours. Dans ces conditions, la célébration des Jeux organisée en ce moment même au Palais omnisports de Bercy ne nous semble pas du tout appropriée.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, j'ai l'impression que des élus ici découvrent les désaccords sur les Jeux olympiques. Excusez-moi, mais même si les écologistes ne se sont pas suffisamment exprimés contre

systématiquement à mon goût, on ne peut pas leur reprocher d'être contre les Jeux olympiques car ils l'ont quand même exprimé à plus d'une reprise. Je ne prétends pas être votre avocate, mais ce n'est quand même pas la première fois que l'on se retrouve dans les manifestations contre les Jeux olympiques, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont toujours constants sur l'ensemble des projets de délibération à mon goût, que ce soit dans cette Assemblée ou au Conseil régional. J'ai cru comprendre qu'il y avait des positions un peu différentes et du débat entre vous, mais il me semble qu'on ne peut pas leur reprocher ce désaccord. Néanmoins, je me sens plus à l'aise en étant hors de cette majorité, ainsi je n'ai pas à cautionner des projets que je combats fermement, mais c'est autre chose.

Ce projet de délibération est une petite information sur des dépassements budgétaires et c'est comme cela qu'il faut le lire, si je comprends bien. Je pense par ailleurs que l'on est bien en deçà des dépassements que l'on aura à l'arrivée. Je rappelle seulement quelques chiffres : les Jeux de Londres ont connu des dépassements de 7,8 milliards d'euros supplémentaires, les Jeux de Rio ont eu 12 milliards d'euros supplémentaires ; pour les Jeux de Tokyo, c'était 6 milliards d'euros initialement prévus puis 12 milliards à l'arrivée, soit 6 milliards d'euros supplémentaires.

On sait par ailleurs que dans les Jeux olympiques de 2024, on ne nous dit rien du montant alloué à la sécurité. Cela a coûté 1,16 milliard d'euros pour les J.O. de Londres en 2012, soit 1,28 milliard de livres simplement pour le volet sécurité et c'était le double de ce qui était prévu. Puis 553 millions de livres se sont ajoutés aux 475 millions initialement prévus avec des effectifs colossaux en termes de sécurité.

Sur les J.O. de Paris, on sait que l'on a déjà bien dépassé les premières estimations. Alors, ce projet de délibération nous fait entendre déjà des évolutions en termes de contribution de 18,6 millions d'euros, ce qui n'est pas rien et cela porte la contribution à 153,6 millions d'euros.

Une contribution complémentaire sera versée de manière linéaire de 2022 à 2025. Il y a aussi une extension des compétences qui n'était pas prévue initialement. Je voterai d'ailleurs le vœu présenté par le groupe Ecologiste, ce qui nous permet de réinsister sur ce en quoi ces Jeux olympiques sont totalement anti-écologiques et en quoi finalement ce qui est prévu dans le 93 ne répond absolument pas à l'intérêt général, ni à l'intérêt de la population du 93, ni dans l'aspect social ni dans l'aspect écologique.

Ces Jeux olympiques sont même un saccage écologique. Je rappelle quand même que pour le village olympique, même s'il se dote de bâtiments zéro carbone, le réaménagement de l'échangeur autoroutier va accroître très fortement la circulation et la pollution du quartier Pleyel dans lequel il y a une école. Ici, à Paris, on se préoccupe beaucoup des écoles, on essaie d'arrêter la circulation autour des écoles, mais c'est de l'autre côté du périphérique, dans le 93, et on s'en moque ! Je trouve que c'est vraiment affligeant.

Le futur village des athlètes est nommé éco-quartier fluvial de l'île Saint-Denis, mais c'est surtout une super densification d'un bloc, ce qui n'est donc pas écologique. Ce bloc est déjà saturé et une dizaine de platanes historiques ont été abattus, mais ce n'est pas grave !

On en arrive à la piscine d'entraînement prévue à Aubervilliers et franchement on aurait pu se passer de ce solarium. Vous vous rendez compte que l'imposition de ce solarium a conduit à la destruction des jardins ouvriers. Je trouve cela extrêmement grave. Ces jardins ouvriers centenaires d'Aubervilliers, ce n'est pas simplement une question de biodiversité mais une question d'héritage populaire, de rapport à la nature. Avec ces jardins ouvriers, vous avez "bousillé" un héritage terrible. Ce qui est terrible, c'est que si la Cour administrative d'appel de Paris a suspendu le permis de construire, le problème est vous avez déjà détruit et on est dans une situation extrêmement critique. Je pourrais aussi parler de l'amputation du parc de L'aire des vents de La Courneuve, là où il y a la Fête de l'Humanité. Quel scandale !

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de délibération. Même s'il porte d'abord et avant tout sur la question d'un avenant qui montre l'augmentation de la part financière et de la compétence de la Ville, cela nous a au moins donné l'occasion de pouvoir parler à nouveau globalement de ces Jeux olympiques.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Je suis un peu inquiet par le niveau des interventions que nous avons eues juste avant. Pierre RABADAN, pour revenir sur le projet de délibération précédent, quand il est écrit, à l'intérieur du projet de délibération que vous portez, "compte tenu du décalage de juin à septembre 2023 de la date prévisionnelle de réception de l'ouvrage", c'est un retard. Donc ne dites pas que nous ne sommes pas en retard, il est écrit que c'est un retard. C'est à peu près aussi évident quand c'est écrit que le parvis d'un établissement est situé devant. Vous l'avez découvert mais le parvis, c'est devant en général.

Venons-en maintenant au projet de délibération SG 7, Président BONNET-OULALDJ, je vais préciser un peu les éléments que vous avez pu évoquer tout à l'heure, mais je vais commencer par M. RAIFAUD.

La participation de la Ville de Paris à "la Solideo" passe de 135 à 153,6 millions d'euros, soit une augmentation de 13,8 %. M. RAIFAUD évoque l'inflation, mais de 2006 à 2022, Monsieur RAIFAUD, l'inflation n'est que de 6,4 %.

Je vous offrirai "L'économie pour les nuls", en tout cas l'inflation n'est en rien un facteur d'augmentation dans ces proportions du budget qui, encore une fois et je le rappelle, sera pris dans la poche des Parisiens.

Pour rentrer un peu dans le détail, en ce qui concerne les équipements du 18^e arrondissement, pour l'Arena de la porte de la Chapelle, d'une contribution initiale de 30 millions d'euros, on passe à 33,458 millions d'euros, soit 11,53 %. Il faut qu'à un moment, des gens bossent ces projets de délibération !

Il y a 27 modifications, et non des moindres. Monsieur RABADAN, je vous ai encore questionné sur ce point et je n'ai pas eu des réponses satisfaisantes.

On ajoute deux infirmeries, ce qui veut dire que ce n'était pas prévu avant. On modifie la hauteur du sous-plafond, un détail intéressant d'ailleurs est que la fiche modificative indique une hauteur initiale de 2,50 mètres pour la porter à 3,85 mètres, et finalement l'annexe FM2 évoque une hauteur de 3 mètres contre 1,85 mètre. Donc même les chiffres des projets de délibération et des annexes que nous avons pour travailler ne sont pas corrects.

C'est l'extension de la couverture Wi-Fi parce que vous réalisez que dans un bâtiment finalement le Wi-Fi passe moins bien et que ce n'est que de la 3G ou de la 4G. Donc vous êtes obligés de rajouter des bornes Wi-Fi et cela a un coût, ce qui n'a pas été prévu initialement et vous n'avez rien anticipé.

Mieux encore, et accrochez-vous, il est demandé des prises électriques et des prises Internet pour les sièges de la presse et cela veut dire qu'avant il n'y avait pas de prises électriques pour les journalistes ou des câbles Internet. Donc vous n'avez pas du tout travaillé votre projet et je pense que le truc initial...

Oui, je recommence, Monsieur Pierre RABADAN, parce qu'encore une fois vous n'avez rigoureusement apporté aucune réponse. Aucune !

Vous dites, sous des sièges de journalistes il faut une alimentation électrique RJ45. Passez-moi un coup de fil, je vous le dirai la prochaine fois et cela évitera de faire des marchés qui sont complètement sous-évalués. Parce qu'il y a un risque juridique à partir de maintenant sur ce projet de délibération et sur cette construction dans le 18^e arrondissement.

On a des illustrations avec les régies son et les régies lumière. Vous avez mis des régies, que je pourrais mettre dans mon salon, pour une salle de spectacle de 8.000 personnes. Vous n'avez absolument rien anticipé ! - Et encore, je vous inviterai dans mon salon, vous verrez qu'on y fait la fête. Les deux ont été, soit délibérément sous-évaluées pour faire en sorte que quelqu'un puisse avoir le marché, soit vous ne savez pas faire des marchés publics. Je vous laisse deviner.

Monsieur BONNET-OULALDJ, j'en viens à vous maintenant, Monsieur le Président. Pour le cas du 93, on va faire la liste ensemble des sports qui ont été retirés du 93. La solidarité avec la banlieue, dont vous vous gargarisez, ce n'est pas vous. N'allez pas mentir ni au 93 ni aux Parisiens, vous ne l'incarnez absolument pas.

Le volley est passé d'une structure provisoire au Bourget à l'Arena Paris Sud porte de Versailles, il n'y a plus de volley dans le 93. La natation sportive est passée d'un site provisoire à Saint-Denis à l'Arena de La Défense dans le 92, toujours pas le 93. Le badminton a quitté le Bourget-La Courneuve pour l'Arena de La Chapelle et je vous rappelle que c'est à l'intérieur de Paris. Le tir sportif, dernier sacrifié il y a quelques jours, quitte le Bourget-La Courneuve pour Châteauroux. Donc ne dites pas que vous incarnez...

Monsieur RABADAN, je lis "L'Equipe" comme vous et je le vois aussi.

De plus, le Centre aquatique olympique à Saint-Denis n'accueillera que trois épreuves mineures, il a totalement été dépouillé. On aura de la natation artistique, du plongeon et du water-polo, de mémoire.

Donc, en gros, vous avez complètement déshabillé le 93 et vous vous targueriez d'être solidaires avec la banlieue. Franchement, on trouvera d'autres arguments !

Nous continuerons à soutenir les Jeux olympiques, mais nous tirons une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur l'explosion financière qui nous guette. Je vais reprendre les termes de Mme Danielle SIMONNET. On le sait, mais pour quelqu'un comme vous, Monsieur BONNET-OULALDJ, c'est normal de dépenser plus, encore plus, mais vous êtes aussi dans le hollandisme et auprès d'Anne HIDALGO où cela ne coûte pas cher puisque ce sont les Parisiens qui vont payer.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est toujours agréable de prendre des leçons, cela faisait longtemps que cela ne m'était pas arrivé, j'ai l'impression de retourner à l'école. Merci, Monsieur GRANIER, pour cela. Et c'est toujours avec beaucoup d'assurance, on peut vous en créditer, mais parfois quelques inexactitudes, et j'y reviendrai, pour ne pas dire souvent.

Quelques précisions sur ce projet de délibération. Il s'agit effectivement d'un projet de délibération qui acte des dépenses supplémentaires - vous avez donné les chiffres - sur le budget "Solideo" pour la participation d'argent public de 1,378 million d'euros à 1,552 million d'euros pour la participation globale. Là où cela augmente, c'est la participation de la Ville de 18,6 millions d'euros.

Je le réaffirme, Monsieur GRANIER, 95 % de cette augmentation sont dus à l'indexation. A quoi cela correspond ? Le dossier de candidature a été fait en 2016 et lorsqu'on a fait évoluer ce dossier au fur et à mesure, il a toujours été évalué en 2016. A un moment, il faut prendre en compte l'inflation. Vous avez avancé un chiffre, je ne sais pas si votre calculatrice était cassée mais l'inflation que nous calculons entre 2016 et 2020 est autour de 17 %. On pourra toujours en discuter, mais ce ne sont en tout cas pas exactement les chiffres que vous avez avancés. Donc 95 % du montant des hausses qui vous sont proposées ici concernent cette inflation et cette indexation nécessaire, indispensable à tout projet, notamment quand ce sont des projets d'ampleur comme celui-ci.

Deuxième point, il y a quelques surcoûts et ici principalement le surcoût lié au Centre aquatique olympique. Je veux bien que vous remettiez en cause le principe du financement de l'ensemble des sites qui sont énumérés dans le projet de délibération, mais il y a 38 sites sur les 62 maîtrises d'ouvrages de "la Solideo" et ce ne sont pas que des sites de compétition, Monsieur GRANIER, puisqu'il y a aussi les sites d'entraînement et c'est ce qui reste en héritage. Il n'y a pas que les sites où on fait les compétitions parce que beaucoup d'entre eux seront notamment temporaires.

Il y a eu des ajustements, et les principaux bénéficiaires seront très largement la Seine-Saint-Denis et je me désole parfois d'entendre que vous remettez cela en cause. Ce sont les élus locaux qui ont porté ces demandes, parce que ce territoire a besoin d'être transformé. C'était le fondement absolu de ce projet de Paris 2024 que la Seine-Saint-Denis soit la principale bénéficiaire de la transformation territoriale, dont elle a besoin parce qu'elle accuse un retard significatif, notamment par rapport à Paris mais aussi par rapport à Ile-de-France et à toute la France, et c'est de cela qu'on parle. Ici, on parle uniquement de cela.

Donc, il y a une indexation, une augmentation qui n'est pour 95 % pas liée à des surcoûts.

Pour le reste, il s'agit de la plus grosse piscine du Centre aquatique olympique qui sera en face du Stade de France. Elle servira pour les Jeux mais elle répond surtout avec d'autres à des besoins locaux éminemment importants, notamment dans le cadre du développement du savoir nager et de la nécessité que ceux, qui ne peuvent pas se payer des cours particuliers ou parfois des accès à la piscine, aient les moyens de trouver une piscine dans laquelle ils pourront apprendre à nager et éviter par-delà certaines noyades.

Pour Paris, j'ai entendu le sujet. Sur les 18,6 millions d'euros que nous remettons en plus, plus de 10 millions d'euros sont réaffectés dans les financements que nous avons sur l'ensemble des sites parisiens. Dans ces financements, il y a l'Arena de la porte de la Chapelle, dont nous avons parlé, mais aussi cinq sites d'entraînement : Max Rousié dans le 17e, Bertrand Dauvin dans le 18e, Poissonniers dans le 18e, la piscine Georges Vallerey dans le 20e et le stade Pierre de Coubertin dans le 16e. Au final, nous en bénéficions aussi mais nous sommes sur une participation solidaire de l'ensemble des financeurs initiaux de "la Solideo".

Et je vais en terminer par là, je pense, moi aussi, Monsieur RAIFAUD - je le redis et je comprends votre étonnement et votre position - que le projet d'Aubervilliers aurait pu être fait différemment. C'est un projet porté localement et, je le redis, il n'est pas déterminant pour la bonne tenue des Jeux, mais il fait partie d'un financement de sites d'entraînement. En dehors de toutes les procédures judiciaires qui sont en cours, je pense comme vous que le solarium aurait pu trouver une autre place, mais nous ne pouvons pas sacrifier le principe de solidarité de l'ensemble des financements qui sont proposés ici et l'impact que cela aura sur Paris, comme ailleurs, entre les différents financements de "la Solideo".

C'est pour cette raison que je vous propose de voter ce projet de délibération. Et comme pour le projet de délibération SG 6, si vous ne prenez pas part à un projet de délibération, vos amendements ne peuvent malheureusement pas être acceptés.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 96 déposé par le groupe Ecologiste de Paris qui reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 96 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, SG 7).

2022 SG 13 - Transformations Olympiques. - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'E.P.T. "Est Ensemble" pour valoriser la promenade des Hauteurs.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 13 pour les transformations olympiques.

La parole est d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons beaucoup parlé de transformation de l'urbain, de transformation aussi du lien avec la Seine-Saint-Denis, et là je vais revenir justement pour un projet, qui est pour nous très important, à savoir la Promenade des Hauteurs qui va permettre de lutter contre les sédentarités et qui relève du programme héritage.

Ce programme est doté de 50 millions d'euros. Les vingt mesures du programme de transformations olympiques ont été élaborées pour servir d'accélérateur aux politiques publiques en faveur des habitantes et des habitants de Paris et de la Métropole. A cet égard, la valorisation de la Promenade des Hauteurs est emblématique des projets visant à faire tomber les frontières entre Paris et la Seine-Saint-Denis, offrant à tous ses riverains et riveraines un vaste espace vert, aménagé, propice à la pratique physique et sportive.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Pardon, Madame GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le projet "Activons la promenade des Hauteurs" consiste en effet à relier, le long d'une boucle de 42 kilomètres, les 220 hectares d'espaces verts ouverts sur le territoire d'Est Ensemble, en passant par Bagnolet, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, puis Paris jusqu'à Fontenay et Rosny-sous-Bois.

La promenade passe à Paris dans le 20e par le cimetière du Père Lachaise, le parc de Belleville et ensuite vers le 19e par le parc des Buttes Chaumont. L'objectif est ainsi d'offrir un espace de respiration, de randonnée et de loisirs aux habitantes et habitants d'un côté et de l'autre du périphérique, afin de lutter contre la sédentarité, notamment dans les quartiers populaires.

Il y a quelques jours, à l'occasion de la 6e édition de la Semaine olympique et paralympique dans les écoles, Thomas PESQUET, parrain de l'opération...

Je vois que cela intéresse beaucoup mes amis de l'autre côté.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Est-ce que vous pouvez laisser Mme GARRIGOS finir ? Merci.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Donc Thomas PESQUET, parrain de l'opération, a encouragé les enfants à pratiquer 30 minutes d'activité physique quotidienne. L'astronaute est particulièrement engagé aux côtés de la Ville et de Paris 2024 pour lutter contre le fléau de la sédentarité que la pandémie n'a fait qu'aggraver, notamment chez les enfants.

Déjà en 2019, l'Organisation mondiale de la santé relevait qu'au niveau mondial plus de 80 % des adolescents et des adolescentes scolarisés ne respectaient pas la recommandation consistant à faire au moins une heure d'activité physique par jour et alertait. Si on ne fait pas bouger davantage nos enfants, nous préparons la première génération qui pourrait avoir une espérance de vie plus courte que celle de ses parents.

Comme le rappelle régulièrement Tony ESTANGUET, Paris 2024 est une opportunité unique pour mettre en mouvement tous les Français et je rajouterai les Françaises.

Dans le cadre des mesures du programme héritage, la Ville se transforme dès aujourd'hui pour faire la promotion - M. Nicolas BONNET-OUALDJI en a parlé tout à l'heure - de nouvelles pratiques sportives du quotidien accessibles à toutes et à tous, dans les espaces verts, à l'image de cet espace de randonnée et de promenade entre Paris et la Seine-Saint-Denis que je vous appelle à voter.

Merci beaucoup.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GARRIGOS.

Mme Antoinette GUHL, pour le groupe GEP, vous avez la parole.

Mme Antoinette GUHL. - Chers collègues, au risque de décevoir M. ALPHAND, cette fois nous allons voter pour ce projet de délibération et il est bien effectivement dans le cadre des Jeux olympiques.

Il s'agit du parc des Hauteurs et de faire tomber les frontières entre Paris et les villes voisines. C'est une coopération entre Paris et l'E.P.T. Est Ensemble qui consiste, Mme GARRIGOS l'a dit, à connecter les parcs et les espaces verts de l'Est de Paris, des communes d'Est Ensemble de Rosny-sous-Bois, afin d'en faire un grand et beau lieu de promenade qui s'appelle le parc des Hauteurs.

Ce projet de parc des Hauteurs a déjà une certaine ancienneté. Il pourra se faire consolider dans le cadre de ces Jeux olympiques et c'est tant mieux. En fait, le tracé a déjà été évoqué et je ne le reprends pas, mais il va relier les Buttes Chaumont, le parc de la Villette, le canal de l'Ourcq, le plateau de Romainville, Le Pré-Saint-Gervais, etc.

Je voudrais dire que ce parc des Hauteurs est en fait une trame écologique. C'est une trame verte fragile de la Métropole du Grand Paris et c'est très important de pouvoir la consolider, surtout sur cette partie Est de la Métropole, car nous manquons effectivement à cet endroit d'espaces verts reliés qui peuvent permettre la circulation des oiseaux, par exemple, ou d'autres espèces animales.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous voterons pour ce projet de délibération.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à Geneviève GARRIGOS et à Antoinette GUHL d'avoir présenté avec autant d'enthousiasme ce projet de délibération qui emporte beaucoup, puisqu'il répond effectivement à l'objectif principal qui est de favoriser la pratique de l'activité physique, qui était déjà particulièrement inquiétante avec le Covid et qui l'est d'autant plus aujourd'hui.

Je suis aussi heureux, Madame GUHL, que vous preniez en compte l'opportunité, notamment de cofinancement sur ce projet, qu'apporte l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

En ce sens, ce projet de délibération nous propose deux mesures inscrites au programme héritage, en faisant tomber les frontières d'abord entre Paris et la Seine-Saint-Denis avec la mesure 6, et en travaillant à l'accroissement de la pratique d'activités physiques et de lutte contre la sédentarité avec la mesure 17.

"Activons la promenade des Hauteurs" consiste en plusieurs programmes très concrets. C'est un pilotage entre Est Ensemble et la Ville de Paris, qui a pris forme dans le cadre d'une convention entre Paris et Est Ensemble en novembre 2021. Elle permettra de connecter les parcs et les squares existants pour créer une promenade végétalisée d'une cinquantaine de kilomètres à travers Rosny-sous-Bois, Fontenay-sous-Bois et Paris. Nous pouvons effectivement nous en réjouir.

Deux grandes actions sont par ailleurs prévues dans la promenade des Hauteurs : d'une part, les petites traversées qui sont des randonnées animées par des acteurs locaux - l'appel à projets en ce sens est cofinancé à 50 % par la Ville et par le fonds de dotations Paris 2024 et il y aura d'ailleurs un projet de délibération dans ce sens au prochain Conseil - qui verront le jour au printemps 2022 ; d'autre part, une grande randonnée le 25 septembre, une marche festive aux couleurs des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination. Un certain nombre de projets de délibération sont passés au Conseil de Paris pour matérialiser l'héritage que nous appelons de nos vœux dans le cadre de l'accueil du plus grand événement sportif. Ici, nous en avons un exemple supplémentaire et je suis quasi persuadé que tout le monde le votera avec une grande unanimité.

Merci, j'ai gagné 2 minutes 30 !

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, en effet, Monsieur le Maire. (2022, SG 13).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au dispositif "5.000 terrains de sport".

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 43 est relatif au dispositif "5.000 terrains de sport".

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous devons aux Parisiens une offre d'équipements sportifs permettant la pratique de disciplines nombreuses et variées, dans tous les quartiers de Paris

et dans des conditions exemplaires, à la fois d'usage mais aussi d'un point de vue environnemental. C'est d'autant plus essentiel après cette période marquée par les effets de la Covid-19 sur la société, et alors que nous souhaitons, nous venons d'ailleurs d'en parler, faire de Paris la Ville Lumière du sport en 2024.

Ce constat, je sais, je l'espère, nous le partageons tous Conseil après Conseil. Partant de ce constat et alors que l'Agence nationale du sport lance des appels à candidatures pour financer de nouveaux équipements sportifs ou plus largement leur rénovation thermique, Paris se doit d'être au rendez-vous.

Au regard des enjeux financiers que le réchauffement climatique implique, au regard d'une bonne gestion des deniers de la Ville, au regard de l'impératif de modernisation des équipements sportifs que nous devons aux Parisiens, le groupe Changer Paris souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la Ville de Paris bénéficie des dispositifs de l'Agence nationale du sport.

Je vous demande ainsi que dans chaque arrondissement nous puissions travailler de concert avec les Parisiens, les conseils de quartier, les mairies d'arrondissement, les élus de tous bords, les équipes de la DJS et vous-même, afin d'identifier les besoins les plus urgents en la matière et de construire des projets thermiquement responsables.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole, pour vous répondre, est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM, de ce vœu. J'étais étonné que vous ne le présentiez pas en 7e Commission, parce que j'en partage non seulement le contenu mais aussi l'objectif, si je puis dire. Malheureusement, et je vais vous expliquer pourquoi, je ne vais pas pouvoir répondre à l'ensemble de vos demandes dans ce vœu.

Le plan "5.000 terrains" annoncé par le Gouvernement est doté de 200 millions d'euros sur trois ans, me semble-t-il, et il y a un certain nombre de critères d'éligibilité qui, pour l'instant, sont circonscrits notamment à des Q.P.V. dans les milieux urbains ou à une immédiate proximité. Donc malheureusement tous les arrondissements ne sont pas concernés car comme vous le savez, un certain nombre d'arrondissements n'accueillent pas de Q.P.V. au sein de leur périmètre.

L'autre chose évidemment, et je pense que vous le savez, c'est que sur l'enveloppe globale, 14,6 millions d'euros seront en 2022 attribués à l'Ile-de-France au regard du besoin et on peut tous le déplorer car c'est largement insuffisant. Je rappelle que rien que pour la Ville, nous sommes sur un investissement qui avoisine les 400 à 500 millions d'euros sur une mandature et on est donc là vraiment sur l'épaisseur du trait. Il faut quand même saluer la volonté initiale du plan de se doter de petites infrastructures facilement intégrables dans les territoires, malgré les critères d'éligibilité que je vous ai donnés.

Ce que je peux vous garantir, Madame BADAT-KARAM, - je pense que l'on arrive maintenant à travailler correctement en lien avec Karim ZIADY qui est avec moi au quotidien pour porter cette politique de proximité du sport - c'est que tous les lieux éligibles seront travaillés avec chacune des mairies d'arrondissement. C'est déjà le cas et la DJS - j'ai passé la commande - est en ordre de marche sur ce sujet.

Après, c'est le Gouvernement et l'Agence nationale du sport qui ont défini les critères d'éligibilité. Malheureusement ils ne m'ont pas consulté, ni sur le montant ni sur les critères. Je le regrette, j'aurais aimé qu'il soit beaucoup plus ambitieux et beaucoup plus large, parce qu'il y a un besoin réel et sur ce point je partage tout à fait votre constat.

Donc, y associer les mairies d'arrondissement, nous le ferons, mais aller aux conseils de quartier sur des critères qui ne peuvent pas rendre leur territoire éligible ne fait pas sens. C'est pour cela que je ne pourrai malheureusement pas donner un avis favorable à votre vœu. Toutefois, je vous le redis et de manière très sincère, je veux comme vous participer au déploiement le plus ample des infrastructures sportives à Paris et vous me trouverez aux côtés de la mairie du 16e sur ce sujet.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Vous avez repris le temps que vous aviez donné tout à l'heure !

Le vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu, Madame BADAT-KARAM ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je voulais juste dire que, sur l'aspect de la rénovation thermique, visiblement ces limites ne s'appliquent pas.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Est-ce qu'il est maintenu ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Oui, je le maintiens.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

2022 DDCT 22 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 27, rue Piat (20e).

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 22 : il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon Maison de l'air.

La parole est à François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons effectivement évoquer un sujet récurrent de notre Conseil, puisque nous allons parler de la Maison de l'air, un lieu historique du 20e arrondissement auquel les habitants sont évidemment très attachés.

La Ville de Paris avait lancé en 2017 un appel à projets à l'attention des acteurs de la participation citoyenne pour animer la Maison de l'air qui se trouve au parc de Belleville. Cet appel à projets avait été remporté par l'association "Les Halles Civiques", que nous avons d'ailleurs rencontrée avec Rachida DATI lors de la campagne municipale de 2020. Malheureusement, cette association a cessé ses activités en raison de la crise sanitaire. Et donc, en 2021...

Monsieur GLEIZES ? On parle de la Maison de l'air, cela devrait vous intéresser.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Vous pouvez continuer.

M. François-Marie DIDIER. - Et donc en 2021, nous avons voté lors du Conseil de Paris une convention d'occupation du domaine public avec une autre association qui s'appelle "Démocratie ouverte".

Depuis un an, il ne s'est pas vraiment passé grand-chose, en tout cas en ce qui concerne l'avenir de la Maison de l'air. Pourtant, lors du Conseil du 20e arrondissement de janvier 2021, le maire du 20e avait fait des propositions très concrètes, qui avaient d'ailleurs recueilli l'unanimité, en tout cas l'aval de tous les élus quel que soit leur bord politique. Il avait proposé une phase de concertation, qui aurait eu lieu entre février et mars 2021, la définition d'un appel à projets en avril 2021, le lancement de cet appel à projets en mai, puis la sélection des candidats à l'été 2021.

Je suis conscient, Monsieur le Maire, que vous avez voulu vous laisser du temps, mais depuis un an rien ne s'est passé finalement et avec le projet de délibération qui nous est présenté, je considère que nous allons perdre une nouvelle année et je trouve cela dommage pour la Maison de l'air, à laquelle je le rappelle les habitants du 20e sont vraiment très attachés.

Alors, dans ce projet de délibération, on nous propose de renouveler la convention avec l'association "Démocratie ouverte", puis on inclut une autre association, qui est très reconnue et même très respectée pour tout le travail qu'elle fait dans le 20e arrondissement, c'est l'association "Archipélia". Mais je trouve que cette solution est un nouvel aveu d'échec de la politique de la Ville de Paris en matière de démocratie locale.

Enfin, et c'est un sujet que nous avons évoqué largement, certes entre élus du 20e arrondissement, mais un sujet très important, éludé depuis plus d'un an, qui est celui des travaux de la réhabilitation de la Maison de l'air. Des travaux qui sont évidemment très conséquents puisqu'on parle de plusieurs millions d'euros. Là encore, rien n'a avancé depuis un an, je le regrette évidemment profondément, mais peut-être que la raison est que la Ville de Paris n'est toujours pas dotée d'un programme d'investissement pour la mandature.

Pour conclure, je dirai qu'on a perdu beaucoup de temps. Que "Archipélia" s'investisse dans la Maison de l'air est évidemment un premier pas mais il faudrait - j'aimerais peut-être que M. le Maire puisse nous répondre - que l'on puisse établir un vrai calendrier et que l'on essaie de le respecter car je trouve que l'on a perdu beaucoup de temps sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

La parole est maintenant à Antoinette GUHL, pour le groupe GEP, pour cinq minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit effectivement de la Maison de l'air. En réalité, il est question de la Maison de l'air depuis 2017. Depuis 2017, les habitants du 20e attendent qu'un projet ait lieu à la Maison de l'air.

Alors, je sais, on a fait des choix, cette Assemblée a fait des choix qui étaient de tenter une innovation, qui est une innovation démocratique installée à la Maison de l'air mais qui, me semble-t-il, n'a pas été extrêmement fructueuse. Toujours est-il qu'un projet propre au 20e, pour les habitants du 20e, pour le quartier de Belleville, n'a pas eu lieu à la Maison de l'air dans les cinq dernières années.

C'est vrai que l'on commence à voir la lumière au bout du tunnel, avec ce projet de délibération qui propose à une belle association du 20e, une association qui est reconnue pour son travail avec les familles, avec les enfants, "Archipélia", cette belle association du 20e qui va commencer la co-conception avec le quartier du projet de la Maison de l'air.

Je dis que c'est peut-être le bout du tunnel mais qu'est-ce que cela aura été long ! En fait, il va encore falloir attendre un an, donc on va être quasiment à six ans de gestation pour un projet qui de plus est dans un bâtiment qui appartient à la Ville et sur lequel nous pouvons prendre nos propres décisions.

Effectivement, il y a eu un loupé pendant toutes ces années. J'espère qu'on est là au début du nouveau projet de la Maison de l'air, d'une concertation qui va être efficace, qui va permettre aux habitants de s'exprimer, mais il y a un problème : il y a un problème de financement des travaux parce que la Maison de l'air, pour pouvoir être un vrai lieu de projets, a besoin de plusieurs millions d'euros de travaux. Comme nous n'avons pas de plan d'investissement de la mandature, nous ne pouvons pas voir s'ils sont effectivement prévus, mais ces millions d'euros de travaux doivent être financés pour pouvoir permettre la réhabilitation correcte de ce lieu qui est un lieu unique, magique au milieu du parc de Belleville.

Je vous le dis, nous proposerons le financement ad hoc au budget rectificatif de juillet s'il n'y est pas, car il faut maintenant faire ces grands travaux pour la Maison de l'air pour qu'elle puisse enfin accueillir le projet que l'on attend depuis plus de cinq ans.

Merci.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, comme cela a été dit précédemment, la Maison de l'air, quel gâchis, quel gâchis ! Parce qu'on a un très bel équipement qui appartient à la Ville et qui est au-dessus des jardins de Belleville, avec cette vue magnifique sur Paris, dans ce quartier populaire et "politique de la ville".

C'est un bâtiment qui appartient à la mairie mais qui a été fermé pendant de nombreuses années. Au départ, c'est parce qu'on devait y faire des travaux. Ensuite on a découvert que la mairie et la mairie centrale avaient un projet de transformer le statut de ce bâtiment pour en faire une concession qui puisse rapporter de l'argent dans les finances de la Ville, en y implantant finalement un lieu de café et restauration qui puisse développer une activité de fait lucrative dans ce jardin magnifique avec cette vue imprenable sur Paris.

Et la mobilisation du quartier a permis d'empêcher la venue de ce projet et elle a fait émerger une aspiration à pouvoir définir l'usage de ce lieu. Les gens ont pris conscience que ce lieu leur appartenait et qu'il fallait absolument l'émanciper des intérêts privés auxquels l'Exécutif parisien voulait le condamner et qu'au contraire il fallait réfléchir à tous les usages possibles.

Il y avait beaucoup d'idées pour cette Maison de l'air : en faire un lieu au service de la conscience écologique, un lieu pour la jeunesse, un lieu pour la lutte contre les discriminations, des activités qui peuvent être aussi intergénérationnelles, etc. Beaucoup d'idées ont fusé et c'était une grande richesse. Mais l'équipe municipale antérieure a eu peur d'être dépossédée à un moment donné par cette dynamique.

Donc, en lien certainement avec la Mairie centrale, on a plaqué un projet et c'est ainsi qu'on a plaqué "Les Halles Civiques" en faisant croire qu'on répondait à l'aspiration démocratique. "Les Halles Civiques" sont totalement déconnectées et ont été totalement déconnectées des gens du quartier. Elles ont surtout proposé des sous-locations d'ailleurs assez chères des salles. "Les Halles Civiques" faisaient très peu d'activités avec les acteurs du quartier. Depuis, elles sont tombées en liquidation après, j'estime pour ma part, un échec assez complet du projet que leur imputait la Ville.

Il reste "Démocratie ouverte". Sans aucune évaluation par les services de la Ville de tout ce qui s'est passé, car pour l'instant on ne nous explique pas pourquoi, il n'y a pas d'évaluation, on va continuer avec "Démocratie ouverte". Je m'interroge quand même.

Enfin, on comprend ce que signifie l'éducation populaire et on propose que la convention et le partenariat se fassent avec un centre social. Normalement, les centres sociaux ont quand même un peu plus de culture de l'éducation populaire. Je rappelle qu'au départ un centre social est un équipement, un lieu, dont le projet est défini par les habitants et qui doit permettre de réaliser leurs aspirations. Cela se traduit par des activités, tout un tas de choses, mais il répond aux aspirations des habitants et aux délibérations communes des habitants.

Le rôle du centre social "Archipélia" ne sera pas de faire vivre la Maison de l'air, d'y développer des activités pour rendre le lieu ouvert, il est normalement d'accompagner pour recueillir les projets des habitants et aider à la concrétisation du projet futur de la Maison de l'air. C'est important de l'expliquer comme cela pour que les gens du quartier ou des associations ou des collectifs n'aient pas non plus une vision consumériste, à savoir aller voir le centre social "Archipélia" et directement ceux qui sont sur la Maison de l'air pour demander à consommer du temps dans la Maison de l'air. Non, il faut absolument que se co-construise le projet de l'avenir futur de la Maison de l'air.

Mais comme l'a très bien dit Antoinette GUHL, il y a aussi un autre problème : c'est celui des "pépètes", du budget pour les travaux. Au point de départ, on nous avait expliqué qu'on fermait parce qu'il fallait faire des travaux et, toutes ces années après, les travaux n'avaient toujours pas eu lieu. Et on a bien compris l'année dernière qu'il n'y aurait pas de budget d'investissement de mandature. Dans les arbitrages non publics, puisque tout cela n'est pas débattu démocratiquement dans cette enceinte et encore moins avec les citoyens, a priori l'équipe de la majorité du 20e, malgré toute la détermination du maire que je ne mets pas en doute, n'a pas réussi à obtenir de la mairie centrale l'arbitrage pour l'investissement nécessaire pour la Maison de l'air.

Je salue le courage de certains élus pour essayer d'accompagner des collectifs d'habitants pour démarcher le budget participatif mais cela a échoué aussi. Moi, j'interpelle très fortement la Ville et la mairie centrale.

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclurai sur ce point : dégagez les budgets d'investissement pour la Maison de l'air. Ce n'est pas si énorme et c'est par contre essentiel dans ce quartier "politique de la ville".

Mme Hélène BIDARD, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est maintenant à Éric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2017, l'occupation et l'avenir de la Maison de l'air est un sujet qui revient de façon régulière dans nos échanges et dans les débats de cette Assemblée ou du Conseil du 20e arrondissement. Pour ma part, sur cinq ans, je n'endosserai que les dix-huit derniers mois, dont un certain nombre de mois confinés.

Effectivement, ce lieu situé en haut du parc de Belleville offre une vue imprenable sur la Capitale. D'aucuns diraient même la plus belle vue de la Capitale, à tel point d'ailleurs qu'il attire de temps en temps les élus de l'Ouest parisien. Ce lieu est au cœur des préoccupations depuis longtemps des nombreux collectifs d'habitants et d'associations implantés sur le quartier de Belleville.

On va parler un peu de ce vœu et de la période intercalaire, qui s'ouvre à nous avant le début des travaux, et je reviendrai sur la question des travaux.

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer pour confier le lieu au centre social "Archipélia", très connu dans le 20e, situé rue des Envierges, à quelques mètres du belvédère de Belleville, et qui est devenu au fil des années la structure phare du quartier. Fédérant par son action les associations, les clubs sportifs, les collectifs d'habitants et les riverains, ce centre a su mener à bien de nombreux projets améliorant le cadre de vie des habitants de ce quartier très populaire, et je dois le dire, il y a quelques années en grande difficulté.

Vous l'avez compris et cela a été dit avant moi, je vous parle aujourd'hui de ce centre parce que nous avons pris la décision de lui attribuer l'occupation du rez-de-chaussée de la Maison de l'air, afin qu'il puisse animer pendant cette année transitoire, et uniquement cette année transitoire, le processus de concertation des habitants. Via des animations, des réunions et des débats, "Archipélia" va donc mobiliser les habitants et les collectifs sur le lieu pour le faire réfléchir sur un possible usage futur.

Plus précisément, le centre social propose un programme d'animations ponctuelles du lieu pendant cette période intercalaire. Ces animations seront évidemment accompagnées de visites du lieu, de visites du jardin par des architectes, urbanistes, sociologues ou historiens pour présenter justement au public les contraintes techniques de la Maison de l'air qui sont complexes - la Maison de l'air est une serre au départ - et les caractéristiques du quartier, ses particularités en tant que Q.P.V. pour les faire réfléchir sur une future occupation. Nous pensons que c'est en s'appropriant le lieu et ses caractéristiques techniques que les habitants seront à même de s'y projeter et de formuler des propositions adaptées.

Nous sommes conscients de l'importance de cette concertation pour les habitants. Nous avons présenté, en amont du Conseil de notre arrondissement, cette proposition collective impliquée sur la Maison de l'air, aux conseils de quartier et aux conseils citoyens, et tous reconnaissent et saluent le choix d'"Archipélia" comme animateur et fédérateur pour cette concertation.

L'action d'"Archipélia" sera de plus secondée par le soutien technique et logistique de "Démocratie ouverte" qui maintiendra, pour une période de six mois renouvelables, son occupation de la mezzanine. D'une part, nous n'avons pas l'habitude de mettre les associations dehors sans préavis, et d'autre part il nous semble qu'ils peuvent prendre une place aux côtés de ce centre social, dans cet appel à idées qui va se dérouler dans l'année à venir.

Vous l'avez dit avant moi, la Maison de l'air souffre aujourd'hui d'un besoin de rénovation en profondeur. C'est une rénovation coûteuse, nous en sommes conscients. Je dois le dire, la Ville y mettra de l'argent, elle s'y est engagée, mais nous travaillons également sur un partenariat avec les collectifs et associations pour un projet déposé au budget participatif qui nous permettra d'obtenir les fonds complémentaires pour une rénovation qualitative du lieu. De plus, emmener les habitants dans cette démarche de budget participatif, cela engage tout le monde pour la suite.

Je sais votre attachement pour encourager les processus et les démarches de concertation sur les projets qui impactent la vie des arrondissements, c'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de voter à l'unanimité ce projet de délibération.

Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Hélène BIDARD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Éric PLIEZ, Monsieur le maire du 20e arrondissement.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, vos différentes interventions en témoignent, la Maison de l'air est un lieu emblématique pour le 20e arrondissement, ses habitants et évidemment l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui sont usagers du parc de Belleville et de son belvédère.

Je ne reviens pas sur l'expérience de "La Halle Civique" sur laquelle nous avons eu maintes fois à nous exprimer, tant j'imagine en conseil d'arrondissement que dans cet hémicycle, et je vous propose que nous cessions de regarder en arrière pour nous tourner vers l'avenir pour ce beau lieu.

Le projet de délibération que nous proposons aujourd'hui répond à deux objectifs : d'une part, prolonger temporairement l'occupation de l'association "Démocratie ouverte", comme le maire du 20e arrondissement l'a rappelé, qui était déjà dans "Les Halles Civiques" et qui poursuit ses actions en faveur de l'innovation démocratique ; d'autre part répondre à l'engagement pris l'an passé avec Éric PLIEZ, maire du 20e, visant à l'organisation d'une concertation relative au devenir de cet espace. En effet, c'est la mission que nous avons confiée à "Archipélia", qui est un acteur reconnu par la Ville de Paris et par le 20e arrondissement, et visiblement salué unanimement, à la fois par les élus de l'arrondissement et les acteurs qui sont engagés sur ce territoire.

Grâce à son installation au sein même de la Maison de l'air, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, les habitants, usagers, associations et collectifs, ou encore les conseils de quartier, pourront imaginer le futur de ce lieu, confronter leur avis et enrichir le projet final. Cela vient de la stratégie et la volonté que nous avons à la Ville de Paris de nous appuyer sur l'expérience du quotidien, l'expertise des habitants et de faire confiance à leur créativité.

Pour ce qui est du calendrier, l'année écoulée n'a pas été vaine car elle a permis de mener des études, notamment d'analyse du bâtiment, qui sont essentielles pour la définition du projet futur.

Plusieurs interventions ont mentionné le devenir du lieu, notamment le budget d'investissement qui est alloué à la rénovation de cet équipement. La réflexion n'est à ce stade pas suffisamment avancée pour vous apporter une réponse précise. De nombreux travaux de mise aux normes sont en effet à anticiper et des études sont en cours sur le bâtiment, sur la nature de ces travaux d'ampleur, ce qui nous permettra d'affiner les possibilités d'évolution.

Il va néanmoins de soi qu'il s'agit d'un projet majeur pour la Ville de Paris, qui est suivi de très près par mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. J'ai bien noté votre demande d'un calendrier de suivi et nous nous attellerons à sa construction et nous viendrons bien entendu vous informer des suites.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 22).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'implication du conseil de quartier dans les démarches de concertation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 44 est relatif à l'implication du conseil de quartier dans les démarches de concertation.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, pour le présenter.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'en donnerai pas la lecture. Il a été sans doute lu par l'ensemble des membres du Conseil, compte tenu de son importance puisqu'il s'agit d'un vœu adopté par le conseil de quartier Saint-Germain-des-Prés. Chacun connaît Saint-Germain-des-Prés, ce quartier emblématique de Paris d'après-guerre, où nous avons d'ailleurs récemment inauguré avec Laurence PATRICE une très belle place Juliette-Gréco.

Le conseil de quartier Saint-Germain-des-Prés est tout simplement un peu tourneboulé, chamboulé par l'accumulation des concertations qui interviennent. Nous avons la concertation sur le P.L.U. qui concerne tout Paris, mais cette zone a également été choisie pour y réaliser les travaux de la première phase d'"Embellir Paris". Et surtout, et c'est ce qui a introduit beaucoup de troubles, c'est la fameuse concertation Z.T.L. Celle-ci s'est déroulée pour le moment uniquement en vidéo dans des conditions que l'on connaît ; on a été obligé de passer par là, mais cela ne permet pas un véritable dialogue, ce sont un peu des déclarations qui se succèdent.

Le conseil de quartier, qui est donc très inquiet par cette accumulation de projets, a souhaité par ce vœu rappeler toute l'importance du quartier Saint-Germain-des-Prés et a souhaité pour ces projets qu'une véritable réflexion de fond soit lancée pour prendre en compte les caractéristiques de Saint-Germain-des-Prés. Je rappelle d'ailleurs que la Ville, du fait de l'existence de l'ancien domaine privé, a conservé en patrimoine plusieurs dizaines de commerces situés en rez-de-chaussée d'immeubles qui abritent de nombreux métiers d'art.

J'ajoute enfin que, devant cet émoi, les maires des 6e et 7e arrondissements ont écrit à l'adjoint au Maire chargé des déplacements pour lui demander de retirer la partie des 6e, 7e et 5e arrondissements, située entre le boulevard Saint-Germain et les quais de Seine, de la zone à trafic limité.

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire en défense, en appui de ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Anouch TORANIAN pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, que ce soit avec la démarche "Embellir votre quartier" ou la révision du Plan local d'urbanisme, les Parisiennes et les Parisiens sont amenés à s'exprimer sur des enjeux majeurs pour le futur de Paris, de leurs quartiers et de leurs lieux de vie. Pour cela, en effet, divers dispositifs sont mis à leur disposition : des réunions publiques, des marches exploratoires, des consultations via "idee.paris.fr", avec comme objectif final encore une fois de construire avec eux le Paris de demain.

Pour en revenir précisément au contenu de votre vœu, il me faut rappeler que les conseils de quartier ne sont pas du ressort de l'Hôtel de Ville mais des mairies d'arrondissement qui sont chargées à la fois de leur gestion et de leur organisation.

S'agissant de la démarche "Embellir votre quartier", que vous mentionnez, la concertation proposée comprend différentes modalités : une réunion publique de lancement, une consultation dédiée sur "idee.paris.fr", la possibilité avec le C.A.U.E. d'organiser des ateliers ou des marches exploratoires, etc., tout cela étant piloté et organisé par les mairies d'arrondissement, à nouveau.

J'en viens à présent à la révision du P.L.U. qui a désormais entamé sa seconde phase relative au P.A.D.D. En plus de la concertation ouverte à toutes et tous, 17 ateliers de formation sur les forums urbains ont été planifiés avec les mairies d'arrondissement. Ils visent, sous l'égide des mairies d'arrondissement à nouveau, à former les conseils de quartier aux enjeux du P.A.D.D. et à les accompagner pour s'exprimer sur les grandes orientations de ce document.

Vous l'aurez donc compris, mes chers collègues, nous ne sommes pas opposés à la mise en œuvre de concertations spécifiques aux conseils de quartier. Si nous sommes à votre disposition pour réfléchir à des dispositifs adaptés au sein de vos arrondissements, le cadre légal nous contraint à ce que cela reste de votre ressort.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers Jean-Pierre LECOQ. Compte tenu de la réponse d'Anouch TORANIAN, est-ce que vous retirez ce vœu ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - La réponse est intéressante, mais s'agissant d'un vœu de conseil de quartier porté au Conseil de Paris, je ne peux pas le retirer, sinon je serais crucifié par les membres du conseil de quartier.

(Intervention hors micro inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela ne sert à rien. Jean-Pierre LECOQ a dit avec beaucoup de sérénité cette impossibilité pour lui de retirer le vœu d'un conseil de quartier, sans qu'il n'y ait besoin d'autres commentaires.

Je mets donc ce vœu aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est repoussé.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers de la 8e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président Alexis GOVCIYAN. C'est à vous, Président.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre séance du 31 janvier dernier en vue de la préparation de ce Conseil de Paris, les élus et membres de la Commission ont tout d'abord eu le plaisir de faire la connaissance de François CROQUETTE, Directeur de la Transition Ecologique et du Climat. En effet, cette nouvelle direction, récemment décidée par notre Assemblée, se met progressivement en place. Dès lors, en lien avec l'accord de M. LERT, que je remercie, j'avais souhaité ces premiers échanges, sachant qu'il faudra régulièrement maintenir nos liens avec la DTEC afin d'assurer le suivi des actions et dispositifs.

Dans ce cadre, nous avons notamment décidé que la prochaine séance de notre Commission, le 14 mars 2022, aurait lieu dans les locaux de l'Académie du climat pour mieux prendre connaissance de l'évolution de cet outil parisien et pour permettre des échanges plus approfondis avec François CROQUETTE. Il nous sera également possible d'inviter un climatologue, afin d'engager un débat plus approfondi sur les enjeux climatiques, et être dans le cadre de la Commission force de proposition et d'accompagnement.

Par ailleurs, avant d'entamer l'examen des projets de délibération, des vœux et amendements, sur proposition de notre vice-présidente Chloé SAGASPE que je remercie, nous avons acté le principe d'une visite de terrain dans les semaines qui viennent du réservoir Montsouris d'"Eau de Paris".

Par la suite, les adjointes et adjoints à la Maire de Paris ont présenté leurs projets de délibération soumis au vote du Conseil de Paris. Pour rappel, il s'agit d'une petite vingtaine de projets de délibération soumis à l'examen et au vote de notre Conseil avec des caractéristiques diverses, que vous verrez tout à l'heure, et relevant des délégations de Mmes BROSSEL, PULVAR, ainsi que MM. LERT et NAJDOVSKI.

Mme BROSSEL étant retenue par une autre réunion importante, ces deux projets de délibération concernant les subventions aux associations, avec le DPE 3 s'agissant des recycleries et le DPE 2 pour celles œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet, ont été présentés par Mme PULVAR, qui a par ailleurs abordé le projet de délibération DTEC 6 et je la remercie également.

M. LERT a ensuite présenté les projets de délibération concernant sa délégation, avec dans ce cadre des explications intéressantes et relativement complètes sur certains d'entre eux qui nécessitaient un approfondissement. Citons notamment le DTEC 4 sur la création de la S.E.M. Axe Seine Energie qui a fait l'objet des débats de ce matin, et le DTEC 1 sur la participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules que nous examinerons tout à l'heure.

Avec M. NAJDOVSKI, notre Commission a également pris connaissance des projets de délibération comme le DVD 14 sur le protocole transactionnel avec l'ayant droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber ou encore le DU 23 sur le P.L.U. et la compatibilité avec le projet du site tour Eiffel.

Je souhaite remercier une nouvelle fois les adjointes et adjoints à la Maire de Paris pour leur présentation et pour leur disponibilité et écoute lorsque les membres de la Commission s'expriment ou souhaitent des précisions.

S'agissant des vœux, deux d'entre eux présentés par le groupe Ecologiste de Paris ont été mis en information par notre collègue Alexandre FLORENTIN. Ces vœux concernaient l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte d'une part, et la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture du contrat énergie E-Pango et la R.I.V.P. d'autre part.

Compte tenu de cet ordre du jour, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges à la fois constructifs et relativement consensuels. Aussi, je souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont bien voulu y prendre part.

Enfin, je remercie également l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux. Pour terminer, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE, merci aussi d'avoir bien voulu accepter la demande que j'avais relayée pour que l'horaire de la Commission soit modifié. Vous l'avez fait et c'est très bien, on peut commencer à l'heure et en dispositif complet s'agissant de notre Commission.

Voilà, j'ai terminé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 8e Commission. Voilà des relations urbaines et apaisées, comme on les aime.

2022 DPE 2 - Subventions (53.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 2. Ce sont des subventions et des conventions avec trois associations œuvrant à la réduction des déchets et au développement des territoires zéro déchet.

Vincent BALADI s'est inscrit sur ce projet de délibération et je lui donne la parole.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous le savons tous, l'importance de la réduction des déchets est un enjeu capital pour la Ville et chacun de nos arrondissements. Nous devons utiliser les deux leviers pour réduire ces déchets : d'un côté, limiter la production des déchets à usage unique, et de l'autre mieux valoriser nos déchets par le recyclage ou la méthanisation des déchets ménagers, par exemple.

Au niveau local, dans chacun de nos arrondissements, nous menons des actions concrètes et chacun des maires d'arrondissement ici présents le sait bien. A titre d'exemple, dans le 8e, autour de notre maire Jeanne d'HAUTESERRE, nous avons agi concrètement : distribution d'une gourde réutilisable aux enfants de CM2 afin de limiter l'usage des bouteilles en plastique, collecte des biodéchets sur les marchés, distribution de lombricomposteurs, recherche de bénévoles pour la mise en place d'un Repair Café, sensibilisation à la méthanisation dans les cantines auprès des enfants et des cantinières.

Je tenais aussi à rappeler au niveau de la Ville que 25 % des déchets sont encore incinérés dans les centres de recyclage et c'est bien dommage.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et le président de séance vous remercie d'avoir tout dit en 1 minute et 9 secondes. Pas comme moi, pourquoi dire des choses aussi inutiles !

La parole est à Léa VASA, qui est en Webex.

Mme Léa VASA. - Bonsoir à toutes et tous, est-ce que vous m'entendez bien ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On ne vous voit pas encore mais on vous entend. Maintenant on vous voit, tout est bon.

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup.

A travers ce projet de délibération, on va soutenir de nouveau des initiatives de l'économie sociale et solidaire d'arrondissements de tous bords politiques, et cela a été bien illustré par mon collègue qui vient de s'exprimer, qui contribuent à la dynamique de réduction à la source des déchets.

Cette dynamique collective qui prend de l'ampleur mérite vraiment d'être saluée ici en Conseil de Paris et nous ne manquerons jamais une occasion. Cela montre que l'on dit d'une seule voix qu'une bonne gestion des déchets passe par le fait d'abord de ne pas produire de déchets. Cette idée de l'élimination même du concept de déchets, qui en fait n'a qu'une raison d'être, doit prendre toute sa place dans notre politique.

Si on pousse la réflexion, l'idée est même de viser à terme le démantèlement de certaines infrastructures de traitement, comme a pu le porter le groupe Ecologiste avec d'autres groupes, au SYCTOM par exemple avec des collectifs citoyens et associatifs pour l'incinérateur d'Ivry qui va réduire assez drastiquement ses capacités de traitement dans quelques années. Ces centres de traitement sont un pis-aller, un moindre mal, notamment quand la réalité de l'impact des déchets se rappelle à nous.

Ce que l'on a pu voir depuis quelques jours est assez violent avec ce scandale qui secoue le SYCTOM autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine quant aux taux de pollution dramatiques relevés dans son environnement direct. Comme cette situation est particulièrement préoccupante, j'aurais aimé me saisir de cette opportunité pour évoquer un peu le sujet.

Le SYCTOM, notre Syndicat de traitement des ordures ménagères, gère entre autres installations industrielles ce centre d'incinération à Ivry, dont l'exploitation est confiée à "Suez". Un rapport scientifique indépendant de l'institut de recherche en toxicologie "Toxicowatch" a été commandé par le "Collectif 3R" qui met en cause cette usine et la soupçonne de générer un taux de pollution record en Europe, en comparaison d'autres incinérateurs également étudiés. Il s'agit d'émissions de dioxine, de particules très fines particulièrement dangereuses surtout si on est exposé à long terme. Les chercheurs ont réalisé des prélèvements dans des œufs de poule, de la végétation et de la mousse, éléments qui captent particulièrement ces minuscules particules polluantes, et les taux sont tellement élevés que si les œufs étaient destinés à la vente, par exemple, ils auraient été interdits.

Suite au rapport, le SYCTOM et "Suez" clament leur bonne foi, en affirmant que les résultats et le protocole de mesures qui est réalisé directement par "Suez" respectent la réglementation. D'ailleurs, ils soulèvent certains problèmes, notamment des problèmes signalés à l'Etat sur la réglementation qui est muette au sujet de certains types de dioxines pour lesquels il n'y a pas de seuil réglementaire maximum.

Au-delà de cela, il faut absolument nous assurer que le SYCTOM et "Suez" sont irréprochables sur ces mesures et sur les résultats. Puis il faut pouvoir mener des mesures indépendantes complémentaires, comme proposé par "Toxicowatch". Dans diverses études de cet institut, ils soulèvent que c'est peut-être la méthode même de relevé de mesures qui est problématique. Les prélèvements réglementaires réalisés aujourd'hui sont périodiques, ponctuels et portent sur la qualité de l'air, or il serait recommandé de réaliser plutôt des prélèvements en continu et non ponctuels.

En effet, ces niveaux de dioxine sont déterminés déjà par la composition des déchets qui sont brûlés, ce qui est aléatoire, par les incidents qui peuvent survenir, en sachant que ce sont des installations vétustes et que les incidents restent nombreux notamment lors du redémarrage des fours avec des pics relevés allant au-delà des seuils réglementaires dans les mesures faites par "Suez" à ce moment-là. On voit sur les rapports officiels des pics très importants.

D'autres éléments préoccupants sont relevés dans l'étude de "Toxicowatch", dont le fait que les prélèvements réalisés aujourd'hui par le SYCTOM sont faits plus loin de l'incinérateur que ce qu'a fait "Toxicowatch". Il y a aussi le fait que l'on manque d'un rapport d'analyse détaillée sur la méthodologie employée.

Il faut donc vraiment faire toute la transparence sur cette situation, qui est très préoccupante pour la santé des habitants, comme pour celle des travailleurs qui sont dans l'usine et pour l'environnement en général.

Le groupe Ecologiste n'est pas le seul car d'autres groupes politiques qui siègent également au SYCTOM ont demandé qu'un conseil syndical exceptionnel puisse se réunir en urgence pour faire la transparence sur ces résultats, lancer des analyses complémentaires, mettre en place un plan de travail à la hauteur des enjeux ; ce ne serait pas uniquement sur cet incinérateur mais sur l'ensemble de nos infrastructures, parce que c'est inacceptable et d'autant plus que la France a été condamnée l'année dernière pour son inaction en matière de lutte contre la pollution de l'air.

Après cette longue parenthèse, je reviens finalement au projet de délibération. Il s'agit de se donner véritablement les moyens de notre ambition en matière de réduction à la source des déchets, parce que c'est la première solution : ne pas avoir à produire des déchets pour ne pas avoir à les gérer et à gérer des externalités comme celle-ci.

Je vous remercie de votre attention et je m'excuse d'avoir été un peu longue, mais je pense que l'actualité le nécessitait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole à Éric PLIEZ qui s'est inscrit sur ce projet de délibération.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, le budget parisien, que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris, vient renforcer nos moyens, tant pour la propreté que pour la réduction des déchets, et je m'en réjouis. Cela devrait nous permettre de mieux répondre aux enjeux de la transition écologique et de poursuivre nos engagements en faveur de cette réduction des déchets.

Je ferai un petit rappel : en dix ans, la production annuelle des déchets à Paris est passée de 483 kilos par habitant à 403 kilos, soit moins 16 %, ce qui montre une réelle évolution des comportements et des pratiques.

Le but de territoires zéro déchet n'est pas réellement de réduire à zéro la production des déchets, mais plutôt de s'assurer que 100 % des déchets sont valorisés, donc recyclés, transformés, réemployés, compostés. Autrement dit, c'est s'assurer que ces déchets ne s'arrêtent pas au stade de déchets et qu'une seconde vie leur est accordée. Face au défi climatique et à la nécessité de faire évoluer nos modes de production et de consommation, cette démarche est plus que nécessaire. Actuellement, 3.000 tonnes de déchets ménagers sont collectées quotidiennement à Paris, or 70 % d'entre eux pourraient être évités.

Face au succès de l'expérience de la rue de Paradis dans le 10e et convaincu de l'importance de cette démarche, le 20e, comme neuf autres arrondissements, s'est associé à cette démarche et a lancé l'expérimentation en septembre 2021 dans le quartier Réunion-Saint-Blaise, un territoire fort de 4.500 habitants, qui est l'un des plus denses de Paris. Résidentiel, dynamique sur le plan associatif et scolaire, intégrant de nombreux commerces alimentaires, restaurants et le marché de la place de la Réunion, ce territoire est idéal pour mettre en place des actions coordonnées de réduction de nos déchets.

Dans ce cadre, plusieurs types d'action sont prévus : des actions qui visent à modifier durablement les comportements grâce à la prévention et d'autres qui visent à s'assurer que les déchets produits sont correctement valorisés ou réemployés.

Pour cela, le 20e arrondissement a la chance de pouvoir s'appuyer sur un acteur central, la ressourcerie "Emmaüs Coup de main" de la porte de Montreuil qui fait un formidable travail en qualité de recyclerie, ressourcerie et réemploi. Elle a quatre missions : la collecte et la récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, la revente d'objet remis en état et évidemment la sensibilisation des habitants et des jeunes publics dans les écoles de l'arrondissement au développement durable. En 2020, cette recyclerie a capté 430 tonnes d'objets et c'était 745 tonnes en 2019 qui est une année plus parlante que 2020.

Ainsi, les recycleries et ressourceries contribuent pleinement à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux. Ces lieux de réemploi sont également vecteurs de sensibilisation pour une consommation plus responsable. Ils participent au développement économique des territoires où ils sont implantés en embauchant des personnes éloignées de l'emploi. Toutes ces raisons font que cette recyclerie comme les autres sont des acteurs désormais incontournables de la réduction des déchets.

Alors, mes chers collègues, réjouissons-nous de ces nouvelles initiatives, de ces dispositifs construits main dans la main avec le tissu associatif, les élus, les services, les Parisiennes et les Parisiens. Il nous faut sensibiliser, éduquer, transmettre les bons gestes et les bonnes pratiques pour que ce chiffre de 70 % baisse durablement.

Pour conclure, j'aimerais souligner que réduire nos déchets, c'est aussi améliorer la propreté de nos rues et ainsi mieux respecter le travail des agents de la DPA - coup de chapeau à Colombe BROSSEL - et je profite donc de cette intervention pour remercier les agents et agentes de la Propreté et de l'Eau qui travaillent sans relâche depuis deux ans pour transformer notre ville, améliorer son entretien et faire évoluer nos pratiques.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ.

Je donne évidemment la parole à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions qui finalement englobaient l'ensemble du champ de la réduction des déchets. Et merci d'avoir, les uns et les autres, salué l'engagement de ceux qui, au quotidien, contribuent en effet à la réduction des déchets d'une part, mais également à la propreté et à l'entretien de nos rues.

Merci d'avoir rappelé un contexte dans lequel - je le redis parce que ce chiffre est vraiment marquant et, tant qu'il n'aura pas baissé, je continuerai à le marteler à chaque fois que j'en aurais l'occasion - nous collectons tous les jours à Paris 3.000 tonnes de déchets. C'est absolument stupéfiant tellement c'est important. Donc oui, réduire la production de déchets est un impératif écologique, si nous souhaitons continuer à transformer cette ville pour que nous puissions vivre et respirer le plus agréablement possible.

C'est un objectif absolument incontournable de ce mandat et nous nous saisisons - je remercie sincèrement chacun des maires d'arrondissement et des élus d'arrondissement en charge parce que nous le ferons ensemble et nous ne pourrions que le faire ensemble - de toutes les occasions qui nous sont données de pouvoir travailler localement sur la question de la réduction des déchets.

Alors ce projet de délibération vient acter, et merci, chers collègues, de nouveaux territoires qui s'implantent à Paris Centre, dans le 14e arrondissement et le 15e arrondissement, avec des localisations qui ont été travaillées avec les maires d'arrondissement, avec des initiatives qui sont en train d'être imaginées et conçues et des plans d'action qui sont proposés.

Vous avez cité quelques exemples. En effet, au-delà de ce qui est fait de façon structurelle, notamment par les services de la propreté, il y a aussi tout un volet de sensibilisation, de prévention et d'animation. Ce sont bien ces projets, aujourd'hui portés par les associations, que nous accompagnons et qui peuvent être des actions de sensibilisation des écoliers et collégiens, de la formation des équipes éducatives, des sensibilisations autour du compost et de la valorisation des déchets alimentaires, des visites de centres de tri et de déchetteries que nous souhaitons de nouveau mettre en place lorsque les conditions sanitaires le permettront, et l'accompagnement de commerçants et restaurateurs volontaires vers la réduction des déchets et emballages, évidemment en lien avec mon collègue Florentin LETISSIER. Bref, c'est dans cette multiplication d'actions de sensibilisation et de prévention que nous allons continuer à avancer avec les Parisiens.

Et permettez-moi, Monsieur le Maire, comme je suis à 2 minutes 52, je prends du coup 1 minute pour évoquer le sujet auquel faisait allusion Léa VASA, et elle a eu raison de le faire, sur cette étude menée par "Toxicowatch" sur la présence de dioxine à proximité d'un incinérateur qui se trouve entre Ivry et Paris 13e.

En effet, un certain nombre d'élus a demandé que soit organisée en urgence une réunion sur ce sujet - cette réunion est organisée par le Président du SYCTOM et c'est une bonne chose - pour que soient présentées en toute transparence les mesures actuelles et les méthodologies auxquelles il a été fait allusion, et pour que "Toxicowatch" soit évidemment rencontrée, autant que de besoin, pour venir présenter cette étude, afin que nous puissions avancer. Nous avons besoin, en effet, de rassurer les riverains qui nous ont interpellés et nous avons évidemment cosigné un courrier avec le maire du 13e, mais c'est aussi pour avancer ensemble sur ces sujets importants.

Je reviens au projet de délibération. Merci de votre soutien dans tous les arrondissements, avec une très belle coopération entre les services de la Propreté et de l'Eau, les mairies d'arrondissement, que ce soient les maires ou leurs adjoints, et ce tissu associatif qui permet de coordonner un certain nombre d'actions.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DPE 2).

2022 DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 3 et l'amendement technique n° 45 : ce sont des subventions et des conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends la suite immédiatement de ce que viennent de dire mes collègues, Colombe BROSSEL, bien sûr, et Éric PLIEZ, puisqu'en 2019, le 10e arrondissement avait initié l'expérimentation d'une première rue zéro déchet, rue de Paradis. Sur la base de cette expérience concluante, plusieurs quartiers se sont emparés du sujet, comme viennent de le dire nos collègues Éric PLIEZ et Colombe BROSSEL, pour impulser les territoires zéro déchet et mobiliser l'ensemble des acteurs d'une rue ou d'un quartier, en déployant des dispositifs de prévention et de valorisation des déchets à l'échelle des territoires.

Dans le 10e, nous avons lancé deux nouveaux quartiers zéro déchet, à la Grange-aux-Belles et au Buisson-Saint-Louis, pour sensibiliser les habitants de ces quartiers populaires et les amener à réduire leurs déchets au quotidien, à mieux trier, à réemployer ceux qui n'auront pu être évités.

Mais dans la même dynamique, les recycleries et les ressourceries contribuent pleinement à l'objectif de réduction des déchets, grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et à la prolongation de la durée de vie des objets ou des matériaux sur leur territoire. En 2021, 12 lieux de réemploi, gérés par 11 associations, ont bénéficié du soutien de la Ville. Ce premier partenariat prévoyait notamment que les recycleries poursuivent leur ancrage territorial, développent la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens à la réduction des déchets et au réemploi, amplifient les volumes d'objets collectés et améliorent la valorisation des dons.

Il est absolument indispensable que nous poursuivions dans cette démarche, sinon nous allons mourir enfouis sous les déchets, comme le disait Colombe à sa façon. Il faut qu'à Paris nous progressions et beaucoup de nouvelles sources de déchets apparaissent que nous devons combattre au quotidien. Nous avons notamment reculé d'un pas sur la question du plastique avec la période du confinement et du Covid. Il faut que nous regagnions ces espaces pour pouvoir de nouveau tendre et faire des progrès vers le zéro plastique à usage unique, mais aussi pour faire disparaître le plus possible le plastique des emballages.

Je dirai un petit mot de notre chère ressourcerie "La Textilerie" dans le 10e, qui s'inscrit dans un paysage où l'on va chercher avec plusieurs acteurs à montrer que la mode peut ne plus être cette industrie, une des plus polluantes au monde, et ainsi trouver sa vertu dans le réemploi et la réutilisation.

A côté de "La Caserne" de la mode, cette "Textilerie" nous est chère, mais aussi "La Bricollette" aujourd'hui installée dans le 18e, qui a vocation à un moment donné à s'installer dans un immeuble qui n'est pas encore construit du 10e mais que nous attendons avec plaisir.

Nous voulons dire notre engagement à vos côtés, Madame la Maire, pour faire en sorte que nous fassions des progrès. Toute mon équipe, en particulier Léa VASA, est pleinement engagée sur le sujet dans votre équipe, votre équipe des adjoints et votre équipe des maires qui travaillent au quotidien sur ce sujet.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

Je donne la parole à Alice COFFIN qui est inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération, qui vise à subventionner 11 associations gestionnaires de recycleries parisiennes, c'est de l'écologie sociale et féministe en acte. Les recycleries et les ressourceries contribuent à la trajectoire zéro déchet non valorisé, afin de transformer Paris en ville durable et solidaire, comme s'y attellent chaque jour l'adjointe et l'adjoint de la Ville, Colombe BROSSEL et Florentin LETISSIER. Merci à eux.

Ces structures remplissent donc une mission éminemment écologique, mais cela ne doit rien au hasard, tant l'écologie ne saurait être détachée de la lutte contre les inégalités sociales. Elles œuvrent aussi à des missions d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Ecologiste, social, solidaire, le travail de ces recycleries est aussi empreint d'écoféminisme. Je salue, par exemple, l'atelier de réparation en non-mixité choisie "No Mec'Anique" de "La Cyclette", qui a suscité l'ire de certains d'entre vous ici mais qui a vaillamment résisté. Le prochain d'ailleurs, je le dis à celles qui nous écoutent, aura lieu le 24 février.

J'en profite pour saluer, en tant qu'élue du 12^e arrondissement, tout particulièrement la ressourcerie de "La Petite Roquette", qui abrite "La Cyclette" et d'autres lieux dans le 11^e, mais qui s'est aussi implantée dans le 12^e. En effet, "La Petite Roquette" a ouvert en janvier 2020 un second établissement dans le quartier Jardin de Reuilly, la ressourcerie "Mongallet", engagée par ailleurs dans une démarche d'insertion professionnelle de personnes en difficulté - on y revient. Puis en juillet 2021, un nouveau local adossé à la ressourcerie "Montgallet", "La Cadette" a ouvert ses portes ; elle abrite à la fois une boutique dédiée aux textiles de seconde main et un espace pédagogique d'animation et d'ateliers.

Ce projet de délibération permet donc la pérennisation de cette structure dans le 12^e arrondissement, où nous pourrions être plus qu'heureuses d'héberger des associations qui savent faire face aux enjeux écologistes, sociaux, féministes et qui rencontrent un grand succès auprès des habitantes et habitants.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à toutes les deux, Mesdames, pour vos mots en direction des acteurs des ressourceries et des recycleries parisiennes.

Vous m'avez déjà entendu dire - c'est un peu comme sur le fait que l'on collecte 3.000 tonnes de déchets par jour dans notre ville, il y a un certain nombre de choses que je continue à marteler - qu'on estime à 80.000 tonnes les déchets ménagers potentiellement réemployables chaque année dans notre ville. Ensuite, les chiffres sont évidemment à prendre avec précaution pour l'année 2020, mais si on prend 2019, on estime que les ressourceries et les recycleries ont permis d'éviter à peu près 3.500 tonnes de déchets sur une année pleine.

Ce sont donc des acteurs absolument indispensables du réemploi. C'est vraiment pour cela que nous souhaitons que ce réseau d'abord se stabilise, j'y reviendrai, et également qu'il se développe et nous y travaillons évidemment avec Florentin LETISSIER, parce que, je le redis, ce sont des acteurs indispensables de la réduction des déchets.

Par ailleurs, les ressourceries et les recycleries ne sont pas que des acteurs de la réduction des déchets, ce sont aussi des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion. Ce sont évidemment de ce point de vue des acteurs qui, dans les arrondissements dans lesquels ils et elles sont implantés, participent à permettre un retour à l'emploi pour ceux qui parfois en sont plus éloignés, avec une insertion professionnelle qualifiante qui permet la création d'emplois durables. Ce sont évidemment des acteurs tout à fait privilégiés aussi de ce point de vue.

Puis il y a peut-être deux points, que je voudrais mettre en lumière aujourd'hui avec cette nouvelle série de conventions, deux sujets sur lesquels nous avons travaillé avec les ressourceries et recycleries elles-mêmes depuis maintenant dix-huit mois, depuis le début du mandat.

Il y a déjà la façon dont nous pouvons, nous, Ville, accompagner des projets parfois un peu différents ou menés par certaines de ces associations et pas par d'autres. Ce sont les ressourceries et recycleries qui accompagnent des transformations de nos modes de vie. Je vous donne un exemple, mais il y en a d'autres que vous retrouverez dans les conventions.

A Paris, il est courant que les habitants n'aient pas nécessairement de voiture et pas nécessairement de cave dans lesquelles stocker des meubles dont on n'a plus forcément l'utilité au temps T, pas forcément de voiture pour aller jusqu'à une déchetterie, ni forcément envie d'aller à la déchetterie mais plutôt envie de donner une deuxième vie à des objets.

Ces ressourceries, nous les accompagnerons plus qu'avant, si je puis le dire ainsi, pour des opérations qui permettent la collecte à domicile. Ce sont des projets dans lesquels certaines ressourceries souhaitent s'inscrire. Nous développerons, avec les ressourceries et recycleries, de la collecte hors les murs, notamment avec les bailleurs sociaux pour faire des ressourceries éphémères dans un certain nombre de résidences du parc social. Bref, c'est l'envie de travailler sur de nouveaux sujets qui est formalisée dans ces conventions.

Puis une avancée, qui me paraît importante, est le fait de pouvoir stabiliser, dans des conventions pluriannuelles d'objectifs sur trois ans, un ensemble de financements. Ce sont des financements qui concernent la Direction de la Propreté et de l'Eau et une partie des financements de la "politique de la ville" - clin d'œil et remerciements à ma collègue Anne-Claire BOUX de ce point de vue.

Une convention pluriannuelle d'objectifs sur trois ans, c'est donner la stabilité financière nécessaire aux associations pour mener des projets dans le temps, en ne leur demandant pas d'être des professionnels du dépôt de

subventions auprès de la Ville de Paris, mais de se concentrer sur les projets qu'elles mènent, tout en mettant en œuvre un dialogue de gestion entre les services de la Ville de Paris et ces associations.

C'est à l'évidence un sujet sur lequel nous avons besoin de progresser avec les ressourceries et les recycleries, et je suis ravie de pouvoir vous présenter aujourd'hui le fruit d'un travail de dix-huit mois qui permet de stabiliser cet accompagnement et de répondre à des défis nouveaux.

Par avance, merci de votre soutien, ce n'est pas tant au projet de délibération qu'aux acteurs et actrices des ressourceries et recycleries parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSEL.

Il y a un amendement technique n° 45 déposé par l'Exécutif qui a servi d'accroche à une explication de vote du groupe Changer Paris. Si j'ai tout compris, l'explication de vote vise à demander la dissociation du vote sur l'article 4. Est-ce cela, Valérie MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - C'est bien l'article 4, sans forcément une explication de vote mais avec une dissociation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, j'ai eu la répétition en Conseil du 11e arrondissement, c'est pourquoi je ne suis pas surpris. D'accord. Merci beaucoup.

On va procéder par ordre.

Tout d'abord, je vous propose de voter, à main levée, l'amendement technique n° 45 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 45 est adopté.

Il y a une demande de vote dissocié qui est de droit. Donc, je vais tout d'abord mettre aux voix, à main levée, l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 3 ainsi amendé par l'amendement technique et avec l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DPE 3).

2022 DTEC 1 - Participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement, prévue par la loi d'orientation des mobilités.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 1 : participation de la Ville de Paris à l'expérimentation de contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement prévu par la loi d'orientation des mobilités.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je souhaitais intervenir rapidement pour ce projet de délibération pour saluer ce dispositif.

Le bruit est une nuisance extrêmement forte pour les Parisiens, une source de stress et de fatigue, mais c'est plus globalement quelque chose qui a trait à l'ensemble de la société. Le Diagnostic acoustique du centre d'évaluation technique de l'environnement sonore de Bruitparif avait estimé que plus de 300.000 habitants étaient gênés quotidiennement par le bruit à Paris.

Selon l'O.M.S., le bruit est le deuxième facteur provoquant le plus de dommages sanitaires après la pollution atmosphérique. On estime que c'est une perte de onze mois de vie en bonne santé du fait du bruit des transports. Enfin, c'est également un coût économique puisque l'A.D.E.M.E. chiffre à 147 milliards d'euros le coût des nuisances sonores.

La loi LOM, votée en 2019, a ouvert, grâce à un amendement de Jean-Noël BARROT, un dispositif qui permet à titre expérimental de tester une procédure de contrôle à la volée des niveaux sonores émis par les véhicules et de sanctionner les comportements routiers les plus bruyants.

Cette expérimentation a été ouverte à la Ville de Paris et deux radars "Méduse", qui ont été créés par Bruitparif, seront installés rue d'Avron et rue Cardinet pour permettre des mesures. Puis ce sera demain une verbalisation, une fois que l'homologation de ces radars dits "Méduse" aura été obtenue.

Je voulais simplement me réjouir de cette initiative qui contribuera à améliorer très concrètement le quotidien des Parisiens et qui s'attaquera à un enjeu majeur de santé publique qui est le bruit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en effet, ce projet de délibération est très bon et vous savez l'attachement, en tout cas les Parisiens commencent à voir l'attachement qu'a le groupe Changer Paris pour la "smart city". En témoigne notamment le vœu que nous avons porté en décembre pour installer des capteurs connectés dans les Batignolles qui avaient pour but aussi de capter le son et d'aider les Parisiens dans leurs nuisances du quotidien.

On peut aussi imaginer ce que serait Paris avec de tels capteurs. Cela permettrait d'évaluer les nuisances en temps réel, et ainsi d'améliorer les consultations et les concertations. Cela permettrait d'avoir également des alertes en temps réel de flux pour réguler les flux des trafics et reporter éventuellement le trafic, via une nouvelle gestion au PC Lutèce, et de façon générale d'améliorer la mobilité dans Paris avec des rues moins congestionnées et moins polluées.

Ce qui m'étonne un peu dans ce projet de délibération et je trouve que c'est un point qu'il est quand même important de soulever, c'est que je sais à quoi ressemblent les capteurs "Méduse" et il y aura donc des captations visuelles qui vont permettre de verbaliser en temps réel les riverains, en tout cas les usagers qui feront du bruit. La question que je me pose est quelle est la différence entre des captations visuelles, qui ont pour but de verbaliser des contrevenants, et des captations visuelles qui ont pour but de verbaliser des délinquants ?

On revient à la question tout simplement de la vidéo-protection. On est donc pour la vidéo-protection quand il s'agit de verbaliser des contrevenants, mais pas quand il s'agit de verbaliser des délinquants. Je pense que c'est une question assez essentielle à poser et que je vous pose ce soir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je donne la parole à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, pour compléter l'intervention de mon collègue Paul HATTE, je voulais dire que bien évidemment et tout le monde le sait, les nuisances sonores perturbent le quotidien des Parisiens. Nous le voyons dans chacun de nos arrondissements, elles détériorent la qualité de vie, voire diminuent l'espérance de vie avec des maladies de cœur, des infarctus. Le bruit est une cause de stress.

Comme mon collègue Jean-Pierre LECOQ au dernier Conseil de Paris, notre groupe intervient régulièrement, la preuve en est, sur ce sujet. Dans le cadre d'une délibération sur Bruitparif en avril 2021, j'étais moi-même intervenu et j'avais appelé de mes vœux le renforcement des contrôles de véhicules avec des pots d'échappement bruyants qui minent complètement le quotidien de nos riverains, y compris la nuit et c'est très problématique.

Par ce projet de délibération, nous allons donc voter une expérimentation de capteurs de bruit à Paris. Certaines villes de banlieue et de province ont fait ce choix. Bien évidemment, nous appelons aussi cela de nos vœux et nous soutenons la démarche. Dans le 8e, Jeanne d'HAUTESERRE a demandé à Nicolas NORDMAN d'avoir une "Méduse" de bruit boulevard Malesherbes et dans les rues habitées du 8e, où il peut y avoir régulièrement des rodéos, notamment la nuit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Ariel WEIL, le maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, troubles du sommeil, stress, syndrome anxio-dépressif, surmortalité liée aux maladies cardiovasculaires, réduction de l'espérance de vie pouvant aller jusqu'à onze mois, les motos qui traversent Paris, au-delà des quelques 10.000 Parisiennes et Parisiens qu'elles réveillent, sont responsables de nuisances sonores délétères sinon létales.

Je salue d'abord l'adhésion de notre collectivité à cette expérimentation qui est bienvenue et présentée dans ce projet de délibération. La prise en compte des nuisances sonores, en l'espèce celles qui sont causées par le trafic de véhicules motorisés, doit évidemment constituer une priorité de notre mandature, à l'heure où nous sommes en train de lutter contre la congestion au cœur de nos villes.

La création d'une zone à trafic limité s'inscrit d'ailleurs pleinement dans cette démarche de réduction des pollutions atmosphériques, visuelles, mais aussi sonores, alors que l'on sait que le bruit constitue la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens, comme ils en ont témoigné lors de la consultation récente qui a vu plus de 3.000 d'entre eux formuler des propositions en ce sens.

Ensuite, de cette expérimentation, dont je ne doute pas qu'elle sera fructueuse, devra découler un déploiement dans tous les quartiers de Paris où l'on constate aujourd'hui de fortes nuisances liées à des véhicules, et particulièrement des deux-roues motorisés, qui profitent des grands axes ou des rues désertes pour faire de la vitesse...

Il y a aussi du bruit dans l'hémicycle mais ce n'est évidemment pas le même, heureusement !

Au Centre de Paris, c'est le cas et si on parle de nuisances sonores, ce ne sont pas seulement ni même d'ailleurs principalement les grands boulevards qui m'inquiètent, autant que les axes secondaires et les rues étroites, où résonnent tout particulièrement les bruits de moteurs des deux-roues ou les motos débridées qui s'en donnent à cœur joie. Ce qui conduit bien sûr les riverains, toujours plus nombreux, à nous signaler leur détresse.

Je souhaite donc que la pérennisation de ces radars soit réalisée en bonne intelligence avec les maires d'arrondissement, dont je crois que la connaissance des zones sensibles n'est plus à démontrer.

Enfin, les innovations de notre temps nous conduisent parfois à passer un peu vite sur les dispositifs du passé, qui ont fait leur preuve et sont vite oubliés au profit d'expérimentations, qui sont certes nécessaires mais qui ne sont pas antinomiques avec le déploiement de systèmes à l'efficacité éprouvée. Je parle bien sûr des radars de vitesse, outil dont je souhaite que nous puissions continuer le déploiement partout dans notre ville. Les besoins sont clairement identifiés.

A cet effet, je rappelle d'ailleurs depuis plusieurs années les votes unanimes des conseils du 4^e arrondissement, du conseil de Paris Centre, et même de ce Conseil de Paris d'un vœu appelant l'implantation d'un radar de vitesse sur le quai Henri IV qui n'a toujours pas été mise en œuvre. C'est assez incompréhensible et je souhaite donc que la Préfecture de police ou son Ministère de tutelle, le Ministère de l'Intérieur, puisque je comprends par M. le Représentant du Préfet de police que c'est au fond sa responsabilité, s'en saisisse enfin et puisse rapidement nous permettre, conformément à la volonté de nos Assemblées, de lutter contre les dangers directs et indirects du trafic routier sur les quais hauts.

Je conclus en évoquant brièvement la place de la République concernée elle aussi, mais pour d'autres raisons, par les nuisances sonores. Je suis à côté d'Alexandra CORDEBARD qui travaille avec moi sur ce sujet qui est une source d'exaspération permanente. Je crois qu'il serait de bon esprit que la Préfecture de police et le Parquet aussi s'engagent fermement à nos côtés dans la prévention de ces vociférations, amplifiées qui plus est, pour que nous puissions offrir à tous les habitants la sérénité à laquelle ils aspirent légitimement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexandre FLORENTIN.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'aurais bien conseillé à M. HATTE de mieux écouter les explications de mes collègues écologistes sur la proportion des moyens entre la préservation des libertés publiques et l'apaisement de l'espace public, mais il n'est déjà plus là.

Par ailleurs, en guise d'introduction, je vais éviter de répéter les chiffres-clés qui ont été donnés par Mme Maud GATEL avant moi et je citerai simplement Emmanuel THIBIER, acousticien de l'A.D.E.M.E., qui nous disait : "L'excès de bruit provoque une charge mentale qui altère les périodes de sommeil profond. C'est dans le cerveau au niveau neurologique que la pollution sonore agit. En modifiant la fluidification du sang, elle accroît les risques d'A.V.C., les maladies cardiovasculaires et les problèmes d'apprentissage."

En lisant cela, on pourrait se dire que cela va être le branle-bas de combat à tous les échelons. Heureusement, la Ville de Paris fait une partie du travail en jouant sur les leviers qui lui sont accessibles : premièrement réduire les besoins de déplacements pour toutes les couches de la société, deuxièmement réduire les vitesses et favoriser la conduite calme, troisièmement favoriser des modes de déplacements plus silencieux, plus doux et plus bas carbone, par exemple en favorisant le report modal depuis la voiture individuelle vers les transports en commun ou les modes partagés.

Mais nul besoin d'être équipé d'une "Méduse" pour percevoir que le bruit à Paris est beaucoup lié aux deux-roues motorisés. Il y a deux ans, la directrice de Bruitparif déclarait au "Parisien" que des motos pouvaient rouler à

plus de 115 décibels, quand en général le niveau de 65 décibels est considéré comme le seuil critique au-dessus duquel une gêne grave se produit.

Alors, oui, le groupe Ecologiste va voter favorablement cette expérimentation. Nous sommes toujours a priori favorables à une objectivation du débat par la mesure, notamment sur le bruit comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises dans cette enceinte, mais mettre en place un système de mesure pour mettre une amende, est-ce la priorité ?

Avant cela, nous aurions aimé que le Gouvernement fasse preuve de courage, par exemple en imposant des normes de bruit beaucoup plus strictes aux deux-roues motorisés. Nous aurions aimé avoir un Gouvernement, ainsi qu'une Région, une Métropole, en coopération avec la Ville de Paris bien entendu, œuvrant à une sortie rapide des deux-roues motorisés thermiques. Cette sortie pourrait être beaucoup plus rapide que pour les voitures puisque des alternatives techniques existent : elles s'appellent la marche, le transport en commun, le vélo, le vélo à assistance électrique et le scooter électrique.

Pour ces derniers, bonne nouvelle, pas besoin de mettre en place des infrastructures de recharge. Bonne nouvelle, on peut envisager de transformer un scooter en scooter électrique. Bonne nouvelle, on a déjà des acteurs du scooter électrique en libre-service. Et bonne nouvelle, cela créerait des emplois locaux. On pourrait même envisager une sorte de prime à la casse sous forme de bons pour un vélo ou un scooter électrique sous conditions de revenus.

Bref, de nombreuses solutions existent et sont rapidement implémentables pour nous passer des deux-roues motorisés thermiques, mais il faudrait du courage et un sentiment d'urgence environnementale un peu plus chevillé au corps au niveau de l'Etat. Comme ce n'est pas le cas, le groupe Ecologiste se contentera aujourd'hui d'un vote favorable à cette expérimentation et prend déjà rendez-vous avec cette Assemblée pour discuter de ces résultats et d'une éventuelle massification du dispositif.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'O.M.S. classe le bruit en deuxième place des causes environnementales nocives derrière la pollution atmosphérique. C'est dire l'importance colossale de la question du bruit en matière de santé environnementale et je rajouterai de santé mentale. Donc la lutte contre le bruit et notamment le bruit en ville causé par les deux-roues est un enjeu pour nous très important.

Cependant, on ne peut que regretter que d'emblée, dans les normes qui sont imposées à la fois pour la production des véhicules deux-roues et quatre roues et dans les contrôles techniques, la question du bruit ne soit pas visiblement une priorité, alors qu'à mon avis ce serait le meilleur levier et le premier levier sur lequel agir pour lutter contre le bruit.

Dès lors, en attendant, la captation pour verbaliser les contrevenants au bruit est un bon outil. Par ailleurs, je pense qu'il faut vraiment développer la mesure du bruit dans les différents quartiers pour aider à objectiver la réalité du bruit qui se différencie selon les trafics d'un quartier à un autre. Il en va de même pour les problématiques de pollution, où nous devrions bien plus développer les capteurs de pollution aux alentours des écoles, par exemple, comme le demandent les associations au lieu de le limiter.

On est là vraiment sur une expérimentation du contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores sur deux quartiers, la rue d'Avron dans le 20e et la rue Cardinet dans le 17e, et il faudra en faire ensuite le bilan, mais je trouve que l'on pourrait aussi accompagner cette démarche de bien plus de captations du bruit par quartier, pour faire en sorte que les conseils de quartier puissent se saisir de l'ensemble de ces problématiques de bruit avec des mesures objectives et publiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le bruit est une question centrale pour tout habitant d'une grande ville et singulièrement à Paris. Centrale car elle touche à une multitude de thématiques. Lorsqu'on parle du bruit, on traite les questions des transports, des activités nocturnes, mais aussi de la santé publique et du pouvoir d'achat.

Oui, nous sommes tous d'accord ici pour réduire le bruit en ville et c'est le sens du plan que nous avons adopté l'année dernière en Conseil de Paris. Pour rappel et tout le monde l'a dit, ce sont un peu plus de 17 millions de personnes en France qui souffrent du bruit. La majorité d'entre elles vit dans des agglomérations de grande taille et les conséquences du bruit sur ces personnes sont dramatiques : elles sont plus susceptibles de contracter des maladies cardiovasculaires, de développer des troubles de la santé mentale et bien d'autres pathologies.

Le bruit, et les communistes souhaitent insister sur ce point, ce sont les plus précaires qui en sont les premières victimes. Les cartes de pollution sonore montrent sans ambiguïté que les quartiers populaires sont les premiers exposés. Les logements dans ces zones sont mal isolés phoniquement et sont, par ailleurs, responsables d'une grande partie de nos émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, comme le rappelle ce projet de délibération, le bruit est évidemment causé par les véhicules en déplacement dans nos villes. En cela, installer les capteurs afin d'expérimenter des contrôles de niveaux d'émissions sonores des véhicules est une bonne chose. Mais il y a un paramètre à prendre en compte : les véhicules les plus bruyants sont souvent anciens et sont ceux dont les propriétaires ne peuvent pas se permettre une réparation, des véhicules dont les propriétaires ne peuvent pas non plus se débarrasser pour en acheter un nouveau, faute de moyens.

La solution que nous proposons est donc d'accompagner les automobilistes dans l'achat de véhicules moins bruyants et plus propres. C'est d'ailleurs le sens du vœu que nous déposons concernant le report de la zone à faibles émissions. Nous proposons d'interpeller le Gouvernement, afin de doubler la prime à la conversion et donc de permettre à toutes ces personnes, qui ne le peuvent pas aujourd'hui, d'acquérir un véhicule plus propre et moins bruyant.

Réduire le bruit en ville, c'est aussi permettre à toutes et tous de moins se déplacer en automobile et donc de pouvoir massivement utiliser les transports en commun. C'est le sens de la gratuité progressive que nous mettons en place à Paris en ciblant différents publics, gratuité que les élus communistes avec d'autres contribuent à construire dans de nombreuses agglomérations, dont tout récemment Clermont-Ferrand ; c'est le week-end mais ce sera étendu. Nous souhaitons que cette gratuité soit totale et que son coût soit pris en charge par les entreprises par le biais du versement mobilité.

Enfin, réduire le bruit passe par mieux isoler les logements et c'est dans l'action que mène inlassablement Ian BROSSAT avec d'autres qui, entre 2014 et 2020, peut s'honorer de 4.500 logements sociaux rénovés chaque année.

La question du bruit est décidément une question de santé, mais pour les communistes elle est aussi une question de pouvoir d'achat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais évidemment donner la parole à Dan LERT pour répondre.

J'avoue que je serais intéressé par un élargissement de l'expérimentation de ce contrôle automatisé des niveaux d'émissions sonores des séances du Conseil de Paris, si jamais c'est possible. A certains moments et pas au moment où je vous parle.

Dan LERT, c'est à vous.

M. Dan LERT, adjoint. - Malheureusement, je ne peux rien vous promettre, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions nombreuses qui montrent l'intérêt, sur tous les bancs de cet hémicycle, pour les questions liées au bruit à Paris et je m'en réjouis.

Nous avons adopté, au Conseil de Paris d'octobre 2021, la première version de notre plan d'amélioration de l'environnement sonore qui vise à répondre aux enjeux essentiels de santé publique que représente la pollution sonore à Paris. Ce plan a ensuite été soumis durant deux mois à une consultation publique en ligne sur la plateforme "idee.paris.fr", consultation qui s'est terminée ce 10 janvier.

Cette consultation a rencontré un franc succès : plus de 3.200 Parisiens nous ont transmis leur contribution. Les actions du projet du Plan Bruit ont fait l'objet de près de 3.000 commentaires et 142 nouvelles actions ont été proposées. Au total, les mesures existantes du Plan ou nouvellement proposées sur la plateforme ont récolté plus de 26.742 votes. En parallèle, quatre réunions publiques ont eu lieu dans les 6e, 12e, 14e et 18e arrondissements, en présence des maires et élus d'arrondissement que je remercie pour l'organisation de ces réunions, et avec les riverains, association et conseils de quartier.

Nous sommes en train d'analyser finement l'ensemble des données issues de cette large consultation pour compléter, affiner et préciser le Plan Bruit de la Ville de Paris. Sa version définitive vous sera soumise à l'été. Sans attendre cette échéance, il me semble intéressant de souligner que les contributions ont confirmé que le bruit routier est bien celui dont les Parisiens se plaignent le plus. Il engendre en moyenne une perte de huit mois d'espérance de vie en bonne santé et des risques sanitaires qui ont été évoqués au cours de cette séance.

Un nombre conséquent de ces nuisances provient des bruits émergents, des bruits qui littéralement pourrissent la vie des Parisiens, comme ceux produits par les deux-roues motorisés. Nous savons aujourd'hui qu'une moto débridée peut à elle seule réveiller jusqu'à 10.000 personnes la nuit à Paris. Il n'est à ce titre pas totalement étonnant que la consultation ait fait remonter une demande d'interdiction des deux-roues motorisés thermiques. Cela souligne, à mon sens, l'attente forte des Parisiens en termes de régulation et de contrôle des deux-roues motorisés.

C'est le sens du projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui. En effet, nous proposons, en cohérence avec l'action 4 du Plan Bruit, de tester deux radars sonores à Paris. Cette expérimentation de deux ans, rendue possible par la loi LOM, se déroulera sur deux sites, la rue Cardinet dans le 17^e et la rue d'Avron dans le 20^e. Pour répondre aux questions sur la localisation de ces radars sonores, ces sites ont été choisis pour leur homogénéité qui rendra l'analyse des données et les comparaisons plus aisées : voies à deux files, double sens, sans stationnement, sans couloir de bus, sans arbres et avec des candélabres pour accrocher les radars.

La première phase d'expérimentation, qui durera trois mois, commencera dès l'installation des capteurs prochainement ; elle permettra de tester les appareils en situation réelle. La deuxième phase de l'expérimentation débutera lorsque la fiabilité du fonctionnement des radars aura été pleinement vérifiée au printemps 2023. Lors de cette deuxième phase, les véhicules en infraction seront verbalisés via un contrôle automatisé - c'est la différence avec ce que nous avons entendu sur la vidéo-verbalisation. L'infraction sera alors sanctionnée d'une contravention de 4^e classe qui correspond à une amende de 135 euros.

Cette expérimentation, si elle est concluante, élargira notre palette d'outils pour lutter contre le bruit routier à Paris. Il faut toutefois avoir en tête qu'une éventuelle généralisation n'interviendra pas avant plusieurs années et qu'elle nécessitera une évolution législative.

Je profite de cette intervention pour souligner qu'une autre évolution réglementaire, bien moins compliquée à mettre en œuvre et consistant à étendre l'obligation du contrôle technique aux deux-roues motorisés, permettrait de réduire de manière significative les motos et les scooters débridés qui contribuent largement aux nuisances sonores qui ont été évoquées ici. Je regrette profondément que le Gouvernement ait reculé sur ce point et je rejoins les propos exprimés par Alexandre FLORENTIN à ce sujet.

En tout état de cause, ces radars viendront compléter d'autres dispositifs à la main de la Ville qui contribuent à l'amélioration de l'environnement sonore. Je pense évidemment à toutes les politiques que nous menons pour limiter et contrôler la place de la voiture et des deux-roues en ville, comme le stationnement payant qui sera prochainement élargi aux deux-roues motorisés, la mise en place de la Z.F.E. qui a un effet sur le niveau sonore des véhicules en circulation ou encore la piétonisation de très nombreuses voies.

Enfin, la création de la police municipale va permettre, et je remercie Nicolas NORDMAN pour l'intérêt qu'il porte à cette question de la pollution sonore, de multiplier les contrôles sonores en voirie liés à la circulation.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention, et je vous invite tous évidemment à voter ce projet de délibération important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, merci Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DTEC 1).

2022 DTEC 3 - Convention spécifique entre la Ville de Paris, "Bloomberg Philanthropies" et Airparif relative au partenariat pour l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et la sensibilisation à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 3 : convention spécifique entre la Ville de Paris, "Bloomberg Philanthropies" et Airparif relative au partenariat pour l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air et la sensibilisation à Paris.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2018, Paris et la Fondation "Bloomberg" ont entamé un partenariat, vite rejoint d'ailleurs par Airparif. L'objectif de ce premier partenariat était de mettre en place un réseau dense de microcapteurs à Paris et d'évaluer les coûts et bénéfices d'un tel dispositif. La deuxième phase de ce partenariat souhaite lancer une campagne d'étude des mesures en concentration de particules ultrafines, les PUF.

Si "Bloomberg Philanthropies" prend intégralement à sa charge le financement de la campagne, c'est une bonne nouvelle. Cette initiative aurait pu largement être prise avant. En effet, la situation de Paris est réellement calamiteuse. Elle souffre de la comparaison avec les autres grandes capitales européennes, comme Londres ou Madrid par exemple.

La chasse à la voiture, volonté sans précédent et sans autre égal d'ailleurs, fait perdre à Paris une partie de son attractivité économique, voire résidentielle. Les écoles se vident, les classes ferment, la population décroît. Ce constat vous est fait Conseil après Conseil par les 55 élus du groupe Changer Paris.

Du coup, que m'évoquent les belles intentions de ce partenariat avec "Bloomberg Philanthropies". Tout ça pour rien ! Votre "greenwashing" continue, les études et autres expérimentations s'empilent, les belles projections et autres schémas prédictifs de projets verdoyants peuplent nos boîtes mails et le site Internet de la Ville, mais pendant ce temps vous continuez à bétonner et à ne tirer aucune leçon de ces études. Prendre des mesures est une bonne chose, mais il faut agir intelligemment et pas par idéologie.

Le constat est important. Oui, il y a une vraie question sur la qualité de l'air à Paris et je doute que l'action à mener par la Ville de Paris doive se limiter à l'action de l'association "Les Petits Débrouillards", aussi motivés soient-ils. On ne repeint pas un mur avec un petit pinceau, il faut passer à la vitesse supérieure.

C'est aussi le sens de la question écrite que j'ai déposée ces dernières semaines : pourquoi la Ville de Paris a toujours de mauvais résultats en matière de qualité de l'air sur la météo de nos smartphones, plus mauvais que ceux d'autres capitales européennes ?

Je peux donner un exemple. Dans mon arrondissement, nous avons une école située près des berges de Seine, où il y a une déchetterie pour déchets de chantiers. Aucune décision n'a été prise par la Ville de Paris pour régler ce problème. L'arrondissement s'est retrouvé seul pour gérer avec ses petits moyens cette situation. Vous êtes totalement responsables de cette situation et vous faites des riverains d'autres petits débrouillards qui doivent se "dépatouiller" au quotidien pour gérer les conséquences de votre inaction et de votre seule volonté de faire un "greenwashing" sur Twitter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne vous apprendrai rien, et je suis heureuse de savoir que nous partageons toutes et tous ici le même constat, en vous disant que la pollution de l'air est un véritable fléau de santé publique. En effet, elle ne connaît pas de frontières, elle est la première cause de mortalité prématurée dans l'Union européenne et c'est devenu aujourd'hui le principal risque environnemental pour la santé dans le monde.

Sans vouloir plomber l'ambiance, vu l'heure tardive, c'est une réalité que nous ne pouvons occulter et dont nous devons prendre toute la mesure : la pollution de l'air aujourd'hui tue bien plus dans notre pays que le tabac et l'alcool. En effet, en France, près de 100.000 décès chaque année sont attribués aux particules fines. A Paris, nous ne sommes pas épargnés, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans cet hémicycle, cela représente pas moins de 5.400 morts chaque année, soit 125 fois plus que le nombre de morts d'accidents de la route dans la Capitale.

Les chiffres font froid dans le dos, et pourtant les pouvoirs régaliens négligent cet enjeu majeur de santé, à tel point que l'absence de mesures de réduction de la pollution de l'air par l'Etat a été condamnée en juillet 2020 par son Conseil à une astreinte de 10 millions d'euros.

Alors, mes chers collègues, vous avez dû certainement entendre parler à de nombreuses reprises de ces fameuses particules fines appelées les PM10 ou les PM2,5 qui servent actuellement pour mesurer la qualité de l'air. Mais avez-vous entendu parler des particules dites ultrafines que l'on appelle PUF, des polluants à l'heure actuelle bien moins connus mais qui sont tout aussi dangereux pour notre santé ? Ces particules sont les plus petites à mesurer, leur taille est à peu près inférieure à 100 nanomètres, soit l'équivalent d'un virus, et elles pénètrent bien plus en profondeur dans l'organisme et directement dans le système respiratoire.

Malgré les inquiétudes grandissantes et leur nocivité qui est avérée par l'A.N.S.E.S., elles ne font pourtant l'objet d'aucune réglementation à l'heure actuelle. Airparif a donc décidé de se saisir de cette préoccupation majeure de santé, en menant une étude pendant plusieurs mois pour mesurer ces particules ultrafines en Ile-de-France qui sont émises, on le sait, principalement par le trafic routier et qui n'étaient jusqu'alors pas prises en compte. C'est une première que nous, écologistes, tenons vivement à saluer.

Les résultats de cette première campagne de surveillance inédite sont sans surprise puisque l'air est trois fois plus pollué en ville qu'à la campagne. Pour réduire l'exposition de la population aux particules ultrafines et fines, l'A.N.S.E.S. en appelle donc à une réduction du trafic routier et au développement des mobilités douces, n'en déplaise à la prétendue chasse à la voiture dénoncée caricaturalement par la droite.

C'est pourquoi la Ville de Paris a fait, depuis de nombreuses années maintenant, de la lutte contre les pollutions d'origine routière une de ses priorités. Et ce projet de délibération va donc nous permettre d'aller encore plus loin et de poursuivre des campagnes de mesures pour renforcer le suivi à Paris, mais aussi pour comparer très prochainement avec d'autres villes, comme Londres et Bruxelles.

Nous, écologistes, ne pouvons que nous réjouir du partenariat entre la Ville de Paris, "Bloomberg Philanthropies" et Airparif qui s'inscrit donc dans la poursuite de la politique très volontariste et ambitieuse qui est menée par notre Ville pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des habitantes et habitants de cette ville.

Nous nous réjouissons également de la mise en place, au travers de cette convention, d'ateliers de sensibilisation du grand public, notamment dans les écoles, à l'Académie du Climat et dans toutes nos mairies d'arrondissement pour améliorer la connaissance de la science qui est liée à la qualité de l'air des Parisiennes et des Parisiens, l'utilisation d'outils de mesure de ces pollutions, comme les microcapteurs, et pour donner à chacune et chacun les clés pour mieux comprendre les effets de la pollution sur la santé et sur l'environnement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Chloé SAGASPE.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce projet de délibération.

Comme cela a été rappelé par les intervenants précédents, la lutte contre la pollution de l'air est essentielle et ce projet de délibération met particulièrement le focus sur les particules ultrafines et la nécessité de développer la captation d'informations de l'évolution de ces particules ultrafines sur le territoire.

Je déplore néanmoins qu'il n'y ait pas une volonté au niveau de la Ville de déployer des capteurs pas simplement sur certains endroits mais partout. Je ne comprends toujours pas, après l'expérimentation qui a pu être menée par Airparif sur 44 cours de crèches, d'écoles et de collèges, pourquoi il n'y a pas eu la volonté de déployer ces capteurs sur l'intégralité des crèches et des écoles, tant nous savons que les problématiques de pollution de l'air auprès des enfants peuvent laisser des séquelles et développer toutes les problématiques d'asthme, d'allergies de manière irréversible. Je ne suis pas une spécialiste du sujet, mais les conséquences ne sont pas les mêmes selon les âges de la vie et nous savons que nous devons tout particulièrement faire attention aux plus petits, ainsi qu'à nos aînés les plus fragiles. Donc je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu cette volonté de créer un déploiement de ces capteurs partout.

Par ailleurs, je souhaiterais redire qu'il serait bien que l'on soit préoccupé par la pollution de l'air mais pas "à géométrie variable". Je le redis, c'est quand même une honte que Paris, emportant la question des Jeux olympiques de 2024, se moque à ce point de la pollution engendrée par le réaménagement de l'autoroute au niveau du quartier Pleyel et que l'on se moque complètement de cette école qui sera coincée dans l'échangeur autoroutier développé dans le cadre des travaux liés aux Jeux olympiques. Je suis extrêmement choquée, cela donne un peu le sentiment que c'est de l'autre côté du périphérique et donc que cela ne nous intéresse plus. C'est une honte, la Ville devrait au contraire s'y opposer fermement. Au lieu de cela, elle est totalement complice.

Je souhaiterais, dans le cadre de cette réflexion sur la pollution de l'air, qu'il y ait vraiment la volonté de soutenir l'installation de capteurs pour objectiver ces problèmes de pollution sur l'ensemble des écoles et des crèches. J'aimerais aussi que l'Exécutif nous donne plus de détails sur l'expérimentation, qui sera faite avec les capteurs mobiles et la plateforme accessible en ligne, pour partager les données. Comment les citoyens seront-ils associés pour avoir accès à ces capteurs ? Comment auto-organiser une plateforme qui informe en temps réel, dans tous les quartiers de Paris, sur la situation de la pollution de l'air ?

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Dan LERT, pour répondre aux oratrices.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chères collègues, je vous remercie pour vos interventions qui marquent votre intérêt pour les questions liées à la qualité de l'air à Paris.

Le 17 septembre dernier, à l'occasion de sa visite à Paris, Michael BLOOMBERG et la Maire de Paris ont annoncé le renouvellement du partenariat de long terme entre la Fondation "Bloomberg" et la Ville de Paris et Airparif. Comme cela a été rappelé, il s'agit d'un partenariat fondé sur deux axes : l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air à travers la mesure et la sensibilisation des publics aux problématiques liées à la pollution de l'air. Ce projet prend la suite de celui qui avait été mené, et cela a été rappelé également, en 2019-2020 et qui avait consisté à étudier la qualité de l'air aux abords et à l'intérieur d'une cinquantaine d'écoles parisiennes représentatives.

Madame BALDINI, nous n'avons pas attendu évidemment ce partenariat pour agir et fortement pour réduire la pollution de l'air à Paris. Les résultats sont là : en quinze ans, moins 50 % de pollution aux particules fines, moins 50 % de NOx. Ce sont des résultats qui sont attestés par Airparif et donc des résultats qui soulignent l'action de la Ville en ce domaine.

Et vous auriez pu souligner, par contre, la décision de la présidente de Région que vous soutenez de ne pas rétablir la gratuité en cas de pics de pollution. Ce sont sûrement des mesures qui vont faire l'objet de vos critiques acérées et j'espère que vous la convaincrez de revenir sur cette décision.

La nouvelle convention est articulée autour de deux projets.

Une étude sur les particules ultrafines, ces polluants dits émergents que ma collègue Chloé SAGASPE a parfaitement décrits.

Ils ne sont pas réglementés à ce jour, mais ils font l'objet d'inquiétudes sanitaires croissantes et de recommandations de renforcement de surveillance de la part de l'A.N.S.E.S. en France et de l'O.M.S. à l'échelle internationale. A Paris, une récente étude d'Airparif a montré que les PUF émises par le trafic routier ont été mesurées dans l'air, même à distance des zones de circulation, et on sait que la pollution de l'air expose particulièrement les habitants des quartiers populaires - je confirme ce qui a été dit par Danielle SIMONNET - qui habitent à proximité de ces axes de circulation.

L'étude, qui sera réalisée dans le cadre du partenariat, contribuera à la mise en place d'une surveillance pérenne de ces polluants émergents, notamment pour mieux documenter leurs sources : transports, qu'ils soient routiers, aériens ou fluviaux, bois et agriculture. C'est Airparif qui réalisera cette mission et Paris échangera avec d'autres villes européennes sur la base de ces travaux.

Sur la question de la généralisation des microcapteurs, l'étude, qui a été menée justement par Airparif, "Bloomberg" et la Ville de Paris, montre qu'il n'y a pas de fiabilité totale de ces microcapteurs. C'est donc une impossibilité de les déployer et de les généraliser. En tout cas, l'action d'Airparif est très déterminée, avec la Ville évidemment, pour continuer à améliorer nos connaissances à partir des mesures systématiques qui sont faites avec les appareils d'Airparif.

Ensuite, le projet de sensibilisation à la qualité de l'air "Paris prend l'air", en partenariat avec "Les Petits Débrouillards", afin de sensibiliser les élèves, professeurs et familles aux problématiques de la pollution atmosphérique.

C'est très important de travailler sur cette sensibilisation et une centaine d'écoles seront impliquées dans le projet. Cela ne répond pas tout à fait à la question de Danielle SIMONNET, en tout cas c'est un progrès notable dans le sens de cette sensibilisation. Les premiers ateliers seront organisés au mois d'avril et se dérouleront tout au long de l'année prochaine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2022, DTEC 3).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fontaine Wallace murale (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 46 est relatif à la fontaine Wallace murale dans le 5e arrondissement. C'est Anne BIRABEN qui le présente en Webex.

Mme Anne BIRABEN. - Bonjour.

Monsieur le Maire, je ne vais pas vous parler de particules fines, mais d'eau potable et d'une fontaine qui est tout à fait particulière. Elle est située dans le 5e arrondissement et depuis plusieurs semaines, Facebook se fait l'écho d'une vive émotion des habitants, car cette fontaine a disparu.

Cette fontaine est située au début de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, à droite de l'entrée du Jardin des Plantes. Elle est particulière car c'est un modèle mural, elle est ancrée dans le mur d'enceinte du Jardin des Plantes. Il semble que ce soit la dernière fontaine Wallace murale installée à Paris et elle nécessite donc une attention toute particulière.

Cette fontaine murale a été repeinte, il y a assez peu de temps, quelques semaines, dans la couleur vert wagon typique du mobilier urbain créé sous la IIIe République, cette teinte particulière liée à l'image de la Ville de Paris. J'en profite pour signaler qu'elles ne sont pas protégées à ce jour au titre des Monuments historiques, sauf deux d'entre elles qui sont implantées place Louis-Lépine dans le 4e arrondissement.

Face au réchauffement climatique, ces fontaines, qui ont 150 ans, sont plus qu'utiles car elles sont des sources d'eau potable gratuite. Les Parisiens, les touristes, les promeneurs en ont tous besoin. Or, quelques jours après avoir été repeinte, cette fameuse fontaine murale a été déposée. Pourriez-vous nous informer et nous dire l'avenir de cette fontaine à laquelle les Parisiens sont attachés et encore plus ceux du 5e arrondissement ? Qu'est-elle devenue ? Et quand reviendra-t-elle ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Dan LERT, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au parc parisien des fontaines à boire, que je partage évidemment, et permettez-moi de vous rassurer tout de suite sur le fait qu'"Eau de Paris" et la Ville de Paris en prennent grand soin.

Vous l'avez justement remarqué, la fontaine de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire est la dernière fontaine Wallace murale de Paris. Son caractère unique rend d'autant plus essentiel son bon entretien régulier. Comme les 107 autres fontaines Wallace en fonctionnement sur l'espace public, elle fait l'objet d'un nettoyage tous les quinze jours.

Par ailleurs, ces fontaines sont repeintes aussi souvent que nécessaire, en moyenne tous les cinq ans. Cette année, pour les 150 ans des fontaines Wallace, 60 d'entre elles sont remises en peinture, à raison de trois phases de 20 fontaines, ce qui permettra de finir avant l'été et la célébration des 150 ans de la fontaine Wallace. Elles ont été sélectionnées selon leur état de départ et quelques réparations pourront être effectuées au passage.

Vous l'avez observé, la fontaine Wallace murale de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire a été déposée durant cinq semaines. Ce retrait de l'espace public est dû à des dysfonctionnements depuis maintenant un an, en raison d'une évacuation bouchée. Les travaux réalisés par "Eau de Paris" visaient à la remettre en fonctionnement, ils ont permis de décolmater l'évacuation sans avoir à effectuer de travaux de terrassement, sans quoi la dépose aurait été bien plus longue. Nous avons donc choisi la solution qui permet de réinstaller au plus vite la fontaine. Suite à cette intervention, je vous informe qu'elle sera réinstallée dès demain.

Pour votre parfaite information, pour compléter la réponse très précise à votre question très précise, sachez qu'il y aura dans la journée de vendredi des travaux de maçonnerie complémentaire pour refaire le jointage de la fontaine, qui demeurera en hivernage jusqu'à la fin mars, date à laquelle elle sera remise en eau.

Je pense que votre vœu est satisfait par ma réponse et je vous invite donc à le retirer.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Le vœu est manifestement satisfait. Je pense qu'il est retiré ?

Mme Anne BIRABEN. - Merci beaucoup pour ces détails tout à fait satisfaisants et les habitants du 5e et du quartier vont être très heureux de retrouver leur fontaine. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On n'en doute pas, merci beaucoup, donc le vœu n° 46 est retiré.

2022 DEVE 3 - Autorisation donnée à l'I.R.I.S. d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis, rue Mercœur, à travers le square Jean-Allemane (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 3 et l'amendement technique n° 47. Il s'agit de l'autorisation donnée à l'I.R.I.S. d'utiliser un escalier de secours pour évacuer les bâtiments situés 2 bis, rue Mercœur à travers le square Jean-Allemane.

J'interroge Christophe NAJDOVSKI. Est-ce un amendement technique n° 47 qui a été déposé ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, c'est un amendement technique, comme son nom l'indique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 47 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DEVE 3).

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous pouvons aborder les travaux de la 1ère Commission avec - c'est un bon signe - une demi-heure d'avance sur le temps que nous avons programmé en début de séance. C'est une bonne nouvelle pour demain en fin d'après-midi.

Je donne évidemment la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission, pour nous faire le compte rendu des travaux de cette Commission. A vous, Madame la Présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je me propose d'accentuer votre avance, Monsieur le Maire, en faisant un très bref compte rendu de notre réunion de Commission puisque nous allons aborder l'examen des projets de délibération. C'est tout simplement pour dire que les adjoints, et je les en remercie, ont présenté les projets dans le champ de leurs compétences.

Les projets de délibération, qui ont donné lieu à des discussions au sein de la 1ère Commission, sont essentiellement dans le périmètre de M. GUILLOU : la communication relative à la protection sociale complémentaire et notamment son calendrier avec les questions afférentes ; le projet de délibération DAE 9 sur la convention du domaine public pour l'occupation des cafés-restaurants "Fluctuat nec mergitur" place de la République ; le DAE 19 pour le dispositif "Paris'Commerces" évidemment sur le compte rendu annuel d'activité avec des interventions, notamment de M. GLEIZES ; le DAE 22 sur le marché aux puces de la porte de Montreuil.

Au titre des projets de délibération présentés par Paul SIMONDON, c'est évidemment le rapport d'observation définitif de la C.R.C. Ile-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris, avec notamment des interventions de MM. ALPHAND et GLEIZES.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente de la 1ère Commission pour votre esprit de synthèse, c'est comme cela que l'on devient populaire.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux horaires d'ouverture des squares et jardins parisiens pendant l'hiver.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 48 est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 49 relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

La parole est à Alexandre FLORENTIN, pour le présenter, au nom du GEP.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer mon intervention en indiquant que notre vœu s'inscrit dans la continuité des actions de la Ville en faveur d'une meilleure adaptation de Paris au nouveau régime climatique, et notamment dans la demande qui a été faite par Dan LERT, Célia BLAUDEL puis Pénélope KOMITÈS de procéder à un exercice de gestion de crise lié à une canicule...

Merci !

Vous vous souvenez certainement qu'à l'été 2021, le Canada a connu un pic de chaleur à 50 °C tout à fait inattendu. Deux mois après sortait une étude sur les vulnérabilités de la Ville face au changement climatique. Cette étude nous alertait sur l'accélération du changement climatique et du fait que des phénomènes prévus pour 2050 pouvaient avoir lieu dès 2030. Les climatologues nous parlent de vagues de chaleur à 50 °C à Paris comme d'une certitude.

Avec l'appui de Jérôme COUMET et grâce à deux collaboratrices, nous avons mené dans le 13e arrondissement une série d'entretiens auprès d'une quarantaine d'acteurs : des commerces, des écoles, des E.H.P.A.D., de nombreux services de la Ville, des opérateurs de réseaux de transport, d'électricité, de télécoms, etc. Bien que la Ville de Paris soit active sur la question, l'immense majorité des acteurs interviewés n'a tout simplement pas envisagé qu'une canicule de quinze jours avec une pointe à 50 °C puisse arriver dans les dix ans.

Ce n'est pas complètement étonnant. Après tout, qui dans cette salle y arrive ? Qui arrive à imaginer une canicule de quinze jours avec des maximums journaliers à plus de 30 °C tous les jours, des nuits qui ne descendent pas en dessous de 20 °C et le thermomètre qui grimpe, qui grimpe jusqu'à atteindre 50 °C à l'ombre avant de redescendre doucement ? C'est pourtant à cela qu'il faut nous préparer et il nous faut connaître plus précisément ce qui s'est passé dans les canicules précédentes et travailler à mieux connaître ce que j'appelle des points de bascule.

Je vais vous donner un exemple tiré d'un entretien avec l'hôpital des Peupliers. Cet hôpital dispose de groupes froids entreposés à l'extérieur qui ne sont pas faits pour fonctionner au-delà de 42 ou 43 °C. Que se passe-t-il si

l'hôpital n'a pas de système de rafraîchissement ? Quelle procédure appliquer en bloc opératoire si c'est le cas ? Cet hôpital n'a pas encore la réponse à ces questions, mais il commence au moins à se poser les bonnes questions.

Ce vœu demande que nos S.E.M. se posent les bonnes questions et se préparent donc correctement à des méga canicules qui vont peut-être arriver bien plus tôt que prévu.

Je vous remercie de votre attention et de votre vote favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Sandrine CHARNOZ, Mme S.E.M., pour vous répondre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Mme S.E.M. et S.P.L. !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tout cela !

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Alexandre, le vœu que vous avez déposé a deux mérites à mes yeux que je souhaite mettre en avant : le premier est qu'il aborde de manière très concrète l'enjeu essentiel de l'indispensable adaptation de notre ville, de son aménagement et de ses services publics au dérèglement climatique, en écho aux échanges d'hier sur le rapport du Conseil des générations futures ; la deuxième qualité de votre vœu est qu'il met en valeur la contribution essentielle de nos entreprises publiques locales aux politiques publiques que notre collectivité conçoit et met en œuvre.

En effet, nos sociétés d'économie mixte et nos sociétés publiques locales, plus largement d'ailleurs l'ensemble de nos opérateurs, participent à la dynamique globale de la Ville de Paris, dont elles sont le bras armé des politiques sectorielles dans des domaines historiques, comme le logement par exemple, mais également dans de nouveaux champs d'intervention, comme les énergies renouvelables pour lesquelles nous venons d'adopter la création d'une nouvelle société d'économie mixte avec Rouen et Le Havre ce matin.

A ce titre, nos S.E.M. et S.P.L. s'inscrivent pleinement dans la politique ambitieuse de la Ville en matière climatique, et notamment dans la gestion des épisodes de canicule. Certaines, plus avancées, ont d'ailleurs adopté leur propre Plan Climat, mais toutes se sont d'ores et déjà dotées, dans leur périmètre et leurs interventions d'activités spécifiques, des premiers outils indispensables.

C'est pourquoi je vous ai proposé d'amender votre vœu en mentionnant plus explicitement les avancées déjà opérées, tout en partageant l'ambition que nous voulons assigner à nos sociétés d'économie mixte et nos sociétés publiques locales. Et si vous acceptez mes amendements, j'inviterai dans ce cadre notre Assemblée à adopter le vœu ainsi amendé.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Le groupe GEP accepte-t-il les amendements ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 19).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au mouvement social dans l'entreprise "Arc-En-Ciel".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 50 relatif au mouvement social dans l'entreprise "Arc-En-Ciel". C'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui le présente... Non, c'est Raphaëlle PRIMET qui le présente, au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous présentons ce vœu en soutien aux grévistes et syndicalistes du nettoyage de la société "Arc-En-Ciel" sur le site de l'université de Jussieu.

En effet, en septembre 2021, suite au non-paiement des heures supplémentaires, aux cadences de travail imposées, au non-paiement des cotisations sociales et à l'absence de contrat de travail pour certains salariés, les salariés s'étaient mobilisés et avaient gagné sur un certain nombre de points. Malheureusement, à cette heure le protocole n'a toujours pas été mis en place, par contre la répression antisyndicale s'abat sur deux des grévistes considérés par "Arc-En-Ciel" comme les meneurs et ce, avec des motifs fallacieux et inventés de toutes pièces.

Vous le savez, le groupe Communiste est particulièrement attentif aux entreprises de nettoyage qui, profitant de la précarité de ces salariés, s'affranchissent trop souvent du respect du droit du travail et aggravent ces conditions de travail déjà si pénibles et pourtant si essentielles.

Nous demandons à la Ville de Paris de diligenter une enquête sur les contrats éventuels que nous aurions signés avec "Arc-En-Ciel" et, s'il en existe, de veiller à ce qu'ils respectent bien le droit du travail.

Mais considérant aussi qu'elle siège au conseil d'administration de Sorbonne Université et qu'elle est directement concernée par le bon fonctionnement des établissements du supérieur présents sur son territoire, nous demandons d'intervenir auprès des dirigeants de cette société pour que le protocole d'accord soit respecté et pour qu'aucune mesure de rétorsion ne soit exercée à l'encontre des syndicalistes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD pour répondre ou plutôt pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 50.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame PRIMET, mes chers collègues, par ce vœu vous appelez notre attention sur le mouvement social des agents d'entretien de la société "Arc-En-Ciel" qui interviennent sur le site Jussieu de Sorbonne Université et je vous en remercie.

Comme certains secteurs d'activité sont connus pour la pression qui est mise sur leurs salariés et le non-respect parfois systématique de leurs droits, qu'il s'agisse des salaires, des horaires ou de la couverture sociale, ces situations sont révoltantes, a fortiori lorsqu'on connaît la pénibilité de ces métiers dits de première ligne, bien souvent invisibles et pourtant indispensables au quotidien des Parisiens.

Les informations que vous avancez et qui proviennent notamment des représentants de ces personnels sont très préoccupantes et il me semble donc important que la Ville interpelle l'entreprise ainsi que vous le suggérez. Il est nécessaire de faire toute la lumière sur cette situation et de garantir le respect des droits de ces salariés, dont on a si souvent vanté le mérite et l'importance au cours de ces derniers mois et dans le contexte que nous connaissons.

Nous demanderons également à nos services et à ceux des établissements municipaux de nous informer de leur éventuelle relation avec cette société. Je rends donc un avis favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 20).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au remplacement de la garantie Jeunes par le Contrat d'engagement Jeune.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons donc le vœu n° 51 relatif au remplacement de la garantie Jeunes par le Contrat d'engagement Jeune.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir proposé aux jeunes des garanties, voilà que le Gouvernement leur propose de passer des contrats qui signifieraient en gros : vous nous assurez que vous cherchez un emploi, on vous verse une allocation. Nous pensons que ces contrats devraient au contraire être passés avec les entreprises, afin qu'elles s'engagent véritablement dans l'insertion.

Ce changement de dispositif apparaît en vérité comme un durcissement des conditions d'attribution qui passent par la demande de preuves : est-ce que oui ou non le jeune est bien en train de rechercher un emploi ? C'est aberrant et cela ne fait que renforcer l'idée que les jeunes sont profiteurs et assistés.

Les éducatrices et éducateurs qui les accompagnent ont bien mieux à faire que de chercher à prouver qu'ils ne profitent pas d'un système qui ne leur est certainement pas favorable. Leur mission est au contraire de les aider dans leur recherche. Permettez-moi de rappeler que les jeunes ont particulièrement souffert de la crise. Les confinements successifs, la fermeture des universités ont provoqué un fort taux de décrochage scolaire. Depuis mars 2020, un jeune sur six a dû arrêter ses études. Le taux de chômage des jeunes, des 15-29 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études est de 13,4 %.

Le Gouvernement fait le choix de durcir les conditions d'attribution du dispositif, alors même que plus de 17 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le montant maximum de l'allocation est de 500 euros mensuels,

cela ne permet pas de vivre dignement. Et la nouveauté est que ce montant peut être diminué ou supprimé si le jeune dispose d'une autre source de revenus.

Nous demandons donc que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin que soit abandonné le projet de Contrat d'engagement Jeune qui vise à remplacer le dispositif de la garantie Jeunes et qui contribuerait à réduire largement le nombre de jeunes accompagnés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne évidemment la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BONNET-OULALDJ, mes chers collègues, dans le contexte actuel de la crise du Covid, nous connaissons tous le rôle essentiel de la Mission locale de Paris dans l'accompagnement des jeunes Parisiens. Nous avons pu constater la pertinence du dispositif de la garantie Jeunes, avancée du Gouvernement socialiste mise en place en 2013, pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi, en les accompagnant de manière intensive et collective, en leur permettant des mises en situation professionnelle tout en bénéficiant d'un revenu complémentaire.

La Ville de Paris accompagne les actions de la Mission locale en participant notamment au financement immobilier de ses sites dans un objectif d'ancrage et de proximité territoriale, spécialement pour les actions de la garantie Jeunes. Ainsi, 2.515 jeunes Parisiens ont intégré ce dispositif en 2021.

Le Gouvernement a fait le choix de transformer la garantie Jeunes en Contrat d'engagement Jeune (C.E.J.). Si tout n'est pas à jeter dans ce projet, votre vœu rappelle les principaux travers de ce nouveau dispositif qui peut être amélioré, et nettement amélioré.

Si le montant de l'allocation est le même que dans le cadre de la garantie Jeunes, un barème plus précis de sanctions apparaît en cas de manquement aux engagements pris par le ou la jeune, et on connaît toutes les difficultés auxquelles est confrontée aujourd'hui notre jeunesse : des difficultés scolaires, d'insertion professionnelle après deux ans de crise sanitaire, psychologique et sociale, comme vous l'avez indiqué.

Comme vous, il nous semble nécessaire que soit revu le projet de Contrat d'engagement Jeune, en raison du durcissement des critères d'éligibilité pour l'attribution d'aide pour les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études et qui contribuerait à réduire le nombre de jeunes accompagnés, tout en ne bénéficiant pas aux jeunes les plus précaires.

Il nous semble indispensable que soient élargies les conditions d'accès au C.E.J., notamment aux jeunes travaillant à temps partiel au-delà des plus précaires et aux étudiants. Il faut également que soit organisée plus de simplicité dans le montant et le type des allocations versées aux jeunes en ne prévoyant qu'un seul et même montant, et que soient véritablement étudiées les pistes d'un revenu minimum pour la jeunesse.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu en l'ayant amendé, si vous acceptez ces amendements qui vont dans votre sens, pour compléter ses attendus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

Le groupe Communiste accepte les amendements et c'est donc le vœu n° 51 ainsi amendé sur lequel Raphaëlle RÉMY-LELEU va faire une explication de vote pour le GEP.

Attendez, il faut que tout cela soit enregistré. Nous parlons pour la postérité, comme vous le savez. Est-ce que cela fonctionne maintenant ? Il faut peut-être que le micro à côté soit fermé. Non, cela ne fonctionne toujours pas. On va vous donner un micro soigneusement nettoyé préalablement. Vous êtes masquée et toutes les précautions sont prises.

C'est à vous, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher.e.s collègues, 50 % des pauvres sont des jeunes. Il y a une urgence à mettre fin à ce mauvais réflexe politique qui conduit à faire de la jeunesse une période de bizutage social. Bien évidemment, le groupe Ecologiste votera pour ce vœu.

Je remercie d'ailleurs les élu.e.s du groupe Communiste et Citoyen, car ils rappellent un certain nombre d'attachements que nous avons en commun pour l'émancipation de la jeunesse. C'est d'abord la garantie du recours aux droits, ensuite la lutte contre la pauvreté avec des montants d'aides suffisants - ce n'est pas parce qu'on a moins de 25 ans que l'on devrait bénéficier d'aides inférieures au montant nécessaire pour garantir la dignité humaine - et également l'accès inconditionnel à l'aide, qu'importe l'âge ou encore la situation familiale.

Avec autant de points d'accord et une telle urgence à lutter contre la pauvreté de la jeunesse, vous me permettrez donc un seul regret : voir que ces principes et ces exigences que vous avez sur ce vœu ne sont pas les

mêmes que ceux que vous portez pour une aide universelle pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes, comme nous vous l'avions proposé hier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 21).

2022 DRH 1 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours d'EAPS spécialité activités aquatiques et natation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 1 et l'amendement technique n° 90. Donc, je vous propose, si Antoine GUILLOU en est d'accord, de le mettre directement aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 90 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DRH 1).

2022 DRH 24 - Modification de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels sur certains emplois des catégories B et C.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 24 : modification de la délibération 2021 DRH 71 du 20 octobre 2021 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels sur certains emplois des catégories B et C.

La parole est à Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mon cher Antoine, pour finir en beauté sur les ressources humaines, je profite du projet de délibération qui nous est proposé pour attirer votre attention sur le sort ou plutôt sur la gestion des contractuels au sein de la collectivité parisienne.

Finalement, les contractuels, ce sont les porte-parole d'Anne HIDALGO qui en parlent le mieux, car M. VALLAUD et Mme RABAULT qualifient pendant toute sa campagne présidentielle le recours aux contractuels comme, je cite : "C'est l'antithèse de la fonction publique, c'est le nivellement par le bas de l'action publique et c'est tout à fait contraire aux principes fondamentaux de la République". Nous ne sommes pas loin de partager cet avis. Nous aurions bien à l'esprit l'idée de les inviter dans cet hémicycle, au moins ils pourraient y découvrir qu'au sein de notre collectivité, nous sommes à près de 20 % de contractuels, chiffre qui est quand même non négligeable pour ne pas dire très significatif.

Evidemment, je n'aurai pas le trait trop lourd sur le sort des contractuels, vis-à-vis desquels nous sommes bienveillants, mais nous le savons tous ici, l'avantage de recourir aux contractuels c'est tout d'abord, dans les filières particulièrement tendues ou pour les compétences particulièrement rares, la possibilité pour la collectivité d'avoir une certaine forme d'agilité. C'est aussi, il faut bien le reconnaître, un moyen de contournement de la rigidité ou parfois des inadaptations du système statutaire, tel qu'il est prévu en France depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

Mais il faut bien reconnaître qu'à Paris, l'usage des contractuels est un peu excessif. Ceci témoigne d'ailleurs d'un défaut de la gestion prévisionnelle des ressources humaines et de toutes les iniquités qui vont avec, notamment dans les services lorsqu'il y a des écarts de rémunération.

Alors, mes chers collègues, il faut préciser aussi que d'accord pour le recours aux contractuels, mais cela ne doit être fait que sur des compétences rares ou sur des défauts de recrutement de statutaires, ce qui n'est pas tout à fait le cas à Paris. Et mon collègue Patrick VIRY, qui est juste derrière moi, le rappelait au mois de novembre dernier, lorsque par exemple vous avez proposé le recrutement de contrats de projet pour les J.O. On n'a nullement besoin, par exemple pour ces contrats de projet, de recourir à des contractuels, quand on sait que la Ville de Paris a déjà des compétences significatives dans le domaine de l'événementiel.

De la même manière, dans ce projet de délibération, les compétences de gestion de crise ou de paysagiste ne nécessitent pas de notre point de vue le recours à des contractuels. Seule la filière numérique justifie ce recours. Pour le reste, je pense que des redéploiements au sein de la collectivité seraient largement suffisants.

C'est donc un recours excessif qui permet d'éviter de trancher une question qui est quand même vitale. Soit nous considérons que toutes les politiques publiques de la Ville de Paris sont essentielles, et dans ce cas on recourt sous statut de la fonction publique, et on ne recourt à des contractuels que de manière parcimonieuse, auquel cas d'accord mais certainement pas 20 %. Soit on considère que les missions de certaines politiques publiques de la Ville de Paris ne sont pas essentielles et dans ce cas on externalise, mais on ne reste pas au milieu du gué, comme vous le faites, car finalement vous faites du "en même temps" sans le dire.

Ce que je voudrais dire, mes chers collègues, c'est que cette situation intermédiaire ne fait qu'entretenir un système confus qui mélange les régimes, les statuts et les rémunérations au sein d'un même service, et que ce système n'est pas du tout le système français hérité du statut de 1946. Il s'agit d'un système développé en Grande-Bretagne, dans les années 80 sous Margaret Thatcher, et poursuivi en Allemagne. Je rappelle qu'en Allemagne, plus de 50 % de la fonction publique relève du droit privé, ce qui n'est absolument pas le principe fondamental en France. Et ce système allemand est poursuivi aussi par l'Union européenne dans sa pratique, par exemple de services administratifs de la Commission européenne, et également dans la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes.

A force d'entretenir ce système, on entretient une confusion entre deux régimes et c'est très important de le dire. C'est pour cela que nous-mêmes, nous sommes contre le recours excessif aux contractuels, car finalement on considère qu'un agent public est un travailleur lambda qui évolue comme cela, entre le public et le privé, et que finalement il n'y a plus de *distinguo* entre le secteur public et le secteur privé.

Je ne dis pas qu'il faut qu'il y ait une frontière totalement étanche entre les deux, mais il y a une limite : le contractuel n'est là que de manière temporaire, provisoire, en cas d'accroissement d'un service. Soit on est sous statut de la fonction publique et on s'y maintient, ce qui permettrait au moins d'avoir une visibilité sur la gestion prévisionnelle des emplois, soit on change de système et il faut le savoir dans ce cas.

Pour notre part, nous sommes pour un système français autour duquel l'agent public est sanctuarisé. Par conséquent, je demande à la Ville de Paris d'engager enfin une réforme de son administration et de nous dire quelles sont les politiques publiques qui dépendent du caractère essentiel ou non, et quelles sont celles qui méritent d'être externalisées, au lieu d'avoir un statut intermédiaire et bâtard qui précarise les fonctionnaires et les contractuels.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Grégory CANAL.

Je donne évidemment la parole à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Grégory CANAL, pour ces développements que j'aurai plaisir à poursuivre avec vous pour comparer les mérites respectifs des différents modèles de fonction publique en Europe et pour débattre plus avant du modèle français. Nous ne le ferons peut-être pas ce soir, l'heure tardive approchant, néanmoins je voudrais corriger, développer un certain nombre des aspects que vous avez mentionnés.

Quand vous dites vouloir "sanctuariser les agents publics", je pense que vous pratiquez la litote. Vous voulez tellement les sanctuariser, si j'en crois le programme du parti dont vous êtes le représentant pour les élections présidentielles, que vous voulez arrêter complètement de recruter des agents publics. Je veux bien qu'on parle effectivement du sujet de l'articulation entre les contractuels et les titulaires, j'y viendrai dans un instant, mais soyons tout de même un peu honnêtes, s'il vous plaît.

Premier élément d'ailleurs d'honnêteté que je voudrais corriger, j'avais déjà corrigé cette contrevérité colportée par votre collègue Patrick VIRY - permettez-moi de le dire parce qu'au bout de deux fois cela devient une rumeur colportée - sur le fait que ces contrats de projet, que nous avons évoqués pour les Jeux olympiques, seraient uniquement pour les contractuels. C'est faux et c'est écrit dans la délibération que je vous invite à relire une deuxième fois, puisque ces contrats de projet sont ouverts aux titulaires de la fonction publique ; ce sont des contrats de projet car comme leur nom l'indique, ils portent sur des projets dans le temps limité des Jeux olympiques, mais ils sont ouverts aux titulaires. Je le redis une seconde fois et je le redirai une troisième fois au Conseil de Paris de mars si vous le souhaitez, mais je pense que cette fois j'ai été assez clair.

En l'occurrence, pour le projet de délibération qui nous occupe et sur la question des contractuels à la Ville de Paris, je vous confirme que notre approche - ce n'est d'ailleurs pas seulement notre approche mais une obligation

légale et réglementaire - est de recourir aux contractuels lorsqu'il n'y a pas de titulaires qui ont candidaté et qui ont les compétences pour exercer le poste dont il est question, c'est-à-dire des postes qui requièrent généralement une technicité importante ou en tout cas pour lesquels les candidats titulaires de la fonction publique sont rares.

C'est le cas pour un certain nombre de métiers de catégorie A, certains métiers d'expertise et il y a effectivement une proportion significative de contractuels dans ces métiers. C'est aussi le cas, et c'est l'objet de ce projet de délibération, pour un certain nombre de métiers des catégories B et C pour lesquels ces compétences sont rares ; ce sont des métiers en tension qu'il est difficile de recruter à la Ville de Paris et dans l'ensemble de la fonction publique.

Par ailleurs, compte tenu des faibles effectifs qui sont concernés chaque année, puisque ce sont des métiers relativement en faible effectif à la Ville, il est difficile d'organiser un concours chaque année. Ce qui fait que, lorsque des candidats se présentent, il est évidemment plus judicieux de pouvoir leur proposer un contrat qui leur permet de travailler pour la Ville et à la Ville de bénéficier de leur expertise dans l'attente du passage d'un concours, le cas échéant, ce à quoi la Ville encourage bien évidemment.

Je suis donc heureux que nous nous rejoignons sur ce point, sur l'importance de perpétuer la pérennité du statut et des titulaires dans la fonction publique. La Ville fait un effort extrêmement important d'accompagnement des contractuels dans le passage d'un certain nombre de concours grâce à des formations adaptées. C'est bien dans ce cadre que nous nous inscrivons avec ce projet de délibération qui porte sur l'ouverture aux contractuels d'un certain nombre de métiers aux spécialités assez rares. Et contrairement à ce que vous avez indiqué, le métier de paysagiste, figurez-vous, demande des compétences assez pointues et cela ne se trouve pas partout à Paris.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU. Je confirme pour la profession de paysagiste que c'est une qualification et qu'il existe des écoles du paysage.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DRH 24).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela me permet de vous souhaiter une bonne soirée. Nous avons toujours une demi-heure d'avance et nous reprendrons nos travaux demain matin à 9 heures. Bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 9 février 2022 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 10 février 2022 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2022 DRH 28 - Communication relative à la protection sociale complémentaire.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la protection sociale complémentaire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous démarrons donc la séance de ce matin avec l'examen du projet de délibération DRH 28 et du vœu n° 52. Et donc, je donne la parole à Mme Nathalie LAVILLE qui doit être en Webex.

Mme Nathalie LAVILLE. - Oui, bonjour.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Bonjour.

Mme Nathalie LAVILLE. - Je vais commencer.

La réglementation évolue et oblige les collectivités à adopter une politique de soutien à la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Paris d'ici à 2026.

C'est l'occasion de rappeler que la Ville n'a pas attendu cette ordonnance pour protéger les personnels puisqu'elle couvre ses agents depuis 2006. Ce sont 16 millions d'euros qui sont consacrés chaque année à leur couverture santé et prévoyance. Ce changement réglementaire, c'est aussi l'occasion de vous présenter un vœu qui va lui aussi dans le sens d'une meilleure protection santé de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

A l'heure où l'on entend un directeur de l'A.P.-H.P. suggérer de ne plus prendre en charge une certaine catégorie de malades et où les problématiques liées aux soins sont d'une criante actualité, le droit à une protection santé de qualité pour toutes et tous est plus que jamais nécessaire.

Nous avons toujours, pour rappel, 5 % de Français qui ne bénéficient pas d'une assurance complémentaire, et puis une autre part qui est couverte mais qui doit assumer seule le coût de cette protection. Parmi eux, il y a les seniors - là encore, pour rappel, d'ici à 2050, ce sera 1 Parisien sur 5 qui aura plus de 65 ans - mais les personnes âgées ne sont pas les seules à prendre en charge intégralement leur mutuelle puisque l'accès aux complémentaires reste difficile pour certains étudiants, travailleurs indépendants ou auto-entrepreneurs, ou encore chômeurs de longue durée.

Alors, comme la couverture intégrale de la santé n'existe que pour une très petite partie de la population française, les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas égaux devant le soin puisqu'une couverture de protection optimale dépend du niveau de cotisation que l'on est en capacité d'investir dans ces complémentaires.

Nous ne voulons donc pas demander aux Parisiennes et aux Parisiens d'arbitrer entre leurs besoins essentiels pour se loger, se nourrir ou se soigner. Nous souhaitons donc réfléchir à une offre qui leur soit utile. En effet, parmi tout son arsenal santé, nous pourrions permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de souscrire une complémentaire santé via le principe de ce que l'on appelle une mutuelle communale. Il s'agit tout simplement de faire bénéficier les habitantes et les habitants de notre commune d'un tarif préférentiel pour leur complémentaire santé en faisant jouer l'effet de groupe et en profitant de ce dispositif solidaire pour proposer une couverture à moindres frais à ceux qui en sont, de fait, aujourd'hui exclus.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de soutenir ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez l'attachement de notre groupe et de notre parti à la Sécurité sociale. Nous sommes fiers qu'un ministre communiste, Ambroise Croizat, ait mis en place ce système révolutionnaire qui, encore aujourd'hui, permet aux Français de se soigner quasiment sans payer. Nous demandons par ailleurs sa panthéonisation.

Alors que le Gouvernement a effectué un nouveau tour de vis austéritaire, comme avec le forfait urgences de 19 euros, et qu'il continue sa politique d'exonération pour détacher la protection sociale de la cotisation, les communistes réaffirment au contraire leur choix du 100 % Sécurité sociale et du double principe de solidarité : je cotise selon mes moyens et je reçois selon mes besoins, contrairement au système assurantiel.

Oui, nous sommes attachés à une Sécurité sociale universelle et nous déplorons qu'aujourd'hui elle soit obligatoirement accompagnée d'une protection sociale complémentaire. Mais, puisque nous sommes dans ce contexte, la Ville de Paris doit permettre à ses agents d'avoir accès à la meilleure complémentaire santé.

C'est l'objet de cette communication et de ce débat rendu obligatoire par l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Trois dispositifs sont proposés : celui d'un contrat individuel labellisé qui, contrairement à ce qui est dit dans la communication, n'est pas soumis à des questionnaires médicaux. Ils ont aussi l'avantage d'œuvrer pour la solidarité intergénérationnelle en incluant les personnels retraités. Autre possibilité : un contrat collectif limitant le choix de l'agent à l'un des deux ou trois régimes de garantie proposés. Et enfin, le contrat collectif à adhésion obligatoire.

Notre priorité est de protéger au mieux les agents, et cela à moindres frais pour eux. Pour nous, le contrat collectif à adhésion obligatoire pose un problème d'augmentation des prix à moyen terme. En effet, nous l'avons vu avec l'attribution du volet prévoyance de notre protection sociale complémentaire à "Allianz" en 2019.

Rappelons le mode de fonctionnement des complémentaires santé d'une taille importante telles qu'"Allianz" : ce sont bien des assurances et non pas des mutuelles. Elles cassent les prix pour être choisies par les collectivités afin d'empêcher toute concurrence. Or cette casse des prix n'est qu'un simulacre car, nous le voyons, dès cette année, "Allianz" augmente de 15 % les cotisations des agents de notre collectivité et cela devrait continuer d'augmenter au même rythme les années prochaines.

Au lieu d'alimenter ces grands groupes qui pensent "bénéfices" plutôt que "services", nous préférons soutenir les complémentaires santé indépendantes, parfois fragiles, mais toujours avantageuses pour les agents. Vous l'avez compris, nous souhaitons que les agents aient la meilleure protection sociale possible mais qu'ils ne soient pas les victimes d'un montage financier favorable à une grosse entreprise. Nous l'avons vu récemment avec le scandale "Orpea" : lorsqu'on confie la santé au privé, on est privé de santé.

Enfin, nous souhaitons dire que rien ne presse. La Ville est en avance sur les échéances prévues par les ordonnances du 17 février 2021 qui prévoient une entrée en vigueur de cette méthode de gestion seulement en 2026. Il est donc urgent d'attendre afin d'organiser les discussions avec les agents, les représentants syndicaux, les élus. Prenons le temps de débattre afin de trouver la meilleure protection pour tous les agents de notre Ville.

Sur le vœu présenté par Paris en commun, nous le voterons, mais avec les mêmes... réserves.

Je vous remercie.

C'est le matin !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Très rapidement, parce que je ne retrouve pas mon intervention. Ce sont des choses qui arrivent le matin.

Ecoutez, de mémoire et avec le pense-bête d'articles sur mon téléphone, en fait, d'abord, sur le principe : vers quoi devons-nous tendre - nationalement, j'entends, dans un premier temps ?

Nationalement, nous devrions tendre à 100 % Sécurité sociale et que toutes les mutuelles soient intégrées à la Sécurité sociale et que l'on ait vraiment un remboursement 100 % et une prise en charge de la protection de toutes et tous de l'ensemble des risques de la vie à 100 %. Sur le fond, nous devrions enfin, et nous n'avons que trop tardé, accomplir le projet du Conseil national de la Résistance qui, en 1945, a permis la création de la Sécurité sociale et cette conception de la solidarité et de la protection de toutes et tous adossées sur le travail, et donc sur la participation et des salariés dans leurs cotisations et des employeurs dans leurs cotisations.

Bien. Maintenant, quelle est la situation au niveau des trois fonctions publiques ? C'est que, visiblement, le Gouvernement a bâclé les négociations avec les organisations syndicales sur le financement de la couverture santé et prévoyance ; et que, pour les organisations syndicales, on est dans une situation totalement indigente.

Pour vous donner des exemples, les niveaux sont tellement bas que, pour des personnes qui seraient par exemple reconnues en situation de handicap, en invalidité, une rente de 80 % du traitement net et seulement 30 % du régime indemnitaire, des primes seraient prévues. C'est juste une honte ! On voit bien que, sur les complémentaires santé, on est sur des choses tellement basses qui correspondent quasi au minimum de la Sécurité sociale que les fonctionnaires devraient, du coup, prendre une surcomplémentaire en plus. Ce n'est pas possible.

Il y a d'abord cette situation inacceptable de la part du Gouvernement qui refuse de faire avancer les négociations réelles avec les organisations syndicales. Moi, j'alerte les collectivités locales : qu'elles ne cherchent pas, dans ces discussions, à avoir des minimums le plus bas possible pour se laisser des marges de manœuvre de négociation. C'est vraiment petit. C'est vraiment minable !

Soyons toutes et tous convaincus que plus nos fonctionnaires, plus nos agents qui servent l'Etat, qui servent le service public, et donc qui servent la République, plus ils sont protégés, meilleure et plus grande est la qualité du service public accordé à l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Maintenant, sur ce...

Ce n'est pas un projet de délibération, c'est une communication, donc on a le temps. Je souhaite que la Ville soit la plus ambitieuse possible. Mais, le problème, c'est que la Ville s'est déjà engagée précédemment avec Allianz. Or la conception de la mutualité ne devrait pas être celle-là. Si c'était une mairie qui assume véritablement des politiques de gauche, elle ne devrait pas passer par la logique assurantielle privée. Voilà : quand on est de gauche, d'abord, on défend le 100 % Sécu et l'intégration des mutuelles dans la Sécu et, de manière transitoire, on défend le mouvement mutualiste et on ne défend absolument pas le recours aux assurances. Pourquoi ? Parce que les assurances recherchent un profit maximum.

Alors, si, dans le contexte actuel avec le scandale "Orpéa", il y en a encore qui ne comprennent pas pourquoi le recours au privé, qui cherche un profit maximum sur le dos de la santé des gens...

Si ce n'est pas encore assez clair, je ne sais pas ce qu'il vous faut ! Je ne sais pas ce qu'il faut attendre pour que, enfin, la petite flamme de conscience du respect que l'on doit avoir vis-à-vis du Conseil national de la Résistance...

Je ne sais plus comment l'allumer, cette flamme, dans le cœur et la conscience de certains élus !

Donc, non, c'est un scandale et la CGT-Ville de Paris a eu raison de dénoncer que la Ville ait recours à "Allianz". Il faut avoir recours à des mutuelles !

Monsieur GUILLOU, j'espère que vous entendrez ce message et que les discussions pourront reprendre avec les organisations syndicales pour que l'on ne cherche pas à faire le plus au rabais possible et que l'on n'ait pas recours à des assurances privées.

Une assurance privée va essayer de vérifier votre passé, votre situation de santé, comment ne pas vous rembourser ; elle cherchera le profit maximum sur le dos des agents. Il en est hors de question.

Sans mes notes, j'espère que mon message aura été assez clair.

Je vous remercie, et vive le rapport de force ! Bon courage aux organisations syndicales et que le maximum des élus soit à leurs côtés, localement et nationalement !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - C'était très clair, Madame SIMONNET. Sans notes, bravo !

Pour vous répondre et pour répondre à l'ensemble des oratrices, M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à l'ensemble des oratrices sur ce sujet de la protection sociale complémentaire, un débat que nous tenons effectivement dans un calendrier un peu saugrenu, je dois le dire, qui est lié à l'obligation faite par le Gouvernement de tenir, dans l'ensemble des assemblées délibérantes de toutes les collectivités de France, un débat sur la protection sociale complémentaire.

Si le calendrier est saugrenu, ce n'est donc pas parce que le sujet n'est pas important - il l'est, bien évidemment - mais c'est parce que la date de mise en œuvre, comme cela a été rappelé, fixée ensuite aux collectivités est à l'horizon 2026. On peut donc s'interroger sur cette obligation faite aux collectivités de délibérer avant mi-février... de débattre, pardon, avant mi-février 2022, alors même que le Gouvernement n'a pas pris les textes réglementaires qui s'appliquent aux collectivités, effectivement parce que le Gouvernement n'a pas su organiser - c'est le moins que l'on puisse dire - le dialogue social avec les organisations syndicales au niveau national pour déterminer ce cadre. On ne peut que le déplorer, mais ce n'est qu'une illustration de plus, s'il en fallait, de la difficulté de ce Gouvernement à mener ce dialogue social.

Pour autant, à partir du moment où nous sommes obligés d'avoir ce débat sur le calendrier, profitons-en néanmoins sur le fond car, sur le fond, c'est un sujet important.

D'ailleurs, je m'étonne que le groupe Changer Paris ne soit pas inscrit sur cette communication car je me souviens, lors des auditions organisées par la présidente de la 1ère Commission - auditions des organisations syndicales...

Je me souviens de notre collègue ALPHAND, je crois, demandant à cor et à cri un débat sur la protection sociale complémentaire. Je constate qu'il n'est pas là et qu'aucun des membres du groupe Changer Paris ne s'est inscrit sur ce débat.

Cela dit, la Ville est déjà en avance sur le sujet de la protection sociale complémentaire et c'est l'occasion pour moi de le rappeler brièvement - c'est expliqué en détail dans la communication -, mais, depuis 2006, sans attendre le cadre réglementaire en cours d'élaboration au niveau national actuellement plus de quinze ans après, la Ville a mis en place une participation au financement de la complémentaire santé de ses agents. Ce sont près de 47.000 agents de la collectivité qui bénéficient ainsi d'une aide au financement de leur complémentaire santé. Cela représente près de 15 millions d'euros de masse salariale, donc un engagement évidemment important de la collectivité.

Sur le volet de la prévoyance, c'est un volet qui a été ajouté plus récemment aux prestations, à l'aide apportée par la collectivité. En 2020, un contrat collectif a effectivement été mis en place et proposé aux agents. A adhésion facultative, il concerne aujourd'hui un petit peu moins de 20 % des agents pour une dépense d'un peu plus de 1,5 million en masse salariale.

Là aussi, un engagement important de la collectivité, un contrat qui monte progressivement en puissance, qui recueille progressivement l'adhésion de nombreux agents alors même que le contexte de la crise sanitaire a évidemment limité nos capacités de communication en la matière.

Alors, oui, il se trouve que c'est un contrat avec un groupe privé. Oui, politiquement et sur le fond, nous aurions préféré qu'il s'agisse d'un groupe mutualiste, mais enfin la Ville est soumise à la commande publique, et cela, Madame SIMONNET, je pense que vous le savez. Malheureusement, quel que soit l'engagement des élus de cette ville et de cet hémicycle en la matière, ce n'est pas une chose que nous pourrions changer par nous-mêmes, mais je forme évidemment le vœu que nos travaux futurs - car il y aura des travaux futurs, comme cela a été évoqué - avec les organisations syndicales nous permettent de déterminer un cadre qui soit le plus protecteur possible pour les agents. C'est déjà le cas, je l'ai dit, avec un cadre actuel très ambitieux. Nous verrons dans quelle mesure ce cadre doit être adapté ou non aux évolutions réglementaires. Et nous aurons évidemment ces discussions avec les organisations syndicales à partir de l'année 2023, après le renouvellement des instances du dialogue social suite aux élections professionnelles de fin 2022.

J'en profite pour évoquer également le vœu du groupe Paris en commun, que je remercie pour cette proposition, de lier cette réflexion sur la protection sociale complémentaire des agents avec une réflexion sur ce que l'on appelle communément les mutuelles communales, donc la capacité pour une Ville, pour une Ville telle que Paris, de proposer une offre de complémentaire, de mutuelle aux Parisiennes et aux Parisiens qui bénéficieraient d'un cahier des charges qui aurait été élaboré par la Ville, et ainsi d'une capacité de la Ville à pouvoir structurer une offre de groupe qui pourrait s'avérer, le cas échéant, plus avantageuse pour les Parisiennes et les Parisiens qui, pour certains d'entre eux, sont dépourvus de ce cadre protecteur. Qu'il s'agisse des auto-entrepreneurs, des retraités ou des chômeurs, un certain nombre de catégories de la population parisienne sont aujourd'hui exclues ou en tout cas ont accès plus difficilement aux complémentaires santé.

Avec mes collègues Léa FILOCHE et Anne SOUYRIS, nous aurons évidemment plaisir à étudier cette possibilité pour voir dans quelle mesure nous pourrions déployer un dispositif de cette nature.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 52 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 22).

S'agissant d'une communication, bien entendu, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DRH 28.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé publique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché.

Le vœu n° 53 est relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé publique.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe GEP.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Veillez pardonner ma mauvaise humeur matinale. Ce n'est pas que je me sois levée du mauvais pied, mais plutôt, je dois bien l'avouer, que je suis assez agacée.

Pourquoi suis-je agacée ? Parce qu'on a récemment découvert que la création de la nouvelle Direction de la Santé publique, que bien sûr nous appelions, nous, écologistes, de nos vœux, n'allait pas faire l'objet d'une communication spécifique à notre Conseil.

On est en pleine crise sanitaire, en pleine Mission d'Information et d'Evaluation sur la santé à Paris, et la création de cette direction est tout simplement - n'ayons pas peur des mots - passée en catimini par un simple arrêté pris par la Maire de Paris, le 4 janvier dernier.

Je m'en étonne d'autant plus puisque la Ville de Paris s'est récemment dotée d'une nouvelle Direction de la Transition Ecologique et du Climat qui, quant à elle, a bien fait l'objet d'une communication - preuve de la volonté d'affirmer le "leadership" de notre Ville en la matière. Pourtant, le projet de création de cette direction est le projet structurant de cette politique en matière de santé pour notre Ville.

Face à l'explosion des maladies chroniques liées à la pollution de notre environnement et ce qui pourrait bien être une des plus grandes crises sanitaires de notre siècle, nous, écologistes, souhaitons faire de la santé environnementale une priorité qui doit structurer l'ensemble des politiques publiques que nous menons et une priorité qui doit se traduire dans l'appellation de cette nouvelle direction, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le contexte pandémique, vous le savez, je ne vous l'apprendrai pas, a été l'illustration flagrante que nous devons complètement revoir notre approche et notre vision de la santé pour sortir d'une vision uniquement axée sur l'offre de soins, mais bel et bien sur la prévention. Les exemples à Paris ne manquent pas : la santé au travail, le plomb, le saturnisme.

La santé environnementale incarne justement une nouvelle approche de la santé puisqu'elle se saisit de la problématique de l'impact de nos activités polluantes sur notre qualité de vie et celle des générations futures et elle est, en cela, complémentaire à la discipline de santé publique. Le mettre ainsi en exergue participerait à diffuser et promouvoir une culture partagée de la santé environnementale qui est l'un des objectifs prioritaires, je le rappelle, du Plan parisien de santé environnementale.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Chloé SAGASPE. - Le choix de la dénomination de cette nouvelle direction, tout comme celle d'un Ministère, n'est pas anodin et viendrait renforcer ses missions.

Alors, je terminerai par cela...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Mme Chloé SAGASPE. - J'entends déjà les railleries arguant qu'il s'agit d'un titre, mais les mots ont un sens et une portée symbolique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien...

Mme Chloé SAGASPE. - Si c'est affaire de symbole, je vous le demande d'autant plus : pourquoi s'y opposer ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'enjeu de la santé environnementale est évidemment très important. Il n'est pas question de le nier et c'est d'ailleurs pour cela qu'une sous-direction y est consacrée dans la nouvelle Direction de la Santé publique qui a été effectivement créée par arrêté de la Maire, comme c'est le cas pour l'ensemble des directions de la Ville puisque c'est une compétence de la Maire et non du Conseil de Paris.

Par ailleurs, j'entends bien le message que vous entendez porter à travers votre vœu, mais les questions de dénomination arrivent trop tard dans le processus puisque c'est une direction qui a déjà été soumise aux instances du dialogue social, et donc ce nom a déjà été présenté en tant que tel.

J'émettrai donc un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste ne votera pas ce vœu et je vous avoue que j'ai en fait un peu de mal à saisir le sens du vœu. On sait que, dans la Direction de la Santé publique, il y a une direction dédiée à la santé environnementale. De fait, cela existe, donc j'ai déjà une incompréhension sur ce point. C'est très concret.

Ensuite, la direction porte le nom de "santé publique". Puisque nous avons un débat, je pense même que nous aurions tout simplement pu l'appeler : "direction de la santé". Parce que "la santé", un terme large, recoupe tous les aspects de la santé : la santé environnementale, bien sûr, mais on pourrait aussi parler de la santé à l'école, de la santé au travail, de la prévention des risques. Tous ces aspects de la santé doivent être pris en compte et la dénomination large recoupe tous ces aspects.

Ensuite, sur la méthode, on peut débattre des noms des directions et des santés, mais on aurait des propositions : la Direction des Finances, on pourrait l'appeler "Direction de la relance économique et de l'investissement", par exemple. Mais, je trouve cela dommage, dans le contexte où on a une M.I.E. sur la santé qui s'est lancée, où on a eu un temps, une matinée dédiée à la présentation de cette direction. C'est vrai que l'on aurait pu avoir un temps de présentation dans l'hémicycle comme sur la nouvelle direction du "Paris de la solidarité" ; on aurait pu avoir un temps de présentation dans l'hémicycle de ses nouvelles missions mais, en fait, dans nos discussions, dans la M.I.E., ce n'est jamais ressorti alors que l'on a quand même consacré une matinée à la présentation de cette nouvelle direction.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons donc pas le vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien, je vous remercie.

Nous allons passer au vote sur ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On va d'abord compter les "contre". Gardez vos mains levées et on recomptera les "pour" après. Pour vous éviter de faire trop de gymnastique ce matin, gardez vos mains levées.

Maintenant, on va refaire les "pour".

Les abstentions ? Il n'y a pas d'abstention.

On me dit 32-32.

Ah oui ! Et moi : 33.

Pardon, excusez-moi, donc le vœu n° 53 est rejeté.

2022 DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du café-restaurant "Fluctuat Nec Mergitur", situé place de la République (Centre, 10e, 11e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 9 : convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du restaurant "Fluctuat Nec Mergitur" situé place de la République.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Je...

Je ne comprends pas.

Est-ce qu'on pourrait savoir ce qui se passe exactement ? Y a-t-il suspension de séance ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Absolument pas. J'ai donné la parole à Mme GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Oui, c'est moi.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Eh bien, allez-y.

On va remettre les compteurs à zéro.

Mme Barbara GOMES. - C'est un peu compliqué de savoir ce qu'il se passe.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y. Ne perdez pas trop de temps.

Mme Barbara GOMES. - Si mes collègues voulaient faire leur choix sur rester ou partir pour que l'on puisse débattre dans le calme, ce serait pas mal aussi.

Monsieur le Maire, je vous remercie. Mes chers collègues, je vais être brève sur ce projet de délibération.

Je tenais simplement à saluer le choix du délégataire pour l'occupation du café "Fluctuat Nec Mergitur". Ce restaurant est placé place de la République. Il sera ouvert de 7 heures à minuit et la nouvelle C.O.D.P. devrait permettre de répondre aux attentes en termes d'intégration dans la vie du quartier tout en respectant la tranquillité des riveraines et des riverains. Vous savez que c'est très important.

Le candidat-lauréat propose une offre de restauration abordable tout en promettant de respecter les principes de l'alimentation saine et durable comme les circuits courts et les produits de saison. La décoration du café respectera les critères zéro impact et le candidat s'est par ailleurs engagé dans une démarche de réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant notamment des menus personnalisables autour de salades et pizzas.

Sur la livraison, vous pensez bien que je me réjouis que le futur délégataire se soit engagé à ne pas recourir aux plateformes numériques de travail, de type Deliveroo et autres Uber Eats. La convention est très claire sur ce point. Elle nous dit : "La vente à emporter ne pourra pas être effectuée via des plateformes internet recourant à des coursiers." Le fait d'intégrer cette clause dans le cahier des charges est une véritable avancée, une avancée majeure dans la lutte contre l'ubérisation. La Ville prend des engagements clairs...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Pardon, je vous interromps deux secondes.

Ce serait bien que vous puissiez avoir vos conversations à l'extérieur de cette enceinte.

Mme Barbara GOMES. - Oui, si on pouvait avoir un peu de respect, en fait, ce serait pas mal. Merci !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pardon. Laissez-moi faire la police de l'Assemblée, s'il vous plaît. Merci.

Mme Barbara GOMES. - Oui, allez-y.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - S'il vous plaît, merci de laisser notre collègue intervenir dans le silence.

Mme Barbara GOMES. - Je vous le disais : on se réjouit sur la question des plateformes. La convention est très claire sur ce point et on considère vraiment que c'est une avancée majeure pour la Ville qui prend là des engagements clairs et envoie un message très fort aux plateformes numériques de travail qui profitent, on le sait, toujours un peu plus de la précarité des travailleuses et des travailleurs dans cette ville.

Monsieur le Maire, notre groupe est évidemment sensible à la vigilance dont nous faisons preuve ici sur les dérives de l'économie de plateforme. Peut-être que, dans le prolongement de cette action, la Ville privilégiera d'ailleurs, dans ses choix de délégataire, celles et ceux qui font le choix d'une livraison vertueuse en valorisant les candidates et candidats qui recourent à leurs propres salariés ou, à défaut, à des structures de type coopératif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe GEP.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

On connaît tous le café "Monde et médias", qui a été renommé "Fluctuat" après les terribles attentats de 2015, sur la place de la République. C'est un emplacement majeur et symbolique, à la croisée de trois arrondissements. C'est un lieu qui a été créé pour faire sens, à la fois restaurant et lieu de débat, très tourné vers l'E.S.S. C'est un lieu qui a vécu sa plus belle vie entre 2013 et 2018 avec de nombreuses conférences, des débats et des rencontres politiques - je pense qu'ici nous y sommes tous allés à ce moment-là -, mais un lieu dont l'exploitation de l'activité de restauration restait fragile et qui, malgré sa remise en état suite à un incendie, n'a jamais su trouver sa vitesse économique de croisière pour faire face aux crises.

Neuf ans après son ouverture, il fallait lui donner un nouveau souffle sur la base d'un cahier des charges qui, objectivement, tient compte des conditions d'exploitation du site, mais aussi de la volonté de conserver son ouverture sur l'extérieur et sur la place. Mais, finalement, quelle déception !

S'il est joliment enrobé, le dossier que vous soumettez ce matin au vote de notre Assemblée n'est franchement pas très marqué par l'innovation. Malgré son assise financière, le restaurateur manque clairement d'ambition et ne fait que le strict minimum. On parle de praticité, d'adaptation à la vie citadine, de bonnes pratiques environnementales : couper l'eau et éteindre les lumières - encore heureux, j'ai envie de vous dire ! On nous propose aussi des pizzas et des salades en circuit court. Alors, oui, chère collègue Barbara GOMES, vous avez raison : ce sera accessible, à petit prix, c'est vrai, mais reconnaissons tout de même par ailleurs l'engagement sur la sortie du plastique et la réduction des déchets. C'est peut-être, pour nous, le groupe Ecologiste, les deux seules marques d'intérêt portées par le candidat que vous nous promettez aux ambitions de la Ville sur le changement climatique.

Outre le volet alimentation durable, les écologistes avaient demandé que le choix final se fasse aussi à la lumière des réponses formulées sur l'accompagnement à l'insertion de potentiels salariés éloignés de l'emploi et conformes à l'ambition initiale du projet. Or, sur ce point, c'est le néant : la mention de cette question n'est même pas dans le projet de délibération.

S'il apparaît nécessaire, pour l'exploitation future de ce lieu appartenant à la Ville, de trouver un équilibre financier pérenne, il nous semble malgré tout que ce dossier fait beaucoup plus la part belle à la redevance qu'à la qualité du volet alimentation et animation - du moins, sur le papier.

Alors, c'est un choix. La Ville propose de l'assumer, dont acte.

Parce que nous ne voulons pas retarder la mise en exploitation du lieu et parce que cette partie de la place de la République mérite malgré tout de retrouver une forme de commercialité, en cohérence avec la position des élus écologistes des arrondissements concernés, nous nous abstenons sur ce projet que nous trouvons, vous l'aurez compris, très peu conforme avec nos ambitions initiales sur le lieu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela a été dit, un gros travail a été fait car, comme vous le savez, la place de la République est un lieu emblématique pour la Ville et nous souhaitons continuer de pouvoir animer cette place qui a quand même été, depuis quelques années, pas mal chahutée à diverses occasions.

L'objectif était de retrouver un nouvel opérateur qui redynamise ce lieu qui est central, qui est aussi un lieu qui permet d'animer toute la place.

Nous avons donc effectivement lancé un appel à projets. Il faut quand même savoir, pour vous répondre, mais on l'avait déjà expliqué à votre groupe, Monsieur BADINA-SERPETTE, que nous ne pouvons pas, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public - et c'est ce dans quoi nous sommes -, mettre de critères liés à la question de l'insertion. C'est une convention ; ce n'est pas une concession de service, donc on ne peut pas être trop prescriptif sur la manière de gérer le personnel. L'orientation insertion de l'ancien exploitant était très intéressante, mais elle relevait de sa propre initiative quand il avait postulé. En l'occurrence, il n'y a pas eu de candidat qui se soit positionné sur ces sujets.

Ce qui était important pour nous, c'était donc de trouver un opérateur qui puisse animer, qui ait une offre qui soit plutôt vertueuse. Cela a été dit par Barbara GOMES, nous avons mis des choses extrêmement claires dans le projet de convention sur la question de l'utilisation de ces fameuses plateformes de livraison qui n'ont pas de critères conformes à ce que nous souhaitons. C'est une nouveauté.

En ce qui concerne les engagements en matière de développement durable, vous l'avez signalé, il y en a quand même un certain nombre et l'opérateur a aussi l'avantage d'avoir une solidité financière. Ce n'est pas le sujet de la redevance qui était important pour nous ; c'était le sujet de la solidité de l'entreprise parce que, comme vous le savez, on est sur un lieu quand même particulièrement complexe et on souhaite avoir un opérateur qui ait les reins pour tenir dans le temps quand on a ces multiplications de manifestations, y compris parfois très violentes, sur la place de la République.

Nous sommes donc extrêmement contents. C'est un choix qui a été fait...

Il y a un brouhaha. En plus, comme je suis juste à côté, c'est vraiment difficile.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui, s'il vous plaît...

A droite de l'hémicycle, s'il vous plaît.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

Tout cela pour dire que cela a été un choix qui a d'ailleurs été assez partagé unanimement par l'ensemble des membres du jury. Il y avait des représentants des mairies d'arrondissement, mais aussi des conseils de quartier. Les conseils de quartier étaient pleinement alignés puisqu'ils se sont positionnés sur ce choix aussi.

En tout cas, nous sommes contents de pouvoir avoir de nouveau un opérateur sur la place de la République qui puisse allier tous ces critères.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 9).

2022 DAE 19 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte rendu annuel d'activité.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 19 : dispositif "Paris Commerces" : compte rendu annuel d'activité.

La parole est à M. Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour, mes chers collègues. Ce projet de délibération nous présente un bilan des instruments, de l'ensemble des trois instruments de "Paris Commerces" que sont "Vital'Quartier", le C.R.A.C. et le G.I.E., instruments qui, comme vous le savez, attirent, au moins sur leur philosophie générale, une bienveillance de la part du groupe Changer Paris car il est vrai que ces outils ont été utiles à la préservation de nos commerces de proximité, à telle enseigne d'ailleurs que, comme chaque année, le groupe Changer Paris demande le prolongement du dispositif "Vital'Quartier" au-delà de son échéance de 2022.

Malheureusement, vous savez très bien que ce dispositif est abandonné au profit des deux autres : C.R.A.C. et G.I.E. qui, malheureusement, n'offrent pas les mêmes commodités. En effet, ces deux instruments orientent un peu trop le tir vers les quartiers "politique de la ville" et singulièrement vers les zones situées dans l'Est parisien.

Le malheur, Madame l'adjointe, c'est que l'Ouest de Paris et le Centre aussi, le centre historique, sont aussi victimes de difficultés sur les baux commerciaux. Quand vous citez les chiffres de l'APUR, en effet, le taux est alarmant à Paris avec 10,5 % de vacation des locaux commerciaux, mais il faut avoir à l'esprit que, par exemple - je parle évidemment sous le contrôle du maire du 8e, ici présent -, c'est 15 % de taux de vacance des baux commerciaux dans le secteur du 8e et du 9e arrondissement, et c'est même 18 % sur la zone du boulevard Saint-Michel.

C'est dire que l'Ouest de Paris aussi a des difficultés. Tous les débats que nous avons dans les conseils d'arrondissement et que nous avons eus ici en début de semaine au Conseil de Paris sur le développement des "dark kitchens" et des "dark stores" témoignent bien des difficultés d'évolution de ces commerces qui sont trustés de plus en plus par ce type de nouveaux dispositifs qui sont essentiellement orientés vers la livraison à domicile et qui n'entretiennent pas le tissu local.

C'est la raison pour laquelle, Madame l'adjointe, nous vous demandons instamment de prolonger le dispositif "Vital'Quartier" ou en tout cas de trouver des dispositifs alternatifs qui nous permettent nous aussi de bénéficier de ces dispositifs, et pas seulement l'Est de Paris. Je prends un exemple : dans le 15e arrondissement de Paris, il n'y a que la petite zone frontière des chemins de fer, la zone Castagnary, en effet particulièrement éprouvée, mais elle est très loin d'être isolée. Tout le Sud du 15e arrondissement et une partie même du Nord souffrent de ces difficultés.

Merci beaucoup de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe PEC.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit élément de réponse à ce que vient de dire mon collègue M. CANAL qui déplore que beaucoup de locaux commerciaux soient plutôt situés dans les quartiers "politique de la ville" et dans l'Est de la Capitale. Je comprends donc que M. CANAL souhaite qu'il y ait beaucoup plus d'immeubles de logements sociaux dans l'Ouest de Paris pour qu'il puisse y avoir davantage de locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Nous y souscrivons totalement.

Ce projet de délibération est l'occasion de revenir sur l'action des différents dispositifs "Paris Commerces" et je veux vraiment souligner le grand intérêt de l'action de la SEMAEST et du G.I.E. "Paris Commerces". C'est aussi l'occasion de saluer les équipes. Je pense à la directrice de la SEMAEST, Emmanuelle HOSS, et ses équipes et évidemment Laëtitia PAGEOT, pour le G.I.E., et ses équipes également.

Au fond, ces instruments nous donnent la possibilité, à nous, puissance publique, d'agir sur l'implantation de commerces, sur la qualité et la diversité des commerces. Effectivement, un certain nombre d'arrondissements ou plus exactement de quartiers dans Paris nécessitaient que nous puissions agir de cette manière. C'est d'ailleurs une demande absolument unanime de toutes les communes de pouvoir réguler l'implantation commerciale, et ce pour deux raisons : une, un peu traditionnelle, qui est la lutte, par exemple, contre le mono-commerce ou pour pouvoir soutenir la diversité commerciale en centre-ville. Et puis, on le voit notamment depuis la crise sanitaire, il y a une vraie demande de beaucoup de Parisiens de pouvoir avoir davantage de commerces de proximité, une plus grande diversité de commerces à proximité de leur domicile, en quelque sorte une forme d'incarnation de la ville du quart d'heure avec tous les commerces dont on a besoin tout près de chez soi. L'action, que ce soit de la SEMAEST ou du G.I.E. "Paris Commerces", nous permet justement d'agir dans ce domaine.

Je ne serai pas tellement plus long, en disant simplement, pour conclure, que nous avons ces deux instruments et que nous allons en avoir un autre, sur lequel nous commençons à travailler, qui est le P.L.U. bioclimatique. Nous savons que le P.L.U. peut nous donner un certain nombre de directions, de cadres aussi qui nous permettent de réguler le commerce. Je pense évidemment à la protection, qui existe déjà dans un certain nombre de voies parisiennes, afin notamment de préserver des activités artisanales pour empêcher que le local d'un artisan devienne demain un magasin d'une grande enseigne, comme on l'a vu dans un certain nombre de voies, et j'en connais, dans le 18e arrondissement.

Nous allons donc travailler dans le cadre de ce P.L.U. pour compléter en quelque sorte ces outils que sont la SEMAEST et le G.I.E. "Paris Commerces".

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, je me réjouis que notre action sur ces sujets de commerces puisse faire l'unanimité.

Sur la demande qui est faite de prolongement de "Vital'Quartier 2", c'est un contrat dans lequel il y a un certain nombre d'engagements et pour lequel nous avons déjà fait un prolongement d'un an et demi. Nous ne pouvons pas légalement aller au-delà. Pour des raisons évidentes légales, ce n'est donc pas possible.

Nous nous sommes engagés sur ce contrat, en l'occurrence racheter un certain nombre de locaux, notamment les commerces culturels, donc ce sera fait et les services y travaillent. Nous vous proposerons d'ailleurs un projet de délibération en ce sens.

Le contrat de revitalisation que vous évoquez est en fait un contrat "Vital'Quartier 3" qui porte effectivement sur d'autres périmètres, mais qui s'appuyait...

Pourquoi a-t-il changé de nom ? Parce qu'il s'appuyait sur un dispositif légal qui avait été mis en place dans le cadre de la loi PINEL avec une expérimentation sur cinq ans. Nous nous étions donc calés sur ce contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui était rendu possible par l'Etat.

Effectivement, vous êtes d'ailleurs, dans le 15e, à cette occasion, rentrés dans ce dispositif, ce qui était très nouveau, de contrat de revitalisation. D'ailleurs, j'en profite pour vous dire que, grâce au contrat de revitalisation, la SEMAEST a, dans le 15e, quand même préempté deux locaux et a régularisé, a pu agir par protocole d'accord sur sept locaux, ce qui fait quand même depuis 2017 presque dix locaux, ce qui est pas mal dans un périmètre qui en a besoin.

Effectivement, le contrat de revitalisation que nous avons créé en 2017 était très axé sur la question des quartiers populaires mais parce que, jusque-là, nous n'y étions pas intervenus et nous étions obligés d'intervenir sur des périmètres géolocalisés très précis.

Maintenant, la loi ne nous le permet plus puisque le Gouvernement n'a pas souhaité renouveler cette expérimentation. La Maire s'est donc engagée à la création d'un grand opérateur sur le commerce qui nous permettra de préempter des locaux dans tout Paris. On est en train de travailler aujourd'hui sur un dispositif qui sera sur tout le territoire parisien.

Je vous remercie toutes et tous pour le travail qui est fait tant d'ailleurs par la SEMAEST que par le G.I.E. "Paris Commerces", qui me semble avoir été la première étape vers ce que nous allons développer - il s'agit d'un grand opérateur commerces - à l'avenir.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAE 19).

2022 DAE 22 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil. - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à plusieurs dispositions de la D.S.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 22 et les vœux n° 54 et 54 bis : marché aux puces de la porte de Montreuil. Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Chers collègues, c'est une grande satisfaction pour moi et pour les élus du 20e de voir aboutir cette délégation de service public, du moins je l'espère, relative au déménagement temporaire des puces de Montreuil. C'est le résultat de plusieurs mois de négociations fertiles avec les puciers et leurs représentants.

Quelle est notre ambition ? Elle est assez simple : maintenir et aider au développement de ce grand marché qui fait partie du patrimoine historique et populaire du 20e arrondissement.

Satisfaction, car le compromis trouvé sur le projet de déménagement temporaire répond aux principales inquiétudes des puciers. Avec 323 places de vente prévues, la Ville respecte ses engagements de proposer un emplacement à tous les vendeurs, ceci à quelques mètres de leur emplacement historique. Un projet qui intègre tous les vendeurs et ne laisse personne sur le carreau. Ensuite, en passant de trois à quatre jours de vente par semaine, du vendredi au lundi, nous pensons pouvoir limiter les pertes de commercialité éventuelles liées au déménagement. La Ville et la mairie d'arrondissement s'engagent en outre à créer une nouvelle signalétique et à mobiliser les outils de communication disponibles pour que les clientes et les clients retrouvent tous leurs repères.

Evidemment, malgré les 64 places de stationnement pour les camionnettes et vendeurs prévues dans ce projet, le problème n'est pas totalement réglé sur le plan du stationnement. Des groupes de travail associant les puciers et les services de la Ville vont se réunir pour trouver des solutions complémentaires, évidemment en concertation avec les villes de Bagnolet et Montreuil. J'insiste, car évidemment les puces ont un impact sur la circulation dans ces deux villes. C'est donc bien en concertation avec nos voisins que nous devons le faire. Nous pourrions par exemple évoquer la fermeture de l'avenue Benoît-Frachon puisque ce sera sans doute posé par les personnes qui parleront après moi. Je pense que cela fait partie d'une issue possible du travail, mais encore faut-il se mettre tous autour de la table.

Sur le projet des halles définitives qui abriteront ces puces, on l'a vu hier, cela soulève des inquiétudes parmi les puciers. Je suis convaincu que ce projet adopté en 2018 améliorera sensiblement les conditions de travail des puciers et l'accueil des clients, et que c'est parfaitement compatible avec le caractère populaire de ce marché.

Nous disposons de trois à quatre ans pour poursuivre les discussions, trouver une solution adaptée à chaque vendeur en jouant notamment sur la taille des espaces qui seront proposés dans la future halle, en accompagnant aussi chaque situation individuelle pour certains, si c'est souhaité, sur d'autres marchés parisiens.

En conclusion, je voudrais rappeler que la construction de cette halle s'inscrit dans un projet global de requalification de la porte de Montreuil. Il est très attendu par les habitants du 20e arrondissement. Il va mobiliser 97 millions d'euros de la Ville, dont 26 pour le seul marché aux puces, incluant l'aménagement d'une place de 3,5 hectares et 25.000 mètres carrés d'espaces verts. C'est donc un investissement majeur en remplacement d'un simple échangeur dans l'un des quartiers les plus populaires de Paris.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET qui présentera aussi le vœu n° 54.

Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Ne tuons pas l'âme des puces. C'est un enjeu, c'est un héritage culturel parisien. C'est important, les puces de Paris ! C'est toute une histoire ! Relisez des écrits sur la Commune de Paris, sur le rôle des biffins, sur le rôle des puciers. Cela fait partie de notre patrimoine culturel social.

Moi, je ne suis pas emballée par le projet de grandes halles. Je ne suis pas emballée, parce que transformer les puces en une espèce de centre commercial n'a pas de sens. La fonction des puciers est de faire un marché ; ce n'est pas de se retrouver avec des stands et des boutiques.

Néanmoins, sur ce projet de délibération, il s'agit de bien comprendre que la délégation de service public pour la gestion de l'actuel marché aux puces de la porte de Montreuil arrive à échéance le 5 janvier 2003. La D.S.P. vise toute la période transitoire avant le futur marché aux puces dans les futures halles.

Qu'est-ce qu'il y a comme problème dans ce projet de délibération, pourquoi je ne le voterai pas et qu'est-ce que je présente dans ce vœu ?

D'abord, toutes les attentes des commerçants du marché aux puces sont vraiment très loin d'être satisfaites concernant l'ensemble des modalités de cette phase transitoire. Déjà, les solutions existantes, provisoires, perfectibles, ont été trouvées grâce notamment aux propositions émises par les commerçants du marché aux puces que je salue. Donc, qu'on ait bien conscience que ce sont toujours les premiers concernés qui sont les mieux placés pour trouver les solutions à une problématique locale. Donc, écoutez-les. Je suis néanmoins rassurée que deux réunions soient prochainement prévues. Il était temps, car ces rendez-vous tardaient à être donnés.

L'ensemble des actions de communication et d'animation assumées par le délégataire de la future D.S.P. doivent faire l'objet d'une co-élaboration avec les représentants élus, marché aux puces. Ne donnez pas les pleins pouvoirs à la délégation de service public. Elle doit être sommée de travailler avec les puciers et pas sans les puciers. Or il y a déjà eu des problèmes par le passé, des projets d'animation que les puciers pouvaient porter et qui n'ont pas été réalisés par le bureau des marchés de quartier. Dans le même temps, il y a eu d'autres projets un peu imposés, assez absurdes, de publicité par exemple sur les bateaux-mouches et les hôtels, en pleine période marquée par le contexte sanitaire et en l'absence totale de touristes à Paris.

Un peu de bon sens : travaillez avec les puciers. C'est un des points de mon vœu.

Ensuite, les places de stationnement dans la période transitoire pour les camions sont définies au nombre de 64. Or c'est totalement insuffisant : puisqu'il y a 320 emplacements, il faut au moins 320 camions. Est-ce que vous comprenez comment fonctionne le marché aux puces ? Le camion arrive avec l'ensemble de ses affaires, il sort son stand, il installe ses affaires. Si le camion ne peut pas se garer à proximité, le stand n'existe pas. Vous croyez quoi ? Que toutes les affaires vont être amenées en sac à dos et à vélo ? Ce n'est pas possible ! Il faut donc impérativement que, sur le marché aux puces, il y ait autant d'emplacements de camions que de stand, sinon vous ne respectez pas les puciers et vous ne permettez pas aux puciers de travailler. Que les choses soient claires.

Ensuite, il faut garantir la sécurité et des commerçants et des clients du marché aux puces de Montreuil. Il faut donc absolument avancer dans la discussion avec les communes limitrophes pour obtenir la piétonisation des rues concernées pendant les jours du marché aux puces. C'est une condition qui peut permettre justement à la fois l'emplacement des camions et la sécurité des piétons qui circuleront sur ce marché aux puces.

La convention de délégation de service public - dernier point - doit anticiper la nécessité de titulariser de nouveaux commerçants volants. Cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu titularisation de commerçants volants. Et là, il y a un petit problème de confiance. Certes, j'entends les uns et les autres s'exprimer dans les médias en train de dire : "Bon, sur la phase finale, il y aura certes un petit peu moins de places mais, comme il y a pas mal de départs à la retraite, l'un dans l'autre, on va s'en sortir." C'est pour cela que cela fait des années que vous ne titularisez pas les volants. Si vous êtes attachés à l'âme des puciers, si vous êtes attachés aux puces de Montreuil, vous devez permettre aux nouvelles générations de devenir pucier, et donc vous devez également respecter les puciers et déjà commencer par titulariser les volants.

Je crois avoir présenté l'ensemble des points très concrets de mon vœu, qui n'ont pas été inventés comme cela par moi-même, mais discutés avec les puciers...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... et leurs organisations, leurs représentants syndicaux.

Je vous invite tous à voter mon vœu à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe GEP.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous revenons sur le sujet des puces de la porte de Montreuil. Ce sera une grande satisfaction lorsque nous aurons la confirmation de toutes les garanties.

Après avoir étudié l'aspect urbanisme avec ma collègue Antoinette GUHL, nous voyons ainsi l'aspect économique avec le projet de délibération DAE 22 et la période transitoire. Je ne mélangerai pas avec le futur de la place qui était, elle, concernée par la DU.

Mais, avant de parler sur le devenir de cette délégation de service public, je voudrais revenir sur les rapports annuels du concessionnaire sortant qui sont assez problématiques. Je rappelle que ces rapports sont une obligation légale liée au cadre juridique de délégation de service public. Ces documents doivent être disponibles à la bibliothèque, voire sous format numérique, comme c'était l'habitude avant. Je les ai demandés et je les demande toujours en 1ère Commission. Il existe un cadre légal de présentation et il n'est pas possible de caviarder un compte d'exploitation - je vous le montre, vous voyez très bien à l'écran - comme c'est fait ici en prétextant de la protection des données industrielles et commerciales. Mes collègues de 1ère Commission imaginent-ils un instant qu'Engie ait fait la même chose avec une D.S.P. bien plus stratégique, avec de véritables données industrielles, avec le réseau froid de Climespace, avec un gros trou au milieu du compte de résultat données industrielles ? Il y a un souci !

J'étais déjà intervenu en novembre 2017 où je m'interrogeais sur les évaluations du chiffre d'affaires déclaré et de certaines dépenses. Pour rappel, ce que je disais à l'époque : "Un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris a été fait en 2013 sur ce marché et il était dit, dans ce rapport, notamment page 217, que : "Les visites du site ne laissent pas percevoir de places disponibles sur le marché. L'analyse des quittanciers, sur lesquels figurent les surfaces payées, permet de supposer que l'excédent de surfaces libérées par le déficit de commerçants autorisés serait dans les faits réparti entre certains commerçants.""

Je pense que ce qui était valable en 2013 l'est toujours aujourd'hui en 2021. L'année 2020 est une année exceptionnelle avec l'épidémie de Covid-19, je n'en tiens donc pas compte. Restons sur l'année 2019. Le chiffre d'affaires est théoriquement facile à calculer. Il est fonction du mètre carré occupé ; les titulaires paient une fois par jour 0,76 euro hors taxes le mètre carré linéaire et les volants paient deux fois par jour, le matin et le soir. Notre évaluation est à 1,1 million d'euros, soit presque 130.000 euros de ce qui est déclaré.

Par ailleurs, dans les dépenses, nous sommes surpris par certaines dépenses. Il y aurait 26 personnes pour le nettoyage. Il est parlé aussi de 30.000 euros pour la communication mais, au regard des discussions que nous avons eues avec les commerçants, il semblerait que ces dépenses doivent être modifiées comme l'a dit ma collègue précédente, Danielle SIMONNET.

Mais tout cela est du passé. Ici, nous relançons donc une nouvelle D.S.P. sur ce marché et nous faisons confiance au service d'une concurrence libre et non faussée. Tout repart à zéro. Peut-être aurons-nous un nouveau concessionnaire. Notre abstention sur le projet de délibération n'est pas liée à ce passé, mais nous aimerions quand même avoir des réponses. Nous allons donc nous intéresser à ce document mais, si je n'ai pas les documents, nous irons devant la Commission d'accès aux documents administratifs parce que nous voulons avoir des informations précises.

Alors, nous sommes inquiets, dans le rapport adossé à ce projet de délibération qui décrit la période transitoire entre maintenant et le nouvel aménagement de la porte de Montreuil. La non-fermeture de la rue Frachon et Louis-Gaumont nous inquiète. Elle permettrait de trouver une solution facile pour garer les camions des commerçants car, pour le moment, il n'y a pas de proposition à la hauteur des besoins. Mais surtout cela permettrait de mieux sécuriser le marché car il est prévu des étals des deux côtés de la rue Frachon tout en autorisant la circulation des voitures et aussi des bus. Les jours de marché risquent d'être très dangereux pour les clients du marché et aussi pour les commerçants. Il serait donc préférable de sanctuariser cet espace les jours de marché pour réduire les risques d'accident. Une piétonisation serait parfaite.

L'autre élément inquiétant de ce rapport, c'est l'absence de communication pour les commerçants. Elle reste toujours dévolue au concessionnaire alors que, dans les discussions préliminaires, il a été dit que, dans la phase transitoire, il devrait y avoir une hausse des dépenses de communication justement pour expliquer aux clients que c'est une période transitoire et que les puciers vont revenir.

Enfin, il reste de nombreuses incertitudes qui doivent être levées, en plus de celles que je viens de soulever, d'ici le moment de la D.S.P. : la confirmation du nombre de places sur le marché, les places disponibles de parking, le nombre de titularisations, les mesures d'accompagnement à la phase transitoire.

Nous allons donc nous abstenir dans l'attente que toutes ces incertitudes soient levées.

Merci de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI, qui présentera aussi un vœu de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, il est effectivement utile de rappeler qu'il s'agit de la délégation de service public pour la période transitoire du marché.

Je rappelle juste à Mme SIMONNET que, si jamais cette délégation de service public n'était pas votée, il n'y aura pas de puces ni de puciers. Ils se retrouveront le bec dans l'eau. A un moment donné, il faut quand même être un tout petit peu cohérent : vous défendez les puciers, il faut quand même leur permettre d'exercer leur métier,

surtout que ce que vous demandez n'est pas dans une délégation de service public et que ce travail, qui était dans le cadre de la délégation de service public, en l'occurrence, nous l'avons travaillé en amont.

Effectivement, il y a eu de nombreuses réunions, des réunions sur le terrain. La mairie du 20e - je salue Éric PLIEZ - a énormément travaillé aussi avec tous les élus de la mairie du 20e. A un moment donné, effectivement, un sujet avait été proposé, il y avait un scénario de départ. Les choses ont évolué parce que les choses ont été travaillées localement. On a réussi à trouver des nouvelles solutions. Le fameux lot 1... Dans la discussion avec le porteur de projet, il a décalé les travaux. On a donc réussi à libérer une emprise supplémentaire, ce qui permet d'avoir 320 commerçants, à l'identique de ce que nous avons aujourd'hui contrairement à ce que certains d'entre vous ont laissé sous-entendre jusque-là.

Il y a les 320 commerçants. Nous donnons un jour supplémentaire pour compenser pendant la période de travaux, un jour supplémentaire de tenue pour permettre à tout le monde de s'y retrouver. Maintenant, si vous ne souhaitez pas voter la D.S.P., qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Moi, je leur dirai que cela veut dire qu'il n'y a pas de D.S.P. Vous ne les défendez pas, ce n'est pas vrai. Il faut leur dire la vérité.

Maintenant, nous nous sommes engagés à ce qu'un certain nombre d'ateliers de travail soient faits. Ils vont déménager mi-2023.

Sur tous les sujets de communication, il y a de la communication dans la délégation de service public, mais il y a de nombreux sujets de communication qui sont hors D.S.P. Quand on s'est réuni sur la question de communication, ce sont des sujets qui sont de l'ordre de la communication de la Mairie de Paris sur nos sites internet, sur nos supports à nous. Le délégataire n'est pas concerné.

En l'occurrence, on s'est engagé sur un certain nombre d'ateliers. Les réunions sur ce sujet commencent même la semaine prochaine. Moi, je veux bien qu'on fasse, parce qu'on est en période électorale, de la mousse autour les uns et les autres mais, à un moment donné, il faut quand même reconnaître qu'un travail a été fait, qu'il y a des avancées, et que l'on continue. Effectivement, il y a des sujets importants comme la question du stationnement. Cela continue d'être travaillé, y compris - parce que nous ne sommes pas tout seuls dans l'affaire - avec la Ville de Montreuil.

C'est tout le sens du vœu de l'Exécutif : dire que l'on poursuit, évidemment avec tout le monde, le travail qui a été entamé, que l'on vote cette D.S.P. parce qu'elle est vitale pour les puciers et que, sur tout ce qui est annexe à la D.S.P., on continue le travail jusqu'à mi-2023 puisqu'on a plus d'un an pour le travailler.

Essayez un peu, les uns et les autres, aussi, de le faire dans un sens un peu constructif.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame SIMONNET, le vœu n° 54 que vous avez déposé est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu parce qu'il est bien plus clair que le vœu de l'Exécutif qui ne s'engage sur rien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il est maintenu, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Pardon.

Très bien, une abstention.

Le vœu n° 54 est repoussé.

Je mets...

Alors, sur le vœu de l'Exécutif n° 54 bis, j'ai, me semble-t-il, une explication de vote...

Sur le projet de délibération ou sur le vœu ?

Sur le vœu, alors allez-y.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif parce qu'il confirme des choses qui ont déjà eu lieu précédemment. C'est la continuité de ce qui a été fait.

Par contre, j'aurais quand même bien voulu avoir des réponses de Mme POLSKI sur mon intervention sur le projet de délibération sur lequel je n'ai eu aucun mot. J'espère que j'aurai les documents, sinon je ferai un recours devant la CADA.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 23).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2022, DAE 22).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'interdiction des chauffages des terrasses.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 55 est relatif à l'interdiction des chauffages des terrasses.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe GEP.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois ici que le groupe des élus écologistes appelle le Conseil de Paris à se positionner sur l'interdiction des chauffages de terrasse. Nous avons déjà interpellé la majorité en décembre 2019 et, à chacune de nos interventions, nous rappelons ce chiffre terrifiant : une terrasse de 12 mètres carrés chauffée durant une journée émet autant de gaz à effet de serre qu'une berline roulant pendant près de 300 kilomètres.

Le réchauffement climatique est pourtant là. Nous avons dépassé les + 2 degrés Celsius à Paris. C'est pourquoi nous devons faire la chasse à toutes les dépenses d'énergie inutiles, et quelle dépense inutile que de chauffer l'espace public extérieur !

Aujourd'hui, nombre de Parisiennes et de Parisiens, comme d'élus, se rangent désormais à notre position : installer un chauffage extérieur dans une emprise ouverte sur l'espace public est une aberration absolue.

Sommes-nous toutes et tous d'accord sur cela ? Même le Gouvernement s'est dit qu'il fallait revenir sur cette absurdité à l'heure du réchauffement climatique. Il était d'abord prévu une interdiction à l'hiver 2021 sauf que la crise du Covid est passée par là. Comme vous l'avez remarqué, l'interdiction a été repoussée pour des raisons que l'on peut entendre, à savoir la fragilité économique conjoncturelle des projets.

Il est ainsi prévu dans la loi Climat Résilience du 22 août 2021 qu'il soit interdit l'utilisation des systèmes de chauffage dans les terrasses de cafés, restaurants, brasseries, désormais à partir d'avril 2022. Nous sommes le 10 février 2022. Le printemps arrive. Il est donc temps d'appliquer une bonne fois pour toute cette mesure de bon sens. Tous les administrés attendent que nous prenions nos responsabilités et Paris doit le faire sans attendre que ce décret soit pris, à l'image de Rennes, municipalité socialiste qui a proscrit les chauffages des terrasses depuis le 1er janvier 2020, à l'image de Lyon, municipalité écologiste qui en a fait de même le 21 juillet dernier.

Nous sommes donc en retard. Si nous savons que le décret est en cours de concertation avec les acteurs économiques, le contexte électoral est ce qu'il est : nous ne faisons pas confiance à ce Gouvernement dans sa volonté d'appliquer la mesure.

Tous ces éléments ne sont en aucun cas des excuses pour nous empêcher d'avancer à Paris. Ne nous cachons pas derrière une supposée lâcheté de l'Etat. Nous avons les moyens d'être plus ambitieux : il faut le faire.

Nous ne voulons pas que Paris prenne le risque d'avoir à assumer plus longtemps cette absence d'interdiction qui est de plus en plus difficile à assumer pour nous, encore une fois, auprès des Parisiennes et des Parisiens.

Nous proposons donc, au travers de ce vœu, de le mettre en œuvre sans tarder. Le réchauffement climatique n'attendra ni le Gouvernement ni la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez tous l'engagement de la Maire de Paris sur les questions environnementales et sur la question particulière du réchauffement climatique. Vous connaissez aussi d'ailleurs tous, puisque tout cela fait couler à chaque fois beaucoup d'encre, son attachement à nos cafés, nos restaurants parisiens qui participent non seulement de l'image de Paris, mais du lien social dont nous avons besoin au quotidien.

En ce qui concerne la fin des terrasses chauffées que vous évoquez, nous nous sommes d'ores et déjà engagés depuis très longtemps à respecter la loi. En fait, ce n'est pas une concertation qui est en cours de la part du Gouvernement avec les acteurs économiques. Ils ont lancé le 24 janvier dernier la concertation sur le site internet "vie-publique", donc c'est une concertation publique qui est lancée sur leur site sur le projet de décret en la matière. Les échanges que nous avons avec le Gouvernement nous donnent plutôt confiance en la matière sur le fait qu'ils aboutiront assez vite.

Je vous ai proposé un amendement à votre vœu sur la fin des derniers... Enfin, sur ce que vous demandiez à la fin qui consistait dans le fait de dire que l'on demande au Gouvernement de respecter l'échéance d'avril 2022 qui était dans la loi pour l'entrée en vigueur du décret. J'ai cru comprendre que vous ne l'acceptiez pas.

Si vous n'acceptez pas mon amendement, j'émettrai à ce moment-là un avis défavorable. Nous sommes en période de concertation publique. Nous allons, pour notre part, respecter cette concertation qui est ouverte et qui devrait d'ailleurs, incessamment sous peu, se clore. Nous avons donc plutôt bon espoir en la matière.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Oui, les terrasses chauffées sont une aberration. D'ailleurs, Monsieur BADINA-SERPETTE, c'est bien ce Gouvernement qui a fait entrer dans la loi la perspective de leur interdiction. Alors, bien évidemment, il faut prendre en considération la situation actuelle mais je voudrais quand même simplement redire que notre groupe avait proposé, lors du débat budgétaire, que la Ville de Paris soit mieux-disante sur ces questions et encourage les restaurateurs renonçant au chauffage de leur terrasse via l'exonération des droits de terrasse.

Cela n'a pas été accepté.

Je veux bien que l'on donne des leçons à la Terre entière, mais simplement arrêtons de se cacher derrière notre petit doigt. Il y a une situation économique pour les commerçants. Il faut évidemment avancer sur cette question parce que c'est une aberration. Rien ne nous empêchait d'aller plus loin. Je trouve que ce vœu donne un peu des leçons et je regrette que vous n'ayez pas accepté l'amendement de l'Exécutif qui allait manifestement beaucoup dans le bon sens.

Nous ne voterons pas non plus ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s", Paris en commun, Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris relatif à la fermeture de la librairie du MK2 quai de Loire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 56 relatif à la fermeture de la librairie du MK2 quai de Loire.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les actions de soutien menées par la Ville de Paris ont permis de sauvegarder et de créer de nombreuses petites enseignes parisiennes dans les secteurs liés au commerce et à l'artisanat.

Une attention particulière est portée quotidiennement par la Ville de Paris et ma collègue Olivia POLSKI aux librairies indépendantes afin d'en assurer la préservation et l'installation face à la pression foncière et locative, ainsi qu'à une concurrence accrue du e-commerce. Cependant, dans la période actuelle, nombre de commerces et de structures ont rencontré des difficultés, en particulier les commerces de proximité et les services du quotidien non alimentaires. Parmi eux, les commerces culturels.

Mais, et nous nous en félicitons pour les libraires parisiens, le livre ne s'est jamais aussi bien porté qu'en 2021, ainsi que l'indique une étude rendue publique ce 8 février qui vient conforter les chiffres relevés par les professionnels du secteur. L'année dernière, près de 400 millions de livres se sont vendus. C'est plus qu'en 2020, mais aussi qu'en 2019. Cette croissance a très majoritairement profité aux librairies de moyenne et petite taille.

Pourtant, malgré ces résultats encourageants pour le secteur, la société "Arteum", qui a repris en 2019 la gérance des librairies MK2, a annoncé abruptement il y a un mois sa décision de mettre fin à son activité de librairie au MK2 quai de Loire, ainsi qu'au MK2 Bibliothèque. Pour justifier cette fermeture, Lorraine DAUCHEZ, P.D.G. d'"Arteum", a déclaré que les deux librairies étaient déficitaires, mais sans avancer de chiffres.

Alors que le secteur du livre n'avait pas connu un tel rythme de croissance depuis quinze ans, cela pose question. En effet, ce groupe spécialisé dans la gestion des boutiques de musée aurait d'autres projets pour ces deux librairies qui pourraient être transformées en café ou boutique. Quant aux 10 salariés concernés par les effets de cette fermeture, 5 se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile avec des propositions de reclassement qui n'ont plus rien à voir avec leur métier. "Arteum" semble considérer qu'un ou une libraire peut tout aussi bien vendre des objets de décoration.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci. Vous arrivez au terme de votre temps...

Mme Mélody TONOLLI. - Chers collègues, notre majorité s'est engagée dans ce mandat au développement de la ville du quart d'heure.

Aussi, ce vœu, impulsé par les élus du 19e et porté par l'ensemble des élus des groupes de la majorité, demande que ces deux librairies puissent rester ouvertes...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Mélody TONOLLI. - ... et dédiées à une activité de librairie indépendante tout en considérant les salariés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je pense qu'on a bien compris.

Merci à vous.

Pour vous répondre, Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Mélody TONOLLI pour la présentation de ce vœu qui résume effectivement parfaitement la situation. La librairie MK2 quai de Loire était gérée depuis 2019 par la société "Arteum" qui a annoncé en fin d'année 2021 mettre fin à cette gestion.

Je veux d'abord en profiter pour rappeler que les librairies parisiennes sont fortement soutenues par la Ville via à la fois des appels à projets spécifiquement dédiés aux librairies. En 2019, par exemple, nous avons mis 250.000 euros pour soutenir 21 librairies ; en 2020, 315.000 euros pour 40 librairies ; en 2021, ce sont 12 librairies à l'échelle parisienne qui ont bénéficié de l'appel à projets "Relancer mon entreprise autrement" pour un montant de 315.000 euros. Il y en a même 2 qui ont reçu la somme maximale des 50.000 euros.

Evidemment, nous menons aussi un gros travail - et cela a déjà été évoqué précédemment - avec la SEMAEST et les G.I.E. pour à la fois sauver et réinstaller des librairies de proximité.

En ce qui concerne celle que vous évoquez, quai de Loire, MK2, qui est propriétaire du site, annonce donc un appel à projets pour implanter une librairie dans les locaux actuels qui devrait donc être reprise par une librairie indépendante, et non plus en sous-traitance comme c'est le cas actuellement. Nous serons donc évidemment attentifs de notre côté et nous le relaierons auprès des libraires et institutions dès qu'il sera lancé pour que ce lieu reste effectivement bien une librairie et qu'il y ait un preneur.

La situation des salariés reste préoccupante et on partage le souhait que cela puisse être pris en compte avec des solutions de reclassement satisfaisantes qui soient proposées à chacun.

Je veux d'ailleurs saluer la mobilisation de toute la mairie du 19e arrondissement et de son maire François DAGNAUD sur ce sujet pour qu'une issue positive y soit trouvée. Je me tiens à disposition de tout le monde, toujours et encore, pour aider à trouver ce preneur.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis favorable au vœu.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs semaines, en effet, la librairie MK2 quai de Loire est fermée et elle laisse un grand vide dans le quartier.

Nous avons une pensée, comme l'a expliqué Mélody TONOLLI, pour les salariés, en particulier les deux dernières salariées qui sont restées jusqu'au bout, qui étaient des libraires de métier et qui se refusent à devenir des vendeuses de souvenirs. Nous leur souhaitons qu'elles puissent aboutir dans leur projet d'ouvrir une librairie et de continuer à sauvegarder leur métier de libraire.

Dans le 19e, à côté du cinéma MK2, nous avons besoin que cet espace reste une librairie. Nous nous réjouissons que MK2 insiste sur ce fait parce qu'en plus c'est symbolique. Ils ont une histoire, ces cinémas ! Cette

histoire, c'est la lutte des élus, en particulier des élus communistes, et je pense à Martine Durlach et à Colette JACOB, et des élus plus largement du 19e, pour qu'il y ait des lieux de culture dans le 19e, à un moment, au début des années 2000, à la fin des années 1990, où il n'y avait plus aucun cinéma dans le 19e.

Ces cinémas MK2 sont là pour cela et c'est pour cela que nous sommes très attachés à ce que cela reste des lieux de culture, dédiés à la culture. Nous n'avons pas besoin de restaurants, de bars supplémentaires à cet endroit.

C'est pour cela que nous voterons ce vœu, adopté largement dans le 19e, et d'ailleurs co-signé par tous les groupes de la majorité dont le groupe Communiste.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je me permets de dire peut-être qu'on peut aussi associer Roger MADEC et François DAGNAUD à ces combats pour la culture dans le 19e à cette époque.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 des groupes "Génération.s", Paris en commun, Communiste et Citoyen et Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, merci à vous. (2022, V. 24).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au soutien envers les commerces alimentaires.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 57 relatif au soutien envers les commerces alimentaires.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

Monsieur le Maire...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les récents chiffres de l'Observatoire de l'économie parisienne de l'APUR doivent tous nous interpeller et ne peuvent plus être passés sous silence.

La fréquentation des commerces est toujours en deçà de ce qu'elle était avant la crise sanitaire. Le taux de vacances est désormais passé au-dessus du seuil d'alerte - 10 % - et les commerces de bouche sont classés parmi les dix métiers les plus en tension, et c'est sans compter sur les loyers qui pèsent de plus en plus sur les P.M.E. parisiennes et singulièrement nos commerçants.

Loin de moi l'idée de prétendre que les pouvoirs publics n'ont pas pris la mesure du problème depuis deux ans. Je me réjouis que la SEMAEST se soit engagée dans la préservation du commerce de proximité à travers le programme métropolitain "Centres-villes vivants". Je me satisfais de la décision de la Région Ile-de-France de renforcer les avances octroyées aux entreprises dans le cadre du fonds "Résilience" en subventions. Je n'ignore pas non plus le plan municipal, que nous avons appelé de nos vœux dès mai 2020 au groupe Changer Paris, de soutien aux commerçants de plus de 230 millions d'euros, et les mesures du Gouvernement, encore dernièrement aménagées, notamment sur le remboursement du prêt garanti par l'Etat qui risquait d'aggraver encore la situation et couler davantage d'entreprises.

Il n'en reste pas moins que les commerçants et notamment les commerces alimentaires subissent aujourd'hui les effets de la crise. Nous en rencontrons régulièrement, et je souhaite que la Mairie de Paris s'engage à leur apporter un soutien complémentaire pour les aider à traverser cette période car ils constituent l'identité de Paris, ils participent de son attractivité et ils répondent aux attentes des habitants.

Avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous proposons donc que la Ville de Paris exonère à titre exceptionnel les commerces alimentaires des droits de voirie, des charges locatives aussi, des baux commerciaux des bailleurs sociaux, évidemment conditionné à un niveau de baisse de chiffre d'affaires important. Certains ont été très impactés et le sont toujours. La crise n'est pas derrière nous.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Les chantiers, les infrastructures impactent la fréquentation et le télétravail qui est toujours évidemment en place.

Je vous demande de voter ce vœu qui est un vœu qui va dans la droite ligne de ce qui a déjà été conduit.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Madame POLSKI, pour répondre ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je ne vous avais pas entendu, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes bien entendu extrêmement sensibles à la situation des commerces parisiens. Je m'étonne que le sujet soit aujourd'hui la question du commerce alimentaire. L'étude de l'APUR le prouve par a + b : ce n'est pas le commerce alimentaire qui est le plus en difficulté. Le secteur le plus en difficulté, c'est le secteur H.C.R. Vous avez évoqué le télétravail, mais nous continuerons de soutenir le secteur H.C.R. avec un certain nombre de mesures. C'est aussi et surtout le secteur de l'habillement - on en parlait hier - et c'est d'ailleurs ce qui se reflète malheureusement aujourd'hui dans un certain nombre de rues parisiennes.

Votre demande, je trouve qu'elle est un peu à côté de la plaque.

En ce qui concerne des exonérations de loyer faites par nos bailleurs sociaux, on en a fait jusqu'à neuf mois. Je crois aujourd'hui que nous sommes les seuls bailleurs... Les bailleurs de la Ville sont les seuls qui se sont engagés à ce point.

Bien évidemment, quand il y a des situations très particulières et très spécifiques, je suis prête à le relayer et à le soutenir. On pourra regarder certaines situations, mais le systématiser dans le secteur du commerce alimentaire, ce n'est pas possible.

J'émettrai donc un avis défavorable à ce titre, tout en vous disant qu'à chaque fois qu'il y a des situations, on peut les regarder. A chaque fois, nous l'avons fait quand il y a des situations très particulières. Vous évoquiez la question des travaux, cela a déjà été fait, c'est déjà possible.

N'hésitez pas à me transmettre les dossiers sur lesquels vous avez ce genre de situation identique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce vœu...

Non ? Souhaitez-vous le retirer ?

Je vais donc le mettre aux voix.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... de la Ville de Paris.

Nous dire que la crise est derrière nous, on a déjà donné neuf mois, Madame POLSKI, vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux parisiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous vous êtes déjà exprimé...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Et les commerces alimentaires, c'est aussi des restaurants qui vont fermer, donc franchement...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'attribution des subventions pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif à l'attribution des subventions pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour le groupe GIP, qui est en Webex.

On attend le Webex.

Mme Catherine IBLED. - Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - C'est bon. Allez-y, on vous entend.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, je reviens ici sur l'attribution des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année. Je m'y prends un peu à l'avance pour espérer que ce processus soit mis en place pour la fin de l'année...

Vous ne m'entendez pas ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Si, si. On vous entend. On vous écoute.

Mme Catherine IBLED. - Oui, moi, je vous entends.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - On vous entend très bien. Allez-y, continuez.

Mme Catherine IBLED. - Je peux reprendre ?

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui, allez-y. On vous a très bien entendue. Vous pouvez y aller.

Mme Catherine IBLED. - Je reprends.

Je reviens ici sur l'attribution des subventions de l'association de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année. Je m'y prends un peu à l'avance.

La hausse exponentielle des achats en ligne, cumulée aux périodes de confinement de l'année 2021, a fortement affecté l'activité des commerces de proximité. Comme nous le voyons aujourd'hui, les périodes de soldes, les périodes de fêtes de fin d'année sont des périodes essentielles au maintien du chiffre d'affaires annuel des commerces de proximité.

La Mairie de Paris soutient les associations de commerçants afin de participer chaque année aux illuminations des rues pendant les fêtes de Noël, ce qui contribue à embellir la ville et à attirer les habitants et les touristes.

Pour les associations de commerçants, fortement impliqués dans la défense et la valorisation de leur commerce, ces illuminations représentent un investissement. Lors des dernières attributions, il est apparu un écart très important entre les subventions accordées qui peuvent varier de 1.000 à 80.000 euros, et que les écarts constatés dans ces attributions peuvent aller de 1 à 7...

Je ne sais pas si vous m'entendez.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Allez-y, on vous entend. Continuez, continuez.

Mme Catherine IBLED. - Je continue.

... pour des zones ayant pourtant une densité commerciale et une fréquentation sensiblement identique. Nous avons déjà demandé des explications sur ces variations et plus de transparence, mais nous n'avons malheureusement pas eu de réponse claire.

Ainsi, afin d'assurer l'équité entre tous les quartiers de Paris dans leur capacité d'assurer les illuminations des rues en période de fin d'année, avec mon groupe "Indépendants et Progressistes", nous souhaitons que la Maire de Paris établisse une grille d'attribution incluant des critères précis comme la densité commerciale du quartier, le nombre de commerces membres de l'association, mais également des objectifs tels que la qualité esthétique du projet ou enfin son empreinte écologique.

Ainsi, une enveloppe pluriannuelle pourrait être établie en fonction des critères précédemment cités pour donner toute la visibilité et toute la transparence nécessaire à l'attribution de ces subventions.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, les illuminations des fêtes de fin d'année dans notre ville sont traditionnellement faites par les associations de commerçants. Nous avons, nous aussi, certains lieux que nous illuminons comme la place de l'Hôtel-de-Ville ou la place de la Bastille, mais c'est traditionnellement fait par les associations de commerçants.

Pour financer ces projets qui participent évidemment de l'animation de nos quartiers, elles font donc appel à la fois aux cotisations de leurs adhérents, aux recettes qu'elles réalisent lors d'événements comme des brocantes ou des vide-greniers, et puis elles sollicitent parfois une subvention de la Ville de Paris.

En 2021, nous avons donc pu ainsi accompagner 70 associations de commerçants dont 6 nouvelles qui s'étaient créées, et que nous félicitons, pour un montant global de subventions avoisinant les 600.000 euros.

Je souhaite vous rappeler que ne sont subventionnées que les associations de commerçants ayant fait une demande auprès des services de la Ville dans les délais impartis - j'insiste sur la question des délais parce qu'on a un vrai sujet avec les associations de commerçants de ce point de vue - et avec des dossiers complets. Chaque année, de nombreuses demandes arrivent malheureusement tardivement à l'instruction des services de la Ville.

Comment sont calculées ces subventions ? Elles sont calculées sur un pourcentage moyen entre 20 % et 30 % du projet que les associations de commerçants proposent à la Ville de Paris et ce pourcentage est pondéré par plusieurs critères, pour répondre à Mme IBLED, qui est premièrement la question de la santé financière des associations. On a des associations qui ont un fonds de roulement, mais la plupart n'en ont pas. On a la taille du linéaire de la rue, le dimensionnement global du projet parce qu'après, effectivement, cela dépend : il y en a qui proposent juste des petites boules - je dis n'importe quoi - sur les branches des arbres ; il y en a qui proposent des dispositifs beaucoup plus gros. Evidemment, chaque projet n'est pas le même, donc on ne peut pas...

Vous parlez de variations. Bien évidemment, cela dépend aussi du projet, de la taille du linéaire, de la santé des associations.

Il faut savoir que nous aidons particulièrement aussi celles qui sont situées dans les quartiers populaires puisqu'elles peuvent faire l'objet d'une subvention qui va jusqu'à 40 % du projet.

Je tiens aussi à insister sur le fait que nous sommes à chaque fois dans le dialogue avec les mairies d'arrondissement pour connaître notamment la réalité concrète de la situation de chaque association de commerçants dont nous prenons...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Non, non. Je termine juste.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Oui, mais votre temps de parole est fini.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je voudrais juste insister sur le fait que nous ne pouvons pas connaître à l'avance le nombre de dossiers qui sont déposés puisque des associations se créent, d'autres disparaissent d'une année sur l'autre.

Je suis ouverte au fait que, sur certaines...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... au regard des conventions pluriannuelles, là où c'est possible, qu'on en mette en place. Mais le systématiser, ce n'est pas possible.

En l'état actuel des choses, je donne un avis défavorable... de retirer le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Donc retrait, sinon défavorable.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bon, j'ai l'impression que l'on a assez souvent ce débat et c'est finalement toujours un peu la même chose qui revient sur la table : comment peut-on réinventer notre approche pour les fêtes de fin d'année, les animations commerciales et le financement des illuminations ?

Tous les ans, on revient systématiquement sur la subvention au Comité des Champs-Élysées. Tout cela veut dire... Evidemment, je pense qu'il y a une petite idée derrière ce vœu dans le 15e et j'ai cru voir un article qui laissait entendre des choses qui n'étaient pas forcément formulées dans le vœu, au moins dans la présentation à l'oral.

Néanmoins, il nous apparaît important de sortir du débat politique et d'aller beaucoup plus loin et peut-être de revoir complètement notre approche en matière de subventionnement et d'accompagnement des commerces sur les illuminations et sur les animations tout au long de l'année. Pourquoi ne pas imaginer, pourquoi pas, une sorte d'enveloppe de dotation annuelle sur les animations qui intégrerait le volet illumination ? Enfin, que l'on entre dans un dialogue peut-être un peu plus constructif et que l'on arrête de devoir toujours se justifier sur des choses qui pourraient finalement peut-être évoluer dans un autre sens.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu parce que nous pensons que, au sein de la majorité, nous avons matière à travailler sur une autre manière d'aborder les choses. Que l'on arrête systématiquement tous les ans de poser les mêmes questions sur la dotation des illuminations. Pourquoi telle association, et plus qu'une autre ? Pourquoi plus ou moins, en fonction des territoires ?

Je veux bien, Olivia, que vous disiez que l'on subventionne beaucoup les quartiers populaires, mais enfin cela interroge quand même, la distorsion qu'il y a avec ce que l'on donne au Comité des Champs-Élysées, sans jamais remettre en cause tout cela et sans jamais accompagner les associations qui ont le plus d'argent pour les aider à faire en sorte que ce soit plus équilibré dans l'approche.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que le vœu n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté. Je vous remercie.

2022 DFA 13 - Signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé "Laurent", situé 41, avenue Gabriel (8e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 13 : signature d'un contrat de concession de travaux relatif à la rénovation et à l'exploitation de l'établissement dénommé "Laurent" situé 41, avenue Gabriel dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

Madame la Maire...

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, la concession de l'établissement du restaurant "Laurent" suscite un intérêt important de la part des principaux groupes exploitant des lieux similaires.

J'y vois là, avant toute chose, une preuve du dynamisme et de l'attractivité de l'arrondissement. Cette concession est assez singulière car elle est située sur l'avenue des Champs-Élysées, fréquentée par au moins 300.000 personnes chaque jour, tout en offrant un îlot de calme dans les jardins particulièrement agréables pour la clientèle.

"Laurent" est une maison emblématique à Paris. Ce restaurant étoilé au passé prestigieux, d'abord ancien pavillon de chasse de Louis XIV, puis guinguette sous la Révolution, est une véritable institution parisienne, un lieu mythique, incarnant l'art de recevoir à la française et plébiscité par une clientèle d'affaires fidèle.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que la transformation d'une partie du lieu en club de jeu n'était ni souhaitable ni viable juridiquement. D'une part, en raison de la proximité de la rue de Ponthieu et de ses trop nombreux établissements de nuit qui suscitent des troubles réguliers sur la voie publique, sans compter les nuisances subies par les riverains. Quatre clubs de jeux sont déjà implantés dans l'arrondissement. En 2020, une rixe dans un club situé dans le quartier du Triangle d'Or avait entraîné la mort d'un client. D'autre part, les clubs de jeux ne sont ouverts qu'à titre expérimental dans la Capitale. En même temps, si ce dispositif a été prorogé, rien n'indique aujourd'hui qu'il durera jusqu'aux termes de la concession fixée à douze ans.

Il n'était donc pas sécurisant pour le propriétaire du site, la Ville de Paris, d'avoir un tel aléa sur le chiffre d'affaires et, par conséquent, sur le versement de la redevance.

Je tiens à saluer le travail des équipes de la DFA qui ont permis d'aboutir à une offre particulièrement solide et valorisante pour la Ville de Paris. La redevance prévisionnelle s'établit à 13 millions d'euros, à comparer aux 6,5 millions d'euros perçus entre 2010 et 2020. Bien que l'établissement ait été rénové en 2013, le programme d'investissement prévu va bien au-delà du montant plancher fixé à 1,2 million d'euros. A l'issue des négociations, ce programme a été porté à 5,3 millions d'euros, ce qui permettra de poursuivre la mise aux normes du bâtiment, d'assurer son entretien et son insertion dans l'environnement.

En effet, dans le cadre de l'opération "Reconquête paysagère" menée dans les jardins des Champs-Élysées, il est important que les concessions qui y sont implantées s'inscrivent dans cette dynamique en favorisant les continuités végétales.

Mes chers collègues, je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération et, par conséquent, un projet avantageux pour les finances municipales, un projet audacieux pour ce haut lieu de la gastronomie et un projet ambitieux pour parfaire l'insertion de ce bâtiment emblématique dans son écrin de verdure des Champs-Élysées.

Je vous remercie.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Non ?

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

Non plus ?

Eh bien, du coup, pour vous répondre, Madame la Maire, je donne la parole à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 8e arrondissement, merci beaucoup pour votre intervention et cette présentation qui nous permet de parler de cet établissement, le "Laurent", situé avenue Gabriel, extrêmement attractif.

Pas grand-chose à ajouter à votre présentation, en fait. Cette propriété de la Ville était concédée depuis 2012 dans le cadre d'une convention d'occupation de l'espace public et va dorénavant - c'est l'objet de ce projet de délibération - être l'objet d'une concession de travaux pour une douzaine d'années avec le groupement "Vinocea" dont l'offre est arrivée en premier au terme de la procédure.

Nous pouvons nous réjouir collectivement du contenu de cette nouvelle concession qui comprend effectivement un montant élevé de travaux pour entretenir ce patrimoine, vous l'avez dit, pour restaurer et mettre en valeur ce bâtiment exceptionnel, qui permet d'améliorer le site, d'accroître la végétalisation, d'ouvrir sur le jardin des Champs-Élysées et aussi d'avoir une plus grande ouverture des offres et des publics. C'est, vous l'avez dit vous-même, effectivement, une concession intéressante pour la Ville comme propriétaire.

Effectivement, vous en avez parlé, l'un des candidats avait proposé une forme d'activité dont le cadre dérogatoire actuel n'assurait en aucun cas la pérennité tout au long de cette concession. Il a été informé en temps et en heure pendant la procédure que l'offre avec cette activité n'était pas recevable. Il a néanmoins souhaité maintenir cette offre sous cette forme, dont acte. Elle n'a donc pas été recevable.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DFA 13).

2022 SG 23 - Rapport C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris "Situation financière".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 23 : le rapport de la C.R.C. relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris. Situation financière.

Il y a un grand nombre d'intervenants. Chacun a cinq minutes maximum et nous commençons par Mme Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris.

Madame la Maire...

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quelques semaines seulement après notre séance budgétaire de décembre 2021, l'actualité nous rappelle brutalement le gouffre financier dans lequel vous plongez la Ville. Aujourd'hui, nous y sommes.

Cette fois-ci, c'est la Chambre régionale des comptes qui, dans un rapport très fourni et détaillé, confirme point par point les constats dramatiques que nous vous adressions depuis longtemps.

En premier lieu : la dette. Depuis 2013 - je ne fais que citer le rapport, Monsieur SIMONDON et mes chers collègues -, la dette de la Ville a bien augmenté de 100 %. C'est écrit noir sur blanc. Contrairement à vos dires, elle n'est pas seulement due à la crise sanitaire - c'est également écrit. Les fondements sont bien plus profonds. La C.R.C. précise d'ailleurs, je cite : "La capacité de désendettement de Paris en 2021 se monte à 35 ans", alors que le seuil d'alerte fixé dans la loi est de 12 ans.

La Chambre ne voit que deux manières de redresser la situation : soit d'importants efforts de gestion - qui semblent illusoire puisque vous n'avez jamais été capables d'en accomplir, d'aucune sorte d'ailleurs -, soit une augmentation de la fiscalité. Les magistrats financiers dévoilent par ailleurs l'ambiguïté que vous entretenez - à dessein, d'ailleurs - vis-à-vis des agences de notation financière puisque celles-ci jugent la solvabilité, et non la gestion de la Ville, c'est-à-dire qu'elles comptabilisent tout le patrimoine que la Ville pourrait vendre, mais surtout le potentiel fiscal des Parisiens.

De plus, la Chambre révèle que la note AA mise en avant par la Municipalité est assortie d'un critère très négatif s'agissant du niveau global de la dette puisque Paris...

Vous aviez oublié la dernière fois de le mentionner. Nous l'avions mentionné et vous l'avez récusé. Dans le rapport, il est écrit que Paris est noté 4 sur une échelle de 1 à 5, 5 étant évidemment le score le plus mauvais.

Deuxièmement, les recettes. La C.R.C. souligne la poursuite de la réduction des marges de manœuvre de la Ville. C'est encore une fois écrit noir sur blanc. Les recettes ne retrouveront pas les niveaux antérieurs à la crise quand elles ne sont pas tout simplement surévaluées. C'est ce que nous vous avons dit. Ainsi, ce n'est pas avant 2023 que les recettes de taxe de séjour retrouveront leur niveau de 2019, et non en 2022 comme vous l'avanciez lors de notre débat budgétaire. De même, les recettes de stationnement sont évidemment, je cite, "surévaluées", comme nous le dénoncions. Pourtant, vous avez disposé de ce rapport dès l'automne 2021. Comme par hasard, on ne l'a pas eu ! Vous auriez donc pu prendre en compte ces remarques pour la construction de votre budget. Cela interroge à nouveau quant à sa sincérité.

Enfin, la C.R.C. s'inquiète du niveau très élevé des cessions d'actifs entre 2015 et 2019 - tout cela en douce ! Oui, la Ville brade dans l'urgence son patrimoine pour rembourser l'emprunt de 1 milliard d'euros.

Troisièmement, les dépenses. Comme le souligne toujours la C.R.C., vous devez déjà réduire vos dépenses. D'ailleurs, la réalité vous rattrape. Alors que vous niez absolument toutes nos critiques lors du B.P. 2022, vous avez immédiatement, juste après l'adoption du budget, demandé aux directions de ne pas dépenser 10 % à 15 % de leur budget de fonctionnement et 5 % du budget d'investissement votés juste quelques semaines avant.

Dans ce rapport, la Chambre souligne toujours que le niveau d'investissement de la Ville, je cite, est "trop élevé", mais c'est aussi le cas des dépenses de fonctionnement. Par exemple, les dépenses de personnel sont trop importantes et difficilement maîtrisables à très court terme. Ces éléments déjà accablants sont complétés par un long développement sur les loyers capitalisés. Vous les avez niés pendant longtemps, ces loyers capitalisés ! La réalité vous rattrape encore une fois : détournement de procédure, c'est fini. Voilà ! Toutes ces manœuvres ont évidemment une fin.

Par ce biais, vous vous êtes livrés au contournement de règles comptables et financières très établies. Mais vous n'en êtes pas à un premier contournement et à un contournement près. Les magistrats financiers vous ont ainsi rappelé que les recettes issues des loyers capitalisés ne devaient pas entrer...

Monsieur SIMONDON, je vous vois noter. Cela ne devait pas entrer, je cite - c'est dans le rapport -, "dans le calcul de l'épargne brute" selon la règle des lois de finances. C'est simple !

Par ailleurs, la Chambre souligne : "seule la reprise en fonctionnement des loyers capitalisés [...] a permis à la Ville d'équilibrer son budget entre 2016 et 2018", ce que nous avons déjà dénoncé. Vous avez donc sciemment contourné la règle d'or des finances locales.

Nous savons par ailleurs que cela a été le cas pour 2020 et 2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Bruno LE MAIRE nous l'a d'ailleurs confirmé en décembre 2021.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je termine, comme Mme POLSKI tout à l'heure, si vous le permettez.

Vous refusez d'entreprendre le moindre effort de gestion. La C.R.C. conclut : la soutenabilité d'investissement de la Ville de Paris doit être corrigée "par une restauration rapide et robuste de ses marges de manœuvre financières". Elle ajoute que "sauf à augmenter les taux d'imposition..."

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - "... la réalisation d'efforts de gestion substantiels est indispensable."

J'ai deux phrases.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - De trop.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Cela signifie que vous avez déjà fait votre choix : celui de payer vos erreurs avec l'argent des Parisiens, c'est-à-dire les classes moyennes, les familles, toutes ces forces vives qui quittent Paris à un rythme inédit.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour cinq minutes maximum. Je vous invite à respecter collectivement le temps de parole de chacun.

Madame CARRÈRE-GÉE, c'est à vous, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je me réjouis que la C.R.C. Ile-de-France, au terme de ce travail si fouillé, confirme sans réserve, comme l'a excellemment dit Rachida DATI, tout ce que nous avons mis en évidence chaque année, discussion budgétaire après discussion budgétaire.

D'abord, je ne félicite pas la Maire de Paris qui n'a pas mis en œuvre 60 % des recommandations du précédent rapport de la C.R.C. de 2017 sur les ressources humaines de la Ville... 60 % ! Je félicite à l'inverse la C.R.C. d'avoir mis en évidence de manière très documentée la suradministration de Paris par rapport à des collectivités comparables et à périmètre de compétences comparable. C'est ce que nous disons depuis des années aussi et, vraiment, la C.R.C. l'a très sérieusement documenté. Cette suradministration parisienne, cela n'est pas que l'épaisseur du trait puisque la C.R.C. établit que l'on a des dépenses par habitant de près de 20 % supérieures à

Paris par rapport à Lyon et de 15 % par rapport à Marseille, et à périmètre de compétences égal. Et encore, la C.R.C. ne s'intéresse qu'à la masse salariale dans le seul champ strict de la Ville de Paris, sans compter tous les organismes satellites de la Ville.

Deuxième point, la C.R.C. montre que, comme l'a dit Rachida, sans la manœuvre comptable des loyers capitalisés, le budget de la Ville de Paris en 2016 et 2017 était en déséquilibre. Un budget en déséquilibre, c'est bien, aux termes de la loi, ce qui fonde une décision de mise sous tutelle.

Autre point : la C.R.C. démontre aussi clairement les mensonges de Mme HIDALGO qui, au mépris de la loi, donne aux élus et aux citoyens des chiffres faux dans tous ses documents budgétaires en incluant, dans le calcul de l'épargne brute, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement de la Ville, ces loyers capitalisés.

La C.R.C. démontre aussi à quel point la politique d'investissement à Paris, où moins de la moitié des dépenses d'investissement est couverte par l'épargne brute et les recettes d'investissement, est insoutenable pour les Parisiens et pour Paris.

La C.R.C. montre que tout cela s'est fait, non seulement en volant les bailleurs sociaux, non seulement en augmentant massivement les impôts - et oui, il est possible d'augmenter les impôts sans augmenter tous les taux des impôts -, non seulement en s'endettant de façon ahurissante, mais aussi en bradant le patrimoine parisien avec 1 milliard de cessions d'actifs dans la période.

Autre apport de ce rapport de la C.R.C., il chiffre aussi la gigantesque bosse d'annuités d'emprunts, de remboursement d'emprunts que les Parisiens subiront dans les années qui viennent. Oui, la principale trace dans l'histoire que risque de laisser Mme HIDALGO, ce sont plus de 300 millions d'annuités de remboursement d'emprunts chaque année en ce moment et ce sera 400 millions d'euros à l'horizon 2030.

Au total, je me félicite que nous puissions bénéficier de ce travail de la C.R.C. très sérieux qui a été entrepris juste avant la crise sanitaire de 2020 et qui est donc très sérieux malgré les contraintes sanitaires qui ont pesé sur son déroulement. Il me paraît assez clair que, compte tenu de ce calendrier des travaux de la C.R.C., avec une adoption en novembre 2021, et les contraintes liées à la crise sanitaire, tout cela conduit la C.R.C. à fonder certaines analyses sur des chiffres fournis par la Ville sans pouvoir vraiment tous les discuter.

Pour l'élaboration de ses scénarios prospectifs pour les finances de la Ville que le rapport présente en conclusion des travaux, la C.R.C. n'a pas pu disposer de toutes les données qui auraient été utiles concernant 2020 et 2021.

Ainsi, je lis dans le rapport que la dette de Paris, je cite le rapport, "pourrait augmenter de 501 millions d'euros en 2021". Mais, sans même disposer du compte administratif 2021, nous savons, depuis le budget supplémentaire pour 2021 qui a été adopté en juillet 2021, que c'est une augmentation de la dette d'au moins 574 millions d'euros, donc 73 millions d'euros de plus, qui est prévue.

C'est pourquoi nous formons vraiment le vœu que, maintenant que les contraintes liées à la crise sanitaire sont moindres, la C.R.C. puisse poursuivre et qu'elle poursuive absolument ce travail si utile sur les finances de Paris pour les années 2020 et 2021.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ.

Monsieur le Maire ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire adjointe.

Madame la Maire, mes chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes nous confirme ce que nous vous disons depuis des années. Vous dépensez trop et vous endettez Paris au-delà du raisonnable.

Depuis la pandémie, cette situation est devenue insupportable et, face aux dépenses, vos recettes fondent en raison du ralentissement du marché immobilier et du marasme du commerce parisien, malheureusement. J'ajoute que vous dépensez mal puisque vos dépenses ne sont pas suffisamment orientées vers la vie quotidienne des habitants et l'entretien de l'espace public. Beaucoup trop d'argent reste mobilisé par des acquisitions foncières qui assèchent les finances parisiennes et entretiennent la hausse des prix, ce qui a un effet immédiat d'éviction pour les familles et, plus généralement, pour toutes celles et ceux qui ne peuvent se loger dans le parc privé.

Certes, vous créez du logement social, mais à quel prix et en logeant insuffisamment les agents de la Mairie de Paris qui habitent souvent loin de leur lieu de travail. Dans ce domaine, il faut clairement changer de braquet et loger prioritairement les agents municipaux qui travaillent directement au service des Parisiennes et des Parisiens et qui, par définition, ne peuvent pas être en télétravail, c'est-à-dire les agents de la DPE, de la DFPE ou de la DASCO. En le faisant, vous réduirez les absences pour raisons médicales et autres qui touchent malheureusement près de 10 % de l'effectif municipal.

Madame la Maire, pour redresser les finances de Paris et son image, il faut tout à la fois diminuer en valeur absolue vos investissements et les recentrer sur l'entretien de l'espace public et les équipements de proximité. L'aménagement des places, les coûteuses opérations de réaménagement, comme celle baptisée Trocadéro-Champ-de-Mars, doivent être abandonnées en dépit du vote intervenu hier. Cette dernière, évaluée à 100 millions d'euros, dépassera - on en est sûrs ! - cette première évaluation, et pour quel résultat ? Alors que nous voyons de plus en plus de situations d'insécurité se développer à Paris dans tous ces quartiers, vous voulez créer une vaste zone piétonne qui risque de devenir rapidement, à certaines heures, un terrain d'affrontement entre bandes. Dépenser mieux tout en entretenant l'espace public en le sécurisant, c'est à la fois remettre des agents sur le terrain, des surveillants pour la voirie qui n'en ont plus du tout assez, tout en modernisant les matériels et en rénovant une partie du mobilier urbain. A cet égard, il est urgent de remplacer les corbeilles Tulipe par un nouveau modèle plus efficace qui ne laisse pas une partie des déchets par terre.

Le Code général des collectivités territoriales est clair sur ce point. Dans ses attributions principales, le maire d'une commune - en l'occurrence, la Maire de Paris - doit assurer la salubrité de l'espace public. Cela fait maintenant des années que l'espace public parisien est abandonné et que rien n'est fait de façon organisée, de manière déterminée, pour y remédier : sacs-poubelles éventrés nourrissant rats et corneilles, mobiliers urbains en déshérence, espaces publics enlaidis par des plots en béton ou des barrières de chantier abandonnées. Tous les quartiers de Paris sont touchés et enlaidis par ces phénomènes.

Quelques efforts ont été faits de-ci de-là, mais la situation était tellement dégradée avant la crise sanitaire que seule une priorisation de la tenue et de la salubrité de l'espace public s'appliquant à toutes vos politiques pourrait changer les choses.

Alors que Paris accueillera les Jeux olympiques dans un peu plus de deux ans, comment penser que l'espace public reste dans une telle situation ? Paris peut-elle garder son statut de plus belle ville du monde ou va-t-elle le perdre pour les millions de visiteurs ou de téléspectateurs du monde entier ? L'enjeu est considérable alors que le commerce parisien est en grande difficulté, on en a parlé tout à l'heure, et que des milliers de Parisiens quittent leur ville.

Dans ce contexte difficile, la réalité du futur P.L.U. sera déterminante. Ou vous restez sur un P.L.U. bancal rempli de considérations fumeuses et de verbiage sans consistance, comme il se présente actuellement, ou vous en faites un moyen de faire revenir les habitants dans Paris, qu'ils aiment, dans un Paris sans tours, doté d'un plan de circulation avec une véritable amélioration de l'environnement.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, c'est notre Paris, c'est celui que nous aimons et que nous voulons promouvoir devant les Parisiennes et les Parisiens qui nous anime.

Mes chers collègues, le rapport de la C.R.C. est un signal d'alerte indéniable. Il traduit la dégradation de la situation financière de notre Ville, cela a été rappelé par Rachida DATI tout à l'heure...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - ... son niveau d'endettement considérable, alors que les défis qui nous assaillent sont immenses.

Les Parisiennes et les Parisiens souhaitent que nous les relevions. C'est notre ambition au groupe Changer Paris. Nous voulons la partager avec le plus grand nombre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Il n'y a pas de quoi.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - La parole est à Geoffroy BOULARD.

Monsieur le Maire...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, n'en déplaise à M. SIMONDON qui, en plus de tordre les chiffres du budget de la Ville, tord désormais les propos de la C.R.C. à coups de "thread" sur les réseaux sociaux.

Non, Monsieur SIMONDON, les magistrats de la C.R.C. ne viennent pas conforter M. SIMONDON, cher Paul...

... ne viennent pas "conforter les positions de la Ville sur sa situation financière", ni mettre, je cite, "en évidence l'amélioration de sa situation financière entre 2014 et 2019", ni même souligner "les efforts de la Ville pour se doter d'une projection pluriannuelle dans ses derniers documents budgétaires".

A moins que ce soit du pur formalisme, et j'en doute, la C.R.C. prend au contraire la peine de vous adresser des recommandations qui sont à l'inverse de votre interprétation digitale aussi désespérée que désespérante.

Elle vous recommande d'abord de continuer à présenter des engagements pluriannuels - et bingo ! -, notamment en matière de programmation d'investissements. Que vous l'ayez fait pour la première fois dans le budget 2022 n'a évidemment aucun lien avec la publication imminente du rapport qui nous occupe ce matin. Ledit rapport pointe

d'ailleurs plus globalement, mais à juste titre, le manque d'informations dont disposent les conseillers de Paris dans l'ensemble des documents budgétaires. A bon entendeur !

La C.R.C. vous recommande, comme nous l'avons demandé depuis 2020 avec Rachida DATI, avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, avec les maires et les conseillers de Paris, ensuite, de présenter la stratégie financière de la Ville, la trajectoire financière "ad hoc" et les objectifs de maîtrise budgétaire et de financement. Cela n'est pas de nous ; c'est la C.R.C. qui le dit !

Les magistrats financiers considèrent ainsi et à raison que la Ville n'a à ce jour aucune stratégie en matière de gestion financière. C.Q.F.D. !

Mais vous, vous tirez la conclusion, Monsieur SIMONDON, que la C.R.C. vous donne quitus pour votre gestion. Votre aveuglement serait risible si la situation n'était pas aussi dangereuse. N'importe quel ménage parisien dans votre situation, c'est-à-dire avec un tel endettement, un budget en perpétuel déficit sans quelques manœuvres de trésorerie qui ne sont d'ailleurs pas inépuisables, serait déjà passé en commission de surendettement, et donc privé de ses capacités d'emprunter et de dépenser.

Dangereuse, parce que vous refusez toujours de présenter une trajectoire claire des investissements de la Ville sur la mandature ! Pour votre premier mandat, vous aviez pourtant fait de votre P.I.M. à 10 milliards un tel objet de communication que votre changement de pied est, chers amis, tout aussi saisissant.

Pourquoi refusez-vous de présenter un vrai P.I.M. pour votre second mandat ? Où est l'argent ? La bien piètre feuille de route présentée par votre adjoint aux finances, Madame la Maire de Paris, est très en deçà de la vision pluriannuelle en matière d'investissement que la C.R.C. et nous appelons de nos vœux.

Une absence de vision, que vous assumez néanmoins. Je cite encore M. SIMONDON, l'adjoint contorsionniste : "Il y aura des annonces d'investissements au fur et à mesure des projets". Ces mots confirment à eux seuls une gestion au jour le jour. Ce n'est ni sérieux ni viable.

Sans surprise, l'endettement, le déficit et l'absence de programme d'investissement obligent maintenant la Ville à rogner, voire ajourner ou supprimer certains projets pourtant prévus de longue date. Les consignes passées aux directions et aux adjoints qui en sont venus à s'en émouvoir auprès de la presse - autant dire que la situation est complètement ubuesque... - sont claires : l'heure n'est plus à la dépense ! Le mail de la DASCO de l'année dernière qui nous expliquait que les caisses étaient vides et que les menus travaux dans les écoles ne pourraient être honorés n'était qu'un prémice. J'avais dénoncé cela en Conseil de Paris. Les engagements que vous avez pris auprès des Parisiens en 2020 sont eux aussi revus à la baisse car ils sont désormais, chers collègues, intenables.

C'est ainsi qu'"Embellir votre quartier" prévoyait à l'automne une enveloppe de 5,5 millions d'euros pour chacun des 83 quartiers parisiens, voire 7 millions d'euros pour les quartiers populaires.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Autant vous le dire, pour les six quartiers de l'arrondissement, c'est 33 millions d'euros qui étaient attendus.

Et que voit-on sur le site de la Mairie de Paris ? 27,5 millions d'euros seront affectés en 2022 à ce dispositif pour les 17 quartiers parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Le calcul est vite fait ! Le calcul est vite fait : le compte n'y est pas, c'est le moins que l'on puisse dire.

Alors, Madame la Maire de Paris, puisque vous êtes, je cite : "quelqu'un de très clair" et que votre équipe est très claire, considérez-vous qu'il y a un endroit où on peut encore agir et un endroit très stratégique, celui des villes ?

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Considérez-le vous ? Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui que vous respecterez bien toutes vos autres promesses de campagne - je ne parle pas de celles de la présidentielle...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, s'il vous plaît...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... à commencer par ne pas augmenter les impôts ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Delphine BÜRKLI, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La semaine dernière, votre candidate à la présidentielle et Maire de Paris se positionnait comme une femme du réel. Je la cite : "Je pars des réalités et j'assume mon rôle". Une nouvelle formule comme une nouvelle posture masquant le réel, non pas de sa situation nationale, mais d'un réel qu'elle refuse de voir depuis des années. Ce réel, c'est la situation financière de la Ville de Paris. La preuve est criante encore ce matin : son absence au Conseil de Paris sur un sujet aussi majeur.

Nous ne cessons pourtant, nous, l'opposition, de l'alerter. En décembre dernier, nous rappelions une nouvelle fois deux nécessités budgétaires : plan d'investissement et efforts de gestion. C'est ce que lui rappelle aujourd'hui la Cour régionale des comptes d'Ile-de-France à travers son rapport et je voudrais souligner ici plusieurs éléments d'intérêt public.

D'abord, le rapport indique clairement, page 12, que, jusqu'en 2021, le pilotage budgétaire était, je cite, "de court terme sans trajectoire prévisionnelle clairement déterminée". Aux objectifs budgétaires imprécis, mais ayant le mérite d'exister, a succédé un flou financier artistique qui a transformé les Parisiennes et Parisiens en spectateurs de la dégradation financière et budgétaire de la Ville.

Autrement dit, en 2022, dans notre pays, en France, il est donc possible de gérer la capitale de notre pays, la Ville de Paris, en s'accommodant des principes budgétaires élémentaires. Par exemple, depuis 2018, plus aucun objectif chiffré de cession d'actifs n'est avancé dans vos documents. De même, plus aucun objectif chiffré d'épargne brute n'est indiqué. Deux éléments qui témoignent de faiblesses structurelles qui n'ont rien à voir, ou si peu, avec la crise sanitaire.

Pire, la Cour s'inquiète de la non-soutenabilité de la politique budgétaire menée notamment par l'emprunt. Elle révèle également combien les loyers capitalisés ont été la béquille budgétaire de ces dernières années pour assurer l'équilibre du budget de la Ville. Merci d'ailleurs à l'Etat d'être venu à votre secours.

Cette situation n'est à l'heure actuelle pas près de s'améliorer car, depuis le début de la seconde mandature en 2020, certains documents essentiels sont absents. J'en prends pour exemple ceci : l'annexe n° 12 du rapport, page 94, le programme d'investissement pour la mandature - pas celle-ci, celle de 2015-2020. Elle ressemble à ceci aujourd'hui : une feuille blanche !

Pour les maires d'arrondissement que nous sommes, la situation n'est pas tenable. Votre "big bang" censé donner davantage de compétences ressemble en fait davantage à un trou noir tant il est difficile d'agir. Après nous avoir demandé d'établir des priorités pour la nouvelle mandature il y a deux ans, les maires d'arrondissement - j'ai écouté Rachida DATI, Geoffroy BOULARD et Jean-Pierre LECOQ... Les maires se sont lancés dans de nombreux projets. Ces mêmes projets sont aujourd'hui à l'arrêt, compte tenu de l'absence de réponses claires des directions de la Ville de Paris pour les mener.

En dépit de la crise sanitaire, la vie reprend progressivement son cours. Or seuls les projets validés il y a plus de deux ans commencent à peine à être lancés, des projets que nous avons nous-mêmes décidés avant l'élection municipale de 2020 dans le cadre de la précédente mandature.

Ce n'est pas parce que Paris est une collectivité spécifique que vous pouvez utiliser ces moyens budgétaires comme patchwork pour tenir votre majorité, bien au contraire. C'est parce que Paris est une ville particulière, forte de 2 millions d'habitants et possédant un P.I.B. trois fois plus élevé que la moyenne nationale, qu'elle doit incarner une gestion budgétaire exemplaire.

Alors, on peut continuer, vous pouvez continuer à accuser l'Etat de vous abandonner. C'est faux. C'est lui qui maintient encore l'autonomie financière de la collectivité territoriale comme principe fondamental de la décentralisation auquel nous sommes bien évidemment attachés car, sans renouvellement de l'autorisation du Gouvernement concernant les loyers capitalisés depuis plusieurs années, le budget de la Ville n'aurait jamais été à l'équilibre, et donc jamais adopté.

Vous expliquez la dégradation financière de la Ville par l'absence de l'Etat. C'est faux. Cette situation financière a fait l'objet d'un soutien constant de l'Etat depuis plusieurs années tant sur un plan économique que budgétaire. Faut-il rappeler que Paris a tenu depuis deux ans, grâce à l'Etat et à ses aides sous diverses formes ? A quoi aurait ressemblé l'économie parisienne aujourd'hui, sans les milliards d'euros que le Gouvernement a alloués via le chômage partiel, le fonds de solidarité, les prêts garantis par l'Etat ?

A travers ce rapport soumis au débat, la Cour des comptes rejoint nos alertes et nos recommandations. Votre gestion budgétaire ressemble à un village Potemkine où les investissements indiqués en décembre se transforment en gels de crédits en janvier, comme le relatait récemment la presse locale.

Or Paris n'a pas besoin d'artifices comptables et de budgets de carton-pâte. Paris a besoin d'engagements budgétaires clairs et résolus qui permettent de projeter la Ville et ses habitants à l'horizon 2030. Paris a besoin de plus d'équipements de proximité, d'entretien, de soins et de moins de plans de communication, moins de mesures spectacles et moins d'annonces sans lendemain. Il faut donc un cap, il faut donc une direction budgétaire, une stratégie...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - ... comportant investissements et efforts de gestion pour mieux vivre à Paris.

Aussi, à la lecture de ce rapport émerge un constat : l'heure des choix approche. Dès lors, allez-vous continuer à nier la réalité au mépris des Parisiennes et des Parisiens ou allez-vous assumer enfin votre rôle, en mettant enfin de l'ordre dans le budget et dans les finances de la Ville ?

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Pierre CASANOVA, pour cinq minutes maximum.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la Maire.

Alors, je ne répéterai pas ce qui a été dit et très bien dit par les collègues siégeant à ma gauche, géographiquement, mais je voudrais simplement, ayant lu ce rapport de la Chambre régionale des comptes, faire trois remarques. L'une sur ce qu'il me semble imputable à la gestion, et que je critique, de la Mairie de Paris ; l'autre relative à ce qui n'est pas imputable mais qu'elle doit prendre en compte pour la suite des événements ; et la troisième remarque, sur peut-être les initiatives qui doivent être prises pour l'avenir, pour le futur.

Alors, ce qui est imputable, je pense, de façon indiscutable quand on a lu ce rapport, dont je tiens à préciser qu'il me paraît mesuré, nuancé...

Peut-être que les interventions précédentes n'avaient pas assez de temps pour le dire. Ce n'est pas un rapport à charge et c'est peut-être pour cela qu'il est redoutable : c'est un rapport qui distingue ce qui relève de la responsabilité de l'équipe municipale et ce qui relève d'événements, de cas de force majeure. Mais c'est là, d'une certaine façon, je trouve, que sa critique est plus féroce parce qu'il aboutit à la conclusion qu'il fallait gérer prudemment, précisément car on ne prévoit jamais tout à fait ni l'avenir ni "a fortiori" les cas de force majeure. Et donc, c'est parce qu'il est nuancé, c'est parce qu'il est équilibré que je pense que ce rapport devrait vous conduire à modifier votre politique de gestion des fonds municipaux.

Ce qui est absolument certain, dans les éléments qui sont imputables à cette équipe, c'est premièrement un niveau élevé de dépenses de fonctionnement. Ma présidente de commission, tout à l'heure, à très juste titre, a relevé que, quand on le rapporte au nombre d'habitants, à Paris, en dépenses de fonctionnement, on dépense 20 % ou 19 % - on peut peut-être discuter du calcul - de plus qu'à Lyon et 15 % de plus qu'à Marseille en 2020. Est-ce que qui que ce soit ici pense qu'un Lyonnais qui vient à Paris un week-end a l'impression que l'on est 20 % mieux ici que dans sa ville, ou un Marseillais ? Non, ce n'est pas ce qu'il voit. Ce qu'il voit, c'est une ville qui est sale, qui n'est pas bien tenue, et il n'a pas le sentiment qu'en payant davantage de frais de fonctionnement ici on offre un service et une ville plus accueillante. Voilà ce que je pense.

Deuxièmement, l'épargne brute est insuffisante. C'est la Chambre régionale des comptes qui le dit. Moi, je ne fais que relever les éléments énoncés par la Chambre.

Troisièmement, une capacité de désendettement gravement détériorée. C'est également en comparaison de Marseille et de Lyon. Notre capacité de désendettement atteint maintenant une durée de onze à douze ans, c'est-à-dire que l'on atteindrait - puisqu'il s'agit de l'avenir - la limite imposée, avec une dette maximum projetée en 2026 pouvant atteindre 8,9 milliards, donc on frise les 9 milliards de dette.

Maintenant, deuxième point : les éléments qui ne sont pas imputables à l'équipe municipale. La Chambre régionale des comptes, à très juste titre, relève premièrement le choc des recettes. Enfin, elle parle plutôt de "choc en recettes". Deuxièmement, la crise sanitaire. Je l'ai dit hier et Mme HIDALGO était étonnée de cette honnêteté. Non, l'opposition centriste - pas plus que la droite, d'ailleurs - ne reproche ni n'impute à Mme HIDALGO la responsabilité du Covid. Mais ce n'est pas pour cela qu'il faut gérer imprudemment parce que qui vous dit que, dans les années qui viendront, il n'y aura pas une nouvelle crise sanitaire ? Qui vous dit que, dans les années qui viendront, il n'y aura pas une nouvelle modification des péréquations ? Par conséquent, le principe cardinal de la comptabilité, publique comme privée, qui est le principe de prudence, impose de baisser les dépenses, de veiller à gérer plus efficacement les fonds des Parisiens et à regarder la dette comme le lait sur le feu.

Troisième point, et j'en termine : que faire pour l'avenir ? Eh bien, ce n'est pas très compliqué. Nous vous l'avons proposé, nous renouvelons la proposition. Vous devrez tôt ou tard mieux gérer cette ville. Il y aura deux manières de le faire : soit ce sera une manière solitaire, sans transparence, sans communication ; soit vous le ferez de manière démocratique. La gauche a connu ces tournants. Je rappelle qu'en 1983, après trois dévaluations en dix-huit mois, des gens un peu sérieux ont dit : "On arrête les frais." Il y aura la même chose ici : vous allez devoir accepter le principe de réalité. Nous vous proposons de le faire dans un cadre démocratique et serein.

Dernier point, et j'en termine : dans la lettre fort bien tournée de réponse à la Chambre, l'auteur - puisque c'est signé par Mme HIDALGO, je ne doute pas que ce soit elle - a invoqué le principe de libre administration des collectivités locales.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Pierre CASANOVA. - Nous y sommes attachés. La libre administration impose la bonne administration. Vous n'aurez pas la liberté si vous ne gagnez pas la responsabilité...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

M. Pierre CASANOVA. - ... et l'équilibre budgétaire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour cinq minutes maximum.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire. Je me demandais si Maud GATEL intervenait également.

La Chambre régionale des comptes vient de publier un rapport sur la situation financière de Paris, très intéressant pour l'ensemble des élus, qui nous rappelle...

Il nous rappelle, ce rapport, que tout ce qui est excessif est insignifiant et je remarque d'ailleurs un changement de ton, un changement d'éléments de langage dans les interventions de l'opposition ce matin. Pas sur tout, mais sur une partie des arguments !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on s'écoute !

M. Rémi FÉRAUD. - Parce que, oui, il y a la politique politicienne, la mauvaise foi, les propos si excessifs qu'ils en deviennent faux - si j'étais magnanime, je dirais qu'il y a aussi des erreurs d'interprétation... - mais il y a aussi les faits, et les faits sont têtus. Le rapport de la Chambre régionale des comptes le rappelle à tout le monde.

Il dit d'ailleurs, ce rapport, sur bien des points, ce que nous ne cessons de répéter de Conseil de Paris en Conseil de Paris : cette réalité que vous contestez comme s'il suffisait d'affirmer des contrevérités pour qu'elles finissent par devenir vraies.

Alors, ne vous en déplaît, en effet, la Chambre régionale des comptes nous dit que les finances de la Ville sont gérées, bien gérées, et que nos fondations financières sont saines.

Ne vous en déplaît, ce rapport nous dit que, malgré les difficultés, que nous ne nions pas, la situation financière de la Ville de Paris s'est améliorée sur la période 2014-2019 par un rétablissement de l'épargne brute et que les dépenses courantes ont été maîtrisées.

Ne vous en déplaît, le rapport souligne le désengagement considérable et continu de l'Etat depuis plusieurs années, y compris sous le quinquennat précédent, reconnaissons-le. Le rapport marque bien le fameux double effet ciseaux que, nous, nous dénonçons régulièrement et que vous devriez dénoncer avec nous. Le rapport montre bien le doublement des prélèvements de péréquation, le transfert d'une part des recettes et leurs pertes de dynamique, le tout - excusez du peu ! - pour un montant de plus de 1 milliard d'euros sur la période 2013-2020. Nous le savons, et cela a été dit d'ailleurs par M. CASANOVA à l'instant, nous ne sommes pas sûrs que cette trajectoire va s'arrêter. Je pense que nous devrions nous battre ensemble dans l'intérêt des Parisiens pour que cette trajectoire, justement, s'arrête.

Oui, ne vous en déplaît, ce rapport estime que le montant de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Paris pour l'année 2020 est d'environ 800 millions d'euros, conformément au chiffre que nous a toujours indiqué dans ce Conseil Paul SIMONDON, donc je pense que ce rapport devrait conduire chacun à un peu de modération et à un peu moins de jugements à l'emporte-pièce.

Ne vous en déplaît aussi, le rapport de la Chambre régionale confirme l'absence d'aides de l'Etat à la Ville pendant la crise Covid et il confirme les capacités, pourtant, de rétablissement de la Ville en prévoyant une reconstitution de l'épargne brute d'ici 2026.

Et, ne vous en déplaît, il confirme aussi, ce rapport, les montants de dette communiqués par la Ville et il s'en sert pour asseoir son analyse. Vous pourrez répéter en boucle ce chiffre de 10 milliards que je vous entendais crier. Il est, ce chiffre, contredit par le rapport de la Chambre régionale des comptes lui-même.

Ce rapport ne décèle ni irrégularité ni insincérité dans le budget de la Ville, contrairement à des accusations qui sont donc mensongères. Ce rapport mentionne encore moins un quelconque risque de mise sous tutelle de la Ville de Paris, alors ne rêvez pas !

Parlons un instant de la dette, puisque vous voulez en parler. Oui, nous revendiquons le niveau d'investissement de la Ville, important, c'est nécessaire. Oui, nous avons fait le choix de maintenir l'investissement à un haut niveau et nous ne renoncerons ni à l'investissement pour la transition écologique de la Ville ni à la ville solidaire qui nécessite d'investir dans le logement social comme dans le service public. Et nous sommes aussi décidés pour cela à préserver nos capacités financières et notre autonomie, n'en déplaît aux Cassandre qui tordent les chiffres à loisir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Rémi FÉRAUD. - Une phrase, si vous le permettez, Madame la Maire.

C'est pourquoi nous devons en même temps défendre l'intérêt des Parisiens face à l'Etat et veiller à une trajectoire financière réaliste et durable. Soyez certains que nous y sommes bien décidés.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Alice TIMSIT, pour cinq minutes maximum.

Mme Alice TIMSIT. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, ce rapport de la Cour régionale des comptes est riche d'enseignements et conforte pleinement ce sur quoi les écologistes ont alerté depuis des mois, au premier rang desquels la nécessaire planification des investissements.

Juillet 2021 : le groupe Ecologiste demandait que la Ville élabore un programme d'investissement sur toute la durée de la mandature.

Novembre 2021 : rebelote. Refus, non pas parce qu'il s'agit d'une lubie - nous ne faisons pas cette demande parce qu'il s'agit d'une lubie -, mais bien parce qu'il s'agit d'un outil indispensable afin de planifier et mettre en œuvre les projets de transformation de notre ville. Il y va de l'efficacité du pilotage des politiques publiques et, accessoirement, du respect du débat démocratique que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens.

Sur ce point, le rapport de la Cour des comptes régionale est très clair : la Ville de Paris gagnerait à formaliser davantage la stratégie financière et la programmation des investissements. Un argument nous avait alors été opposé : l'absence de visibilité sur les recettes de la Ville. Pas de visibilité, pas de P.I.M. Le rapport de la C.R.C. contredit cet argument et nous indique l'inverse : présenter un P.I.M. est une nécessité d'autant plus grande que la crise sanitaire de 2020 affecte significativement les marges de manœuvre financières de la Ville.

Planifier sa stratégie d'investissement est donc absolument indispensable dans ce contexte budgétaire contraint. Nous devons redoubler de vigilance, non pas car la Ville aurait été imprudente et dépensière, comme les bancs de la droite se plaisent à le décrier, mais bien parce que les budgets et les finances de la Ville sont pris en tenaille par un double mouvement. Il nous faut à la fois maintenir un haut niveau d'investissement pour faire face au défi de la transition écologique et solidaire et, dans le même temps, nous devons absorber ce choc budgétaire lié au Covid et au désengagement de l'Etat.

Alors, en effet, le choix nécessaire et assumé a été fait de maintenir un niveau élevé d'investissement pour maintenir ce cap de la transition écologique et solidaire et nous nous en réjouissons. Par ailleurs, les finances de la Ville ont été mobilisées prioritairement au service de la solidarité et de la relance de l'économie parisienne. C'est une très bonne nouvelle. Cet effort budgétaire a eu pour conséquence de réduire la capacité de financement des investissements de la collectivité et nous avons donc dû recourir de façon accrue à l'emprunt.

Si le groupe Ecologiste est favorable à ce maintien élevé du niveau d'investissement, nous ne partageons pas tous les choix qui ont été faits par la Maire : le financement massif des Jeux olympiques ou encore la police municipale. Ce sont des dépenses dont nous nous serions judicieusement passés.

Je vous prends un exemple, celui des Jeux olympiques. Ce ne sont pas juste 125 millions d'euros accordés à "la Solideo" et 25 millions pour l'Arena 2. C'est également pas moins de 100 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Pour quoi ? Pour de l'événementiel, pour de la promotion de ces Jeux olympiques et de la sécurisation. Franchement, quel gâchis ! La Cour régionale des comptes ne manque d'ailleurs pas de souligner que ces dépenses pèsent très lourd dans le budget de la Ville.

L'augmentation de l'endettement qui en résulte provient donc bien, et c'est important de le dire, du choc budgétaire lié à la crise et au désengagement de l'Etat. La Ville de Paris est littéralement abandonnée. Je ne vais pas vous faire une liste exhaustive, mais vous connaissez les chiffres. La dotation globale de fonctionnement, D.G.F., est en chute libre : -610 millions entre 2013 et 2020. Parallèlement, les dépenses de péréquation ont doublé : +384 millions d'euros. A cela s'ajoutent la dette sociale de l'Etat et le transfert d'une partie des produits des impôts de production à la Métropole du Grand Paris et à la Région. Cela fait beaucoup ! La C.R.C. évalue d'ailleurs la perte de recettes sur la seule année 2020 à près de 1,2 milliard d'euros.

Malgré ce choc budgétaire, le rapport de la Cour régionale des comptes souligne, contrairement, à nouveau, à ce que la droite veut bien nous faire croire, la progression des produits de gestion et la maîtrise de l'évolution de ces charges, de nos charges de gestion entre 2014 et 2019. La trajectoire de désendettement est connue, mais l'équilibre demeure très, très fragile.

Face à cela, je crois qu'il n'y a pas dix mille solutions : si nous voulons continuer à investir massivement pour la transition écologique, il nous faut, en responsabilité, être extrêmement vigilants premièrement à la maîtrise de nos dépenses de gestion en suivant les préconisations du rapport. Deuxièmement, il va surtout nous falloir nous dégager des marges de manœuvre financières. Qu'allons-nous faire quand les taux d'emprunt ne seront plus aussi attractifs ? Qu'allons-nous faire quand les D.M.T.O. n'atteindront probablement pas les niveaux espérés ? Nous ne pouvons

plus faire reposer nos recettes sur la hausse prévisionnelle des D.M.T.O. qui est beaucoup plus liée à la hausse du prix du mètre carré, à la spéculation immobilière.

La crise a révélé avec acuité l'absence de résilience de nos finances locales. Il est donc temps de construire la pérennité de nos sources de financement...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Alice TIMSIT. - ... pour ne plus subir les crises et risquer de mettre en péril notre trajectoire d'investissement qui est vitale pour que, demain, nous puissions bien vivre à Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

J'ai bien écouté Mme DATI et j'ai apprécié la manière dont elle pose le problème de fond. Mme DATI nous pose une question : est-ce qu'on fait des efforts de gestion de réduction de la dépense publique, c'est-à-dire une mise en œuvre d'une politique d'austérité, qui est d'ailleurs régulièrement amenée par la Chambre régionale des comptes depuis très longtemps ? Soit on revoit la fiscalité. C'est une question de fond et c'est un choix politique.

Je note, en tout cas, dans ce que dit aussi ce rapport, que Paris a, dans sa tranche sociologique, des électeurs, des citoyens qui ont un potentiel fiscal beaucoup plus élevé que dans le reste de la France. C'est un choix politique et c'est un désaccord politique majeur.

Pourquoi ? Parce que, pour nous, ce qui est très important, c'est une relance économique qui passe par l'investissement et qui justifie un taux d'endettement. Je voudrais d'ailleurs dire que la Chambre régionale des comptes dit que la Ville a eu un niveau d'investissement trop élevé par rapport à ses capacités financières, ce qui a provoqué ce recours important à l'emprunt. C'est son estimation.

Cela tombe bien ! Cela tombe bien parce que nous sommes dans une période où les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas, et donc c'est le moment d'emprunter, c'est le moment d'investir. Oui, nous investissons pour créer et maintenir des services publics, pour amplifier la politique de construction de logements sociaux, pour végétaliser la ville. Oui, nous augmentons les dépenses de personnel parce que ce ne sont pas des charges de gestion ; ce sont des éléments essentiels au maintien du service public. Ce sont des ATSEM, ce sont des agents de la propreté, ce sont des agents qui sont sur le terrain et qui sont là pour les Parisiens.

Alors, c'est un choix d'investissement public pour la relance économique, pour le renforcement des services publics, pour l'emploi, et c'est un levier indispensable dans toutes les périodes de crise comme nous venons de le vivre avec la Covid.

Alors, après, là où j'ai un désaccord, c'est sur la méthode et la méthodologie employées par la Chambre régionale des comptes. D'abord, une comparaison entre Paris, Marseille et Lyon ne tient pas. Rappeler que la Métropole de Lyon est à la fois métropole et département, mais pas une commune ; que Marseille, de son côté, n'est qu'une commune et n'endosse pas les dépenses sociales, ce qui a été le plus en augmentation en tout cas pour Paris. Rappeler aussi que, nous, les dépenses sociales, nous les assurons sur le financement dur du budget spécial et qu'aussi nous endossons le budget de la Préfecture de police, ainsi que les annexes du budget de l'eau, de l'assainissement, de l'aide sociale à l'enfance, de la gestion du parc mobilier. Or, cela, on ne le retrouve pas dans le budget des autres collectivités qui sont citées.

Alors, ce que dit très bien aussi ce rapport, c'est le maintien d'une politique publique volontariste malgré les dépenses engagées pendant la crise, notamment la fourniture d'équipements et de matériels sanitaires, la création de centres de test, de vaccination, sans compensation de l'Etat. Et cela, le rapport le pointe bien et dit d'ailleurs que la progression des produits de 2014 à 2019 se fait dans un choc des recettes.

Je voudrais citer ce passage qui me paraît très important et qui renforce tout ce que j'ai dit au moment des exercices budgétaires. Le rapport dit, en parlant du choc des recettes : "Cette croissance des ressources fiscales a été freinée par la mise en œuvre des réformes de l'organisation territoriale résultant de la loi NOTRe." La loi NOTRe, ce n'est pas Anne HIDALGO qui l'a mise en œuvre ; c'est le Gouvernement ! Elle "prive la Ville chaque année du dynamisme de la C.V.A.E. pour des montants évalués à 125 millions d'euros en 2019 et 190 millions d'euros en 2020." La Ville a "une perte de recettes de 1,119 milliard en 2019 et de 1,184 milliard en 2020."

Je voudrais quand même le dire parce que, le choc des recettes, cela renvoie à la question de la fiscalité. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, si la Ville n'a la marge de manœuvre que sur à peu près 20 % de sa fiscalité, on ne pourra pas continuer comme cela. On le voit très bien aujourd'hui : il y a des inégalités sociales importantes, il y a une augmentation des revenus des plus riches et une baisse du pouvoir d'achat des plus pauvres. Donc, si on veut sortir de cette affaire, il faut une vraie révolution fiscale et ce n'est pas la Maire de Paris qui pourra faire cette révolution fiscale. C'est le Gouvernement, c'est le Parlement, et c'est pour cela que le Groupe Communiste se bat.

C'est d'ailleurs dans ce sens que Fabien ROUSSEL fait des propositions très concrètes sur la question de la fraude fiscale, sur la question de l'évasion fiscale...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... et sur la question d'une grande révolution de la fiscalité qui va chercher l'argent là où il est : chez les plus riches.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Johanne KOUASSI, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce rapport est un rapport de bonne qualité. Il a été fait par des enquêteurs totalement indépendants et loin de toute intention partisane.

Ce rapport, que dit-il ? Il dit, je cite, "que la situation de la Ville de Paris s'est améliorée de 2014 à 2019", malgré ce qu'ils qualifient de "choc en recettes" lié notamment à la baisse de dotations de l'Etat. C'est écrit en page 5, tel quel.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes, je pense que la partie droite de cet hémicycle devrait le lire pour se rassurer sur l'état des finances de notre Ville. Sans "spoiler" ce rapport, il n'est question ni d'une collectivité en faillite ni de mise sous tutelle, mais il est vrai que le procès en incompétence budgétaire de la gauche est un refrain habituel de ceux qui n'ont pas su convaincre les Parisiens par leur projet.

Puisque vous ne l'avez probablement pas tous lu, je me permets d'en citer certains points saillants. De 2014 à 2019, "la Ville de Paris a maîtrisé l'évolution de ses charges de gestion". C'est écrit noir sur blanc par la Chambre régionale des comptes, également en page 5 du rapport. Ses charges de gestion ont évolué en restant dans la ligne du contrat passé avec l'Etat dans la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018. J'imagine que les élus LREM de notre hémicycle auront du mal à nous dire que cette trajectoire était totalement déraisonnable. Les adeptes de comparaison avec d'autres villes de France ou encore étrangères diront peut-être que le niveau de dépense par habitant dépasse celui de Lyon et de Marseille. Alors, j'invite tous ceux-là à aller voir dans quel état les écoles marseillaises ont été laissées par Jean-Claude GAUDIN ou à comparer le nombre de places en crèche municipale. Car le rapport le dit aussi : "Les écarts constatés résultent de plusieurs facteurs, à commencer par le niveau de service fourni à la population", page 35 - n'hésitez pas à la lire ! Que nos collègues de droite nous disent maintenant, qu'ils disent aux Parisiens à quels services les habitants de notre ville devraient renoncer.

La Chambre régionale des comptes salue aussi le renforcement substantiel des outils de pilotage budgétaire. Voilà ce que dit ce rapport, et voilà ce que l'opposition ne voudra pas voir. Pourquoi ? Parce qu'elle est dans une démarche purement politicienne et polémique. Cela n'aurait échappé à personne : une crise sanitaire majeure est passée par là. Oui, la crise sanitaire a pénalisé les finances de la Ville. Comme le fait remarquer le rapport, page 62, la Ville supporte "l'essentiel du coût de la crise". Cette crise, c'est un coût de près de 800 millions d'euros pour notre Ville. Alors, quand Bruno LE MAIRE se permet de critiquer la Ville de Paris, faut-il lui rappeler que l'Etat n'a rien fait ou presque pour la Ville de Paris ? Là encore, c'est écrit dans le rapport. Faut-il lui rappeler que la dette publique française a bondi de près de 20 points en deux ans ? Ce "quoi qu'il en coûte" serait donc bon pour l'Etat, mais mortifère pour les collectivités ? Une sorte de "faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais" - sans doute une déclinaison du "en même temps" macroniste.

Dans cette situation, fallait-il sacrifier l'avenir ? Notre réponse est claire : nous assumons de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour des services publics de qualité, pour du logement durable, et tout cela en prenant en compte l'enjeu fondamental qu'est la transition écologique de notre territoire. Nous pouvons le faire car notre situation financière nous permet d'emprunter. Nous avons pu le faire dans des conditions favorables, du fait de la bonne gestion de la Ville et de l'appréciation positive que les agences de notation en font.

Ce rapport est équilibré car il nous appelle aussi collectivement à assumer nos choix. Les marges de manœuvre financières de la Ville sont faibles et nous aurons à les restaurer. Nous devons le faire si nous voulons soutenir l'effort d'investissement ambitieux nécessaire à la transformation de notre ville.

Cette discussion, nous devons l'avoir au-delà de la polémique et des récupérations politiciennes. Ces sujets budgétaires méritent rigueur et honnêteté intellectuelle, et j'invite tous mes collègues qui s'évertuent à en diffuser une vision mensongère à lire ce rapport.

Les Parisiennes et les Parisiens attendent de nous des débats fondés sur des faits et non des fantasmes.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Johanne KOUASSI.

La parole est maintenant à Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelques mots à mon tour. Je ne reviendrai pas sur l'intervention brillante de mes collègues, notamment Johanne KOUASSI et Rémi FÉRAUD, si ce n'est, pour commencer, par rappeler que ce rapport très intéressant met en pièces un certain nombre des fantasmes ajoutés par la droite parisienne, ce qui m'amène à - peut-être de façon un peu polémique - leur suggérer qu'aucune manœuvre ne leur permettra de retirer aux Parisiennes et aux Parisiens le droit de choisir la direction dans laquelle ils veulent que leur ville aille. Au fond, il vous faudra, si vous souhaitez entraîner notre ville dans une direction différente, tout simplement gagner les élections et peut-être serait-il utile pour cela de vous intéresser un peu plus à ce que disent et pensent les Parisiennes et les Parisiens, et peut-être sortir un tout petit peu le nez de Twitter et des smartphones.

Non, je voulais intervenir sur ce sujet très important porté par la Chambre régionale des comptes au sujet de la trajectoire d'investissement de la Ville de Paris parce que c'est un sujet central qu'elle évoque et qu'il faut traiter bien sûr, comme tous les autres sujets, avec beaucoup de sérieux. Mais l'investissement, dans une collectivité comme la nôtre, ce n'est pas que des chiffres ; ce sont des réalités. Au fond, je m'interrogeais, lisant ce rapport, sur ce qu'il aurait fallu que nous ne fassions pas pour ne pas entrer dans cette trajectoire d'investissement.

Fallait-il que nous ne luttons pas contre l'habitat insalubre au risque de vivre à Paris ce que nos amis marseillais ont vécu ? Fallait-il que nous laissions nos écoles aller à la dérive comme c'était le cas, là encore, à Marseille - et pour quel coût aujourd'hui ? Devoir aller demander à l'Etat de compenser l'absence d'investissement pendant des années et des années ? Fallait-il réduire le nombre de places en crèche que nous avons ouvertes, rendant plus compliquée encore pour les Parisiennes et les Parisiens la possibilité de retrouver un emploi ? Fallait-il que nous ne créions pas des équipements publics, des parcs, des squares, des piscines, des gymnases ? Fallait-il que nous mettions de côté la culture ? Fallait-il ne pas créer Fleury Goutte d'Or - Barbara, le Centquatre ou l'ICI, par exemple ?

Finalement, à quoi faudrait-il renoncer si nous décidions de ne pas aller vers une trajectoire d'investissement dynamique ?

Faut-il que le 18e n'ait pas son nouveau conservatoire ou les deux nouvelles écoles que nous avons prévues ? Faut-il renoncer à la transformation de la porte de la Chapelle ? Faut-il arrêter de construire des espaces verts dans Paris ou renoncer à la future piscine Belliard ? Faut-il arrêter nos efforts pour le logement social et celui des classes moyennes ?

Investir, au fond, c'est préparer l'avenir. Bien sûr qu'il faut le faire avec un regard très sensible sur les trajectoires, mais peut-être faut-il aussi rappeler... Et je pense que je suis assez bien placé pour le faire en tant que maire du 18e, un arrondissement qui aurait pu connaître une trajectoire marseillaise, pour reprendre la comparaison faite et par la Chambre régionale des comptes et par notre collègue CASANOVA. Si aujourd'hui le 18e a pu se relever après des années et des années où il avait été laissé à l'abandon, c'est parce que nous avons fait ce choix soutenu par les Parisiennes et les Parisiens à quatre élections d'affilée - cinq dans le 18e - d'investir pour nos services publics, d'investir pour notre espace public, d'investir pour améliorer la vie des uns et des autres.

Au fond, c'est peut-être cela, la leçon la plus importante et la plus intéressante de ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Nous avons pu le faire tout en garantissant aux Parisiennes et aux Parisiens une gestion saine des finances de leur Ville et je pense que nous avons tout intérêt à continuer dans cette direction. C'est d'ailleurs, je le crois, ce que les Parisiennes et les Parisiens souhaitent. Ils peuvent compter sur nous pour être à leurs côtés dans cette période.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE. Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La dette, la dette, la dette ! C'est toujours ce même chantage libéral, permanent, pour imposer la marchandisation de tous les usages de la Ville.

La dette, la dette, la dette ! Comme s'il y avait une seule possibilité, une seule politique possible, politique libérale d'austérité, de baisse de la dépense publique, de baisse des investissements.

Je ne suis pas d'accord avec cela et, non, le rapport de la C.R.C. n'est pas un rapport neutre idéologiquement. Quand il estime que le niveau d'investissement de la Ville est trop élevé et que le niveau de dépenses de fonctionnement, et notamment la masse salariale, est trop élevé, le rapport de la C.R.C. joue le même rôle que les injonctions des directives libérales européennes. Il joue ce rôle d'imposer une seule politique possible : le libéralisme, l'austérité, la casse des services publics.

Alors, quand on réduit l'investissement public, quand on réduit les dépenses publiques, je vais vous dire ce que l'on provoque : l'aggravation des dettes privées. Prenez la question du logement. L'insuffisance et le non-respect de la loi d'encadrement sur les loyers et l'insuffisance de logements sociaux, parce qu'on n'a pas recours suffisamment selon moi à la préemption, conduisent à l'endettement de nombre de Parisiennes et de Parisiens qui peinent à payer leur loyer. Si nous investissions bien plus dans le logement social pour un logement social accessible à tous et de qualité, il y aurait moins de dettes privées.

Prenez les équipements publics. J'ai souvent entendu la droite, en tous les cas des citoyens qui s'en revendiquent, très actifs dans le 20^e arrondissement, contre l'ouverture du centre d'accueil de jour. Mais, moi... Je soutiens l'ouverture de ce centre d'accueil de jour, mais un des désaccords néanmoins que j'ai sur ce projet, c'est que ce local appartenait à la C.P.A.M. Il a été vendu à un propriétaire privé. Résultat : en loyer annuel sur vingt-cinq ans, on va enrichir ce propriétaire privé et cela va coûter à la collectivité parisienne et à l'Etat en termes de subventions pour compenser ce profit privé fait finalement sur le dos des citoyens et des citoyennes.

Vous voyez bien que, si la Ville avait plus recours à la préemption pour pouvoir développer des équipements publics, en augmentant l'investissement et ses emprunts, elle permettrait d'économiser des dépenses de fonctionnement et répondrait à l'intérêt général.

Alors, mes chers collègues, il faut arrêter avec ces choix libéraux. Je voudrais vous dire : on est dans une situation extrêmement problématique parce que c'est la fin de la libre administration des communes, la fin des dotations de l'Etat. Plusieurs collègues avant moi ont parlé du double effet ciseaux. C'est la suppression de la taxe d'habitation, c'est la casse sur la C.V.A.E. C'est le transfert des charges non compensé de moyens. C'est une dette de Paris, aux Parisiennes et aux Parisiens, qui n'a jamais été remboursée. Et cela, c'est la conséquence de choix libéraux qui ont été faits par les gouvernements successifs. Là où j'en veux à la majorité et où j'en veux au groupe socialiste, c'est que, à partir du moment où il y a eu le Gouvernement HOLLANDE, vous avez renoncé à exiger le remboursement de la dette due aux Parisiens du fait du transfert de charges non compensé de moyens et vous n'avez mené aucune bataille contre les politiques d'austérité. Vous vous y êtes soumis parce que c'était le Gouvernement HOLLANDE qui les imposait. Et voilà la situation dans laquelle nous sommes ! Voilà la situation dans laquelle nous sommes alors que Paris aurait pu se battre, non seulement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais pour l'ensemble des collectivités !

Alors, maintenant, je vais vous donner une bonne nouvelle : il y a une solution. Il y a de bonnes nouvelles ! Regardez, "Total" vient d'engranger 15 milliards d'euros de bénéfices. Il y a 137 milliards d'euros pour le CAC 40, rien que cette année ! De l'argent, il y en a ! Oui, il y a un pognon de dingue, il y en a qui se gavent !

Alors, oui, l'urgence est une révolution fiscale et vous pouvez en rire. Vous pouvez en rire ! Sauf qu'une autre politique fiscale à l'échelle nationale pourrait permettre totalement aux collectivités de pouvoir enfin répondre à l'intérêt général. Et moi, il n'y a qu'une seule dette qui me préoccupe, c'est la dette écologique qu'on lègue pour les générations futures. Aucune politique d'austérité n'est légitime contre cette dette écologique, au contraire. Tout doit être mis en œuvre pour assurer absolument un changement de nos modes de vie.

Alors, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas aussi des choses à faire dans le budget de la Ville. Quid des marchés ? Quid des "Réinventer Paris" ? Quid du recours au privé ? Vous savez pertinemment que, rien que sur les parkings, quand on les lègue au privé, c'est 40 millions d'euros de bénéfices nets par an qu'"Indigo", ex-"Vinci Park", se met dans la poche au lieu de rentrer cela dans les caisses de la Ville.

Alors, oui, il y a des choses à regarder. Franchement, est-ce que toutes les dépenses de la Ville répondent à l'intérêt général et sont bien analysées ? Je ne crois pas.

Je terminerai par la chose suivante : je suis scandalisée de cette fuite où on l'a demandé à chaque direction de réduire de 15 % leur budget de fonctionnement et de 5 % à 10 % du budget d'investissement. Quel mépris démocratique ! En décembre, vous faites voter sur le budget alors que, finalement, vous demandez à chaque direction d'en faire autre chose. A 10 % près, ce n'est quand même pas rien ! J'avais voté contre le budget, j'en suis bien fière !

J'estime qu'il y a là une rupture, y compris, je pense, dans le cadre de la majorité, de ce que vous aviez acté entre vous sur ce budget. Il n'y a pas de P.I.M. établi. C'est un mépris démocratique qui ne permet pas de savoir où nous allons.

Alors, je ne suis pas d'accord avec la C.R.C., mais que l'on sorte enfin de la logique "la dette, la dette, la dette".

Et puisqu'un nom d'un candidat à la présidentielle a été cité, j'en citerai un autre : avec Jean-Luc MÉLENCHON, eh bien, oui, il y aura la possibilité que, l'argent, on le récupère et que la révolution fiscale ait lieu et que le respect de la libre administration des communes puisse enfin être établi dans ce pays !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - J'espère que j'aurai aussi six minutes.

J'ai l'impression d'être dans un livre de science-fiction où il y a deux mondes parallèles avec deux réalités différentes de la même chose. A ma droite, il y a une situation où la situation financière de la Ville s'est totalement dégradée depuis 2014 : c'est une catastrophe, c'est la banqueroute. A ma gauche, ici, donc, j'ai lu le rapport, et donc, page 5 : "La situation de la Ville de Paris s'est améliorée de 2014 à 2019." Waouh, qu'est-ce qu'il se passe ?

A-t-on deux choses différentes ? On va aller dans le détail de ce rapport parce qu'il y a un souci. On oublie quand même 2020 : 2020, le Covid... Il ne s'est rien passé, on n'a pas eu une augmentation de la dette de l'Etat de 20 %, cela n'existe pas.

Revenons quand même sur ce qui est dit sur ce sujet.

D'abord, je vais quand même commencer par remercier...

Là, M. CASANOVA a raison : ce rapport est mesuré. Les premiers qu'il faut remercier, ce sont les fonctionnaires de la DFA parce que, si la situation s'est améliorée depuis 2014 par rapport au rapport précédent, c'est qu'ils ont bien travaillé. Deuxième élément : je veux aussi remercier les magistrats de la C.R.C. qui ont fait leur travail, c'est-à-dire qu'ils ont fait un constat. Ce constat est difficile. Nous l'avons fait au débat d'orientations budgétaires et au B.P. C'est la réalité.

Le sujet est à la fois technique, mais aussi politique. En fait, ce rapport confirme ce que l'on dit depuis 2014, notamment sur la période 2015-2021.

Je vais commencer par des éléments très intéressants d'information dans ce rapport. D'abord, on apprend que le P.I.B. Paris, c'est à peu près 12 % du P.I.B. national. C'est énorme. On apprend aussi, page 21-22, que la pression fiscale est modérée à Paris, donc cela laisse des marges de manœuvre. C'est une réalité et c'est un des points de désaccord avec la majorité sur ce point.

Par rapport à la question des loyers capitalisés, je suis désolé, mais je vais lire aussi ce qu'il y a dans le rapport : "Le recours au bail emphytéotique administratif, les possibilités qu'il offre aux bailleurs sociaux parisiens et la capitalisation des redevances, ou loyers, en un seul versement apparentent ces opérations à des cessions à durée limitée entre la Ville et ses bailleurs. Ce dispositif est adapté au développement du logement social."

C'est ce que l'on dit depuis 2014 mais, là où il y a un petit désaccord avec ce qui est dit, c'est que, oui, c'est une cession temporaire, mais en tout cas on garde la propriété. C'est ce qui est important dans le processus de capitalisation : on garde la propriété au lieu de faire des cessions. Sur ce point, nous nous opposons aux cessions qui ont été de 200 millions en moyenne durant la période. Nous sommes contre les cessions. Nous voulons garder la propriété de ces biens.

Je continue : sur les dépenses sociales, les recettes sociales, "stables et relativement peu élevées", page 39. Ce que l'on peut regretter dans le rapport, c'est qu'il ne parle pas de la dette sociale de l'Etat vis-à-vis de la Ville, c'est-à-dire l'avance que fait la Ville et que devrait rembourser l'Etat. Là, il n'y a aucun calcul par rapport à cela. Il n'y a que les services de la DFA qui le font et cela a été estimé à plus de 1 milliard, ce qui est beaucoup.

Je continue : les dépenses qui sont des points budgétaires et aussi des points de désaccord entre nous et la majorité. C'est très intéressant. Il y a deux pages. L'incidence des choix budgétaires de la Ville de Paris : page 69, la police ; page 70, les Jeux olympiques. C'est un choix politique. Il y a eu un vote par rapport à cela, mais cela a un impact budgétaire. Il faut en tenir compte. On a les chiffres et on va faire un suivi par rapport à cela. Hier, on a donné les pleins pouvoirs à la Maire sur les dépenses sur les Jeux olympiques. Nous allons le suivre dans le budget parce que cela va apparaître dans le budget.

Ce que l'on regrette, nous, et ce que l'on avait dit depuis 2014, c'est le manque d'offensive contre le Gouvernement depuis... Pas uniquement le Gouvernement MACRON, mais le Gouvernement précédent notamment, donc le Gouvernement HOLLANDE. Nous rappelons quand même que, à une époque...

C'est dommage que les élus de droite n'écoutent pas.

Nous avons manifesté, communistes, socialistes franciliens, écologistes, contre les politiques gouvernementales. Malheureusement, la Ville de Paris... enfin, les élus socialistes de Paris n'ont pas voulu mener l'offensive avec nous contre ce qu'il se passait. C'est dommage, parce que le problème n'est pas entre gauche ou droite ; le problème est entre des politiques jacobines menées par Bercy contre les collectivités territoriales. Il faudrait le reconnaître et c'est ce qui m'induit un peu à ma critique de la droite : faites attention au populisme, et donc à dévier de la réalité. Vous ne l'avez dit dans aucune de vos interventions ; cela figure explicitement dans le rapport : c'est le choc des recettes qui s'apparente à un choc budgétaire. Ne pas parler de ce qui explique...

Il y a le constat, mais il faut comprendre pourquoi il y a ce constat. Cela, vous n'en parlez pas du tout et c'est dangereux !

Je vais continuer, parce qu'il me reste peu de temps, sur un dernier élément. S'il n'y avait pas eu ce choc budgétaire, on aurait une dette à 4,3 milliards. Il n'y aurait pas ce problème, il n'y aurait pas ce débat en séance.

Ce qui a été dit par l'Exécutif, et notamment par M. SIMONDON, et j'espère qu'il va revenir sur ce point, c'est que la Ville de Paris s'apprêtait à faire un contentieux contre l'Etat. Nous avons les moyens techniques, argumentés, à travers ce rapport, pour faire un contentieux contre l'Etat. Si on est en situation difficile, si on défend la libre administration des collectivités territoriales, il faut s'appuyer sur ce rapport pour faire ce contentieux contre l'Etat. Si ce n'est pas suffisant, on pourra revenir au niveau européen parce que je rappelle que l'Etat français a bénéficié, avec la crise du Covid, d'un report de la question des 3 % de déficit budgétaire et des 60 % de dette pour pouvoir

aider chaque Etat. Nous n'avons bénéficié en rien de cet argent. Ce n'est pas normal. Il faut faire un contentieux par rapport à ce point pour qu'on revienne à une politique d'investissement nécessaire et indispensable, mais je n'ai pas le temps de revenir dessus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole au dernier intervenant : David ALPHAND, qui est en Webex.

M. David ALPHAND. - Bonjour à tous, vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez, problème de connexion.

Voilà, on vous voit et "a priori" on vous entend. La parole est à vous.

M. David ALPHAND. - Bonjour à tous, merci beaucoup.

Il me revient donc la lourde charge de conclure ce débat nourri, autour des conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Malheureusement, ce matin, pour cette conclusion, j'ai une très mauvaise nouvelle pour les petits et les jeunes Parisiens car la dette est un poison lent, et j'ai une mauvaise nouvelle pour les étudiants parisiens, j'ai une mauvaise nouvelle pour les lycéens parisiens, pour les collégiens parisiens, même pour les écoliers parisiens et même pour les petits Parisiens qui, aujourd'hui, inconscients, sont en crèche.

Cette mauvaise nouvelle nous est apportée via le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vais vous présenter ce tableau qui en est extrait et, vous allez voir, c'est assez parlant.

Vous voyez là des pics. Ce sont des pics du remboursement de la dette, les annuités. En 2022, ici, nous payons 329 millions d'euros ; en 2023, 315 millions d'euros de remboursement de dette ; en 2024, cela ne s'arrangera pas : 320 millions d'euros de dette. Nous en sommes là.

Mais, regardez, là, il y a des pics encore plus importants ! En 2031, c'est le pic le plus fort : plus de 400 millions d'euros de dette. En 2032, nous serons encore à 372 millions d'euros de dette ; en 2039, 291 millions d'euros de remboursement de dette, encore une fois, et nous n'en sortirons pas. Je le dis aux prochaines générations : en 2045, 361 millions de remboursement de dette. Même en 2070 ! Même en 2070, encore 160 millions d'euros de remboursement de dette, la dette accumulée par Mme HIDALGO et sa mauvaise gestion. Car la dette, oui, est un poison lent et Mme HIDALGO l'aura inoculé aux générations futures à Paris pour les prochaines décennies.

Mais, ce n'est pas la seule mauvaise nouvelle car ce rapport de la Chambre régionale des comptes, et c'est finalement intéressant de le dire en conclusion, ne balaye pas toutes les dettes accumulées par la Ville et, non plus, l'absence de respect du principe de précaution. C'est d'ailleurs un magazine, dont je vous recommande la lecture, le magazine "Capital", avec deux journalistes qui ont fait un travail d'investigation très intéressant : Philippe ELIAKIM et Claude JAILLET... Je vous le recommande, ce magazine, pour son numéro de ce mois-ci, car la gestion de la Ville de Paris ne repose pas uniquement sur un endettement via ce que l'on appelle les obligations à long terme. Il y a également ce que l'on appelle les crédits "revolving", qui sont des lignes d'endettement qui portent sur des durées beaucoup plus courtes, en l'occurrence quelques mois. C'est nouveau, c'est un nouvel outil qui a été mis en place. Il n'existait pas jusqu'en 2018. Puis, en 2019, la Ville de Paris s'est endettée de 150 millions d'euros sur ce petit crédit "revolving". En 2020, c'était 285 millions d'euros ; en 2021, 600 millions d'euros ; et pour l'année à venir, c'est plus de 1 milliard d'euros, l'autorisation d'engagement. A n'en pas douter, cette autorisation d'engagement sera actionnée à plein, malheureusement, par la Ville de Paris.

C'est un peu comme la mère de famille qui enverrait acheter la baguette à son fils, en lui disant : "Tu diras à la boulangère que je passerai la régler cet après-midi parce que je n'ai pas le sou ce matin." C'est cela, aujourd'hui, la Ville de Paris, malheureusement, version Anne HIDALGO.

Et puis, il y a aussi ce que l'on appelle dans le privé le "window dressing", c'est-à-dire le maquillage des comptes au travers d'une sous-estimation des provisions à passer puisqu'aujourd'hui la Ville de Paris provisionne pour les contentieux et les difficultés à venir 39 millions d'euros alors que le seul contentieux autour d'Autolib' est chiffré à 233 millions d'euros. Sur le contentieux à venir concernant la tour Triangle, dont la C.R.C. d'ailleurs a largement fait état il y a quelques mois, c'est aussi 263 millions d'euros. Face à cela, dans les comptes de la Ville de Paris, on ne retrouve que 39 millions d'euros de provisions.

Alors, oui, la situation est grave. Mme HIDALGO, comme d'autres, a cramé la caisse. Elle a cramé la caisse de Paris. D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes démontre que les difficultés préexistaient au Covid, contrairement à ce qu'elle souhaiterait ou voudrait faire croire aux Parisiens. Malheureusement, ce matin encore, on le constate, la gauche parisienne, les écologistes, les communistes et évidemment les socialistes sont dans le déni. Mais la réalité est bien simple et le dilemme est patent : soit Mme HIDALGO devra baisser les investissements, soit, pour régler la douloureuse, elle devra augmenter les impôts.

Elle est dans un tel état d'incertitude et totalement perdue que la mission qu'elle avait confiée à son adjoint aux finances, M. SIMONDON, et au président du groupe Communiste, M. BONNET-LOULALDJ, dont on attendait des miracles du côté de la Ville de Paris, eh bien, cette mission dont on attendait en tout cas un rapport devant le Conseil

de Paris qui était annoncé soit pour décembre soit pour janvier, on n'en a pas vu le début du commencement d'une amorce de proposition. Alors, M. BONNET-OULALDJ qui nous parle de révolution fiscale, je crains que, dans sa bouche, cela ne signifie l'augmentation des impôts.

En définitive, et j'en conclurai par là, le rapport de la C.R.C. conforte bien évidemment toutes les positions qui ont été prises par la droite parisienne depuis plusieurs mois et plusieurs années. Elle conforte en particulier la demande de mise sous tutelle financière que notre présidente Rachida DATI a demandée et qui est naturellement pleinement justifiée.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Vous avez remarqué que j'ai été volontairement laxiste sur les temps de parole. Je vous demanderai donc en conséquence de laisser Paul SIMONDON parler jusqu'au terme de son intervention car c'est à lui de répondre aux oratrices et orateurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes couvre d'abord les années 2015 à 2019 et son analyse a été étendue au début de la crise sanitaire pour en mesurer les effets. C'est un travail de grande qualité, cela a été dit, qui a pu se faire avec l'aide des services de la Ville dans la plus grande transparence et c'est bien normal ainsi.

Merci à toutes et tous pour vos interventions. Merci en particulier à celles et ceux qui ont pris la peine de faire des citations précises pour ramener nos débats à une forme de réalité. Je partage un certain nombre des interventions. Je partage l'analyse de M. CASANOVA sur le fait que ce rapport est mesuré et que, puisqu'il est mesuré, il doit bien sûr être pris très au sérieux.

Il permet un retour à la réalité car il répond à des questions essentielles. La Ville était-elle en situation favorable en 2019, à la veille de la crise ? Oui, la situation financière s'est améliorée de 2014 à 2019, plus que le précédent rapport de 2016 ne le prévoyait et les charges de gestion ont été maîtrisées. La dette s'est stabilisée.

Le désengagement de l'Etat a-t-il été massif ? Ce sont 1,2 milliard d'euros de marges de manœuvre annuelles qui ont disparu entre 2014 et 2019 : disparition de la dotation globale de fonctionnement, doublement de la péréquation, transfert de recettes... Ce "choc en recettes", comme le qualifie la C.R.C., subi par la Ville est absolument inédit !

La crise sanitaire a-t-elle particulièrement touché la collectivité parisienne ? Oui, l'effet est conforme à celui que nous avons annoncé : un coût de 770 millions d'euros pour la seule année 2020, coût que nous estimons monté à 1,2 milliard d'euros depuis. Le rapport explicite même que, sans la crise sanitaire, l'épargne aurait permis à la dette de continuer à diminuer comme c'était le cas entre 2018 et 2019. Tout cela s'est fait sans l'aide de l'Etat. Je suis navré, j'ai bien écouté l'intervention de Delphine BÜRKL, mais, non, il n'y a pas eu d'aide de l'Etat et de soutien. Malheureusement, le rapport comprend une petite erreur bien compréhensible. En effet, la C.R.C. mentionne un remboursement par l'Etat de 16 millions d'euros pour nos achats de masques. C'est compréhensible, puisque cela correspond à l'engagement initial de l'Etat, mais, depuis, l'Etat est revenu sur son engagement, ne souhaitant rembourser que 2 millions, car nous avons eu, vous le savez, cette idée un peu saugrenue d'utiliser les masques pour protéger les agents de la Ville et ainsi protéger les Parisiens contre les défaillances des services publics indispensables pendant les confinements.

Les fondamentaux vont-ils permettre de rétablir la situation après cette crise ? Oui, là encore, ce rapport, sur les chiffres uniquement de la C.R.C., prévoit la reconstitution d'une épargne supérieure à son niveau de 2019 dès 2025, ainsi qu'un retour sous les douze ans de la durée de désendettement. Ce ne sont pas mes hypothèses, j'insiste, mais celles de la Chambre régionale des comptes. Oui, ce rétablissement, on peut le juger lent, mais c'est la réalité à laquelle nous sommes confrontés. Il nous appartient de le garantir.

Enfin, faut-il le mentionner, nulle part un défaut de sincérité, de fiabilité, de transparence dans nos documents budgétaires. C'était évident. Toutes les personnes de bonne foi le savent, mais c'est sans doute préférable quand c'est un observateur qualifié et indépendant qui le dit.

Sur tous ces points, les éléments de langage répétés par l'opposition sont démentis. Les exemples précis de bonne gestion, y compris depuis la crise sanitaire, sont donnés, sont illustrés par la Chambre.

Les différences d'appréciation sont légitimes. Elles nourrissent nos débats, surtout quand elles sont basées sur des orientations politiques, mais les "fake news", elles, viennent embrouiller ce débat. Elles viennent détourner l'attention et sans doute visent à faire oublier les choix clairs qui ont pu être faits par les Parisiennes et les Parisiens à quatre échéances municipales de suite, on le sait. Mais je note dans les interventions de la plupart des membres du groupe Changer Paris une forme de modération par rapport aux interventions des mois précédents, et je veux y voir un effet très bénéfique de ce rapport.

Alors, bien sûr, il y a les loyers capitalisés. Vous le savez, vous les agitez comme une preuve de mauvaise gestion. Le rapport de la C.R.C. remarque effectivement que ces recettes touchées par avance ne seront plus

touchées à l'avenir, c'est indubitable ! J'ajouterai sans vous surprendre qu'elles ont été touchées et ont permis d'autofinancer nos investissements et notre effort majeur sur le logement. Et je vais donner un exemple pour ces loyers capitalisés : dans cette délibération DLH 35, les baux pour des immeubles situés rue de Javel donnent lieu à une recette capitalisée pour les 55 ans de loyer, touchés en une seule fois par la Ville, pour un montant de 45 millions de francs. Oui, oui, "de francs" ! Cette délibération date du 29 mai 2000. Il y a même dans votre groupe des élus qui étaient alors dans l'Exécutif qui a présenté cette délibération.

Des exemples de ce type, j'en ai des dizaines. Tous les maires de Paris, depuis 1977, ont utilisé la capitalisation des loyers pour les immeubles conventionnés. Tous !

Votre obsession sur ce sujet n'est qu'une diversion, on le sait, pour ne pas dire ce qui vous préoccupe vraiment : le développement du logement social. Quand aurons-nous enfin une réponse à cette question ? L'opposition municipale souhaite-t-elle que Paris atteigne les objectifs de la loi S.R.U., les 25 % de logements sociaux ? Ou préfère-t-elle que nous subissions des pénalités pour non-respect de la loi ?

Ce prix de l'entre-soi qui constitue sans doute pour vous...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler Paul SIMONDON, écoutez !

On a eu un débat qui a amené à ce que, dans le silence, on écoute toutes les intervenantes et tous les intervenants, et notamment les intervenants du groupe Changer Paris. Ayez au moins le respect d'écouter la réponse de l'adjoint aux finances, enfin !

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Je suis navré pour ce retour à la réalité des faits.

Vous posez...

Si, si !

Vous posez la question légitime, et le rapport le pose explicitement, de la soutenabilité de la dette. Il est normal de l'évoquer. Je vous propose, par contre, de partir des vrais chiffres.

J'ai bien vu que la plupart d'entre vous avaient fait attention, mais M. ALPHAND n'a pas pu s'empêcher de citer le magazine et M. JEANNETÉ, de répéter les chiffres mentionnés par le magasin "Capital". Mais, vous le savez, ces comptes sont complètement "bidons". Vous le savez !

Vous savez comment ils arrivent à ce montant ! C'est assez facile. Je vais vous donner une recette : vous ajoutez la dette financière réelle constatée par tous les observateurs, vous ajoutez ensuite des éléments qui n'appellent aucun remboursement, et vous le savez - ce sont les loyers capitalisés. Mais ce n'est pas encore assez ! Vous ajoutez ensuite les futurs emprunts qui peuvent être faits par l'autorisation d'emprunt, mais vous oubliez - c'est fort fâcheux ! - de soustraire ce que nous remboursons chaque année, et ce pendant plusieurs années. Alors, bien sûr, à la fin, les comptes ne sont pas bons, je vous le confirme !

Alors, revenons sur la réalité des chiffres. Laissez-moi vous parler d'un organisme public qui a prévu de multiplier sa dette par cinq d'ici 2030 pour dépasser 18 milliards d'euros. 18 milliards d'euros, c'est énorme ! Et qui va, en 2022, cette année, multiplier par trois son recours aux lignes de trésorerie - vous savez, c'est ce crédit "revolving" que M. ALPHAND citait - pour dépasser les 4 milliards de crédit "revolving". C'est quand même beaucoup ! Et dont la note vient d'être dégradée, il y a quelques jours, par l'agence "Moody's". Un organisme qui ne souffre pas, il me semble, de problème d'incarnation, comme dirait Mme DATI, puisqu'il s'agit d'Ile-de-France Mobilités présidé par Valérie PÉCRESE.

Tous ces chiffres, j'imagine, doivent vous terrifier et vous allez en toute cohérence, maintenant, promptement demander de ce pas la mise sous tutelle d'Ile-de-France Mobilités. J'imagine, en tout cas.

Eh bien, je vous rassure : pas nous ! Car s'il y a de nombreuses orientations discutables prises par I.D.F.M. - la frilosité dans la transition des motorisations des bus, par exemple -, celle de maintenir un investissement important surtout pendant la crise sanitaire est essentielle. Tous les acteurs publics le font et tous les acteurs publics l'assument, la Ville de Paris aussi.

Non, nous ne pensons pas que la Ville investit trop. Non, nous ne partageons pas votre modèle - le modèle GAUDIN : sous-investissement pour le logement, pas de lutte contre l'insalubrité, pas d'entretien des écoles. On sait à quoi cela mène !

Oui, notre majorité va continuer à investir pour permettre un service public de qualité, un logement abordable, un patrimoine entretenu et une ville qui réussit sa transition écologique. Il aurait été irresponsable d'ajouter de la crise à la crise en freinant nos investissements en 2020 et en 2021. Nous devons maintenant mener nos projets à bien. Ces projets, vous les connaissez. Tous les maires d'arrondissement les ont, précisément, et nous les avons précisés de manière pluriannuelle en novembre dernier lors de notre Débat d'orientations budgétaires, comme la Chambre le reconnaît elle-même.

Bien sûr, nous prenons, je prends avec le plus grand des sérieux les remarques formulées par la Chambre sur le nécessaire rétablissement de notre capacité d'autofinancer ces investissements et la rigueur dans nos efforts de

gestion pour y parvenir. Nous avons prouvé, ce rapport en prend acte et le mentionne précisément, que nous savons justement faire preuve de cette rigueur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Nous en avons terminé avec les dossiers de la 1ère Commission.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous abordons ceux de la 2e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il y a eu peu de projets de délibération pour ce Conseil, notre Commission a tout de même été très riche.

Mme Laurence PATRICE nous a présenté le vœu d'hommage à Raphaël Esrail que nous avons voté à l'unanimité en début de séance. Elle est revenue sur les nombreux temps forts organisés à la mémoire des victimes de l'Holocauste autour de la date du 27 janvier. La mémoire du massacre de Charonne est bien vivante car, ce mardi soir, nous étions bien nombreux au métro Charonne pour demander vérité et justice. En effet, soixante ans après, la République française n'a toujours pas reconnu le caractère criminel de la répression par les forces de l'ordre sous l'autorité de Maurice Papon de la manifestation organisée à Paris le 8 février 1962 pour la paix en Algérie et contre l'O.A.S. qui avait causé 9 morts et des centaines de blessés.

L'exposition organisée par la Ville de Paris, le Comité d'histoire et le "Comité Vérité et Justice", "Il y a 60 ans, la manifestation de la rue de Charonne" a été inaugurée lundi sur le parvis de la mairie du 11e. Elle retrace les événements, éclaire les enjeux. Vous pourrez la voir jusqu'au 19 mars.

Le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, sera l'occasion d'apposer la plaque en hommage aux résistantes Suzanne Leclézio et Yvonne Ziegler au 22, rue Marcadet à Paris 18e. Le travail sur le parcours des femmes pionnières continue. Un deuxième COPIL a eu lieu le 31 janvier en présence de tous les groupes politiques et des élus d'arrondissement. Aujourd'hui, nous aurons trois projets de délibération de dénomination, uniquement avec des noms de femmes. On avance, on avance.

Nous avons eu un échange sur le projet de délibération Patrimoine porté par Mme Karen TAÏEB au sujet de la fontaine de Shamaï Haber et la place de la Catalogne réalisée par Ricardo Bofill qui nous a quittés le mois dernier et à qui la Ville rendra un futur hommage.

Mme Carine ROLLAND nous a fait un point d'étape sur la vie culturelle qui subit toujours les protocoles liés à la situation sanitaire. C'est donc un bilan en demi-teinte pour ce secteur. Les agents des établissements publics parisiens, comme les bibliothèques, ont dû gérer de nombreuses contraintes avec la mise en place du passe vaccinal. Les quatorze musées de "Paris Musées" ont tout de même accueilli 2,2 millions de visiteurs en 2021, mais le cinéma et tout le secteur du spectacle vivant sont encore impactés, notamment en ce qui concerne les réservations et les abonnements. Si les jauges n'ont plus lieu d'être depuis le 3 février, les annulations de représentations directement liées au Covid et autres cas contacts ont mis en difficulté de nombreuses salles. Aujourd'hui, même les intermittents ont manifesté pour continuer d'exiger un plan d'urgence et la prolongation des droits à l'assurance-chômage.

A noter que notre ville fait toujours rêver : 2021 a été une année record pour les tournages à Paris avec 110 longs-métrages et 64 séries tournées dans notre belle ville.

Dans le cadre des Olympiades culturelles, l'exposition "24 Jeux d'artistes" que vous pouvez voir sur les grilles de l'Hôtel de Ville présente une riche sélection d'affiches olympiques allant de 1912 à Stockholm à 2021 à Tokyo. Nombre d'entre elles ont été réalisées par des artistes connus, des peintres comme David HOCKNEY ou Pierre SOULAGES.

Voilà, nous aurons à nouveau à discuter autour de deux vœux portés, l'un, par mon groupe, le groupe Communiste, et "Génération.s" et, l'autre, par le groupe GEP sur la situation du cinéma "La Clef" dont nous craignons l'expulsion imminente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la présidente.

2022 DAC 482 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone de Beauvoir au 11, rue de la Bûcherie (5e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 482. Il s'agit d'une apposition, de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone de Beauvoir au 11, rue de la Bûcherie dans le 5e arrondissement.

La parole, en Webex, est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne sais pas si cela vous est déjà arrivé de réaliser avec extase avoir vécu sur la même planète qu'un être humain que vous n'avez pas rencontré, mais que vous adorez. Moi, je me suis fait ce petit "trip" avec quelques très rares personnes et Simone de Beauvoir en fait partie.

Je me souviens m'être beaucoup répétée, quand j'étais ado : "Oh la la ! De 1978 à 1986 - c'est l'année de la mort de Simone de Beauvoir, comme je la surnommais alors dans ma tête -, je respirais le même air qu'elle !" Elle était là, en même temps que moi, et mieux : elle était à Paris !

Cette introduction n'aurait pas grand intérêt, à part pour mes souvenirs, si elle n'illustrait la force de fascination, au-delà des livres, exercée par Beauvoir, devenue un concept et même un concept parisien à elle toute seule, c'est-à-dire l'évocation par la force d'un seul mot - ici, un nom : Beauvoir - de tout un univers - réel ou non - car c'est bien Paris et Beauvoir qui nous intéressent ici. Paris et le travail mené pour conserver les traces de la mémoire de Beauvoir dans les rues d'une ville dont elle est devenue un "topoi", un lieu de mémoire à elle toute seule : Simone de Beauvoir dans les cafés parisiens, Simone de Beauvoir au 103, boulevard du Montparnasse, et Simone de Beauvoir, donc, au 11, rue de la Bûcherie, lieu très particulier puisqu'elle y habita pendant les années de rédaction du "Deuxième Sexe".

Pourtant, moi, je ne suis pas venue à Beauvoir pour "Le Deuxième Sexe" d'abord, ni pour sa révolution féministe, et pourtant je pèse mes mots pour "révolution féministe". Ce qu'a fait Beauvoir avec "Le Deuxième Sexe", c'est du Galilée. C'est découvrir une "terra incognita" puisqu'elle s'est plongée dans un monde, celui des femmes, sur lequel personne avant elle n'avait écrit aussi systématiquement.

Mais j'ai aimé Beauvoir à cause de sa passion amoureuse d'abord avec sa "meilleure amie", Zaza, et grâce à ce qu'elle dit de l'épouvante de ses angoisses de mort, identification immédiate là encore qui n'a pas de grand intérêt sauf qu'elle reflète exactement l'importance de poser une telle plaque parce que, comparé au récit des hommes, il y a si peu d'écrits sur les femmes qui disent leur vie de petite fille, d'ado, de femme. Les mémoires de Beauvoir ont donc généré un processus d'adhésion et de fascination chez beaucoup d'entre nous dans le monde entier.

C'est pour cela qu'il est extrêmement important d'apposer une plaque sur l'une des étapes de sa vie car l'entreprise de Beauvoir - "l'entreprise de vivre", disait Francis Jeanson dans l'essai qu'il lui a consacré...

Excusez-moi, je suis émue, donc je fais passer beaucoup trop vite mon intervention.

Je reprends.

... c'est précisément de mêler vie et récit de vie, de poser des mots qui demeurent sur des moments qui meurent. C'est à peu près la définition d'une plaque commémorative aussi.

Pour autant, Beauvoir n'appartient pas au passé. J'en veux pour preuve nombre de ses propos qui pourraient s'appliquer chaque jour à l'actualité : le scandale des E.H.P.A.D. au sujet desquels ses mots résonnent dans son ouvrage, "La Vieillesse" : "A l'égard des personnes âgées, la société est non seulement coupable, mais criminelle." La catastrophe sexiste ambulante qu'est notre ministre de l'Intérieur, au sujet duquel on lira la phrase extraite du "Deuxième Sexe" : "Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif ou méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité." Mais aussi, les conséquences sur les règles des femmes du Covid-19, encore si peu abordées dans l'actualité, quand Beauvoir fut la première à exposer aussi crûment ce qu'était un vagin, un clitoris, les menstruations. Pour tout cela, elle reçut les pires insultes, des menaces de viol, de mort. Là encore, les réactions aux livres féministes ne changent pas beaucoup : les lettres que je reçois chaque semaine à l'Hôtel de Ville sont exactement similaires à ce qu'elle décrivait, au mot près, de guérir ma frigidity, de nourrir mes appétits de goule, le tout en des termes orduriers.

Rappelons aussi que le cadre théorique du "Deuxième Sexe" doit beaucoup à la rencontre de Beauvoir avec l'écrivain Richard Wright dont elle s'inspira de l'analyse sur les mécanismes du racisme pour comprendre ceux du sexisme. Ceux qui voudraient ranger Beauvoir comme une ennemie du féminisme dit intersectionnel en seront pour leurs frais. Sur ce petit jeu, d'ailleurs, de vouloir placer Beauvoir dans telle ou telle catégorie, comme cela a pu être fait avec Gisèle Halimi - ces deux-là se connaissaient bien -, il faut là encore la lire : "Il est certain qu'il y a des quantités de fausses interprétations de mon féminisme. Seulement, celles qui sont fausses à mes yeux, ce sont celles qui ne sont pas radicalement féministes : on ne me trahit jamais quand on me tire vers le féminisme absolu."

Je termine cette intervention pour remercier Laurence PATRICE, d'une part, d'avoir choisi une photo de Delphine Seyrig pour ses vœux 2022 - Seyrig qui fut entre mille soleils la cofondatrice du Centre audiovisuel Simone-

de-Beauvoir - et aussi de permettre à des femmes du monde entier de venir compléter leur "Beauvoir Paris Tour" et les encourager ainsi à vivre et écrire leur vie de femmes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, une femme, une vie qui a traversé ce siècle bouleversant et bouleversé. Simone de Beauvoir est née deux fois : une première fois en 1908 au sein d'une famille bourgeoise et catholique, mais avec un père qui l'encouragera à étudier et à travailler. Elle renaîtra en 1949 quand paraît "Le Deuxième Sexe" qui fut une révélation pour nombre de féministes en France, en Europe, mais aussi aux Etats-Unis. Rien ne destinait cette jeune fille modèle à s'affranchir de son milieu si pesant et si étroit qu'elle décrira formidablement dans les "Mémoires d'une jeune fille rangée". Mais sa soif d'étudier, son insatiable volonté de connaître et de découvrir l'amèneront, après des études de lettres, à passer l'agrégation de philosophie en 1929. Ironie de l'histoire : elle sera reçue deuxième, juste derrière celui qu'elle a aimé à sa manière toute sa vie, Jean-Paul Sartre.

Le couple Beauvoir-Sartre est bien entendu charnel, mais pas exclusif. L'un comme l'autre auront bien des liaisons tout au long de leur vie. Simone aura du mal, jusqu'au crépuscule de sa vie, à admettre ses penchants bisexuels et sa passion pour les jeunes filles qui lui vaudront sa révocation de l'Education nationale, bien que blanchie par la justice. Ce couple est une rencontre intellectuelle entre deux êtres qui vont épouser tous les grands "-ismes" politiques et humanistes du XXe siècle : le communisme, le féminisme, le maoïsme, mais surtout l'existentialisme qui a bousculé le monde intellectuel au sortir de la guerre.

Mais, Simone de Beauvoir, par ses romans et ses prises de position publique a été de tous les combats : contre le colonialisme et la torture, contre la domination masculine et les institutions sourdes aux revendications des femmes, défendant bec et ongles l'accès à la contraception et à l'avortement. Toutes les grandes pétitions pour des avancées des droits des femmes contiennent son paraphe : le Manifeste des 343 pour le droit à l'avortement comme le Manifeste des 121 pour l'insoumission en Algérie, quelques années plus tôt, sont des balises des grands combats de ce siècle. Elle sera aux côtés de Gisèle Halimi à la création du mouvement "Choisir". Elle dirigera des revues comme "Nouvelles Questions féministes" jusqu'à sa mort.

De nombreux biographes ont mis à jour ses parts d'ombre, ses émissions à "Radio Vichy", sa bisexualité non assumée, sa passion pour les jeunes filles qu'il lui arrivait de présenter à Sartre. Sa pensée féministe a été écornée après sa mort lors de la publication de sa correspondance avec son autre amour, l'écrivain américain Nelson Algren, certains l'accusant même de duplicité : féministe le jour, femme soumise la nuit.

Je ne trancherai pas ce débat ici. Oui, Simone de Beauvoir n'était pas dénuée de contradictions. Elles sont celles de son époque, celles d'une femme qui a voulu se libérer des contraintes bourgeoises, celles d'une femme qui n'a jamais été la femme de Sartre, mais bien Simone de Beauvoir, indépendante dans sa pensée et son écriture. Un couple mythique qui n'a pas toujours fait les bons choix, mais qui a utilisé la plume et le verbe pour défendre les libertés où elles étaient menacées et, pour Simone, la liberté des choix des femmes pour leur vie et leurs amours, pour leur indépendance financière, pour le droit de choisir quand on veut un enfant.

Alors, souvenons-nous toutes et tous ici, mais je pense surtout à vous, mes collègues femmes, de l'émotion que nous avons toutes eue en lisant "Le Deuxième Sexe", comme vient de le dire Alice COFFIN, ou son autobiographie romanesque. Si nous sommes ici et maintenant considérées à égalité, c'est en partie grâce à elle, mais pensons au chemin qu'il reste à parcourir. Ne baissons pas les bras et méditons cette phrase de Simone de Beauvoir : "La femme n'est victime d'aucune mystérieuse fatalité : il ne faut pas conclure que ses ovaires la condamnent éternellement à genoux."

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout a commencé avec Zaza. Nous sommes en 1945, cinq ans après la publication de son essai, "Le Deuxième Sexe", Simone de Beauvoir rédige un roman autobiographique. Dans ce récit, Simone de Beauvoir décrit sa profonde amitié de jeunesse avec Elisabeth Lacoin, également surnommée Zaza, morte à 21 ans d'une encéphalite virale.

Le manuscrit sera laissé de côté pendant 66 ans avant d'être publié par sa fille adoptive sous le titre "Les Inséparables". Ce roman raconte l'amitié passionnée qui unit Sylvie à Andrée, alter ego, vous l'aurez compris, de Simone de Beauvoir et d'Elisabeth Lacoin, dite Zaza.

Elles se rencontrent pour la première fois en classe, à l'âge de 9 ans. Sylvie tombe immédiatement sous le charme de sa nouvelle camarade. Elle l'admire, la chérit. Elle fait tout pour qu'Andrée l'apprécie en retour. Elles

deviennent vite inséparables. Andrée est joyeuse, impertinente, audacieuse, tandis que Sylvie est plus traditionnelle et timide. Sylvie se sent irrésistiblement attirée par cette personnalité haute en couleur.

Ainsi, Simone de Beauvoir décrit dans "Les Inséparables" la façon dont elle et son amie ont été empêchées de vivre librement. En effet, aux yeux de la société de l'époque, elles devaient devenir des épouses, puis des femmes. Pas de liberté pour l'amour, mais que des contraintes et des conventions. Cette ambiguïté, cette amitié se prolongea jusqu'à leurs 20 ans, jusqu'à la mort de Zaza. Ce n'est pas la première fois que Simone de Beauvoir raconte son histoire avec Elisabeth Lacoin. Le nom de Zaza apparaît aussi dans les "Mémoires d'une jeune fille rangée", sortis en 1958. Elle y écrit : "Nous avons lutté ensemble contre le destin révoltant qui nous attendait et pendant longtemps, j'ai cru que j'avais payé de sa mort ma propre liberté."

Tout a commencé avec Zaza. Simone n'a pas souhaité publier cet ouvrage de son vivant. Elle avait renoncé à publier ce livre qu'elle jugeait trop intime. De fait, elle n'a pas mis en avant de son vivant sa bisexualité et ses sentiments lesbiens. Peut-être avait-elle peur de ne pas être comprise, d'être jugée. Parce que tout a commencé avec Zaza, est-ce que Simone de Beauvoir aurait été celle qu'elle est devenue si elle n'avait pas rencontré Zaza ? Est-ce qu'elle aurait écrit ce qu'elle a écrit sans avoir vécu cet amour ? Je ne le pense pas.

Plus largement, est-ce que sans son amour des femmes, sans cette relation intime, sans cette compréhension sexuelle des femmes et de leur histoire, aurait-elle écrit "Le Deuxième Sexe" ? Je ne le pense pas.

Aurait-elle pu écrire son texte intitulé "L'Initiation sexuelle de la femme" ? Je ne le pense pas non plus.

Zaza a forgé le féminisme de Simone. Cet amour, dit du deuxième sexe, lui a permis la distanciation avec le premier sexe. Cet amour lui a permis de déconstruire et d'analyser les relations femmes-hommes.

Simone de Beauvoir reste l'une des plus grandes théoriciennes du féminisme. Son œuvre, son audace et sa pensée sont encore reconnues aujourd'hui. Elle est devenue une référence mondiale de la cause des femmes. Simone de Beauvoir est la première qui osa parler de sexualité féminine. Elle décrit le réel des femmes en utilisant des termes comme "sensibilité vaginale", ou encore "spasme clitoridien". Elle mettra en relief à travers ses œuvres que le devenir d'une femme est d'être indépendante économiquement, intellectuellement et sensuellement.

Simone de Beauvoir fut et reste un moteur du mouvement féministe. Elle est notre héritage individuel et collectif, un héritage féministe et lesbien.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

Je donne la parole à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, comme vous, nous souscrivons à l'axe de politiques mémorielles consistant à mettre en avant les figures qui ont œuvré en faveur de l'émancipation féminine.

Simone de Beauvoir est une philosophe brillante qui a marqué l'histoire du féminisme et plus globalement la pensée française et même occidentale. Elle a déjà été honorée à Paris en 2000 par la place Jean-Paul-Sartre-et-Simone-de-Beauvoir dans le 6e arrondissement, en juillet 2006 par la passerelle Simone-de-Beauvoir dans le 12e arrondissement, et encore par deux plaques, l'une rue Cels et l'autre rue Victor-Schoelcher dans le 14e. Bref, déjà une profusion d'hommages à votre actif.

Il nous fut pourtant répondu en novembre dernier qu'un hommage au sauveteur du Louvre et de toutes ses collections n'avait pas de sens car une plaque à l'intérieur du Louvre, et donc non municipale, existait déjà. Vous rappelez que la Commission des dénominations préconise de ne pas multiplier les hommages pour une même personnalité.

Toutefois, et par ailleurs, même depuis l'émergence du mouvement "MeToo" et plus encore depuis l'affaire MATZNEFF, notre société est beaucoup plus sensible au comportement des figures publiques. Ainsi, nous ne pouvons passer sous silence le fait que Simone de Beauvoir a eu des comportements de manipulation, voire de prédation sexuelle. Ces faits ont été confirmés par la publication des lettres à Sartre et par les témoignages d'anciennes élèves. L'une d'elles révèle que la philosophe, je cite, "puisait dans ses classes de jeunes filles une chair fraîche à laquelle elle gouttait avant de la refiler, ou faut-il dire plus grossièrement encore, de la rabattre sur Sartre". C'est ce qu'a évoqué tout à l'heure à mi-mot Raphaëlle PRIMET.

Rappelons aussi qu'avec des intellectuels tels Sartre, Aragon, elle a signé la pétition parue dans "Le Monde" en 1977, puis dans "Libération" soutenue également par MATZNEFF. Elle dénonçait la condamnation de trois hommes pour avoir eu des relations sexuelles avec des enfants, âgés de 12 et de 13 ans.

Au groupe Changer Paris, nous avons déjà témoigné notre méfiance devant les jugements "a posteriori". Nous restons opposés à la condamnation qui repose sur une facette d'une personnalité aussi importante par ailleurs. Mais on ne peut aujourd'hui passer sous silence ces faits et il est important de les faire connaître lorsque l'Exécutif parisien propose l'apposition d'une plaque en son honneur sur un immeuble du 5e arrondissement où elle vécut et écrivit une partie de son œuvre.

Je résumerai la position de mon groupe par : oui, à la philosophe dont la détermination a fait émerger la cause féminine, mais non à l'occultation de son incontestable part d'ombre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

La parole est à Laurence PATRICE. Courage !

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'en manque pas et je veux déjà remercier toutes mes collègues qui se sont exprimées avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme sur cet hommage.

D'abord, je voudrais dire que, dans ce premier Conseil de Paris, comme cela a été rappelé, ce premier Conseil de l'année, tous les projets de délibération que je vous propose concernent des femmes, et donc je m'en réjouis. Lors de la première session de l'année de la Commission de dénomination que j'ai présidée la semaine dernière, il y avait aussi une majorité de femmes proposées, et donc je vous remercie, puisque c'est le travail de tous les arrondissements ce progrès et ce dynamisme en la matière.

C'est donc tout à fait symboliquement que ma première intervention concerne Simone de Beauvoir et plus précisément, et ceci explique qu'il y ait plusieurs plaques...

Je vous signale que Proust doit en avoir à peu près six aussi, et on pourrait aussi parler de la vie de Proust en détail, des liftiers de l'hôtel de Cabourg, etc.

En tout cas, je me réjouis que nous soyons là dans la mémoire des lieux car il est aussi important d'honorer les hommes et les femmes, bien évidemment, mais de marquer les lieux et là où il s'est passé quelque chose dans notre ville. Il se trouve qu'effectivement, dans le 5e arrondissement, Simone de Beauvoir a écrit à cette adresse cet ouvrage majeur, cela a été rappelé, de l'histoire du féminisme qu'est "Le Deuxième Sexe" et elle y a d'ailleurs écrit également "Les Mandarins", son prix Goncourt. Cela sera d'ailleurs ajouté sur la plaque à la demande de Sylvie LE BON DE BEAUVOIR, sa fille adoptive et son ayant droit, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger.

Ce projet de plaque est issu d'un vœu porté par Marie-Christine LEMARDELEY en conseil du 5e arrondissement et ce vœu a été ensuite déjà voté à l'unanimité. La délibération qui le concrétise fut aussi votée à l'unanimité du dernier conseil du 5e arrondissement, et notamment par vous, Madame BIRABEN.

Alors, effectivement, vous évoquez la vie privée de Simone de Beauvoir, ses relations avec des jeunes étudiantes. Ceci n'a rien de secret. Elle-même l'a évoqué dans son œuvre et il y a beaucoup d'ouvrages qui sont des ouvrages qui racontent effectivement cette histoire de sa vie, la prédation sexuelle. En même temps, nous sommes effectivement à une époque où nous pouvons examiner le passé dans les schémas qui sont maintenant importants à notre époque.

Ce regard contemporain permet sans doute de désacraliser certaines icônes. Pour autant, il n'en reste pas moins que Simone de Beauvoir, que ce soit en France, en Europe et dans le monde entier, est une femme et une philosophe et écrivaine majeure.

Je me réjouis que nous votions tous ensemble cet hommage.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 482.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc, le projet de délibération est adopté avec une, voire deux abstentions. (2022, DAC 482). Je vous remercie.

2022 DEVE 6 - Dénomination "allée Louise Abbéma" attribuée à l'allée sud du square Sarah-Bernhardt situé 2, rue de Buzenval (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 6 : dénomination allée Louise-Abbéma attribuée à l'allée sud du square Sarah-Bernhardt situé 2, rue de Buzenval, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose de donner le nom de Louise Abbéma à une allée du square Sarah-Bernhardt. Ce square, niché au cœur du quartier Buzenval, a été aménagé en 1936. Avec ses 13.000 mètres carrés plantés de 200 arbres et de 50 essences

différentes, dont des ginkgos biloba au feuillage d'or en automne ou de majestueux cèdres et séquoias, c'est un poumon de verdure et de biodiversité dans le Sud du 20^e arrondissement. Son aire de jeux pour les enfants, son kiosque au style Art déco et son obélisque en font un des lieux préférés des habitantes et des habitants qui aiment à s'y retrouver, été comme hiver.

Il doit son nom à la célèbre tragédienne Sarah Bernhardt, de son vrai nom Rosine Bernhardt, qui excella au théâtre dans le rôle de "La Dame aux camélias" et de "L'Aiglon" ou à l'écran dans "La Tosca" et "Adrienne Lecouvreur". Avec le proche square Réjane, qui rend hommage à une autre prestigieuse comédienne, ainsi que les rues adjacentes Mounet-Sully et Sacha-Guitry, il contribue à placer le quartier sous le signe des figures marquantes du théâtre, et je dois rajouter : des femmes. Car, en effet, à ses abords, d'autres lieux honorent des femmes qui marquèrent leur époque. Un collège porte le nom de la romancière Lucie Faure, une cité scolaire, celui d'Hélène Boucher, pionnière de l'aviation, ou encore la rue Marie-Laurent, actrice et citoyenne engagée au service des autres lors du siège de Paris en 1870.

Dans ce quartier, dans ce square, Louise Abbéma, artiste protéiforme et provocante de liberté, trouvera toute sa place car Louise Catherine Léonie Abbéma, née le 30 octobre 1853 à Étampes et décédée le 10 juillet 1927 à Paris, apprit des rudiments de peinture en Italie, où elle a vécu un temps, mais c'est en France qu'elle suit une véritable formation au dessin auprès du peintre Louis Devedeux. L'œuvre de Louise Abbéma est abondante et variée. Outre ses nombreux portraits et sculptures, elle a peint des panneaux décoratifs et éventails avec une prédilection pour les sujets floraux sous forme d'aquarelles, de pastels ou de gouaches. Elle participe à la décoration de bâtiments publics, notamment notre Hôtel de Ville et quelques mairies d'arrondissement. Elle a travaillé pour des revues telles que la "Gazette des beaux-arts" et a illustré différents ouvrages.

Amie très intime et vraisemblablement amante de l'actrice Sarah Bernhardt, elle en a été la portraitiste officielle et elle a consacré de nombreux portraits à des femmes marquantes du monde de la scène de son époque comme Suzanne Reichenberg, Blanche Barretta ou Jeanne Samary. La célébrité de Louise Abbéma est telle que les critiques d'art les plus influents, dont Joris Karl Huysmans, reconnaissent l'originalité de l'artiste et son style inclassable.

Féministe, elle est aussi remarquée pour sa farouche indépendance et sa devise : "Je veux", pour son paradoxal style vestimentaire, masculin et strict, alors que tous connaissaient sa bonne humeur et sa coquetterie. "Abbé janséniste affublé de cotillons", la décrivait l'écrivaine et journaliste Séverine. Elle est aussi pour cette dernière l'exemple même de la réussite des femmes dans un milieu d'hommes.

En 1906, Louise Abbéma devient l'une des premières femmes peintres à recevoir la prestigieuse distinction de chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur, après Rosa Bonheur en 1865.

Le square Sarah-Bernhardt va faire l'objet de travaux de rénovation importants pour le revégétaliser, rénover, moderniser et rendre accessible jusqu'en 2023. Un très bel investissement ! A cette occasion, l'allée sud du parc embelli, côté rue de Lagny, prendra le nom de Louise-Abbéma. Elle prendra ainsi un peu de sa juste place, à côté de toutes ces femmes d'art et d'exploration, toutes ces pionnières qui ont inscrit le nom des femmes dans l'histoire de leur discipline et dans la nôtre. Elle sera ainsi toujours proche symboliquement de Sarah Bernhardt, comme un rappel de ce bronze aujourd'hui perdu de leurs mains enlacées, unies à l'épreuve du temps.

Pionnière, Louise Abbéma a marqué son époque et réinventé le champ des possibles pour toutes les femmes. Son exemple, je l'espère, pourra inspirer tant et tant d'autres femmes aujourd'hui à affirmer ambition et liberté pour devenir de nouveaux possibles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, chère Geneviève GARRIGOS, après cette belle intervention. Je ne vais pas revenir sur la personnalité de Louise Abbéma. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur des artistes-peintres féminines, longtemps peu représentées dans nos rues contrairement à leurs collègues masculins.

Louise Abbéma va ainsi rejoindre les rues Élisabeth-Vigée-Le-Brun et Rosa-Bonheur dans le 15^e, la place et le lycée Suzanne-Valadon, la place Louise-Catherine-Breslau, le lycée Marie-Laurencin, la rue Sonia-Delaunay, le jardin Marie-Cassatt, la place Aurélie-Nemours et le jardin Berthe-Morisot et le jardin Frieda-Kahlo, et j'espère bien que nous continuerons à rendre hommage à des figures de femmes pionnières.

Je vous propose évidemment de voter favorablement pour ce projet et, comme Geneviève, j'ai relevé que c'est une belle chose que cette allée soit située dans le square Sarah-Bernhardt et parallèlement à l'allée Marie-Laurent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DEVE 6).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la dénomination de la rue "Camille Crespin du Gast".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 59 relatif à la dénomination de la rue Camille-Crespin-du-Gast dans le 11e arrondissement.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, je préviens l'Assemblée : je n'ai pas de détail sur la vie sexuelle de Mme Camille Crespin du Gast. Je n'ai que des informations sans doute très officielles, mais il n'empêche qu'elle mérite évidemment que nous changions la dénomination en ajoutant son prénom.

Mes chers collègues, ce vœu porte sur la rue Crespin-du-Gast située dans le 11e arrondissement. Il vise à adapter la dénomination qui, disons-le, prête à confusion. Celle-ci peut en effet laisser penser que cette rue honore Jacques François Crespin, homme d'affaires à l'origine des Grands Magasins Dufayel et du commerce par abonnement, l'ancêtre des crédits à la consommation, qui était propriétaire dans cette rue. Il n'en est rien. C'est à sa belle-fille que cette dénomination entend rendre hommage : Camille Crespin du Gast.

Camille Crespin du Gast était une féministe et une sportive, une sportive accomplie même, qui se passionna dès leur apparition pour les sports mécaniques et tout particulièrement pour la course automobile. Elle a été la première pilote française. A ce titre, elle participa à de nombreux rallyes internationaux tels que le Paris-Berlin en 1901, le Paris-Vienne en 1902, le Paris-Madrid en 1903, au cours desquels elle s'illustra.

Malheureusement, elle n'a pas échappé au sort souvent fait aux pionnières et aux femmes : très vite, elle s'est heurtée à un plafond de verre et à une certaine hostilité masculine. L'"Automobile Club de France", club qui est aujourd'hui encore exclusivement réservé aux hommes, lui refusa en 1904 le droit de courir à la prestigieuse course Gordon-Benett sous prétexte de nervosité féminine.

Peu à peu, Camille Crespin du Gast délaissa le sport pour se consacrer à la protection des animaux. Elle devint présidente de la S.P.A., fonction qu'elle occupa pendant plus de trente ans jusqu'à sa mort.

En adoptant ce vœu, en changeant le nom de la rue Crespin-du-Gast en Camille-Crespin-du-Gast, nous participerons à la féminisation de notre espace public, cause dans laquelle la Ville de Paris et la mairie du 11e arrondissement sont pleinement engagées, mais surtout nous rendrons sa visibilité et sa pleine identité à cette pionnière qui trouvera toute sa place, j'en suis sûre, dans le parcours des femmes pionnières sur lequel travaille actuellement l'adjointe à la Maire chargée de la mémoire et du monde combattant, Mme Laurence PATRICE.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chère Dominique.

Effectivement, chers collègues, je ne doute pas que cette belle personnalité pourra rentrer dans le parcours des femmes pionnières sur lequel nous travaillons tous ensemble car elle est effectivement pionnière en beaucoup de choses. Sa biographie est absolument extraordinaire et c'est une femme d'une vive énergie puisque tour à tour musicienne, pilote automobile, sportive émérite dans plusieurs disciplines dont le canot à moteur et le parachutisme, qui n'étaient tout de même pas si communs à son époque, exploratrice, aventurière, évidemment féministe et, sur la fin de sa vie, elle a aussi beaucoup travaillé à la défense des animaux.

C'est donc une vraie pionnière en beaucoup de domaines, une vraie Parisienne aussi, moderne, affirmée, dont la sépulture se trouve non loin, au Père-Lachaise. Cela va permettre effectivement, en ajoutant son prénom, de réellement lui rendre hommage et de l'identifier aux yeux des passants et des passantes.

Elle va ainsi rejoindre Marguerite de Rochechouart et Juliette Récamier, et mon avis sera donc évidemment favorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 25).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Pierre Schoendoerffer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif à une dénomination en hommage à Pierre Schoendoerffer.

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il est difficile de retracer la vie d'un héros français en seulement deux minutes. J'ai souhaité que notre Conseil, que notre Ville puisse rendre hommage à Pierre Schoendoerffer qui nous a quittés il y a déjà dix ans. Je tiens évidemment à remercier Patricia, son épouse, Frédéric, Ludovic et Amélie, ses enfants, qui ont bien voulu m'autoriser à évoquer devant vous sa mémoire.

Pierre Schoendoerffer a débuté sa carrière comme soldat de l'image. Caméraman au service presse information en Indochine, sa mission première était de rendre compte du conflit à travers sa personnalité, sa sensibilité, son regard et son style, ce style qui lui a valu de réaliser les plus grands films sur cette guerre oubliée, mais également bien d'autres chefs-d'œuvre du cinéma français.

L'Indochine, c'est la marque d'un homme marqué par cette guerre. Témoin et acteur de la bataille de Diên Biên Phu, il fut parachuté quelques semaines avant la fin des combats. Fait prisonnier, il survécut à la captivité au cours de laquelle tant périrent : 7.600 hommes ne revinrent jamais.

Diên Biên Phu, l'inexprimable, dont Pierre Schoendoerffer a tiré un grand film, tourné au Tonkin, moins de quarante ans après la bataille, avec des Français et des Vietnamiens. Un film qui fut, selon ses propres mots, "une expérience bouleversante" refermant une page douloureuse de notre histoire qui n'avait de sens que si elle contribuait à renouer les liens avec le Vietnam que Pierre Schoendoerffer aimait tant.

Le cinéma de Pierre Schoendoerffer, ce n'est pas la nostalgie et en aucun cas la nostalgie de notre histoire coloniale. Le cinéma de Pierre Schoendoerffer, c'est un cinéma vivant qui ne parle que de terre et d'humanité, comme l'a si bien dit Coline SERREAU en lui succédant à l'Académie des beaux-arts.

Ecrivain, cinéaste et académicien, Pierre Schoendoerffer était un grand chef d'orchestre. C'est ainsi que Jacques PERRIN, compagnon parmi les compagnons, aimait le décrire. Il a en effet dirigé et travaillé avec les plus grands : Joseph Kessel, Raoul Coutard, Georges de Beauregard, Jean Rochefort, Nicole GARCIA, Jacques Dufilho, Claude Rich, Georges Wilson ou encore Charles Denner et bien d'autres.

Pierre Schoendoerffer, c'est une œuvre immense, reconnue par tous : prix du scénario à Cannes en 1965 pour "La 317e Section", Oscar du meilleur documentaire en 1968 pour "La Section Anderson", prix Interallié en 1969 pour "L'Adieu au roi", grand prix du roman de l'Académie française en 1976 pour "Le Crabe-Tambour" qui obtint deux ans plus tard trois Césars.

Tout au long de sa vie, Pierre Schoendoerffer n'aura cessé de raviver notre mémoire collective en racontant les épisodes tragiques et trop méconnus de l'histoire récente de notre pays.

Par ce vœu, notre Ville s'honorerait en donnant le nom de Pierre Schoendoerffer à un lieu de Paris et pourquoi pas dans le 16e arrondissement où il a vécu.

N'oublions jamais Pierre Schoendoerffer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, François-Marie DIDIER.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, cher François-Marie DIDIER, je vous remercie vraiment de ce vœu parce que je trouve qu'il est important que notre espace public reflète toutes les mémoires, dans la diversité de tous les thèmes, et cela va nous permettre effectivement d'honorer un homme de cinéma, même s'il était plus que seulement un cinéaste. C'est bien que nous avançons dans ce sens. C'était également un homme de lettres.

Vous l'avez fort bien présenté : aventurier, écrivain, photographe, réalisateur, chef d'orchestre, documentariste. Son œuvre de cinéma a été très largement récompensée. On sait évidemment l'importance que "Crabe-Tambour" parmi d'autres œuvres... Nous connaissons vraiment fort bien ce film qui reste un classique.

J'ajouterais que Pierre Schoendoerffer était aussi pupille de la Nation et que sa jeunesse d'après-guerre, justement, donnera matière à travers son œuvre à aiguïser notre mémoire commune, celle de la guerre d'Indochine, bien sûr. Son amitié avec Joseph Kessel a aussi permis de nourrir son œuvre jusqu'à l'Afghanistan à la fin de sa vie.

Mon avis sera donc totalement favorable pour étude par la Commission de dénomination, ce qui n'était pas le cas précédemment puisqu'il y a eu une étude préalable.

Avis favorable, donc, pour étude à la Commission de dénomination et je travaillerai avec vous. Nous nous mettrons en relation avec la famille comme nous l'avions évoqué hier ensemble de façon à choisir le lieu le plus adapté pour rendre hommage à cette figure du cinéma français.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 60, vous l'avez compris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 26).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une dénomination en hommage à Malek Chebel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 61 relatif à une dénomination en hommage à Malek Chebel.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Malek Chebel, anthropologue des religions, psychanalyste, philosophe, ethnologue, né en Algérie, est décédé le 12 novembre 2016. Professeur à la Sorbonne, à Berkeley, à Stanford, à UCLA, dans les pays arabes, il a profondément marqué ses concitoyens.

Soucieux de défendre la liberté sous toutes ses formes, la liberté de vivre, de penser, d'aimer, il était partisan d'un islam moderne, d'un islam des Lumières. Auteur d'une traduction reconnue du Coran, il considérait que le Coran était une clef de compréhension nécessaire des questions auxquelles font face les deux rives de la Méditerranée. En 2017, à l'initiative de ma collègue Fadila MÉHAL, notre Conseil a voté un vœu prévoyant qu'un hommage soit rendu par la Ville de Paris à Malek Chebel, notamment à travers l'attribution d'une dénomination de voie ou d'un espace public parisien et qu'un colloque soit soutenu afin de valoriser l'œuvre de Malek Chebel, en lien avec la fondation qui porte son nom.

Cinq ans plus tard, ce vœu n'a pas été mis en œuvre et, pour une question de respect des vœux votés par notre Conseil, encore plus à l'unanimité, et parce qu'il nous paraît que nous ferions œuvre utile dans le climat ambiant que de valoriser et mettre en lumière l'œuvre de Malek Chebel, nous redéposons ce vœu afin qu'il lui soit donné une suite favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, Madame la présidente, comme je l'ai effectivement précisé en 2e Commission, il est vrai que la Commission de dénomination avait déjà statué sur cette personnalité, Malek Chebel, qui est une grande personnalité algérienne morte à Paris, trop tôt, à 63 ans : vous l'avez dit, universitaire, écrivain, anthropologue, psychanalyste, spécialiste érudit de l'islam et défenseur d'un islam des Lumières, penseur impliqué dans la vie de notre société contemporaine et dans la vie universitaire.

Alors, effectivement, un vœu a été déposé en 2017. Je n'étais pas là, mais j'ai cru comprendre qu'il y avait eu des problèmes pour trouver un endroit en adéquation avec la personnalité de Malek Chebel.

Je m'engage donc à ce que nous poursuivions évidemment l'instruction de ce dossier et que nous puissions effectivement trouver le lieu le plus adapté. Je crois qu'il y avait quelque chose qui avait été esquissé dans un des arrondissements, mais finalement cela n'avait pas fonctionné. Nous allons donc retravailler à cela, je m'y engage.

Mon avis sera donc bien évidemment favorable et je me rapprocherai de vous, peut-être pour que l'on essaye de trouver rapidement une solution.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 27).

2022 DAC 1 - Approbation de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Centquatre (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1 : approbation de la modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Centquatre dans le 19e arrondissement.

Si les oratrices et orateurs pouvaient faire moins de cinq minutes, cela nous permettrait d'aller au terme de nos échanges.

Raphaëlle PRIMET est la première intervenante.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne vais pas parler vraiment de ce projet de délibération, mais je vais en profiter pour apporter le soutien du groupe Communiste aux salariés et aux intermittents du Centquatre qui sont en grève depuis le 31 janvier.

Nous sommes allés à leur rencontre avec ma collègue Camille NAGET et nous avons été frappées par leur implication, leur passion pour leur métier et leur amour de ce lieu emblématique.

Mais trop, c'est trop ! Aucune augmentation de salaire depuis plus de quinze ans. C'est à la fois un manque de reconnaissance pour leur travail et leurs compétences, mais aussi et surtout, vous le savez : un salaire qui n'augmente pas, c'est leur pouvoir d'achat qui régresse. En somme, c'est travailler pareil pour gagner moins. La réalité, c'est qu'au Centquatre c'est plutôt travailler plus pour gagner moins. En effet, ce qui a mis le feu aux poudres, c'est l'augmentation constante de la charge de travail et, du coup, la dégradation des conditions de celui-ci.

Depuis plusieurs années, la programmation augmente, ne laissant aucun moment de répit aux salariés. Depuis 2021, à cause du report des dates qui avaient été annulées, le nombre de séances a augmenté de 30 %. Offrir plus de spectacles, c'est un objectif que l'on peut partager, mais alors il faut s'en donner les moyens. Cela ne peut pas se faire sur le dos des salariés. Cette suractivité conduit d'ailleurs à un turnover important de salariés, ce qui nuit à l'efficacité des équipes et je ne vous parle pas des burn-out. En conséquence, il faut embaucher des salariés en recherche d'emploi dans le secteur culturel. Il y en a !

Les salariés nous disent le manque de communication, d'écoute, les années de tentative pour faire entendre leur voix, à essayer de communiquer, mais en vain. C'est ce mur qui les a conduits à utiliser la seule arme qui leur restait : la grève.

Le Centquatre est un établissement public de coopération culturelle de Paris. Vous le présidez, chère Carine ROLLAND, et de nombreux élus de notre Conseil de Paris y siègent. Nous ne pouvons pas détourner le regard face au cri d'alerte de celles et ceux qui font vivre ce lieu incontournable de la culture parisienne. C'est pourquoi nous nous devons de les soutenir et de nous engager à restaurer le dialogue social.

A travers le Centquatre, c'est la politique parisienne vis-à-vis des acteurs culturels qu'ils expriment. C'est de notre image de marque qu'il s'agit.

Par ailleurs, sur le projet de délibération lui-même qui vise à modifier les statuts pour pouvoir mener des actions de formation, y compris que le Centquatre puisse être en mesure de dispenser ses propres formations certifiantes, nous y sommes bien entendu favorables.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne m'opposerai pas non plus à ce projet de délibération, même si je nous invite tout de même tous à réfléchir sur la différence entre les diplômes d'Etat et les formations certifiantes. On est quand même dans un contexte où de plus en plus d'organismes cherchent à dispenser des formations certifiantes. C'est un marché juteux, lucratif. Il y a une volonté, qui ne date pas d'hier, qui date de presque plus de vingt ans, d'intérêts privés qui cherchent à marchandiser les formations initiales et continues pour retirer à l'Etat le monopole de la délivrance des diplômes et pouvoir permettre justement à de nombreuses entreprises privées de pouvoir délivrer des certificats de formation.

La différence est énorme, d'abord parce qu'on ne souhaite pas que la formation diplômante et qualifiante devienne un marché et un business, et surtout parce que la délivrance des titres par l'Etat garantit la reconnaissance au niveau des qualifications par le monde du travail, par les branches professionnelles, et donc permet aussi la reconnaissance salariale et de responsabilité qui y correspond. Donc, ce n'est pas neutre quand le Centquatre souhaite dispenser des formations certifiantes. J'ose quand même espérer que ce n'est pas dans une logique lucrative. Mais, cautionner cela fait débat. Cela veut dire que, nous aussi, on pense que c'est une bonne chose de contribuer à la déconstruction du monopole qui doit être réservé à l'Etat et de la priorité qui doit être faite à la valorisation des diplômes d'Etat, et non pas à cette logique de démantèlement. C'est quand même problématique.

Voilà déjà mon problème vis-à-vis du projet de délibération.

Maintenant, comme Raphaëlle PRIMET, j'aimerais aussi me saisir de ce projet de délibération pour attirer votre attention, comme elle l'a excellemment fait, sur la situation de tension énorme qu'il y a au Centquatre. Le personnel craque. Écoutons-le ! Bien sûr, c'est très chouette, après toute cette période de confinement marquée par le Covid, que l'on essaye de rattraper et de permettre à ce lieu de pouvoir développer un grand nombre de programmations artistiques et culturelles, mais tout le report de projets...

Quand on se retrouve avec 2.000 séances en 2019... L'automne 2021, le nombre de séances a augmenté de 30 % d'une activité déjà intense avant, on se retrouve avec une activité qui est d'une telle intensité qu'elle devient insupportable. Il n'y a pas eu des effectifs supplémentaires pour pouvoir assumer +30 % d'activité. Cette charge de travail croissante, avec des effectifs qui ne suivent pas, avec des impacts sur la qualité du travail fourni, a fait que les personnels n'en pouvant plus se sont mis en grève. C'est la deuxième fois qu'ils se mettent en grève.

Chacun assume en moyenne le travail de deux personnes. Voilà ce qu'ils nous disent : "C'est un lieu formidable où les gens se donnent comme des dingues, mais dont beaucoup sortent broyés." Broyés ! Ce n'est pas possible ! La culture est là pour émanciper, et celles et ceux qui travaillent dans un lieu culturel ne doivent pas être broyés par des conditions de travail dégradées.

Cette grève surprise fin janvier a justement porté la critique de cette charge de travail trop importante et de ce manque d'effectif, et les bas salaires qui vont avec. Les salaires ont été légèrement augmentés, mais franchement pas assez, et donc la grève a été reconduite le 4 février.

Il y a donc peut-être une réflexion à avoir sur le modèle économique du Centquatre et sur le fait que l'on ne peut pas faire reporter sur le Centquatre une activité qui ne respecte pas les droits des salariés. Je pense qu'il est vraiment important que l'ensemble des élus qui siègent au niveau du Centquatre s'en préoccupent pour faire en sorte que la Ville donne les moyens au Centquatre de respecter ses salariés.

On ne le dira jamais assez : la qualité d'un service public dépend du respect que l'on a de celles et ceux qui le servent.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à Alice TIMSIT, à la demande de plusieurs groupes, je voudrais tout de suite vous avertir que nous irons au terme de l'examen des dossiers de la 2e Commission concernant Carine ROLLAND, y compris l'examen des vœux concernant le cinéma "La Clef", ce qui va donc nous amener à déborder au-delà de 13 heures.

Voilà, je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Ecologiste de Paris va également profiter de ce projet de délibération relatif à la modification des statuts du Centquatre, modification que nous approuvons par ailleurs, pour évoquer la mobilisation sociale en cours au sein de cet établissement public culturel.

Certains permanents et intermittents qui sont en grève depuis le 31 janvier font état d'une surcharge de travail, d'une activité exercée en flux tendu, et expriment de la fatigue, de l'épuisement au travail. A cet épuisement se surajoute une revendication un peu plus ancienne : la revalorisation des bas salaires. Il nous faut impérativement les écouter. A ce jour, la dernière revalorisation - je suis allée regarder cela au sein des documents du dernier conseil d'administration - date d'octobre 2021 et a eu pour seul effet de placer les premiers niveaux de salaire de la grille du Centquatre au niveau des minima légaux.

Au niveau des minima légaux !

Ces revendications doivent nous alerter et le groupe Ecologiste demande, dans l'attente du futur conseil d'administration, à prendre connaissance de l'état du dialogue social en cours et de l'accueil réservé aux alertes lancées par les équipes du Centquatre. Ces dernières ont été extrêmement mobilisées, dès la reprise de l'activité de l'établissement culturel, avec une programmation artistique soutenue et qui s'est largement intensifiée ces derniers temps.

Quelles réponses ont été apportées à ce jour ?

Nous devons collectivement être extrêmement vigilantes et vigilants sur la qualité du dialogue social pour préserver celles et ceux qui travaillent au Centquatre et pour que ce lieu demeure un fabuleux lieu de créativité, d'ouverture et d'ingéniosité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'entériner l'ajout d'une nouvelle mission pour le Centquatre via la modification de ses statuts. Nous apprenons ainsi que l'établissement va dispenser ses propres formations certifiantes ou diplômantes dans le cadre de ses activités culturelles.

Sur le principe, nous approuvons cette modification puisqu'il s'agit d'une manière de valoriser des savoir-faire déjà présents. Nous voterons donc pour le projet de délibération.

Cependant, le développement de cette mission intervient alors que nous avons tout juste appris, par voie de presse, l'état de sursis permanent du Centquatre. Comme l'ont déjà relevé mes collègues des autres groupes, des salariés sont entrés en grève en fin de semaine dernière. L'une des principales revendications porte sur la charge de travail et un témoin affirme que chacun assure en moyenne le travail de deux personnes. Aussi, alors que le budget annuel du Centquatre est assuré pour moitié par les subventions de la Ville et que, de l'aveu même de son directeur, son économie est fragile, nous nous demandons quelle est la soutenabilité de son modèle.

Par ailleurs, le Centquatre semblant avoir déjà beaucoup de mal à assumer ses missions existantes, nous souhaitons savoir quel sera l'impact du changement des statuts.

Plus concrètement, l'élargissement des activités de formation va-t-il conduire à faire de nouveaux recrutements ou s'ajouter à la charge, voire à la surcharge de travail des personnels actuels ? Ces nouvelles missions seront-elles une nouvelle source de recettes ou contribueront-elles encore à alourdir les dépenses qui, je le rappelle, s'élevaient à plus de 6 millions d'euros pour les seules charges salariales en 2020 ?

Notre groupe a d'ailleurs posé cette dernière question au dernier Conseil du 19^e arrondissement et n'a pu obtenir aucune réponse. J'espère que nous aurons cette fois-ci des éclaircissements car cela fait beaucoup d'incertitudes pour un lieu culturel de cette envergure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Carine ROLLAND, pour répondre aux oratrices.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Mesdames, puisque seules des femmes sont intervenues aujourd'hui.

Concernant le projet de délibération dont j'ai bien compris qu'il recueillerait vos assentiments, le fait est que le Centquatre prodigue depuis longtemps des formations dans le cadre de ce qui est fait à la "Maison des petits" qui est un vrai succès. D'ailleurs, je vous invite tous à aller voir ce qu'il se passe à la "Maison des petits". Il s'agit là d'un changement de statut pour ces formations certifiantes, sans réelle portée, qui n'engageront aucune dépense, je vous rassure, Madame TOUBIANA.

Pour ce qui est des chiffres et de la masse salariale, tout apparaît dans les rapports du conseil d'administration, dans le rapport d'activité du Centquatre. Votre groupe politique est tout à fait dûment représenté dans ce conseil d'administration. Rien n'est caché.

Maintenant, pour ce qui est de la période actuelle, et il est bien légitime que nous en soyons tous extrêmement préoccupés. Bien sûr, ce qu'il se passe au Centquatre mérite d'être examiné avec une attention particulière. Il me semble qu'il faut aussi reconnaître qu'il s'agit là d'un symptôme, d'une fatigue, d'un épuisement professionnel collectif qui s'exprime partout et, oui, qui s'exprime au Centquatre au moyen de cette grève.

Deuxième grève - Madame SIMONNET, soyons honnêtes ! -, deuxième grève depuis l'ouverture du Centquatre il y a de cela plus de dix ans et première grève avec l'équipe actuelle en place dirigée par José Manuel GONÇALVÊS. C'est une manière quand même de dire que, non, dans cet établissement, il n'y a pas de non-respect des droits des salariés. D'ailleurs, la grève a cours ; des négociations ont lieu depuis cette grève. Et puis, non, les grèves ne sont pas récurrentes et les difficultés ne sont pas récurrentes non plus.

Il s'agit là, je crois, d'un phénomène qui a été très bien expliqué par différents articles de presse, par le directeur, José Manuel GONÇALVÊS : une surcharge de travail liée en grande partie au report des annulations engendrées par les fermetures, les interruptions de la crise sanitaire.

Donc, oui, une surcharge de travail à la fin de l'année 2021. Oui, des négociations annuelles obligatoires qui ont commencé à envisager des hausses de salaire, au-delà, Madame TIMSIT, des minimums légaux, ne serait-ce que par l'attribution d'une prime à l'ensemble des salariés.

Et puis, distinguons juste - je vais en terminer sur ce point - le fait que l'on mette dans le même ensemble les salariés du Centquatre et les intermittents qui ne peuvent pas être traités exactement de la même manière.

En tout état de cause, le dialogue social a cours depuis une semaine maintenant. Il a cours de manière quotidienne entre les représentants du personnel et la direction. Nous en échangeons quotidiennement, là aussi avec José Manuel GONÇALVES, et j'ai bon espoir que cela aboutisse très prochainement.

Je fais ici part, moi aussi, bien sûr, de mon soutien à toutes celles et ceux qui font vivre ce lieu exceptionnel, formidable, pour le 19e, pour Paris et bien au-delà. Nous continuerons d'être aux côtés des uns et des autres pour qu'une solution soit trouvée très rapidement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DAC 1).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au cinéma "La Clef".

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif au cinéma "La Clef".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n^{os} 62, 63 et 63 bis sont relatifs au cinéma "La Clef".

La parole est à Fatoumata KONÉ.

C'est à vous, Madame la Présidente, pour présenter le vœu n° 62 de votre groupe.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous connaissons toutes et tous la lutte emblématique du cinéma "La Clef". Nous revenons en Conseil de Paris avec ce vœu car nous sommes arrivés aujourd'hui au bout d'un "statu quo" dont l'issue ne sera favorable ni à la Ville et à son écosystème culturel ni au quartier. Si nous nous réjouissons de la probable création d'un cinéma associatif dans le 18e arrondissement, le cinéma "La Clef", par son histoire, son identité et sa programmation singulières, la mobilisation qu'il suscite auprès des professionnels du cinéma et des riverains, mérite aussi notre plus grand soutien.

Nous sommes en février et, si le collectif vient d'être saisi d'un avis d'expulsion par la Préfecture de police, il semble déterminé à poursuivre son occupation. De son côté, le groupe "S.O.S." ne pourra pas repousser "ad vitam aeternam" la finalisation de l'achat du cinéma. En l'état, la situation ne se dénouera donc que par l'évacuation par la force du collectif ou l'abandon du rachat par le groupe "S.O.S."

Si nous souhaitons bien entendu que la situation se régularise, nous pensons que celle-ci ne pourra se résoudre que dans le dialogue avec l'assurance qu'un cinéma associatif de quartier y perdure vraiment sur le long terme en associant le collectif, les riveraines et les riverains. La Ville doit donc garder toutes les options sur la table - je dis bien "toutes les options sur la table" -, y compris et toujours la préemption. Nous savons qu'une préemption n'est pas sans risque juridique. C'est donc un choix politique que le groupe Ecologiste défend.

Nous savons aussi que des propositions de construction de logements sociaux ont été faites par des entrepreneurs soutenus par le collectif "Home cinéma". Celle-ci pourrait appuyer la légitimité de la préemption.

Malgré tout ce qui a été réalisé par la Ville sur ce dossier, la situation continue de s'embourber. Nous pensons donc qu'il est temps que la Ville affirme ce qu'elle veut pour le cinéma "La Clef" et, si son souhait est de le préserver, alors, qu'elle s'en donne véritablement les moyens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour présenter le vœu n° 63 de son groupe.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, vous l'avez vu, à l'annonce de l'expulsion imminente du cinéma "La Clef Revival", les soutiens ont accouru : politiques, artistes, professionnels du cinéma, médias, mais surtout, en nombre énorme, les soutiens du public. Trois cents personnes faisant la queue à 6 heures du matin, c'est du jamais vu - pour aller au cinéma, pas pour aller acheter du Nutella... - sans compter les milliers de personnes qui sont venues depuis le début de l'alerte et qui continuent de venir chaque jour pour montrer leur soutien. C'est sans doute ce qui fait qu'aujourd'hui ils sont encore sur place et n'ont pas été expulsés.

Nous avons donc, avec nos collègues du groupe "Génération.s", déposé à nouveau un énième vœu de soutien et redemandé la préemption et l'étude de toute solution pour que les occupants et leurs associations puissent continuer leur activité dans le lieu.

Pour nous, il est important que le cinéma associatif et indépendant reste dans ce lieu, rue Daubenton, à la fois pour le symbole, pour la centralité du lieu, et aussi parce qu'il est tout à fait adapté. Pourquoi partir ailleurs ? C'est absurde !

Les services de la Ville nous disent que la préemption est impossible ou en tout cas risque d'être retoquée. Soit, ne pouvons-nous pas en ce cas... Nous ne l'avons pas fait figurer dans le vœu, mais pourquoi ne pas envisager un rachat ? Nous pouvons encore discuter, faire des propositions à l'acheteur "S.O.S." comme nous l'avons fait à "La Flèche d'Or" ou encore pour "Le Tango".

Ne laissons pas disparaître ce lieu sans avoir tout tenté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, c'est la énième occasion de parler de "La Clef" depuis le début de cette mandature et c'est bien légitime au vu de la qualité du travail mené par les collectifs "Home Cinéma" et "La Clef Revival" dans ce lieu, un travail qui consiste à soutenir le cinéma art et essai, à soutenir la jeune création, à mener des actions de médiation auprès du jeune public.

Autant de raisons pour lesquelles, au nom de la Maire de Paris, j'ai tenu à m'adresser à M. le Préfet de police à trois reprises depuis le début de cette mandature pour surseoir à l'exécution de la décision de justice. Cela a été encore le cas la semaine dernière lorsque j'ai écrit à la Ministre de la Culture, cette fois-ci, qui dit se pencher sur la situation. Je n'ai pas obtenu de réponse pour l'instant. Suite à ces démarches, en tout cas, un sursis a été accordé au collectif et nous a été confirmé par M. le Préfet de police. Nous en sommes là. La situation ne durera pas éternellement.

Alors, qu'est-il possible de faire et que n'est-il pas possible de faire à l'avenir ?

Je l'ai dit, je le redis : nous ne pouvons pas préempter le bâtiment de la rue de la Clef. Car qu'est-ce que c'est, la préemption ? On en a beaucoup parlé, d'ailleurs, depuis le début de cette session du Conseil de Paris. La préemption, sa qualification, c'est une prérogative dite exorbitante du droit commun. C'est une action lourde qui nécessite de s'inscrire dans une politique publique préalable : la construction de logements sociaux, l'aménagement d'un quartier... Tel n'est pas le cas pour "La Clef". Nous ne disposons d'aucun motif juridique de préemption. Cela nous a été confirmé à trois reprises par la Direction des Affaires juridiques de la Ville en 2018 et deux fois en 2021.

En revanche, ce qu'il est possible de faire, et nous nous y attelons, c'est de continuer à travailler avec le collectif pour voir comment son activité pourrait se déployer, y compris ailleurs. Nous cherchons des pistes, y compris avec Ian BROSSAT, mon cher collègue Ian BROSSAT, et son cabinet.

C'est bien le sens du vœu de l'Exécutif que nous vous avons proposé au bénéfice duquel je vous propose, mes chers collègues, de retirer vos vœux initiaux. Je précise, et ce seront mes derniers mots, que je recevrai le collectif qui occupe et programme à "La Clef" très prochainement pour envisager l'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

M. le Représentant du Préfet de police a souhaité s'exprimer. Il a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, parce que nous sommes partie prenante, à notre corps défendant, de cette affaire du cinéma "La Clef". Evidemment, tout le monde a à l'esprit la valeur culturelle et la contribution du cinéma "La Clef" dans sa programmation et son activité à la culture parisienne. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, la procédure d'expulsion qui a été engagée il y a maintenant plus de deux ans par le propriétaire a été traitée avec discernement pour laisser le temps, d'une part, aux occupants de faire les recours qu'ils estimaient nécessaires et, ensuite, surtout, de donner le temps à la médiation, au dialogue de se déployer pour trouver une issue à l'amiable de cette situation, que la demande d'expulsion tombe d'elle-même.

Deux ans après, le fait nouveau qui était intervenu est que le propriétaire a souhaité faire un recours devant les juges des référés du Tribunal administratif pour demander une injonction au Préfet de police de réaliser cette expulsion. Le juge y a fait droit en tenant compte du fait, bien sûr, de la durée de la procédure, mais aussi d'un risque pour les personnes : risque de sécurité incendie. Désormais, nous sommes donc dans la situation dans laquelle le Préfet de police est enjoint, à court terme, de mener cette expulsion.

Moi, je rejoins ce qui a été dit. Si d'ultimes discussions ou concertations pouvaient aboutir, à court terme, quelle que soit la forme d'ailleurs de cet accord, à une solution non contraignante, ce serait bien sûr la meilleure des solutions puisque personne ne souhaite, en réalité, et la Préfecture de police la première, que l'issue soit une expulsion par la force publique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces précisions.

Alors, je vais demander au groupe Ecologiste de Paris s'il accepte de retirer son vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Les explications de vote sur le vœu de l'Exécutif, c'est après ? Là, je dois juste répondre ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Evidemment.

Mme Fatoumata KONÉ. - D'accord, alors on maintient notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Mme Fatoumata KONÉ. - Tout à fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Mélody TONOLLI, voulez-vous intervenir sur ce vœu ou sur celui de l'Exécutif ?

Pardon ?

Sur celui-là. Je vous donne donc la parole pour une explication de vote pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le cinéma "La Clef", occupé depuis le 20 septembre 2019 par un collectif qui défend une programmation à prix libre de films rares ou fragiles, est menacé d'expulsion, comme nous venons de l'évoquer.

Ce laboratoire de diffusion et de création a une longue histoire. Depuis 1973, il aura été menacé de fermeture à plusieurs reprises avant de renaître à chaque fois de ses cendres. L'association souhaite aujourd'hui que l'expulsion soit repoussée afin qu'un dialogue puisse aboutir - cela a été évoqué précédemment - pour permettre la pérennité des activités aujourd'hui déployées avec un grand succès au regard de la fréquentation et de la mobilisation en œuvre.

Ce lieu de culture essentiel, au-delà de sa programmation, permet en effet l'expérimentation et la rencontre avec un public, car nous ne sommes pas dupes : ce qui se joue aujourd'hui au travers de ce combat, c'est la réappropriation des lieux culturels de création et de diffusion d'œuvres sans souci d'une rentabilité exacerbée, l'accès à une culture exigeante pour tous et toutes.

Bien plus qu'un cinéma de quartier, "La Clef" représente un engagement et des combats s'inscrivant dans notre histoire pour une indépendance face aux logiques de concentration et d'ingénierie culturelle sur fond de grands mouvements financiers stratégiques et spéculatifs.

C'est pourquoi nous avons co-signé le vœu que ma collègue Raphaëlle PRIMET vous a présenté et que nous soutenons tous les vœux et toutes les actions que la Ville de Paris pourra déployer pour préserver les activités de "La Clef" portées par le collectif aujourd'hui présent et pour racheter ce lieu, comme elle l'a fait pour sauver "Le Tango" ou "La Flèche d'Or", symboles des politiques culturelles que nous souhaitons défendre à Paris.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Le vœu n° 62 étant maintenu, je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 62 est repoussé.

Je pose la même question au groupe Communiste et Citoyen : maintient-il son vœu n° 63 ?

Oui, me dit Raphaëlle PRIMET qui l'a présenté.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 avec un même avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est le même vote : le vœu n° 63 est repoussé.

De fait, nous en arrivons au vœu n° 63 bis de l'Exécutif sur lequel j'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Fatoumata KONÉ, pour le groupe GEP.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Nous continuons d'être préoccupés par l'avenir du cinéma "La Clef", vous l'avez compris, en tant que tel, et de penser que ce n'est surtout pas le moment de se priver de toutes les possibilités pour sauver ce lieu culturel emblématique. C'est donc la raison pour laquelle nous avons maintenu notre vœu.

Nous nous réjouissons néanmoins que la Ville relance la discussion avec le collectif "Home Cinéma" et voterons le vœu bis de l'Exécutif tout en restant vigilants à la suite qui sera cette fois-ci donnée dans la gestion de ce dossier qui, vous l'aurez compris, nous tient particulièrement à cœur. On espère sincèrement que la Ville mettra tout en œuvre pour préserver le cinéma "La Clef" dans les lieux actuels.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, mais aussi au nom de son groupe, a la parole pour une explication de vote sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Madame la Maire...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Depuis le début, je soutiens le cinéma "La Clef" et je crois même avoir été, avec le groupe des Verts, la première à alerter la Ville sur ce qui était en train de se passer, ce cinéma qui a fermé ses portes sans tout à fait fermer ses portes, comme cela a été rappelé, le 15 avril 2018.

Je ne voterai pas le vœu de l'Exécutif parce que je suis un peu lasse des gesticulations et des grands numéros d'hypocrisie. Tout le monde sait bien dans cet hémicycle que nous sommes arrivés au bout d'une procédure d'expulsion et je peux me permettre de le dire parce que j'ai soutenu et j'ai parfois été bien seule, en 2018 et en 2019, à soutenir ce cinéma.

Je voudrais vous lire juste ce que disait la Ville de Paris, comme par hasard, par la voix de M. HOCQUARD avant les élections municipales - "Le Parisien" du 13 janvier 2020 pourra en faire foi : "La Ville a inscrit une ligne budgétaire de 10 millions d'euros sur son budget 2020 pour préempter - pour préempter ! - des lieux culturels menacés." Cessons l'hypocrisie !

Je recite toujours le représentant de la Ville, car il ne s'exprimait pas en son nom personnel, il s'exprimait au nom de la Ville ! Je poursuis : ""La Clef" pourrait en faire partie, assure M. HOCQUARD, adjoint à la Maire de Paris chargé de la vie nocturne et de l'économie culturelle." Je n'ai pas entendu un seul membre de l'Exécutif parisien dire le contraire à l'époque ! "Mais le propriétaire semble fermer toutes les portes de la discussion."

Alors, Madame l'adjointe, je ne vous fais pas de procès d'intention - vous n'étiez pas aux affaires, comme on dit - mais j'ai demandé en avril 2018, en octobre 2019, en janvier 2020, en septembre 2020, en janvier 2021, que la Ville préempte. Et vous, dans cet hémicycle, vous vous êtes même payé le luxe, souvent, de ne pas voter mes vœux !

J'ajouterai qu'à mon conseil municipal, où on n'est pas à une contradiction près, l'opposition s'est encore abstenue en janvier 2021 quand j'ai refait la même intervention.

Alors, discuter avec un collectif, c'est bien, chers amis, mais cela ne suffit pas. Il faut passer à la phase d'action à un moment donné. Soit on trouve un lieu, et pourquoi pas, mais il ne faut pas que l'on fasse semblant de ne pas savoir que la procédure va arriver à son terme.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florence BERTHOUT.

Je pense que le débat est allé à son terme et que l'Assemblée est suffisamment informée pour que je mette aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention, on l'avait compris, Madame la Maire.

Le vœu de l'Exécutif est donc adopté. (2022, V. 28).

Je suspends la séance. Bon appétit !

Elle reprendra à 14 heures 30 et nous pourrions terminer aux alentours de 18 heures 30 à l'heure qu'il est.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, il est 14 heures 30. Je vous propose que nous reprenions nos travaux.

2022 DVD 1 - Parcs de stationnement Odéon et André Honnorat (6e). - Avenants aux conventions de concession.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous commençons par la 3e Commission, c'est bien cela ?

Malheureusement, sa présidente, Mme Lamia EL AARAGE, est retenue et ne pourra pas nous présenter les travaux de la 3e Commission.

Je vais donc vous proposer, chers collègues, que nous entamions directement l'examen des projets de délibération.

Nous allons examiner le projet DVD 1, avec un amendement technique.

Il est technique ?

M. David BELLARD, adjoint. - Oui, il est technique, Madame la Maire, et donc, c'est un avis favorable de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 64 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DVD 1).

2022 DVD 6 - Plan vélo 2021-2026. - Aménagement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine Est. - Convention avec la R.I.F. au titre du Plan régional Vélo et du Réseau Express régional Vélo.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 6 : "Plan Vélo 2021-2026". - Aménagement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine Est. - Convention avec la Région Ile-de-France au titre du "Plan Régional Vélo" et du "Réseau Express Régional Vélo".

Je donnerai successivement la parole...

D'accord, pas à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pas à Nicolas JEANNETÉ, qui n'est pas là non plus.

A Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui nous sauve.

Je vais lire le dernier nom pour vous laisser le temps d'enlever votre manteau, Madame la Maire : puis à Valérie MONTANDON, qui a donc cinq minutes pour arriver.

Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, la parole est à vous.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais intervenir brièvement pour exprimer ma satisfaction, à l'occasion de l'examen de ce projet de délibération, devant la mise en œuvre progressive de ce qui est l'un des engagements majeurs de notre

mandature, à savoir la réorganisation de l'espace public au profit, non plus du tout voiture, mais bien de l'ensemble des modes de déplacement et de nos besoins en la matière, favorisant l'intérêt général et la protection des plus vulnérables.

J'en profite pour remercier mon collègue maire voisin, François VAUGLIN, et ses équipes. Nous avons travaillé main dans la main, et même roue dans la roue.

Pour dire aussi ma satisfaction de ce que ces évolutions sont bien plus partagées que l'on ne le croit parfois. En l'occurrence, ce projet de délibération ne porte pas directement sur un aménagement - ici, la pérennisation d'une "coronapiste" rue du Faubourg-Saint-Antoine, entre Faidherbe et Nation - mais sur son cofinancement à hauteur de 60 % par la Région. Ce qui montre bien qu'au-delà des postures, les changements que nous opérons relèvent d'une politique dont la nécessité est largement reconnue. Cela paraît d'autant plus logique aujourd'hui, alors qu'Airparif et l'Observatoire régional de la santé ont révélé ce matin une nouvelle étude chiffrant à 8.000 le nombre de décès qui pourraient être évités en Ile-de-France en améliorant encore la qualité de l'air. Soit, évidemment, l'un des objectifs que nous poursuivons avec cette politique de transformation de l'espace public.

Les travaux auxquels ce projet de délibération fait référence ont été réalisés entre juillet et décembre 2021. Ils ont permis la création d'une piste cyclable unidirectionnelle de qualité, sur un tronçon d'environ 700 mètres, s'insérant dans la ligne A2 du R.E.R. A, entre Paris Châtelet et Val d'Europe. Ils ont ainsi permis de prendre en compte au passage d'autres enjeux, comme la sanctuarisation et même le développement de nouvelles places de livraison, ceci afin de mieux répondre aux besoins de nos commerces de proximité.

Vous l'aurez compris, je me réjouis de sa réalisation prometteuse que de nouveaux travaux vont bientôt prolonger, puisque le chantier correspondant à l'aménagement du tronçon compris entre Faidherbe et Ledru-Rollin débute dans la même logique, la même philosophie et selon les mêmes principes : au service des Parisiennes et des Parisiens, de leur mobilité et de la qualité de leur cadre de vie.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Mme Valérie MONTANDON, qui est connectée en Webex.

Madame MONTANDON ?

Nous essayons de retrouver Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Est-ce que vous m'entendez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - On vous entend, Madame MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Très bien. Merci.

Bonjour, mes chers collègues.

Cette convention permet d'achever l'aménagement de la piste cyclable de la rue du Faubourg-Saint-Antoine sur un tronçon de 700 mètres, pour un coût de 1,40 million d'euros. Le premier tronçon, Bastille Ledru-Rollin, a été réalisé en 2019, et celui que nous votons aujourd'hui met fin à un aménagement temporaire, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Cette convention s'inscrit dans le "Réseau Express Régional Vélo" comme portion de la ligne A portée par la Région Ile-de-France, qui finance ainsi cet aménagement à 60 %, soit 840.000 euros.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté un "Plan Vélo" en 2017 et, plus récemment, le 27 mai 2020, un projet d'aménagement francilien de pistes cyclables nommé "R.E.R. Vélo". Sous l'impulsion de la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESE, le projet "R.E.R. V" a été doté d'un budget de 300 millions d'euros. Je rappelle que le "R.E.R. Vélo" est un projet qui émane des associations cyclistes pour faciliter et développer la pratique du vélo au quotidien dans toute l'Ile-de-France. Il comprend 9 itinéraires, pour un total de 680 kilomètres aménagés à l'horizon 2030, dont 5 axes prioritaires qui doivent être prêts à partir de 2025.

Dans le cadre du "Plan Régional Vélo", la Région intervient sous forme de subventions pouvant atteindre de 25 % à 50 % des projets, et jusqu'à 60 % pour le "R.E.R. Vélo", ce qui est le cas pour cet aménagement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et nous nous en félicitons. Mais cela n'empêche pas d'émettre quelques observations et réserves auprès de la Ville de Paris sur les lacunes et les ratés du premier tronçon, afin qu'ils ne se reproduisent plus.

Sur le Faubourg-Saint-Antoine, par exemple, il y a une mauvaise cohabitation entre les bus et les vélos. L'un des plus gros problèmes portait sur l'emplacement de certains arrêts de bus, qui avait comme conséquence d'amener les usagers des bus sur les pistes cyclables. J'ai bien noté que des efforts ont été faits, mais il faut vraiment que ce dispositif d'alerte ou de ralentissement des vélos soit amélioré. Inversement, des piétons se retrouvaient sur la piste cyclable sans s'en rendre compte et nuisaient à la circulation des vélos. Certes, l'élargissement des pistes et des trottoirs a pu améliorer les choses, mais il est dommage qu'il n'y ait pas, selon nous, une réflexion plus poussée sur les marquages. Cette réflexion pourrait combiner une recherche esthétique pour rester harmonieux, voire aussi mettre en avant l'histoire particulière du Faubourg-Saint-Antoine.

Tout ceci aurait pu être amélioré avec l'établissement d'un schéma global des mobilités, qui aurait notamment permis de rééquilibrer la place du piéton qui reste, je le rappelle, le mode de déplacement majoritairement utilisé dans la Capitale. Ces aménagements cyclistes doivent se faire dans le respect des autres modes de déplacement. Et là, j'insiste : "de tous les autres modes de déplacement". Pour la suite des aménagements de ce quartier, comme la portion de la rue Faidherbe à Nation, ou encore le début de la rue de Charenton, je vous invite fortement à prendre en compte les avis des commerçants et des artisans du Faubourg-Saint-Antoine, qui font la vitalité et l'âme de ce quartier, mais aussi à tenir compte des alertes lancées par l'hôpital des Quinze-Vingts, dont l'accessibilité est déjà très compliquée et dont la fréquentation va augmenter de plus de 30 % d'ici 2035.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Monsieur JEANNETÉ, vous nous avez rejoints. Vous souhaitez prendre la parole ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, merci.

Juste, sur cette intervention, je voulais rappeler à M. David BELLIARD, que je suis content de revoir au premier rang, que pour toutes ces pistes cyclables, bien évidemment, je salue les subventions de la Région Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris. D'ailleurs, je rappelle que le Conseil régional a un plan de 300 millions d'euros pour bâtir ce réseau nommé "R.E.R. Vélo" et que la Métropole du Grand Paris a mis 10 millions d'euros par an.

Vous rappeler, Monsieur David BELLIARD, mais je le fais à chaque fois, que les mairies d'arrondissement doivent continuer à être pleinement associées, même si elles ne l'étaient pas au départ, et en détail aux relations de ces aménagements. De veiller à la correction des aménagements irréfléchis et dangereux. Je parle notamment des arrêts de bus, des places de stationnement pour handicapés et emplacements poubelles, que l'on a trouvé souvent en plein milieu de la chaussée, des parkings ou des bornes électriques inaccessibles. Je rappelle également la nécessité d'une régulation des mobilités douces, y compris par la verbalisation, en mettant en exergue la multiplication des accidents, en particulier des trottinettes. Je rappelle qu'en 2021, 22 personnes sont décédées en France à cause des trottinettes.

Juste vous rappeler que ces aménagements auraient pu s'intégrer dans un schéma global de mobilité. Nous attendons avec impatience, Monsieur David BELLIARD, votre "Plan Piéton".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues.

Les pistes cyclables du Faubourg-Saint-Antoine entre Faidherbe et Nation, vous l'avez rappelé dans vos interventions, sont un projet structurant du "Plan Vélo" parisien, qui a été voté par notre Assemblée en novembre dernier et donne quand même quelques éléments de notre stratégie globale sur les mobilités, notamment sur cet aspect des mobilités actives qu'est le vélo.

Cet axe relève également de la ligne A2 du réseau vélo régional voté en 2017. C'est d'ailleurs aujourd'hui l'une des pistes les plus empruntées de la Capitale, qui permet la jonction entre Bastille et Nation, c'est-à-dire, plus largement, entre le Centre de Paris et les villes de la petite et grande couronne de l'Est de la Capitale. En cela, c'est un projet bien évidemment à dimension métropolitaine et régionale, qui permet chaque jour à de nombreuses personnes de se rendre et de rentrer du travail à vélo en toute sécurité.

J'en profite d'ailleurs pour remercier ici - vous parliez, Monsieur JEANNETÉ, du travail avec les maires d'arrondissement - je voulais, moi, saluer le travail, justement, des maires d'arrondissement du 11e arrondissement, François VAUGLIN, et bien sûr du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, avec lesquels nous avons travaillé, nous avons concerté pour faire de cette "coronapiste" deux belles pistes unidirectionnelles capacitaires. Je crois que c'est unanimement reconnu par l'ensemble des usagers et usagères de ces infrastructures extrêmement qualitatives.

Avec les projets de pérennisation des pistes cyclables qui ne sont, Madame MONTANDON, j'en suis désolé, pas rares puisque nous avons lancé un projet et un programme de pérennisation de ces pistes. Presque chaque semaine, chaque mois, nous livrons de nouvelles infrastructures pérennisées. Oui, nous transformons l'espace public. Nous repensons les traversées piétonnes, les îlots piétons et la signalisation de la voie pour permettre une meilleure harmonie entre tous les usagers.

J'en profite également pour vous rappeler que les pérennisations des "coronapistes" se font évidemment en harmonie avec la question du bus et des transports en commun de surface. Chaque fois que cela est possible, nous améliorons sa fluidité. C'est la raison pour laquelle nous préservons, nous sanctuarisons les couloirs de bus. Nous accordons également une grande attention à rendre tous les arrêts de bus 100 % accessibles, avec des quais bus

suffisamment larges, des passages piétons traversant et souvent surélevés pour les rejoindre en toute sécurité et faire ralentir les cyclistes.

Enfin, nous le savons, le Faubourg-Saint-Antoine, comme beaucoup d'autres voies parisiennes, est une voie extrêmement commerçante, très empruntée par les piétons. D'ailleurs, nous travaillons en lien avec les équipes des deux arrondissements, avec les commerçants. C'est la raison pour laquelle nous avons conservé, reconstitué toutes les zones de livraison sur l'axe, et nous facilitons les cheminements de l'ensemble des piétons, en lien direct avec l'ensemble des acteurs économiques présents sur l'axe.

J'espère, en tout cas, que nous pourrions tous nous retrouver sur ce beau projet de délibération qui permettra à la Ville d'obtenir une subvention de la Région Ile-de-France, preuve de notre capacité à travailler ensemble au-delà de nos appartenances "partidaires", à hauteur de 60 % du projet. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 6).

2022 DVD 7 - Plan vélo 2021-2026. - Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du Plan vélo métropolitain.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 7 : le "Plan Vélo 2021-2026". - Conventions avec la Métropole du Grand Paris pour le versement de subventions concernant divers aménagements cyclables au titre du "Plan Vélo Métropolitain".

Je donnerai successivement la parole à M. Florian SITBON, Mme Aminata NIAKATÉ, qui est en Webex, M. Frédéric BADINA-SERPETTE et M. Nicolas JEANNETÉ.

Monsieur SITBON.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération doit permettre que la Métropole du Grand Paris puisse verser des subventions à la Ville de Paris pour participer à la réalisation d'aménagements cyclables. Il s'agit ici de pérenniser à nouveau plusieurs pistes provisoires mises en place durant la pandémie, que l'on appelle les "coronapistes".

En novembre dernier, notre Assemblée a adopté le "Plan Vélo 2021-2026", qui prévoit notamment la création de 130 kilomètres de nouvelles pistes cyclables. Celles-ci permettront des déplacements à vélo sécurisés dans notre ville, qui en a besoin, ce qui permet à de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens de se mettre finalement au vélo, ce que, parfois, elles et ils n'osaient pas faire parce qu'ils ne se sentaient pas assez en sécurité.

Les pistes cyclables parisiennes font partie des réseaux cyclables métropolitains et régionaux qui permettent des déplacements entre notre ville et les communes voisines. Le R.E.R. Vélo et le Vélopolitain sont des réseaux structurants qui permettent de traverser notre Région à vélo sans mettre pied à terre.

Le projet de délibération va notamment permettre la pérennisation de la piste cyclable du boulevard Pasteur, qui est un axe de déplacement important dans le 15^e arrondissement. Le programme de création d'infrastructures cyclables présenté en novembre dernier, donne une grande place au 15^e arrondissement. Ainsi, jusqu'en 2023, ce sont plus de 5 kilomètres de pistes qui seront créés dans notre arrondissement.

Monsieur JEANNETÉ, vous avez rappelé l'importance de travailler avec les maires d'arrondissement. Je dirais qu'il faut travailler avec les habitantes et les habitants des arrondissements également. C'est le sens des réunions publiques qui ont eu lieu, notamment sur la rue de Vaugirard - chère à votre cœur, je le sais - avec une réunion publique qui a montré l'engouement auquel notre adjoint, David BELLARD, a participé, et auquel nous avons participé également avec Anouch TORANIAN, qui a montré finalement l'engouement des habitantes et des habitants du 15^e arrondissement pour cette piste de la rue de Vaugirard. Je vous renvoie à la vidéo qui est sur le site et montre les avis des habitantes et des habitants du 15^e arrondissement allant plutôt dans ce sens.

Certains de mes collègues, notamment au Conseil du 15^e arrondissement, ont souligné le fait que la Métropole verse des subventions à la Ville de Paris en étant étonnés. Je vous rappelle qu'Emmanuel GRÉGOIRE a eu l'occasion de rappeler mardi dernier que 250 millions d'euros avaient été versés par la Ville depuis la mise en place du fonds de péréquation. Et donc, nous sommes fiers de contribuer en tant que Ville à cette péréquation, mais il est normal que Paris en bénéficie également. C'est le sens de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération soumis à notre examen permettra à la Ville de Paris, si nous le votons, de financer 10 % à 25 % de certains axes cyclables du réseau vélo parisien, qui relèvent également du "Plan Vélo métropolitain", via des subventions de la Métropole du Grand Paris dédiées à son Vélopolitain. Il s'agit de financements sollicités par la Ville pour financer les infrastructures du "Plan Vélo parisien", tout en garantissant leur connexion avec le réseau métropolitain. Cette vision métropolitaine de notre "Plan Vélo" participe à une meilleure cohérence de celui-ci avec les territoires limitrophes. Vous le savez, l'essor des mobilités douces, en particulier du vélo, est essentiel pour permettre la transition écologique de nos modes de déplacement, tout en limitant la pollution de l'air et la pollution sonore.

Il s'agit d'une attente forte des Parisiennes et des Parisiens, que nous encourageons et soutenons vivement. Nous nous réjouissons donc de ce projet de délibération qui vise à améliorer et pérenniser certaines "coronapistes", notamment en renforçant la sécurité des cyclistes, non seulement sur des axes où elles et ils n'étaient pas protégés des voitures, mais également en fluidifiant certaines continuités cyclables. Certains couloirs de bus ont également été adaptés en conséquence.

Enfin, la livraison de ces travaux est prévue pour le printemps 2022, et c'est une excellente nouvelle. Je vous indique que notre groupe votera bien évidemment ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Toutes mes excuses, je me suis désinscrit.

Madame la Présidente, je suis désolé, c'est une petite erreur de ma part.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Aucun souci, merci beaucoup.

Le dernier intervenant sera M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Rien à ajouter à ce qu'a dit M. SITBON. Et je ne vais pas entamer le débat sur la rue de Vaugirard, sinon je vais le rendre tout rouge.

Donc, je vous remercie, Madame.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération prévoit en effet la subvention par la Métropole du Grand Paris de différents projets de vélo structurants pour les déplacements à l'échelle de la ville et de la métropole.

Pour partager avec l'ensemble de l'Assemblée, ils concernent les avenues de Clichy et de Saint-Ouen, dans les 17^e et 18^e arrondissements, déjà en travaux, qui permettront à tous les cyclistes de se rendre en proche et grande couronne au Nord de Paris. Egalement le projet de l'avenue Gambetta dans le 20^e arrondissement permettant à nos voisins des Lilas et de Romainville d'accéder à vélo au Centre de Paris en toute sécurité, ou bien aux Parisiennes et aux Parisiens de faire l'itinéraire inverse. Egalement une subvention pour le boulevard Pasteur, dans le 15^e arrondissement. Cela a été abordé. Le pont de la Concorde dans le 7^e arrondissement. Ce projet de délibération permettra également de soutenir des projets rue du Havre et rue Tronchet dans les 8^e et 9^e arrondissements.

Evidemment, ces projets sont extrêmement attendus par les Parisiens et les Parisiennes, et l'ensemble des Franciliens et des Franciliennes. Les tendances d'évolution des déplacements nous montrent qu'en 2025 et 2026, nous compterons davantage de trajets réalisés à vélo dans Paris que de trajets réalisés en voiture. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Plus que cela, ces financements permettront de compléter le maillage métropolitain. Un mot sur ce point extrêmement important. Le vélo est souvent critiqué, réduit à des usagers de centre-ville qui seraient tous riches et bien portants. La réalité est tout autre. En centre urbain, la pratique du vélo se démocratise à de nouveaux publics. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de ces nouvelles infrastructures que de soutenir ce mouvement et de permettre à toute personne qui le souhaite de pouvoir se déplacer à vélo.

Enfin, je profite de ce projet de délibération pour remercier tous les maires d'arrondissement, toutes les équipes et les élus municipaux concernés par ces projets, d'abord, pour la qualité des échanges que nous pouvons avoir, et

puis, par le travail, ce qui nous permet de délivrer les infrastructures cyclables que nous avons promises aux Parisiennes et aux Parisiens, qui, au fur et à mesure des échanges, ne cessent de s'améliorer.

Evidemment, je ne peux pas terminer mon intervention sans avoir un mot de remerciement pour Jacques BAUDRIER, avec sa casquette de délégué au "Plan Vélo métropolitain", qui a grandement facilité l'élaboration de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 7).

2022 DVD 9 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 9 : indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération qui vise à indemniser les personnes qui ont subi un préjudice corporel en raison de défauts sur le trottoir ou la chaussée, pour vous alerter à nouveau de l'encombrement des trottoirs par des bornes de recharge électriques devenues inaccessibles, et donc, complètement inutiles.

En décembre dernier, nous avons présenté, avec le groupe Changer Paris, un vœu en ce sens. Nous dénonçons le gâchis financier que représentent ces bornes devenues inaccessibles en raison des aménagements urbains de la Mairie de Paris, et demandons leur retrait des trottoirs parisiens déjà bien maltraités.

Monsieur BELLIARD, vous vous étiez engagé à faire retirer toutes les bornes concernées avant la fin janvier - 27 stations, si mes souvenirs sont exacts - en échange du retrait de mon vœu. Ce que j'avais accepté. Nous sommes à présent en plein mois de février et ce problème qui touche tout Paris est toujours d'actualité. La résolution est-elle ne serait-ce qu'amorcée ? Je m'interroge. Des bornes électriques inutilisables sont toujours en place, à encombrer les trottoirs. Les bornes dans le 15^e arrondissement, rue de Vaugirard précisément, sont même toujours actives, et les commerçants riverains de ces bornes m'ont assurée qu'elles étaient régulièrement entretenues.

Comment justifier sérieusement cet état de fait ? Monsieur BELLIARD, pourquoi avez-vous pris de tels engagements pour ensuite ne pas les tenir ? Quel agenda avez-vous concrètement arrêté avec les différents opérateurs ? Quand ferez-vous retirer l'intégralité de ces bornes devenues inutiles ? Comment expliquez-vous que certaines de ces bornes soient toujours actives ? N'est-il pas temps de mettre fin à ce gâchis d'argent public et à cet encombrement des trottoirs, où il est déjà bien difficile de circuler en raison de la démultiplication d'aménagements parfois hâtivement installés, parfois même clairement discutables ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ, pour votre interrogation qui ne concerne que très partiellement le projet de délibération qui nous occupe. Pour vous donner une réponse très directe, l'engagement que nous avons pris et que j'ai pris ici au Conseil de Paris sur l'installation et le retrait des bornes inutiles et la fin de l'installation de l'ensemble des bornes qui sont actives - parce que si elles sont actives, c'est qu'elles sont utiles ou alors qu'elles vont être utilisées - est en cours de finalisation. Peut-être que nous avons quelques jours de retard et qu'il reste quelques bornes très rares qu'il nous faut encore retirer, mais nous sommes aujourd'hui en cours de finalisation sur l'installation de l'ensemble des bornes par l'opérateur "TotalEnergies" et nous finalisons le plan sur lequel nous nous sommes effectivement engagés.

Encore une fois, vous dénoncez, en tout cas vous soulignez un problème qui, aujourd'hui, est extrêmement marginal. Parce que vous ne pouvez pas, d'un côté, nous expliquer qu'il faut conserver la voiture mais l'amener vers de l'électrique, et de l'autre, critiquer et dénoncer les plans d'installation de bornes électriques avec un nouveau schéma directeur que nous avons voté, ici, au Conseil de Paris.

Je vous le redis ici : nous sommes, à quelques jours près, conformes à l'agenda que nous nous sommes fixé. Il n'y a pas de renoncement ou de mensonge donné au sein de ce Conseil. Si, vraiment, vous avez quelques bornes qui posent des difficultés, n'hésitez pas à avoir... Je suis d'ailleurs prêt à avoir l'échange avec vous. Nous vous apporterons des réponses qui seront extrêmement précises pour chacune des bornes que vous aurez identifiées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DVD 9).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'amélioration de la qualité de service de Vélib' Métropole.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'approvisionnement des stations Vélib'.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous allons examiner successivement les vœux n° 65 et n° 67 qui sont relatifs à l'amélioration de la qualité des services de Vélib' Métropole.

La parole sera à Mme Fatoumata KONÉ et à M. Franck MARGAIN, que je ne vois pas. Pardon, je vous cherchais et je ne vous voyais pas.

Petit sujet de méthode ?

J'ai deux inscrits : Mme KONÉ et M. MARGAIN.

C'est une explication de vote, Monsieur JEANNETÉ ?

C'est ce que j'ai dit au début de ma phrase : je vous proposais, et je crois que cela a été calé avec les groupes, que nous examinions successivement le n° 65 et le n° 67, puis le n° 66 et le n° 68.

La parole est bien à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons choisi, avec le groupe Ecologiste de Paris, de reprendre la parole sur le sujet Vélib', car il nous semble important que le Conseil de Paris réaffirme auprès de "Smovengo" et de ses actionnaires notre attachement à un service de qualité qui soit à la hauteur des attentes des usagers, comme des élus des collectivités engagées au sein du S.A.V.M., le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole.

On va se dire les choses clairement et de manière transparente. Si le service a évolué dans le bon sens depuis la mise en exploitation, avec notamment 357.000 abonnés et l'ajout de 3.000 vélos à assistance électrique, nous n'y sommes toujours pas. Nul ne peut affirmer aujourd'hui que le service est actuellement satisfaisant. Notre vœu s'adresse donc à la direction de "Smovengo", mais aussi et surtout à ses actionnaires : "Smooove", "Indigo", "Mobivia" et "Moventia".

"Mesdames et Messieurs, il est plus que temps que vous preniez vos responsabilités. Donnez-vous les moyens de respecter le contrat. Oui, il est imparfait. Les écologistes assument de le dire. Mais Paris a pris ses responsabilités, alors, à vous d'en faire autant. Sachant que le S.A.V.M. serait en droit de réclamer près de 9 millions d'euros de pénalité, la trajectoire d'amélioration doit impérativement être accélérée. Cela nous amène à sérieusement nous interroger sur le niveau des moyens mis à disposition par les actionnaires. A notre sens, il n'est pas suffisant pour permettre à l'opérateur "Smovengo" d'être en capacité d'assurer le service contractuel que la Ville de Paris est en droit d'attendre. Je le dis à nouveau ici : si la situation persiste dans ce sens, nous pensons à notre tour que le S.A.V.M. aura tout intérêt à explorer toutes les pistes visant à répondre à son objectif premier. Je dis bien "toutes les pistes" : fournir un service de qualité à l'ensemble des usagères et des usagers de son service. A ce titre, la mise en régie devra sérieusement être envisagée".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Pour finir, je voudrais, au nom des écologistes, saluer les salariés de "Smovengo" et les remercier de leur mobilisation pour tenter d'atteindre les objectifs visant à fournir un service de qualité".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, bientôt cinq ans après la signature du nouveau marché public de Vélib' avec l'opérateur "Smovengo", et le service rendu aux Parisiens, hélas, n'est toujours pas satisfaisant. Cinq années où ce service dégradé entraîne des tensions et des frustrations. Le service Vélib' souffre de nombreuses défaillances, en particulier un problème récurrent d'entretien des vélos, dont moins de 20 % sont conformes au marché, alors qu'ils devraient l'être à plus de 95 %.

Aussi, les Parisiens qui souhaitent emprunter un vélo à une station Vélib' se trouvent confrontés à de véritables difficultés pour trouver un vélo en état de marche, quand ce n'est pas face à une station entièrement vide. A l'inverse, quand il s'agit de rendre son vélo, c'est souvent la croix et la bannière pour trouver une place où le garer, car de nombreuses stations sont pleines à craquer, particulièrement celles dans les zones économiques denses qui ne peuvent accueillir aucun autre vélo, ou encore dans les zones de sortie le soir qui sont souvent répertoriées pour être denses également. Les utilisateurs se retrouvent à pérégriner entre les stations à la recherche d'une place ou d'un vélo utilisable, ce qui devient très rapidement très pénible.

L'opérateur "Smovengo" doit mettre en œuvre plusieurs innovations, dont un dispositif dit "Station+" qui permet de garer son vélo dans une station déjà pleine en l'accrochant à un câble. L'année dernière, lors de la signature de l'avenant au marché lui octroyant une confortable revalorisation, l'opérateur s'est de nouveau engagé à mettre en place cette fonctionnalité, qui était déjà prévue dans le marché initial mais restait en expérimentation. Malheureusement, cette fonctionnalité "Station+" n'est toujours pas disponible dans un grand nombre de stations.

C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris, nous demandons un recensement des stations qui disposent de la fonctionnalité "Station+" et sa mise en place dans les plus brefs délais dans toutes les stations Vélib'. Nous souhaitons aussi que les stations disposant de la fonctionnalité "Station+" soient indiquées sur l'application Vélib'.

Enfin, nous demandons la mise en place d'une meilleure rotation des vélos entre les stations par l'opérateur lui-même ou via des incitations auprès des utilisateurs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues.

Monsieur MARGAIN, la fonctionnalité de "workflow" appelée "Park+", qui permet de garer un vélo dans une station pleine, était en effet l'une des nouveautés du marché Vélib'2. Devant les difficultés rencontrées par "Smovengo" dans l'exploitation du service, la fonctionnalité a été effectivement suspendue à compter de mai 2018. Une fois le déploiement du service normalisé, le S.A.V.M. a demandé à "Smovengo" de remettre en place cette fonctionnalité. Depuis avril 2021, une expérimentation baptisée "Station+" est menée sur 11 stations dans Paris et sa proche couronne, et est assortie d'un questionnaire de prise en main et de satisfaction des usagers. Contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu et votre intervention, ces stations sont bien indiquées sur l'application comme sur le site Internet par un petit "+" jaune attaché au pictogramme de la station.

L'expérimentation ne présente à ce jour aucune difficulté majeure, tant sur le plan technique que sur celui du ressenti ou du retour des usagers. Le dispositif va donc être prochainement étendu sur davantage de stations. D'ailleurs, cela a été annoncé au comité des usagers du 12 janvier dernier, présidé par Sylvain RAIFAUD. La liste des stations est en cours de finalisation.

Toutefois, il ne peut être question de généraliser "Station+" à toutes les stations, comme vous le demandez. Il n'est pas toujours possible d'élargir les stations en fonction des besoins au cours de la journée. Vous le savez, l'espace public parisien est contraint. Il ne serait pas souhaitable de voir des stations Vélib' déborder sur des trottoirs, des passages piétons ou encore des places de livraison. J'imagine, au regard de vos interventions, notamment sur les réseaux sociaux, que vous serez sensible à cette dimension de juste répartition de l'espace public pour l'ensemble de ces usages.

En revanche, je partage avec vous le besoin d'une meilleure régulation et d'une meilleure disponibilité des Vélib'. Le S.A.V.M. est actuellement en train d'échanger avec "Smovengo" afin que la situation s'améliore. Un travail est également en cours sur le système de minutes bonus permettant à l'utilisateur d'obtenir des crédits, par exemple lorsqu'il prendra un vélo dans une station pleine, lorsqu'il le restituera dans une station vide ou en hauteur. Evidemment, l'impact des usagers sur la régulation ne pourra être déterminant. Il appartient à "Smovengo" de réaliser l'essentiel des opérations. C'est aujourd'hui ce sur quoi nous travaillons.

Monsieur MARGAIN, je pense avoir répondu aux questions soulevées par votre vœu, qui, pour une large part, sont déjà exaucées. Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de le retirer. Sinon, je me verrai dans l'obligation d'y émettre un avis défavorable.

Enfin, au-delà des questions de "Station+", l'amélioration de la qualité de service Vélib' dans son ensemble est nécessaire. J'ai eu l'occasion d'y revenir hier en question d'actualité. Je sais que c'est un sujet cher au président du S.A.V.M., Sylvain RAIFAUD. A sa prise de fonction, il a d'ailleurs relancé un comité des usagers, qui permet de faire remonter un certain nombre de dysfonctionnements et d'améliorations souhaitées. Les discussions autour de l'avenant 8, signé entre le S.A.V.M. et "Smovengo" il y a quelques mois, ont été l'occasion pour "Smovengo" de s'engager et de travailler sur un certain nombre de points d'amélioration du service.

Je réitère ma proposition exprimée hier lors de ma réponse : qu'en lien avec le S.A.V.M., nous organisons une nouvelle réunion d'information des Conseillères et Conseillers de Paris sur la qualité de service, comme vous le demandez dans votre vœu, Monsieur BADINA-SERPETTE, et auquel je donne un avis favorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il me semble avoir eu l'impression que c'était plutôt Mme KONÉ qui parlait. Il y en a qui suivent. C'est comme ça, c'est comme ça.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 présenté par Mme Fatoumata KONÉ, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 29).

Monsieur MARGAIN, le vœu n° 67 est-il maintenu ou retiré ?

M. Franck MARGAIN. - Est-ce que je pourrais avoir une notion de "timing" pour éventuellement retirer le vœu, Monsieur BELLIARD, sur la mise en place des "Stations+" et la meilleure rotation ? C'est quelque chose qui va arriver dans quelques mois ou dans quelques années, parce que c'est un tout petit peu le problème quand même ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - En une demi seconde, David BELLIARD ?

M. David BELLIARD, adjoint. - Dans quelques mois. Des précisions supplémentaires à la réunion entre les Conseillers et les Conseillères de Paris à laquelle je vous invite, et nous pourrions en discuter avec plus de précision.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Avec plaisir.

J'en conclus que "quelques mois" servira à rassurer M. MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - J'ai besoin d'être rassuré, oui, absolument, et pas que moi, le groupe également, et les Parisiens surtout. Donc, je retirerai le vœu, sous-entendu que nous regarderons de manière précise la mise en place.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je l'entends. Merci à vous.

Le vœu n° 67 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dysfonctionnements des Vélib'.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à l'avenir du service Vélib'.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc pouvoir examiner successivement les vœux n° 66 et n° 68 relatifs aux dysfonctionnements de Vélib'.

La parole sera donc à M. JEANNETÉ, puis à Mme GATEL.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur David BELLIARD, bon, Vélib' ne va pas bien. Ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre. Je ne vais pas revenir sur les nombreux dysfonctionnements dans ce service payant proposé aux Parisiens. Notre collègue du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OUALDJ, en a largement fait état hier lors des questions d'actualité. Même si je ne partage pas ses conclusions, c'est vrai qu'hier, moi libéral, je me suis senti un peu communiste. Je ne vais pas revenir sur les conditions de l'attribution du marché Vélib' à "Smovengo" pour une durée de 15 ans. Je ne vais pas revenir sur le soutien exceptionnel, et rare quand même, de 240 millions d'euros et la rallonge de 4 à 6 millions d'euros par an jusqu'en 2024. Je ne vais pas revenir sur la hausse de la grille tarifaire pour les Parisiens, et surtout, Monsieur David BELLIARD, je ne vais pas revenir aux conclusions de la Chambre régionale des comptes qui disait que les règles de fonctionnement sont confuses au sein de la S.A.V.M. et qu'il y a une gouvernance dominée par la Ville de Paris.

Pour toutes ces raisons, Monsieur David BELLIARD, nous demandons un audit. Apparemment, il est prévu. En tout cas, c'est ce que nous avons appris dans la presse via "Le Parisien". Est-ce exact ? Pouvez-vous confirmer aux Conseillers de Paris qu'il y a bien un audit, son champ d'intervention et quand sera remis le rapport de l'audit ?

Deuxièmement, nous demandons plus de transparence sur la gouvernance et la gestion de la S.A.V.M. Notamment, pouvez-vous nous affirmer et nous expliquer les modalités de calcul des pénalités dues par "Smovengo" et l'effectivité de leur versement ?

Enfin, à ce titre, vous l'avez compris, vous le voyez, je pense qu'il est plus qu'utile qu'il y ait plus de transparence et que, donc, il y ait une modification de la gouvernance du syndicat pour que notre groupe - le principal groupe d'opposition, et d'ailleurs, tout simplement, le premier groupe au Conseil de Paris - puisse rentrer dans cette gouvernance. Enfin, Monsieur David BELLIARD, je vous interrogerai bien sûr sur la dépêche A.F.P. que nous avons reçue hier soir à 20 heures, dans laquelle vous proposiez une reprise en régie publique de Vélib'.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

"Le service délivré n'est pas au niveau attendu pour un service public de cette envergure et ne permet pas une expérience utilisateur satisfaisante". Ce sont les mots du communiqué publié par le S.A.V.M. le 25 janvier dernier, soit 4 ans après l'entrée en vigueur de ce marché. On peut dire que c'est une réaction salubre mais relativement tardive. Le compte n'y est pas, et le compte n'y est pas depuis 4 ans : la disponibilité effective des vélos, les graves dysfonctionnements des vélos, notamment des vélos électriques, les défauts de maintenance. Mais j'aurai plutôt tendance à dire que la situation est en faible amélioration ces derniers mois, d'où mon étonnement face à cette réaction particulièrement tardive. Mais je comprends bien que l'on est au milieu d'un bras de fer entre le S.A.V.M. et l'opérateur "Smovengo". Bras de fer qui est quand même relativement peu crédible quand on connaît la rallonge qui a été accordée à l'opérateur et quand on sait combien les dispositions du marché n'ont pas été respectées depuis 4 ans, notamment s'agissant des pénalités dues au S.A.V.M.

Hier, Monsieur le Maire, vous avez indiqué que vous n'excluez pas la reprise en régie du service Vélib' - cela a été redit par Mme la Présidente, Fatoumata KONÉ - mais qu'en revanche, vous excluez de fait la rupture anticipée du contrat compte tenu du coût que cela représenterait pour les finances de la Ville. Donc, cela signifie qu'il nous reste 10 ans de contrat au cours desquels on ne va pas continuer de cette manière-là. Et donc, évidemment, cela ne peut pas se faire aux dépens des usagers et aux dépens des élus du Conseil de Paris.

Cette réunion d'information, Monsieur le Maire, est évidemment bienvenue. D'ailleurs, j'avais salué le fait que vous aviez remis en place ces réunions d'information. Mais cela ne peut pas être qu'une réunion d'information. C'est-à-dire qu'à un moment, il faut se plonger dans les chiffres, il faut avoir les éléments financiers, tous les éléments de cet audit, pour que l'on puisse aussi être en capacité de prendre des décisions au regard d'un service qui, certes, est défaillant, mais indispensable dans le cadre de la politique de décarbonation des mobilités à Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci pour cette expression que je qualifierais d'expression "de joie".

Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues de l'opposition, d'être très attentifs à la réussite du service Vélib', qu'à l'époque, la majorité municipale avait voté contre l'opposition d'alors.

Comme vous le savez, le marché prévoit effectivement l'application de pénalités. Un dispositif habituellement utilisé de constat et de sanction en cas d'écart de performance par rapport à l'attendu contractuel. Depuis le début du marché Vélib'2, le S.A.V.M. a donc appliqué 8 millions d'euros de pénalités en 2018, 4 millions d'euros de pénalités pour l'année 2019, 500.000 euros en 2020. Montant réduit en raison de la crise sanitaire, qui, vous le savez, a généré des difficultés de gestion pour le prestataire, comme pour beaucoup d'acteurs économiques. Pour 2021, le S.A.V.M. pourra et sera conduit à appliquer des pénalités à "Smovengo".

En outre, des diminutions du montant du marché ont également été appliquées au vu du service fait. En 2018, 26 millions d'euros ont été versés, au lieu des 40,20 millions d'euros attendus. En 2019, ce sont 2 millions d'euros qui ont été retirés du montant à payer à "Smovengo". Le montant des pénalités et/ou des diminutions du montant du marché sont calculés à partir des critères de qualité de service. Le syndicat dispose d'une liberté d'appréciation concernant le montant finalement imposé au prestataire.

Les discussions en cours sur ces différents éléments pour l'année 2021 sont confidentielles, vous le comprendrez, et font actuellement l'objet d'un dialogue avec le prestataire dans le cadre d'une démarche validée par le bureau syndical le 24 novembre dernier. Il a été rendu compte de l'avancement de cette démarche au bureau syndical le 7 février de cette année.

Par ailleurs, je rappelle ici que le Vélib' n'est plus un service parisien, même si la Ville de Paris y a évidemment un poids important, voire prépondérant. Nous le voulons de plus en plus métropolitain. C'est en ce sens que son président a composé son bureau, avec comme premier vice-président le président de la Métropole du Grand Paris, et des représentants et représentantes de tous les départements où est présent Vélib', quelles que soient les familles politiques.

Le S.A.V.M. mène un travail métropolitain, collégial et évidemment transpartisan. D'ailleurs, en 2021, la totalité des délibérations a été votée par le comité syndical à l'unanimité. La seule idée que le S.A.V.M. serait piloté en secret par la seule Ville de Paris est un mensonge. Il n'est donc pas question à ce jour de revoir la gouvernance du syndicat.

Pour celles et ceux qui verraient dans le rapport de la C.R.C. de 2020 une nécessité de transférer Vélib' à Ile-de-France Mobilités, comme j'ai pu le lire dans les vœux, je rappelle qu'Ile-de-France Mobilités a une compétence facultative sur la location de vélos. La Région Ile-de-France avait, à l'époque, acté Vélib' comme un service métropolitain, faisant donc le choix de développer un service de location de vélos longue durée en parallèle.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai, Madame GATEL et Monsieur JEANNETÉ, de retirer vos vœux, sinon, j'émettrai un avis défavorable. Toutefois, je le redis ici : je note votre demande d'avoir plus d'informations sur le service et les incidences financières pour Paris de l'avenant 8 et des pénalités qui seront mises en 2021 par le S.A.V.M. à "Smovengo". En août, nous pourrions effectivement faire un point sur les velléités d'audit qui ont été exprimées par son président, Sylvain RAIFAUD. Mais, là encore, il appartient au syndicat de commanditer, d'exprimer et de rendre public les résultats de cet audit. Enfin, vous l'avez noté, pour la précision de nos débats, en effet, hier, j'ai pu exprimer une ouverture sur la question de la régie, mais, bien entendu, à la fin du contrat qui nous lie aujourd'hui à "Smovengo".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

J'ai cru comprendre, à la réaction de M. JEANNETÉ, qu'il souhaitait maintenir son vœu ? C'est exact.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 66 est rejeté.

Madame GATEL vous retirez votre vœu ?

Vous maintenez votre vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 68 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au renforcement de la Zone à faibles émissions (Z.F.E.).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinerons les vœux n° 69 et n° 69 bis relatifs au renforcement de la Z.F.E.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, qui est en Webex.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la pollution de l'air est un fléau de nos métropoles. L'étude d'Airparif publiée hier montre que l'on pourrait épargner 7.900 décès avec un air moins pollué. Et, fait remarquable, la pollution touche particulièrement les classes populaires, qui sont les plus exposées à un air de moins bonne qualité, avec des logements bien souvent proches des grands axes routiers les plus pollués.

Bien sûr, le problème est multifactoriel. Il concerne à la fois l'urbanisme, les transports, l'industrie, l'agriculture, les règlements sanitaires, etc. Dans la boîte à outils, il y a bien sûr la mise en place de zones à faibles émissions. Nous avons soutenu le projet, en disant dès le début qu'il fallait l'accompagner socialement. Sans accompagnement, on oppose écologie et social, et la mesure ne peut pas passer. Sans accompagnement social, on exclut et l'on ne propose pas une écologie de la solution.

Le calendrier initial proposait l'exclusion de la Z.F.E. des véhicules de catégorie Crit'Air 3 au 1er juillet. Cela fait en gros 1,90 million de véhicules qui auraient été interdits au 1er juillet, avec un accompagnement social notoirement insuffisant. Devant la montée de la contestation relativement légitime, le calendrier a été reporté au 1er janvier 2023, mais sans rien changer sur l'absence d'aides suffisantes. C'est en gros reculer pour mieux sauter, mais sans rien changer. C'est une erreur.

C'est la raison pour laquelle nous demandons et continuons de demander, par notre vœu, la montée en puissance des aides sociales. Nous voulons donc interpeller l'Etat, puisque c'est lui qui peut agir en la matière, sur différentes choses : pour que la prime à la conversion de son véhicule puisse atteindre 10.000 euros par foyer et que cette prime concerne aussi les véhicules Crit'Air 1 essence...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Jean-Noël AQUA. - Et qu'une possibilité de crédits à taux 0 puisse être proposée pour ces véhicules, et que des dérogations pour les personnes âgées puissent être accordées.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur AQUA.

D'abord, je vous remercie vivement pour votre intervention et ce vœu dont, bien sûr, je partage l'ambition première : que la transition écologique des mobilités ne mette pas de côté les classes les plus populaires. Ce sont elles qui, en effet, sans des aides financières ciblées, pourront se retrouver les premières pénalisées. Nous partageons donc le constat selon lequel les aides de l'Etat, de la Région et de la Métropole sont aujourd'hui insuffisantes, insuffisamment ciblées, ce qui, "de facto", accentue les inégalités socio-économiques et territoriales, et le déclassement qui en découle.

N'oublions cependant pas ce qui motive notre politique de lutte contre la pollution de l'air et la mise en place d'une zone à faibles émissions : sortir d'un modèle de déplacement polluant qui impacte en premier lieu les ménages les plus précaires. A Paris, ce sont toutes celles et ceux qui vivent aux abords du périphérique qui ont le plus besoin de cette Z.F.E. pour mieux respirer. Mais, dans une zone urbaine dense comme Paris, nous avons aussi un besoin impérieux de sortir du tout voiture. Qu'elle soit électrique ou non, la voiture reste un mode de transport dont l'usage systématique et massif génère ce que l'on appelle des "externalités négatives". Le tout voiture partout et tout le temps, ce sont des accidents. La place qu'elle prend dans notre espace urbain au détriment des piétons, des cyclistes, le modèle de ville étalée qu'elle encourage, sans parler du qualificatif de propre dont l'usage massif de la voiture électrique ne pourra jamais se targuer. Ce n'est donc pas simplement une transition des véhicules polluants vers des véhicules dits "propres" qu'il nous faut mener, mais bien un changement complet de nos façons et de notre paradigme de mobilité.

Pour ces raisons, je vous propose un vœu bis de l'Exécutif. Il reprend, bien entendu, une grande partie de vos demandes, mais il nous permet aussi collectivement d'adresser un signal fort à nos partenaires que sont la Métropole, la Région et surtout l'Etat, dont l'inaction aujourd'hui face aux pollutions et à la qualité de l'air est coupable. Tellement coupable, d'ailleurs, que l'Etat français en est même condamné.

Je vous invite donc collectivement aujourd'hui à envoyer ce signal au Gouvernement, demandant une augmentation de la prime à la conversion pour les ménages modestes, les classes moyennes et, bien sûr, les professionnels. La mise en place des conditions de ressources pour le bonus écologique, la création de prêts à taux 0 % garantis par l'Etat, des aides à l'achat pour des capteurs de particules issues du système de freinage...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. David BELLARD, adjoint. - Mais également, et je terminerai par là, la mise en place du contrôle sanction automatisé sans lequel notre objectif, fortement porté par mon collègue Dan LERT à travers le "Plan Climat" de la Ville - une interdiction du diesel en 2024 et du thermique en 2030 - sera difficilement appliqué et applicable.

Merci, Madame la Maire, pour votre petite tolérance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BELLARD, reprenez votre souffle.

Cher Jean-Noël AQUA, est-ce que vous retirez votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Ce bleu sur bleu, c'est magnifique. Je ne m'en remets pas.

M. Jean-Noël AQUA. - Désolé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est vrai.

Du coup, retrait du vœu ?

Il faut quand même mettre votre micro. Je veux bien meubler, mais...

M. Jean-Noël AQUA. - Oui.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord, parfait.

Je vais donc mettre aux voix, après une explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE, uniquement le vœu de l'Exécutif.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas compris si les communistes retireraient le vœu. C'est cela ? Très bien.

Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher David BELLARD, merci pour ce vœu de l'Exécutif qui nous permet de tomber d'accord sur un sujet fondamental qui est l'accompagnement des plus modestes dans la mise en œuvre de la Z.F.E. Le groupe Ecologiste de Paris réclame depuis des années l'augmentation des aides à l'achat d'un véhicule propre à destination des ménages moins aisés, ou encore l'instauration de critères sociaux plus puissants. Nous devons tendre à tout prix vers des déplacements zéro émission le plus rapidement possible en utilisant tous les leviers des mobilités : amélioration des performances des transports en commun, mobilités douces, et, en dernier recours, les motorisations décarbonées.

Merci encore pour ce vœu. On le votera, évidemment. J'avais autre chose à dire sur le vœu communiste, mais puisqu'ils l'ont retiré, tout va bien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 30).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une réflexion sur les modalités de stationnement en surface des résidents parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 70 relatif à une réflexion sur les modalités de stationnement en surface des résidents parisiens.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, je vais commencer mon intervention par un chiffre : 16.474. Il s'agit du nombre de personnes qui ont répondu au questionnaire en ligne des états généraux du stationnement, ouvert entre octobre et décembre 2020. C'est un record pour une consultation de la Ville de Paris, en si peu de temps. Lors de cette consultation, la majorité des répondants parisiens au questionnaire ne souhaitaient pas une diminution du nombre de places de stationnement - ils l'ont dit - non pas parce que ce sont des défenseurs acharnés des véhicules, mais parce qu'ils ont des besoins réels et que la qualité de vie de notre ville tend à se dégrader, malheureusement. Nous sommes pour l'environnement, la limitation de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore. Encore hier, nous l'évoquions ici, à ce Conseil de Paris, et je suis intervenu.

Je pourrais aussi rappeler les éléments de mon vœu d'octobre 2020 sur les nouveaux véhicules beaucoup moins polluants : hybrides, électriques et hydrogènes demain. Mais, pour aller au fond des choses, sans caricature, nous ne pouvons pas nous résoudre à vous laisser supprimer brutalement directement 11.000 places de stationnement sans aucune solution et anticipation pour les résidents, les véhicules d'intervention, les livreurs, les médecins, les artisans et tous ceux qui doivent stationner - je dis bien "ponctuellement" - à Paris.

Comme le grand débat au niveau national, les états généraux du stationnement n'ont mené à rien. A ce jour, les résidents particuliers parisiens ont des difficultés pour stationner, en particulier dans certains quartiers, nous le voyons, avec une diminution forte du nombre de places autorisées. Ces résidents-là n'ont pas de solutions alternatives. Ainsi, nous proposons des solutions concrètes et nous sommes ouverts à la discussion, notamment pour trouver des solutions pour les familles et les seniors qui ont besoin de se garer. Nous proposons trois réflexions et mesures concrètes.

Je demande juste un peu de temps parce qu'il y a beaucoup de bruit, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y, allez-y.

M. Vincent BALADI. - Que la mairie centrale s'engage à étudier un élargissement des zones de stationnement résidentiel. Que la Ville de Paris lance une opération de communication à destination des Parisiens sur la possibilité, selon les services de la Ville, d'utiliser les aires de livraison pour des opérations de manutention ou de montée et descente d'un passager. Et enfin, que la Ville de Paris expérimente des arrêts minutes avec des bornes affichant le temps de stationnement. Ne soyons pas dogmatiques et entrons dans une nouvelle ère.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BALADI.

Je vais donner la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI. Vous m'interpellez sur le fond même de notre politique de stationnement de surface, qui vise, je le rappelle, à rééquilibrer l'espace public pour redonner de l'espace à d'autres usages que celui de la voiture : piétons, vélos, végétalisation. Cette politique accompagne la baisse continue du taux de motorisation des ménages parisiens, pratiquement divisé par 2 en 20 ans à Paris. Aujourd'hui, un résident parisien qui demande à bénéficier du stationnement résidentiel se voit attribuer la zone de stationnement autour de son domicile - je rappelle que Paris est découpé en 160 zones - ainsi que les 3 zones les plus proches. Partout ailleurs, il redevient ce que l'on appelle un "visiteur".

Votre demande d'élargir les zones de stationnement répartirait simplement un même nombre de places entre un même nombre de véhicules, en agrandissant la zone où l'automobiliste peut circuler et stationner à tarif préférentiel. Ce n'est, pour nous, pas une solution pour offrir plus de places de stationnement aux Parisiennes et aux Parisiens. En revanche, cela faciliterait la circulation dans un périmètre plus large, avec pour conséquence des émissions plus élevées de pollution, de l'encombrement et une incitation à des trajets superflus sans véritablement améliorer la qualité d'usage pour les automobilistes.

De même, réserver autant que possible les zones de livraison aux professionnels est pour nous une priorité. C'était d'ailleurs une demande extrêmement forte des états généraux du stationnement. Les particuliers qui souhaitent les utiliser peuvent déjà le faire, conformément au Code de la route. Mais il n'est pas dans l'intérêt de notre Municipalité de les y inciter en communiquant très largement sur le sujet. L'occupation d'une place de livraison par un particulier pénalise de fait la fluidité nécessaire à la logistique urbaine. Résultat, trop souvent l'arrêt des véhicules de livraison se fait sur les trottoirs ou les pistes cyclables.

Enfin, mettre en place une politique de dépose minute irait à l'encontre de la politique de déplacement que nous menons. C'est donc un point de divergence entre nous. Si un automobiliste a besoin de faire un arrêt rapide, et donc, de rester dans son véhicule, la bande de stationnement est déjà tout à fait indiquée et il n'a pas besoin de payer son stationnement. C'est d'ailleurs le principe même d'un arrêt.

Par ailleurs, la politique de contrôle du stationnement mise en œuvre depuis 2018 porte ses fruits. Ce qui se traduit par de plus en plus de places disponibles dans nos rues. Le tarif visiteur est, je le rappelle, fractionnable au quart d'heure partout dans Paris. Cela rend donc très faciles ces arrêts minutes, ou plutôt ces arrêts très courts en fonction des besoins.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu. Sans quoi, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dire un mot sur ce vœu qui m'intrigue un petit peu parce qu'il présente un contresens que je voulais élucider pour que l'on puisse se prononcer tous à ce sujet. D'abord, on a, en effet, je crois, à la Ville de Paris, un double impératif. D'une part, celui d'élargir le stationnement résidentiel en surface pour faciliter la vie des habitants. Et là, à Paris Centre, nous y sommes tout à fait favorables. Cela s'inscrit même dans notre logique de désengorger le cœur de Paris pour permettre aux riverains d'y rester, ou même de s'y installer, en bénéficiant du stationnement quand ils en ont besoin.

Evidemment, je pense aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, dont je sais qu'elles sont l'une des priorités de mes collègues, David BELLIARD et Jacques GALVANI, et pour lesquelles nous devons faire preuve d'une grande vigilance, non seulement sur la sanctuarisation, mais aussi sur l'augmentation des places de stationnement.

Cette extension dont il est question dans le vœu doit également concerner le stationnement en ouvrage, c'est-à-dire dans les parkings, pour lesquels je réitère le souhait que nous puissions négocier étroitement avec les gestionnaires pour avoir des tarifs préférentiels pour les riverains.

Notre autre impératif, c'est de protéger les commerçants et de consacrer leurs espaces de livraison pour pérenniser leurs activités, notamment au cœur de la ville. C'est là que votre vœu, cher Monsieur BALADI, se perd, à mon sens, en ce qu'il revient à mettre en concurrence les riverains, dont nous tenons à préserver la qualité de vie, et les commerçants, que nous voulons continuer d'accompagner dans le développement de leurs activités, en particulier à l'issue, j'espère, d'une crise quasi sans précédent historique qui les a évidemment fortement fragilisés.

Le stationnement en dépose minute sur les aires de livraison ne peut pas être envisagé comme une solution à la question de l'enclavement prétendu de nos quartiers. Favorisons, au contraire, la croissance de l'activité de nos artisans, de nos commerçants, de nos travailleurs locaux. Préservons ces zones de livraison pour éviter les stationnements sauvages qui encombrant les voies et les trottoirs. Comme vous le savez, nous en faisons trop souvent le constat.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Sanctuarisons ce qui peut l'être en allant même plus loin : en créant du stationnement réservé aux artisans et aux commerçants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donc me tourner vers M. BALADI.

Vous retirez le vœu, Monsieur BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Je le maintiens. Mais je vois que l'on a répondu juste sur un point de mon vœu. On n'a pas du tout parlé des deux autres points. C'est bien dommage. Je le maintiens. Même s'il n'est pas voté, je le représenterai et retravaillerai avec le cabinet de M. BELLIARD.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux véhicules utilisés par les fourrières parisiennes pour l'enlèvement des véhicules.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous continuons avec le vœu n° 71 relatif aux véhicules utilisés par les fourrières parisiennes pour l'enlèvement des véhicules.

La parole est à Mme KUSTER, qui, je crois, est en Webex.

Mme Brigitte KUSTER. - Bonjour.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Bonjour à vous.

Mme Brigitte KUSTER. - Madame la Maire, merci.

C'est une intervention concernant les fourrières. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le Conseil de Paris s'intéresse aux fourrières et plus particulièrement aux véhicules qu'elle emploie. Je rappelle, à ce stade, le vœu qu'avait déposé ma collègue Samia BADAT-KARAM en décembre 2021. Nous vous alertions déjà sur le caractère excessivement polluant des 4x4 utilisés par les fourrières. Mais, malheureusement, depuis, rien de nouveau. D'ailleurs, au-delà de ce problème, beaucoup d'autres problèmes se posent avec ces véhicules. Ils sont non seulement dangereux parce que particulièrement inadaptés à leur mission. Vous le savez, si l'on en croit le Code de la route et les différents textes réglementaires applicables, les chauffeurs de ces véhicules d'enlèvement se trouveraient régulièrement dans l'illégalité lorsqu'ils procèdent à une mise en fourrière.

En effet, trois cas de figure se présentent et dans aucun de ces cas, les conditions légales ne sont respectées. Soit les chauffeurs doivent disposer d'un permis de catégorie BE ou B96 pour être précise, permettant de conduire un ensemble 4x4 plus un véhicule tracté n'excédant pas 3.500 kilogrammes. Soit ils sont soumis à l'arrêté du 30 septembre 1975, auquel cas ils ne peuvent tracter un véhicule de plus de 1.800 kilogrammes. Au vu du poids des véhicules actuellement en circulation dans nos rues, cette règle n'est manifestement pas respectée. Enfin, si nous sommes dans une autre situation que les deux précitées, c'est le droit commun qui s'applique. Les 4x4 des fourrières ne devraient pas pouvoir déplacer plus de 3.500 kilos, véhicule de fourrière compris, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Ce mépris affiché pour les règles de sécurité fait peser un grave risque sur l'ensemble des usagers de l'espace public. Ces 4x4 sont de véritables armes ambulantes. Ni les piétons, ni les cyclistes, ni même les automobilistes, ni même les conducteurs de ces fourrières ne sont à l'abri d'un accident grave.

Je demande donc, avec le groupe Changer Paris, à la Mairie de Paris : premièrement, de suspendre l'application des conventions conclues précédemment avec les sociétés de fourrière ; deuxièmement, de signer de nouvelles conventions exigeant l'utilisation de camions adaptés aux convoys des véhicules emmenés en fourrière.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

Mme Brigitte KUSTER. - Et troisièmement, d'exiger que les conducteurs de ces camions disposent des permis adéquats et bénéficient de formations régulières.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame KUSTER.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis que la Ville a repris la compétence des fourrières, nous nous sommes engagés dans un plan de modernisation afin d'adapter et d'améliorer le service. Après que votre groupe se soit assuré au précédent Conseil que les véhicules des grutiers respectent bien la Z.F.E., vous vous inquiétez aujourd'hui de savoir si les marchés incluent des obligations d'utilisation des camions d'enlèvement adaptés au convoi et de la formation des grutiers.

Quelques éléments de fond. Les nouveaux marchés imposent aux prestataires des obligations de résultat, et non des obligations de moyens. Chaque prestataire est donc libre de choisir le matériel de remorquage qui lui paraît le mieux adapté à ses obligations contractuelles. Bien que le strict respect du Code de la route et que les règles techniques de dépannage remorquage soient des règles de portée générale, qui s'imposent bien sûr aux prestataires, ces obligations ont néanmoins été rappelées dans les conventions - article 4.1 du C.C.T.P. - et sont d'ailleurs régulièrement contrôlées. D'ailleurs, les prestataires disposent de plusieurs types de véhicules, dont certains équipés de grue pour tracter les véhicules les plus lourds.

Vous nous sollicitez également sur le fait que ces conventions prévoient la formation des salariés. Les sociétés prestataires se sont bien engagées sur un dispositif de formation continue tout au long de l'exécution du marché. Ces formations doivent, entre autres, contribuer à améliorer les prestations techniques, améliorer les relations avec les usagers et les agents de la Ville. Le plan de formation détaille notamment le nombre de formations, leur fréquence et le nombre d'agents dédiés aux marchés formés.

Par votre vœu, vous demandez de suspendre ces nouvelles conventions. Etant donné qu'elles répondent justement en tout point aux préconisations que vous portez ici, il me semble que la suspension n'est pas d'actualité. Par ailleurs, il serait fort dommage que notre Ville se prive d'un instrument malheureusement indispensable pour lutter contre les stationnements anarchiques mettant en danger tous les usagers de l'espace public, notamment les piétons.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu. Sans quoi, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER. - Non, il n'est pas retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Mme Brigitte KUSTER. - Je pense que c'est une méconnaissance complète de la situation que vous venez de décrire, parce que la réalité n'est pas là. On a affaire à des conducteurs qui se prennent pour des shérifs, et souvent affaire aussi à des conducteurs qui conduisent si mal qu'ils en abîment les voitures. Ils ne sont donc pas équipés avec les bons véhicules.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - C'est plus que jamais d'actualité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous engage donc à continuer le dialogue.

Je vais quand même mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 71, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 71 est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au platelage du pont des Arts.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 72 relatif au platelage du pont des Arts.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Mes chers collègues, je serai volontairement bref puisqu'il s'agit de parler et d'évoquer la passerelle des Arts, ou le pont des Arts, qui est mondialement connue et offre l'une des plus belles perspectives sur la Capitale : le pont du Carrousel, le Louvre, l'Institut de France, où certains rêves d'entrer peut-être. Autrement dit, tous les génies qui sont dans cette Assemblée.

Effectivement, la passerelle des Arts, son platelage est dans un état, comme vous le savez, Monsieur le Maire, relativement dégradé. Il faut un peu de miel quand même. Il était dégradé il y a quelques années par les cadenas et la Ville, effectivement, un ancien premier adjoint de Mme HIDALGO, Bruno JULLIARD qui revient, était venu justement pour nous aider à retirer les cadenas, ce qui était une bonne chose. Mais le platelage est en très mauvais état depuis de nombreuses années, et je l'avais signalé.

Je souhaite, Monsieur le Maire, que vous nous disiez si vous confirmez les dires de votre directrice de la voirie, qui m'a écrit l'année dernière en me disant que le platelage de la passerelle ou pont des Arts serait refait en 2022. C'est l'objet de ce vœu qui a été pris à l'unanimité par le conseil de quartier Monnaie, dont je salue les membres.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Une réponse peut-être moins enjouée mais toutefois sérieuse, Monsieur le Maire.

Vous faites état de la dégradation du platelage en bois du superbe pont des Arts, l'un des ponts les plus fréquentés de la Capitale, qui a, d'ailleurs, vous l'avez rappelé, beaucoup souffert des fameux cadenas dits "d'amour".

Une surveillance régulière est donc de mise et des réparations régulièrement réalisées pour garantir la sécurité des promeneurs. Le renouvellement du platelage est bien envisagé, comme cela vous a été indiqué par la directrice de la DVD, comme d'ailleurs nous l'avons déjà annoncé au sein de ce Conseil, et un marché est en cours pour désigner une entreprise prestataire. La préparation des travaux a été réalisée en étroite concertation avec les architectes des Bâtiments de France. Le platelage actuel sera entièrement démonté et les planches en bon état seront transformées en lames, pour des bancs par exemple.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cher David BELLIARD, je vais vous interrompre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Juste pour essayer de faire baisser le niveau sonore autour de vous, qui vous amène à hausser le ton. On ne va pas s'en sortir. Si l'on peut juste ramener un tout petit peu de silence.

Et donc, la parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Un peu de silence pour le patrimoine de notre ville.

Vous le savez, la tension mondiale sur le marché du bois a retardé ce projet, que vous attendez, que nous attendons, mais les travaux seront bien entrepris avant la fin de l'année. Oui, ce n'est pas nous qui faisons les marchés et l'état des marchés. Cette tension, nous ne sommes pas les seuls à en souffrir. Et vous le savez puisque vous êtes, j'imagine, connectés avec l'écosystème économique.

Parce que les travaux sont d'ores et déjà prévus, ils se tiendront donc bien cette année, je vous demande, Monsieur le Maire, de retirer votre vœu. Sans quoi, j'émets un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Le vœu est-il retiré, Monsieur LECOQ ?

M. David BELLIARD, adjoint. - La tour Triangle que vous avez votée ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Attendez, est-ce que l'on peut laisser M. LECOQ éventuellement répondre ?

Allez-y, Monsieur LECOQ, la parole est à vous.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci.

Je disais que je ne peux que souhaiter... Je vais le retirer, compte tenu de ces bonnes nouvelles, en souhaitant néanmoins que le bois arrive le plus rapidement possible. Il peut même arriver par la Seine, d'ailleurs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Absolument. Ce sera encore mieux. Merci.

Le vœu n° 72 est donc retiré.

2022 PP 11 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Fondation Hôpital des gardiens de la paix portant sur l'organisation et le financement de la Salca pour la période 2022-2025.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le projet de délibération PP 11 : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Fondation "Hôpital des gardiens de la paix" portant sur l'organisation et le financement de la Salca pour la période 2022-2025.

La parole est à M. JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais juste me féliciter de cette convention avec la Fondation "Hôpital des gardiens de la paix" et proposée à M. le Préfet. Vous le savez, Monsieur le Préfet, le nombre de suicides est très alarmant dans les rangs de la police ces derniers temps. Vous savez que quand un policier a des problèmes psychologiques ou est victime de violence, il doit passer par toutes les instances de la Préfecture pour bénéficier d'une aide. Je proposerai que cette Fondation "Hôpital des gardiens de la paix" puisse créer une structure indépendante d'aide psychologique pour les policiers en état de dépression. Je crois que ce serait une bonne idée.

En tout cas, je me félicite de cette convention.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police, puis à M. Nicolas NORDMAN.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur JEANNETÉ, je partage votre souhait.

D'ailleurs, ce projet de délibération ne fait que traduire le projet porté par la Préfecture de police, avec le soutien du Ministère de l'Intérieur et de la Mairie de Paris, pour faire monter en compétence, diversifier les activités de la Fondation "Hôpital des gardiens de la paix", et de s'inscrire dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Parmi ces objectifs et ces moyens, figure la création d'une structure de lutte contre les addictions, qui est un besoin important et pour lequel nous sommes accompagnés. Ces financements supplémentaires peuvent permettre aussi de mettre à disposition le Service national de médecine de prévention, bien davantage qu'aujourd'hui, au service de la prise en charge des agents, des policiers, notamment dans l'objectif d'apporter un soutien plus facile, plus simple, plus indépendant aussi, pour les gardiens de la paix, pour l'ensemble des policiers qui exercent des missions difficiles et vivent des situations souvent traumatisantes.

Ce projet de délibération permettra d'asseoir ce souhait partagé.

Je vous remercie de votre intervention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En effet, la question de la réduction des risques, la prise en charge sanitaire et sociale des personnes souffrant d'addiction, est évidemment quelque chose d'extrêmement important. Nous avons eu l'occasion d'en débattre souvent dans cette Assemblée. Aussi, concernant les personnels et les policiers qui, bien évidemment, comme les autres, ont besoin de ce type de structure de prise en charge.

Je souscris à l'intervention de M. JEANNETÉ et à l'idée évoquée.

Evidemment, je me félicite de ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 11).

2022 PP 24 - Avenant et convention relatifs à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et à la mise à disposition de locaux au profit de la B.S.P.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération PP 24 : avenant et convention relatifs à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à la campagne nationale de vaccination et à la mise à disposition de locaux au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

La parole est à M. Jérôme LORIAU.

M. Jérôme LORIAU. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais juste saisir l'occasion de ce projet de délibération pour saluer le travail admirable qui a été accompli par les personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à l'occasion de ces deux campagnes de vaccination, qu'ils ont accomplies pour les Parisiennes et les Parisiens, et bien au-delà.

Il faut se souvenir quand même dans quel cadre ils sont intervenus. Vous savez, c'était le moment où "vaccinodrome" est passé, du jour au lendemain, de gros mot à nécessité absolue. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a pu se mettre en place en quelques jours à peine pour installer le plus grand centre de vaccination de la Capitale et rendre service à tous les Parisiens. Je souhaitais leur rendre hommage à cette occasion.

Dans la continuité de cette mise en place, ils ont participé à toutes les structures de coordination au sein du 15^e arrondissement avec les autres centres de vaccination. A chaque fois, leurs interventions étaient particulièrement appréciées et saluées par les autres professionnels de santé et intervenants. Je crois que chacun d'entre nous, dans nos arrondissements, a pu apprécier, par le retour de la population, la qualité des services qui était apportée par les personnels de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui assuraient la vaccination.

Au-delà de ce projet de délibération et de cet hommage à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je voudrais que nous puissions partager une interrogation sur notre capacité à nous organiser à l'avenir face à une nouvelle pandémie, face à une nouvelle crise sanitaire. Tout n'est pas terminé pour celle que nous traversons. Nous savons comment cela a commencé. Il y a eu l'urgence, la sidération, et puis, très rapidement, la mobilisation de tous dans les arrondissements, une gigantesque volonté partagée, des volontaires qui se sont tournés vers nous - soignants, volontaires de tous horizons - qui ont permis d'offrir d'abord des masques, puis d'armer les centres de vaccination.

Pour d'autres catastrophes, j'ai envie de dire "naturelles", nous sommes déjà prêts. Il y a eu, il y a quelques mandatures de cela, beaucoup de travaux pour préparer, par exemple, la survenue d'une crue centennale, et nous savons comment Paris réagirait demain si cette crue arrivait. De la même manière, nous savons - parce que cela est écrit, prévu et organisé - ce qui se passerait si nous faisons face à une crise industrielle, un accident de type AZF.

En revanche, je crois qu'après deux ans de pandémie, il est temps de nous organiser, de mettre sur le papier un plan d'action face à une crise sanitaire pour Paris. La M.I.E., qui est en cours, pourra bien sûr revenir sur ce sujet. La Direction de la Santé publique, même si elle ne s'appelle pas "environnementale", pourra également s'intéresser à cela. Je crois que nous pouvons partager également cette volonté de faire face à l'avenir de manière plus organisée, pour ne pas être pris au dépourvu comme nous l'avons été, même si, finalement, le service rendu aux Parisiens et l'action de chacun ont été admirables.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police, puis à M. Nicolas NORDMAN.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je voudrais vous remercier pour les remerciements que vous adressez à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui, dans une période de forte activité opérationnelle, tout cet automne, le nombre d'interventions quotidiennes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été très élevé. Il y a eu des journées à plus de 1.500 interventions. Parallèlement, parce que c'est un service public, parce que c'est un moyen aussi de rendre une mission d'intérêt général, de montrer que l'outil de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est rapproché de la population, de participer à cette mission de vaccination qu'elle a assurée à nouveau au parc des expositions de la porte de Versailles pour participer à l'injection des troisièmes doses. C'est un engagement qui va bientôt prendre fin. Les sapeurs-pompiers sont qualifiés pour vacciner et pourront le refaire si nécessaire.

En tout cas, c'était une occasion pour eux, pour tout le monde, de voir que cet outil peut se rapprocher de chacun de nos concitoyens et des Parisiens dans une mission d'intérêt général. Cette nouvelle convention en est la traduction. C'est un beau résultat qui a été atteint par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je voulais profiter également de ce projet de délibération pour m'associer aux mots qui ont été ceux de notre collègue - mais, j'imagine, de l'ensemble des élus parisiens de ce Conseil de Paris - pour saluer et remercier l'engagement des pompiers de Paris, de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, notamment, en l'occurrence, concernant la mise en œuvre de la campagne de vaccination, mais, au-delà, pendant la crise sanitaire, avec une mobilisation extrêmement importante, quotidienne. 300 prises en charge en moyenne par jour liées au Covid, au plus haut de la crise, tout en assurant aussi les missions quotidiennes des pompiers, notamment la lutte contre les incendies.

Je voulais, au nom de tous nos collègues du Conseil de Paris, remercier les pompiers, le général GONTIER qui est à leur tête.

Je voulais également vous rassurer, cher collègue, notamment sur la question des crises. Il existe toute une série de dispositifs permettant, pour tout type de crise, d'avoir une action coordonnée de l'ensemble des pouvoirs publics. Evidemment, il nous reviendra - et nous espérons très rapidement au lendemain de cette crise-ci, dont on ne sait malheureusement pas encore si nous arrivons à son terme - d'en tirer toutes les conséquences en termes d'organisation et de prise en charge de ce type d'événement sanitaire, qui, vous le savez, a été une première. Je crois, en effet, qu'il faudra en tirer tous les bilans.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, PP 24).

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons enchaîner avec la 4e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à son président, M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour cinq minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Lors de la dernière 4e Commission, nous avons pu auditionner Anne-Claire BOUX sur la promesse républicaine. Jean-Luc ROMERO-MICHEL était bien évidemment invité, mais il était retenu pour raison de Covid.

Pendant cette Commission, nous en avons appris beaucoup plus sur la mission qui a été confiée en décembre 2020 par la Maire de Paris à nos deux collègues, pour transformer concrètement en actes de politique publique la réalisation de cette promesse républicaine.

Au-delà de se payer de mots et de grands principes, l'objectif de cette mission a été d'identifier des champs d'action au sein desquels un renforcement de la politique municipale devait se faire, pour contribuer dans les faits à l'égalité entre tous les Parisiens et les Parisiennes. C'est un travail d'un an qui nous a été présenté, fruit de rencontres non seulement avec des acteurs et actrices de tous les territoires parisiens, mais également avec des associations et des personnalités qualifiées, en lien avec la diversité populationnelle de la Capitale, et donc, au fait de leurs problématiques.

Il en est ressorti 5 grands champs sur lesquels la Ville peut agir concrètement, soit pour servir d'exemple, soit pour renforcer l'accès aux droits, soit pour créer des droits nouveaux, soit pour garantir une pleine compréhension des devoirs de chacun. Ces champs sont : l'emploi, le lien de confiance institutions-habitants, la lutte contre les discriminations et la mémoire, l'accès aux droits, à la santé et à l'éducation, et enfin, la garantie de la laïcité.

Je ne vais pas citer l'intégralité des 14 axes prioritaires d'actions qui nourrissent ces champs, mais permettez-moi d'en partager quelques-uns.

Le "curriculum vitae" anonyme pour les recrutements par les directions de la Ville de Paris, pour montrer aux entreprises que c'est possible.

La création d'une commission de déontologie qui traiterait des mises en cause d'élus parisiens pour éviter les condamnations sans jugement et le sentiment d'enterrement.

Les dénominations participatives de lieux publics pour que les mémoires soient expliquées, choisies, et qu'elles mobilisent autour d'elles les populations.

La création d'un revenu de base parisien mobilisant les aides parisiennes existantes et, ô combien, indispensables en période de crise comme celle que nous venons de vivre.

Pour finir, la formation des agents de la Ville aux valeurs de la République et aux discriminations, pour que chacun soit pleinement accueilli et reconnu comme tel quand il sollicite le soutien de la maison commune.

Cette audition, nourrie d'échanges avec les commissaires de la 4e Commission, s'est conclue par les propos d'Anne-Claire BOUX nous confirmant que ce rapport ne resterait pas lettre morte, et que chacune de ses mesures fera l'objet d'une mise en œuvre et d'un pilotage par les adjoints en charge des secteurs.

S'en est suivie la présentation par Maud GATEL de la proposition de délibération de son groupe politique sur le développement dans les établissements du C.A.S.-V.P. de la présence animale. Je ne vais pas revenir sur ce sujet, longuement débattu hier.

Puis, nous avons poursuivi par la présentation des 18 projets de délibération par les adjoints membres de la 4e Commission, parmi lesquels le soutien indéfectible que nous apportons aux "Restos du cœur" pour leur action à la Villette, mais aussi au réseau des espaces de proximité.

A noter également la mise en œuvre du soutien aux salariés du secteur de l'aide à domicile, ainsi que le renouvellement de notre participation au financement d'Airparif, qui contribue à notre politique de santé environnementale.

Plusieurs vœux ont été également présentés, dont certains ont d'ores et déjà été votés, comme celui sur la prostitution, mais également des vœux sur le "Plan Crack", qui ne manqueront pas d'embraser notre hémicycle, alors que tout se passe bien quand on fait venir des spécialistes pour en parler dans notre hémicycle. Sur la santé des écoles également, des vœux ont été développés. Le rôle et les missions de notre nouvelle Direction de la Santé publique et le développement de l'activité physique adaptée pour les personnes fragiles.

A noter, enfin, des vœux sur l'action menée par la Ville vis-à-vis des établissements pour personnes âgées, avec parfois des constats étherés ou des propositions quelque peu éloignées des réalités médico-sociales de notre pays.

Aussi, j'espère que nous saurons nous retrouver sur le vœu de l'Exécutif, tant le sujet de la prise en charge des aînés est un sujet d'importance trop longtemps oublié par tous les Gouvernements, mais pas par ceux qui y ont vu des occasions de profit.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2022 DASES 10 - Actions d'aide alimentaire (306.500 euros) à destination des personnes en situation de précarité. - Conventions et avenants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DASES 10 : actions d'aide alimentaire, 306.500 euros, à destination de personnes en situation de précarité. Conventions et avenants.

Je vais donner la parole à Mme Camille NAGET, puis à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, manger à sa faim, subvenir à ce besoin primaire pour soi, sa famille, reste pour une partie de nos concitoyennes et concitoyens un vrai défi au quotidien. L'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous, c'est un enjeu majeur mais également complexe à mettre en œuvre. Cette précarité alimentaire est un fléau qui touche des publics très divers, aux problématiques différentes et parfois multiples. Ce sont autant de nuances qui appellent chacun à des diagnostics ciblés, des réponses adaptées, à une intelligence de politique publique qui s'étend bien au-delà des simples questions logistiques. C'est un travail au long cours qui demande sans cesse de faire preuve d'adaptabilité, d'analyse des contextes et des pratiques pour permettre à chacune et chacun de bien manger, et surtout, de recourir à ces moyens qui leur permettent de manger bien.

L'existence des dispositifs d'aide alimentaire est une chose, mais rendre ces dispositifs visibles et favoriser le recours en est une autre. Ces complexités, notre Ville les a bien comprises. J'en veux pour preuve la très grande réactivité dont elle a été capable dès l'apparition des premiers impacts de la crise sanitaire. Une crise à laquelle personne ne s'attendait, qui s'est rapidement traduite par la fermeture ou une très grande restriction des accueils en présentiel, qui ont compliqué le maintien d'un lien avec les publics déjà suivis. Une crise qui a également généré l'interruption de pans entiers de l'économie et fait sombrer des visages nouveaux dans la précarité. En particulier, plus de 46 % des étudiantes et étudiants contraints de travailler en parallèle de leurs études, qui sont surreprésentés dans les emplois précaires, par exemple, de la restauration et de la grande distribution.

Ce sont autant de nouvelles données qui ont créé un choc des besoins, qui, en réalité, étaient déjà latents, mais elles ont éclaté au grand jour et ont été vraiment décuplées par la crise. En l'espace de quelques mois, les banques alimentaires ont dû faire face à une augmentation de 30 % de la demande. Un bond qui s'explique en particulier par l'arrivée de ces nouveaux bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans. Face à tout cela, il a fallu composer et, à l'échelle locale, résorber la demande grâce à l'innovation des collectivités, des bonnes volontés, des associations, sans appui réel du Gouvernement.

La réponse a été presque immédiate à Paris, puisqu'il tient à cœur à notre Ville, depuis de nombreuses années, de développer son maillage de soutien alimentaire et de travailler à le diversifier. L'actualité sanitaire a

donné raison à ce travail en profondeur, en coopération étroite avec tous les acteurs de la solidarité. Les épiceries solidaires et les associations ont été de véritables piliers, des soutiens, des points d'appui dans l'organisation des réponses à apporter dans un temps contraint par l'urgence.

Je tiens ainsi à saluer, pour le groupe Communiste et Citoyen, ce projet de délibération qui permet la reconduction de plusieurs subventions à ces piliers de l'aide alimentaire : les épiceries sociales du C.A.S.-V.P., bien sûr, la mobilisation hors norme du "Secours populaire" qui repose sur beaucoup de bénévoles. Il faut saluer leur mobilisation pendant la crise sanitaire. Le Comité local d'animation et sociale et de solidarité, l'ensemble, je l'ai dit, des épiceries sociales parisiennes, et l'association "Linkee", qui a su être un allié de taille et continue à l'être en plus d'une dimension de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Enfin, j'aurai un mot pour saluer la volonté de ce projet de délibération de pérenniser un ensemble d'actions et de dispositifs mis en place pour répondre à l'urgence, notamment avec la volonté d'accompagner le "Secours populaire" dans la pérennisation de son second libre-service dans le 13e arrondissement, en plus de celui dans le 18e arrondissement, rue Montcalm. Cette volonté est vraiment très importante.

L'un des enseignements qu'il faut tirer de cette crise, c'est le pic de précarité qui s'est manifesté à Paris, mais pas seulement, qui traduit quelque chose de notre société. C'est ce fil rouge, cette précarité sur laquelle sont des millions de travailleurs et de travailleuses, qu'à tout instant la moindre secousse risque de faire basculer dans la précarité, voire dans la pauvreté. C'est une réalité qui ne pourra changer qu'à l'échelle de politiques publiques nationales. Pour cela, il faut de la volonté politique, que nous n'avons pas ressentie jusqu'à maintenant et qui, nous l'espérons, se fera jour.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je m'exprime aujourd'hui sur ce projet de délibération pour rappeler le rôle qui fut le nôtre dans la crise que nos concitoyennes et concitoyens les plus fragiles ont traversée avec difficulté. Je souhaite également revenir sur l'engagement que nous devons toujours tenir envers celles et ceux qui souffrent en silence dans un Paris anonyme, où il peut être aisé d'enfouir sa situation de grande précarité. Pour beaucoup, la crise sanitaire s'est transformée en crise alimentaire, et des familles et des jeunes sont venus gonfler les rangs des bénéficiaires des aides de première nécessité.

Deux structures particulièrement actives dans le 12e arrondissement bénéficient de subventions de la Ville pour poursuivre les actions d'aide alimentaire pour les familles et les étudiantes et étudiants, souvent contraints de sacrifier ce poste essentiel à leur santé, à leur bien-être au quotidien. Nombre d'entre nous ont découvert la détresse des étudiantes et des étudiants privés de leurs maigres ressources financières pendant la crise sanitaire, contraints de ne plus vivre à l'euro près, mais bien au centime près pour survivre et étudier, tout en se construisant.

J'ai été profondément attristée par les files de jeunes étudiantes et étudiants dans le besoin devant les locaux de "Ground Control" à l'occasion de grandes distributions portées par "Linkee", mais également enthousiasmée par ce vent de solidarité qui a vu naître cette initiative.

Les familles monoparentales ont été et sont encore frappées par l'instabilité et le déséquilibre auxquels nous sommes tous confrontés depuis deux ans, mais qui peut les plonger, contrairement à d'autres, dans une soudaine précarité qui gravitait déjà autour d'elles.

L'accès à une alimentation de qualité est un enjeu de première importance. A travers les caisses des écoles, nous nous engageons tous et toutes, en tant que maires d'arrondissement, présidentes et présidents, à offrir une alimentation durable, saine et accessible aux jeunes écolières et écoliers. Mais ce travail doit aussi se prolonger au-delà, pour un réel droit à l'alimentation et une sécurité alimentaire pour toutes et tous. Je suis fière d'y prendre part en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pardon, parce que l'on m'avait dit qu'elle n'était pas connectée, mais Alexandra CORDEBARD est donc bien connectée en Webex et peut intervenir sur ce projet de délibération.

Vous êtes là, Madame la Maire ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je suis là.

Merci de m'avoir ainsi repêchée, Madame la Maire.

Je voulais, même si la collègue avant moi a dit l'essentiel en intervenant sur ce projet de délibération, insister de nouveau sur l'importance du travail de ces associations, celles qui mènent des actions d'aide alimentaire.

Comme le disait ma collègue, nous avons vraiment vu, pendant toute cette période, grandir les files d'attente, grandir les files actives et apparaître dans l'ensemble des files d'attente, notamment des distributions alimentaires de

rue, de nouvelles personnes qui se sont trouvées dans la détresse. Les missions que se sont données ces associations sont essentielles. Elles ont été essentielles dans le contexte de crise sociale qui nous a vraiment énormément impactés dans les quartiers populaires. Le soutien de la collectivité à leur fonctionnement est donc forcément très utile. Je veux redire à quel point, comme l'a dit ma collègue maire du 12^e arrondissement, il est nécessaire que nous continuions à les soutenir.

Je tiens également à insister sur le travail d'inclusion qui est mené par les 8 associations gestionnaires d'épicerie sociale, qui sont visées par ce projet de délibération. Insertion pour les familles bénéficiaires qui accèdent à ce service essentiel sans se sentir stigmatisées. Elles proposent des fonctionnements bien plus proches des commerces alimentaires classiques, basés non pas sur la perception de colis préconditionnés, mais sur un fonctionnement en libre-service comme dans n'importe quelle épicerie ou supermarché. Leurs modalités de fonctionnement ne sont pas toutes les mêmes. Pour autant, elles ont un point commun ; c'est de proposer aux personnes, familles bénéficiaires, des produits frais et de qualité.

Je voulais également souligner le travail mené par l'association "Linkee" qui allie l'action sociale, la solidarité alimentaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire, auquel le 10^e arrondissement, comme vous tous, mes chers collègues, est particulièrement attaché. Je pense aux quartiers "zéro déchet", au soutien de la Ville à la "Communauté Ecotable" ou à l'action de sa caisse des écoles. De nouveau, ma collègue maire du 12^e arrondissement en a parlé. "Linkee" procède pour cela à la récupération d'inventaires alimentaires, qu'elle redistribue via d'autres associations partenaires, et cela fonctionne bien puisqu'il y a plus de 8.600 étudiants qui ont pu bénéficier de l'action de cette association en 2021. La proposition de lui attribuer une subvention d'investissement de 100.000 euros lui permettra d'accélérer son développement et de s'adapter à la demande, qui, hélas, nous l'avons dit plusieurs fois, a augmenté ces deux dernières années.

Merci, donc, chers collègues, de renouveler le soutien de notre collectivité à ces associations essentielles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Mesdames les Maires des 10^e et 12^e arrondissements. Merci, Camille.

Je crois que vous avez dit beaucoup de choses, donc je vais essayer de ne pas répéter.

C'est un projet de délibération qui est important, qui rappelle le fort engagement de la Ville sur la question de l'aide alimentaire. Un sujet que l'on aborde régulièrement dans cet hémicycle. C'est vrai, parce que l'on a bien senti les effets de la crise sanitaire et les effets sociaux sur un certain nombre de nos publics. D'ailleurs, je le rappelais en décembre dernier. La précarité alimentaire touche un nombre croissant de ménages parisiens. Sur le terrain, dans les arrondissements, les acteurs de l'aide alimentaire constatent que les besoins n'ont jamais retrouvé les proportions mesurées avant la crise sanitaire.

Néanmoins, la mobilisation de la Ville et le soutien qu'elle accorde pour améliorer et développer l'aide alimentaire, a permis malgré tout de répondre à la demande inédite que nous avons connue en 2020 et 2021, qui perdure en 2022. Nous avons, par exemple, su adapter nos dispositifs aux nouveaux publics, comme les jeunes, les étudiantes et les étudiants, avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD. Nous avons également porté une attention particulière aux seniors, aux travailleurs pauvres et aux familles. Des projets nouveaux ont vu le jour. Des dispositifs municipaux et ceux de partenaires associatifs ont tenu grâce à notre soutien financier, mais aussi - cela a été dit et je le rappelle aujourd'hui - grâce à la mobilisation de la Ville pour coordonner l'aide alimentaire et anticiper au mieux les besoins.

C'est pour cette raison que je vous propose aujourd'hui de renouveler notre soutien à 8 associations qui animent des épicerie sociale et solidaires, réparties sur l'ensemble du territoire parisien, ainsi qu'à l'épicerie sociale gérée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, dans le 19^e arrondissement. Dans le contexte de crise sanitaire, leur action a été très précieuse. Vous l'avez toutes dit. Elle a permis de répondre en quantité à la hausse de la demande sans négliger - c'est important aussi - la qualité des produits proposés. Nous travaillons, avec ma collègue Audrey PULVAR, à l'amélioration de la qualité de ces denrées ainsi qu'à la simplification des circuits d'approvisionnement. C'est aussi un objectif pour les publics. Ce projet de délibération est donc l'occasion d'accompagner l'association "Linkee" dans sa demande de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, chacune de ces structures a développé des partenariats avec des acteurs locaux pour favoriser l'alimentation "bio". Je tiens ici à saluer le travail sans relâche et très qualitatif en faveur de l'alimentation des personnes et des familles les plus démunies. Saluer le travail de ces 8 épicerie sociale et solidaires, de celles et ceux qui les font vivre en tant que salariés et aussi en tant bénévoles. Sans ces épicerie sociale et solidaires, très probablement, une grande partie de nos concitoyens ne trouverait pas de quoi manger chaque jour.

Merci encore.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 10).

2022 DASES 25 - Subvention d'investissement (379.500 euros) et convention avec l'association "Les Restaurants du cœur - Relais du cœur de Paris" pour le site de distribution alimentaire de la Porte de la Villette.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 25 et l'amendement technique n° 91, qui concernent la subvention d'investissement, 379.500 euros, et la convention avec l'association "Les Restaurants du cœur - Relais du cœur de Paris" pour le site de distribution alimentaire de la porte de la Villette.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voulions souligner ce projet de délibération qui porte sur le réaménagement de la distribution de la porte de la Villette, qui en a grandement besoin. C'est l'une des plus grosses distributions alimentaires de France, assurément la plus grosse distribution alimentaire de Paris, dans un secteur qui est en plus appelé à se transformer dans les prochaines années. Nous savons que les distributions alimentaires peuvent parfois être des sujets sensibles, susciter des points de crispation. Mais il y a un véritable travail qui est effectué par les associations, par la Ville, pour que tout soit coordonné et se déroule du mieux possible. A la porte de la Villette, avec les associations "Les Restaurants du cœur", "Une chorba pour tous", "L'un est l'autre", la Ville s'engage pour que les plus fragiles puissent être accueillis dans les meilleures conditions.

Très concrètement, cela va se traduire par l'implantation de nouveaux locaux plus adaptés, d'une part, aux conditions sanitaires, et, surtout et avant tout, plus respectueux de la dignité humaine. Ce n'est pas parce que l'on a faim que l'on doit être accueilli dans de mauvaises conditions. Et donc, de meilleures conditions de dignité humaine pour les milliers de personnes qui viennent sept jours sur sept prendre un repas à la porte de la Villette.

Chers collègues, nous ne pouvons que vous inviter à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille, merci beaucoup. Je vous remercie de cette intervention qui fait écho à ma précédente intervention et rappelle à nouveau la réalité vécue par les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles.

Nous sommes pleinement mobilisés pour apporter une réponse adéquate aux situations de précarité. Je suis régulièrement amenée à soumettre au vote des projets de délibération pour apporter notre soutien aux associations d'aide alimentaire, proposant des colis alimentaires, des distributions de repas chauds assis ou à emporter, mais aussi notre soutien aux restaurants solidaires. Notre appui est indispensable, car la précarité alimentaire demeure très importante à Paris. 7 millions équivalents repas ont été servis durant l'année passée sur le territoire parisien, avec une demande croissante. L'action des associations, comme "Les Restaurants du cœur", reste donc indispensable pour de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens. L'association a distribué près de 4 millions d'équivalents repas.

Le site implanté à la porte de la Villette de restauration assise au chaud, dans le 19e arrondissement depuis plus de 20 ans, accueille quotidiennement 1.300 personnes. C'est, en effet, la plus grosse distribution alimentaire de Paris et probablement de France. Toutefois, comme vous le savez, le travail des "Restaurants du cœur", de l'association "La Chorba pour tous" et de l'association "L'un est l'autre" est aujourd'hui complexifié par la vétusté du bâtiment. Il devient de plus en plus difficile d'accueillir les personnes fréquentant ce dispositif dans des conditions dignes et confortables.

Nous travaillons avec les associations qui interviennent sur ce site depuis plusieurs mois pour améliorer les conditions d'accueil. Par cette subvention, la Ville de Paris soutient le réaménagement du site, avec l'installation de nouveaux modulaires. Avec ce réaménagement, nous serons en mesure de proposer un espace supplémentaire afin d'aménager un nouveau réfectoire de 223 places assises, équipé d'une zone de distribution de repas, d'un espace de stockage, qui manquait beaucoup dans les locaux précédents, d'un espace de plonge, qui va nous permettre de stopper la distribution de repas dans du jetable et de passer à de la vaisselle, mais aussi de sanitaires, ce qui manquait pas mal dans les anciens bâtiments.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération qui permettra aux associations d'accueillir dans de meilleures conditions les personnes dans la précarité, de même que les bénévoles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un grand merci, Léa FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 91 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 25 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2022, DASES 25).

2022 DASES 24 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association "Paris et Compagnie" pour son programme HUA ! d'innovation au service du handicap.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 24 : subvention, 50.000 euros, et convention avec l'association "Paris et Compagnie" pour son programme "HUA !" d'innovation au service du handicap.

La parole sera successivement à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Mahor CHICHE et Mme Camille NAGET.

C'est à vous, Madame DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris se revendique ville inclusive, ouverte et accueillante aux personnes en situation de handicap. Malheureusement, derrière les beaux discours, la réalité est beaucoup plus discutable. C'est très bien de subventionner les actions de "Paris & Co" pour l'innovation au service du handicap, et nous soutenons pleinement cette démarche. Mais cette subvention ne peut pas faire oublier les graves difficultés de la vie des personnes en situation de handicap à Paris, en particulier la politique de la Mairie en matière de mobilité dont les effets sont particulièrement néfastes : l'espace public détérioré et encombré, les trottoirs envahis par les trottinettes électriques, l'impossibilité de traverser la rue car certains cyclistes ne respectent pas les feux tricolores, ou encore les aménagements parfois étonnants, tel que les panneaux publicitaires ou les bornes de recharge mal installées.

La vie du piéton parisien est de plus en plus compliquée, et c'est encore pire pour les personnes en situation de handicap qui se trouvent régulièrement déstabilisées dans cet environnement qui n'est pas du tout pensé avec et pour eux. Non seulement les trottoirs parisiens sont devenus impraticables, mais les personnes en situation de handicap sont aussi entravées dans leurs déplacements. Les bus, qui sont les seuls transports parisiens accessibles, avec la ligne 14 du métro, voient leur vitesse commerciale se réduire régulièrement depuis plusieurs années, et de nombreux arrêts de bus ont été réaménagés de façon complètement inadéquate en raison de l'installation précipitée des "coronapistes".

Les personnes en situation de handicap sont aussi entravées dans leurs déplacements à cause des problèmes de stationnement, sur lesquels je voudrais particulièrement attirer votre attention. De nombreuses associations, et particulièrement l'association "Pam Dph", par la voix de sa présidente, continuent de nous alerter sur les verbalisations indues de personnes titulaires de la carte européenne de stationnement ou d'une carte mobilité inclusion mention stationnement. La mise en place chaotique du "ticket Handi" et des nouvelles modalités de contrôle de stationnement avec lecture automatique des plaques d'immatriculation, dit "système LAPI", a entraîné de nombreux dysfonctionnements : faux contrôles, verbalisations abusives. Ces dysfonctionnements continuent de toucher les personnes titulaires d'une carte, qui doivent entreprendre de nombreuses démarches afin de faire retirer ces amendes injustifiées et qui se retrouvent parfois dans l'obligation de payer.

De même, les personnes en situation de handicap ne résidant pas à Paris et leur entourage ne sont souvent pas référencés sur la base de données des plaques d'immatriculation, et peuvent se retrouver piégés par la verbalisation de leur stationnement, alors qu'ils sont pourtant dans leur bon droit. Je cite pour exemple : nombre de personnes venant se faire soigner à l'hôpital Necker, dans le 15e arrondissement. Au-delà de la verbalisation, la nécessité de prendre un "ticket Handi" à l'horodateur ou sur une application mobile représente une véritable contrainte. Une nouvelle contrainte que la Mairie de Paris vient faire peser sur les personnes en situation de handicap.

Que comptez-vous faire pour mettre fin à toutes ces difficultés que subissent les personnes en situation de handicap et en particulier pour mettre fin à la verbalisation abusive du stationnement de ces personnes ?

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans sa nouvelle stratégie parisienne "Handicap et accessibilité universelle 2022-2026", la Ville de Paris a pour objectif d'encourager l'innovation. Depuis 2019, "Paris & Co", l'agence de développement économique et d'innovation de la capitale, a structuré une mission handicap et développé un programme qui vise à mettre l'innovation au service du handicap, appelé "Handic'Up Access !". Il doit permettre d'améliorer non seulement l'accessibilité technique, technologique et sociale des infrastructures et des services, mais aussi d'accompagner les entrepreneurs eux-mêmes en situation de handicap.

Dans le cadre du mois parisien du handicap, "Paris & Co" est très présente...

Chut ! Merci !

En proposant différentes actions, comme des journées portes ouvertes. Ce programme "HUA !" permet chaque année d'accompagner les entreprises, dès leur début et pendant cinq mois, de promotion de "start-up" qui facilitent l'inclusion des personnes en situation de handicap, comme l'accès au sport, à la communication et aux loisirs. Ainsi, "Paris & Co" organise plusieurs actions : de la mise en relation à des ateliers d'expérimentation avec des testeurs en situation de handicap, en passant par des événements. Elle regroupe de jeunes entrepreneurs, comme Raja EL HARRACH, la fondatrice de "Vibia", dont la société se trouve dans notre arrondissement, le 8e arrondissement. Elle a créé une application regroupant un réseau de chauffeurs spécialisés dans la prise en charge du handicap, favorisant l'inclusion de personnes à besoins spécifiques. Elle permet de réserver facilement un véhicule adapté à leurs besoins pour se déplacer plus sereinement et facilement à Paris, en complément du P.A.M., financé par la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités.

Cette subvention de 50.000 euros va leur permettre d'accompagner en 2022 la quatrième édition du programme "HUA !" et de lancer la prochaine, d'organiser plusieurs événements, dont des animations et rencontres autour du Handitech, des ateliers, et aussi de sensibiliser encore plus les "start-up" à l'accessibilité et au handicap.

Comme ces applications sont très récentes, il faudrait voir le réel impact à moyen terme. Même si ce sont de très bonnes idées, créées et développées pour l'accessibilité des personnes porteuses de handicap, il faudrait cependant pouvoir évaluer cette démarche et l'améliorer si nécessaire. Les technologies développées par ces "start-up" sont autant d'opportunités pour apporter des solutions aux 12 millions de Français en situation de handicap. Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 seront l'occasion de mettre en lumière l'utilité des innovations technologiques au service de la vie des personnes en situation de handicap, à favoriser leur inclusion et à changer le regard de toute la société.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, l'actualité récente de maltraitance dans les maisons de retraite tend à nous rappeler que la gestion des E.H.P.A.D. est un sujet complexe, tant pour les résidents et leur famille que pour le personnel, souvent admirable, qui travaille sous contrainte de par les structures, l'organisation et les normes changeantes. Depuis 20 ans, oui, malheureusement, l'E.H.P.A.D. est devenue la norme pour les personnes dépendantes. Je dis bien "malheureusement". Pour paraphraser Gandhi, je dirais : "On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses aînés". Pressurées par le stress et les petits espaces, oui, les maisons de retraite sont devenues la solution pour les personnes dépendantes. Je ne jette la pierre à personne, tant les situations peuvent être complexes. C'est aussi cela, malheureusement, le nouveau monde.

A titre d'exemple, au début du confinement, en mars 2020, les résidents en E.H.P.A.D. ont été tout de suite isolés, alors que, dans le même temps - c'est le cas de le dire - les personnes en maintien à domicile ont été oubliées complètement par le Gouvernement. Infirmiers à domicile oubliés, suppression des soins de kinésithérapie pourtant indispensables au maintien à domicile et pour ne pas encombrer les hôpitaux. Ce maintien à domicile, la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement ne l'ont pas oublié, avec la prise en charge de l'A.P.A., la distribution de repas pour les personnes isolées, l'aide aux aidants.

"Paris & Co" fait partie de ce dispositif et nous soutenons toute innovation, comme l'ont dit mes collègues, notamment Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, permettant de mettre en relation gratuitement des seniors avec des bénévoles pour de l'aide, de l'accompagnement, de l'écoute et des déplacements. En effet, la mise en E.H.P.A.D. d'un aîné, coûteuse et malheureusement irréversible, doit être le dernier recours lorsque le maintien à

domicile n'est plus possible. Nos aînés sont utiles pour notre société, mais il faut toujours aider et accompagner les aidants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne une demande de subvention de 50.000 euros en faveur de l'association "Paris & Co". Depuis 2019, cette association a développé un programme spécifique, "HUA !", "Handic'Up Access", qui permet de favoriser l'accessibilité et l'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle est hébergée au sein de l'immeuble "Le Cargo", à Rosa-Parks, dans le 19e arrondissement, un lieu d'innovation par excellence. En particulier, elle fait le lien entre le numérique et les besoins des personnes handicapées. L'objectif est de soutenir les projets des nombreuses "start-up" qui sont dans "Le Cargo", mais pas que, et proposent des solutions innovantes en matière d'accessibilité universelle. Ce qui s'inscrit pleinement dans le plan et la nouvelle stratégie parisienne "Handicap et accessibilité universelle 2022-2026", portée par Jacques GALVANI, et l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Concrètement, ce dispositif consiste en un coaching des entrepreneurs pendant cinq mois, ce qui leur permet de tester leurs projets en termes d'éthique et d'innovation, et de répondre aux défis du handicap. Les différents handicaps qui sont portés, et auxquels les lauréats s'intéressent, sont les handicaps moteurs, sensoriels, psychiques et cognitifs. Ils apportent des solutions permettant l'autonomisation.

En 2021, la quatrième édition, avec une promotion de 9 "start-up", a permis des projets très variés, à savoir une plateforme et application de réservation de logements et d'outils du quotidien adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, un jeu de plateaux ludique et pédagogique pour enfants qui ont des déficiences intellectuelles, des actions en matière de réalité virtuelle, en lien avec les acteurs des EH.P.A.D. et résidences seniors, afin d'animer le travail et l'imaginaire des souvenirs de chacun.

On le voit, ce travail du quotidien permet non seulement une innovation matérielle, mais aussi une innovation dans les pratiques puisque l'on a, par exemple, une "start-up" qui avait développé l'accès aux réservations de circuits adaptés pour les personnes ayant un handicap. L'association organise également de nombreuses rencontres entre personnes porteuses de handicap, acteurs privés, acteurs publics, grands groupes, pour réfléchir ensemble. Elle a réuni récemment plus de 150 participants et elle travaille à un accompagnement de plus de 500 "start-up" autour d'ateliers mensuels qui s'inscrivent pleinement dans le parcours d'accessibilité porté par la Ville.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons, en plus de découvrir et de tester les solutions numériques proposées, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, développer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, y compris dans la sphère économique par l'emploi salarié ou la création d'activité, est indispensable tant on sait que les difficultés sont élevées. Un chiffre assez parlant : les 15-60 ans en situation de handicap représentent à peu près 7 % de la population, mais dans l'emploi, ils ne sont plus que 3,80 %. Nous avons donc bien des carences à combler dans ce domaine. Mais, parce qu'il y a un "mais", nous avons des doutes sur "Paris & Co" et sur la création d'activités saines dans le respect du droit de l'environnement, du droit du travail, contre l'"ubérisation".

Le programme "Handicap et accessibilité universelle" a été lancé en 2019. En 2019, 20 % de ses bénéficiaires étaient des personnes en situation de handicap. C'est bien, c'est un bon début, mais c'est en deçà de ce que l'on pourrait et de ce que l'on serait en droit d'exiger d'un écosystème comme "Paris & Co", qui est largement subventionné par la Ville. D'ailleurs, ce projet de délibération nous conduit aussi à nous interroger sur la question : quel type d'emploi est créé et comment considère-t-on l'emploi ? Est-ce que, face à un public qui a des difficultés d'accès à l'emploi, il faut encourager systématiquement et prendre comme seul chemin la création de "start-up" et l'idée que chacun doit être créateur de son propre emploi ? Du coup, on fait peser le chômage sur la personne. Pour nous, l'emploi est aussi l'emploi salarié. Ce n'est pas uniquement la création d'activité.

Au groupe Communiste et Citoyen, vous le savez, nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ces subventions à des opérateurs privés, et nous sommes attentives et attentifs à ce que l'argent public soit investi avec une haute exigence au regard des impacts sociaux et environnementaux. D'ailleurs, au moment du vote du budget, où "Paris & Co" s'est vu attribuer une subvention de 2 millions d'euros, ma collègue Barbara GOMES avait demandé que nous ayons des bilans. Malheureusement, nous n'avons jamais eu ces bilans.

En conclusion, vous l'aurez compris, pour nous, les garanties ne sont pas réunies pour que nous puissions soutenir pleinement ce projet de délibération. Si les enjeux d'inclusion et d'accessibilité des personnes en situation de handicap sont une démarche que nous soutenons tout à fait, nous nous abstenons sur cette subvention à "Paris & Co".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues pour leurs interventions. Je me réjouis du fait que le sujet du handicap suscite un intérêt croissant parmi nos rangs.

Très rapidement, je voudrais juste dire à Mme DOUCERÉ qu'effectivement, je souscris avec elle sur le fait qu'il y a beaucoup de progrès à faire encore au niveau de Paris et de l'agglomération parisienne en général sur les questions de transport, de circulation et d'accès à l'espace public. Je l'invite à se joindre à mes efforts répétés pour sensibiliser la Région Ile-de-France, qui a la main sur Ile-de-France Mobilités, à la nécessité d'en faire plus, notamment sur l'aménagement du métro, puisque, pour l'instant, le choix délibéré de la Région est de ne pas investir sur l'accessibilité dans le métro, ce qui va nous poser de gros problèmes, notamment dans la perspective des Jeux olympiques. Je vois son intérêt tout neuf pour la question du handicap et l'invite vraiment à ce que l'on travaille ensemble sur ce sujet.

Par ailleurs, je tiens aussi à lui signaler qu'il y a, depuis plusieurs mois, un programme commun entre la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités concernant l'aménagement du bus et des arrêts de bus, pour que la totalité des 3.000 arrêts de bus parisiens soit traitée d'ici 2024 et complètement accessible. Il y a de nombreuses actions en ce domaine, mais beaucoup reste à faire. Sur ce point, nous attendons encore la pleine coopération d'Ile-de-France Mobilités et de la Région.

En ce qui concerne l'aspect E.H.P.A.D. et vieillissement, "Paris & Co" n'est pas "Paris en compagnie", mais, bien sûr, je souscris tout à fait à ce qu'a dit notre collègue Vincent BALADI sur le fait de travailler spécifiquement sur la question des aînés en situation de handicap. L'une des initiatives importantes que l'on porte actuellement est de faire travailler ensemble les équipes des C.A.S.-V.P. et de la M.D.P.H. à des formations spécifiques sur l'accueil et la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.

Ce projet de délibération me permet de saluer le programme "HUA !", qui est porté par Loïc DOSSEUR et Julie PRECIAT, et le fait que ce programme permet de soutenir l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap - les 20 % mentionnés - mais aussi les initiatives de personnes de leur entourage qui sont touchées par le handicap. Certes, uniquement 20 % de personnes en situation de handicap sont à l'origine de ces entreprises, mais l'essentiel de ces initiatives est porté par des gens qui, dans leur famille, parmi leurs proches, connaissent ou ont été confrontés à la question du handicap. Ce n'est pas un hasard.

Ce programme contribue aussi à la diffusion d'une culture de l'accessibilité au sein de "Paris & Co" et auprès des entreprises et "start-up" qui y sont hébergées. Par exemple, l'an dernier, quatre "workshops" sur l'accessibilité ont été organisés pour sensibiliser à l'innovation inclusive ou à l'accessibilité numérique. Cette innovation est un levier essentiel en matière d'accessibilité universelle. C'est pourquoi j'ai voulu qu'un axe spécifique soit inscrit dans la prochaine stratégie handicap qui est en cours de rédaction. Cette nouvelle stratégie va vous être présentée, chers collègues, dans la prochaine communication handicap en juillet prochain.

Je précise, par ailleurs, que l'un des axes est consacré au fait de travailler sur la question de l'accès à l'emploi, et également sur la question du vieillissement des personnes en situation du handicap et de la meilleure manière de les accueillir.

Je remercie Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour son intervention. Vous aviez demandé précédemment qu'un bilan exhaustif de la stratégie en cours soit présenté. Vous m'aviez interpellé sur ce point en octobre dernier. Une réunion de présentation de ce bilan, sous l'égide du président Gauthier CARON-THIBAUT, aura lieu dans les semaines à venir. Elle sera ouverte à tous les Conseillers de Paris et vous permettra de poser toutes vos questions, notamment sur le bilan de la politique d'innovation, comme cela a été demandé par Camille NAGET.

Les directions de la Ville de Paris concernées - elles sont nombreuses - seront présentes pour vous apporter des éléments de réponse.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DASES 24).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'E.H.P.A.D. privés sur le territoire parisien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux conditions d'accueil des résidents d'E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., et à l'aide au vieillissement à domicile.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 73, n° 74 et n° 74 bis sont relatifs à l'installation d'E.H.P.A.D. privés sur le territoire parisien, aux conditions d'accueil des résidents d'E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. et à l'aide au vieillissement à domicile.

La parole est à Mme Camille NAGET, puis sera à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez en "Orpéa" un "leader" mondial. La France n'en a pas beaucoup. Les plus belles entreprises sont fragiles. Non, non, ce n'est pas une blague ou un canular, mais bien la déclaration du nouveau P.D.G. d'"Orpéa", nommé en urgence après le renvoi du précédent, qui peut compter sur ses près de 600.000 euros d'actions revendues pour amortir son départ. Le scandale "Orpéa", c'est la démonstration du système intenable de la "silver" économie ou, comme le titre "L'Humanité" d'aujourd'hui - que je vous invite à lire - des "profiteurs de l'or gris".

Un modèle qui permet à un groupe de dégager 77 millions d'euros de dividendes en 2021 sur le dos des personnes âgées dépendantes, en rationnant les repas, les soins, le matériel d'hygiène, le personnel, en pratiquant une maltraitance institutionnalisée. Nous avons eu un débat très intéressant hier au sujet des questions de dépendance. Le tout en étant largement financé par l'argent public, en l'occurrence par l'Assurance Maladie et les compensations versées aux résidents par le département, donc la Ville de Paris, au titre de l'A.P.A.

D'un autre côté, la situation des E.H.P.A.D. publics continue de se dégrader, malgré les promesses, les discours, les annonces. Ce retrait de l'Etat se fait au profit de l'arrivée de ces investisseurs privés, qui y trouvent des niches de rentabilité. Tout cela, c'est la porte ouverte au système "Orpéa", aux "Korian" et autres. Le tapis rouge à la maltraitance rentable.

Le service à la personne et la captation de profits par des groupes privés sont fondamentalement incompatibles. On ne fait pas d'économies d'échelle sur les êtres humains. Et c'est pourtant ce qui favorise la présence d'entreprises lucratives dans le secteur. Et donc, nous avons déposé un vœu afin que l'installation d'E.H.P.A.D. privés lucratifs sur le territoire puisse être autant que possible encadrée, puisque nous savons que c'est l'une des compétences de la Ville en tant que département. Nous sommes également attachés à ce qu'il n'y ait pas de diminution du nombre de places d'accueil d'E.H.P.A.D. publics sur le territoire. Nous avons pris connaissance du vœu de l'Exécutif qui nous satisfait pleinement, repose bien tous les enjeux du sujet et va même au-delà, avec les annonces faites notamment par Véronique LEVIEUX hier.

Je vous remercie.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

Je donne la parole à Mme Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déposé un vœu qui interpelle la Ville de Paris, d'une part, en tant qu'autorité de tutelle des E.H.P.A.D. parisiens, d'autre part, en tant qu'opérateur des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., dans ce contexte de dénonciation de la maltraitance des résidents des maisons de retraite, dont nous avons largement parlé hier au moment des questions d'actualité. Nous demandions par notre vœu, à la Ville de Paris, de dévoiler les moyens qu'elle comptait mettre en œuvre pour contrôler la bientraitance - je préfère parler de contrôle de la bientraitance plutôt que de maltraitance - dans les E.H.P.A.D. parisiens, notamment les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

Je précise, d'ailleurs, que vous m'avez publiquement accusée de ne pas soutenir les équipes du C.A.S.-V.P. Je dénonce votre pirouette facile, qui ne trompe personne, pour éviter de répondre sur le fond des choix politiques de la Maire de Paris, qui n'a jamais affiché son intérêt pour les conditions de vie des seniors parisiens en établissement, comme en témoigne par ailleurs l'état de vétusté d'une grande partie du parc d'établissements.

Cela étant dit, le sujet est trop grave pour polémiquer et nous sommes satisfaits de voir qu'un certain nombre de mesures à votre main vont être prises pour lutter contre la maltraitance de nos aînés, comme vous le proposez

dans le vœu n° 74 bis, que vous avez déposé depuis. Je vous indique que nous voterons donc favorablement ce vœu, et serons particulièrement attentifs à ce que les souhaits que vous formulez soient mis en œuvre et suivis dans la durée. Il manque cependant tout un volet sur la mesure de la qualité d'accueil en établissement. Nous restons disponibles pour contribuer, dans une approche constructive, à vos travaux.

Je retire donc le vœu n° 74.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame JACQUEMONT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour les vœux que vous avez déposés et que, si je comprends bien, vous avez retirés. Nous avons d'ailleurs, chère Camille NAGET, eu la possibilité de commencer à discuter dans le cadre de la 4e Commission, parce que vous avez bien voulu le présenter pour ce faire, chose que malheureusement Mme JACQUEMONT n'avait pas souhaité faire. C'est dommage, puisque la 4e Commission est là aussi pour enclencher des discussions de fond et des échanges.

Néanmoins, vous l'avez vu, et j'en ai donné les grandes lignes suite aux expressions de la Maire de Paris hier, nous travaillons depuis plusieurs semaines maintenant avec les services pour faire le point sur l'ensemble des dispositifs existants. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui fait quatre pages, qui est assez consistant et nous permet de faire un rappel sur les principales informations sur l'état du parc des E.H.P.A.D. parisiens, l'ensemble des gestionnaires présents, avec quelques éléments d'information, bien évidemment, sur "Orpéa", l'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires dans lesquels nos actions de tutelle, au titre du contrôle d'autorisation, s'inscrivent, notamment la référence à la loi de 2009 qui fait que, désormais, les créations de places en E.H.P.A.D. se font sur la base d'un appel à projets qui nous interdit de présélectionner le statut des gestionnaires.

Mais, évidemment, et on l'a dit hier, la crise révélée par le livre "Les fossoyeurs", qui a suffisamment été pris au sérieux pour que des inspections au niveau de l'IGAS et de l'Inspection générale des Finances soient diligentées au niveau de l'Etat, nous conduit à nous poser de sérieuses questions sur les modalités de gestion par des gestionnaires lucratifs privés. Nous voyons la limite des outils de contrôle, la limite réglementaire qui ne permet pas non plus à l'ensemble des autorités de faire les contrôles adéquats. C'est donc un enjeu.

C'est pourquoi le vœu nous permet d'interpeller l'Etat sur ses responsabilités et de cranter, sur la base de ce qui est fait, les possibilités d'aller encore plus loin pour prévenir tous les actes de malveillance, qui peuvent recouvrir différents aspects notamment, et donc les références aux annonces que j'ai faites hier sur les audits, sur les contrôles et sur le domicile. Nous reviendrons, bien évidemment, vers vous avec les équipes pour faire le point sur ce sujet. Je le suis, en tous les cas. Je prends bonne note de la volonté des uns et des autres de nous accompagner sur ce sujet extrêmement important.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

Le vœu n° 73 est bien retiré, ainsi que le vœu n° 74 ?

Très bien.

Il y a une explication de vote sur le vœu n° 74 bis de l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons évidemment le vœu de l'Exécutif qui, je pense, reprend l'ensemble des éléments de manière très complète, tant pour les E.H.P.A.D. qui relèvent du C.A.S.-V.P. que pour l'ensemble des E.H.P.A.D. sur le territoire parisien, en termes de contrôle et de vigilance sur ce qui s'y passe.

Je remercie Véronique LEVIEUX pour l'ensemble de ses réponses.

Je veux ajouter que nous allons et je vais, comme président de groupe, solliciter l'Exécutif pour proposer une M.I.E. du Conseil de Paris sur le sujet de la prise en charge des personnes âgées dépendantes à Paris, en particulier le sujet de l'accueil en établissement, en espérant qu'elle puisse avoir lieu après la M.I.E. santé qui est programmée, pour que nous puissions travailler aussi en termes de prospective et de manière transpartisane avec l'ensemble des groupes sur ce sujet. Mon groupe n'a pas encore proposé de M.I.E. depuis le début du mandat. Je pense que cela peut être utile.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 31).

Merci.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux critères d'attribution pour les entrées en résidence seniors du C.A.S.-V.P.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu n° 75 relatif aux critères d'attribution pour les entrées en résidence senior du C.A.S.-V.P.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

La parole est à Mme JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu porte sur notre souhait de clarifier le processus d'attribution de logement en résidence senior, tant sur le fond que sur la forme. En tant que vice-présidente de cette commission, j'ai déjà formulé cette demande par écrit à l'adjointe chargée des personnes âgées et présidente de cette commission, Mme LEVIEUX, et je regrette de n'avoir à ce jour reçu aucune réponse. Ce qui m'amène à présenter publiquement ce vœu aujourd'hui.

Vous le savez, les services du C.A.S.-V.P. sont chargés de prioriser et de proposer 5 dossiers de candidature chaque fois qu'un logement se libère en résidence appartements ou résidence autonomie, et c'est alors que la commission d'entrée en résidence entre en jeu afin de prioriser les candidatures. Cela représente environ 300 logements par an pour 2.000 demandeurs qui répondent aux conditions d'éligibilité, notamment en termes d'âge. Le règlement intérieur prévoit la possibilité de s'accorder sur les critères de choix des candidatures présentées par les services. L'étude des très nombreuses candidatures est toutefois fastidieuse, peu transparente puisqu'aucun critère n'est clairement affiché, car aucune fiche de synthèse par logement n'est établie avec des éléments objectifs, tel que, par exemple, l'âge, l'arrondissement d'origine, l'antériorité de la demande, etc., de l'ensemble des demandeurs.

Etant entendu qu'un système de cotation des candidatures a d'ores et déjà été mis en place avec succès dans certains arrondissements pour l'attribution des logements sociaux et pour l'attribution de places en crèche, un tel système pourrait être dupliqué dans cette commission d'entrée en résidence afin d'assurer l'impartialité et la neutralité dans le choix des candidats et de manière à assumer une mixité sociale assumée, en restant fidèle à la vocation initiale de ces résidences, à savoir assurer à nos aînés un logement digne pour leur retraite.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame JACQUEMONT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je rappellerai que la commission d'entrée en résidence dans les établissements du C.A.S.-V.P., résidences appartements et résidences autonomie, a fait l'objet d'un travail collectif de révision de ce règlement intérieur, qui a été voté il y a quelques mois, afin que ces réunions puissent reprendre régulièrement tous les quinze jours depuis cet été. Un certain nombre d'entre vous sont membres de cette C.E.R. Vous-même, Madame JACQUEMONT, ainsi qu'Hamidou SAMAKÉ, êtes vice-présidents et pouvez, quand je ne peux pas présider cette réunion, le faire et y participer de toute façon de manière régulière.

Vous m'avez effectivement écrit en fin d'année sur un certain nombre de points. Il s'avère que j'en ai au moins retenu un, puisqu'au début de l'année, les services qui préparent ces dossiers - que je salue - ont mis en œuvre une fiche de synthèse afin d'aider au travail fait, qui est assez intense puisqu'il y a une quinzaine d'attributions à chacune de ces réunions. Malheureusement, nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir à cette C.E.R. depuis le début de cette année. Donc, peut-être n'avez-vous pas pu profiter du résultat de votre demande, c'est bien dommage. Nous avons, en tous les cas, eu l'occasion d'en parler avec les membres pas plus tard que la semaine dernière, qui apprécient le travail et remercient les services pour cette avancée, qui ont convenu que les critères sont bien identifiés dans le règlement.

L'article 5, je vous le rappelle : "L'examen des dossiers se fait sur la base de critères de sélection comprenant le niveau de ressources, l'urgence sociale, l'adéquation du logement actuel à l'avancée en âge, ainsi que des critères tenant compte des spécificités de la population âgée".

Vous avez tous ces éléments qui sont répertoriés, les caractéristiques des établissements, des logements proposés. Ce débat nous permet de tenir compte de certaines remontées qui émanent par ailleurs de certains maires d'arrondissement. Or, si nous nous engageons sur une cotation, je pense ce débat n'aurait plus lieu et nous ne pourrions pas donner droit à certaines demandes légitimes. C'est la raison pour laquelle, après un échange la semaine dernière, nous avons convenu de faire un point à l'issue d'une année de fonctionnement pour voir s'il y a

des évolutions précises. Je ne peux que vous inviter, Madame JACQUEMONT, à retrouver le temps de venir à la C.E.R. et apprécier les avancées que nous avons pu mettre en œuvre.

Je vous remercie. J'émet, évidemment, un avis défavorable.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 75 est rejeté.

Je vous remercie.

2022 DDCT 3 - Subventions (33.500 euros) à 1 association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 3 : subvention de 33.500 euros à une association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Conseillère de Paris, je suis...

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Merci.

Conseillère de Paris, je suis, comme vous toutes et tous ici, aussi et avant tout une élue de mon arrondissement, le 20e arrondissement. Cet arrondissement, j'ai appris à en connaître les réalités et les besoins si variés, particulièrement s'agissant des 42 % de sa population qui résident dans les quartiers "politique de la ville".

Je voudrais vous parler aujourd'hui d'une association ancrée dans ce territoire qui accompagne sans faillir celles et ceux qui sont le plus éloignés de l'insertion, de l'accès à leurs droits et de la langue française. L'aide qu'elle apporte peut faire toute la différence pour ces personnes, souvent des jeunes, qui ne savent pas vers qui se tourner et trouvent auprès de la "FASTI" une écoute et un accompagnement inconditionnels.

Le débat public actuel regorge d'entrepreneurs politiques à la petite semaine qui veulent charger de tous les maux politiques et sociaux les personnes immigrées, en prétextant une blquette "culturalo-nationaliste" qui n'est qu'un racisme mal déguisé, ou en brandissant une étrange vulgate dogmatique mais sans base scientifique de la démographie, pour faire passer leurs élucubrations pour des raisonnements. Comme beaucoup ici, je me déssole qu'aujourd'hui encore, l'immigration soit présentée par certains comme un problème et que cette notion fausse nous empêche...

Merci. Laissez-moi finir mon propos, vous commenterez après.

A l'échelle de l'Etat, d'accueillir et d'accompagner ces personnes de manière digne. Par crainte de paraître trop laxiste, trop "droit-de-l'homme", l'Etat, à qui reviennent les missions d'intégration, se défait sur les collectivités. Je regrette ce manque de courage politique et ce manque de considération pour l'étape si cruciale de l'intégration. Si j'en parle, c'est parce que je sais moi-même, pour l'avoir vécu, combien cette étape détermine l'avenir après un si long parcours.

Oui, l'action de la "FASTI", dans le 20e arrondissement, est importante pour notre population. Elle a fait ses preuves, année après année. Si certaines prises de position politiques d'anciens dirigeants ont pu être maladroites, l'association s'en est distancée et l'Observatoire parisien de la laïcité a très clairement confirmé, après investigation, que l'action de cette association ne posait aucunement problème eu égard aux principes fondamentaux de notre collectivité.

Je m'indigne que persistent malgré tout, avec toute la persistance et la bassesse des rumeurs les plus tristes, des faux procès autour de son action. Car c'est bien son action que nous aidons par le biais de cette subvention, comme pour toute subvention. Je rappelle que, dans le respect des principes fondamentaux de notre République, il ne nous appartient fort heureusement pas de commenter la parole politique des associations, qui relève de leur entière liberté. Je souhaite dire ici à quel point l'action de la "FASTI" autour de l'accès aux droits, pour laquelle elle reçoit par ailleurs encore aujourd'hui des financements de l'Etat, est importante pour notre arrondissement et combien l'ensemble de notre majorité est reconnaissant à l'association, à ses intervenants et bénévoles, pour ce qu'elle fait au service des habitantes et des habitants du 20e arrondissement.

En particulier, l'association propose tous les quinze jours à la bibliothèque Assia-Djebar, principal lieu ressource du quartier, porte du 20e arrondissement, une permanence autour du droit des étrangers et des droits

sociaux, de manière à aller vers les personnes qui en ont le plus besoin et de travailler avec le personnel de la bibliothèque qui, lui, souhaite le maintien de cette action. L'association propose également des cours de français, si essentiels pour accéder aussi bien à l'intégration qu'à l'expression citoyenne et à tous les trésors de notre littérature, notamment ceux de la bibliothèque Assia-Djebar, et nourrir sa pensée de celle universelle de celles et ceux qui ont pris la plume.

Car l'accès à la langue française, ce n'est pas une simple considération pratique - là aussi, je peux en témoigner - mais bien émanciper et reconquérir sa propre voix. Car, comme le disait l'autrice Assia Djebar, membre de l'Académie française, dans "L'Amour, la fantasia" : "Ecrire en langue étrangère, hors de l'oralité des deux langues de ma région natale, le berbère des montagnes du Dahra et l'arabe de ma ville, écrire m'a ramenée, aux cris des femmes sourdement révoltées de mon enfance, à ma seule origine. Ecrire ne tue pas la voix mais la réveille, surtout pour ressusciter tant de sœurs disparues".

Je vous remercie pour votre soutien à ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - J'aimerais d'abord remercier ma collègue, Geneviève GARRIGOS. Merci, Madame la Maire, mais je me retrouve à devoir appuyer son intervention, et donc, je ferai très court. Car, effectivement, pour être intégré et pour pouvoir être bien accueilli, il faut aussi s'y sentir bien et que l'accès aux droits soit possible, c'est exactement ce qui permet à chacun de se sentir bien quand on arrive dans une société et de créer du lien.

C'est bien le lien que crée la "FASTI" dans le 20e arrondissement et dans le quartier des portes, et les moyens de bien vivre dans notre société. Evidemment, je remercie Geneviève GARRIGOS de son intervention. Nous soutiendrons ce projet de délibération. D'ailleurs, nous sommes heureux que lors de l'audition de la "FASTI" en 4e Commission, l'ensemble des élus présents - et je me rappelle que c'était également le cas de mon collègue Jérôme LORIAU - a salué collectivement la reconnaissance de l'excellent travail de cette association à Paris.

Merci beaucoup, chers collègues.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaite également présenter vraiment tout mon soutien et ma reconnaissance pour le travail excellent réalisé par la "FASTI" dans le 20e arrondissement.

La "FASTI", la "Fédération des Associations de Travailleurs Immigrés", a une longue histoire. Elle a toujours su jouer un rôle déterminant pour l'égalité des droits. Nous sommes fiers, dans le 20e arrondissement, d'accueillir cette association qui y mène un travail essentiel depuis des années. Non seulement, dans son local, dans sa permanence, rue des Amandiers, avec - cela a été dit par les collègues précédents - ses permanences d'accès aux droits deux fois par semaine, mais aussi son intervention dans d'autres quartiers du 20e arrondissement, notamment à la bibliothèque Assia-Djebar, l'ensemble des ateliers qu'elle organise, soit sous le volet de l'accès aux droits, soit sous le volet de l'accès à la langue. La maîtrise de la langue, c'est la condition "sine qua non" pour exercer sa liberté, pour communiquer, pour défendre ses droits, pour s'émanciper dans un pays. C'est essentiel.

Je ne parle pas d'intégration, mais d'accès aux droits. Notre République, même sol, mêmes droits. Pour moi, c'est très important de considérer que tout être humain sur le sol de la République, on doit lui permettre d'avoir accès à l'égalité des droits, parce que c'est un fondement hérité de la Révolution française. Dans cet héritage de la Révolution française, je fais mien ce combat par les constituants de 1793, qui estimaient que toute personne devait mériter le droit d'être considérée comme citoyenne. Ils prenaient l'exemple de toute personne - je ne me souviens plus de la phrase exacte, excusez-moi - qui a mérité, parce que vis-à-vis d'un vieillard, d'un enfant, a montré son humanité, devait accéder aux droits. La conception de la citoyenneté des constituants de 1793 était déconnectée de la nationalité. Je fais mienne parce que je suis en faveur de la reconnaissance d'une citoyenneté de résidence.

Le travail de la "FASTI" pour l'égalité des droits est essentiel. Après, la "FASTI", comme toute association, c'est la liberté de la loi de 1901. La liberté de la loi 1901 fait que, chers collègues, elle est en totale liberté à partir du moment où ses prises de position ne contreviennent pas aux lois de la République, de défendre ses convictions comme bon lui semble.

Je remarque d'ailleurs que ceux qui, à chaque fois, reviennent contre la "FASTI" ou l'"ACORT" dans d'autres collectivités, notamment au Conseil régional, cela ne leur pose pas de problème de financer des associations qui sont ouvertement anti-I.V.G. et qui, par contre, ne respectent pas les lois de la République, ou bien sont ouvertement homophobes et ne respectent pas les lois de la République. Que je sache, la "FASTI" a toujours respecté les lois de la République. Alors, fichez la paix à la "FASTI" et permettez à cette association d'intérêt général de continuer tranquillement à faire cette œuvre d'intérêt général. Toute ma solidarité, toute ma fierté, que l'on puisse, à travers ce projet de délibération, permettre de financer les actions très concrètes sur des projets très concrets. La Ville est totalement dans son rôle et l'association est totalement dans son rôle dans la façon dont elle réalise ses actions.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci.

Dans la continuité de ce que viennent de dire mes collègues, la "FASTI" est une association qui agit sans relâche depuis de nombreuses années pour un accueil digne. D'ailleurs, leur travail est reconnu et salué unanimement par toutes celles et tous ceux qui ont à cœur de défendre et construire une ville accueillante, dans laquelle chacun et chacune trouvent sa place. Un débat nauséabond. Nous sommes dans un moment de débat où quelques agitateurs, pantins médiatiques, avec les idées les plus haineuses, occupent trop de place dans le débat politique. Nous avons besoin plus que jamais, en ce moment, d'associations comme la "FASTI", qui portent des projets forts et des projets ambitieux pour favoriser l'intégration et favoriser l'accueil, grâce à des cours de français, grâce à des actions sur l'alimentation, sur le partage de la culture.

La "FASTI" participe aussi à des actions sur l'accès aux droits pour aider aux prises de rendez-vous en Préfecture. Parce que l'on en a déjà parlé dans cet hémicycle, mais, ne l'oublions pas, nous sommes toujours dans un moment où une politique nationale empêche très concrètement l'accès aux droits, l'accès aux personnes à déposer des demandes en Préfecture. Il est aujourd'hui quasiment impossible d'avoir un rendez-vous pour déposer un titre de séjour. La "FASTI" accompagne et participe aux recours en justice - des recours qui ont d'ailleurs été victorieux - mais la Préfecture, à ce jour, ne s'est pas mise en conformité et continue d'avoir cette politique de non-accès aux droits pour les personnes qui souhaiteraient déposer des demandes.

Je veux rappeler les dangers du contrat d'engagement républicain qui a été mis en place par le Gouvernement. Un contrat d'engagement républicain - oui, oui - inspiré de fantasmes sur des associations qui auraient un problème avec la République. Mais, nous le disons très tranquillement, celles et ceux qui font la République tous les jours, ce sont aussi toutes les associations, tous les bénévoles qui sont engagés quotidiennement, qui tissent ce lien social si rudement mis à l'épreuve. Ce sont elles et eux, la République. Et la République, c'est la "FASTI" aussi. Et donc, nous vous appelons à soutenir ce projet de délibération. Je vais reprendre les mots très justes de Danielle SIMONNET : "Lâchez la "FASTI", laissez-les tranquilles, laissez-les poursuivre leurs actions dont nous avons grandement besoin".

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAGET.

M. François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur DURAND-RAUCHER, vous êtes meilleur quand vous dansez dans la rue en maillot. Quant à Danielle SIMONNET, c'est bien, même si je vous respecte et je sais que vous êtes une élue engagée, une élue de terrain, et je sais que vous me respectez, mais là est bien toute la différence entre nous : c'est la notion de notre pays et de la République qui nous oppose et nous opposera toujours, malheureusement.

En tout cas, notre groupe, nous avons déjà exprimé notre opposition à toute subvention à la "FASTI", comme d'ailleurs la LICRA l'avait aussi demandé par le passé, et nous continuerons parce que c'est une question de principe. Une question de principe parce que nous n'oublions pas les réactions officielles de la "FASTI" après les attentats islamistes de 2015, qui osait justifier l'assassinat de 131 Français au nom de soi-disant politiques internationales. Bien sûr, lors de l'audition de la "FASTI" en 4e Commission de notre Conseil, ils étaient gênés par ces propos intolérables. La gêne est facile quand on demande une subvention.

Mais la "FASTI" persiste à se présenter comme une association politique et militante. Militante de quoi ? Pour faire la politique de qui ? Mais surtout, contre qui ? Contre la police qui, selon la "FASTI", organiserait des rafles sur ordre du Gouvernement ? Mais, nous ne sommes pas à Vichy. Nous ne sommes pas à Vichy. Contre la France qui mènerait, encore une fois selon la "FASTI", une politique de racisme d'Etat, de xénophobie d'Etat ? Même l'Observatoire parisien de la laïcité a, dans ses recommandations, confirmé que le discours de la "FASTI" pouvait poser un problème. C'est dire. Alors, nous n'admettons pas que l'on piétine notre pays et que l'on piétine nos policiers.

Mais oui, vous pouvez crier. Mais on a bien compris que la gauche française avait depuis longtemps oublié les classes populaires au profit du droit des minorités, avec les résultats que l'on connaît, notamment dans nos quartiers de l'Est parisien et dans les quartiers populaires. En tout cas, nous n'admettons pas que la Ville de Paris subventionne, avec les impôts des Parisiens, une association antifranaçaise et antirépublicaine.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Presque tout a été dit.

Merci à ma complice et amie, Geneviève GARRIGOS, compagne de tant de combats, évidemment à Nour DURAND-RAUCHER, à Danielle SIMONNET pour sa belle intervention, à Camille NAGET et à François-Marie DIDIER, mais j'y reviendrai.

Vous savez que nous portons ici, avec Anne HIDALGO, une politique d'intégration qui se veut ambitieuse. Je crois que c'était Camille qui nous rappelait tout à l'heure le désengagement total de l'Etat, notamment sur les questions d'apprentissage de la langue et pour lesquelles la Ville de Paris est, je crois, particulièrement vertueuse. Parce que s'intégrer, c'est d'abord pouvoir appréhender notre langue, pouvoir faire les gestes de la vie quotidienne. Evidemment, une politique ambitieuse, c'est accompagner les femmes et les hommes qui sont venus d'ailleurs, comme beaucoup d'entre nous qui avons des origines étrangères.

Cependant, vous le savez, leur situation ne leur permet pas toujours de s'impliquer dans la vie de notre collectivité en raison des difficultés les empêchant d'accéder à leurs droits élémentaires. Tout à l'heure, Danielle SIMONNET nous rappelait que l'accès aux droits est évidemment totalement essentiel, mais aussi l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'accès à la santé, l'accès à la culture. Ces barrières peuvent conduire à une fragilisation de ces personnes et être autant de freins à leur épanouissement et à l'intégration dans notre ville, qui, j'entendais tout à l'heure que nous ne sommes pas une ville inclusive, mais, bien au contraire, nous sommes une ville inclusive.

Je sais, mes chers collègues, que les périodes électorales sont ce qu'elles sont et que certains d'entre vous aimeraient toujours faire des polémiques. En l'espèce, l'association concernée, la "FASTI", fait l'objet depuis trop longtemps de polémiques et de campagnes de dénigrement - plusieurs de nos collègues l'ont rappelé tout à l'heure - qui sont vraiment totalement injustifiées. D'ailleurs, nous avons tenu compte de vos interventions à plusieurs reprises. Je vous rappelle que l'Observatoire parisien de la laïcité, au sein duquel siègent des élus de l'opposition, qui s'était réuni, a constaté évidemment que la "FASTI" était une association laïque. Je rappelle aussi - vous l'avez évoqué, cher collègue - l'audition en 4e Commission. Vous revenez, je vous entendais tout à l'heure, sur des propos, mais des propos qui ont plusieurs années. Je crois que vous n'étiez pas élu à ce moment-là et moi non plus dans le cadre de cet hémicycle.

Attendez. Il peut y avoir dans des associations des présidents, des anciens présidents qui tiennent des propos, mais on ne peut pas, quand même, pendant des années et des années, reprocher des propos qui ont été tenus à une association qui, comme on le voit. Et d'ailleurs, si cette association - permettez-moi de terminer, on ne vous a pas coupé - était si peu laïque, tenait les propos que vous dites, et je vous le rappelle, qui sont exacts mais sont des vieux propos, qui ont été tenus par une personne. Mais, attendez, si je dis des bêtises, moi qui ai été président de l'"Association pour le droit de mourir dans la dignité", je ne le suis plus, si je dis aujourd'hui des bêtises, vous allez dire : "Ah, l'"Association pour le droit de mourir dans la dignité" a été terrible parce que ROMERO tient des propos incroyables". Non, ce président n'est plus le président.

Si cette association était si terrible, pourquoi l'Etat la finance-t-elle à ce niveau ? Je vais vous rappeler les financements de l'Etat pour la "FASTI", parce que c'est quand même toujours intéressant de s'attaquer à la Mairie de Paris, mais regardons ce que fait l'Etat. Le Ministère de l'Intérieur, dont on ne peut pas soupçonner le Ministre actuel d'être laxiste sur ces questions, ce sont 110.000 euros par an avec une convention pluriannuelle d'objectifs. Il y a un financement de l'A.N.C.T. de 100.000 euros par an. L'A.R.S., ce n'est pas non plus la Ville de Paris, de 28.000 euros. Le F.D.V.A., de 23.100 euros. Et je ne parle pas des 2 postes Fonjep, c'est-à-dire de 15.000 euros.

Vous voyez, mes chers collègues, essayons sur ce sujet de dépasser des propos qui ont été tenus, je le redis, qui sont du passé, pour soutenir une association qui fait un travail. D'ailleurs, si elle était aussi mauvaise, je me suis aussi vraiment beaucoup penché, parce que c'est vrai que, quand vous dites des choses, on les écoute, on s'y intéresse. Mais quand vous voyez la "Fondation Emmaüs", la "Fondation de France", la "Fondation Un monde par tous", la "Fondation Paris Habitat", la "Fondation CCFD-Terre solidaire", la "Fondation Abbé-Pierre" soutenir cette association, comment voulez-vous que nous puissions avoir ici, après tous les audits, après avoir vu à quel point l'Etat la soutenait, ne pas soutenir une association qui fait un travail remarquable pour Paris, pour le 20e arrondissement, comme l'a rappelé Geneviève GARRIGOS ?

Donc, je vous demande - cette association nous en avons besoin à Paris - d'oublier des propos qui sont du passé et n'engagent pas, cher collègue, cette association, et votez sans hésiter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DDCT 3).

Merci.

2022 DGRI 28 - Subvention (5.000 euros). - Soutien à "Solidarité Internationale LGBTQI" (S.I.L.) pour son appui aux droits des personnes LGBTI au Cameroun.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 28 : subvention de 5.000 euros en soutien à "Solidarité Internationale LGBTQI", SIL, pour son appui au droit des personnes LGBTI au Cameroun.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS, du groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, "être homosexuel, c'est vivre dans la terreur et la violence, la violence permanente". Voici comment l'avocate, Me Alice NKOM, lauréate du prix "Amnesty International" des droits humains en 2013, résume la vie des personnes LGBTQI+ au Cameroun. Je remercie au passage Me NKOM d'avoir accepté, le 18 mai dernier, de présenter cette situation aux membres des 4e et 7e Commissions réunis.

L'article 347-A du Code pénal camerounais dispose effectivement que : "Quiconque a des relations sexuelles avec une personne de son sexe, sera puni de 6 mois à 5 ans de prison, et d'une amende allant de 20.000 à 200.000 francs CFA", soit 30 euros à 300 euros environ. Cet article, comme le dénoncent nombre d'O.N.G. et d'organisations internationales, depuis des années, installe un climat de peur, d'agressivité, de stigmatisation. Il permet à la police d'arrêter de manière arbitraire et d'incarcérer des personnes parce qu'elles sont ou sont présumées être lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, ce qui les expose à subir des actes de torture et autres formes de mauvais traitement en toute impunité.

Le dernier examen périodique universel de ce pays de 2018, donc des Nations unies, confirme le caractère alarmant de la situation. Cette pénalisation est appliquée avec tant de zèle que le simple fait de commander un verre de Baileys dans un bar peut justifier à lui seul la condamnation d'un homme. Les personnes qui défendent les droits fondamentaux des personnes LGBTQI+ sont elles-mêmes la cible de cette chasse aux sorcières et détenues arbitrairement, comme le fut Marc Lambert Lamba, quand elles ne sont pas tout simplement torturées et assassinées sans enquête aux suites judiciaires. Je pense avec émotion à Éric Ohena Lembembe, directeur exécutif de l'association camerounaise de lutte contre le sida, journaliste et militant engagé dans la défense des droits des personnes LGBTQI+, sauvagement assassiné dans la nuit du 15 au 16 juillet 2013 après d'atroces tortures.

Dans un tel pays, celles et ceux qui agissent pour les droits des personnes LGBTQI+ sont en danger réel et immédiat, et ce, de manière croissante depuis l'internationalisation de ce que l'on a appelé les "paniques morales LGBT-phobes" dans les années 2010. La persécution des personnes accusées d'homosexualité et les poursuites engagées à leur encontre nuisent, de plus, aux initiatives de santé qui cherchent à les sensibiliser, particulièrement concernant le V.I.H. et le sida. Elle les incite à se cacher, rendant plus difficile l'accès aux informations et aux services. Dans ce contexte, nous ne pouvons que saluer l'action de "Humanity First Cameroon", association de lutte contre le V.I.H. qui anime non seulement un centre d'accueil proposant traitements PrEP et antirétroviraux, mais aussi une cellule d'écoute et des conseils juridiques pour les personnes, constituant ainsi un lieu sûr pour les personnes LGBTQI+, la seule ressource de cette sorte à Yaoundé.

C'est dans ce cadre que nous sommes sollicités par l'association "Solidarité Internationale LGBTQI+", la "SIL", fondée en 2005 à Paris et spécialisée dans les initiatives de solidarité et de défense des droits humains des personnes LGBTQI+ dans les pays francophones, particulièrement dans les pays d'Afrique francophone où l'homosexualité est encore criminalisée ou réprimée. Elle agit en priorité avec des associations portées par des personnes originaires des pays concernés, notamment "Afrique arc-en-Ciel", qui accueille de nombreux réfugiés, ou l'"A.N.K.H.", le "Réseau arabe pour les droits humains".

"Humanity First Cameroon" est aujourd'hui en difficulté en raison de la baisse des crédits de coopération internationale sur le V.I.H. sida, et en attente du renouvellement de l'aide provenant de la Commission européenne. En l'état actuel des choses, elle pourrait être amenée à fermer ses portes en mars prochain, faute de pouvoir payer son loyer. Il nous est donc proposé ici de contribuer à la solidarité internationale avec les personnes LGBTQI+ ainsi qu'avec les personnes vivant avec le V.I.H. en Afrique, en accordant une aide de 5.000 euros à "SIL" qui travaille en lien étroit avec l'association camerounaise.

Je suis sûre que vous voterez tous en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a, dans ce projet de délibération, une cause, une association. Cette cause, c'est celle de la défense, à travers le monde, et en l'espèce au Cameroun, des personnes LGBTQIA+. Cette défense est personnifiée, si j'ose dire, en la personne de l'association "Humanity First

Cameroon". Cette association, que je ne connaissais pas, comme je pense beaucoup d'entre nous, j'ai essayé d'en faire sa connaissance. J'ai essayé de regarder sur Internet, tout simplement, ce que l'on pouvait en penser. Elle a l'air effectivement très efficace. Elle a mené beaucoup d'actions. C'est une association qui, initialement, comme vous le disiez, Madame GARRIGOS, est née de la lutte contre le V.I.H. Puis, elle a étendu ses activités vers d'autres thématiques, un peu autour de cette thématique initiale. Très franchement, même si l'on ne dispose d'aucun élément financier sur la gestion de cette association, si l'on ne dispose, sur les données d'Internet, parce que c'est la seule chose sur laquelle on peut fonder notre réflexion, sur Internet, on ne dispose pas des dernières actions de cette association, puisque les dernières mises à jour datent de 2020, donc on ne sait pas ce qui se passe depuis deux ans pour cette association. En tout cas, sur le principe, c'est vrai que l'on a envie d'aider cette association qui œuvre au Cameroun dans des circonstances extrêmement difficiles.

Mais il y a quand même un problème de forme énorme dans le projet de délibération que vous nous proposez. D'abord, je suis personnellement extrêmement gêné de trouver dans l'exposé des motifs un premier paragraphe qui est un réquisitoire à charge contre un pays qui est le Cameroun. Je ne dis pas que l'on ne peut pas le faire. C'est un choix politique, éventuellement diplomatique, mais ce n'est sans doute pas dans un document technique, qui doit émaner de services, que l'on peut se permettre, à mon avis, de condamner la politique menée au sein d'un pays. Donc, je trouve que ce type de réquisitoire n'a pas sa place dans ce type de document, et je crois que chacun doit rester dans son rôle et sa place, y compris dans la présentation des projets de délibération.

Puis, il y a le montage financier que vous nous proposez, parce que l'on n'est pas en train de proposer une attribution de subvention à "Humanity First Cameroon", mais on est en train de proposer une subvention à une association qui, elle-même, par un phénomène de tiroirs, va aider "Humanity First Cameroon". Et cela, c'est quand même assez inédit et assez dérangeant pour une collectivité. Quelle collectivité, aujourd'hui, peut se permettre ce genre d'opération à tiroirs, où la visibilité, la lisibilité pour le contribuable est quand même un tout petit peu plus difficile que si l'on dispose des éléments comptables actuels et mis à jour de l'association que l'on subventionne. Ce montage peut donc porter à confusion. Il peut masquer des réalités. D'ailleurs, on n'a aucun élément comptable sur l'association dans le projet de délibération. C'est donc assez gênant.

Pour toutes ces raisons, nous pouvons vous soutenir sur le principe et voter cette subvention, parce que la cause nous semble tout à fait noble et audible, mais vraiment, sur la forme, je crois qu'il y a besoin d'un gros travail pour qu'à l'avenir, ce type de projet de délibération soit beaucoup plus facilement partageable sur tous les bancs de notre Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LORIAU.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Geneviève.

Cher Jérôme LORIAU, je vais essayer de vous rassurer et de vous démontrer tout simplement que, sur la forme, nous faisons exactement ce que fait aussi la Région Ile-de-France, parce que je vous rappelle que la Région Ile-de-France soutient des associations LGBT et de lutte contre le sida en Afrique par le biais de "Solidarité Sida", puisque nous ne pouvons pas les subventionner directement. C'est le cas pour cette association.

Merci pour ce soutien, qui, je l'espère, sera unanime.

Vous dites qu'il ne faut pas parler de la situation au Cameroun. Si, justement. Parce que si l'on soutient une association qui n'est pas en France, il faut quand même qu'il y ait de vraies raisons. Les vraies raisons, c'est que la situation des droits humains au Cameroun nous interpelle. Je crois que nous sommes fiers de pouvoir aider concrètement celles et ceux qui, sur place, ont besoin de notre appui. En matière de droit LGBTQI+, les inquiétudes sont très fortes dans ce pays. L'homosexualité est toujours un crime au Cameroun. Faudrait-il ne pas le dénoncer ? D'ailleurs, je vous rappelle que Joe BIDEN a dit récemment que, parmi les pires pays homophobes dans le monde, il y avait le Cameroun et le Ghana. On pourrait malheureusement ajouter ces temps-ci le Sénégal.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette situation a contraint de nombreuses Camerounaises et de nombreux Camerounais - vous en voyez peut-être certains qui viennent vous voir dans vos permanences - à quitter leur pays en raison de la criminalisation de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, et de l'hystérisation qu'il y a autour de cette question dans leur pays, faite par certains malheureusement.

Sur place, toutefois, le combat a lieu, le combat contre l'homophobie, contre les LGBT-phobies, notamment avec une personnalité que je voudrais remercier, qui est Me Alice NKOM, que nous avons d'ailleurs l'honneur de recevoir, et j'espère que vous viendrez la voir ce jour-là, parce que, vous allez voir, c'est une femme remarquable, qui est une avocate hétérosexuelle et qui se bat pour les personnes LGBTQI+ au Cameroun. Elle présidera notre jury pour le prix LGBT international de la Ville de Paris, le 17 mai prochain.

"Humanity First Cameroon", je les ai rencontrés. La "visio" permet quand même de se voir. C'est une association qui fait un travail remarquable, on l'a dit. Elle est d'abord spécialisée sur les questions de V.I.H., mais

vous le savez. Pour la plupart des associations qui se battent pour les droits des personnes LGBT en Afrique, elles sont obligées d'avoir le combat de lutte contre le sida, parce que, dans ces pays-là, elles ne sont pas reconnues. C'est d'ailleurs pour cela que l'"ONU Sida" soutient indirectement, par le biais du V.I.H., la question de la lutte contre les LGBT-phobies dans ces pays. Elles nous permettent, évidemment, de les aider - Geneviève l'a rappelé - sur les questions de la PrEP, des traitements, de la sérophobie, qui est une question. Sur ce sujet, je pense que, sur tous nos rangs, nous partageons ces problèmes.

Cette organisation avait juste besoin qu'on lui paie son loyer cette année, parce que vous savez qu'elle est soutenue internationalement - j'évoquais tout à l'heure la "FASTI" ; celle-ci aussi - par des organisations internationales, par l'Union européenne et par l'O.M.S. Mais ces conventions venaient en fin... On est en fin d'année, et vous savez que cela met toujours quasiment un an pour se remettre en place. Elle avait besoin d'une année pour payer son loyer et pour que, donc, son local ne soit pas fermé. Voilà ces mécanismes.

Je vous le répète : si nous passons par une autre association de droit français, c'est parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Ce n'est pas du tout simplement la Ville de Paris qui fait cela, la Région le fait aussi pour son dispositif avec "Solidarité Sida". C'est pourquoi j'espère, mes chers collègues, d'abord, vous avoir rassuré sur les inquiétudes que vous aviez, et que vous voterez cette subvention qui, reconnaissez-le, est quand même relativement modeste, 5.000 euros, mais va permettre que les activités de cette association continuent et que, donc, des personnes qui sont en danger puissent être accueillies durant cette année.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2022, DGRI 28).

Merci.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au renforcement de la politique de prévention par le sport pour les personnes fragiles.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 76 relatif au renforcement de la politique de prévention par le sport pour les personnes fragiles.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, du groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec Geneviève GARRIGOS, présidente de la 7e Commission, nous avons pris l'initiative, en lien avec le président BONNET-OULALDJ, d'organiser des auditions d'acteurs du sport pour tous dans la ville. Nous avons reçu des représentants d'associations sportives, des acteurs de la prévention, des architectes, des représentants de la Sécurité sociale et de l'A.P.-H.P., afin de voir ce qu'une ville sortant de la crise Covid pouvait faire pour lutter contre la sédentarité, en particulier des plus fragiles. Nous connaissions déjà le sport sur ordonnance, facteur de résilience dans le cadre de nombreuses pathologies et soutenu par la Ville.

La crise Covid a attiré notre attention sur le rôle que remplit l'activité physique pour les plus fragiles, ces personnes qui ne sont pas malades, mais simplement âgées ou handicapées. Corrigeons-nous de suite : tous les âgés, toutes les personnes handicapées ne sont pas fragiles et n'ont pas besoin d'une attention particulière pour l'accès à l'activité physique. C'est bien la raison pour laquelle le vœu que nous avons déposé vise à développer l'activité physique adaptée pour celles et ceux qui sont loin des 10.000 pas par jour ou de l'utilisation des agrès installés dans l'espace public, pour celles et ceux sur qui un discours médical sur les bienfaits du sport n'a pas d'impact, pour celles et ceux qui sont loin du sport et des images que le marketing veut bien faire véhiculer. Car l'activité physique adaptée vise simplement à réapprendre à bouger en prenant en compte les possibilités de chacun.

Appuyons-nous sur ces promoteurs pour la favoriser. Aussi, nous proposons plusieurs axes de travail qui vont d'une campagne de communication dédiée à la préservation de créneaux associatifs, du référencement des acteurs parisiens de ce domaine à sa valorisation lors de l'attribution des subventions, de la mobilisation des équipements du C.A.S.-V.P. pour les partenaires extérieurs à la généralisation des informations sur les durées, et le nombre de pas des parcours urbains. Si Coubertin disait que : "L'important, c'est de participer", avec l'activité physique adaptée, nous avons l'occasion de dire que : l'important, c'est de continuer. C'est tout l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à M. CARON-THIBAUT. Bien sûr qu'il faut aller dans le sens du sport santé. Bien sûr que la Ville, vous le savez, et M. CARON-THIBAUT en a parlé largement tout à l'heure. Et puis, surtout, ce qui est important, effectivement, c'est de ne jamais relâcher la pression. Nous avons, dans un souci d'égalité, une attention toute particulière pour les publics fragiles, qui ont d'autant plus souffert de la crise. Avec Pierre RABADAN, nous travaillons activement à rendre la pratique d'une activité physique et sportive accessible à ceux qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Nous faisons beaucoup de choses. Je ne vais pas vous dire l'ensemble des choses que nous faisons, mais, néanmoins, juste quelques petits exemples.

Nous avons, avec Christophe NAJDOVSKI, instauré du sport dans les parcs et les jardins de la Ville. Nous avons, avec Pierre RABADAN, mobilisé les équipements et les éducateurs sportifs de la Ville. Nous soutenons les associations. Nous organisons des parcours sportifs. Avec David BELLARD, nous développons des mobilités douces, de la signalétique et des plans piétons. Avec Jacques GALVANI, nous avons pris à bras-le-corps l'enjeu de l'accès au sport aux personnes en situation de handicap. Vous voyez, le champ est large.

Nous avons, plus généralement, une stratégie de développement de l'offre des activités physiques adaptées pour tous, qui s'appuie sur trois axes. La territorialisation progressive du "Projet sport santé - maison sport santé". Nous en aurons quatre d'ici la mandature. En tout cas, c'est ce que nous souhaitons faire. Nous mettons en place un recensement des associations ayant une activité sport santé et des associations intéressées par la mise en place d'A.P.A., qui a été effectué en 2021 par la délégation de service public, et mis en place un programme de formation.

Je vais m'arrêter parce que je suis à deux minutes. En tout cas, sachez que cette situation est très importante pour nous, que dans le cadre de l'opportunité des Jeux olympiques, nous allons développer également, avec Pierre RABADAN - nous nous y sommes engagés - des pratiques sportives supplémentaires à Paris.

En conclusion, évidemment, nous donnons un avis favorable à ce vœu.

Merci beaucoup.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Explication de vote de Mme Nathalie MAQUOI, du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

C'est pour simplement dire que, bien sûr, nous allons voter très favorablement sur ce vœu. On a eu l'occasion d'y revenir, notamment hier lors du débat sur les Jeux olympiques. Pour nous, la sédentarité, c'est le mal du siècle. On est extrêmement sensible au rôle de l'activité physique dans l'équilibre global en termes de santé. C'est d'ailleurs une belle réflexion transversale, puisqu'elle pose la question de penser l'espace public pour pratiquer, notamment un espace public accessible. Elle pose la question de l'accès à des lieux sportifs.

Je me souviens, dans le 20e arrondissement, là où l'on préfigurait le projet de la cité Bonnier. La demande, aussi, de Parisiens qui ont très peu de revenus et ne peuvent donc pas se payer un abonnement à une salle de sport, de pouvoir aussi accéder à des intérieurs, notamment parce qu'ils avaient des prescriptions de sport pour mal de dos. Je pense aussi au rapport du député Régis JUANICO sur l'impact de la sédentarité sur les jeunes et les enfants, et toutes les mesures qu'il faudrait faire.

Je trouve donc que ce vœu, qui est l'aboutissement d'une démarche extrêmement poussée - et je vous remercie, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, Madame Geneviève GARRIGOS, pour cela - va dans le très bon sens. J'ai hâte qu'on le travaille de manière transversale, à l'échelle des arrondissements, par exemple, pour le recensement des activités, qui serait, à mon avis, une échelle plus pertinente que l'échelle parisienne.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

J'ai une explication de vote de Mme Hélène JACQUEMONT, du groupe Changer Paris.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, chers collègues, d'avoir enfin pris en compte l'importance du sport et de l'activité physique pour les personnes fragiles et particulièrement les personnes âgées. Les bienfaits du sport adapté et de l'activité physique sont indéniables, tant en matière de prévention que du bien-être et de l'estime de soi, dans le cadre de l'avancée en âge. Je voudrais rappeler que votre vœu fait parfaitement écho au vœu que Geoffroy BOULARD, moi-même et les élus du groupe Changer Paris avons déposé en octobre 2020 concernant le dispositif "Paris Sport Séniors", d'envergure très insuffisante à l'égard des besoins actuels et futurs, avec 5.000 places pour tout Paris et 230 places pour les seniors du 17e arrondissement.

La plupart de nos propositions, à savoir le développement de l'activité physique dans les parcs et jardins, la mise en place d'équipements dédiés et le développement de créneaux horaires dédiés dans les infrastructures sportives de la Ville de Paris, ont été reprises. La démocratie du Conseil de Paris fonctionne. Vous vous êtes enfin emparés du sujet, et nous voterons avec enthousiasme votre vœu au bénéfice des personnes fragiles.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame JACQUEMONT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 32).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la problématique du "crack".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à la problématique du "crack".

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, du groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, que de temps perdu, que de souffrances que les Parisiens endurent, alors que vous n'avez jamais voulu depuis des mois vous ranger aux solutions que nous vous proposons concernant le "crack".

Face à la misère humaine qui se déploie chaque jour sous nos yeux, il faut à tout prix s'accorder sur un projet commun et unir toutes nos forces pour agir. Ce sont encore au moins 200 personnes qui sont entassées porte de la Villette, dans des conditions sanitaires dramatiques, avec les conséquences que l'on connaît pour les riverains. Ces toxicomanes doivent être pris en charge dans des structures médicales adaptées, et pas dans des salles de "shoot" que certains d'entre vous appellent toujours de leurs vœux.

Nous nous réjouissons, cependant, que d'autres membres de votre majorité reconnaissent enfin les erreurs passées. M. DAGNAUD a déclaré qu'il refusait ces salles où les gens vont se détruire. Tout comme le maire du 13^e arrondissement, M. COUMET, qui a appelé à ce que l'on écoute les élus de tout bord afin de trouver une solution sanitaire.

Aujourd'hui, une fois encore, nous vous tendons la main, nous vous invitons à répondre à l'urgence en optant pour une option consensuelle de prise en charge médicale, sociale et psychologique au sein d'un établissement adapté. C'est la seule solution viable pour arrêter de laisser les toxicomanes dépérir dans nos rues, pour répondre à la colère des Parisiens du Nord et de l'Est de Paris, pour sortir de l'impasse dans laquelle vous vous êtes enfermés et qui conduit à ces déplacements de population répétitifs, inefficaces et désastreux, tant pour les personnes concernées que pour les quartiers visés.

Ecoutez enfin les Parisiens qui nous disent : "Soignez les toxicomanes". Le Préfet de police lui-même vous l'a dit hier : "Essayez de trouver une solution commune, au lieu de chercher un conflit avec l'Etat en saisissant le Tribunal administratif". Il est grand temps de cesser les postures idéologiques et de revenir à la raison. C'est ce à quoi vous enjoint le groupe Changer Paris depuis le début de cette mandature et ce à quoi nous vous invitons toujours aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Je suis très heureuse, Madame TOUBIANA, de voir que vous avez beaucoup de constance. Les attendus que vous exprimez dans votre vœu ont fait l'objet d'une réponse à la question écrite posée par Changer Paris, qui est disponible sur le Bulletin officiel. Je ne vous le répéterai donc pas. Mais, enfin, j'ai quand même répondu aux questions : souhaitez-vous porter un projet de création de centre de prise en charge globale, médicale, psychiatrique, sociale des personnes toxicomanes, notamment les consommateurs de "crack", dans un lieu éloigné des zones densément peuplées et visant la désintoxication ? Et : pouvez-vous prendre l'engagement d'exclure toute consommation de stupéfiant au sein des CAARUD et des CSAPA ?

Donc, vous me reposez les mêmes questions. Je vois. Je vais donc, moi aussi, de manière très constante, vous répondre de la même manière et vous dire simplement que : non, il n'y a pas d'acte magique. On ne peut pas, d'une part, enfermer les personnes contre leur gré, même pour les soigner, en démocratie. Nous sommes encore en démocratie. Cela n'est donc pas possible. La deuxième solution, c'est de travailler avec ces personnes pour aller vers le soin. Et là, nous sommes à la réduction des risques. Et, dans la réduction des risques, et oui, il y a des espaces de consommation. Cela a été vérifié dans tous les autres pays européens qui ont travaillé sur la question du "crack". Vous pourrez aller voir la littérature. C'est, finalement, la littérature scientifique qui est la plus probante. Je vous y ramènerai.

Et donc, je n'aurai pas un avis favorable à votre vœu. Néanmoins, je vous dis, moi non plus, je n'ai pas de solution magique. Nous non plus, nous n'en avons pas. C'est pourquoi nous tentons de travailler de manière extrêmement large et non sectaire avec l'ensemble des intervenants, et que nous demandons aujourd'hui à l'Etat de prendre ses responsabilités pour aller dans ce sens.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Le vœu n° 77 est évidemment maintenu. Je pose la question par réflexe.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame TOUBIANA, les élus du groupe Changer Paris, en fait, vous semblez avoir déjà décidé et fait le tri parmi les dispositifs d'accompagnement des usagers de drogue, avec un rejet certain, voire viscéral, des dispositifs incluant des espaces de consommation. Et cela, aux dépens de toutes les études scientifiques sur le sujet et l'avis des professionnels de santé. En résumé, votre message, c'est : trouvez-nous une solution, mais à nos conditions. Evidemment, avec cela, on va bien avancer. Merci.

Bon, bref, à en lire votre vœu, on se demande si vous souhaitez réellement que des solutions adaptées aux besoins des toxicomanes soient trouvées. Car, je tiens à vous le rappeler au passage, on parle avant tout d'êtres humains. Alors, je veux rappeler quand même que c'est important, et cette situation, il y a deux origines : un problème de santé publique, et effectivement, on est d'accord sur ce point, les nuisances insupportables pour les habitants des quartiers concernés. Je vais donc vous redire ce que nous attendons de notre côté. C'est que l'Etat - Anne SOUYRIS l'a dit - prenne enfin ses responsabilités et cesse de se jouer des Parisiennes et des Parisiens, des usagers de drogue abandonnés sur l'espace public, et des élus locaux engagés dans ces quartiers. Il est temps d'y mettre de réels moyens, en investissant dans des lieux adaptés visant à accompagner sérieusement les usagers de drogue, et ainsi, soulager les quartiers concernés, et en créant également des établissements permettant la consommation.

Nous sommes convaincus qu'aucune solution durable aux problèmes de tranquillité et de sécurité publique ne pourra être trouvée dans le déni des droits, ainsi que, surtout, des droits à la santé et au logement des personnes concernées.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les élus écologistes de Paris, associés aux élus écologistes de Pantin, E.E.L.V. Paris ainsi que des parlementaires écologistes, nous avons saisi la Défenseure des droits concernant l'abandon par l'Etat des usagers de drogue dans le square de la porte de la Villette situé dans le 19e arrondissement, ainsi que l'abandon des habitantes et des habitants des quartiers concernés, du 19e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à mainlevée, le vœu n° 77 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au déplacement des personnes consommant du "crack" vers la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 78 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, une nouvelle fois, le groupe Ecologiste de Paris va demander au Conseil de Paris d'interpeller le Gouvernement par rapport à la question de la crise sanitaire liée à la question des écoles.

Nous rappelons que la part du financement des capteurs de CO2 prise en charge par l'Etat est insuffisante. Nous demandons que l'Etat fournisse aux enseignants tout le matériel de protection, de sécurité et d'hygiène nécessaire, notamment les masques FFP2 et le gel hydroalcoolique, parce que malgré toutes les déclarations, il y a encore du retard.

Nous demandons aussi que l'Etat rembourse les frais supplémentaires, puisque, bien sûr, les villes se sont suppléées à l'Etat qui n'a pas fait son travail, par rapport à toutes ces dépenses. Nous demandons, enfin, que l'Education nationale stabilise un protocole sanitaire qui est toujours en train de bouger, et met en difficulté les équipes éducatives et les écoles.

Voilà ce que nous demandons à travers ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette présentation concise qui vous honore.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que c'est toujours la même chose que vous demandez, mais, en même temps, les choses vont peut-être pouvoir évoluer parce que, nous aussi, nous le demandons au Ministre et au Gouvernement avec assiduité. Nous avons en particulier posé la question sur les capteurs depuis un certain temps, avec Patrick BLOCHE. Ecoutez, la bonne nouvelle sur les capteurs de CO2, c'est que nous avons reçu - enfin, pas nous, mais l'A.R.S. et les Préfets - pour l'instant une lettre qui dit qu'il faut étudier le fait d'arriver plutôt à 8 euros par enfant pour mettre des nouveaux capteurs dans les classes. Et donc, cela nous permet de multiplier par 4 le budget en question, qui était extrêmement faible puisque c'était un cinquième d'un capteur qui était financé.

En tout cas, on peut espérer qu'au vu de la réalisation de cette lettre, nous pourrions doubler le nombre de capteurs d'ici la fin de l'année 2022. En tout cas, nous verrons, et je vous tiendrai personnellement au courant, ainsi que M. BLOCHE, de la réalisation de cette lettre. Parce que, vous savez, à la veille des élections, il y a un peu le côté "demain, on rase gratis". J'espère que les choses vont se vérifier, étant donné que la lettre est un peu floue. Mais, si cela est vérifié, nous installerons aussi vite que possible ces capteurs, en tendant sinon vers la généralisation, en tout cas vers les 50 %.

Sur le reste de vos demandes, écoutez : oui, nous nous adresserons de nouveau, bien sûr, nous interpellons le Gouvernement pour qu'en particulier, il y ait plus de remplaçants. C'est vrai que, depuis le départ, il y a toujours un manque, aussi parce que les enseignants sont très maltraités. Il n'y a pas foule non plus au portillon. En tout cas, c'est aussi de la responsabilité du Gouvernement de regarder ce type de chose et de situation.

Puis, la question des frais supplémentaires, je le ferai remarquer. Les frais supplémentaires, engendrés par la crise Covid, qui ont eu lieu dans les établissements scolaires de la Ville de Paris, c'est vrai que nous avons beaucoup avancé. Et puis, non seulement les frais, mais aussi mis à contribution nos agents pour faire en sorte que tout se passe au mieux, en particulier les protocoles parfois invraisemblables donnés par M. BLANQUER, qui ont été néanmoins suivis au mieux par nos agents, par notre santé scolaire. Ce serait quand même très important, en particulier si cette crise continue, que le Gouvernement anticipe et permette de donner des moyens humains qui simplifient et permettent une meilleure gestion de cette épidémie.

En tout cas, notre avis est favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2022, V. 33).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation de capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à l'installation de capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges.

M. Jean-Noël AQUA, devrait être en Webex.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement, par ce vœu, je voudrais revenir sur la question des capteurs de CO2 qui vient d'être abordée en partie. Vous le savez, nous les développons depuis longtemps. Ces capteurs sont importants dans la lutte contre le Covid. Fait nouveau, ils sont importants dans la lutte contre le décrochage scolaire. Mais c'est une longue et autre histoire.

Devant la grogne sur le manque de moyens, notamment sur les capteurs, le Gouvernement prétend aujourd'hui aider à leur déploiement. Seulement voilà, on peut constater que cette intervention n'intervient qu'à partir de la cinquième vague et pour un montant qui est mieux qu'avant, mais insuffisant. Visiblement, entre l'austérité et la santé, le Gouvernement a vite fait son choix.

Notre Ville a tenté de compenser la défaillance de l'Etat, un peu tardivement à notre avis. Nous demandions très tôt le déploiement généralisé sur l'ensemble des classes, mais le tir - c'est la bonne nouvelle - a été corrigé. 2.700 capteurs sont en voie d'installation, et c'est très bien. Mais peut mieux faire puisque l'on estime à 11.000 le nombre de capteurs dont nous aurions besoin si nous voulions équiper chacune des classes et réfectoires. C'est l'objet de notre vœu. Nous demandons que la Ville, aujourd'hui, planifie d'ores et déjà la fin du déploiement et ne reste pas bloquée sur ces 2.700 ou - je viens d'entendre l'argument d'Anne SOUYRIS - en fait, multiplié par 2, cela ferait 5.400, mais on resterait encore loin du compte.

On nous a dit en 6e Commission qu'il n'y avait pas le budget. C'est dommage puisque, justement, une rallonge avait été demandée en décembre. On nous répond aussi qu'il faut faire la pédagogie par écoles avec quelques capteurs. Un capteur, c'est cela, en fait. Cela permet en temps réel d'avoir le taux de P.P.M. Là, je suis passé de 600 à 500. C'est très utile de l'avoir en direct. Quand je fais cours, je n'ai pas besoin et les professeurs n'ont pas besoin d'un capteur qui vous dise, en gros, qu'il faut faire de la pédagogie, qu'il faut ouvrir les fenêtres. Non, il y a besoin d'un capteur qui vous donne les chiffres.

Bref, n'attendons plus et prévoyons tout de suite la fin du déploiement des capteurs dans chaque classe et réfectoire de nos écoles et collèges, et envoyons la facture à l'Etat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour vous donner l'ambiance de l'hémicycle, un franc succès pour la décoration de votre intérieur. Je pense que vous allez être sollicité par nombre de collègues.

C'est vrai que c'est l'année du tigre d'eau, si mes informations sont bonnes.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Elle a déjà répondu, mais Anne SOUYRIS va à nouveau s'exprimer. Elle doit donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Bien sûr. Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme la question précédente portait un peu aussi sur le même sujet, et vous savez, Monsieur AQUA, que, sur le fond, je suis pleinement d'accord avec vous. Si nous avons les moyens, il faudrait le faire immédiatement. Il se trouve que cela n'est pas encore le cas. Mais, comme je viens de le dire, nous avons eu une bonne nouvelle, en tout cas un embryon de bonne nouvelle, puisque nous avons une lettre en main qui s'adresse pour l'instant aux agences régionales de santé et au Préfet, pour dire que l'argent donné et alloué par enfant pour les capteurs de CO2 serait plus important, puisqu'il serait amené à 8 euros par enfant. Ce qui nous permet de penser que nous pourrions aller au-delà des 25 % financés jusqu'à présent, d'ici la fin de l'année. Nous espérons aller jusqu'à 50 % jusqu'à la fin de l'année 2022, si cette lettre de mission se concrétise.

J'émet un avis défavorable si vous ne le retirez pas, non pas parce que je ne suis pas d'accord avec vous, bien sûr, mais simplement parce que les 100 % sont pour le moment impossibles. Si vous acceptez néanmoins d'arriver plutôt à 50 %, nous pourrions évidemment arriver à un avis favorable. Sinon, défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Alors ?

M. Jean-Noël AQUA. - Le diable se cache dans les détails.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le diable se cache dans beaucoup de choses, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Jean-Noël AQUA et à lui seul.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vous ai répondu. Je vous ai dit qu'on le maintenait, en fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 80, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges parisiens.

Mme Samia BADAT-KARAM doit être en Webex.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en avril et en octobre dernier, j'étais intervenue pour demander à la Ville de Paris l'installation de purificateurs d'air dans les cantines parisiennes, me faisant ainsi le relais de parents inquiets pour la santé de leurs enfants.

A chaque fois, je me suis vue opposer une fin de non-recevoir, sans réelle argumentation. Pourtant, la qualité de l'air est le combat du siècle dans le contexte que nous vivons. C'est un sujet qui ne peut pas être traité avec autant de désinvolture.

Vous ne pouvez pas, à chaque fois que notre groupe présente cette requête, balayer le sujet et nous répondre - comme vous l'aviez fait, Monsieur le Maire, en octobre dernier - que les purificateurs d'air ne seraient pas efficaces. D'ailleurs, comment pouvez-vous affirmer que les purificateurs d'air ne seraient pas efficaces, alors même que le Pr Rémi SALOMON, président de la commission médicale de l'A.P.-H.P., n'a de cesse de plaider pour l'amélioration de la qualité de l'air respiré par nos enfants, notamment au moyen de purificateurs d'air ?

Vous allez encore une fois nous répondre que vous déployez des capteurs de CO2. Et je vais encore une fois vous répondre que c'est insuffisant face à l'enjeu de santé publique auquel nous sommes confrontés. D'ailleurs, ils ne sont pas encore déployés, on l'a vu, dans l'ensemble des écoles parisiennes. Dois-je vous énumérer l'ensemble des villes et des collectivités qui ont investi avec sérieux et responsabilité dans des purificateurs ? La mise en place de ces dispositifs de purification d'air, couplée à la distribution des capteurs de CO2 que vous nous avez promis, à un coût, et j'en conviens. Mais c'est la santé de nos enfants dont nous parlons. Ils le méritent. De cette crise sanitaire, nous ne savons pas tout et certainement pas l'issue. Au contraire, nous savons désormais que nous allons devoir vivre avec, c'est-à-dire prévoir, anticiper les nouvelles vagues, les nouveaux variants, les nouveaux pics de contamination. Avoir une véritable vision.

Ce vœu part d'un constat simple : depuis le début de la crise sanitaire, parmi les lieux de contamination répertoriés, ceux des repas sont parmi les plus responsables de la transmission du virus. Monsieur le Maire, on ne vaincra pas cette maladie sans une politique volontariste qui ose et investit pour combattre efficacement ces chaînes de transmission. C'est le sens de notre vœu, que je réitère, qui demande prioritairement l'installation de purificateurs d'air dans les cantines scolaires. La qualité de l'air dans les écoles doit être notre priorité. Vous le devez et nous le devons collectivement aux petites Parisiennes et aux petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Samia BADAT-KARAM.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui est terrible, c'est que j'ai toujours l'impression d'avoir les mêmes questions et d'être obligée de répondre de la même manière. Vous savez, pour nous, l'important, c'est effectivement la bonne santé de nos enfants. C'est extrêmement clair. Mais, pour ce faire, il faut quand même s'appuyer sur la science, et il se trouve que nous, au début de l'année 2020, comme vous, nous avons aussi étudié l'intérêt d'installer des épurateurs d'air. Nous avons consulté différentes expertises scientifiques et nous nous en sommes remis à l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 21 mai 2021, relatif au recours à des unités mobiles de purification de l'air dans le cadre de la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 dans les espaces clos. Le résultat était assez clair.

Pour aller vite, le Haut Conseil de la santé publique dit : il faut des capteurs ; la qualité, la compétence et la capacité à combattre le virus de ces purificateurs ne sont pas éprouvées, notamment des petits purificateurs qui sont vendus pour être mobiles. Ceux dont parle Rémi SALOMON sont ceux qui sont dans les hôpitaux, qui ont plutôt la taille d'une armoire à glace que celle d'un petit objet portable. Ceux-là sont évidemment fiables. Ils fournissent énormément de bruit. Il est hors de question de les mettre dans les classes. Le Haut Conseil de la santé publique a dit quelque chose de simple. Il a dit : quand c'est impossible, on pourra peut-être regarder quand même quand il n'y a vraiment aucune possibilité d'ouverture de fenêtre et d'aération, mais, sinon, il faut vraiment privilégier les capteurs de CO2. Ce que nous faisons.

Vous l'aurez compris, l'état de la science est bien plus prudent en ce qui concerne l'utilisation des purificateurs d'air pour réduire les risques de transmission virale, que votre vœu ne le suggère. Comme nous ne souhaitons pas gaspiller l'argent public ni mettre en danger les enfants, nous donnons un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tests salivaires au sein des établissements scolaires parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif aux tests salivaires au sein des établissements scolaires parisiens.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE pour le présenter.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, à la suite des niveaux épidémiques hors du commun atteints ces dernières semaines et à la suite des cafouillages à répétition des protocoles sanitaires destinés aux établissements scolaires et aux structures de petite enfance, il nous a semblé que ce vœu, que je présente au nom de mon groupe Changer Paris, s'imposait.

Il s'imposait pour attirer l'attention sur la situation des familles, coincées entre des réalités physiques et des obligations théoriques. Il faut être mère ou père de famille pour comprendre les difficultés auxquelles les familles sont exposées depuis le début de la crise sanitaire. Les protocoles sanitaires leur ont demandé déjà beaucoup d'efforts, notamment de conciliation entre télétravail et école à la maison durant plusieurs vagues. Aujourd'hui, on leur demande d'effectuer des tests à répétition, et qui sait ce qu'il en sera demain ? Comment faire pour effectuer des tests pour les petits lorsqu'il n'est pas possible d'avoir accès à des tests salivaires ? Comment faire lorsqu'il faut consacrer des heures sur des emplois du temps chargés pour se déplacer jusqu'à un centre de dépistage avec tests salivaires, puis subir de longues files d'attente ? Ce n'est tout simplement plus possible.

Nous sommes redevables aux familles qui ont fait des efforts considérables depuis deux ans et pour lesquelles les protocoles sanitaires se sont faits particulièrement contraignants. Notre responsabilité collective est désormais de les aider et de s'assurer de ne pas faire peser sur elles de nouvelles contraintes. C'est donc l'objet de ce vœu.

Monsieur le Maire, vous avez voulu amender ce vœu pour rappeler la responsabilité de l'Etat en la matière. Si nous acceptons vos amendements, qui permettent de garder l'esprit du vœu et d'aller dans le bon sens, nous redisons toutefois ici que nous sommes tous responsables et que nous ne sortirons pas de cette crise sans l'engagement de chacun.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sandra BOËLLE.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, sachant que vous avez déjà anticipé sur sa réponse.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Effectivement, Monsieur le Maire, je n'ai plus qu'à souscrire, puisque votre demande était de dire : mettez en place, n'empêchez pas les campagnes de tests et de dépistage de se faire dans les écoles. Evidemment, loin de nous le fait d'empêcher. Nous avons aidé autant que possible depuis deux ans et surtout la dernière année, puisque c'était surtout à ce moment-là qu'il y a eu vraiment des tests qui étaient utilisables par les jeunes et les enfants. Nous l'avons donc fait. Après, effectivement, la prise en charge incombe à l'Agence régionale de Santé et au Rectorat. C'était dans un cadre auquel nous ne pouvions que nous plier.

C'est pourquoi l'amendement que nous vous proposons va dans le sens de demander au Gouvernement quelque chose qui nous a toujours manqué, qui est la question de l'anticipation des vagues à venir et de la planification systémique de ces tests, puisque nous avons un vrai sujet. Jusqu'à présent, il n'y a eu que des tests dans certaines écoles, et un certain nombre de tests, en particulier les autotests, ont été stockés mais pas distribués. Puis, surtout, nous avons un protocole extrêmement incompréhensible pour les familles. Alors, oui, anticipation, nous sommes d'accord. Demander que le Gouvernement nous permette et permette vraiment aux collectivités d'anticiper et de planifier.

Dans ce sens, nous acceptons votre vœu avec cet amendement, pour que nous demandions à l'Etat de faire ce que je viens de vous dire et ce que vous demandez, du coup.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est parfait. On finit avec un vœu de l'opposition amendé par l'Exécutif, qui, "a priori", je n'anticipe pas, devrait être voté à l'unanimité.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 82 amendé par l'Exécutif, qui lui donne un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2022, V. 34).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande encore quelques instants d'attention puisque nous terminons cette séance à un horaire qui, pour une fois, est moins tardif que prévu, et même, on termine plus tôt.

Je vous demande de vous prononcer sur la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (conseil d'administration) (R. 1) :

Personne qualifiée :

- M. Bertrand DAUBOURG, en remplacement de Mme Martine DEPUY, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Haropa Port (conseil d'orientation) (R. 2) :

- M. Pierre RABADAN.

Conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Ile-de-France CRSA IdF (conseil d'orientation) (R. 3) :

Titulaire :

- Mme Anne SOUYRIS.

Suppléants :

- M. Jacques GALVANI ;

- Mme Véronique LEVIEUX.

Agence parisienne du climat APC (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 4) :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Compagnie parisienne de chauffage urbain CPCU (conseil d'administration) (R. 5) :

- M. François VAUGLIN, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Centre européen de prévention du risque d'inondation CEPRI (assemblée générale) (R. 6) :

Suppléante :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Commission territoriale Ile-de-France, Normandie, Loire (R. 7) :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020.

Etablissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" EPTB (conseil syndical) (R. 8) :

- M. Pierre RABADAN, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020.

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 2, 3 et 4 février 2021.

Conseil de développement territorial de la Direction territoriale de Paris n° 3 CDT (R. 9) :

- Mme Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021.

Entente Axe Seine (R. 10) :

Titulaire :

- Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris.

Suppléant :

- M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement CAUE (conseil d'administration) (R. 11) :

- M. Christophe NAJDOVSKI, en remplacement de Mme Célia BLAUDEL, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société d'exploitation de la Tour Eiffel SETE (conseil d'administration) (R. 12) :

- Mme Maya AKKARI, en remplacement de M. Nicolas NORDMAN, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société publique locale Paris et Métropole Aménagement SPLPMA (conseil d'administration) (R. 13) :

- Mme Béatrice LECOUTURIER, en remplacement de Mme Maud LELIÈVRE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2022, R. 1 à R. 13).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La prochaine séance du Conseil de Paris aura lieu les 22, 23, 24 et 25 mars 2022, peut-être seulement les 22, 23 et 24. On verra.

En votre nom, et comme nous en avons évidemment la bonne habitude, je tiens à remercier très chaleureusement les agents du Service du Conseil de Paris pour leur disponibilité. Remercier également les collaborateurs des sept groupes du Conseil de Paris, les collaboratrices et collaborateurs des cabinets d'adjointes et adjoints à la Maire de Paris, et remercier également les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont suivis durant trois jours sur Internet. Je vous souhaite une bonne fin de journée, et donc, rendez-vous le 22 mars.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe Changer Paris.

QE 2022-01 - Question de Mme Véronique BALDINI et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la différence de contenus entre les informations sur la qualité de l'air présentées par les applications météo des smartphones et celles d'AirParif publiées sur le site de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Les applications météo des smartphones offrent rapidement une information mise à jour en temps réel au plus grand nombre d'utilisateurs, iOS d'Apple et Android se partageant la quasi-totalité du marché français. Ces applications sont souvent préinstallées lors de l'achat d'un smartphone et sont, de fait, très prisées par les utilisateurs.

Depuis quelques mois, les applications de ces deux systèmes d'exploitation proposent des données sur la qualité de l'air de l'environnement proche ou d'une localisation demandée par l'utilisateur. Cette classification vulgarisée est associée à des indicateurs plus précis ou à des cartes jugeant la qualité de l'air par un barème colorimétrique.

Ces informations sont proposées par la société américaine BrezzoMeter pour l'iOS d'Apple et par Copernicus Atmosphere Monitoring Service, organisme lié à la Commission européenne, pour Android. De fait, elles sont plus largement accessibles au grand public que celles transmises par AirParif et publiées par la Ville de Paris sur son site internet ou les panneaux urbains.

Ces outils indiquent de façon régulière une qualité de l'air "dégradée" à Paris et de meilleurs indices pour d'autres capitales européennes comme Londres ou Madrid. Ainsi, les statistiques répertoriées par BrezzoMeter ou Copernicus diffèrent de celles relevées par AirParif. Cela peut entraîner une confusion légitime des Parisiens entre l'information à laquelle ils ont accès très facilement sur leurs mobiles et les discours régulièrement tenus par la Ville de Paris.

À ce titre, Mme Véronique BALDINI et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- pourquoi existe-t-il une différence entre les informations présentées sur les applications météo et celles publiées en ligne sur le site internet de la Ville par AirParif ?

- quelles mesures comptez-vous lancer pour apporter aux Parisiens une réponse claire et des données fiables et incontestables sur la qualité de l'air qu'ils respirent ?

Réponse (M. Dan LERT, adjoint) :

"La politique d'amélioration de la qualité de l'air à Paris est au cœur des priorités de l'Exécutif, et repose sur trois piliers : l'amélioration des connaissances pour mieux caractériser les pollutions et engager des actions circonstanciées et le plus susceptibles d'avoir un impact significatif, la réduction de la pollution à la source, et l'information, la sensibilisation, l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens sur ces enjeux.

Ces 15 dernières années, la qualité de l'air à Paris s'est considérablement améliorée, avec une réduction des émissions de 50 % sur le NO₂, et de 50 % pour les PM_{2,5}, mais il reste une marche importante à franchir pour respecter la réglementation européenne et les normes fixées par l'OMS à horizon 2030.

Concernant l'information aux Parisiennes et Parisiens, la Ville de Paris travaille étroitement avec AirParif, l'observatoire agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air ambiant en Ile-de-France pour communiquer une information fiable et lisible sur la qualité de l'air. À l'instar de toutes les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), AirParif réalise au quotidien une prévision de la qualité de l'air selon un procédé qui s'appuie sur différents outils permettant une meilleure compréhension des phénomènes de pollution, qui reposent sur des observations de plus de cinquante stations réparties sur toute l'Ile-de-France, de prévisions météorologiques et modèles de prévision de la qualité de l'air.

L'observatoire AirParif utilise l'indice français de la qualité de l'air, ATMO. Cet indicateur journalier de la qualité de l'air est calculé quotidiennement à partir des concentrations dans l'air de cinq polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM₁₀) et 2.5 micromètres (PM_{2.5}). Pour chaque polluant, un sous-indice est calculé. Chaque sous-indice est déterminé à partir du maximum des niveaux du polluant considéré. C'est le sous-indice maximal qui constitue l'indice ATMO final caractérisant la qualité de l'air sur la journée. AirParif délivre des données exclusivement à l'échelle de la région francilienne et des observations qualitatives (bon, moyen, dégradé) pour garantir la qualité et la lisibilité des données fournies. Enfin, AirParif est accrédité par le COFRAC selon la norme ISO/CEI 17025 Section Laboratoires et pour le raccordement d'étalons dans le cadre de la chaîne nationale d'étalonnage, pour les gaz suivants : O₃, SO₂, CO, NO, NO₂ et NO_x.

De son côté, l'indice AQI internationale (Air Quality Index) utilisé par les applications météo des smartphones ne bénéficie pas du label "indice ATMO". Cet indice est calculé à partir de mesures de capteurs mobiles déployés sur les agglomérations et de données satellitaires. Ces données sont ensuite comparées à des valeurs gouvernementales pour chaque pays et traitées par une intelligence artificielle, un procédé qui ne permet pas d'obtenir un indice global comme pour l'ATMO. Sa présentation manque de lisibilité, dans la mesure où les chiffres donnés en AQI ne correspondent pas à une concentration en polluant mais à une note globale. La valeur affichée peut être source de confusion pour l'utilisateur.

Ainsi, la Ville de Paris a choisi de relayer les données fiables et incontestables produites par AirParif. Le baromètre de l'indice ATMO est présent dès la page d'accueil de "[paris.fr](https://www.paris.fr)" pour informer au quotidien les Parisiens de la qualité de l'air. De plus, AirParif travaille actuellement sur la refonte de son application qui sera disponible prochainement.

AirParif apporte également son expertise sur l'origine de l'épisode, le(s) polluant(s) concerné(s), le nombre de personnes potentiellement impactées et les territoires touchés. Ces mesures permettent aussi d'évaluer les tendances à venir pour que les Franciliens soient informés et que des mesures adaptées puissent être mises en place par les autorités afin de diminuer l'intensité du pic.

La prévision des épisodes de pollution concerne le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules PM₁₀ (qui intègrent également les PM_{2.5}), conformément à la procédure d'information et d'alerte. Ces résultats sont diffusés chaque matin et permettent de s'informer pour adapter ses activités. Il est possible de recevoir ces informations et alertes par e-mail via le site web : <https://www.airparif.asso.fr/procedure-dinformation-et-dalerte>.

Afin d'améliorer encore son service, la Ville de Paris réfléchit actuellement, en lien avec AirParif, au renforcement des outils et canaux de communication sur la qualité de l'air. La Ville va également lancer au 2^e trimestre, en partenariat avec AirParif et Bloomberg Philanthropies, un grand projet "Paris prend l'air !", issu du

budget participatif parisien. Il aura pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre de Parisiens (petits et grands) à la qualité de l'air et de les accompagner lors de mesures participatives à l'aide de micro-capteurs de qualité de l'air. Ces ateliers seront l'occasion de rappeler les vecteurs d'informations pour obtenir des informations fiables sur l'état de la qualité en temps réel."

Votes spécifiés.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération SG 3 et DSIN 1.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 42.

M. Christophe NAJDOVSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 11.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DCPA 5, DLH 35, DAE 11, DAE 19 et le vœu n° 20.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 14 et le vœu n° 27, par ailleurs elle a quitté la salle lors des délibérations.

Mme Alice TIMSIT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 2 et DAC 1.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 7.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 19.

M. Sylvain RAIFAUD ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 65, 66, 67 et 68.

Mme Geneviève GARRIGOS s'abstient sur le projet de délibération DAC 482.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SG 9.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2022 DCPA 1 Indemnisation d'un tiers et de la SCi Rasselins pour le raccordement électrique de leurs compteurs individuels pour la construction d'un équipement 73 boulevard Davout (20e).

2022 DCPA 3 Restructuration de la Crèche Glacière, 101, rue de la Glacière (13e) - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives.

2022 DCPA 5 Convention avec SNCF Réseau pour des travaux réparatoires du mur-rideau du Collège La Rose Blanche et centre sportif Charles Mildé (ex-Saussure), 34-40 rue Marie-Georges Picquart (17e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2022 DVD 4 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris Centre) et Cardinet (17e) - Avenant n° 2 fixant les dates de fin anticipée de la convention de service public de ces parcs.

2022 DVD 10 Parc de stationnement Gros Boulainvilliers (16e) - Contrat de délégation de service public pour son exploitation.

2022 DVD 15 Prolongement de la ligne de métro n° 11 à Rosny-Bois-Perrier (93) - Convention relative au financement des surcoûts de l'adaptation des stations existantes.

2022 DVD 17 Relèvement des tarifs de redevances d'occupation du domaine public des distributeurs de carburants thermiques.

M. David BELLARD, rapporteur.

2022 DASCO 2 Subvention à l'OCCE de Paris (15e) : campagne de projets restreinte dans les écoles en 2021 par la Covid et report d'utilisation de la subvention de 27.724,80 euros sur des projets de l'année 2021/2022.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2022 DLH 2 Location de l'immeuble 9, rue de Plaisance (14e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2022 DLH 3 Modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de logement social réalisé par la Foncière d'Habitat et Humanisme.

2022 DLH 30 Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP.

2022 DLH 35 Modification d'une garantie d'emprunt suite au refinancement d'un prêt PLS par un prêt à taux fixe pour la réalisation d'un programme de logement social par ICF Habitat La Sablière.

2022 DLH 37 Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de réhabilitation de résidences pour personnes âgées réalisés par CDC Habitat Social.

2022 DLH 38 Garanties d'emprunts accordées pour le financement de diverses opérations de logements sociaux par Paris Habitat.

2022 DLH 39 Réaménagement d'emprunts contractés par RATP Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien de la garantie des emprunts par la Ville de Paris.

2022 DLH 40 Réitérations et modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP.

2022 DLH 47 Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes d'amélioration de la qualité de service et de création de logements sociaux par Paris Habitat.

2022 DLH 54 6 rue d'Aboukir (Paris Centre) - Aménagement d'un accueil de jour provisoire - Autorisation administrative.

2022 DLH 56 Convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'Établissement Public du Palais de la Porte Dorée - 12, avenue Armand Rousseau (12e).

2022 DLH 57 Acquisition en bloc dans le cadre d'une VEFA, 9 boulevard Auguste Blanqui (13e) d'un programme de construction comportant 12 logements dont 3 logements sociaux PLS et 9 LLI par Immobilière 3F.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2022 DASES 11 Subventions (121.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations de l'ADDEL et de Mi-Fugue Mi-Raison.

2022 DASES 21 Subventions (100.000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité.

2022 DASES 22 Avenant n° 2 à la convention avec Pôle emploi et la Ville de Paris, pour l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

2022 DASES 27 Subventions (1.173.300 euros), 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.

2022 DASES 28 Participation (680.000 euros) et convention avec l'association Mission locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'aide aux jeunes parisiens.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2022 DAE 33 Subventions (149.100 euros) avec trois associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2022 DDCT 11 Modification des statuts de la congrégation "Province de France des Franciscaines missionnaires de Marie".

2022 DU 11 Cession de la propriété lieudit Le Château à Nescus (09).

2022 DU 36 ZAC Les Rives de l'Ourcq à Bondy (93) - Cession de droits de vue sur le domaine public fluvial.

2022 DU 40 Cession après déclassement d'une emprise au droit du 8 bis Cité Industrielle (11e).

2022 SG 14 Convention de coopération Paris-Pré-Saint-Gervais : plus de liens, de nature et de proximité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2022 DRH 7 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2022.

2022 DRH 10 Convention de mise à disposition d'une sage femme de la Direction des familles et de la petite enfance auprès du Réseau périnatal du Val-de-Marne.

2022 DRH 11 Fixation des modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des Techniciens des services opérationnels d'administrations parisiennes dans la spécialité restauration.

2022 DSIN 1 Convention de services liés à l'exploitation du TH2D dans les établissements d'enseignement du second degré avec la région Ile de France.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2022 DFPE 1 Subvention de fonctionnement (1.530.236 euros), subvention d'équipement (347.486 euros) et avenants à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris - U.D.A.F.

2022 DFPE 3 Subvention (89.115 euros), avenant n° 1 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2022 DFPE 4 Subvention (68.194 euros), avenant n° 1 à l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e).

2022 DFPE 5 Subvention (131.022 euros), avenant n° 1 à l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil (20e).

2022 DFPE 8 Subvention (180.742 euros), avenant n° 1 à l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2022 DFPE 19 Subvention (120.154 euros), avenant n° 1 à l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2022 DFPE 23 Subvention (48.379 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2022 DFPE 24 Subvention (140.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9e) pour le multi-accueil situé 12 rue Carlos Fuentes (14e).

2022 DFPE 36 Réalisation d'une crèche collective de 99 places 3/5, rue Préault (19e) - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2022 DTEC 6 Accord de confidentialité entre la Ville de Paris et la société Toopi Organics.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2022 DAE 11 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'École d'économie de Paris pour la chaire de recherche "Chaire Travail" (14e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2022 DTEC 2 Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris (364.000 euros) au budget de l'association AIRPARIF pour l'année 2022.

2022 DVD 2 Canal de l'Ourcq - Déversoir de sécurité du Bassin du Rouailler à Aulnay-sous-Bois (93) - Convention d'occupation du domaine public fluvial avec le Département de Seine-Saint-Denis.

M. Dan LERT, rapporteur.

2022 DLH 42 Immeuble communal 6 quai de Seine (19e) - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "Les canaux" - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Aide en nature.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2022 DASES 30 Dispositif de soutien à la revalorisation salariale des SAAD relevant de la convention collective BAD et autorisation de signature de la convention annuelle afférente.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2022 DEVE 1 Travaux de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen - Convention entre la Ville de Paris et le Syndicat de Copropriétaires du 18, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie (4e).

2022 DEVE 7 Travaux de mise en accessibilité et en conformité de la sécurité incendie de la gare RER C, Pont de l'Alma (7e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec SNCF Gares et connexions.

2022 DVD 14 Protocole transactionnel avec l'ayant-droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2022 DGRI 7 Subvention (1.341.500 euros) et avenant à la convention triennale avec l'Association Internationale des Maires Francophones.

2022 DGRI 8 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Institut français et avenant n° 1 de la convention 2021-2023.

2022 DGRI 9 Cotisations annuelles aux réseaux internationaux de Villes.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2022 PP 1 Modification de divers statuts particuliers des administrations parisiennes de la Préfecture de police ayant pour référence des corps de la fonction publique hospitalière.

2022 PP 2 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des cadres de santé paramédicaux de la Préfecture de police.

2022 PP 3 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la Préfecture de police.

2022 PP 4 Modification de 2 délibérations portant statut particulier et fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des infirmiers de la Préfecture de police.

2022 PP 5 Dispositions fixant le statut particulier du corps des auxiliaires de puériculture de la Préfecture de police.

2022 PP 6 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des auxiliaires de puériculture de la Préfecture de police.

2022 PP 7 Modification des dispositions statutaires relatives aux corps des démineurs et aux emplois de directeur et sous-directeur du laboratoire central de la Préfecture de police.

2022 PP 8 Modification de l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle.

2022 PP 9 Modification de la délibération n° 2017 PP 21-2 des 9, 10 et 11 mai 2017 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la Préfecture de police.

2022 PP 10 Modification des dispositions réglementaires relatives aux commissions administratives paritaires compétentes pour les personnels des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2022 PP 12 Acquisition de gros outillages, machines-outils et accessoires au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 13 Fourniture de pièces de rechange et les prestations de maintenance associées pour la réparation des véhicules spécialisés dans la lutte contre l'incendie et le secours à victime.

2022 PP 14 Convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de région d'IDF concernant la location et la maintenance de systèmes d'impressions numériques professionnels (SolimProd).

2022 PP 15 Gestion des frais médicaux résultant des blessures en service et maladies professionnelles des agents de la Préfecture de police affectés dans le ressort du SGAMI Ile-de-France.

2022 PP 16 Prise en charge de bouteilles de gaz de différentes natures.

2022 PP 17 Fourniture de pièces détachées, accessoires et consommables pour moniteur défibrillateur modèle Defiguard Touch 7 de marque Schiller au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 18 Fourniture de draps à usage unique destinés à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 19 Mise en œuvre d'actions de formation au profit des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes (Lot 18 : sécurité incendie).

2022 PP 20 Mise en œuvre de prestations de service social au profit du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2022 PP 21 Signature de marchés publics avec les attributaires désignés par CAO Ville de Paris et/ou marchés publics lancés suivant procédure prévue, article R.2122-1 à R.2122-10 CCP.

2022 PP 22 Convention relative au financement des évolutions de l'outil "ERP Paris".

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2022 DEVE 5 Dénomination "allée Félicie Hervieu" attribuée à l'allée centrale du square de l'Abbé Lemire situé 78, rue Vercingétorix (14e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2022 DAE 17 Marché couvert des Enfants Rouges - Attribution de la délégation de service public.

2022 DAE 20 Marchés découverts lot B - Avenant à la délégation de service public - Déplacement du marché Amiral Bruix.

2022 DAE 32 Fête foraine enfantine place Armand Carrel (19e) - Tarif et conventions.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2022 SG 19 Présentation du renouvellement de la Ville de Paris au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2022- 2027 de la "Seine et Marnes franciliennes".

2022 DJS 53 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2022 DJS 71 Stade de la Porte des Lilas (20e), avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public du 16 octobre 2019 signée avec le Comité Départemental de Paris de Tennis.

2022 DJS 75 Modification de l'adresse du Gymnase Wilma Rudolph (18e).

2022 DJS 76 Avenant n° 2 à la CODP du 18 septembre 2013 relative à l'exploitation Centre Sportif Jean Dixmier par le Comité Départemental de Paris de Tennis.

2022 SG 11 Convention entre la Ville de Paris et le Comité International Olympique (CIO) ayant pour objet d'encadrer l'utilisation des images olympiques

2022 SG 12 Convention de financement entre la Ville de Paris et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du "réseau des Clubs Paraccueillants" en vue des Jeux de 2024.

2022 SG 18 Convention cadre avec le Fond de dotation Paris 2024 - Subvention (10.000 euros) et convention avec le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet "Marchons à Paris".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2022 DAC 90 Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association International Visual Theatre (9e).

2022 DAC 231 Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

2022 DICOM 2 Conventions pour les expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2022 DDCT 4 Subvention (122.000 euros) à 10 associations au titre de l'intégration et de la mémoire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2022 DEVE 2 Modification des modalités de rétrocession des concessions funéraires des cimetières parisiens.

2022 DFA 12 Convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par le groupement de commandes dont la Ville de Paris est le coordonnateur.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2022 DDCT 1 Subventions (93.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatorze associations dans le cadre de conventions pluri-annuelles d'objectifs.

2022 DJS 74 Subvention (5.000 euros) pour l'achat de fournitures accordée à l'association Culture Loft - Budget participatif d'arrondissement 2019 "Des ateliers fédérateurs autour du Street Art".

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 1er février 2022

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Johanne KOUASSI, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, Alice TIMSIT, MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS et Paul SIMONDON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Florence BERTHOUT et M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Danielle SIMONNET et M. Pierre CASANOVA.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour :

Entreprises, emploi et développement économique - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public - M. GUILLOU, rapporteur :

M. GUILLOU présente le principal projet de délibération relatif à sa délégation : DRH 28 - Communication relative à la protection sociale complémentaire.

Intervention de M. GLEIZES et de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. GUILLOU.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet - M. LETISSIER, rapporteur :

M. LETISSIER présente l'unique projet de délibération relevant de sa délégation : DLH 42 - Immeuble communal 6, quai de Seine (19e) - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association "Les canaux" - Fixation du tarif d'occupation du domaine public - Aide en nature.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode - Mme POLSKI, rapporteure :

Mme POLSKI présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération DAE 9 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du Café-Restaurant Fluctuat Nec Mergitur, situé Place de la République (Centre, 10e, 11e).

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération DAE 19 - Dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération DAE 22 - Marché aux puces de la Porte de Montreuil - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires - M. SIMONDON, rapporteur :

M. SIMONDON présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération SG 23 - Rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Paris "Situation financière".

M. ALPHAND demande des précisions complémentaires sur le sujet des emprunts bancaires ainsi que sur les gels budgétaires prévus à la Ville de Paris.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur la trésorerie de la Ville de Paris.

Intervention de M. GLEIZES sur la question des taux d'intérêts négatifs et sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC).

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 7 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 16 heures 31.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 31 janvier 2022

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI, MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 14 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant - Mme PATRICE, rapporteure :

Mme PATRICE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes - Mme TAÏEB, rapporteure :

Mme TAÏEB présente l'unique projet de délibération relatif à sa délégation : DVD 14.

Intervention de M. GIRARD ainsi que Mmes KIELEMOËS et BIRABEN sur le projet de délibération DVD 14 : Protocole transactionnel avec l'ayant-droit du concepteur de la fontaine Shamaï Haber.

Réponse de Mme TAÏEB.

Culture et la ville du quart d'heure - Mme ROLLAND, rapporteure :

Mme ROLLAND présente l'actualité de son secteur et évoque la levée des restrictions sanitaires dans le domaine culturel.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : DAC 90 et DAC 231.

Intervention de M. GIRARD sur la prochaine édition 2022 de l'évènement culturel célébré chaque année à la Ville de Paris "Nuit Blanche", ainsi que sur le projet de délibération DAC 90 : Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association International Visual Theatre (9e).

Intervention de M. MARGAIN concernant les modalités de mise en œuvre d'une exposition culturelle à Paris.

Réponse de Mme ROLLAND.

Vœux et amendements :

10 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à l'adaptation de la dénomination existante de la rue Crespin du Gast en "rue Camille Crespin du Gast" par Mme KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Présentation du vœu relatif à un hommage à Malek Chebel par Mme LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates, et Écologistes.

Présentation du vœu relatif à la fermeture de la librairie du MK2 Quai de Loire par Mme TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Présentation du vœu relatif à la sauvegarde du cinéma "La Clef" par Mme COFFIN, pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif à l'urgence de sauvegarder le cinéma "La Clef" par Mme PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 48.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 31 janvier 2022

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA, MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD et Florian SITBON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Ariel WEIL.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 01.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 34 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie - M. BELLARD, rapporteur :

M. BELLARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme d'HAUTESERRE sur les nuisances sonores sur les grands boulevards.

Réponse de M. NORDMAN.

Intervention de Mme GATEL et de M. GOJON sur les questions de sécurité et de police municipale.

Réponse de M. NORDMAN.

Intervention de M. GOUJON sur le projet de délibération PP 24 relatif à l'avenant et convention relatifs à la mission d'appui de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) à la campagne nationale de vaccination et à la mise à disposition de locaux au profit de la BSPP.

Réponse de M. BERTOUX, représentant du Préfet de police de Paris.

Vœux et amendements :

1 amendement et 10 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 1er février 2022

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS, MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU et Hamidou SAMAKÉ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 18 à son ordre du jour :

Présentation par Mme GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes de la proposition de projet de délibération déposée par son groupe : MDE 1 - Renforcer le lien social en favorisant la présence d'animaux en E.H.P.A.D. à Paris.

Intervention de Mme SOUYRIS.

Audition de Mme BOUX, adjointe à la Maire de Paris chargée de la Politique de la Ville, du rapport de la mission Promesse Républicaine pour une égalité réelle à Paris : diagnostic, objectifs, et mesures.

Intervention de M. CARON-THIBAUT sur le mode de fonctionnement de l'Observatoire Parisien de la Laïcité et sur les moyens de sa saisine, ainsi que sur les discriminations liées au logement.

Intervention de Mme FILOCHE sur la lutte contre le non recours et pour un réel accès au droit.

Intervention de M. SAMAKÉ sur la croyance à une promesse républicaine.

Réponse de Mme BOUX.

Santé publique et relations avec l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations - Mme LEVIEUX, rapporteure :

Mme LEVIEUX présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DASES 30 - Dispositif de soutien à la revalorisation salariale des SAAD relevant de la convention collective BAD et autorisation de signature de la convention annuelle afférente.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion - Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap - M. GALVANI, rapporteur :

En raison du départ obligé de M. GALVANI, M. CARON-THIBAUT présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DASES 24 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Paris et Compagnie pour son programme HUA ! d'innovation au service du handicap (Handic'Up Access).

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires par Mme RIVIER, pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé publique par Mme RIVIER, pour le groupe Écologiste de Paris.

Présentation du vœu relatif à l'installation d'E.H.P.A.D. privés sur le territoire parisien par Mme NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Présentation du vœu relatif au renforcement de la politique de prévention par le sport pour les personnes fragiles par M. CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 33.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 31 janvier 2022

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Séverine de COMPREIGNAC, Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER et Patrick VIRY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Eric PLIEZ et Pierre RABADAN.

Absents :

Mmes Célia BLAUDEL, Aurélie PIRILLO, Léa VASA et M. Jean-Baptiste OLIVIER.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 55 à l'ordre du jour :

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience - Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme KOMITÈS présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

M. GRÉGOIRE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. COURTOIS sur le projet de délibération SG 3 relatif à la signature de deux conventions de versement de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (Piscine Didot (14e) et Piscine La Plaine (15e)).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de Mme MONTANDON sur le manifeste esthétique.

Intervention de M. MEUNIER sur le conseil de l'immobilier.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment le projet de délibération DLH 42.

Pas d'intervention.

Politique de la ville - Mme BOUX, rapporteure :

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation de la promesse républicaine par Mme BOUX :

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

5 vœux rattachés et 14 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 47.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 1er février 2022

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Dominique VERSINI, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

Égalité femmes/hommes, Jeunesse - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance - Mme HERVIEU, rapporteure :

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération DASCO 5, DASCO 6 et DFPE 30.

Intervention de M. AQUA sur le projet de délibération DASCO 5 relatif à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2022-2023 et sur le projet de délibération DASCO 6 relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2022-2023.

Réponse de M. BLOCHE.

Présentation par Mme VELTCHEFF, experte national climat scolaire et superviseur pHARe - prévention du harcèlement à l'école, du programme pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 5 vœux rattachés et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 02.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 1er février 2022

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémie REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Gérard LOUREIRO.

Absents :

Mme Nathalie LAVILLE et M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux Olympiques et Paralympiques - M. RABADAN, rapporteur :

M. RABADAN fait un point sur l'évolution de l'organisation des Jeux Olympiques.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mmes GUHL et NIAKATÉ et de M. RAIFAUD sur le projet de délibération SG 6 relatif à la convention-cadre "matrice des responsabilités des JOP 2024".

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de M. RAIFAUD sur le projet de délibération SG 7 relatif à l'actualisation de la maquette financière des JOP 2024 - Avenants à la convention de financement et aux conventions d'objectifs avec la Solidéo.

Réponse de M. RABADAN.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération SG 13 relatif aux transformations Olympiques - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble pour valoriser la promenade des Hauteurs.

Réponse de M. RABADAN.

Question de M. BONNET-OULALDJ sur la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et sur le dispositif de sécurité.

Réponse de M. RABADAN.

Sports de proximité - M. ZIADY, rapporteur :

M. ZIADY présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public - Mme TORANIAN, rapporteure :

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme GUHL sur le projet de délibération DDCT 22 relatif à l'approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" du Parc de Belleville 27 rue Piat (20e).

Réponse de Mme TORANIAN.

Relations Internationales, Francophonie - M. NGATCHA, rapporteur :

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 1 vœu non-rattaché ont été déposés.

Présentation du vœu par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 57.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 31 janvier 2022

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Anne-Claire TYSSANDIER, Colombe BROSEL et M. François-Marie DIDIER.

Absentes :

Mmes Agnès EVREN et Maud LELIÈVRE.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 31.

Audition de M. François CROQUETTE, directeur de la Direction de la Transition écologique et du Climat (DTEC) :

En introduction, M. LERT expose les enjeux qu'implique la transition écologique à la Ville de Paris. Il présente la création de la nouvelle Direction de la Transition écologique et du Climat qui déploiera toute son expertise afin de mettre en œuvre les mesures pour répondre à l'urgence climatique et atteindre les objectifs du Plan Climat voté au Conseil de Paris.

M. CROQUETTE présente les objectifs et l'organisation de cette nouvelle Direction.

Intervention de Mme SAGASPE sur les effectifs de la DTEC et son lien avec les élus d'arrondissement dans le cadre de la territorialisation.

Réponse de M. CROQUETTE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 20 à son ordre du jour :

Transition écologique, plan climat, eau et énergie - M. LERT, rapporteur :

M. LERT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DTEC 1, DTEC 2, DTEC 3 et DTEC 4.

Intervention de M. BERTHAULT sur le projet de délibération DTEC 4 Création de la S.E.M. Axe Seine Énergie.

Réponse de MM. LERT et CROQUETTE.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi - Mme BROSEL, rapporteure :

En l'absence de Mme BROSEL, Mme PULVAR présente les projets de délibération relatifs à sa délégation : DPE 3 et DPE 2.

Intervention de Mme BALDINI sur le projet de délibération DPE 3 - Subventions (396.000 euros) et conventions avec 11 associations gestionnaires de recycleries.

Réponse de Mme PULVAR.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts - Mme PULVAR, rapporteure :

Mme PULVAR présente le projet de délibération relatif à sa délégation : DTEC 6 - Accord de confidentialité entre la Ville de Paris et la société Toopi Organics.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : DU 23 et DVD 14.

Intervention de Mme FAUGERON sur le projet de délibération DU 23 - PLU - Compatibilité avec le projet "Site Tour Eiffel" (7e, 15e et 16e) - Approbation.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Vœux et amendements :

2 amendements techniques et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par M. FLORENTIN, pour le groupe Ecologiste de Paris, du vœu relatif à la hausse tarifaire du prix du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango ainsi que du vœu relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 40.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2021.

Séance des 2, 3 et 4 février
Mardi 2 février 2021 - Matin Excusés au sens du règlement : M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE. Absent : M. Maxime COCHARD. Mardi 2 février 2021 - Après-midi Excusées au sens du règlement : Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE. Absent : M. Maxime COCHARD. Mercredi 3 février 2021 - Matin Excusés au sens du règlement : M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE. Excusés : M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS. Absents : M. Maxime COCHARD, Mme Emmanuelle RIVIER. Mercredi 3 février 2021 - Après-midi Excusés au sens du règlement : M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE. Excusé : M. Emmanuel MESSAS. Absent : M. Maxime COCHARD. Jeudi 4 février 2021 - Matin Excusés au sens du règlement : M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, Mme Elisabeth STIBBE. Absent : M. Maxime COCHARD. Jeudi 4 février 2021 - Après-midi Excusés au sens du règlement : M. Grégory CANAL, M. François CONNAULT, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Elisabeth STIBBE. Excusé : M. Thomas CHEVANDIER. Absents : M. Maxime COCHARD, M. Jean-Philippe GILLET.

Séance des 9, 10 et 11 mars

Mardi 9 mars 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 9 mars 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 10 mars 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. François-Marie DIDIER.

Mercredi 10 mars 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Jeudi 11 mars 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 11 mars 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Séance des 13, 14 et 15 avril

Mardi 13 avril 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Mardi 13 avril 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO.

Mercredi 14 avril 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO.

Absente :

Mme Sandra BOËLLE.

Mercredi 14 avril 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Gérard LOUREIRO, M. Francis SZPINER.

Jeudi 15 avril 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE.

Jeudi 15 avril 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Ariel WEIL.

Excusé :

M. Pierre CASANOVA.

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin**Mardi 1er juin - Matin****Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Corine FAUGERON, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Mardi 1er juin - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Corine FAUGERON, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Jean-François MARTINS.

Mercredi 2 juin - Matin**Excusées au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Mercredi 2 juin - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 3 juin - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Sandra BOËLLE, Mme Anne HIDALGO, M. Eric LEJOINDRE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 3 juin - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Sandra BOËLLE, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Vendredi 4 juin - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Célia BLAUDEL, Mme Sandra BOËLLE, M. François DAGNAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Pierre CASANOVA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS.

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet**Mardi 6 juillet 2021 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absentes :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Agnès EVREN.

Mardi 6 juillet 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 7 juillet 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 7 juillet 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Florence BERTHOUT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absentes :

Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 juillet 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Inès DE RAGUENEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Agnès EVREN, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 juillet 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jérôme COUMET, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Mahor CHICHE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 juillet 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Ian BROSSAT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, M. Eric LEJOINDRE, M. Gérard LOUREIRO, M. Roger MADEC, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Anne SOUYRIS.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Florian SITBON.

Absente :

Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 juillet 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Ian BROSSAT, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Laurence PATRICE, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Anne SOUYRIS, M. Aurélien VÉRON.

Excusés :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Johanne KOUASSI.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre CASANOVA, M. François CONNAULT, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Paul HATTE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Florian SITBON, Mme Delphine TERLIZZI.

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre

Mardi 12 octobre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Mardi 12 octobre 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. François DAGNAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Mercredi 13 octobre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absente :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mercredi 13 octobre 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme COUMET, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. David BELLARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Jeudi 14 octobre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jérôme GLEIZES.

Jeudi 14 octobre 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Anouch TORANIAN.

Absente :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Vendredi 15 octobre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Excusés :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Agnès EVREN, M. Jérôme GLEIZES, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 15 octobre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M. Geoffroy BOULARD, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anne HIDALGO, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Arnaud NGATCHA, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. René-François BERNARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Thomas CHEVANDIER, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Nour DURAND-RAUCHER, M. Jérôme LORIAU, M. Franck MARGAIN, M. Jean-François MARTINS, Mme Léa VASA.

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre**Mardi 16 novembre 2021 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 16 novembre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 17 novembre 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Jacques MARTIAL, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

Mercredi 17 novembre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 novembre 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jean-Philippe GILLET, M. Roger MADEC, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 18 novembre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine PETIT, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Jean-Philippe GILLET, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 novembre 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 19 novembre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Alexandre FLORENTIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Elisabeth STIBBE.

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre**Mardi 14 décembre 2021 - Matin****Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 14 décembre 2021 - Après-midi**Excusés au sens du règlement :**

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 décembre 2021 - Matin**Excusés au sens du règlement :**

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine ROLLAND.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Mélody TONOLLI.

Mercredi 15 décembre 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Geoffroy BOULARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Roger MADEC.

Jeudi 16 décembre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 décembre 2021 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 17 décembre 2021 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Catherine IBLED.

Listes des membres présents.**Mardi 8 février 2022 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, M. Patrick VIRY.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Mardi 8 février 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Patrick VIRY.

Mercredi 9 février 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusé au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO.

Mercredi 9 février 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, M. Francis SZPINER.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Jeudi 10 février 2022 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Gérard LOUREIRO.

Jeudi 10 février 2022 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO, Mme Audrey PULVAR.

Annexe n° 1 - Interventions de 4 citoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bonjour, Madame GOATER.

Ravie de vous entendre. On vous donne tout de suite la parole. Merci.

Allez-y, Madame GOATER, vous avez la parole.

Mme Delphine GOATER. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je m'exprime devant vous en tant que coprésidente du Conseil des générations futures. C'est une fonction que j'assume depuis la dernière plénière du Conseil des générations futures aux côtés de Bruno GARCIA, qui ne pouvait pas être parmi nous ce matin.

Les 2 rapports que le Conseil des générations futures va vous présenter ce matin sont le fruit de 18 mois de travail de ses membres, tous bénévoles, qui sont répartis en 7 collèges, tous représentatifs de la société parisienne.

Vous l'avez souligné, malgré les contraintes liées à la lutte contre la pandémie, les Conseillers des générations futures ont travaillé et réfléchi à la fois en présentiel et en distanciel au sein de ces 2 commissions thématiques que vous avez évoquées : l'une consacrée à une réflexion sur l'emploi et les métiers de demain à Paris, et l'autre consacrée à l'adaptation de la Ville de Paris au changement climatique et surtout à sa capacité à rester accueillante pour tous.

Ces rapports qui vont vous être présentés sont les cinquième et sixième rapports prospectifs que le Conseil des générations futures a produits depuis 2016, après ceux qui ont été consacrés à l'économie du partage, au vivre ensemble, à la jeunesse et au civisme, que nous vous avons également présentés devant le Conseil de Paris.

Nous espérons que les recommandations et les propositions qui sont formulées ce matin par les Conseillers des générations futures sauront éveiller l'intérêt de tous, et pourront effectivement se transformer en actions concrètes qui assureront l'avenir et le bien-être des Parisiens demain et après-demain.

Je laisse maintenant la parole à Mme Jacqueline PENEZ qui est rapporteur de la Commission Emploi et Métiers de demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame GOATER.

Nous vous applaudissons, ici, à distance.

Je donne la parole à Mme Jacqueline PENEZ, pour le rapport de la Commission Emploi et Métiers de demain. Vous avez la parole.

Mme Jacqueline PENEZ. - Je reprends, alors.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats des travaux de la Commission consacrée au thème "Repenser l'emploi et les métiers à Paris à l'horizon 2030". Avant de détailler les cinq actions concrètes que nous vous suggérons de mettre en œuvre, je vais rapidement vous préciser le choix du thème et la méthodologie spécifique que nous avons adoptée.

C'est en décembre 2019 que le Conseil des générations futures a décidé de créer une commission sur le sujet de l'emploi et des métiers à Paris à l'horizon 2030. Notre travail, comme l'a rappelé Delphine, a été un peu compliqué et beaucoup plus long que ce que nous avons imaginé à cause de la crise sanitaire. Nous avons comme objectif de présenter des cas concrets d'actions opérationnelles pour répondre à l'ambition de faire de Paris une ville active, et non une ville musée. Cette ambition peut se décliner en différents objectifs, notamment relocaliser à Paris les métiers productifs, répondre mieux aux besoins de la population, sauvegarder les métiers patrimoniaux. Tout cela, en faisant face à l'épuisement des ressources et aux conséquences du dérèglement climatique. Vous aurez noté que tous ces attendus sont en parfaite cohérence avec les objectifs que vous venez de publier dans le nouveau PADD.

En ce qui concerne la méthodologie, nous avons rappelé que nous sommes tous bénévoles, que nous n'avons pas des spécialistes de la prospective et que nous n'avons pas non plus un budget qui nous permet de faire appel à des consultants ou à des études spécifiques. Nous avons donc dû trouver une méthode plus économique pour réaliser nos travaux, en faisant appel à quelques auditions d'experts, notamment la Direction du Développement économique de la Ville de Paris, et en utilisant les compétences de tous les membres des différents collèges du Conseil des générations futures.

Nous avons opté, comme je le disais, pour une méthode économique et opérationnelle basée sur l'étude de cas de métiers. Dans le rapport, vous verrez que nous avons choisi six métiers cas. En les croisant et en les étudiant avec les fonctions et les compétences de la Ville de Paris, nous avons décidé d'organiser les propositions autour de cinq verbes d'action pour la Ville de Paris, c'est-à-dire l'objectif de former, d'héberger, de valoriser et de financer. Au final, ce sont cinq propositions concrètes que nous allons vous proposer et que je vous présente maintenant.

La première proposition consiste à créer à Paris une "maison parisienne des métiers de demain". Ce serait à la fois un centre de recherche pour faire des études prospectives et des diagnostics, un centre de ressources au

service des personnes - notamment pour la formation, l'information et l'accompagnement - et aussi un lieu d'accueil pour les entreprises, notamment pour l'organisation de séminaires, de conférences ou de "job datings".

Cette maison permettrait aux Parisiens d'acquérir des compétences pour améliorer leur employabilité, comme l'on dit maintenant, ou leur changement d'activité. Elle serait chargée de réaliser une cartographie des besoins, de diffuser de l'information sur les emplois et les métiers d'avenir, et d'accompagner les Parisiens vers des formations adéquates. Sa mise en œuvre nécessitera d'associer les acteurs économiques et institutionnels, par exemple les chambres de commerce, de métiers et la Région pour le développement économique. Pour cela, nous vous proposons de vous inspirer d'un exemple qui nous semble tout à fait efficace et représentatif : c'est la Cité de l'économie et des métiers de demain à Montpellier.

Deuxième proposition, labelliser les métiers du service à domicile. Bien sûr, il existe une norme AFNOR pour les services à la personne, mais nous constatons que peu d'entreprises de services entreprennent aujourd'hui une démarche de labellisation nationale "NF Service", qui est lourde et difficile. Créer un label parisien du service serait plus simple, plus accessible, et donnerait une garantie de qualité et de sérieux aux services rendus à domicile à Paris. En effet, les services à domicile sont par définition intrusifs et peuvent susciter des craintes de la part des utilisateurs, voire des dérives de la part des intervenants.

Il s'agirait donc pour la Ville de Paris de définir le cahier des charges en s'inspirant de celui de l'AFNOR, qui serait validé par le COFRAC, d'assurer le suivi du service, donc les enquêtes de satisfaction, peut-être des clients mystères, tous les outils que l'on peut mettre en œuvre pour vérifier la qualité du service. Enfin, créer une structure d'accueil pour ce label, qui pourrait être, par exemple, à la Direction de la qualité de la Ville.

Troisième proposition, labelliser les métiers de la réparation et de l'emploi. Vous évoquiez, Madame la Maire, le label "Fabriqué à Paris". Ce label commence à être maintenant bien connu. Nous proposons donc, pour valoriser les métiers de la réparation et du réemploi, de décliner ce label en plusieurs axes, par exemple "Recyclé à Paris", "Réparé à Paris", "Surcyclé à Paris", puisque c'est comme cela que l'on dit maintenant.

Ce label constituerait un levier pour la généralisation de pratiques vertueuses. Il valoriserait les métiers et les savoir-faire, pas la production finale, mais bien les méthodes. Il s'inscrirait dans la promotion de l'économie circulaire et des pratiques "zéro déchet". La Ville de Paris assurerait la visibilité des services de valorisation pour les faire connaître aux utilisateurs, aux innovateurs, aux créateurs d'activités et aux entreprises pour le démarrage de leur production. Cela permettrait de promouvoir des métiers essentiels, aujourd'hui trop peu reconnus et surtout sous-valorisés.

Quatrième proposition, étoffer le catalogue des formations pour adultes de la Ville. En raison d'un manque de visibilité globale, de la multiplicité des acteurs de la formation et d'une information trop dispersée et trop peu lisible, les nouvelles pratiques et les métiers innovants sont peu connus, notamment par les jeunes. C'est pourquoi nous proposons à la Ville d'étoffer son catalogue - déjà très long - de formations pour adultes, avec des formations professionnalisantes dans des domaines d'avenir, pour les réorienter vers des métiers à valeur sociétale forte, comme vous le rappeliez, qui proposent une rémunération décente et sont soucieux de la qualité de vie au travail.

Il s'agirait notamment des métiers axés sur le service à la personne, les services de proximité et la transition écologique, les vecteurs de dynamisme économique et d'attractivité de la ville. Tout cela pour permettre le retour d'activités productives sur le territoire de Paris intra-muros. Il va de soi, là encore, que la coordination avec les différents intervenants sera nécessaire.

Cinquième et dernière proposition, créer des espaces de "coworking" artisanaux. En raison de la cherté et de la complexité des baux commerciaux, et malgré la mise à disposition de locaux pour les artisans par la SEMAEST et par le GIE Paris Commerces, beaucoup d'artisans ne peuvent plus rester à Paris. Ceux qui exercent à l'extérieur de Paris hésitent à accepter des chantiers intra-muros en raison des difficultés de circulation, de stationnement, etc.

Pour favoriser le maintien et le développement des entreprises artisanales, nous vous proposons de créer dans chaque arrondissement un espace de "coworking" artisanal. Ces locaux encourageraient les partenariats et les synergies entre les artisans présents, ce qui leur permettrait de gagner des chantiers en commun. Pour faire connaître ce dispositif, il serait souhaitable de l'inclure dans une démarche globale, par exemple un guichet unique avec les chambres de commerce et les chambres de métiers, qui viserait à aider les nouvelles entreprises pour leurs démarches administratives et leur recherche de locaux.

Ce sont les cinq propositions que nous voulons vous proposer. Bien entendu, les membres de la Commission et tous les membres du Conseil des générations futures restent à la disposition des Conseillers de Paris et des services de la Ville de Paris pour approfondir la mise en œuvre de ces propositions.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jacqueline PENEZ, pour ces propositions. Nous allons, bien sûr, y revenir dans le débat.

Je vais donner la parole, je pense que Valérie CATHELY, vous êtes en ligne - ensuite, Nicolas GRENIER - pour la Commission ville verte du Conseil des Générations futures.

Monsieur GRENIER, vous avez la parole.

On vous voit, Monsieur GRENIER. Vous pouvez prendre la parole. Merci beaucoup.

M. Nicolas GRENIER. - Mesdames et Messieurs les Conseillers, Madame la Maire, ma collègue et moi-même, nous sommes les coprésidents de la Commission "Comment faire de Paris une ville verte et ouverte à l'horizon 2030 ?". Lancée le 13 novembre 2019, la Commission a travaillé durant un an et demi avec patience, passion - c'est important, la passion - mais aussi avec le sens du partage. Nous vous livrons les fruits de cette réflexion, en toute sincérité. Après avoir dressé les constats, nous avons défini un ensemble de 11 propositions, dans l'intérêt, bien sûr, des habitants de Paris et également des habitués de Paris.

Tous les membres du Conseil des générations futures ont tenté d'apporter, en toute collégialité - c'est un élément important de notre mode de fonctionnement, avec le respect également - leur pierre à l'édifice. Bref, voici une synthèse de l'ensemble de nos propositions concrètes, naturellement, pour la Ville de Paris, pour son futur.

Je cède maintenant la parole à ma collègue, présidente du collège des services publics.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que Mme CATHELY est en ligne ?

Mme Valérie CATHELY. - Est-ce que vous m'entendez ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y. On vous entend, même s'il n'y a pas la vidéo. Ce n'est pas grave.

Ah, très bien. Bravo.

Mme Valérie CATHELY. - Merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs les Maires, Madame la Maire, merci de nous accorder ces quelques minutes pour que l'on puisse vous exposer le fruit de notre travail.

Nous avons identifié cinq enjeux autour de cette Commission ville verte, ville ouverte.

Un enjeu autour des températures. Un enjeu autour de la politique écologique inclusive pour une ville mixte et accueillante. Ensuite, un objectif autour de l'emploi : comment on relie ces objectifs à la politique sociale ? Enfin, la jeunesse : comment l'associer à ces politiques ? Puis, les mobilités : un enjeu fort en matière de transition écologique, bien entendu.

Donc, 5 enjeux, 11 propositions. J'ai 7 minutes, donc je vais aller assez vite. C'est assez exigeant. Bien entendu, tous les détails sont dans le rapport. C'est un travail de plus d'un an, avec une quarantaine de membres de la Commission tous bénévoles.

Sur le premier enjeu, il s'agit d'accélérer la transition écologique sur le bâti.

Un premier enjeu sur le corridor écologique. Faire de cette ceinture un espace préservé et développé aux services de la biodiversité. L'idée, c'est vraiment de sanctuariser ce corridor au bénéfice du verdissement et de la biodiversité. La deuxième proposition est connue : c'est de continuer d'augmenter fortement les espaces verts, de pouvoir éventuellement définir des quotas, d'avoir des suivis par arrondissement, de continuer leur développement, et des contrôles pour faire en sorte que leur destruction soit stoppée, parfois quand c'est le cas.

Sur la transition écologique du bâti, l'idée, c'est de travailler aussi bien sur le neuf que sur l'ancien, en imposant des normes plus strictes, en amenant les bailleurs sociaux à avoir des plans beaucoup plus ambitieux en termes de "timing", de calendrier, avec la multiplication massive d'opérations, comme "Eco-rénovons Paris". Multiplier les aides et augmenter les campagnes de communication sur tous les dispositifs que l'on connaît.

Concernant le deuxième enjeu, il s'agit de travailler sur la ville mixte accueillante et inclusive. L'idée, c'est vraiment de développer des programmes d'habitats innovants, ambitieux, qui soient à la fois accessibles aux personnes les plus fragiles, notamment aux personnes en perte d'autonomie, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

L'idée, c'est vraiment de tester et d'encourager des programmes, tel que les logements partagés, les résidences d'habitat social, les résidences plus spécifiques qui soient adaptées à des pathologies, comme des programmes adaptés aux personnes atteintes d'Alzheimer, et donc, de l'habitat inclusif intégré qui pourrait mobiliser les bailleurs sociaux autour de ces personnes en situation de précarité ou de fragilité, soit à travers leur âge, soit à travers des pathologies spécifiques.

La cinquième proposition, toujours sur cet enjeu de ville mixte et accueillante, c'est bien sûr le renforcement du soutien à tout le milieu associatif. L'idée, c'est de former et d'outiller les acteurs d'associations pour accompagner tous ces programmes dans le domaine de l'écologie, à l'échelle de leur arrondissement, toujours dans des logiques d'hyperproximité. L'idée, c'est aussi d'instaurer des subventions de fonctionnement pluriannuelles, d'intégrer dans la commande publique des critères qui favorisent la participation des associations et des entrepreneurs sociaux, d'aider au recrutement et à la formation des bénévoles.

La sixième proposition, c'est sur l'enjeu n° 3, qui vise à concilier les objectifs écologiques et l'emploi. L'idée, c'est de créer une bourse d'emploi qui prendra la forme d'une plateforme numérique, l'idée étant de promouvoir de façon très spécifique tout le potentiel d'emplois verts créés dans la Ville à travers l'ensemble de ses politiques publiques. On sait qu'ils sont nombreux. L'idée, c'est de les regrouper. On connaît l'appétence de beaucoup de jeunes pour ces emplois. L'idée, c'est de leur faciliter l'accès à ces emplois et le parcours.

La septième proposition, c'est de renforcer l'exemplarité sociale et environnementale de la Ville dans la commande publique. L'idée, c'est comment, dans toutes les directions des achats de la Ville, à travers l'ensemble des prestataires, intégrer systématiquement des clauses sociales et environnementales, obliger les prestataires à fournir des bilans carbone de projets. Je sais que de nombreux travaux sont en cours dans ce sens, que c'est en bonne voie. L'idée, c'est bien entendu d'être de plus en plus rigoureux sur la façon dont la commande publique est organisée sur ces critères incontournables en matière d'environnement et d'exemplarité sociale.

Le quatrième enjeu rejoint l'association de la jeunesse à la gouvernance de la transition écologique de la Ville. L'idée, c'est de créer un comité de 17 jeunes vigies de la transition écologique à Paris. Un par arrondissement. Ce seraient des jeunes d'environ 18 ans à 25 ans représentatifs de la jeunesse engagée dans l'écologie. L'idée, c'est qu'ils puissent accorder un an de leur temps, une année de césure rémunérée par la Ville de Paris, et la dédier spécifiquement au suivi des projets de transition écologique en proximité des mairies d'arrondissement à l'échelle des quartiers.

L'enjeu sur les mobilités, avec la neuvième proposition : l'idée étant de développer et de mieux faire connaître les espaces de travail partagés et les tiers lieux à l'échelle des quartiers, donc de mailler le plus finement possible les arrondissements. Aujourd'hui, je ne suis pas certaine que l'on ait une vue très précise de là où sont implantés tous ces tiers lieux qui permettent aux personnes de travailler en mobilité plus souple dans Paris. L'idée, c'est de disposer d'une cartographie de ces tiers lieux et de mieux la communiquer aux usagers. Ensuite, à travers ces tiers lieux, de bien prendre soin de travailler à la mixité intergénérationnelle et à la réduction de la fracture numérique.

Ensuite, les deux dernières propositions en matière de mobilité : c'est, bien sûr, d'améliorer le confort et la sécurité des chemins piétons et des pistes cyclables - on sait à quel point c'est un enjeu fort et une nécessité - et de pacifier, autant que faire se peut, les relations entre les usagers et tous les modes.

Enfin, la onzième proposition : développer une offre de transports en commun qui soit attractive, mais aussi et surtout inclusive, qu'elle puisse faciliter l'accès à des personnes particulièrement en difficulté, notamment en situation de handicap ou de mobilité réduite sur un temps donné. L'idée, c'est d'élargir un dispositif qui existe déjà, le PAM 75, d'encourager la R.A.T.P. et les différents opérateurs. Donc, assurer aussi une meilleure transversalité pour développer des programmes rapides et accessibles, et surtout, que l'on puisse informer les personnes concernées rapidement pour le bien-être de tous les usagers.

Je suis allée rapidement pour ne pas dépasser le temps.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour ces propositions très inspirantes.

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 23.

Groupe Paris en Commun

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M VAUGLIN Francois	
7	Pour	M. BLOCHE Patrick	
117	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	
73	Pour	M. CHEVANDIER Thomas	
139	Pour	M. CHICHE Mahor	M. COBLENCÉ Emmanuel
91	Pour	M. COBLENCÉ Emmanuel	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
94	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DAVIAUD Jean-Philippe	
4	Pour	M. FERAUD Remi	
52	Pour	M. GALVANI Jacques	
9	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
80	Pour	M. GUILLOU Antoine	
140	Pour	M. JAMET-FOURNIER Boris	
69	Pour	M. KIELEMOES Dominique	M. GREGOIRE Emmanuel
72	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
118	Pour	M. MADEC Roger	
78	Pour	M. MARTIAL Jacques	
119	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	Mme KOUASSI Johanne
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
57	Pour	M. NGATCHA Arnaud	
27	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
95	Pour	M. PLIEZ Eric	
51	Pour	M. RABADAN Pierre	
55	Pour	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc	
138	Pour	M. SAMAKE Hamidou	
142	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	M. NGATCHA Arnaud
28	Pour	M. SIMONDON Paul	
96	Pour	M. SITBON Florian	
93	Pour	M. WEIL Ariel	
77	Pour	M. ZIADY Karim	
90	Pour	Mme AKKARI Maya	
143	Pour	Mme BLAUDEL Celia	Mme AKKARI Maya
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
71	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
114	Pour	Mme EL AARAJE Lamia	
53	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	M. FERAUD Remi
92	Pour	Mme GARRIGOS Genevieve	
79	Pour	Mme HERVIEU Celine	M. FERAUD Remi
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	Mme GARRIGOS Genevieve
141	Pour	Mme JEMNI Halima	
24	Pour	Mme KOMITES Penelope	Mme LEVIEUX Veronique
68	Pour	Mme KOUASSI Johanne	
97	Pour	Mme LAVILLE Nathalie	M. GUILLOU Antoine
10	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
5	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
31	Pour	Mme PULVAR Audrey	
116	Pour	Mme RAYMOND-ROSSI Marie-Jose	M. NAJDOVSKI Christophe
29	Pour	Mme ROLLAND Carine	
32	Pour	Mme TAIEB Karen	
157	Pour	Mme TERLIZZI Delphine	Mme ROLLAND Carine
56	Pour	Mme TORANIAN Anouch	
11	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 54 / 54)

Groupe Communiste et Citoyen

	Vote	Nom	Procuration
20	Pour	M. AQUA Jean-Noel	
49	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
1	Nppv	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	M. AQUA Jean-Noel
18	Pour	M. GILLET Jean-Philippe	
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
41	Pour	Mme GOMES Barbara	Mme PRIMET Raphaelle
17	Pour	Mme NAGET Camille	
54	Pour	Mme PATRICE Laurence	
42	Pour	Mme PATRIE Beatrice	
19	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	

(Votants: 11 / 0)

Groupe "Génération.s"

	Vote	Nom	Procuration
25	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
48	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	Mme MAQUOI Nathalie
30	Pour	Mme FILOCHE Lea	
2	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
23	Pour	Mme PETIT Carine	
46	Pour	Mme TONOLLI Melody	

(Votants: 6 / 0)

Groupe Ecologiste de Paris

	Vote	Nom	Procuration
111	Pour	M. BADINA-SERPETTE Frederic	
6	Pour	M. BELLIARD David	M. BADINA-SERPETTE Frederic
113	Pour	M. DURAND-RAUCHER Nour	Mme FAUGERON Corine
88	Pour	M. FLORENTIN Alexandre	M. GLEIZES Jerome
21	Pour	M. GLEIZES Jerome	
76	Pour	M. LERT Dan	M. GLEIZES Jerome
74	Pour	M. LETISSIER Florentin	Mme GUHL Antoinette
135	Pour	M. MEUNIER Emile	
137	Pour	M. RAIFAUD Sylvain	
75	Pour	Mme BOUX Anne-Claire	
66	Pour	Mme COFFIN Alice	Mme BOUX Anne-Claire
65	Pour	Mme FAUGERON Corine	
45	Pour	Mme GUHL Antoinette	
3	Pour	Mme KONE Fatoumata	
87	Pour	Mme MARKOVIC Douchka	
43	Pour	Mme NIAKATE Aminata	
22	Pour	Mme PIERRE MARIE Emmanuelle	
44	Pour	Mme REMY-LELEU Raphaelle	
67	Pour	Mme RIVIER Emmanuelle	Mme MARKOVIC Douchka
26	Pour	Mme SOUYRIS Anne	Mme NIAKATE Aminata
112	Pour	Mme TIMSIT Alice	
136	Pour	Mme VASA Lea	

(Votants: 22 / 23)

Groupe Changer Paris

	Vote	Nom	Procuration
16	Contre	M. ALPHAND David	
153	Contre	M. BALADI Vincent	
148	Contre	M. BEAUQUIER Antoine	M. BERNARD Rene-Francois
127	Contre	M. BERNARD Rene-Francois	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	Mme BUCAILLE Veronique
83	Contre	M. BOHBOT Jack-Yves	
37	Contre	M. BOULARD Geoffroy	M. CANAL Gregory
82	Contre	M. CANAL Gregory	
151	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	Mme DAUVERGNE Emmanuelle
149	Contre	M. CONNAULT Francois	M. CANAL Gregory
110	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. GOUJON Philippe
105	Contre	M. DIDIER Francois-Marie	
35	Contre	M. GOUJON Philippe	
106	Contre	M. GRANIER Rudolph	
161	Contre	M. HATTE Paul	M. LORIAU Jerome
61	Contre	M. JEANNETE Nicolas	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire
125	Contre	M. LAUSSUCQ Jean	Mme DATI Rachida
38	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	Mme TOUBIANA Marie
84	Contre	M. LEFEVRE Franck	
155	Contre	M. LORIAU Jerome	
162	Contre	M. LOUREIRO Gerard	Mme DE RAGUENEL Ines
129	Contre	M. MARGAIN Franck	M. BERNARD Rene-Francois
147	Contre	M. MESSAS Emmanuel	Mme BOELLE Sandra
108	Contre	M. OLIVIER Jean-Baptiste	
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	Mme BUCAILLE Veronique
64	Contre	M. REDLER Jeremy	
39	Contre	M. SZPINER Francis	M. ALPHAND David
103	Contre	M. VERON Aurelien	
134	Contre	M. VIRY Patrick	Mme BALDINI Veronique
133	Contre	Mme BADAT-KARAM Samia	
109	Contre	Mme BALDINI Veronique	
102	Contre	Mme BIRABEN Anne	
59	Contre	Mme BOELLE Sandra	
63	Contre	Mme BOUGERET Alix	M. BALADI Vincent
156	Contre	Mme BUCAILLE Veronique	
58	Contre	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	M. VERON Aurelien
15	Contre	Mme DATI Rachida	
60	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme DE CLERMONT-TONNERRE Claire	
128	Contre	Mme DE RAGUENEL Ines	
34	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
132	Contre	Mme DOUCERE Marie-Caroline	
14	Contre	Mme DUMAS Catherine	
40	Contre	Mme EVREN Agnes	
104	Contre	Mme GARNIER Nelly	Mme BADAT-KARAM Samia
131	Contre	Mme JACQUEMONT Helene	M. LORIAU Jerome
36	Contre	Mme KUSTER Brigitte	Mme DUMAS Catherine
126	Contre	Mme LAHOUESSA Anessa	Mme DATI Rachida
150	Contre	Mme LUBIN-NOEL Carline	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine
154	Contre	Mme MALACHARD DES REYSSIERS Delphine	
62	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
160	Contre	Mme STIBBE Elisabeth	
107	Contre	Mme TOUBIANA Marie	M. VERON Aurelien
152	Contre	Mme TYSSANDIER Anne-Claire	Mme EVREN Agnes

(Votants: 54 / 55)

Groupe "Indépendants et Progressistes"

	Vote	Nom	Procuration
100	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
146	Contre	M. GOVCIYAN Alexis	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
145	Contre	Mme BERTHOUT Florence	Mme IBLED Catherine
101	Contre	Mme BURKLI Delphine	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
123	Contre	Mme IBLED Catherine	
124	Contre	Mme SEBBAH Hanna	Mme IBLED Catherine

(Votants: 6 / 0)

Groupe MoDem, Démocrates et Écologistes

	Vote	Nom	Procuration
120	Contre	M. CASONOVA Pierre	
121	Contre	Mme DE COMPREIGNAC Severine	Mme GATEL Maud
98	Contre	Mme GATEL Maud	
99	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
122	Contre	Mme LELIEVRE Maud	Mme LECOUTURIER Beatrice

(Votants: 5 / 0)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
158	Pour	M. COCHARD Maxime	
144	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	1	1	Changer Paris, PEC, GEP, GCC, GIP, Génération.s, MDE	DATI, FERAUD, KONÉ, BONNET-OULALDJ, BOURNAZEL, BÜRKLI, MAQUOI, GATEL	VNR		relatif à un hommage de la Ville de Paris à Raphaël ESRAIL.		Adopté	8-févr.-22
							CREATION DE LA SEM			
8	98		Exécutif		A	2022 DTEC 4	AT	LERT	Adopté	9-févr.-22
8	83		GCC		A	2022 DTEC 4	relatif aux tarifs de l'énergie.	LERT	Rejeté	9-févr.-22
8	84		GCC		A	2022 DTEC 4	relatif au statut des salariés du secteur de l'énergie.	LERT	Rejeté	9-févr.-22
8	85		GCC		A	2022 DTEC 4	relatif à la création d'une structure ad hoc liée à la SEM.	LERT	Rejeté	9-févr.-22
							PROPOSITION DE DELIBERATION			
4	97		Exécutif		A	2022 MDE 1	relatif à des modifications de l'exposé des motifs et du délibéré.	LEVIEUX	Adopté	9-févr.-22
							AUTRES DOSSIERS			

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	2		Changer Paris	GOIJON, EVREN, DOUCERÉ, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE	VNR		relatif à l'entretien des bancs parisiens.	BAUDRIER	Rejeté	8-févr.-22
5	3		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif aux bardages de chantier du petit Pont du côté du 5e.	BAUDRIER	Retiré	8-févr.-22
5	4		NI	SIMONNET	V	2022 DLH 9	relatif au droit des locataires et aux compétences du service technique de l'habitat.	BROSSAT	Rejeté	8-févr.-22
5	5	2	Changer Paris	BADAT-KARAM, SZPINER, REDLER, BUCAILLE, CAPLIEZ, BOËLLE, BEAUQUIER, PIRILLO, ALPHAND, BALDINI, MESSAS	V	2022 DLH 32	relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58, rue Erlanger (16e).	BROSSAT	Adopté	8-févr.-22
5	6		PEC	CHEVANDIER, PLIEZ, EL AARAJE, GARRIGOS, SAMAKÉ	VNR		relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la RIVP.	BROSSAT	Retiré	8-févr.-22
5	7		GEP	GLEIZES, FLORENTIN, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la hausse tarifaire du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la RIVP.	BROSSAT	Retiré	8-févr.-22
5	8		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences RIVP.	BROSSAT	Retiré	8-févr.-22
5	9		Changer Paris	BOULARD, DATI, d'HAUTESERRE, GOIJON, SZPINER, BERTHAULT	VNR		relatif à l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15 000 locataires du parc social de la RIVP.	BROSSAT	Rejeté	8-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	10		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les locataires RIVP.	BROSSAT	Rejeté	8-févr.-22
5	10bis	3	Exécutif		VNR		en réponse aux V6, V7, V8, V9 et V10.	BROSSAT	Adopté	8-févr.-22
5	11	4	GEP	MEUNIER, KONÉ, PIERRE-MARIE, COFFIN	VNR		relatif à la préemption par la Ville de l'Oasis verte du 95, rue Picpus.	BROSSAT	Adopté (amendé)	8-févr.-22
5	12	5	GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à l'accessibilité des immeubles.	BROSSAT	Adopté	8-févr.-22
5	92		Exécutif		A	2022 DU 23	relatif à la décision ministérielle du 21 janvier 2022.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-22
5	93			GEP	A	2022 DU 23	relatif à l'instauration d'un moratoire sur l'aménagement du Champs de Mars.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-22
5	13	6	GEP	NIAKATÉ, MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONÉ	V	2022 DU 23	relatif à la gestion événementielle du Champ de Mars.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-févr.-22
5	14		GCC	BONNET-OUALDI, NAGET	V	2022 DU 23	relatif à la transformation écologique de l'espace public dans les quartiers populaires.	GREGOIRE	Retiré	8-févr.-22
5	15		Changer Paris	DATI, GOUJON	V	2022 DU 23	relatif à l'élaboration du nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	16		MDE	LECOUTURIER	V	2022 DU 23	relatif à la création d'une instance de Gouvernance pour le suivi du projet "Site Tour Eiffel".	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	86		GCC		A	2022 DU 26	relatif aux activités de loisir et vacances pour les jeunes et les familles parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	94		GEP	GUHL, GLEIZES, MEUNIER, KONE	A	2022 DU 31	relatif au maintien du nombre de places destiné aux puciers dans le projet d'aménagement de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-22
5	17		NI	SIMONNET	V	2022 DU 31	relatif à différentes dispositions du projet marché aux Puces de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	18		PEC	SITBON	VNR		relatif au déploiement des dark stores à Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-févr.-22
5	19	7	GEP	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la programmation de l'immeuble Tati Barbès.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-févr.-22
5	20	8	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	VNR		relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER Eole.	GREGOIRE	Adopté	8-févr.-22
5	21		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité dans le parc de Bercy et au déplacement de la gare routière.	GREGOIRE	Retiré	8-févr.-22
5	21bis	9	Exécutif		VNR		en réponse au V21.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-févr.-22
5	22		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la représentation dans la Commission de régulation de l'espace public.	GREGOIRE	Retiré	8-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	23		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la création d'une Commission des Mobiliers et Équipements de l'Espace public.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	24		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la demande d'autorisation de construire sur le site du Couvent Reille (14e).	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	25		Changer Paris	DATI, GOUJON, LECOQ, d'HAUTESERRE, SZPINER, BOULARD, BIRABEN, CARRÈRE-GÉE, DIDIER, EVREN, GARNIER, GRANIER, MONTANDON, OLIVIER, TOUBIANA, VÉRON	VNR		relatif au fonctionnement des antennes de délivrance des titres d'identité dans les mairies d'arrondissement.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
5	26		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la protection des espaces verts, au renforcement de la protection du commerce et de l'artisanat dans le prochain PLU.	GREGOIRE	Rejeté	8-févr.-22
6	27	10	GCC	BONNET-OUALDJ, PATRIE	V	2022 DDCCT 14	relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution au sein de l'industrie pornographique.	BIDARD	Adopté	8-févr.-22
6	28		GCC	BONNET-OUALDJ, GOMES	VNR		relatif à l'accès aux vacances d'hiver pour les enfants, les jeunes et les familles parisiennes.	BIDARD	Retiré	8-févr.-22
6	28bis	11	Exécutif		VNR		réponse au V28	BIDARD	Adopté	8-févr.-22
6	29		Exécutif		A	2022 DASCO 1	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	8-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	30		NI	SIMONNET	A	2022 DASCO 5	relatif à la fermeture des écoles Paradis (10e) et Netter (12e).	BLOCHE	Rejeté	8-févr.-22
6	87		GEP		A	2022 DASCO 5	relatif à la sectorisation.	BLOCHE	Retiré	8-févr.-22
6	88		GCC		A	2022 DASCO 5	relatif à l'école Netter.	BLOCHE	Retiré	8-févr.-22
6	88bis		Exécutif		A	2022 DASCO 5	réponse aux A87 et A88	BLOCHE	Adopté	8-févr.-22
6	31	12	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2022 DASCO 5	relatif aux critères de définition des périmètres scolaires.	BLOCHE	Adopté	8-févr.-22
6	32		Exécutif		A	2022 DASCO 6	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-22
6	33	13	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2022 DASCO 6	relatif aux critères de définition des périmètres scolaires des collèges.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-22
6	34	14	PEC, GEP	WEIL, RÉMY-LELEU	VNR		relatif aux travaux de sécurité des cités scolaires Victor Hugo et Charlemagne.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-22
6	35		GEP	RAIFAUD, VASA, KONÉ	VNR		relatif au dispositif parisien complémentaire de décharge de service d'enseignement.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-22
6	36	15	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à la carte scolaire parisienne.	BLOCHE	Adopté	9-févr.-22
6	37	16	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, KUSTER	VNR		relatif à l'information dans les écoles concernant les temps périscolaires.	BLOCHE	Adopté (amendé)	9-févr.-22
6	38		Changer Paris	MONTANDON, DE RAGUENEL	VNR		relatif à la réforme d'Affelnet et à l'abandon de l'IPS.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-22
6	39		Changer Paris	BOËLLE	VNR		relatif aux horaires d'ouverture des crèches.	BLOCHE	Rejeté	9-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	40		GEP, PEC, Génération.s	RÉMY-LELEU, KONÉ, FERAUD, MAQUOI	VNR		relatif à la gratuité de l'enseignement supérieur et à la lutte contre la précarité étudiante.	LEMARDELEY	Retiré	9-févr.-22
6	41		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA, GOMES	VNR		relatif aux droits d'inscription des étudiants à l'université.	LEMARDELEY	Retiré	9-févr.-22
7	41bis	17	Exécutif		VNR		en réponse au V41.	LEMARDELEY	Adopté	9-févr.-22
7	42	18	Exécutif		VNR		relatif au Conseil Parisien des Européens.	NGATCHA	Adopté	9-févr.-22
7	89		GCC		A	2022 SG 6	relati à l'accès aux chantiers.	RABADAN	Adopté	9-févr.-22
7	95		GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKATE, KONE, GLEIZES	A	2022 SG 6	relatif à la délibération des contrats découlant de la "matrice des responsabilités".		Rejeté	9-févr.-22
7	96		GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKATE, KONE, GLEIZES	A	2022 SG 7	relatif au projet de Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers.		Rejeté	9-févr.-22
7	43		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif au dispositif "5.000 terrains de sport".	RABADAN	Rejeté	9-févr.-22
8	44		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à l'implication du conseil de quartier dans les démarches de concertation.	TORANIAN	Rejeté	9-févr.-22
8	45		Exécutif		A	2022 DPE 3	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	9-févr.-22
8	46		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la fontaine Wallace murale (5e).	LERT	Retiré	9-févr.-22
8	47		Exécutif		A	2022 DEVE 3	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	9-févr.-22
1	49	19	GEP	FLORENTIN, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.	CHARNOZ	Adopté (amendé)	9-févr.-22
1	50	20	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au mouvement social dans l'entreprise Arc-En-Ciel.	GABELOTAUD	Adopté	9-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	51	21	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	VNR		relatif au remplacement de la Garantie jeune par le Contrat d'engagement jeune.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	9-févr.-22
1	90		Exécutif		A	2022 DRH 1	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	9-févr.-22
1	52	22	PEC	LAVILLE	V	2022 DRH 28	relatif à la protection sociale complémentaire.	GUILLOU	Adopté	10-févr.-22
1	53		GEP	SAGASPE, RIVIER, KONÉ	VNR		relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé Publique.	GUILLOU	Rejeté	10-févr.-22
1	54		NI	SIMONNET	V	2022 DAE 22	relatif à plusieurs dispositions de la DSP .	POLSKI	Rejeté	10-févr.-22
1	54bis	23	Exécutif		V	2022 DAE 22	en réponse au V54.	POLSKI	Adopté	10-févr.-22
1	55		GEP	BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à l'interdiction des chauffages des terrasses.	POLSKI	Rejeté	10-févr.-22
1	56	24	Génération.s, PEC, GCC, GEP	TONOLLI, DAGNAUD, BONNET-OULALDJ, NAGET, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture de la librairie du MK2 quai de Loire.	POLSKI	Adopté	10-févr.-22
1	57		Changer Paris	BOULARD, DATI, d'HAUTESERRE, LECOQ, GOUJON, SZPINER	VNR		relatif au soutien envers les commerces alimentaires.	POLSKI	Rejeté	10-févr.-22
2	58		GIP	IBLED	VNR		relatif à l'attribution des subventions pour les illuminations des fêtes de fin d'année.	POLSKI	Rejeté	10-févr.-22
2	59	25	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la dénomination de la rue "Camille Crespin du Gast".	PATRICE	Adopté	10-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	60	26	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pierre Schoendoerffer.	PATRICE	Adopté	10-févr.-22
2	61	27	MDE	GATEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Malek Chebel.	PATRICE	Adopté	10-févr.-22
2	62		GEP	COFFIN, KONÉ	VNR		relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	10-févr.-22
3	63		GCC, Génération.s	BONNET-OUALDJ, PRIMET, TONOLLI	VNR		relatif au cinéma La Clef.	ROLLAND	Rejeté	10-févr.-22
3	63bis	28	Exécutif		VNR		répond aux V62 et V63.	ROLLAND	Adopté	10-févr.-22
3	64		Exécutif		A	2022 DVD 1	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	10-févr.-22
3	65	29	GEP	BADINA-SERPETTE, FAUGERON, KONÉ, RIVIER	VNR		relatif à l'amélioration de la qualité de service de Vélib' Métropole.	BELLIARD	Adopté	10-févr.-22
3	67		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à l'approvisionnement des stations Vélib'.	BELLIARD	Retiré	10-févr.-22
3	66		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif aux dysfonctionnements des Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	10-févr.-22
3	68		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'avenir du service Vélib'.	BELLIARD	Rejeté	10-févr.-22
3	69		GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA, GILLET	VNR		relatif au renforcement de la Zone à Faible Émission (ZFE).	BELLIARD	Retiré	10-févr.-22
3	69bis	30	Exécutif		VNR		en réponse au V69.	BELLIARD	Adopté	10-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	70		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à une réflexion sur les modalités de stationnement en surface des résidents parisiens.	BELLIARD	Rejeté	10-févr.-22
3	71		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif aux véhicules utilisés par les fourrières parisiennes pour l'enlèvement des véhicules.	BELLIARD	Rejeté	10-févr.-22
4	72		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif au platelage du pont des Arts.	BELLIARD	Retiré	10-févr.-22
4	91		Exécutif		A	2022 DASES 25	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	10-févr.-22
4	73		GCC	BONNET-OUALDJ, NAGET	VNR		relatif à l'installation d'EHPAD privés sur le territoire parisien.	LEVIEUX	Retiré	10-févr.-22
4	74		Changer Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif aux conditions d'accueil des résidents d'EHPAD du CASVP, et à l'aide au vieillissement à domicile.	LEVIEUX	Retiré	10-févr.-22
4	74bis	31	Exécutif		VNR		réponse à V73 et V74.	LEVIEUX	Adopté	10-févr.-22
4	75		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT, BUCAILLE	VNR		relatif aux critères d'attribution pour les entrées en résidence seniors du CASVP.	LEVIEUX	Rejeté	10-févr.-22
4	76	32	PEC	CARON-THIBAUT, GARRIGOS	VNR		relatif au renforcement de la politique de prévention par le sport pour les personnes fragiles.	SOUYRIS	Adopté	10-févr.-22
4	77		Changer Paris	TOUBIANA, MONTANDON, GRANIER, DIDIER	VNR		relatif à la problématique du crack.	SOUYRIS	Rejeté	10-févr.-22

N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopte	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	79	33	GEP	RÉMY-LELEU, RIVIER, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.	SOUYRIS	Adopté	10-févr.-22
4	80		GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'installation de capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges.	SOUYRIS	Rejeté	10-févr.-22
4	81		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles et collèges parisiens.	SOUYRIS	Rejeté	10-févr.-22
4	82	34	Changer Paris	BOËLLE	VNR		relatif aux tests salivaires au sein des établissements scolaires parisiens.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	10-févr.-22

Tableau des votes des groupes politiques.

										Communiste et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE	
N° Commission GDI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNI, LA	N° 481b	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.		
	1	1	Changer Paris, PEC, GEP, GCC, GIP, Génération.S, MDE		VNI	relatif à un hommage de la Ville de Paris à Raymond COHEN.		Adopté	8 fév.-22																						X	
						CREATION DE LA SEM																										
	98		Exécutif	A	2022 DTEC 4	AT	LERT	Adopté	9 fév.-22				X																			
	83		GCC	A	2022 DTEC 4	relatif aux tarifs de l'énergie.	LERT	Rejeté	9 fév.-22	X				X			X				X					X						
	84		GCC	A	2022 DTEC 4	relatif au statut des salariés du secteur de l'énergie.	LERT	Rejeté	9 fév.-22	X				X			X				X					X						
	85		GCC	A	2022 DTEC 4	relatif à la création d'une structure ad hoc liée à la SEM.	LERT	Rejeté	9 fév.-22	X				X			X				X					X						
						2022 DTEC 4		LERT	Adopté	9 fév.-22	X		X			X				X					X							
						2022 SO 25		LERT	Adopté	9 fév.-22			X																			
						PROPOSITION DE DELIBERATION																										
	97		Exécutif	A	2022 MDE 1	relatif à des modifications de l'emploi des moyens et du matériel.	LEVEUX	Adopté	9 fév.-22																							X
						2022 MDE 1		LEVEUX	Adopté	9 fév.-22																						X
						AUTRES DOSSIERS																										
	5					2022 DCPA 4	BAUDRIER	Adopté	9 fév.-22				X																			X
	5					2022 DCPA 6	BAUDRIER	Adopté	9 fév.-22				X																			X
	5					2022 DCPA 7	BAUDRIER	Adopté	9 fév.-22				X																			X
	2		Changer Paris	BOUJON, FERNI, DOUCHE, de CLERMONT-TONNERRE, LEFEVRE	VNI	relatif à l'entretien des bancs publics.	BAUDRIER	Rejeté	8 fév.-22	X				X			X				X					X						X
	3		Changer Paris	BRABEN	VNI	relatif aux fontaines de chantier du petit Pont du côté du 5e.	BAUDRIER	Retiré	8 fév.-22																							
						2022 DOCT 2	article 1.	BOUX	Adopté	8 fév.-22			X																			X
						2022 DOCT 2	article 25.	BOUX	Adopté	8 fév.-22			X																			X
						2022 DOCT 2		BOUX	Adopté	8 fév.-22			X																			X

										Communisme et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE	
N° Commission GDI	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNI, LA	N° 481b	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE		ABST.
5						2022 DOCT 10		BOUL	Adopté	8 fév.-22				X																	X	
5						2022 DLH 1		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X		X												X	
5						2022 DLH 5		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X		X												X	
5						2022 DLH 8		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X		X												X	
5						2022 DLH 20		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X					X									X	
5	4		NI	SMORNET	V	2022 DLH 9	relatif au droit des locataires et aux compétences du service technique de l'habitat.	BROSSAT	Rejeté	8 fév.-22		X			X			X			X						X					X
5						2022 DLH 9		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 11		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5	5	2	Changer Paris	BADAT KARIM, SPINER, REJOU, BOURGUE, CAPUZE, BOELLE, BEAUQUIER, PERRILLO, ADRIAN, BALDINI, WESSAG	V	2022 DLH 32	relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 30-35, rue d'Angoulême (16e).	BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 32		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 33	articles 3, 4, 5.	BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 34		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 42		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 43		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5						2022 DLH 55		BROSSAT	Adopté	8 fév.-22				X																		X
5	6		PEC	CHIVANDIER, PUEZ, EL AMRAE, GARRIGOU, SAMMEL	VNI		relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences de la 8e.	BROSSAT	Retiré	8 fév.-22																						
5	7		GEP	GUZZEL, FLORENTIN, NEKATE, KONE	VNI		relatif à la hausse tarifaire du gaz suite à la rupture de contrat entre la société E-Pango et la 8e.	BROSSAT	Retiré	8 fév.-22																						
5	8		GCC	BONNET-OUALDI, AZUA	VNI		relatif à la hausse des acomptes de chauffage au gaz dans les résidences 8e.	BROSSAT	Retiré	8 fév.-22																						
5	9		Changer Paris	BOULARD, DATI, d'HAUTESEIRE, GOUJON, SPINER, BERTHAULT	VNI		relatif à l'approvisionnement des chaufferies à gaz de 15-200 logements du parc social de la 8e.	BROSSAT	Rejeté	8 fév.-22		X			X			X		X				X								X
5	10		NI	SMORNET	VNI		relatif à la hausse des prix du chauffage au gaz pour les logements 8e.	BROSSAT	Rejeté	8 fév.-22		X			X			X		X				X								X
5	10bis	3	Exécutif		VNI		en réponse aux VI, VII, VIII, VII et VIII.	BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X							X								X
5	11	4	GEP	MEUNIER, KONE, PIERRE- MARIE, COFFIN	VNI		relatif à la préservation par la Ville de l'Onis ville du 15, rue Piquet.	BROSSAT	Adopté (unanimé)	8 fév.-22				X																		X
5	12	5	GP	BOURNAZEL	VNI		relatif à l'accessibilité des immeubles.	BROSSAT	Adopté	8 fév.-22	X			X			X			X				X								X
5	92		Exécutif		A	2022 DU 23	relatif à la séance mensuelle du 23 janvier 2022.	GREGOIRE	Adopté	8 fév.-22	X			X			X			X												X

N° Commiss ODI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, Vie, LR	N° débats	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	93		GEF		A	2022 DU 24	relatif à l'instauration d'un moratoire sur l'aménagement du Champ de Mars.	GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X									X		X			
5	13	6	GEF	NIMATÉ, MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONE	V	2022 DU 23	relatif à la gestion événementielle du Champ de Mars.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-Nov-22	X		X		X		X					X						X			
5	14		GCC	BONNET-OLIVIER, NADET	V	2022 DU 23	relatif à la transformation écologique de l'espace public dans les quartiers populaires.	GREGOIRE	Retiré	8-Nov-22																					
5	15		Changer Paris	DATI, GOUJON	V	2022 DU 23	relatif à l'élaboration du nouveau plan de gestion du site du Champ de Mars.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X		X		X		X		X		X			X		X		X			
5	16		MDT	LECOULTUREL	V	2022 DU 23	relatif à la création d'une instance de gouvernance pour le site du projet "Site Tour Eiffel".	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X		X		X		X		X		X			X					X		
5						2022 DU 23		GREGOIRE	Adopté (amendé public)	8-Nov-22																					
5	86		GCC		A	2022 DU 26	relatif aux activités de loisir et vacances pour les jeunes et les familles parisiennes.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X		X		X		X		X										X		
5						2022 DU 26		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X												X		
5						2022 DU 28		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22			X														X				
5	94		GEF	OLIVE, GLEZES, MEUNIER, KONE	A	2022 DU 31	relatif au maintien du nombre de places destinées aux pousins dans le projet d'aménagement de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22			X													X		X			
5	17		NI	SMONNET	V	2022 DU 31	relatif à différentes dispositions du projet soumis aux Pousins de la Porte de Montreuil.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X		X		X		X		X		X							X			
5						2022 DU 31		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X												X		
5						2022 DU 34		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22				X																	
5						2022 DU 35		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X											X			
5						2022 DU 3		GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22			X														X				
5	18		PEC	STEBON	VNR		relatif au déplacement des dark stores à Paris.	GREGOIRE	Retiré	8-Nov-22																					
5	19	7	GEF	MEUNIER, BADINA-SERPETTE, KONE	VNR		relatif à la programmation de l'immeuble Test Barbes.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-Nov-22	X		X		X		X		X								X				
5	20	8	Changer Paris	BOULARD, KUSTER, CHAUTEURNE, SALAD, MALACHARD DES REYBERS	VNR		relatif à la poursuite du chantier pour le prolongement du RER Est.	GREGOIRE	Adopté	8-Nov-22																					X
5	21		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la sécurité dans le parc de Bercy et au déplacement de la gare routière.	GREGOIRE	Retiré	8-Nov-22																					
5	21bis	9	Exécutif		VNR		en réponse au V21.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	8-Nov-22																					X
5	22		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la représentation dans la Commission de régulation de l'espace public.	GREGOIRE	Retiré	8-Nov-22																					

N° Commiss ODI	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Els	A, V, Vie, LR	N° débats	Objet	Adm rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.S EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
										POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
5	23		Changer Paris	MONTANDON	VNR	relatif à la création d'une Commission des Mobiliers et Équipements de l'espace public.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X			X		X		X		X								X				
5	24		Changer Paris	CARRÉ-DES	VNR	relatif à la demande d'autorisation de construire sur le site du Couvent Belle (14e).	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X			X		X		X		X								X				
5	25		Changer Paris	DATI, GOUJON, LECOUL, CHAUTEURNE, SPINER, BOULARD, BRAREN, CARRÉ-DES, DIDIER, FORT, GARNIER, GRANIER, MONTANDON, OLIVIER, TOUBANA, VÉRON	VNR	relatif au fonctionnement des antennes de détection des titres d'identité dans les locaux d'aménagement.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X			X		X		X		X		X					X		X			
5	26		GP	BERTHOUD	VNR	relatif à la protection des espaces verts, au renforcement de la protection du commerce et de l'artisanat dans le prochain PLU.	GREGOIRE	Rejeté	8-Nov-22	X			X		X		X		X		X				X		X				
6	27	10	GCC	BONNET-OLIVIER, PATHE	V	2022 DNOCT 14	relatif à la lutte contre les nuisances de prostitution au sein de l'industrie pornographique.	BIDARD	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X								X				
6						2022 DNOCT 14		BIDARD	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X								X				
6	28		GCC	BONNET-OLIVIER, GOMES	VNR	relatif à l'accès aux vacances d'été pour les enfants, les jeunes et les familles parisiennes.	BIDARD	Retiré	8-Nov-22																						
6	28bis	11	Exécutif		VNR	réponse au V28	BIDARD	Adopté	8-Nov-22	X			X		X		X		X								X				
6	29		Exécutif		A	2022 DASCO 1	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22			X															X			
6						2022 DASCO 1		BLOCHE	Adopté	8-Nov-22			X															X			
6						2022 DASCO 1		BLOCHE	Adopté	8-Nov-22																					X
6	30		NI	SMONNET	A	2022 DASCO 5	relatif à la fermeture des écoles Parado (10e) et Netter (12e).	BLOCHE	Rejeté	8-Nov-22	X		X		X		X		X							X					
6	87		GEF		A	2022 DASCO 5	relatif à la restructuration.	BLOCHE	Retiré	8-Nov-22																					
6	88		GCC		A	2022 DASCO 5	relatif à l'école Netter.	BLOCHE	Retiré	8-Nov-22																					
6	88bis		Exécutif		A	2022 DASCO 5	réponse aux A27 et A28.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X									X			
6	31	12	GCC	BONNET-OLIVIER, AQUA	V	2022 DASCO 5	relatif aux critères de définition des périmètres scolaires.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X								X				
6						2022 DASCO 5	article 2.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22			X		X													X			
6						2022 DASCO 5	article 3.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X															X			
6						2022 DASCO 5		BLOCHE	Adopté	8-Nov-22			X																X		
6	32		Exécutif		A	2022 DASCO 6	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X									X			
6	33	13	GCC	BONNET-OLIVIER, AQUA	V	2022 DASCO 6	relatif aux critères de définition des périmètres scolaires des collèges.	BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X								X				
6						2022 DASCO 6		BLOCHE	Adopté	8-Nov-22	X		X		X		X		X									X			
6						2022 DFFE 80		BLOCHE	Adopté	8-Nov-22			X														X				

										Communisme et Citoyen GCC			Écologiste de Paris GEP			Génération.5 EGCP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITE	
N° Comm. class. GDI	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elsu	A, V, Vnc, LR	N° 406b	Objet	Adhé. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
6	34	14	PEC, GEP				relatif aux travaux de sécurité des chocs scolaires Victor Hugo et Charlemagne.	BLOCHÉ	Adopté	9-Nov-22	X			X			X													X		
6	35		GEP				relatif au dispositif parties complémentaires de décharge de service d'enseignement.	BLOCHÉ	Rejeté	9-Nov-22			X	X			X			X			X					X				
6	36	15	GCC				relatif à la carte scolaire parisienne.	BLOCHÉ	Adopté	9-Nov-22			X															X				
6	37	16	Changer Paris				relatif à l'information dans les écoles concernant les temps périscolaires.	BLOCHÉ (samedi)	Adopté	9-Nov-22			X															X				
6	38		Changer Paris				relatif à la réforme d'Affaires et à l'abandon de l'EPS.	BLOCHÉ	Rejeté	9-Nov-22		X		X			X			X								X				
6						2022 DPE 17		BLOCHÉ	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X											X	
6						2022 DPE 18		BLOCHÉ	Adopté	9-Nov-22				X														X				
6	39		Changer Paris			BOÛLE	relatif aux horaires d'ouverture des crèches.	BLOCHÉ	Rejeté	9-Nov-22		X		X			X			X								X				
6	40		GEP, PEC, Génération 5			KÉNY LÉLEU, KONE, FERAUS, MASLOU	relatif à la gratuité de l'enseignement supérieur et à la lutte contre la précarité étudiante.	LEMAUDELEY	Ratifié	9-Nov-22																						
6	41		GCC			SONNET-OUALADI, AQUA, GOMES	relatif aux droits d'inscription des étudiants à l'université.	LEMAUDELEY	Ratifié	9-Nov-22																						
7	41bis	17	Exécutif				en réponse au V42.	LEMAUDELEY	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X									X			
7						2022 DGR 6		NGATCHIA	Adopté	9-Nov-22																						X
7						2022 DGR 17		NGATCHIA	Adopté	9-Nov-22				X															X			
7	42	18	Exécutif				relatif au Conseil Parisien des Écoles.	NGATCHIA	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X										X		
7						2022 SG 2		RABADAN	Adopté	9-Nov-22																						X
7	89		GCC			A	relatif à l'accès aux chantiers.	RABADAN	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X										X		
7	95		GEP			GUHL, RAFAUD, NAKATE, KONE, GLEIZES	relatif à la détermination des contours délimitant de la "matrice des responsabilités".	RABADAN	Rejeté	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X			X		
7							2022 SG 6	RABADAN	Adopté	9-Nov-22	X			X					X			X				X			X			
7							2022 SG 9	RABADAN	Adopté	9-Nov-22				X					X			X				X			X			
7	96		GEP			A	relatif au projet de Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers.	RABADAN	Rejeté	9-Nov-22				X					X			X			X			X		X		
7							2022 SG 7	RABADAN	Adopté	9-Nov-22				X					X			X			X			X				
7							2022 SG 13	RABADAN	Adopté	9-Nov-22									X			X				X						X
7	43		Changer Paris				relatif au dispositif "3.000 terrains de sport".	RABADAN	Rejeté	9-Nov-22	X			X			X			X									X			
8							2022 DDC 22	TORANIAN	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X										X		
8	44		Changer Paris			LECOQ	relatif à l'implantation du conseil de quartier dans les démarches de concertation.	TORANIAN	Rejeté	9-Nov-22		X		X			X			X			X			X			X			
8							2022 DPE 2	BROGEL	Adopté	9-Nov-22																						X
8	45		Exécutif			A	Amendement technique.	BROGEL	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X			X			X			

										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération 5 EGCP		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITE			
N° Comm. (sés GDI)	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elsu	A, V, Vnc, LR	N° d'avis	Objet	Adhé. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
8					2022 DPE 3	article 4	BROGEL	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
8					2022 DPE 3		BROGEL	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
8					2022 DTEC 1		LEIT	Adopté	9-Nov-22										X								X
8					2022 DTEC 9		LEIT	Adopté	9-Nov-22																		X
8	46	Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif à la fontaine Wallace murale (2e).	LEIT	Ratifié	9-Nov-22																		X
8	47	Exécutif		A	2022 DEVE 3	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
8					2022 DEVE 9		NAIDOVSKI	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
1	49	19	GEP			relatif à l'impact des vagues de chaleur sur les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.	CHARNOZ	Adopté (samedi)	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
1	50	20	GCC			relatif au mouvement social dans l'entreprise Arc-En-Ciel.	SABELOTAUD	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
1	51	21	GCC			relatif au remplacement de la Garantie Jeune par le Contrat d'engagement jeune.	SABELOTAUD	Adopté (samedi)	9-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
1	90	Exécutif		A	2022 DRH 1	Amendement technique.	GUILLOU	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
1					2022 DRH 1		GUILLOU	Adopté	9-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
1					2022 DRH 24		GUILLOU	Adopté	9-Nov-22				X			X			X			X			X		
1	52	22	PEC			relatif à la protection sociale complémentaire.	GUILLOU	Adopté	10-Nov-22				X			X			X			X					X
1					2022 DRH 28	COMMUNICATION	GUILLOU	Pes de vote	10-Nov-22																		
1	53		GEP			relatif à la dénomination de la nouvelle Direction de la Santé Publique.	GUILLOU	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
1					2022 DAE 9		POLSKI	Adopté	10-Nov-22	X				X	X			X			X			X		X	
1					2022 DAE 19		POLSKI	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
1	54		NI			relatif à plusieurs dispositions de la DSP.	POLSKI	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
1	54bis	23	Exécutif	V		en réponse au V54.	POLSKI	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
1					2022 DAE 22		POLSKI	Adopté	10-Nov-22	X			X	X		X			X			X			X		X
1	55		GEP			relatif à l'interdiction des chaudières des terrasses.	POLSKI	Rejeté	10-Nov-22				X			X			X			X			X		
1	56	24	Génération 4, PEC, GCC, GEP			relatif à la fermeture de la librairie du MC2 hôtel de Launay.	POLSKI	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X				X	
1	57	Changer Paris	BOULARD, DATI, ENAUTEREM, LECOQ, GOUJON, SZYMER	VNR		relatif au soutien envers les commerces alimentaires.	POLSKI	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X					X			
1	58	GP	IRLEZ	VNR		relatif à l'attribution des subventions pour les illuminations des Blos de Noël d'arrondissement.	POLSKI	Rejeté	10-Nov-22				X			X			X			X				X	
1					2022 DTA 13		SMONCON	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
1					2022 SG 28	COMMUNICATION	SMONCON	Pes de vote	10-Nov-22																		
2					2022 DAC 402		PATRICE	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		

										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération 5 EGCP		Paris en Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris			UNANIMITE			
N° Contrôle aux GDS	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. ou LR	N° délib	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.
2						2022 DEVE 4		PATRICE	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X					X
2	59	25	PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la dénomination de la rue "Carrée Crespien du Gant".	PATRICE	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
2	60	26	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pierre Schoendouffer.	PATRICE	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
2	61	27	MDE	GATEL	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Marie Chebel.	PATRICE	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
2						2022 DAC 1		ROLLAND	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
2	62		GEP	COFFIN, KONÉ	VNR		relatif au cinéma La Cité.	ROLLAND	Rejeté	10-Nov-22	X			X			X			X			X					X
2	63		GCC, Génération 5	BONNET-OLAUDI, PRUNET, TONOLLI	VNR		relatif au cinéma La Cité.	ROLLAND	Rejeté	10-Nov-22	X			X			X			X			X					X
2	63bis	28	Exécutif		VNR		répond aux VSD et VES.	ROLLAND	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X					X			
3	64		Exécutif	A		2022 DVD 1	Amendement technique.	BELLARD	Adopté	10-Nov-22	X			X					X			X			X			
3						2022 DVD 1		BELLARD	Adopté	10-Nov-22				X														X
3						2022 DVD 6		BELLARD	Adopté	10-Nov-22				X														X
3						2022 DVD 7		BELLARD	Adopté	10-Nov-22				X														X
3						2022 DVD 9		BELLARD	Adopté	10-Nov-22				X														X
3	65	29	GEP	BADINA-SERPETTE, FAUGERON, KONÉ, RIVIER	VNR		relatif à l'amélioration de la qualité de service de VSD "Métropole".	BELLARD	Adopté	10-Nov-22	X			X			X											X
3	67		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à l'approvisionnement des stations VSD.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22																		
3	66		Changer Paris	JEANNETTE	VNR		relatif aux dysfonctionnements des VSD.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
3	68		MDE	GATEL	VNR		relatif à l'axe de service VSD.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
3	69		GCC	BONNET-OLAUDI, AQUA, GILLET	VNR		relatif au renforcement de la Zone à l'Abri (Émission DPE).	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22																		
3	69bis	30	Exécutif		VNR		en réponse au VSD.	BELLARD	Adopté	10-Nov-22	X			X			X											X
3	70		Changer Paris	BALADI	VNR		relatif à une réflexion sur les modalités de stationnement en surface des résidents parisiens.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
3	71		Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif aux véhicules utilisés par les fournisseurs partenaires pour l'entretien des véhicules.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X		
3	72		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif au stationnement du pont des Arts.	BELLARD	Rejeté	10-Nov-22																		
3						2022 PP 11		NORDMAN	Adopté	10-Nov-22				X														X
3						2022 PP 34		NORDMAN	Adopté	10-Nov-22				X														X
4						2022 DASES 10		FLOCHÉ	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
4	91		Exécutif	A		2022 DASES 23	Amendement technique.	FLOCHÉ	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		
4						2022 DASES 25		FLOCHÉ	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X		

										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération.5 EGOP			Paris en Commun PEC			Modern, Démocrates et Écologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ		
N° Général des GDP	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Date	A. V. Vie, LR	N° 4665	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	
4					2022 DASES 24		LEVEUX	Adopté	10-Nov-22			X	X			X			X			X			X			X			
4	73		GCC	BONNET-OLAUDI, NAGET	VNR	relatif à l'installation d'ENPAD privés sur le territoire parisien.	LEVEUX	Rejeté	10-Nov-22																						
4	74	Changer Paris	JACQUEMONT	VNR		relatif aux conditions d'accueil des résidents d'ENPAD du CADP, et à l'aide au vieillissement à domicile.	LEVEUX	Rejeté	10-Nov-22																						
4	74bis	31	Exécutif		VNR	réponse à VSD et VTE.	LEVEUX	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X			X			
4	75	Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT, BUCALLE	VNR		relatif aux critères d'attribution pour les entrées en résidence seniors du CADP.	LEVEUX	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X			X			
4					2022 DECT 3		ROMERO- MICHEL	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X						X
4					2022 DGRI 38		ROMERO- MICHEL	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X						X
4	76	32	PEC	CARON-THIBAUT, GARRIGOS	VNR	relatif au renforcement de la politique de prévention pour le sport pour les personnes fragiles.	SOLVAYS	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X			X			
4	77	Changer Paris	TOUBIANA, MONTANDON, GRANIER, DIDIER	VNR		relatif à la problématique du crachin.	SOLVAYS	Rejeté	10-Nov-22		X		X			X			X			X			X			X			
4	79	33	GEP	REMP-LEILLU, RIVES, DURAND-BAUCHER, KONE	VNR	relatif aux conditions sanitaires dans les établissements scolaires.	SOLVAYS	Adopté	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X						X
4	80		GCC	BONNET-OLAUDI, AQUA	VNR	relatif à l'installation de capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges.	SOLVAYS	Rejeté	10-Nov-22	X			X					X				X			X						X
4	81	Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les centres des écoles et collèges parisiens.	SOLVAYS	Rejeté	10-Nov-22				X			X			X			X			X			X			
4	82	34	Changer Paris	BOËLLE	VNR	relatif aux tests salivaires au sein des établissements scolaires parisiens.	SOLVAYS	Adopté (amendé)	10-Nov-22	X			X			X			X			X			X			X			X